

Forgotten Books

— www.forgottenbooks.com —

Copyright © 2016 FB &c Ltd.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, distributed, or transmitted in any form or by any means, including photocopying, recording, or other electronic or mechanical methods, without the prior written permission of the publisher, except in the case of brief quotations embodied in critical reviews and certain other noncommercial uses permitted by copyright law.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790



INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

AUDE

TOME IV

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES — Séries G et H Additions

Rédigé par MM. le chanoine A. SABARTHÉS, membre honoraire du Comité des Travaux historiques,
et Joseph POUX, archiviste départemental.



CARCASSONNE

Imprimerie ROUDIÈRE, Rue Courtejaire, 25

1925

CD
1215
A9A43
t.4

LI-NAR

DEC 16 1965

RECEIVED

1031407

INTRODUCTION

Le présent fascicule d'inventaire sommaire complète le dépouillement des séries G et H des archives départementales. Il s'applique à une collection d'actes constituée par un triple apport. La majeure partie des pièces provient de résidus de fonds déjà inventoriés : documents que l'on avait relégués au second plan et qui avaient été abandonnés pêle-mêle. Ces épaves ne sont ni sans valeur ni sans intérêt. Une deuxième et notable partie est faite des réintégrations prescrites par la loi de 1905 et provenant presque en totalité du chapitre de Carcassonne (G. 276-291). Enfin, quelques pièces sont le produit de dons divers : dons de M. François de Neufchâteau pour les liasses G. 219 (archevêché de Narbonne), G. 221 à 223 (évêché et chapitre d'Alet); de M^{me} la marquise d'Hautpoul et de M. Hennet de Berroville pour la liasse G. 233 (évêché de Saint-Papoul); de M. François Alieu pour les liasses G. 268 et 269 (paroisse de Fendeille) et G. 292 (paroisse de Caillau).

Dans son ensemble, la série G, sous 77 articles, embrasse un lot de 98 parchemins dont 2 rouleaux, 38 registres, 1814 pièces, papier et 1 plan; le tout forme un total de 1951 documents.

L'addition à la série H est plus volumineuse encore; sous 148 articles, elle comprend 500 parchemins dont 14 rouleaux, 8 registres ou cahiers, 3101 pièces, papier et 1 plan; au total : 3596 documents.

L'intérêt historique qui s'attache à ces reliefs n'est pas égal; mais quelques pièces méritent d'être mentionnées spécialement.

Dans la série G, peu d'apports nouveaux aux fonds épiscopaux déjà inventoriés, sauf en ce qui concerne l'évêché de Saint-Papoul représenté par une contribution de 20 liasses, auxquelles s'ajoutent 8 liasses intéressant des paroisses et établissements du diocèse. Ces éléments offrent d'autant plus d'intérêt que la documentation de la région correspondante était jusqu'à ce jour assez maigrement représentée dans notre dépôt départemental.

Plus nombreux et de haute importance sont les actes du chapitre de Carcassonne. Les registres de délibérations qui s'étendent de 1690 à 1783 renferment d'innombrables détails sur la vie de ce corps constitué, en tant que seigneur et riche propriétaire foncier et en tant aussi que communauté religieuse particulièrement prospère. L'histoire générale peut glaner dans ces délibérations des indications utiles sur les événements politiques du temps : passage des ducs de Bourgogne et de Berry accompagnant à Saint-Jean-de-Luz le duc d'Anjou, leur père, et le futur roi d'Espagne; chants de *Te Deum*, à la suite d'événements intéressant la cour de Versailles ou les victoires des armées françaises, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

Dans ce même fonds, se classe un précieux Evangélaire du XIV^e siècle, orné de 15 miniatures, qui a appartenu aux chanoines de Carcassonne (G. 288).

Dans la série H, les documents issus d'abbayes d'hommes sont en petit nombre. Le fonds de Lagrasse s'enrichit d'une chartre de donation (H. 592) dont la date est comprise entre les années 882 et 889 et qui contient d'importantes précisions topographiques et historiques; le document fournit notamment un nom inédit aux séries comtales de Carcassonne. A signaler aussi, dans le même fonds, une chartre de l'an 1079 (H. 452) se rapportant au monastère de Saint-Martin-de-Montredon, qui devint plus tard un prieuré uni à Lagrasse. Par les données topographiques qu'il renferme, le document concourt à déterminer, semble-t-il, la position de ce monastère, qui était édifié non à Montredon près Narbonne, mais à Saint-Martin-du-Puy.

De cette même suite la part la plus importante s'ajoute au fonds déjà si riche de l'abbaye de Prouille. Elle comprend 104 liasses. Les actes s'appliquent, pour la plupart, aux possessions et droits seigneuriaux ainsi qu'à l'exercice de la justice (H. 462-541). Parmi ces pièces, on relève un acte de 1273 en dialecte quercinois (H. 472).

Suivent quelques communautés et associations religieuses de moindre importance (H. 546-591). Entre autres pièces, la liasse H. 553 contient des lettres du dauphin Charles (septembre 1358) et une bulle de Grégoire IX (22 octobre 1372) concernant le second monastère des claustrales de Carcassonne. Le fonds de la confrérie N.-D. de Fanjeaux, par les chartes de legs qu'il renferme, fournit les éléments d'étude d'un excellent modèle d'administration hospitalière au moyen-âge (H. 558-588).

L'attention des érudits ne peut manquer d'être spécialement sollicitée par un groupe d'anciens inventaires. On sait de quel précieux secours peuvent être ces recueils, quand les originaux qu'ils font connaître sont perdus. Mentionnons dans la série G un inventaire des actes capitulaires de Saint-Papoul dressé en 1622 (G. 252), un inventaire non daté (XVIII^e siècle) du chapitre de Carcassonne (G. 276); — dans la série H : un inventaire (XVIII^e siècle) des actes des dominicains de Fanjeaux (H. 460) et enfin un inventaire détaillé des titres de l'abbaye de Prouille, réduit aujourd'hui aux tomes II (1776) et III (1788).

On eût souhaité pouvoir joindre aux titres qui font l'objet du présent inventaire d'autres titres connexes qui sont conservés hors du dépôt départemental. Les signaler ici équivaldrait peut-être à préparer pour l'avenir leur entrée dans le bercail de nos fonds. Ce sont : 1^o le tome I de l'inventaire de Prouille, déjà introuvable en 1907 quand parut le *Cartulaire* de M. Jean Guinaud; 2^o le cahier intitulé *Ave Maria*, copie faite au XVII^e siècle d'un document de 1269 (54 feuillets, papier, in-folio) portant l'énumération des revenus décimaux du chapitre de Carcassonne et la table des noms de lieux; 3^o la copie (XVII^e siècle) des « Biens vendus de la mense du vénérable chapitre de la cathédrale Saint-Nazaire, lors de la vente du temporel pour le paiement des sommes accordées au roy » (XVI^e siècle), copie conservée autrefois aux archives du château de Villardonnel; 4^o enfin le manuscrit des « Essais sur les usages du chapitre cathédral de Carcassonne », rédigé au XVIII^e siècle par le chanoine Etienne Pouilhariès et actuellement déposé aux archives hospitalières de Carcassonne.

Dans l'ordre des articles, le lecteur pourra relever certains flottements; ils doivent être imputés à des rentrées tardives de pièces ou à des découvertes de documents égarés dans des séries étrangères. Ces pièces ont été portées forcément à leur rang d'arrivée et les articles ont été fictivement rapprochés des fonds d'origine, à l'aide de renvois consignés au bas des pages. On a pris soin également dans la *Table des Matières* de grouper, sous la rubrique qui leur est propre, les articles dispersés dans le corps du fascicule.

Quelques coquilles se sont glissées dans le texte en cours d'impression : le *Corrigenda* (p. 180) relève les plus fâcheuses; le lecteur averti rectifiera les autres sans difficulté.



Département de l'Aude.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G. (Additions.)

Clergé séculier. — Archevêchés, Chapitres métropolitains, Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des Archevêchés; Évêchés, Chapitres épiscopaux, Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des Évêchés; Séminaires, Églises collégiales, Églises paroissiales et leurs Fabriques, Bénéfices, Chapelles, Aumôneries, etc.)

ARCHEVÊCHÉ DE NARBONNE.

G. 219. — 4 plan sur toile.

XVII^e siècle. — Plan d'une partie des bois et pâturages en contestation, à Merial et à Gébets, entre le roi et l'archevêque de Narbonne.

ÉVÊCHÉ D'ALET.

G. 220. (Liasse.) — 2 cahiers, 1 pièce, papier.

1709-1723. — Verbal de scellé des effets de feu M. de Taffoureau, évêque et seigneur d'Alet (1709). — Inventaire des effets de la succession de feu M. Maboul, évêque et comte d'Alet (1723).

G. 221. (Liasse.) — 4 cahier, papier.

1657. — Reconnaissances des habitants de Loupia en faveur de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet (27-31 août).

G. 222. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1671-1681. — Registres d'audience de la viguerie temporelle d'Alet : du 10 janvier au 20 juin 1671; — du 31 août 1679 au 5 juin 1680; — du 5 juin 1680 au 11 janvier 1681.

G. 223. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1739. — Procès entre l'évêque et le chapitre d'Alet, d'une part, Jacques Hérisson et Jacob Couitois, d'autre part, au sujet de l'affermé des revenus seigneuriaux de Payra (27 août-12 septembre). (1)

(1) Les pièces complètes sous les cotes G. 219 et G. 221 à G. 223 proviennent d'un don de M. François de Noufchâteau, à Carcassonne.

CHAPITRE D'ALET.

G. 224. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1777-1787. — Bail à ferme du prieuré de Biasse pour six ans, en faveur de Barthélémy Loubet (1777); — bail à ferme, pour six ans, au sieur Balé, de Chalabie, des droits seigneuriaux de La Digue d'en Bas; et bail à ferme du jardin de Fonbouillègues, à Alet, pour neuf ans, à Jean Mayreville (1777); — constitution de rente au capital de 850 livres, consentie par le diocèse de Limoux, en faveur de maître Calves, bénéficiaire du chapitre de Saint-Paul-de-Ferouillèdes (1778); — bail à ferme du moulin d'Alet, pour neuf ans, à Jean-François et Antoine Cerny, frères, (1782); — bail à ferme de deux jardins à Guillaume et Etienne Labatut (1783); — bail à ferme des droits décimaux de Véraza, à Guillaume Raynaud de la même ville (1785); — bail à ferme du four banal d'Alet à Bourgès frères et à Jacques Bernard (1787); — bail à ferme du jardin de Fonbouillègues, pour neuf ans, à Jean Mayreville, sous la rente de 180 livres et de deux paires de chapoirs (1787).

ÉVÊCHÉ DE MIREPOIX.

G. 225. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1720-1772. — Procès-verbal de scellé sur les meubles et effets de M. de la Broue, évêque de Mirepoix, les 23, 24, 25 et 26 septembre 1720; — procès-verbal de l'apposition des scellés à Mazerettes (1), après le décès de

(1) Hameau et église annexe, dédiée à saint Gonès, commune de Mirepoix (Ariège).

l'évêque de Mirepoix, le 21 septembre 1720; — inventaire des effets de la succession de feu M. de la Broue, évêque de Mirepoix (1720); — procès-verbal des vérifications faites par maîtres Guittard et Durand, de Zébel, des églises, maisons et autres bâtiments dépendant de l'évêché de Mirepoix (1731). — Verbal de visite des églises du diocèse de Mirepoix, pour François de Boyer, évêque de Mirepoix, précepteur du Dauphin, contre Jean-Baptiste de Champflour, évêque de Mirepoix, et M. de Montfaucon, supérieur et syndic du séminaire de Mazères (1738); — verbal estimatif des réparations à faire au palais épiscopal de Mirepoix, après le décès de M. de Boyer, évêque de Mirepoix (1738). — Lettres d'ordination et dimissoriales en faveur de Jean-Pierre-Siméon-Antoine Marquier, de Salles-sur-l'Heis (1766-1772).

ÉVÊCHÉ DE CARCASSONNE.

G. 226. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

XVII^e siècle. — Liste en double exemplaire des paroisses rurales du diocèse de Carcassonne, dont les curés sont à la portion congrue; — liste des paroisses où les curés ont toujours pris partie des fruits décimaux, et dont le revenu total n'atteint pas 500 livres; — liste des paroisses où il y a des vicaires (1670). — 8 plans visuels du fief de l'évêque de Carcassonne dans la juridiction de Rouffiac-d'Aude (XVII^e siècle).

G. 227. (Registre.) — In-4^o, 404 feuillets, papier.

1650. — Reconnaissances de la seigneurie de Villalier.

G. 228. (Registre.) — In-4^o, 517 feuillets, papier.

1674-1686. — Reconnaissances de la seigneurie de Villalier.

G. 229. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1691-1764. — Reconnaissances du fief de l'évêque de Carcassonne dans les faubourgs de la Cité. — Ce registre contient en outre le relevé du centième denier de 1750 à 1764. (1)

CHAPITRE CATHÉDRAL DE CARCASSONNE.

G. 230. — Rouleau, parchemin.

1329. — Achat par le chapitre Saint-Nazaire de la Cité de Carcassonne d'une maison sise dans le bouig de Carcassonne: « *in traversia carrerie Mersayrie,.... in traversia carrerie Majoris, seu in carreria beati Antonii.....* »

(1) Les articles G. 227 à G. 229 proviennent d'un don de M. Emile Laffon, notaire à Carcassonne.

G. 231. (Liasse) — 10 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1268-1770. — Fragment — sur parchemin, provenant de l'enquête au sujet de la construction du moulin de Gougens (1) — d'un manuscrit hébreu, reproduisant une partie de la loi mosaïque sur la lèpre, extrait du Lévitique, chap. XIII, vers. 23 à 34 (1306). — Mémoire pour le chapitre de Carcassonne, contre Falga et Antuniac, rentiers du moulin des Baussels (XVI^e siècle); — relation de l'état des bâtiments et chaussée du moulin de Saint-Nazaire (1653); — consultation au sujet du droit de « *moulthure* » du moulin Saint-Nazaire de Carcassonne (1667); — visite du moulin foulon que le chapitre de Carcassonne possède sur la rivière d'Aude (1670); — afferme du moulin-foulon Saint-Nazaire, suivi d'un contrat d'association entre Chaulon et Pierre Mic, pareurs de draps, le tout pour six années (1670); — quatre pièces informes touchant la visite et les réparations à faire au moulin de Saint-Nazaire de Carcassonne (1770); — relation du sieur Guittard, expert du chapitre, nommé pour procéder à la vérification du dommage causé par la rivière d'Aude aux terres de Mijanet (1733); — acte d'inféodation du moulin de Villaudy (1268-1714); — vente par Pierre Dufaut, juge ordinaire des lieux de Saissac et de Couffoulens, d'un champ « *en rastouble* » au terme de Gougens, à Jacques David, maître couturier de la ville de Carcassonne (1603); — plan du port de Gougens sur le canal, avec mémoire de ceux qui doivent contribuer à son entretien (XVIII^e siècle). — Inventaire des titres et papiers, avec mémoire, concernant les bois du chapitre et les usages des habitants de Mas-Cabardés, Miraval et La Tourette (sans date). — Dénombrement et jugement en faveur du chapitre de Carcassonne (12 juin 1726). — Bodulaire du terroir de Miraval-Cabardés (sans date). — Nomination et présentation par Pierre Villa, charoier du tour de cheville du chapitre de Carcassonne, à la cure de Pezers (1694).

G. 232. (Registre.) — In-4^o, 221 feuillets, papier.

1530. — Cahier des reconnaissances en faveur du chapitre Saint-Nazaire, aux lieux de Miraval-Cabardés et du Mas-Cabardés.

ÉVÊCHÉ DE SAINT-PAPOUL.

G. 233. (Registre.) — In-folio, 810 pages, papier et parchemin, 52 feuillets blancs. (2)

1230-1443. — Vie légendaire de Saint-Papoul (p. 1); — bulle d'érection de la cathédrale de Saint-Papoul (1319), (p. 3); — chronique rimée de l'église de Saint-Papoul

(1) Cf. G. 74, *anno* 1306.

(2) Don de M^{me} la marquise d'Hautpoul et de M. Hennot de Bernoville, son gendre, au mois de mai 1898.

jusqu'à son élection en cathédrale (p. 27); — liste des onze premiers évêques; — des saints honorés dans le diocèse; — « *de mirabilibus que sũnt in ista diocesi* »; — des paroisses avec leurs titulaires (p. 28-54); — formules d'actes épiscopaux d'administration (p. 55-99); — enregistrement des actes de procédure relatifs à la défense et à la revendication des droits de la meuse épiscopale (p. 101); — procès de l'évêque de Saint-Papoul avec les curés de Castelnaudary (p. 155); — avec les consuls de Villespy pour le paiement du cens annuel; transaction (1426) (p. 157); — avec la collégiale de Castelnaudary, au sujet de l'échange des bénéfices de l'église Saint-Michel de cette ville (p. 173-216); — procès comme d'abus soutenu au parlement de Paris contre l'archevêque de Toulouse par l'évêque de Saint-Papoul, son suffragant (p. 221-374); — procès entre le procureur du roi et l'évêque de Saint-Papoul, au sujet des causes intéressant la discipline de la foi et du dogme que l'évêque prétendait se réserver, même quand il s'agissait de délinquants laïques (p. 483-494); — procès, suivi de transaction, entre l'évêque et les consuls de Saint-Papoul, au sujet du *devois du Carlar* (1443) (p. 497); — lettres de judicature accordées à maître Guillaume Perrin, lieutenant du juge royal de Lauragais (p. 506); — procès, suivi de transaction, entre l'évêque et le chapitre de Saint-Papoul, au sujet du *Cammis de la Loba* (1443) (p. 510); — transaction entre l'évêque de Saint-Papoul, l'abbé de Sorèze et le chapitre de Saint-Félix-de-Caraman, au sujet de la cure de Caderac (1426) (p. 549); — transaction au sujet de la sacristie de l'église collégiale de Castelnaudary; — au sujet de l'union de la cure de Saint-Martin-la-Laude à la dite sacristie (1430) (p. 563 et 564); — transaction entre l'évêque et le chapitre de Castelnaudary au sujet de la collation de divers bénéfices (p. 567-584); — fiefs de l'évêque de Saint-Papoul à Saint-Martin-la-Laude (p. 584-607); — paréages de Villespy, de Saint-Papoul (1309) (p. 608-619); — dénombrements des bénéfices à la collation de l'évêque de Saint-Papoul (p. 620-624); — transaction sur les coutumes de Saint-Papoul entre l'abbé et les habitants dudit lieu (1269) (p. 625); — privilèges des habitants de Saint-Papoul (1254) (p. 635); — vente et donation faites à l'abbé de Saint-Papoul, par le seigneur de Roquefort, seigneur du dit lieu (1233) (p. 642); — acquisition de la seigneurie de Villespy (1251) (p. 647); — accord entre l'abbé de Saint-Papoul et le seigneur de Verdun au sujet du tenon des *Agals*, à Villespy (1240) (p. 655); — règlement de l'assemblée synodale de Saint-Papoul (p. 671); — érection de l'église collégiale de Castelnaudary (1319) (p. 679); — revenus de la meuse épiscopale de Saint-Papoul (p. 686-697); — inventaire en douze chapitres des archives épiscopales (p. 707-757); — actes

de l'administration du temporel de l'évêque, d'août 1426 à février 1435 (p. 759); — chronologie sommaire des évêques de Saint-Papoul (p. 771); — inventaire des actes épiscopaux conservés à Villespy (p. 775-785); — inventaire des biens et du trésor de l'église de Saint-Papoul (1418) (p. 799-807); — liste des obits à la collation de l'évêque (p. 808).

G. 234. (Liasse.) — 3 pièces, papier; 2 parchemins.

1462-1735. — Lettres de commission du roi pour l'évêque de Saint-Papoul (1462). — Correspondance et ordonnance de prières à l'occasion de la grossesse de la reine et de son heureux accouchement (1608). — Verbal et insinuation du serment de fidélité prêté entre les mains du roi par Jean-Charles de Ségur, évêque de Saint-Papoul (1732-1733). — Mandement de J.-C. de Ségur, évêque de Saint-Papoul, pour faire part à son peuple de ses sentiments sur les affaires présentes de l'église, et des raisons qui le déterminent à se démettre de son évêché (1735).

G. 235. (Liasse.) — 8 pièces, papier; 1 parchemin.

1500-1788. — Papiers et actes contre le sieur de Lasbordes, pour l'évêque de Saint-Papoul, touchant la métairie de Saint-Andrieu (1500). — Actes en exécution de l'arrêt de condamnation au montant des réparations faites à différentes églises du diocèse de Saint-Papoul, entre Jean, cardinal de Salviati, évêque de Saint-Papoul, et François de Bar, veuve et héritier de feu Charles de Bar, ancien évêque de Saint-Papoul (1549). — Lettres d'anticipation pour Arnaud At, recteur d'Avignonnet, contre Alexandre de Bardia, évêque de Saint-Papoul (1574). — Accord sur la permission donnée par l'évêque de Saint-Papoul de construire des « clapiers » ou garennes (1644). — Délibération du chapitre de Saint-Papoul, relative au droit d'entrée de M. de Claret, évêque (1636). — Quittance du droit d'entrée de M. Despruets, évêque (1644). — Copies de lettres d'appel et assignation au parlement de Toulouse, pour François de Barthélémy de Grammont, évêque et seigneur de Saint-Papoul, contre le syndic du chapitre collégial Saint-Michel de Castelnaudary (1626). — Transaction entre l'évêque de Saint-Papoul, le chapitre de la même ville et Paul Bosc, méragier, au sujet du fief que l'hôpital de Limoux possédait dans le tenon de Saint-Papoul (1766). — Fragments d'inventaire des archives de l'évêché de Saint-Papoul (1788).

G. 236. (Liasse.) — 6 pièces, papier; 1 parchemin.

1612-1753. — Inventaire des actes remis aux archives du clergé de Saint-Papoul (1612). — Compte des recettes et des dépenses du receveur des décimes du roi au diocèse de Saint-Papoul (1620). — Compte du secrétaire

du clergé aux vicaires généraux de Saint-Papoul (1657). — Procuration du clergé de Saint-Papoul et acte de l'emprunt fait en vertu d'icelle, de la somme de 2.462 livres 10 sols (1664). — Lettres de l'agent général du clergé annonçant à l'évêque de Saint-Papoul l'imposition d'une taxe de 119 livres 14 sols 3 deniers sur son diocèse (1675). — Rente constituée de 500 livres sur le clergé de Saint-Papoul en faveur des demoiselles de Suffré (1706). — Lettre du syndic du diocèse de Saint-Papoul, avec un mémoire sur les voies d'exécution de l'arrêt du conseil du 11 avril 1752 concernant le contrôle (1753).

G. 237. (Liasse.) — 1 pièce, papier ; 2 parchemins.

1604-1689. — Titre de vicaire général fait à Jean Bonnéric, prieur-mage de l'église cathédrale de Saint-Papoul, par le chapitre, le siège étant vacant (1604). — Titre de vicaire général pour M. Bonnelly, prévôt (1678). — Brief d'indulgence plénière à perpétuité pour l'église de Saint-Pierre d'Alsonne (c. de Montferrand) et lettres épiscopales de publication (1689).

G. 238. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1570-1734. — Mandement pour la convocation du synode, par Alexandre de Bardia, évêque de Saint-Papoul (1570). — Ordonnances synodales, informes et incomplètes (1610-1620). — Autres ordonnances synodales, « où il y a « ordonnance sur la préséance des chaires de Saint-Papoul et de Castelnaudary au synode », par François de Donadieu, évêque de Saint-Papoul (1611). — Ordonnances du synode de 1616, par François de Donadieu (1614). — Ordonnances du synode de 1616. — Ordonnances synodales de 1623. — Synode de 1686, présidé par François de Barthélémy de Grammont, évêque de Saint-Papoul (1686). — Procès-verbal du synode tenu par Jean-Charles de Ségur, évêque de Saint-Papoul. A la fin de l'assemblée, « le dit « seigneur évêque a proposé la signature du formulaire en « conséquence des ordres de la cour, et il a fait entendre « qu'étant nouvellement arrivé dans son diocèse, il croyait « devoir s'assurer de la foy de son clergé. Tous messieurs « les curés y ont consenti et ont signé. » (1734).

TEMPORALITÉ DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-PAPOUL.

G. 239. (Liasse.) — 27 pièces, papier ; 1 parchemin.

1591-1771. — Minute des requêtes à présenter au pape et au roi, en faveur de l'évêque de Saint-Papoul, touchant le village et le château de Villespy qui avaient été surpris et brûlés par les protestants (1591). — Ordonnance du parlement de Toulouse portant contrainte contre les économes de l'évêché (1600). — Quatre pièces informes d'un procès contre l'évêque de Saint-Papoul, pour raison

d'exemption à l'égard de l'ordre des Bénédictins rois réformés (1617). — Supplique au parlement, pour François de Donadieu, évêque de Saint-Papoul, contre l'abbé de Caues (1617). — Copie de griefs pour François de Donadieu, évêque, contre le syndic des religieux du monastère de Saint-Papoul (1618). — Procédure, inventaire de pièces, remontrances, contredits, « objects » et reproches, sentence pour François de Donadieu, évêque, contre Guillaume Mercier, religieux du monastère de Saint-Papoul (1620). — Procédure devant le parlement de Toulouse, sentence arbitrale et arrêt concernant les droits de sivadage et autres, pour Daniel Bertrand de Langle, évêque et seigneur de Saint-Papoul, contre les consuls de Carlipa et l'abbé de Villelongue (1749). — Procès-verbal de réception d'experts dressé à la requête de l'évêque de Saint-Papoul contre les consuls de Carlipa (1751). — Réponse à la consultation du 4 juillet 1737, pour l'évêché de Saint-Papoul, au sujet des réparations de la nef de l'église collégiale Saint-Michel de Castelnaudary (1737). — Acte d'échange du curier de l'évêché à Castelnaudary contre celui qu'avait fait bâtir M. de Gauzy, juge-mage ; autres pièces sur cette affaire (1766-1767). — Réponse à un mémoire du chapitre de Saint-Papoul, pour l'évêque, contre le syndic du chapitre (1771).

G. 240. (Liasse.) — 35 pièces, papier ; 5 parchemins.

1770-1777. — Procédure, inventaire de production, requête, instruction, réponse, sentence arbitrale, etc., pour l'évêque de Saint-Papoul contre le syndic du chapitre et Jean-Marie Cogomblis du Rivage, prévôt. Au procès intervient aussi le syndic de l'hôpital de Castelnaudary, héritier de M. de Langle, de son vivant évêque de Saint-Papoul.

PROMOTEUR DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-PAPOUL.

G. 241. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1670-1776. — Actes d'abjuration des calvinistes Antoine Lapomarde, de Revel, habitant de Vaudreuille ; Bernard de Lorcle, du Mas-Saintes-Puelles ; Jean Albertin, ratif de Briançon, en Dauphiné ; Jacques Garrigues, ratif du Mas-Saintes-Puelles et résidant à Saint-Assisclé ; Jeanne Ferrande, femme d'un *fournié* de Castelnaudary ; Pierre Descazals, résidant à Labécède-Lauragais (1670-1674). — Requête des consuls de Labastide-d'Anjou, ordonnance de l'évêque et conclusions du promoteur de l'évêché de Saint-Papoul, tendant à ériger l'église de Labastide-d'Anjou, annexe de Montferrand, en paroisse distincte ; — réquisitoire du promoteur aux fins de l'union de Laval (1) à la paroisse de Labastide-d'Anjou ; — ordonnance de l'évêque

(1) Laval-des-Cugnats (carr. dioc.), aujourd'hui Laval, forme, commune de Labastide-d'Anjou.

SÉRIE G. — OFFICIALITÉ ET CHAPITRE DE SAINT-PAPOUL.

de Saint-Papoul prescrivant une enquête *de commodo et incommodo* sur ces demandes (1775). — Réquisitions du promoteur aux fins de l'union de la cure de Saint-Jacques-de-Pontlevet à l'église de Labastide, et ordonnance de l'évêque de Saint-Papoul; autres requête et ordonnance du promoteur; assignation d'experts et de témoins; nouvelle information *de commodo et incommodo*; sommation et réquisition contre l'abbé de Sorèze; procès-verbal de comparution de dom Despaulx, prieur, et procureur fondé de M. d'Agay de Mion, abbé commendataire de Sorèze; assignation contre Mazières, curé de Montferriard, et procès-verbal de comparution dudit; assignation et comparution de Lavie, curé de Saint-Jean-de-Pontlevet; assignation et procès-verbal de comparution de Jammes, curé de Soupex; conclusions définitives du promoteur (1776).

OFFICIALITÉ DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-PAPOUL.

G. 242. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1561-1770. — Procès devant l'official de Saint-Papoul contre quelques habitants de Villepinte, obituaires de Pousse; comparution de témoins (1561). — Instance par devant maître Jean Bonnéric, licencié ès droits, prieur-mage de l'église cathédrale de Saint-Papoul, official, pour Hélène Ausseresse, de Saint-Papoul, contre Paul Pradelles, prieur de la collégiale Saint-Michel de Castelnaudary (1604). — Actes faits à maître de Vernès, official, pour le contraindre à autoriser la publication d'un chef de moratoire (1618). — Plainte et enquête, par devant Raimond de Vernès, official de Saint-Papoul, pour Jacques-Pierre Viguier, bourgeois de Villepinte, contre maître Arnaud Garssai, prêtre dudit lieu, inculpé d'avoir dit au plaignant « qu'il estoit un coquin et un ivrogne et qu'il n'avoit point d'honneur » (1660). — Enquête de pauvreté faite d'autorité de l'évêque, pour Barthélémy Montaudry et Catherine Astouille, du lieu de Villespy (1672). — Verbal de l'official de Saint-Papoul, pour le promoteur du diocèse contre les religieuses des Cassés (1682). — Enquête par devant maître Pierre de Lanes, docteur en théologie, chanoine au chapitre collégial de Castelnaudary, commissaire délégué de l'official de Saint-Papoul, pour dispense de parenté spirituelle entre Jeanne de Gourg et Gaspard Mélix, de Castelnaudary (1685). — Fulmination d'excommunication, après publication de moratoire, par Danjou, official de Saint-Papoul (1702). — Chefs de moratoire pour le chapitre de Saint-Papoul (1722). — Lettre de maître Robert, official de Saint-Papoul à M. Laroque, procureur au présidial de Lauragais à Castelnaudary. Il est question, dans cette pièce, de la démolition de l'église de Basseys par M. Ménard (1729). — Enquête faite aux fins de

rétablir les actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Ricaud, dont les registres étaient perdus (1735). — Enquête pour la dispense de parenté entre Antoine Teisseire et Paule Baïthe, de Villespy (1737). — Minute d'ordonnance de dispense au quatrième degré de parenté pour Jean-Pierre et Germaine Cassignoles, de Villepinte (1681). — Dispense sur requête et enquête, du quatrième degré de parenté en ligne égale, entre le sieur Lasouche, de Lasbordes, et demoiselle de Geivais, de Castelnaudary (1738). — Dispense, sur enquête et pour cause de pauvreté, en faveur de Nicolas Jammes et Catherine Andrieu, de Villasavary (1756). — Requête et ordonnance d'enquête sur la parenté entre Jean Bouré et Bernarde At, du lieu de Baraigne (1761). — Enquête pour dispense de parenté entre Guillaume At et Raymonde Moisanat, du lieu de Baraigne (1770).

G. 243. (Registre.) — In-4^o, 215 feuillets, papier.

1597. — Registre d'audience de l'officialité de Saint-Papoul.

CHAPITRE CATHÉDRAL DE SAINT-PAPOUL.

G. 244. (Liasse.) — 22 pièces, papier; 3 parchemins.

1320-1721. — Statuts des religieux de Saint-Papoul, collationnés par de Calmonte, notaire, (1320-1481). — Acte contenant les prééminences du chapitre et du prieur de Saint-Papoul (1355). — Deux pièces sur la sécularisation du chapitre de Saint-Pons (Hérault), (XVI^e siècle). — Collation de l'office de sacristain de l'église de Saint-Papoul (1530). — Collation par l'évêque du grand-prieuré de l'église cathédrale de Saint-Papoul (1549). — Requête présentée à l'évêque de Saint-Papoul pour obtenir une ordonnance d'enquête *de commodo et incommodo* sur la sécularisation du monastère et église cathédrale de Saint-Papoul, de l'ordre de saint Benoît (1559). — Statuts du chapitre de Saint-Papoul de 1320 (copie en mauvais état et tronquée, de 1560). — Lettres royaux pour le syndic des religieux du monastère de Saint-Papoul, touchant les revenus des décimaires de Basseys, de Saint-Jean-de-Boides et de Rascous (1587). — Inventaire informe produit par le syndic des religieux et chapitre de l'église cathédrale de Saint-Papoul (1617). — Délibération du chapitre de Saint-Papoul nommant syndic M. de Saint-Marcel, prévôt (1680). — Délibération du chapitre faisant injonction au sieur Boirely, prévôt, de remettre incessamment à la prébende fondée par feu Antoine de Silvecane Saint-Lauents (1683). — Fondation d'une prébende dans l'église de Saint-Papoul par M. de Grammont, évêque (1702). — Six cahiers, en

mauvais état, du *touï de cheville* (1) de 1704 à 1726. — Fondation d'une prébende par les demoiselles de Suffré (1705). — Procédure, inventaire de production, etc., pour le syndic du chapitre de Saint-Papoul contre Jean-Paul de Capella, bourgeois de la ville de Castelnaudary, et Guillaume Campmas, fermier à locaterie perpétuelle de la métairie de Fontcouverte, communément appelée de Sarrazy, au terroir de Saint-Martin-la-Lande (1708). — Ordonnance de M. de Lamoignon, intendant de la province du Languedoc, qui affecte les fonds des prébendes au paiement de la taxe des amortissements, et donne mainlevée des fruits saisis au préjudice du chapitre de Saint-Papoul (1716). — Consultation de M. Veilhac, de Toulouse, touchant la collation des bénéfices, *sede vacante* (1717). — Lettre du théologal d'Agde « exposant le cas de conscience dont on demande la résolution à Messieurs les « Docteurs de Sorbonne ». Il s'agissait de la jouissance des fruits d'un bénéfice, alors que le titulaire était non résident et sans privilège ecclésiastique (1721).

G. 245. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1660-1750. — Fondation d'un obit en faveur du chapitre de Saint-Papoul par Jacques Denobres (1660). — Extrait du testament de Jacques Teisseire, et fondation d'obit en faveur du chapitre de Saint-Papoul (1652-1754). — Cahiers d'acquittements des obits par le chapitre, du 4 septembre 1673 au 23 juin 1683. — Sentence du sénéchal de Toulouse portant condamnation contre Vitrac, héritier de feu M. de Nigronne, fondateur de deux obits en faveur du chapitre cathédral de Saint-Papoul (1679). — Liste des obits servis par le curé de Saint-Papoul en seul (1705). — Extrait du testament de maître Jean Desarnaud, chanoine, portant fondation d'un obit de 124 livres (1705). — Minute d'institution de l'obit de Simone Gayraude, de Villasavary; titre dudit obit, prise de possession en double expédition, avec sommation, réquisition et exploit d'huissier (1708). — Fondation d'obit par Vitalis de Pomes, chanoine de Saint-Papoul (1709). — Testament et collation de testament du sieur Lagrave, prévôt du chapitre, portant legs d'une somme de 28 livres 14 sols 2 deniers, établie sur le clergé du diocèse de Saint-Papoul, au profit du chapitre; vente de rente constituée de pareille somme, pour fondation d'un obit (1711). — Etat des finances obituaires du chapitre de Saint-Papoul soumises à l'amortissement (1713). — Testament de maître Vitalis de Pomes, vicaire général,

portant fondation d'une prébende et de divers obits (1714). — Exploit d'huissier, sur réquisition du syndic du chapitre de Saint-Papoul, notifiant au prébendier les actes d'obits fondés par M. de Grammont, évêque, Pomes, vicaire-général, et les demoiselles de Suffré (1716). — Fondation d'obit, au profit du chapitre de Saint-Papoul, par maître Martin Foissac, en 1660, et copie de l'acte de remboursement du capital de 50 livres (1721). — Déclaration de Laplagne relative au paiement de toutes les fondations comprises dans la contrainte à lui adressée (1728). — Verbal d'ouverture du testament du chanoine Richard portant fondation d'un obit (1748-1750).

G. 246. (Liasse.) — 62 pièces, papier; 2 parchemins.

1468-1677. — Bail à emphytéose d'une pièce de terre au terroir de Saint-Papoul par le chapitre à Jean Sali, dudit lieu, pour le prix de « seize deniers de forte monnaie, valant vingt deniers petits » (1468). — Dénombrement des terres et fiefs fait par le prieur-mage de Saint-Papoul et de Payra (XVI^e siècle). — Contrat d'arrentement de la métairie de Villarzens (c. de Biam) (1543). — Extrait d'arrêt du parlement de Toulouse, pour le chapitre de Saint-Papoul contre le chapitre collégial de Castelnaudary, à raison des bénéfices de Saint-Jean-de-Bordes et de Saint-Maurice, et des réparations à l'église Saint-Michel de Castelnaudary (1558). — Attestatoire des consuls de Saint-Papoul, établissant les charges et revenus du chapitre de cette ville (1566). — Extrait d'arrêt pour le syndic du chapitre, du monastère et de l'église cathédrale de Saint-Papoul contre l'évêque, à raison de la prébende théologale (1567). — Acte de bail pour la réédification de la maison de la théologale au doctoir du monastère de Saint-Papoul (1598). — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Papoul pour l'année 1599. — Tables de distribution du blé, du millet, etc., aux religieux du monastère de Saint-Papoul (1601-1605). — Acte d'obligation de la somme de 133 écus 20 sols, comme partie de la somme de 500 écus adjugée pour la réparation des chambres à doctoir des chanoines réguliers de Saint-Papoul (1601). — Recettes et dépenses du chapitre de Saint-Papoul pour l'année 1606 (marquent les premiers feuillets). — Etat des fermes et revenus du chapitre pour l'année 1642. — Cahier de comptes de recettes et dépenses présenté par le sieur Boyer, syndic du chapitre, pour l'année 1670. D'après ce compte, la recette du blé s'éleva à 526 setiers, 3 punières; la recette en argent s'éleva à 2.945 livres 10 sols 3 deniers. — Etat des recettes et des dépenses en argent et en nature pour l'année 1677 présenté par le sieur Désarnauts, chanoine et syndic, avec les pièces justificatives.

(1) On notait sur ces cahiers l'entrée en semaine ou *touï de cheville* (d'un samedi au samedi suivant) des membres du chapitre. Ce touï de cheville donnait au chanoine hebdomadaire le droit de nommer aux prébendes vacantes qui étaient à la collation du chapitre.

SÉRIE G. — CHAPITRE CATHÉDRAL DE SAINT-PAPOUL.

G. 247. (Liasso.) — 48 pièces, papier ; 2 parchemins.

1559-1791. — Remontrances à l'évêque de Saint-Papoul pour l'amener à consentir à la sécularisation du chapitre (1559). — Visite par des experts, sur une plainte du chapitre, de l'église et du monastère que les évêques avaient réglé de réparer (1577). — Bail à nouveau fief d'une « locate » à Saint-Papoul, à Jean Léon, maçon (1604). — Dînes du syndic du chapitre et la cour des aides, contre Jean Mailin, de Castelnaudary, au sujet de la métairie du Pujol, donnée aux religieux de Saint-Papoul par feu Charles de Bar, évêque, (1606). — Rôle des frais et fournitures pour la réparation de la chambre du théologal, du dortoir et de l'église de Saint-Papoul (1600-1610). — Quittance en faveur du chapitre, du droit d'entrée de Louis de Claret, évêque, (1636). — Transaction des articles de sécularisation faits et conclus par les religieux du chapitre cathédral de Saint-Papoul, en présence et du consentement de l'évêque (1668). — Extrait de la délibération du chapitre de l'église cathédrale sur l'hommage au roi (1674). — Copie d'inventaire remis par le chapitre de Saint-Papoul contre l'évêque, sur le fait des réparations et fournitures nécessaires à l'église, à la sacristie, au cloître, au dortoir, à la tour des Joyaux, etc. (vers 1680). — Circulaire adressée par les trésoriers généraux de France au syndic du chapitre de Saint-Papoul, au sujet de l'hommage dû au roi (1689). — Compte de 642 livres 2 sols au profit du chapitre Saint-Papoul, pour M. de Vernès, syndic du chapitre (1691). — Procès entre le syndic du chapitre de Saint-Papoul et François Berdeil, bourgeois, au sujet de la raison du chapitre à Cortiasty (1699). — Extrait du testament de maître Marc-Antoine de Mariéjol, chanoine et théologal, portant constitution de legs en faveur du chapitre (1709). — Acte de délaissement du *pré de l'Ouvrier* et d'une pièce de terre complantée en vigne fait par Pierre-Nichel Robert et Bertrand Molinier aux mains du syndic du chapitre (1710). — Etat des droits d'amortissement imposés sur le chapitre de Saint-Papoul (1714-1716). — Appointment et rôle de dépenses pour le syndic du chapitre contre le sieur Combettes, au sujet de la métairie de Sarrazy (1717). — Bail des fruits décimaux de Saint-Germain, décimaire situé dans le consulat de Saint-Félix (1), à Gabriel Laurens, habitant de Saint-Paulet, pour le prix de 280 livres (1722). — Mise aux enchères des revenus capitulaires pour l'année 1724. — Décombrement des biens et revenus du chapitre de Saint-Papoul, dressé en exécution de la décision

de l'assemblée générale du clergé de France du 12 décembre 1726. — Contrat de la ferme des carnélages de Saint-Papoul, Bassens et Lasbordes (1728). — Rôle des frais exposés sur l'action en justice entreprise par le sieur Ménard, à l'occasion de la démolition de l'église de Bassens (1729). — Déclaration au profit du chapitre, faite par devant M^e Combes, notaire à Castelnaudary, par Soulier, brassier du Mas-Saintes-Puelles. Le déclarant dénonce et annule une vente « feinte et simulée » à lui faite par le sieur Jacques de Ferrand (1730). — Arrêt du conseil concernant le contrôle des délibérations capitulaires (1740). — Bail à ferme pour neuf ans des terres de Labat au consulat de Lasbordes, consenti par le syndic du chapitre en faveur de Guillaume Cazètes, au prix annuel de 145 livres (1734). — Quittance de la somme de 25 livres payée par le chapitre au curé de Saint-Paulet, pour le service religieux d'une partie du prieuré de Saint-Germain (1737). — Bail à ferme pour huit ans des fruits décimaux du bénéfice de Miraval, consenti à Gratier Andrieu, dudit lieu, pour le prix de 1.010 livres par an (1738). — Constitution de rente au principal de 300 livres faite par le chapitre de Saint-Papoul à dame Marie-Anne de Laidos, et à demoiselle Marguerite de Paucheville, l'une et l'autre de Toulouse (1766). — Consultation des avocats Faget et Carborrel, pour le chapitre de Saint-Papoul, contre maître Cogomblis du Rivage, suivie d'une requête au parlement de Toulouse (1768). — Verbal d'exhibition à l'assemblée capitulaire de Saint-Papoul, de l'extrait baptistaire, des lettres de tersure et autres pièces produites par maître Jacques-Bertrand Mahias, diacre du diocèse de Saint-Papoul, à l'effet d'obtenir « quelque bénéfice, dignité ou personnat », à la collation dudit chapitre (1779). — Notification au chapitre de Saint-Papoul, de l'extrait de baptême, lettres d'ordination et autres pièces testimoniales, de maître Louis-Yon Serres, prêtre et vicaire de Villasavary, candidat à un bénéfice capitulaire (1779). — Accord conclu entre les syndics du chapitre et des prébendiers, et M. Cauval, curé d'Ayroux ; les premiers s'obligent à payer audit Cauval la somme de 500 livres, et celui-ci, de son côté, s'engage à entretenir les vases sacrés et les ornements de la paroisse d'Ayroux (1783). — Acte de promotion de l'abbé Charles-Marie du Bec de la Plounière, de Romans, en Dauphiné, vicaire-général de Saint-Papoul, au *canonicat de serment de fidélité* (1783). — Vente des effets délaissés par feu maître Cuis, chanoine de Saint-Papoul (1783). — Inventaire dressé par les maires et officiers municipaux de Saint-Papoul, des effets trouvés dans le *cuvier* du chapitre (1791). — Inventaire du *cuvier* du chapitre de Saint-Papoul, à Castelnaudary (1791) ; — autre inventaire du *cuvier* du chapitre à Montferriand (1791).

(1) En 1726, le dénombrement fourni par le chapitre porte ce décimaire dans la paroisse de Saint-Paulet.

G. 248. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1768-1774. — Correspondance. — Lettre du chanoine Berdeilh, syndic du chapitre, à M^e Labadie, ancien capitoul, et procureur au parlement de Toulouse. Il lui recommande la « poursuite et réussite du procès qu'il est obligé de soutenir » contre son prévôt (août 1768). — Lettre circulaire du chapitre cathédral d'Alais portant communication aux chanoines de Saint-Papoul d'un arrêt qui maintient le syndic, consuls et communauté d'Alais en la pleine possession et jouissance des fruits et revenus d'une prébende canoniale (1772). — Lettre adressée au syndic du chapitre de Saint-Papoul relative à la réimpression d'un bréviaire (1773). — M. Dorquier, de Toulouse, mande au syndic du chapitre de tenir prêts les fonds qui doivent servir à gager l'emprunt prochain du clergé général (1774). — M. Dubourquoy, de Saint-Pons de Thomières, offre au syndic du chapitre de remplir le poste de maître de musique, « de bien instruire « les enfants de chœur, tant pour la musique, le latin, que « pour l'arithmétique et l'écriture » (1774). — Deux lettres de M. Labadie, de Toulouse, relatives à un procès de nature indéterminée (1774). — M. Graeb, maître de musique de la chapelle Saint-Pierre de Valeriennes, demande au grand chantre de la cathédrale de Saint-Papoul de souscrire à « six messes qu'il vient de composer dans le goût moderne » (1774). — Lettre de M. Guigou, maître de musique à Agde, exposant les talents de son fils, organiste à Saint-Paul de Narbonne depuis quatre ans. « C'est un bon sujet,.... « il a du génie pour la musique ; il joue joliment de la « basse, du violon et de la mandoline, et il est passionné « pour l'orgue » (sans date). Ce fils, l'abbé Jean-Ardis Guigou, était, à la Révolution, organiste à Saint-Just de Narbonne ; consacré prêtre par l'évêque Besaucèle, il devint intrus à Laude, reprit plus tard la fonction d'organiste à Saint-Just, et mourut en 1809.

G. 249. (Liasse.) — 21 pièces, papier ; 2 parchemins.

1502-1600. — Accord et transaction entre les religieux de l'église cathédrale de Saint-Papoul et le recteur d'Issel, à raison des fruits décimaux de la métairie dite des Pujols (1502). — Extrait des diettes tenues par devant le sénéchal de Lauragais, pour le syndic du chapitre de Saint-Papoul contre les tenants de la métairie de Sarrazy (1555). — Sentence du sénéchal de Lauragais prescrivant aux consuls de Saint-Papoul d'entretenir six hommes de garde et au chapitre d'en fournir deux ; de son côté l'évêque doit désigner, aux dépens desdits consuls, un homme « pour faire la découverte tant de nuit que de jour au clocher de ladite esglise » (1580). — Procès-verbal de

prise de possession de la cure et vicairie perpétuelle de Saint-Papoul, par maître Jean Coriac, prêtre du diocèse de Lavaur (1586). — Procédure au parlement de Toulouse entre le syndic du monastère de Saint-Papoul, d'une part, l'évêque et Jean Coriac, « préthendu recteur et vicarie perpétuel » de l'église de Saint-Papoul, d'autre (1587). — Requête de conclusion, pour le syndic du chapitre de Saint-Papoul, contre l'évêque Alexandre de Baidia (1588). — Requête au parlement, pour le syndic des religieux du chapitre et monastère de Saint-Papoul, contre Raymond Rougié, Antoine Morsanet, Dominique Cammas et autres tenants du bénéfice de Saint-Martin-la-Lande. (1588). — Attestation délivrée au chapitre par le capitaine de la compagnie cantonnée à Saint-Papoul portant que ses hommes ont « tous versé à discrétion aux despens des religieux » dans le monastère dudit lieu (1591). — Copie de sentence portant adjudication de décret, pour le syndic du chapitre de Saint-Papoul, contre Cazabonne, Lamy, et autres exacteurs des tailles de Castelnaudary (1593-1595). — Notification d'un jugement prononcé par les magistrats présidiaux de Castelnaudary, à la requête du syndic du chapitre, contre Gausi, Piniolle et Montanhac, fermiers des fruits décimaux des lieux de Montferriard et Labastide-d'Anjou, appartenant au grand prieur de l'église cathédrale (1595). — Copie de requête présentée en la cour du parlement de Toulouse par le syndic du chapitre contre l'économiste de l'évêché, pour contraindre celui-ci à réparer le doctoir et le monastère aux frais de l'évêque. Il est précisé dans cet acte que le 15 juin 1595, la ville de Saint-Papoul, la maison épiscopale, l'église et le monastère furent envahis, pillés et saccagés par le capitaine Portal de Rois, à la tête d'un parti protestant (1595). — Mémoire en défense présenté devant le métropolitain de Toulouse, par le chapitre de Saint-Papoul, contre une demande en portion congrue formée par le sieur Saisac, soi-disant vicarie perpétuel de l'église de Saint-Papoul (1598). — Copie en double exemplaire d'une ordonnance de taxation obtenue au parlement de Toulouse, par les exacteurs des tailles de Castelnaudary contre le syndic du chapitre (1599). — Articulats du syndic du chapitre de Saint-Papoul contre Jean de Raymond, conseiller au parlement, et héritier de feu Jean de Raymond, évêque de Saint-Papoul, son frère. Il est question, dans les 23 articles de cet acte, de contrats d'obligation, de frais de réparations d'ornements et vases sacrés, etc., entrant en compte dans la succession (XVII^e siècle). — Requête présentée au duc de Joyeuse, lieutenant du roi en Languedoc, par le syndic du monastère de Saint-Papoul, dans laquelle est exposée l'extrême misère des religieux, depuis surtout « le passage des huguenaux, « qui leur occupent les bénéfices de Rascous et de Saint-

« Jean-de-Boides, . . . en sorte qu'ils sont contraints soy
« retirer chez leurs parens pour estre voyez » (1590-
1600).

G. 250. — 2 cahiers, papier.

1397. — Grosse d'un procès entre les chapitres de
Saint-Papoul et de Castelnaudary, d'une part, et les collé-
giats de Saint-Martial de Toulouse, de l'autre, pour les fruits
décimaux de Tréboul.

G. 251. — Rouleau, parchemin.

1553. — Arrêt du parlement de Toulouse obtenu par
le chapitre de Saint-Papoul contre Charles de Vauc, religieux,
« qui au lieu de se retirer audict monastère
« (de Saint-Papoul), auroit discouru et vagué, au grand
« scandale du peuple et de la religion » (11 avril 1553).

G. 252. (Liasse.) — 61 pièces, papier; 2 parchemins.

1622-1781. — Inventaire des actes, papiers, titres et
documents appartenant au chapitre de Saint-Papoul, trouvés
dans la chambre de feu frère Arnaud, aumônier dudit
chapitre (1622). — Plainte portée au parlement de Toulouse
par le chapitre de Saint-Papoul contre le nommé Sabatier,
huissier au sénéchal de Lauragais, qui avait refusé de
signifier des lettres de *committimus*, et dossier de l'affaire
(1664). — Lettres de *committimus* pour le syndic du
chapitre de Saint-Papoul (1668). — Arrêt du conseil privé
du roi portant droit de *committimus* en faveur dudit
chapitre (1681). — Révocation d'une délibération capitulaire
en date du 16 mars 1685, prise contre le sieur Cogomblis
du Rivage (1687). — Requête au sénéchal de Lauragais
pour le syndic du chapitre de Saint-Papoul contre Sahatet
et autres (1696). — Procès entre les chanoines de Saint-
Papoul et noble François de Pages de Vitrac, écuyer,
résidant à Toulouse, pour un paiement d'arrérages de
rentes dues au chapitre (1713-1715). — Requête et exploit
d'assignation devant le présidial de Lauragais, au nom du
chapitre, contre le sieur Dassier qui, à titre de syndic de la
communauté de Saint-Papoul, avait à rendre compte de
cent livres empruntées depuis 1699 aux demoiselles de
Suffré (1717). — Le chapitre de Saint-Papoul, à qui on
avait dérobé le livre de la *pointe*, demande l'autorisation
de publier un monitoire (1722). — Inventaire de production
relatif aux fiefs dont jouit le chapitre, présenté aux trésoriers
généraux de France (1727). — Requête et exploit d'assi-
gnation pour le syndic du chapitre contre le syndic du
cleigé du diocèse de Saint-Papoul, en paiement de rentes
diverses et d'arrérages (1728). — Double délibération du
chapitre contre M. de Méraud, avocat du roi au présidial,

au sujet de la démolition de la chapelle de Basseis (1729-
1730). — Exploit d'assignation au sénéchal de Lauragais
au nom du syndic du chapitre contre Raymond Derat,
brassier de Castelnaudary, locataire perpétuel de la métairie
de Sarrazy ou Fontcouverte, dans la juridiction de Saint-
Martin-la-Lande (1735). — Procédure au sénéchal de
Lauragais pour le syndic du chapitre de Saint-Papoul
contre les sieurs Mas fils, de Saint-Martin-la-Lande, et
Molinier-Lamarque, père et fils, de Saint-Papoul (1760-
1762). — Acte de protestation pour le syndic du chapitre
contre le sieur Cogomblis du Rivage (1768); — mémoire
pour le chapitre de Saint-Papoul contre ledit sieur (1769);
— instruction pour l'évêque de Saint-Papoul contre Jean-
Maic de Cogomblis du Rivage, prévôt de la cathédrale de
Saint-Papoul, et le syndic de la même église (1770); —
observations sur l'instruction de 1770 et sur la réponse à
ladite instruction pour le sieur Cogomblis du Rivage
contre l'évêque de Saint-Papoul et le syndic du chapitre
de ladite église (1770). — Réponse par l'évêque au mémoire
du chapitre du 14 août 1771. — Arrêt du parlement de
Toulouse obtenu par le syndic du chapitre de Pamiers,
contre Daigon de Peyrefitte, chanoine et archiprêtre
dudit chapitre (1772). — Circulaire du chapitre de Troyes
demandant aux chanoines de Saint-Papoul aide et conseil
dans un procès qu'il est sur le point de soutenir contre un
curé de Troyes (1774). — Procédure instruite au sénéchal
de Castelnaudary par le chapitre de Saint-Papoul contre un
de ses chanoines nommé Massy, qui prétendait se soustraire
aux obligations de la résidence et de l'assistance au chœur
et réclamait à cet effet une dispense générale (1780).

COLLÉGIALE SAINT-MICHEL DE CASTELNAUDARY.

G. 253. (Registre.) — In-4^o, 243 feuillets, papier.

1623. — Enquête sur les droits seigneuriaux et féodaux
perçus par le chapitre Saint-Michel de Castelnaudary dans
la juridiction de Saint-Martin-la-Lande.

G. 254. — 22 pièces, papier; 3 parchemins.

1488-1788. — Accord entre le syndic de la collégiale
Saint-Michel de Castelnaudary et le syndic du collège Saint-
Martial de Toulouse, d'une part, et le prieur de Brézil,
d'Agassens et de la Val-des-Roussés, au diocèse de Nic-
poix, d'autre part, touchant la perception des dîmes de
Villeneuve-la-Comptal (1488). — Mémoire en défense pour
le chapitre de Castelnaudary concernant les réclamations
des fermiers du domaine en matière de demi-lods (1615).
— Enquête par devant Jean-Paul Valette, notaire royal de
la ville de Castelnaudary, commis par le parlement de

Toulouse à l'effet de vérifier la coutume en vigueur pour le paiement de la dime dans le diocèse de Saint-Papoul. Cette enquête avait été prescrite à la requête du syndic de la collégiale Saint-Michel (1633). — Délibération des consuls de Castelnaudary favorable au projet des religieuses de Saint-Pantaléon, de Toulouse, qui désirent « s'installer » et établir dans ceste ville pour donner instruction de « piété et de vertu aux jeunes filles » (1656). — Arrêt en délaissement d'un patu de maison, obtenu par le syndic du chapitre collégial contre Dominique Gautier, de Castelnaudary (1654). — Autre arrêt sur le même objet (1656). — Troisième arrêt du même genre rendu pour le syndic du chapitre collégial contre Dominique Rastouilh (1671). — Afferme des fruits décimaux de Villeveuve à 230 setiers de blé (1712). — Conventions faites entre le chapitre de Castelnaudary et M. de Marquier pour le paiement d'une rente de quatre setiers et demi de blé, mesure de Toulouse (1724). — Afferme de la métairie de Vidal-Bonnet par le chapitre Saint-Michel (1725). — Procédure suivie d'ordonnance portant permission de donner à locaterie perpétuelle les terres du Cammas-Naut, appartenant à la collégiale (1728). — Bail à Louis Lafage des travaux de réparation du pavé du sanctuaire de Saint-Michel, au prix de 104 livres 10 sols (1740). — Afferme des fruits décimaux du lieu de Puginier par le syndic du chapitre à Pierre Malrieu, dit l'Espérance, et à Jean Rigaud, habitants du lieu de Puginier (1746). — Devis et mandatement de 106 livres pour la confection d'un banc destiné au jubé de l'église de Saint-Michel, par Balmes, menuisier de Castelnaudary (1759). — Reconnaissance consentie par Antoine Embry, précenteur et délégué du chapitre de Castelnaudary, en faveur de Jacques-François Thuriès, coseigneur de cette ville (1753). — Bail à ferme des fruits décimaux du lieu de Puginier pour sept années, au prix annuel de 1.170 livres, consenti par le chapitre Saint-Michel au profit de Guillaume Franc, Guillaume Piel, Guillaume Izar et Antoine Franc (1759). — Afferme des fruits décimaux du bénéfice de *Villarzens* ou *Cascarrech* pour six années, à raison de 3.400 livres l'une, consentie par le syndic du chapitre en faveur de Rastouilh, Campaignac, Audirac et Pujol (1760). — Autre bail à locaterie perpétuelle de deux lopins de terre, sous le sol de la Basse, dans le terroir de Castelnaudary, consenti par le chapitre en faveur de Jean Izar et Michel, tous deux voituriers de Castelnaudary, sous la rente annuelle de 2 livres 15 sols (1761). — Délibération de la communauté de Castelnaudary, relative au passage des voitures du chapitre sur la terrasse de la ville (1769). — Accord passé entre le curé de Verdun et les syndics du chapitre au sujet des rovaies (1783). — Acte de signification par huissier aux auditeurs des comptes du chapitre

d'une résolution portant que les prébendiers dudit chapitre entendent ne supporter en aucune manière les charges de l'augmentation des gages accordée à l'organiste de l'église (1786). — Compte de recette et de dépense en blé présenté aux auditeurs des comptes du chapitre pour l'année 1788.

G. 255. (Liasse.) — 23 pièces, papier; 7 parchemins.

1462-1789. — Compte des décimes et autres impositions faites sur le clergé du diocèse de Saint-Papoul (1606). — Compte remis au chapitre collégial par Antoine Simon, prébendier et obitier du chapitre, pour l'année 1607. — Compte-rendu de la « grosse » provenant des bénéfices du chapitre (1739). — Ordonnance de M. de Pomes, vicaire général, sur l'indemnité des terres du canal royal (1682). — Quittance de divers paiements pour l'obit du sieur Lastrapes (1711). — Relevé des fondations faites dans l'église collégiale Saint-Michel, accompagné de l'état de leurs revenus et de leurs charges (1725). — Délibération capitulaire et requête à l'évêque de Saint-Papoul, pour obtenir une ordonnance de taxation s'appliquant aux obits solennels et aux messes basses (1725). — Délibération capitulaire et déclaration de M. Geivais, avocat, au sujet du bail à ferme d'une vigne au terroir du *Cammass-Naut* (1729). — Copie de reconnaissances au profit de la collégiale Saint-Michel de Castelnaudary, en 1462, pour le chapitre contre Raymond de Marion-Lacger (1762). — Constitution d'une rente de 20 livres au capital de 400 livres, consentie par la dame de Veiger et M. de Ménard, son neveu, en faveur de M. Faure, sous-diacre et chanoine du chapitre Saint-Michel (1746). — Autre constitution de rente au capital de 274 livres, consentie par Jacques de Raymond de la Nougarède en faveur de la table des obits du chapitre (1746). — Compte de recette et de dépense en blé, orge et argent des menus cens, pour la table des obits du chapitre (1751-1752). — Compte de la « grosse » rendu par François-Martin Foyssac, grainetier du chapitre (1751). — Constitution de rente au capital de 1.200 livres, consentie par les chanoines de Saint-Michel au profit d'Antoine Embry, précenteur, (1768). — Cession d'une rente de 20 livres au capital de 400 livres, constituée sur le clergé du diocèse de Saint-Papoul, consentie par Jacques-Antoine de Capella au profit dudit Antoine Embry (1773). — Délibération du chapitre de Castelnaudary donnant pouvoir à M. Lastrapes, syndic, d'emprunter 8.400 livres; — acte d'emprunt de 3.000 livres à l'hôpital général de Castelnaudary, contracté par ledit Lastrapes, sous la rente de 150 livres (1781-1782). — Cession d'une rente de 90 livres au capital de 1.800 livres, constituée sur le diocèse de Saint-Papoul, par François de Pujol, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, au

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture à volonté
pour seulement
\$8.99/mois

[Continuer](#)

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



— à la diligence du syndic du chapitre contre M. Trilhou, prêtre et prieur dudit chapitre (1728).

G. 258. (Liasse.) — 44 pièces, papier; 2 parchemins.

1742-1743. — Procès entre le chapitre Saint-Michel et M. Jacques Ducup, au sujet du legs fait à la sacristie dudit chapitre par le chanoine Ducup.

G. 259. (Liasse.) — 64 pièces, papier; 16 parchemins.

1546-1751. — Procès soutenu par le syndic du chapitre Saint-Michel contre maître Gillis, curé de Dax, M. de Roquefort, seigneur de Marquain, et la demoiselle d'Arnavé d'Ornolac, au sujet de l'obit fondé le 14 mai 1546 par François Barrau, dans l'église de Villefranche-de-Lauragais.

G. 260. (Liasse.) — 52 pièces, papier; 8 parchemins.

1759-1766. — Procès entre le chapitre collégial et Jean-Pierre Martin de Ménard, avocat, maire de Castelnaudary. Le chapitre entendait obliger son adversaire à lui consentir reconnaissance : 1° d'une pièce de terre, située au lieu dit *als Mailhols-Tendrès*, dépendant de la métairie du Fort, sous la censive de trois gelines; 2° d'une autre pièce de terre, au même lieu, sous la censive d'une geline; 3° d'une troisième pièce de terre, au même lieu, sous la censive d'un denier tournois; lesdits trois articles étant de plus grevés d'une rente obituaine de deux quartiers de blé; 4° d'une quatrième pièce de terre, sous la censive d'une quatrième de blé.

G. 261. (Liasse.) — 46 pièces, papier; 4 parchemin.

1734-1791. — Bail à ferme par le chapitre du moulin du Pech des Cuguels, juridiction de Castelnaudary, à Jean Hamade, meunier de cette ville (1734). — Consultation du sieur Pujos sur le mémoire de l'évêque de Saint-Papoul relatif aux réparations à effectuer à la nef de l'église Saint-Michel de Castelnaudary (1737). — Procédure pour le syndic du chapitre Saint-Michel contre les fermiers du bénéfice de Saint-Martin-la-Lande (1743). — Procès au sujet des réparations à pratiquer à la sacristie de l'église collégiale, soutenu par le chapitre de Castelnaudary contre l'évêque de Saint-Papoul (1762). — Requête en contrainte pour le chapitre de Castelnaudary contre le chapitre de Saint-Papoul (1765). — Homologation d'une transaction conclue entre le syndic du chapitre de Castelnaudary, Guillaume Canière, curé de Villeveuve-la-Comptal, et le syndic du collège Saint-Martial de Toulouse, d'une part,

et la communauté de Villeveuve-la-Comptal, d'autre part, au sujet des réparations à faire à l'église dudit lieu (1768). — Exploit d'assignation pour le syndic du chapitre Saint-Michel contre Antoine Gleises, négociant de Castelnaudary, au sujet des fruits décimaux de Pech-Ginestas (1779). — Procès entre le syndic du chapitre Saint-Michel et les doctrinaires de Castelnaudary (1773). — Exploit d'assignation en paiement de rente foncière pour le syndic du chapitre Saint-Michel contre François Azaïs, patron de barque de Castelnaudary (1779). — Exploit de sommation pour le syndic du chapitre contre Etienne Galtier et Antoine Gleises, négociants de Castelnaudary, adjudicataires des fruits décimaux de Pech-Ginestas (1779). — Acte de surenchère faite à l'occasion de la précédente adjudication (1779). — Assignation au présidial de Lauragais en paiement d'une rente constituée, pour le syndic du chapitre de Castelnaudary contre dame Marie de Viguier, épouse de noble de Viguier, demeurant en son château de la Ginelle (1761). — Autre exploit d'assignation contre François Derat, dit Gendras, maçon dudit Castelnaudary (1786). — Procédure devant Paul Rougey, juge ordinaire et gruyer de la temporalité du monastère de Piouille, pour M. Jean-Pierre Dejean, chanoine de la collégiale Saint-Michel de Castelnaudary, contre les héritiers de feu Pierre Rousseau, habitants à la métairie de Rivière, dans le consulat de Cazalieroux (1763-1791).

ÉGLISES PAROISSIALES, CHAPELLES, AUMÔNERIES, MISÉRICORDES.

G. 262. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1721-1764. — Registre des comptes, des revenus et de la dépense de la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Sernin de la Cité de Carcassonne. Fol. 73 et 77 : table des messes et obits; — fol. 187 : inventaire des vases sacrés, argenterie, ornements, linge et autres effets appartenant à l'œuvre-mage. — Sarrot (1724), Molinier (1732), Pradinas (1739), Guillaume Besaucèle (1740), le futur évêque constitutionnel de l'Aude, Imbert (1743), Camayou (1745) et Teulé (1764) sont mentionnés comme curés de Saint-Sernin. — Maignilliers : Peyraudel, Delmas, Bélichon, Mallet, Perdigon, Ciocy, Gottis, Sarche, etc. (1)

G. 263. (Liasse.) — 62 pièces, papier; 4 parchemins.

1583-1791. — *Carcassonne : église paroissiale Saint-Sernin de la Cité.* — Acte portant constitution d'une rente de 20 sols en faveur de l'œuvre-mage de Saint-Sernin de la Cité de Carcassonne (1583). — Acte de bail

(1) Mahul (*Cartul.* V, p. 731) signale un deuxième registre de la fabrique Saint-Sernin; nous constatons ici sa disparition.

à locaterie perpétuelle de deux maisons, pour les marguilliers de l'œuvre-mage de Saint-Sernin contre les héritiers de Pierre Bouillesque, marchand de la Cité (1676). — Testament de François de Lasset attribuant au bassin de l'œuvre de Saint-Sernin cent livres, payables quatre années après son décès, avec les intérêts au denier vingt pendant ces quatre ans, à charge d'une messe basse à perpétuité, célébrée le jour anniversaire de sa mort (1681). — Procès entre les marguilliers de Saint-Sernin et demoiselle Isabeau de Jouve, femme de Jean de Nigri, sieur de Saint-Estève (1683-1694). — Extrait d'une clause du testament de Sébastien Cambon, mort le 23 novembre 1693, portant fondation de quatre obits dans l'église de Saint-Sernin (1693). — État des biens possédés à Alzonne par Marguerite Dupuy, veuve de Géraud Moureau (sans date); — acte de cession d'une créance de 1.000 livres établie sur ledit bien, au nom de dame Izabeau de Jouve, veuve de noble Jean de Nigri de Saint-Estève (1709). — Vente d'une rente de 6 livres établie sur une vigne, consentie par M. de Marescot, seigneur de La Bastide, au sieur Barthe, prêtre obituaire de l'église Saint-Sernin (1712). — Acte de subrogation de droits à valoir sur un immeuble, consenti par Pierre Vassal, maître tisserand de la Cité, au profit de François Luzanel, aussi tisserand, à charge pour le bénéficiaire d'acquitter une rente de 15 livres entre les mains du trésorier de l'œuvre de Saint-Sernin (1715). — Extrait en double du testament de Marie Griffe portant fondation d'un obit dans l'église Saint-Sernin (1726). — Extrait du testament de François Barthe, prêtre de l'église cathédrale Saint-Nazaire et ancien purgatorier de Saint-Sernin, suivi du texte d'un bail à ferme de 1692 (1692-1730). — Donation de biens forcés à l'œuvre de Saint-Sernin par Pierre Raynaud, de la Cité (1730). — Exploit d'assignation en condamnation au paiement d'une rente obituaire, au nom des marguilliers de Saint-Sernin contre Jean Claujoles, jardinier de la Barbacane (1734). — Acte de subrogation de droits à valoir sur une vigne près du *Req d'Aguilhane*, consenti par Raymond Jourda, maître cordonnier de la Barbacane, au profit d'Antoine Salet, marchand de Carcassonne, à charge pour le bénéficiaire d'acquitter une rente perpétuelle de 14 livres dans la caisse de l'œuvre de Saint-Sernin (1735). — Procès en paiement de rentes obituaires gagées sur des biens fonds, soutenu par les marguilliers de Saint-Sernin contre les héritiers de feu Pierre Bouillesque, marchand de Carcassonne (1735-1736). — Bail à locaterie perpétuelle d'une vigne de l'œuvre-mage consenti à Henri Gottis par les marguilliers de Saint-Sernin (1736). — Autre bail à locaterie perpétuelle d'une vigne de l'œuvre située au *Req d'Aguilhane* à Antoine Salet, marchand de Carcassonne (1736). — Constitution d'une rente de 3 livres sur une maison à la Cité, par

Gabriel Gautier, tisserand, en faveur de l'œuvre Saint-Sernin (1730). — Extrait du compoix de Caux relatif aux biens dépendant de la succession de feu Sébastien Cambon, et servant de garantie à la fondation faite par ledit Cambon en faveur de l'œuvre de Saint-Sernin (1737). — Acte de subrogation aux droits à exercer sur une vigne située au *Req d'Aguilhane*, consenti par le sieur Salet, au profit du sieur Marty (1737). — Acte de subrogation analogue fait par François Mary, marchand de Carcassonne, au profit de Jean Estribaud, cardeur (1749). — Accord entre Délichon, avocat, et consorts, et les marguilliers de Saint-Sernin, portant constitution d'une rente de 8 livres 13 sols 9 deniers en faveur de la dite église (1741). — Vente d'une maison située près la Connétable de la Cité et appartenant à Jean-François Coutaud, charoier de Saint-Paul de Ferrouillèdes, consentie au profit de Guillaume Salvetat, maçon, sous la réserve d'une rente de 30 sols en faveur de l'œuvre de Saint-Sernin (1743). — Subrogation aux droits sur une vigne chargée d'une rente au profit de l'œuvre Saint-Sernin, faite au profit de Françoise Trémoulet, femme de François Avuil, charpentier de Carcassonne, par Élisabeth Estribaud, veuve de Jean-Antoine Rieudemont (1747). — Vente d'une maison chargée d'une rente au profit de l'œuvre-mage de Saint-Sernin, faite par Pierre Batut à Jean Batut, son frère (1757). — Quittance du marguillier Ciocy, trésorier de l'œuvre Saint-Sernin, du paiement d'une rente de 55 livres gagée en faveur de ladite œuvre sur les biens dépendant de la succession de noble Jean de Nigri, à Alzonne (1750). — Quittance de 1.200 livres par le trésorier de l'œuvre-mage de Saint-Sernin au profit du diocèse de Carcassonne, et contrat de constitution de rente de 30 livres au capital de 600 livres, consenti par la communauté de Baders au profit de l'œuvre de Saint-Sernin (1788). — Autre contrat de constitution de rente au capital de 589 livres, consenti au profit de ladite œuvre par la communauté de la Cité de Carcassonne (1788). — Inventaire de production et appointement de défaut, au nom du trésorier de l'œuvre-mage de Saint-Sernin contre dame Fabie, veuve de M^e Abraham, notaire royal de la Cité de Carcassonne, et M^e Boyer, procureur et curateur désigné à la succession délaissée dudit feu Abraham (1789). — Emprunts d'une somme de 300 livres sur les pauvres de la Miséricorde de Montlegun, et d'une autre somme de 100 livres sur l'œuvre paroissiale de Saint-Sernin, contractés par les maires et officiers municipaux de la Cité (1790).

Carcassonne : église paroissiale Saint-Nazaire de la Cité. — Citations en justice pour le trésorier de la paroisse Saint-Nazaire contre : Bezombes, Imbert Tirat, Jean Batut, Vitalis Bouscatier, Peyraudel, André Thérion Barthélémy

Mouynès, en paiement d'arrérages de rentes dus « à la « ci-devant œuvre Saint-Semin, actuellement réunie à la « paroisse Saint-Nazaire » (1791).

Carcassonne : église paroissiale Saint-Michel de la ville basse. — Constitution d'une rente de 50 livres au profit de l'œuvre-mage de l'église Saint-Michel de Carcassonne (1748). — Contrat de donation d'un supplément de 1.000 livres pour accroître la fondation faite par Jean Andrieu dans ladite église paroissiale (1788).

Villegailhenc. — Procès-verbal de visite de l'église de Villegailhenc par Joseph Adhémar de Monteil de Guigui, évêque de Carcassonne (1684).

G. 261. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1732-1792. — *Montolieu.* — Livre des comptes de la confrérie des Dames de la Miséricorde de Montolieu, instituée dans l'église paroissiale par M. de Bezons, évêque de Carcassonne. — En tête du registre, règlement de l'œuvre revêtu de l'approbation épiscopale.

G. 263. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1730-1793. — *Veizeille.* — Procès-verbaux d'élections des marguilliers de l'œuvre paroissiale (1730-1651); — comptes des recettes et dépenses (1731-1793). — Curés : Lasale (1730), Maymon (1751), Marabail (1768), Sourbieu (1783). L'abbé de Chièze, official et vicaire général de Carcassonne, en cours de visite, arrête les comptes de l'œuvre, le 2 août 1789.

G. 266. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1679-1792. — *Limoux : paroisse Saint-Martin :* Comptes, délibérations de la fabrique (fol. 1-62). — Mémoire des fidèles qui occupent les bancs et les chaises dans la paroisse depuis 1738 (fol. 63). — Extrait des registres de l'hôtel de ville de Limoux, du 25 février 1679 (fol. 67). — Nomenclature des chapelles de l'église (fol. 69). — État de l'argenterie (fol. 70 v°). — Inventaire des ornements dressé en 1786 (fol. 71); — autre inventaire dressé en 1791 (fol. 74). Ce dernier porte *in fine* la note suivante : « Nous prions nos successeurs « de faire dire tous les ans une grand'messe de *Requiem* « pour le repos de l'âme de feu messire Jean Cairol de « Madaillan, ancien évêque de Grenoble, en reconnaissance « du legs qu'il a fait à l'œuvre-mage de notre paroisse « dont l'inventaire est ci-dessus et à côté ». Ce legs comprenait toute une série d'ornements épiscopaux et autres accessoires, tels que mitre, crosse, bougeoir, chasubles, rochets, tuniques, etc.

G. 267. (Liasse.) — 65 pièces, papier; 2 parchemins.

1542-1772. — *Airoux.* — Visite de l'église paroissiale par Mathieu Despruech, vicaire général de l'évêque de Saint-Papoul, assisté de Bertrand de Garnosset, recteur de Labécède et promoteur diocésain (1652). — Observations touchant les fruits décimaux d'Airoux et de La Ganelle (Ginelle) pour les consuls d'Airoux contre Antoine Belot, recteur dudit lieu (sans date). — Prise de possession de la cure d'Airoux par Bertrand de Garnosset, après résignation pure et simple d'Antoine Belot (1653). — Notification relative aux réparations à pratiquer à l'église paroissiale, faite par Bertrand de Garnosset, docteur en théologie et recteur d'Airoux, aux consuls dudit lieu; extraits du cadastre d'Airoux de 1585 (1653).

Baraigne et Molleville, son annexe. — Procès-verbal de visite de l'église de Baraigne, par J.-C. de Séguir, évêque de Saint-Papoul; curé : Jean Caffres (1723). — État des reliquats des comptes paroissiaux de l'église, de 1715 à 1740. — Mémoire remis à l'évêque de Saint-Papoul par Jean Caffres, curé, pour servir d'introduction à la prochaine visite épiscopale (1741). — Supplique adressée à l'évêque par les consuls et le recteur de Baraigne, au sujet de l'état du presbytère (1742). — Réponse de l'évêque qui affecte à l'usage du curé la maison attachée à l'obit de feu Jean de Monfrain, à charge pour la communauté de constituer un fonds équivalent en garantie de ladite fondation (1743). — Délibération du chapitre d'Alet investi du droit de collation à la cure de Baraigne, et lettre de Milliès, syndic dudit chapitre, laissant par « politesse » à l'évêque de Saint-Papoul le soin de désigner lui-même un candidat à ladite cure, notwithstanding la présentation de Jean Rouzard faite par cinq chanoines (1753). — Lettre du curé Carut à l'évêque de Saint-Papoul sur le triste état des églises de Baraigne et de Molleville (1754). — Autre lettre du même relative à une dispense de parenté entre Jean-Pierre et Catherine Grillères (1757). — Provision d'obit en faveur de Bertrand, curé de Baraigne, (1758). — Procès-verbal de visite de l'église paroissiale par Daniel-Bertrand de Laigle, évêque de Saint-Papoul; situation de ladite église (1741-1754); — autre procès-verbal de visite et ordonnance consécutive du vicaire général de Saint-Papoul (1775).

Besplas. — Acte de présentation à la cure de Besplas, vacante par la démission de Jacques Roquefort, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, par François de Vintimille des Comtes de Marseille, commandeur de Montpellier et de Puysubran, en faveur de Jean-Paul Maricourt, prêtre du diocèse de Saint-Papoul; — institution canonique par M. Donadieu, évêque, et profession de foi du titulaire

(1620). — Observations pour servir à la visite de l'église de Besplas par l'évêque de Saint-Papoul (1638). — Lettre écrite de Pexiora par le sieur Lacroix, vicaire perpétuel de Besplas, à l'évêque de Saint-Papoul, pour lui donner les renseignements nécessaires à sa tournée dans la paroisse ; — verbal de visite de l'église de Besplas par Daniel-Bertier de Laigle (1741). — Résiliation de la cure de Besplas par Jacques Paul, curé, entre les mains de noble Pierre-Jean-Baptiste de Percy, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Pexiora, patron de ladite cure ; — lettres de présentation de Jean-Baptiste Teyssendier, prêtre du diocèse de Saint-Flour, en Auvergne, actuellement vicaire à Villasavary (1745). — Trois lettres de l'abbé Teyssendier à l'évêque de Saint-Papoul, plus un extrait des cadastres de Villasavary, Fontels et Lauriac, portant l'énumération des biens du bassin du purgatoire de Besplas (1748-1749) ; — autre lettre du curé Teyssendier et état des effets de la sacristie de Besplas (1752). — Procès-verbal de visite de l'église de Besplas, et ordonnance consécutive de M. de Renaud, vicaire général de Saint-Papoul (1775). — Compte de recettes et de dépenses de l'œuvre paroissiale, signé « de Renaud » (1775). — État des rentes fondées dans ladite église de 1542 à 1738 (sans date).

Biam. — « Mémoire sur la fondation des vêpres et « complies tous les jours de l'année. . . » (sans date). — « Extrait du tableau des messes hautes et basses qu'on « célèbre annuellement dans la paroisse de Biam, outre « celles dont on n'a aucun mémoire de la fondation qui « sont marquées dans un état plus détaillé. . . ». Cet état, sans date, est certifié par Foit, curé, Bénazet, consul, Rey et Aribaud, marguilliers. — Fondation par Marguerite Perrin, veuve de Georges Michel, marchand de Montréal, de deux messes basses de *Requiem* à perpétuité dans la chapelle Notre-Dame du Rosaire (1679). — Titre d'investiture de l'obit d'Antoine Mathieu, jadis curé de Biam, en faveur de Jacques Rous, prieur du chapitre Saint-Michel de Castelnaudary (1686). — Obit de *Salvador* ou *Salvatoris* dans l'église de Biam : acte de fondation (1558-1751) ; — bail à ferme à Pierre Guiraud, brassier de Bram, d'un champ de l'obit *Salvatoris* (1760) ; — lettre de Foit, curé de Biam, remettant à l'arbitrage de l'évêque de Saint-Papoul une demande en réduction des messes de l'obit *Salvatoris* présentée par les marguilliers de la chapelle Notre-Dame du Rosaire (1763) ; mémoire sur l'obit dit de *Salvador* dans l'église de Bram ; supplique présentée à l'évêque de Saint-Papoul par Jean Roudelle et Jean Aribaut, marguilliers de la chapelle Notre-Dame, pour obtenir la réduction dudit obit ; lettre du curé Gauzy sur le même sujet ; ordonnance épiscopale réduisant le service

de l'obit *Salvador* à 30 messes basses par an, et affectant la somme de 166 livres 10 sols provenant de la fondation à la célébration de 333 messes (1770). — Plainte à l'évêque de Saint-Papoul au nom du sieur Raynier, habitant de Biam, contre les marguilliers du maître-autel de l'église paroissiale, au sujet d'un banc de ladite église (1770). — Requête adressée par Firmin Gauzy, curé de Biam, à l'évêque de Saint-Papoul, pour obtenir l'autorisation d'échanger une maison contre deux pièces de terre, au lieu de Biam (1770). — Délibération de la communauté de Biam portant nomination du sieur Recoules comme régent des écoles ; lettre du curé Gauzy à M. Pradère, secrétaire de l'évêque de Saint-Papoul ; autre lettre du même à l'évêque, accompagnée d'un certificat attestant que Jean-Baptiste Recoules est de bonne vie et mœurs et qu'il fait profession de foi catholique (1770-1771). — Délibération de la communauté de Biam confiant au sieur Auriol la régence des écoles (1772).

Carlipa. — Titre de la cure de Carlipa par Henri Bonnery, vicaire général de Saint-Papoul, à Jean Jalabert, prêtre du diocèse de Carcassonne, (1654). — Lettres de Cros, curé de Carlipa, relatives au décimaire de Saint-André (1764). — Certificats et attestations de notoriété délivrés à Etienne At, tisseur de draps à Carlipa, par le curé Cros, les consuls et les principaux notables dudit lieu (1771).

Les Cassés. — Présentation pour la cure des Cassés d'Auger Rolleau, prêtre du diocèse de Toulouse (1593).

Diulhe. — Acte de fondation d'une mission dans la paroisse de Diulhe par Géraud Laffont, curé dudit lieu (1743).

G. 268. (Registio.) — In-4°, 84 feuillets, papier. (1)

1332-1551. — *Fendelle et Saint-Martin de Gavarre, son annexe.* — Établissement d'une confrérie en l'honneur de Notre-Dame (fol. 1). — « Secuntur legata « a personis infra scriptis confraternitate beate Marie de « Fendelia » (fol. 5). — « Sequuntur recepte facte per « Petrum Boerii et Jacobum Ricordi, operarios ecclesiarum « de Fendelia et de Gavarra, anno Domini mccccli » (fol. 8). — « Expeise que sequuntur inferius sunt facte per nos « Petrum Boyerii et Jacobum Ricordi, operarios eccle- « siarum sancti Martini de Fendelia et de Gavarra (2), sub « anno Domini m° cccxl° et uno » (fol. 12). — « Hec est « recepta quam recepimus, videlicet ego et Raymundus « Gayraudi et Guillelmus Ruphi, operarii ecclesiarum sancti

(1) Les registres cotés G. 268 et G. 269 ont été donnés aux archives par M. F. Aliou, archiviste-adjoint.

(2) Ces trois derniers mots sont biffés à l'original.

« Martini de Fendelia, sub anno Domini m^o ccc^o xliii^o finito
 « sub anno m^o ccc^o xliiii, videlicet in dominica *Quasi*
 « *modo* » (fol. 18). — « Recepta bladi ad mensuram de
 « Fendelia » (fol. 19); — « recepta bladi ad mensuram de
 « Lauraco » (fol. 20). — « Expense que sequuntur inferius
 « sunt et fuerunt facte per nos Raymundum Gayraud et
 « Guillelmum Rupbi, operarios ecclesiarum sancti Martini
 « de Fendelia, anno Domini m^o ccc^o xliii^o » (fol. 22). —
 « Hec hetz (*sic*) recepta quam recipimus, videlicet ego
 « Petrus de Gaiaco et Raimundus Recordi junior, operarii
 « ecclesie sancti Martini de Fendelia, sub anno Domini
 « m^o ccc^o xliiii^o » (fol. 27). — « Ensieguon se les hobries
 « del hobro de mossenher sanct Marti de l'an mil V cent
 « cinquante un » (fol. 30). — « Recettes de l'an mil trois
 « cent quarante quatre » (fol. 31). — « Recettes de l'an
 « mil trois cent quarante cinq » (fol. 41 v^o). — « Recepta
 « de caritatibus » (fol. 43 v^o). — Dépenses de l'an 1345
 (fol. 45 v^o); — de l'an 1347 (fol. 69); — recettes de l'an
 1348 (fol. 75); — dépenses de l'an 1348 (fol. 76). —
 « Sic se la recepta layla per Johan Marti et Johan Fabie,
 « obries de Sant-Marti de l'an mil cccc^o xxxiii à xvj del
 « mes de novembre » (fol. 76 v^o).

G. 269. (Registre.) — In-folio oblong, 52 feuillets, papier;
 21 feuillets blancs. (1)

XIV^e siècle. — Livre des rentes en blé acquittées par
 les habitants de Fendeille, à raison de leurs tenues for-
 cieres; la plupart de ces rentes sont affectées à l'église de
 Saint-Martin de Fendeille; quelques unes à Saint-Martin de
 Gavarre. — Principaux lieux dits mentionnés : à *Comam*
Fregam, à *Pla Malric*, ad *Costam Pesquerii*, ad
Comam Layros, ad *Fontanelhas*, ad *Pratum*, ad
Spinasseriam, ad *Comam Joncosam*, ad *Vinhals*, ad
Omellos, ad *Fulmayria*, ad *Fontem Novellam*, ad
Sausetam, ad *Canayrillum*. — Entre autres notes, on
 lit : « Anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo
 « octavo Bernardus de Sauctu Sthefano legavit luminarie
 « ecclesie istius ville unum sestarium bladi, medium fru-
 « menti et medium oidel, ad mensuram de Lauracho,
 « solvendum infra spatium trium annorum. »

G. 270. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1546-1791. — Procès-verbal de visite de l'église
 Saint-Martin de Fendeille par M. Despuech, vicarie général
 de Saint-Papoul, suivi d'un abrégé des coutumes observées
 dans ladite église « de temps immémorial » (1643). —
 Quittance d'une somme de 100 livres faite par Antoine

(1) En très mauvais état : feuillets lacérés et piqués; écriture pâle,
 le plus souvent indéchiffrable. Reliure originale et cailleuse, en cuir
 repoussé. Cette observation s'applique aussi au registre précédent.

Depetit, curé, les consuls et les marguilliers de Fendeille,
 à Jean Codderens, de Saint-Martin-la-Lande (1681). —
 Prise de possession de l'obit de la Balhasse par Charles
 Bruet, recteur de Cahieroux, au diocèse de Mirepoix
 (1684). — Titre du susdit obit fait par Antoine Naudinat,
 patron, à Jean Estève, prébendier de la collégiale Saint-
 Michel de Castelnaudary (1695). — Procès-verbaux de
 visite de l'église de Fendeille (1741-1750). — Lettre de
 M. Lefort, curé, suivi d'un état des ornements et autres
 effets de la sacristie de l'église de Fendeille (1758). —
 Autre lettre du même recommandant à l'évêque de Saint-
 Papoul le procès intenté par ses marguilliers au curé de
 Villeneuve-la-Comptal (1758). — Autre lettre audit évêque
 au sujet du maître d'école, du vicarie, et de la taille du
 curier épiscopal (1764). — Délibération du conseil politique
 de Fendeille recommandant à l'évêque de Saint-Papoul le
 projet de chemin de Fendeille à Castelnaudary (1765). —
 Quatre lettres du curé Lefort à l'évêque au sujet de la
 suppression des troisièmes fêtes de Pâques, de Pentecôte
 et de la Noël, et du refus opposé par Dal, tenancier de la
 métairie de Donadéri, d'acquitter la dime du foin et du linet
 (1767). — Délibération du conseil politique de Fendeille
 relative à la nomination du régent des écoles (1749). —
 Lettres de M. Bailot, curé de Villeneuve, et testament de
 Jean-Alexandre Rivals, ancien curé de Fendeille, consti-
 tuant les pauvres de sa paroisse pour ses héritiers (1745-
 1758). — Lettre du curé Lefort à l'évêque de Saint-Papoul,
 au sujet de la succession Rivals et de diverses affaires
 temporelles (1758). — Devis des travaux à faire au curier
 de Fendeille (1758). — Extrait du cadastre et quittance du
 collecteur de la taille de Fendeille au profit de Miquel, curé
 de Pouzols, titulaire de l'obit de Galifre (1761). — Délibé-
 ration du conseil politique pour la nomination d'un régent
 (1764). — Correspondance du curé Lefort, inventaire des
 effets de l'église et mémoire préparatoire en vue d'une
 visite projetée par l'évêque (1765). — Pièces concernant
 la chapelle de la Gommé (requête, enquête et ordonnances
 de l'évêque de Saint-Papoul, etc.), dépendant de la paroisse
 de Fendeille (1740-1767). — Correspondance de M. Lefort
 avec l'autorité diocésaine sur divers objets : liturgie, obits,
 desserte des paroissiens, nomination d'un régent (1768).
 — Lettre de Miquel, curé de Pouzols, au diocèse de Narbonne,
 à M. Jassereu, secrétaire de l'évêque de Saint-Papoul, au
 sujet de l'obit de Galifre (1768). — Correspondance de
 M. Lefort avec l'évêque de Saint-Papoul, traitant de ques-
 tions relatives au régent, au chemin de Fendeille à
 Castelnaudary, au Père Laporte, religieux de la Merci, etc.
 (1768-1770). — Etat des effets de l'église de Fendeille
 (1770). — Correspondances diverses de M. Lefort avec
 l'évêque (1770-1772). — Etat des mandements tirés sur

le sieur Saiche, pour fournitures et réparations à l'église de Fendeille (1773). — Mémoire, ordonnance et procès-verbal de visite de ladite église (1775). — Inventaire des meubles et effets appartenant aux fruits-prieurs de la paroisse (1790).

Ferrals, annexe de Veidun. — Procès-verbal de visite de l'église paroissiale Notre-Dame de Ferrals, annexe de Veidun, par François-Barthélemy de Grammont, évêque de Saint-Papoul (1679).

La Force. — Mémoire justificatif du sieur Costou, curé, au sujet de poursuites au criminel intentées par lui contre les sieurs Germain Gaide, Jean-Pierre Gaide et Jean Caissac, veuve; — délibération du conseil politique de La Force et supplique à l'évêque de Saint-Papoul sur le même objet (1737).

Issel. — Fondation d'un obit dans l'église d'Issel, par Jacques Faure, marchand dudit lieu (1546).

G. 271. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 4 parchemin.

1597-1777. — *Labastide-d'Anjou.* — Correspondance du curé de Labastide et du sieur Pendariès, avec l'évêque de Saint-Papoul, au sujet du mariage Doumerc-Pendariès (1749-1750). — Délibération de la communauté de Labastide-d'Anjou sollicitant de l'évêque l'érection de la paroisse en cure (1775). — Prestation de serment par Delestaing, maçon, et Maillebiau, charpentier, experts nommés pour la vérification de l'église de Pontlevet, à Labastide d'Anjou (1776). — Requête des notables de Labastide pour obtenir de l'évêque l'envoi d'un régent des écoles dans leur paroisse (sans date). — Quatre pièces informées : mémoire des dettes de l'église en 1679, état des ornements de la chapelle Notre-Dame, réponse aux articles d'un procès-verbal de visite, exposé des abus qui se commettent dans la paroisse durant les offices.

Lasbordes. — Quitance au profit du chapitre de Saint-Papoul pour les impositions de Lasbordes (1610). — Arrêt relatif à la question du prédicateur, et à la réparation de l'église de Lasbordes (1613). — Ordonnance obtenue par le chapitre de Saint-Papoul contre le syndic de Lasbordes, à propos du paiement des redevances forcées (1620). — Transaction conclue entre le chapitre de Saint-Papoul et les consuls de Lasbordes au sujet des fruits décimaux, de la réparation de l'église et de la fourniture des pauvres dudit lieu (1620). — Quitance de 45 livres délivrée aux consuls de Lasbordes, pour l'acquit des réparations de l'église, le paiement des gages du prédicateur et les aumônes (1675). — Compte par articles de la dépense

faite à Lasbordes le jour de saint Christophe (25 juillet 1671). — Autre quitance de 45 livres au nom de la communauté de Lasbordes pour l'année 1689. — Transaction passée entre le chapitre de Saint-Papoul, le curé de Lasbordes, les consuls dudit lieu et tous les fruits-prieurs (1690). — Deux lettres du curé Fort au sujet de la visite épiscopale annoncée (1750). — Lettre de M. Mazières, vicaire régent de Lasbordes accompagnée d'une lettre de M. Bonnel, marchand à Castelnaudary, dénonçant à l'évêque de Saint-Papoul le « désordre de l'église de Lasbordes et « toutes les coquineries de la plupart des marguilliers » (1765). — Deux lettres de M. Guirail, curé de Lasbordes, demandant à l'évêque de Saint-Papoul de fixer l'ouverture du temps pascal au jour de l'Annonciation (1768). — Rapport du sieur Guirail, curé de Lasbordes, sur une requête présentée à l'évêque de Saint-Papoul, par Varinier, curé de Villespy, au sujet de l'administration des sacrements dans les métairies de Garric, de Bonnétis, de Périès, de Picotis et des Moulins de la Rouquette (1770).

Laurabuc. — Jugement rendu par l'official de Saint-Papoul au profit de Jean Dogada, curé de Laurabuc, contre Philippe Boides, son paroissien, au sujet de l'obit des Cinq Plaies fondé dans l'église dudit lieu (1597). — Sentence du sénéchal de Lauragais pour Soulier, prêtre, contre Philippe Boides, prêtre obituaire des fondations pieuses de feu Jean Castel, « en l'église paronchelle Saint-Pierre de Laurabuc » (1603). — Supplique du curé Dogada à l'évêque de Saint-Papoul au sujet des mêmes obits (1604). — Procès-verbal de visite de l'église paroissiale Saint-Pierre de Laurabuc par Gabriel-Florent de Choiseul, évêque et seigneur de Saint-Papoul, assisté de François de Rieutoit, vicaire général, de Guillaume Guibert, promoteur diocésain, de Jean-Antoine Boyer, curé de Laurabuc, et de Dormière, ancien curé (1720). — Lettre de Courtial, curé, à l'évêque de Saint-Papoul, relative à des difficultés survenues entre lui et le sieur Gleyses, son paroissien (1757). — Approbation par l'évêque du choix d'Antoine Rouget comme maître d'école à Laurabuc, pour les années 1764 à 1769.

Mas-Saintes-Puelles. — Inscription aux registres ecclésiastiques du diocèse de Saint-Papoul, du titre de dom Jean Lespaigne, religieux profès de Saint-Maur, nommé régent titulaire du prieuré régulier du Mas-Saintes-Puelles (1738).

Molleville, annexe de Baraigne. — Mémoire certifié par Canut, curé, de l'état de l'église de Molleville (1764). — Visites de ladite église par Daniel de Laigle, évêque de Saint-Papoul, en 1741, Geoffres étant curé, et en 1775, Canut étant curé.

Montferrand. — Visite de l'église Notre-Dame de Folcaide, Éxupère Mauy étant curé; visite de l'église Saint-Laurent de Santel, Antoine de Laris étant recteur dudit lieu; notes inconnues de 1642. — Démission de Claude Maroy Dejean, de la cure de Montferrand, et approbation par l'évêque de Saint-Papoul du sieur Paul Rustel, prêtre consorciste de Villepinde, nouveau desservant (1742). — État des registres de baptêmes, de mariages et de sépultures de la paroisse de Montferrand de 1608 à 1742. — Requête adressée à l'évêque par les bailles de l'œuvre paroissiale de Montferrand tendant à obtenir l'autorisation de conserver divers usages de ladite église (1743). — État des réparations à faire aux églises de Montferrand et de Labastide signé de Farrie, curé, et Carut, vicaire (1752).

Montmaur. — Lettres de Gélade, curé de Montmaur, à l'évêque de Saint-Papoul, au sujet du régent des écoles (1737); — au sujet de la levée du corps des paroissiens morts dans les hameaux (1741). — Notes du même sur les obits et fondations, sur les réparations faites et à faire dans l'église de Montmaur; état des titres et papiers de la cure et de l'œuvre paroissiale (1741). — Lettre du sieur Pois, vicaire de Montmaur, exposant à l'évêque de Saint-Papoul « sa triste situation » (1748). — Nouvelle lettre du curé Gélade à l'évêque au sujet des affaires Bonne, Lagarrigue, Paule Laffon, épouse du sieur Dupuy, consul (1748-1752).

Pechbusque, annexe de Veidun. — Procès-verbal de visite de l'église de Pechbusque, M. de Prisgnan étant curé (1742).

Pexiora. — Requête à l'évêque de Saint-Papoul par Alexandre Ferrier de Brassac, doyen du chapitre collégial de Pamiers, suivie d'une ordonnance épiscopale d'enquête, au sujet de l'obit de Lablancou fondé dans l'église de Pexiora (1768). — Correspondance du curé Benoît avec son évêque au sujet d'une épidémie régnant dans la paroisse. « ... Au retour de la lune, la maladie repart, mais « pas avec la même force... Je me suis trouvé à avoir « soixante malades; aujourd'hui je n'en ai que quinze « étendus dans leur lit et nombre de reconvalescens... La « principale cause de cette maladie sont les veis, car les « malades les rendent quelquefois vivants par la bouche; « il y a pourtant du pouvie et de la malignité ». A deux reprises, l'évêque envoie des aumônes (1768). — État des ornements de l'église de Pexiora (1769). — Lettre du P. Joseph, capucin, à l'évêque de Saint-Papoul, au sujet de la mission prêchée à Pexiora en 1769. — Pièces et plans des réparations à faire à l'église et notamment au chœur (1770). — Correspondance entre le curé Benoît et l'évêque de Saint-Papoul, au sujet du régent des écoles et de la

prédication du carême (1771). — Délibérations du conseil politique de Pexiora portant résolution de demander à l'évêque « un second prêtre résident », et un régent d'école (1777).

Peyrens. — Lettre du sieur Olivier, bénéficiaire du chapitre de Castelnaudary, à l'official de Saint-Papoul, accompagnant un titre et un procès-verbal de prise de possession de l'obit de Antoine et Jean Bourrassier, fondé dans l'église paroissiale de Peyrens (1687). — État certifié par Gélade, curé, des registres des baptêmes, mariages et sépultures de Peyrens (1737). — Procès-verbal de visite de l'église dudit lieu (1741). — Testament fait en 1735 par Guilhalmette Albouy, veuve de Pierre Salés, brassier de Peyrens, portant fondation de messes dans l'église dudit lieu (1746). — Lettre du curé Cailhassou à l'évêque touchant la communion pascale des infirmes (1768). — Notes préparatoires et procès-verbal de visite de l'église de Peyrens (1753). — Inventaires des effets et vases sacrés (1765). — Requête des consuls, lettre et certificat du sieur Cailhassou, curé, recommandant à l'évêque Antoine Jalade, régent des écoles (1768). — Plainte du curé de Peyrens contre le curé de Tréville à l'évêque de Saint-Papoul (1770). — Demande de prières publique contre la sécheresse (1772). — Procès-verbal de visite de l'église paroissiale accompagné d'un mémoire auxiliaire (1775).

Puginier. — Visite de l'église paroissiale dite de Saint-Laurent, le sieur François Mane étant curé (1655).

G. 272. (Liasse.) — 34 pièces, papier; 1 parchemin.

1512-1770. — *Rascous.* — Sentence arbitrale portant division des décimaires de Saint-Martin-la-Chapelle, diocèse de Mirepoix, et de Saint-Julien-de-Rascous, diocèse de Saint-Papoul (22 juin 1512). — Acte de délaissement du service de la paroisse Saint-Julien par Jacques Roquefort, curé de Besplas (1609). — Arrêt du parlement concernant la cure de Rascous (1618). — Quitance de 200 livres par Olivier, curé, au profit du chapitre de Saint-Papoul (1659). — Copie de griefs présentés au parlement de Toulouse au nom de Jacques Ribairan, Antoine Faure et Thomas Goulausy, contre le chapitre de Saint-Papoul, au sujet des fruits décimaux de Rascous (xvii^e siècle).

Ricaud. — Lettres du sieur de Lassalle, curé de Ricaud, à l'évêque de Saint-Papoul, pour lui présenter une demande motivée d'exeat (1748). — Correspondance du sieur Antigue, curé, touchant les réparations à faire à l'église de Ricaud (1770). — Testament de François Raymond de Cahuzac, curé, au profit de l'église paroissiale (1762-1770).

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Jacques. — Contrat d'accord pour la fourniture par abonnement des ornements, livres de chant, décoration des autels, nécessaires aux paroisses de Villasavary, entre la communauté dudit lieu, le chapitre de Miropoix et le curé de Villasavary (1741). — Délibération du conseil politique pour la nomination du régent des écoles (1779).

Villemagne. — Visites de l'église de Villemagne, annexe de Verdun, par Daniel Bertrand de Laigle, évêque de Saint-Papoul (sans date); — par Gabriel-Florent de Choiseul, évêque, Louis Saporte étant curé (1720-1721). — Requête des consuls de Villemagne demandant à l'évêque de Saint-Papoul « de chomer la faitte (*sic*) de Saint-Roch, . . . pour s'acquitter envers Dieu du devoir qu'ils s'imposent eux-mêmes, d'un consentement unanime, l'année dernière (1738), lorsqu'ils virent une grande partie de la paroisse atteinte d'une maladie épidémique qui enleva un nombre considérable de personnes » (1739).

Villeneuve-la-Comptal. — Extrait d'acte notarié par lequel Georges Béval, curé de Villeneuve, accorde à Raymond Laffort, habitant dudit lieu, la sépulture dans l'église paroissiale, « joignant l'autel de saint Fabien et saint Sébastien » (1669). — Devis des réparations à pratiquer à la maison presbytérale (XVII^e siècle). — Délibération du conseil politique pour la nomination d'un régent (1736). — Ordonnance, sur requête, de l'évêque de Saint-Papoul, relative à la sépulture de la famille Cathalan dans l'église de Villeneuve, « au devant de la chaire » (1726).

Villepinte. — Auditions de témoins dans une enquête sur l'obit d'en Pousse, fondé dans l'église de Villepinte (1547). — Procédure par devant la cour consulaire, entreprise à la requête d'Arnaud Garsai, prêtre dudit lieu (1660).

Villesisclé. — Mémoire pour le curé de Villesisclé au sujet de l'obit de Salvadou ou Salvatoris (XVIII^e siècle).

G. 274. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1522-1775. — *Villespy.* — Extrait du coutumier de Villespy, relatif aux droits et fruits décimaux exigés annuellement des habitants (1570-1665). — Collation par Jean Auriol, vicaire capitulaire de Saint-Papoul, de l'obit perpétuel fondé en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Jean Bac, prêtre de Villespy (1598). — Procès entre Michel Embry, recteur de Villespy, l'évêque de Saint-Papoul et le chapitre de Castelnaudary, au sujet des fruits décimaux de Villesplas, territoire dépendant de la paroisse de Villespy (1643). — Procès-verbal de visite de l'église paroissiale de

Villespy (incomplet et sans date). — Pétition des habitants de Villesplas qui, « dans l'hiver, sont privés presque entièrement de pouvoir ouïr la sainte messe par le fréquent débordement de cette rivière (le Terte) ». Les pétitionnaires réclament un desservant et produisent à l'appui de leur demande une copie de sentence du sénéchal de Toulouse de l'an 1522 (XVI^e siècle). — Authentique d'une relique de la vraie Croix signée Basilius Matranga, archevêque d'Achrida en Albanie (1736). — État des obits fondés dans l'église de Villespy, signé Ganiot, curé (1738). — Compte de Laurent Calbairac pour l'église de Villespy (1739-1743). — Rapport du curé Ganiot à l'évêque de Saint-Papoul, sur l'état moral de sa paroisse (1741). — Procès-verbal de visite de l'église de Villespy (1741). — Délibération de la communauté pour la nomination d'un régent (1749). — Constitution d'une rente de 15 livres consentie par Ganiot, curé de Villespy, en faveur de Ganiot, ancien curé dudit lieu, consorciste à Villepinte (1749). — Lettre du curé Ganiot à M. Pagés, chanoine de Saint-Papoul, au sujet de la visite épiscopale annoncée (1750). — Note informelle sur le « rit de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de Villespy » (vers 1750). — Devis des réparations à faire à l'oratoire, à la maison de ville et à la remise des pauvres passants (1752). — Sentence arbitrale rendue par Jean de Montpezat de Carbor, évêque de Saint-Papoul, entre Bernard Gaillard, curé de Villespy, et Guillaume Bac, notaire dudit lieu, au sujet de l'obit de Saint-Jean (1762). — État en double des ornements de l'église de Villespy, signé Ganiot, curé (1762). — Lettre du curé Ganiot à l'évêque de Saint-Papoul, au sujet de la maison presbytérale (1763). — Délibérations de la communauté de Villespy, au sujet du régent (1765-1766). — Lettre du curé Varinier à M. Jasseieu, secrétaire de l'évêché de Saint-Papoul, sollicitant pour le sieur Embry la « permission d'enseigner la jeunesse » (1768). — Procès-verbal de visite de l'église et état des ornements et vases sacrés (1769). — Délibération de la communauté de Villespy concernant la nomination du régent (1769). — Lettre, supplique et mémoire adressés à l'évêque de Saint-Papoul par le curé Varinier contre Guirail, curé de Lasboies, au sujet de l'administration des sacrements aux habitants des métairies de Ganiot, Bonnetis, Les Périès, Picotis, les Moulins de la Rouquette et d'Embry (1770). — Supplique à l'évêque présentée par le curé Varinier contre les maiguilliers, pour obtenir de lui un règlement sur les bénédictions du Saint-Sacrement (1770). — Requête à l'évêque présentée par la communauté de Villespy au sujet du régent, et lettre du sieur Varinier, curé (1771). — Verbal de visite de l'église de Villespy et ordonnance à la suite, signée de Renaudié, vicaire général (1773).

G. 275. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1613-1788. — *Pénitents blancs de Castelnaudary* (1). — Quittançe de 205 livres du sieur Hardy pour la tribune des Pénitents blancs (1704). — Pièces de comptabilité de la confrérie pour les années 1706, 1707, 1708 et 1709. — Procès-verbal d'élection du prieur et du sous-prieur en 1710-1711. — Projet de bail à besogne pour la doûne, « suivant l'art d'orpèverrie sizellé, des bustes de « Saint Juilen et Sainte Aurelie », dressé par Paul Alba, doûneur de Castelnaudary, pour la chapelle des Pénitents blancs, suivi d'un abrégé en double exemplaire de la vie de sainte Aurélie, martyre (d'après Grégoire de Tours et Surnius), et de deux « rolles » des souscripteurs pour l'ornementation des bustes-reliquaires (1711). — Deux lettres de M. Pomès, vicaine général de Saint-Papoul, au sieur Estève, prieur des Pénitents blancs, au sujet d'un pèlerinage projeté par cette confrérie à la « Fontaine de Saint-Papoul » (1711). — Déclaration faite par Marie Calvelle au profit de la « dévotte chapelle » des Pénitents blancs, à l'occasion d'un procès soutenu par ladite dame devant le présidial de Lauragais contre François Belvèze, prieur du chapitre de Castelnaudary (1714).

Pénitents gris de Castelnaudary (2). — Fragments d'un cahier contenant les délibérations et élections des dignitaires de ladite confrérie, de 1741 à 1788.

Pénitents de Villespy. — Extrait des statuts des Pénitents blancs de Castelnaudary du 20 juin 1612, et érection d'une chapelle de Pénitents à Villespy, à la charge pour la nouvelle confrérie d'être agrégée à celle de Toulouse (1613). — Ordonnance des vicaires généraux du diocèse de Saint-Papoul prise sur délibération des Pénitents blancs de Notre-Dame de Loïette de Villespy, contre les marguilliers de la confrérie qui négligeaient de rendre leurs comptes (1745). — Mémoire des usages et offices de la confrérie (1750). — Supplique du curé Varinier à l'évêque de Saint-Papoul en vue d'obtenir un règlement sur la sonnerie des cloches de la paroisse pour annoncer les fêtes spéciales de la confrérie (1766). — Lettre du syndic et des conseillers des Pénitents blancs à l'évêque de Saint-Papoul, suivie d'une lettre du curé Varinier, au sujet de la concurrence des offices paroissiaux avec les fêtes de la confrérie (1767). — Requête de la confrérie de Villespy à l'évêque de Saint-Papoul, tendant à obtenir l'autorisation de célébrer l'octave de la « faistivité du corpus Christy » dans sa chapelle particulière (1772). — Lettre scellée de Georges-Lazaire-

Beiger de Charancy, évêque de Saint-Papoul, mettant à la disposition des Pénitents de Villespy « les murs d'une « ancienne chapelle vaste, dans l'enceinte de l'ancien « château episcopal dudit lieu ». La chapelle actuelle devint être totalement interdite, dès que la nouvelle aura été réparée (1738). — Rôle et cotisation des Pénitents blancs de Villespy (sans date). La liste comprend 27 confrères imposés à 15 sols chacun.

Miséricorde de Villespy. — Mémoire des aumônes faites à ladite Miséricorde (sans date). — Distribution de l'aumône de deux setiers de blé froment, mesure de Saint-Papoul, légués par feu Pierre Belbèze, prêtre, aux pauvres de Villespy (1762). — Lettre de Ganiollet, prêtre consorciste de Villepinte, annonçant la constitution d'une rente de 15 livres au profit des pauvres de Villespy, par le sieur Garios, curé dudit lieu (1761).

Hôpital de Villasavary. — Mémoire informe et sans date sur les motifs susceptibles de déterminer les directeurs de l'hôpital de Villasavary à affermer les rentes et les censives. — Lettre du sieur Tholose, de Castelnaudary, à l'évêque de Saint-Papoul, relative à la distraction des biens et revenus de l'hôpital de Villasavary des possessions propres à l'Hôtel-Dieu de Castelnaudary (1768).

G. 276. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

926-XVIII^e siècle. — Inventaire des actes portant privilèges pour le chapitre Saint-Nazaire de Carcassonne. Sauvegarde du roi Philippe-Auguste de tous les biens et personnes du chapitre (p. 4); — testament de noble Jean de Saix, écuyer, seigneur de Labastide de Ventenac, par lequel il donne tous et chacun de ses biens au collège de Verdalle (1), à Toulouse, et fonde deux collégiats à la nomination du chapitre de Carcassonne, 4 avril 1525 (p. 4); — accord entre le chapitre de Carcassonne et l'abbé de Montolieu touchant les bénéfices de Fenat et de Brugairolles (p. 8); — mandement du roi Louis IX à Jean de Ciais, sénéchal de Carcassonne, pour contraindre les habitants nouvellement venus en la ville de Carcassonne à rebâtir l'église Notre-Dame et les fours, et à réparer les dommages causés au chapitre dans le vieux Bourg Nouveau (p. 9); — poids de l'argenterie donnée par Christophe de Lestang, évêque de Carcassonne, et estimée en 1525 par Gios, maître orfèvre (p. 13); — achat en 978 d'une vigne à Villalbe, au terroir de Saint-Geniès; testament en 1150 du vicomte Roger, par lequel il donne la leude au chapitre de Carcassonne, avec quelques autres droits au terroir de cette ville; donation en 926 d'une terre sise

(1) Confrérie sous le vocable du Saint Nom de Jésus.

(2) Sous le vocable de saint Jean-Baptiste, dans l'église des Calmes.

(1) Arnaud de Verdalle moult évêque de Maguelonne en 1352.

au tenoir de Poursan de la Cité, aux églises Saint-Nazaire et Saint-Sauveur; échange en 975 des droits du chapitre au lieu d'Arzens avec les droits de Saint-Geriers et de Peyralbe (p. 15); — vente en 1259 d'une pièce de terre au Bouig Vieux près la nouvelle Barbacane (p. 17); — mémoire des divers droits de l'église *Edera*, aux années 1006, 1043, 1099, 1106, 1115 et 1129; donation faite au chapitre en 1181 du fief de Taillebois (p. 19); — donation en 1155 de certains fiefs au tenoir de Gougens (p. 22); — main-mise au profit du roi en 1497 sur tout le temporel de l'évêché de Carcassonne (p. 25); — titre de la vicairie de Saint-Vincent faite en 1502 par le chapitre de Carcassonne. patron de ce bénéfice, à Pierre Boyer, « bachelier en l'un et l'autre droit » (p. 30); — lettre du roi François II, demandant au chapitre la levée en toute diligence de 4.000 livres, même en « vendant le reliquaire de l'église » (p. 31); — inventaire des fondations établies dans l'église cathédrale de Carcassonne (p. 34-39); — inventaire de tous les documents trouvés soit « dans la « garde-robe ou garde-livres, soit dans la bibliothèque qui « étoit au-dessus de la salle capitulaire d'hiver » (p. 41-119). Il y est notamment question des reconnaissances d'Alzonne, Flouie, Barbaira, Mairac, Villalbe, Alaiac, Villesèque-Larde, Villesèque-Basse, Pezers, Capeidu, Hedeia, Corques, Trèbes, Herminis, Rustiques, Villedubert, Ville-moustaussou, Vitrac, Villegailherc, Palaja, Villalier, Pen-nautier, Pechbusque, Cazilhac, Montlegun, Montredon, Lavalette, Aragon, Vallouvière, Marseillette, Pechsélicon, Cessero, Paretlongue, Miendas, Taillebois, Roullers, Berniac, La Loubatière, Villeneuve, Caunes, Villegly, Limouzis, Salsigne, Villanière, Carnus, Gougens, Carcassonne (ville-basse), Serviès, Rieux, Caunettes, Taurize, Villetritouls, Arquettes, Le Villa, Trèbes, Cavarac, Carcassonne (Cité), Mas-Cabardès, Miraval, La Tourette, Cuxac, Caudebronde et Roquefère. — Ce registre porte cette mention, au premier et au dernier folio : « Ce livre appartient à François de Pelletier, chanoine de l'église cathédrale de Carcassonne et premier syndic du clergé »; sur la couverture, à l'intérieur, les armoiries du chapitre, avec la légende : « Sigillum capituli sedis Carcassone » (1).

G. 277. (Registre.) — In-folio, 425 feuillets, papier.

1690-1708. — Registre des délibérations du chapitre de Carcassonne. — Nomination des syndics, 1^{er} mai 1690 (fol. 1); — nomination des sacristains de la grande

(1) Les documents, compris sous les cotes G. 276 à G. 288 provenant des archives du chapitre de Carcassonne, sont entrés aux archives départementales le 6 février 1907, pendant que la série G (additions) était en cours d'inventaire; ils doivent être rapprochés des cotes G. 67 à G. 69 et des cotes G. 230 à G. 232.

sacristie et de la petite sacristie; réparation à l'église d'Alzonne (f. 2) (1); — lods du moulin de la Seigne (f. 3 v°); — *cainens* de Mieudas, 3 juillet (f. 5); — procession à l'occasion du jubilé et de l'ouverture du chapitre des pères Capucins (f. 6 v°); — réparations à l'église de Villeneuve et à la métairie de Villamarcilly, 10 août (f. 9 v°); — réparations aux vitres de l'église cathédrale, 23 septembre (f. 11); — congé à M. Ducassé, chanoine théologal et précenteur, official et vicaire-général de l'évêque de Carcassonne, appelé à Cordom pour y exercer les mêmes fonctions, 28 novembre (f. 12 v°); — lods du moulin de la Seigne, 18 novembre (*sic*) (f. 13 v°); — grains de la dîme de Pomas, 2 décembre (f. 14); — entretien des couverts, greniers, cloître, tinal, four, maîtrise, et de l'église de Gougens; réception de M. Gasc, en qualité de prébendier hebdomadier : « Monsieur Faure... « le prenant par la main l'a introduit dans la dicte eglise, « à l'entrée de laquelle luy a donné l'eau beniste et de là « dans le cœur, où s'estant mis à genoux, ont fait priere à « Dieu et à saints Nazaire et Celse, patrons de ladite « eglise, et apres, aiant ledit sieur Faure fait s'easeoir ledit « maître Louis Gasc, prestre, à une des cheses hautes du « costé droit du chœur, où le prebendier hebdomadier « dernier reçu a accoutumé sa place, et luy mettant six « petits pains en ses mains en signe de quotidienne distri- « bution, par ces ceremonies et autres en tel cas accou- « tumées l'a mis et installé en la ieelle, actuelle et corpo- « relle possession de ladite prébende hebdomadale », 24 mais 1691 (f. 18); — le curé de Trèbes demande 50 écus qui lui sont dus des arriérages de sa congrue, 11 juillet (f. 24); — le chapitre approuve les élections consulaires du Mas-Cabardès, 14 juillet (f. 25); — il délègue le syndic et le trésorier à Villeneuve « pour l'élection et serment des consuls », 1^{er} septembre (f. 26); — réception de M. de la Selve comme théologal, 7 septembre (f. 27); — réception de Pierre Banquels comme chanoine, 27 septembre (f. 28 v°); — réception de Bernard Boucard, curé de Lavalette, comme précenteur, 8 octobre (f. 29 v°); — réparation du pont sur le Fresquel, au moulin de la Seigne, 13 octobre (f. 31); — reconnaissances du fief du Marestiol, 20 octobre (f. 32); — réception de M. Bonn, prébendier, 30 janvier 1692 (f. 33); — à l'occasion du jubilé, procession générale, pour laquelle les syndics du chapitre feirent avertir « la paroisse, les peres Capucins, les Minimes, les consuls et magistrats de s'y trouver en iaig », 22 mais (f. 38); — vente des matériaux des vieilles orgues, 29 mais (f. 39); — réception de François de Fornier, comme

(1) Ces dignitaires et serviteurs sont renouvelés tous les ans, au 1^{er} mai.

« prebendier des 12 livres », 2 avril (f. 39); — clôture des comptes du trésorier du chapitre, 19 avril (f. 41 v°); — ayant abandonné l'ancien partage de son bénéfice, M. Rivals, curé d'Alzonne, se réduit à la portion congrue, 28 juin (f. 45); — réception de M. Gardelle, prêtre du diocèse de Béziers, à la prébende presbitérale, 10 juillet (f. 46 v°); — présentation par le chanoine de cheville de Joseph Del Cun à la cure de Villedubert, 19 juillet (f. 47 v°); — *Te Deum* à l'occasion de « la victoire remportée par une partie de l'armée du roy en Flandres, sur celle du prince d'Orange et de ses alliés », 30 août (f. 48 v°); — réception de noble Paul de Saint-Martin, clerc tonsuré du diocèse de Carcassonne, à une prébende canoniale, 3 octobre (f. 49 v°); — les distributions canoniques sont accordées à M. de Costa, chanoine, retour de Paris où il faisait ses études, 16 janvier 1693 (f. 54); — réception de M. François, prêtre du diocèse de Saint-Papoul, à une prébende presbytériale, 24 janvier (f. 54 v°); — les syndics du chapitre, avec l'assistance des consuls, « sont priés de faire « distribuer partie du blé de l'aumône, pour pourvoir à la « nécessité des pauvres », 21 février (f. 56); — Pierre Hébraud, maître maçon de Carcassonne, est « chargé de « tenir les couverts de l'église cathédrale et dépendances « en estat; il prendra soin de faire ouvrir les sepultures « qui se feront dans ceste église et cloistre pour qu'on ne « gate rien, et aussi de les remettre en estat », 17 mars (f. 56 v°); — bail de la levée des censives et des droits de lods passé à M. Villa, chanoine, 8 avril (f. 59); — le chapitre est invité par les pères Capucins « qui doivent faire « l'elevation de deux saints », 18 avril (f. 59 v°); — réception de Jean Banquels, clerc tonsuré du diocèse de Rieux, comme chanoine, 23 mai (f. 64); — le chanoine Pierre Banquels, mort « d'une fièvre maligne et pourprée », est enseveli le jour même de sa mort « en une honorable « place dans l'église » 30 mai (f. 65 v°); — réception de noble Jean-Gabriel de Bonafos, clerc tonsuré, chanoine en l'église collégiale Saint-Vincent de Montérial, au canonicat dont était pourvu Marc-Antoine de Bonafos, son frère, 4 juin (f. 66); — une procession est prescrite, à la demande des consuls, pour obtenir la sérénité du temps; « on portera le corps de saint Lupin et sera dit une « grande messe en l'église des peres Minimes, et apres, « la procession continuera autour de l'enclos des Minimes, « et par la premiere rue à gauche s'en retournera gagner « la montée et reverra en cest église », 4 juin, (f. 67); — poursuites ordonnées, par devant le procureur judiciaire de la justice du chapitre, « contre le sieur Mahul, marchand « du Mas-Cabardés, pour la degradation par lui faite aux « bois et foiets de la Giese basse », 29 juin (f. 68); — réception de M. Mengaud, prébendier, 18 juillet (f. 68 v°);

— réception de Gaspard Dathenous, prêtre, docteur en droit, à une prébende diaconale, 17 octobre (f. 74); — chant d'un *Te Deum* en « actions de grâces de la prise de « Charlevoix; messieurs de la paroisse, consuls et magis- « trats seront avertis de s'y trouver », 14 novembre (f. 76 v°); — le jour de la Présentation de la Vierge (21 novembre), « procession generale accoutumée pour la delivrance de la ville » (4); procession générale pour l'ouverture du jubilé (f. 77); audition et clôture des comptes de M. Malves, trésorier du chapitre; réception de M. Astoin, prébendier, 27 mars (f. 84); — réception de M. Dassier, prébendier, 6 mai (f. 86 v°); — réception de M. Mayeville, chanoine, 31 mai (f. 88 v°); — réception de M. Vital de Costa, chanoine de la collégiale de Montérial, au canonicat vacant de feu M. de Coudurier, 8 juin (f. 90); — acceptation par le chapitre du legs de 625 livres à lui fait par feu François de Coudurier, chanoine et doyen, et fondation d'un obit à perpétuité à la mémoire du donateur, 8 juin (f. 90 v°); — *Te Deum* pour « la bataille remportée en « Catalogne contre les Espagnols par les troupes du roy « commandées par le maréchal de Noailles », 26 juin (f. 92); — réception de M. La Selve, chanoine théologal, en qualité de doyen, 23 juillet (f. 93 v°); — réception de Claude Boucaud, comme prébendier, 27 juillet (f. 94); — réquisitions faites au syndic du chapitre par Gabriel Escapat, prêtre, comme procureur de Pierre-Louis Soulaiges, recteur d'Arzens, gradué nommé par l'université de Toulouse depuis 1669, et de la part de Antoine Pullés, prêtre, aussi gradué de la même université, pour obtenir une prébende subdiaconale, 31 juillet (f. 95); — réception de M. Segonne comme prébendier, 31 juillet (f. 96); — réception de François de Nigii, clerc tonsuré, au canonicat de son oncle, Henri de Nigii, 9 août (f. 96 v°); — appointment du regès donné par le sénéchal de Carcassonne en faveur de Henri de Nigii, au canonicat dont il s'était démis, 18 septembre (f. 100); — réception de M. Jean Delbès comme chanoine, 18 octobre (f. 102 v°); — afferme des terres de Villeuve-les-Chanoines, 28 octobre (f. 104); — réception de François de Pelletier comme chanoine, 6 décembre (f. 106); — présentation par le chapitre aux vicaireries perpétuelles de Saint-Martin de Capendu et de Saint-Hilaire de Cazilhac, 26 février 1695 (f. 109 v°); — réception de Vital-Joseph de Roux de Menthel à la dignité d'archidiacre, 6 mars (f. 110); — M. de Costa, syndic, se plaint « contre « les prebendiers diacres et sous-diacres, de ce qu'ils ne « s'acquittent pas de leur devoir, et contre les autres « prebendiers, de ce qu'il ne se trouve personne pour

(4) Cette procession était faite en souvenir de l'incursion du prince de Galles qui épargna la Cité (novembre 1355).

« tenir chapes », 26 mais (f. 111); — bail d'inféodation, sous albeigie annuelle, « des moulins farinier et foulon de « Bausels dictz de Saint-Nazaire, ou pour mieux dire des « masures desdits moulins, avec la faculté de les construire, « edifier, tenir, jouir et posséder, avec le droit d'attache « de chaque costé de riviere jusques au port, et de prendre « les ruines de la vieille escluse », 26 mais (f. 111 v°); — ratification par le chapitre du bail de fournissement de la boucherie particulière du chapitre au sieur Thouzet, 11 juillet (f. 116); — réception de Simon Bonnelly Saint-Laurens, sous-diacre, bachelier ès droits, du diocèse d'Avignon, à une prébende sous-diaconale, 20 octobre (f. 122); — réception de Jacques Barthe, bachelier en théologie, recteur de Salsigne, à une prébende hebdomadaire, 31 octobre (f. 123); — emprunt de 3.000 livres pour subvenir au paiement de l'extraordinaire des décimes et de la capitation, 25 février 1696 (f. 131); — vente de la coupe des aibies de la forêt de la Grèze basse, 5 mai (f. 133); — emprunt de 1.100 livres à M. Bonnemaison, chanoine, pour payer les amortissements nouveaux, 5 mai (f. 134); — réception de M. Lauzière, prêtre purgatorier de l'église Saint-Sernin de la Cité, comme prébendier diacre, 24 mai (f. 135 v°); — copie du contrat de rente constituée de la somme de 417 livres par les agents généraux du clergé en faveur du chapitre de Carcassonne, 30 juin (f. 139); — contrat d'afferme de Moize et de Saint-Jean de Ceille, 7 juillet (f. 140 v°); — création du juge de la temporalité du chapitre, 11 août (f. 144 v°); — copie d'une lettre de M. de Chateaufort (du 15 novembre 1695) au sujet de l'envoi d'une députation du chapitre auprès de M. de Gauges, l'un des lieutenants du roi en Languedoc (f. 147); — renouvellement des reconnaissances du Mas-Carbardès, de Miraval et de La Tourette; réparations à l'église de Trièbes, 13 août (f. 148 v°); — *Te Deum* à la cathédrale « au sujet de la paix de Savoie », 27 septembre (f. 150); — réparation des orgues de la cathédrale par le sieur Bouat, organiste à Béziers, 13 octobre (f. 150 v°); — envoi d'une députation du chapitre vers l'archevêque d'Arles « qui doit arriver avec monseigneur notre évêque », 17 octobre (f. 151) (1); — convocation d'un chapitre général pour terminer quelques « différends entre les « hebdomadiers, vicaires et autres prébendiers et pour « lecture des statuts », 17 novembre (f. 153); — réparations aux nefz des églises dont le chapitre est curé primitif, 25 novembre (f. 154); — aumônes aux pauvres de la ville « qui souffrent beaucoup par la rigoureuse saison que nous

sommes », 19 janvier 1697 (f. 156); — copie de six actes faits au chapitre par Vitalis de Costa, précenteur, en vue d'obtenir quelque bénéfice dépendant de l'évêque et du chapitre de Carcassonne (f. 156 v°); — réception de M. Duranat, curé de Cazilhac, comme prébendier, 11 mai (f. 165); — serment des consuls du Mas-Carbardès, de Miraval et de La Tourette, 27 juin (f. 167 v°); — réception de Antoine Pullès, vicaire de Saint-Martin de Capendu, comme prébendier diacre, 18 juillet (f. 168); — interdiction de la chasse et de la pêche dans les terres de Ville-neuve, 3 août (f. 169 v°); — projet de construction d'un port sur le canal à Gougens, 2 octobre (f. 176); — réception de François Bousquet, diacre du diocèse de Saint-Papoul, comme chanoine théologal, 23 février 1698 (f. 182 v°); — procuration faite à M. de Costa, chanoine, pour recevoir, au nom du chapitre, des agents du clergé de France la somme de 7.506 livres, 19 mais (f. 184); — réception de M. de Roux à la dignité de doyen, 25 mais (f. 185); — extinction des lettres de vicaire-général accordées par l'évêque, le 5 mais précédent, à M. Freissinaud, oratoire, licencié en droits (f. 186 v°); — réception de M. Martin comme chanoine trésorier, 2 juin (f. 193 v°); — révocation du procureur judiciaire de Ville-neuve, 12 juillet (f. 197 v°); — réception de Pierre Brousses comme prébendier sous-diacre, 16 juillet (f. 198); — le syndic Villa expose « que la compagnie a fait de fréquentes et « facheuses expériences des inconveniens qui arrivent dans « la vacance par mort, demission pure et simple ou autrement de l'office de precenteur, des vingt deux bénéfices « apelés prebendes et de la chapelle de Saint-Ardié dont « la collation appartient, *pleno jure*, au chapitre en corps. « Les inconveniens estant tels qu'ils causent : *primo*, une « facheuse division entre les capitulans par les diverses « sollicitations qui viennent de toutes parts; *secundo*, une « introduction dans le chœur des meschants sujets pour « lesquels la sollicitation et la brigue ne sont souvent que « trop festes pour faire avoir aux particuliers qui composent « le chapitre des respects humains, voyant d'ailleurs « l'inutilité de leurs suffrages s'ils se déclarent contre le « nombre; enfin, une infraction des saints canons non « seulement de la part de ceus qui font solliciter la collation « des susdits bénéfices mesme avant la mort des titulaires, « mais encore souvent de la part des chanoines qui se « déterminent sur ceste sorte de sollicitations; pour lesquels inconveniens obviés, le dit sieur Villa propose que « le chapitre prene une bonne et saine délibération en « forme de règlement. Sur quoy, monsieur de Costa, « opinant le premier a dit qu'il est très nécessaire pour « la gloire de Dieu, l'honneur et le service de l'Eglise, et « pour la sanctification de tous les capitulans d'esviter les

(1) Il s'agit de Jean-Baptiste de Clignan, frère de l'évêque de Carcassonne, archevêque de Claudiopolis, coadjuteur et ensuite archevêque d'Arles, abbé d'Aigucholle et de Larivour, mort le 11 novembre 1697.

« inconveniens proposés, et d'y remédier; et que pour
 « cela, il est d'avis de prendre une délibération en forme
 « de règlement pour la collation desdites prebendes, vingt
 « deus bénéfices apellés prebendes et de la chapelle de
 « Saint-André; par laquelle délibération soit porté que les
 « bénéfices qui ont esté conférés jusques à present, *pleno*
 « *jure*, par le chappitre en corps, soient conférés à
 « l'advenir, le cas de vacance par mort, par demission
 « pure et simple ou autrement arrivant, par le charoie
 « qui se trouvera en tout de cheville, de la mesme maniere
 « que les canonicats sont conférés en pareil cas, c'est à dire,
 « *pleno jure et nomine capituli*, et qu'ansuite le pourveu
 « se presentera au chappitre avec le titre du charoie
 « chevillier, pour estre resceu et mis en possession
 « comme il est acoustumé de faire pour les canonicats
 « quand ils vaquent, sçavoir : les prebandes et chapele à
 « des personnes qui aient les qualités necessaires, selon
 « l'estatut du chappitre fait par le commissaire apostolique,
 « lors de la secularisation; et la precenterie, à un charoie
 « capitulant et constitué dans les ordres sacrés ». Même
 opinion : M. de Calmès, Bonnemaison, Muraille, Malves,
 Villa, Boides, du Noir, de Saint-Martin, Banquels, de
 Maireville, Delbès, de Pelletier, Boucart et Bousquat, 9
 août (f. 200 v°); — on décide que la précédente délibéra-
 tion sera confirmée par le parlement de Toulouse; le
 charoie Villa est député pour demander « l'intervention
 « de monsieur le procureur general en la souveraine cour »,
 9 août (f. 202); — réception de Guillaume Veigues
 comme prébendier prêtre, 14 décembre (f. 206 v°); —
 réception de M. Cézères comme prébendier sous-diacre,
 14 décembre (f. 207 v°); — réception de M. Roustan
 comme prébendier prêtre, 3 janvier 1699 (f. 208 v°); —
 réception de M. Boucaid comme théologal, 14 février
 (f. 210 v°); — réparation à la presbitérale et à l'église de
 Trèbes, 21 février (f. 212 v°); — réparation au cloître du
 chapitre, 21 février (f. 213 v°); — nomination d'un gardien
 des archives du chapitre, « comme estant ce que le corps
 « a de plus précieux », 2 mai (f. 218); — réception de
 Gabriel de Bouscat, cleric du diocèse de Narbonne, comme
 prébendier prêtre (f. 220); — élections consulaires du
 Nas-Cabardés, 26 juin (f. 221); — réception de Charles
 des Alris de Rousset (1) à la dignité de doyen, 21 juin 1700
 (f. 226); — réparation des « viltres » de la cathédrale par
 Bertrand Cau, vitrier de Carcassonne, 6 février (f. 227);
 — procès au parlement contre le curé de Lader, au sujet
 des roales, 20 février (f. 228); — le sieur Gourmète est
 « nommé pour tonner la grande cloche et faire aller l'orloge »,

3 mai (f. 231); — recette de la somme de 52 livres pour
 les arrérages de quatre années de la pension ou aumône
 donnée par le feu roi de Navarre, pour l'entretien de la
 lampe à la chapelle Sainte-Croix dans l'église cathédrale,
 5 juin (f. 233); — élections consulaires du Nas-Cabardés,
 de Miraval et de La Tourette, 19 juin (f. 233 v°); — pré-
 sence des syndics à l'élection des officiers et à la reddition
 des comptes des dames de la Miséricorde de Carcassonne,
 19 juin (f. 236 v°); — réparation du clocher de la cathé-
 drale, 28 août (f. 238); — élection des consuls de Ville-
 neuve, 28 août (f. 239); — par ordie du roi, Danti, maire
 de Carcassonne, est contraint de « de demander pardon du
 « mauvais procédé qu'il avoit eu à l'égard de l'evesque
 « devant les personnes qu'il jugeroit à propos »; deux
 députés du chapitre assistoient à cette amende honorable
 pour motier « la relation et l'unio d'interets », 13
 novembre (f. 241 v°); — on décide de remplacer le port
 de bois construit par le chapitre auprès du château de
 Gougens, par un port de pierre; — « les Princes devant
 « accompagner le roi d'Espagne, leur frere, jusques à Saint-
 « Jean-de-Luz, et que des estre *sic* en Espagne, ils pier-
 « dront leur route du costé de Languedoc pour s'en
 « retourner, ainsi que devant passer en ces quartiers, il
 « est bon de prévoir les choses », 4 décembre (f. 243); —
 passage des Princes : « Monseigneur l'evesque a faict sçavoir
 « à son chappitre cathedral de se trouver lundi vingt-
 « uniesme du courant (février 1701) en ville basse dans
 « quelque maison particuliere, pour de là se rendre en
 « suplis à la maison presbiteralle de la paroisse Saint-
 « Vincent où il se randra aussi, et faire porter les pluviaux
 « et autres ornements necessaires pour tous les assistans
 « et presentz. Ce qu'ayant esté executé et tout le
 « chappitre en cors s'y estant trouvé avec quelques autres
 « prestres de paroisses portant chacun un pluvial, Monsei-
 « gueur l'evesque habilhé pontificalement, la crosse en
 « main et la mistre sur sa teste, ses diacres d'honneur,
 « officians et hordoniers, se seroit en cest estat porté au
 « tour de ladite eglise Saint-Vincent, où Nos Seigneurs les
 « Princes estant arrivés environ les neuf à dix heures du
 « matin, Monseigneur l'evesque auroit présenté l'eau
 « beniste à Monseigneur le duc de Bourgogne et ensuite à
 « Monseigneur le duc de Berri, son frere; et dressant son
 « discours au premier, il luy auroit parlé l'espace d'un
 « bon quart d'heure, et ensuite conduit lesdits seigneurs
 « dans le presbytaire, où s'estant mis à genoux sur des
 « careaux preparez, ledit seigneur evesque seroit monté
 « au mestie autel et après avoir dict l'oraison, il auroit
 « donné la benediction et se seroit retiré dans la sacristie,
 « et Nos Seigneurs les Princes ont entendu la sainte messe,
 « pendant laquelle leur musique a chanté », 16 février 1701

(1) Il devint en 1700 vicairo-général de Carcassonne, et ensuite évêque de Béziers (1702-1721).

(f. 243); — coupe de bois dans la forêt de la Grièze-Basse, 11 mais (f. 243 v°); — visite épiscopale à Trièbes, Montlegun et Montiedon, 20 avril (f. 247); — réception de Jean Marty, prêtre du diocèse de Glandèves (1), à une prébende diaconale, 14 mai (f. 249); — ouverture du jubilé, 14 mai, (f. 250); — réception de M. Béchichon à une prébende presbytérale, 13 juin (f. 251); — visite épiscopale à Cazilhac, 18 juin (f. 251 v°); — les religieux capucins demandent qu'il leur soit permis « d'abatre la masure de l'eglize de « Saint-Estienne en ce qui y reste, n'estant qu'une retrace « de voleurs et autres personnes de mauvaise vie »; les suppliants s'engagent à faire « planter une croix où l'autel « estoit placé », 2 juin (f. 254) (2); — règlement de présence dans les processions, 1^{er} septembre (f. 156); — réception comme charoier de Jean Marais, cleric acolythe du diocèse de Lectoure, 12 septembre (f. 257); — suppression d'une prébende et création d'un maître de cérémonies, 13 octobre (f. 260); — réception de Pierre Pech Maillol comme prébendier prêtre, 17 octobre (f. 261); — ferme de Gougens, 30 octobre (f. 262 v°); — ouverture du jubilé universel du commencement du siècle, 23 novembre (3) (f. 264); — réception de M. Bon, du diocèse de Lavaur, comme prébendier, 14 janvier 1702 (f. 266); — inféodation de la terre de Villeveuve, 4 février (f. 268); — députation à M. de Rousset, doyen du chapitre, nommé évêque de Béziers, 29 avril (f. 271 v°); — réparation au couvent du clocher de la cathédrale et au presbytère d'Alairac, 14 juin (f. 276); — chart d'un « *Te Deum* du « gain de la bataille en Allemagne », 30 septembre (f. 280); — réception de Jean Maillol comme prébendier, 3 novembre, (f. 281 v°); — réception de Jacques Figeac comme prébendier prêtre, 3 novembre (f. 282); — *Te Deum* pour « la victoire remportée sur le Rhin par les troupes du roy « contre celles de l'empereur commandées par le duc de « Bavière », 11 novembre (f. 283); — lettres du roi contenant le récit de la bataille de Friedlingen. « Monseigneur « l'Evêque de Carcassonne, j'avois donné mon ordre au « marquis de Vilars (4), l'un des lieutenans généraux de « mes armées, de faire construire un port sur le Rhin du « costé d'Huningue, pour y faire passer les troupes dont « je lui avois confié le commandement, afin d'aller joindre « l'Electeur de Bavière. Il s'est acquitté de cette entreprise « avec toute la diligence et la conduite que je pouvois

« desirer, et quelques regimens s'estans emparés de Rim-
« bouig qui facilitoit cette jonction, il jugea que le prince
« de Bade, qui commandoit l'armée de l'empereur postée
« dans des retranchemens, feroit quelque mouvemens
« pour tâcher de reprendre cette place et s'opposer à mon
« dessein; cela le détermina de faire passer le Rhin à mes
« troupes le vingt-unième de ce mois, pour observer les
« ennemis. Il apprit le vier qu'ils estoient sortis de leurs
« retranchemens et s'avança aussy tost à eux; leur infanterie
« fit pour lors des efforts afin de gagner le sommet d'une
« montagne. La miere y marcha par des vigies des hau-
« teurs escarpées et trouva les ennemis dans un bois où,
« notwithstanding leur forte resistance, ils furent vivement
« repoussés; dans le même temps, leur cavalerie s'ébralla
« pour venir charger la miere qui essuia leur feu sans
« tirer, suivant les ordres que ledit en avoit receu et
« enforça, l'épée à la main, les escadrons ennemis avec
« tant de courage qu'ils furent entièrement renversés et
« poursuivis l'espace d'une lieue; l'auroient esté plus loin
« sans un défilé qui les fit perdre de vue; mais /sic/
« troupes maîtresses du champ de bataille y ont campé le
« soir de cette action. Il s'est trouvé plus de quatre mil
« hommes des ennemis tués sur la place; on leur a pris
« une partie de leurs canons, trois paires de timballes,
« plus de quarante /sic/ drapaus ou étendars, sans que
« mes troupes en aient perdu un seul; on a fait beaucoup
« de prisonniers contre lesquels on compte plusieurs
« officiers de grande considération. Apres le combat, le
« marquis de Vilars s'est rendu maître du fort de
« Fridlinge où il y avoit quatre cens hommes de garnison
« et quantité de munition de guerre et de bouche, qui
« faisoient partie de la subsistance de l'armée de l'empereur.
« Enfin on ne peut voir une victoire plus complète
« dans toutes ces circonstances. Ce succès seul me
« donne lieu d'esperer que la jonction de mon armée
« avec celle de l'Electeur de Bavière aura des suites très
« heureuses. Comme je reconnois que tous ces avantages
« partent de la main de Dieu, je ne dois pas différer à luy
« en faire rendre de très humbles actions de grace. C'est
« pourquoi, je vous écris cette lettre pour vous dire de
« faire chanter le *Te Deum* dans vostre eglise principale
« et autres de vostre diocèse qu'il conviendra, observant
« de vostre part en ceste occasion les solemnités en tel cas
« requises et acoutumées. Ce que me promettant de vostre
« zelle et de vostre affection, je prieray Dieu qu'il vous aie,
« Monsieur l'Evêque de Carcassonne, en sa sainte garde.
« Ecrit à Fontainebleau le vingt uniesme jour d'octobre
« 1702. Louis. *Signé*: de Phelipaus » (f.283v°); — lettres
de l'évêque de Carcassonne faisant titre de vicaire-général
à François Malves, charoier, et à Jacques Daste, official,

(1) Commune d'Entrevaux (B.-Alpes). jadis siège d'un évêché qui fut transféré à Entrevaux, et supprimé en 1801.

(2) A cette date, il ne restait plus de cette église que la voûte du sanctuaire; on n'y faisait aucun service depuis un temps immémorial.

(3) La procession d'ouverture eut lieu le dimanche 27 novembre 1701.

(4) C'est après cette bataille que Villars fut salué par ses soldats du titre de maréchal de France (14 octobre 1702).

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture à volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



à Paris, demande et obtient « la presence » pour toute la durée de son voyage, 9 novembre (f. 317); — sur demande de l'évêque, le chapitre décide que l'argent qui proviendra de la vente du bois de la Grièze sera employé « à fermer « le presbytère (chœur de l'église cathédrale) par des « grilles de fer », 9 novembre (f. 318); — les maiguilliers de la confrérie Notre-Dame de la Conception, érigée dans l'église paroissiale Saint-Semin, demandent que le prédicateur de l'Avent « aille prescher, selon la coutume, le jour « et la fête de la Conception », 5 décembre (f. 318 v°); — Cladel, procureur au parlement, demande une délibération du chapitre désavouant les poursuites faites devant le sécrétaire de Carcassonne contre M. de Rous, archidiacre, 15 décembre (f. 319); — audition des comptes de M. Villa; — chant d'un *Te Deum* pour le « gain de la bataille et « prise de la ville et place de Lardau », 15 décembre (f. 319 v°); — François de Nigii, prébendier, « ayant eu « l'honneur d'estre resceu deux fois au canonicat qu'avoit « monsieur du Noir, son oncle, et ayant perdu ce benefice, « prie tres humblement le chappitre de vouloir bien lui « accorder un canonicat honoraire, c'est à dire le droit « d'avoir rang immédiatement apres les chanoines titulaires « et porter l'aumusse grise »; en considération de son mérite, le chapitre, comme l'ont fait depuis peu les chapitres Saint-Étienne et Saint-Semin de Toulouse et ceux de Béziers et de Cordom, « luy accorde avec plaisir le rang « et l'aumusse canoniale, à condition qu'il ne fera jamais « tête », 22 septembre (f. 320); — le chapitre consent à ce que l'évêque fasse ouvrir une petite porte au fond de l'église du même côté que la grand'porte, 2 janvier 1704 (f. 320 v°); — coupe de quelques arbres dans la forêt de Montrouch pour réparer le clocher de la cathédrale, 9 janvier (f. 321 v°); — élection du procureur judiciaire du Mas-Cabardés; réparation à l'autel de la chapelle Sainte-Anne, 21 janvier (f. 322); — les consuls demandent de placer dans l'église « un banc pour eux et ceux qui ont droict d'y « prendre place, comme ils avoient avant la reformation du « presbytère », 8 mars (f. 324); confection des grilles de fer pour fermer le chœur de l'église, 8 mars (f. 324 v°); — le chapitre envoie une députation auprès de l'archevêque de Narbonne qui doit aller à Villalier et de là à Ville neuve et à Caures pour y faire la visite canonique, 10 avril (f. 326); — instances auprès du parlement pour le titre de la cure de Ville neuve, 2 mai (f. 328); — réparations à l'église de Saint-Jean-de-Ceille; achats de livres liturgiques pour l'église de Cazilhac, 24 mai (f. 320 v°); — réparations à la maison du fond du cloître, 31 mai (f. 330 v°); — différend entre le curé de Caux et de Grièzes et le fermier d'Herminis, au sujet des fruits décimaux, 14 juin (f. 331); — le sieur Bouat, organiste, demande une augmentation

de traitement, moyennant quoi il s'oblige « de nettoyer le « tuyau de l'orgue, le decrasser et l'entretenir en bon « estat d'accord, et le leser de mesme à la fin de son bail », 18 juin (f. 331 v°); — condamnation du sieur de Rous, archidiacre, aux dépens dans le procès au sujet de l'argenterie et des bronzes, à la vente desquels il s'opposait, 19 juillet (f. 332 v°); — rejet de l'hérédité et des obits fondés par Jean Cahuzac, charoier, 23 août (f. 333); — supplique du chapitre à l'évêque de Carcassonne pour l'établissement « d'un metier de ceremonies », 20 septembre (f. 334); — du consentement de l'évêque, les gages de l'organiste, qui s'est retiré, seront employés à fermer les côtés du chœur par trois grandes grilles de fer, 20 septembre (f. 336); — une assemblée générale s'occupe de l'établissement d'un séminaire, en exécution de l'autorisation obtenue du roi par l'évêque, 9 décembre (f. 339); — emprunt de 2.000 livres, « la bourse se trouvant à « disette, à cause des grandes charges et subvention « touchant la capitation », 13 décembre (f. 339 v°); — réception de M. Poussanel comme trésorier du chapitre, 23 décembre (f. 342); — réception de Jean Hébrard comme prébendier, 14 février 1705 (f. 343 v°); — le sieur Busseau, maître oisèvie de Carcassonne, est chargé de faire « un soleil », 10 mars (f. 345); — audition et clôture des comptes du trésorier, 1^{er} mai (f. 348); — renouvellement du bail des fiefs et seigneries du chapitre, 6 mai (f. 351); — les redevances des métairies de Casal de Mainé, de Combe Majou et de Fontrougé sont réduites à la tasque, demi-tasque et à la censive, 6 mai (f. 352); — oraison de quarante heures « pour la santé du roi, la prospérité de ses « aïmes et pour le rétablissement de la tranquillité de « l'Europe », 5 août (f. 357); — réception de André Pech comme prébendier prieur, 5 septembre (f. 357 v°); — on propose de réparer le chœur de l'église cathédrale, « lequel se trouvoit immédiatement sous les vitres »; on était « d'avis de le couvrir de toille en maniere de « tante et de fermer l'antré du cœur avec des rideaux, de « plus de fermer les deux côtés du sanctuaire par des « grilles de fer avec de bois rideaux », 7 novembre (f. 359); — examen de la cénacle du chapitre envers les héritiers de M. de Pelletier, 11 novembre (f. 360); — destitution de Claude Gailhard « continuant du chapitre, pour avoir « abateu les lieux communs, et mené la servante du sieur « Marais en prison », 3 janvier 1706 (f. 364); — remboursement au sieur Jalabert de sa cénacle de 2.000 livres sur le chapitre, 20 janvier (f. 365); — la chapelle *Preciosa* sera réparée et on y déposera les archives, livres et papiers du chapitre, 20 janvier (f. 266); — réception de M. Escapat à une prébende presbytériale, 17 février (f. 367); — arrêt qui impose 40 sols sur chaque charge de vin étranger

entrant dans Carcassonne, même celui provenant des dîmes de l'évêque, du chapitre, des curés de Saint-Michel, Saint-Vincent, Villalbe, Maquens, Grièzes, si ces dîmes sont gérées par des fermiers, 12 mai (f. 371 v°); — Guillaume Rouiré est nommé professeur régent de la seconde et de la troisième classes au collège de Carcassonne, à la place du sieur Mouissandy, 24 juin (f. 372); — vérification des terres plantées par M. de Beniac, dont la seigneurie confine celle du chapitre; confection pour l'église de Villeveuve d'un banc avec les aîmes du chapitre, 28 août (f. 374); — réception de M. de Milhegrand comme chanoine, 30 août (f. 374 v°); — lods de la Val de Daigne, 7 septembre (f. 377); — acte d'achat du quart de la seigneurie de Caulettes-en-Val, 4 octobre (f. 378 v°); — recette par le trésorier du chapitre de la somme de 309 livres 19 sols 6 deniers, capital et arrérages de la rente due par les religieux de Montolieu pour leur part d'achat du presbytère d'Alzonne, 19 novembre (f. 381); — transaction entre le chapitre et M. de Russon, ancien seigneur de Flouze, au sujet de la vente d'un fief audit lieu, à ce moment aux mains de M. de Cazes, 6 décembre (f. 384 v°); — prières publiques, à la demande des consuls de la ville, « pour la sérénité du temps, les pluies continuelles qu'il « fait depuis environ un mois portant un préjudice considérable à la récolte », 12 janvier 1707 (f. 283); — l'évêque ayant dessein de faire abattre « la bouite qui est « au dehors de l'église cathédrale du côté du couchant et « au dessous du clocher, attendu que ladite bouite est « fort ancienne et que, dans toutes les apparences, elle « n'a été faite que pour servir de butée à la muraille « sur laquelle les grandes cloches de la cathédrale sont « suspendues, le dessous de la bouite étant un chemin « public », le chapitre délibère de s'opposer à cette démolition, 26 janvier (f. 384 v°); — « le chapitre ayant l'honneur d'avoir une relique si importante comme est la « main de sainte Anne, l'autel destiné à cette grande sainte « doit être orné très proprement », 26 mars (f. 394 v°); — vente de la statue de sainte Anne à raison de 30 livres 10 sols le marc, « laquelle se trouve pezer 23 marcs moins une once », 13 juillet (f. 397 v°); — réparation au clocher de la cathédrale, et construction de deux ports de pierre, l'un sur le canal royal, l'autre sur le Fiesquel, dans le terrain de Gougens, 13 juillet (f. 398 v°); — réception de Jean Canière, curé de Villesiclé, à une prébende hebdomadaire, 15 juillet (f. 400 v°); — le sieur Poullariès propose d'inféoder les terres de Mieudas, 8 août (f. 402); — réquisition et protestation du chapitre contre le sieur Malves, syndic du clergé du diocèse, convaincu d'avoir négligé de convoquer le syndic du chapitre à une assemblée générale du clergé, 1^{er} septembre (f. 404); — processions

solemnelles pour demander la pluie, « veu les excessives « chaleurs qu'il fait depuis trois mois », 13 septembre (f. 406 v°); — emprunt à la dame Isabeau de Pelletier de la somme de 1.000 livres au denier vingt, somme destinée au paiement de la capitation, 26 octobre (f. 408); — rappel de certaines délibérations relatives « à la corruption (sic) de fautes » commises par les habitués du chapitre, 19 novembre (f. 410 v°); — signification au chapitre d'un acte par lequel l'évêque expose « qu'il fera relever la voute « en batissant de nouveau son palais episcopal et remettra « les choses en l'estat... qu'elles estoient avant la demolition « qu'il a fait faire de la voute », 20 décembre (ff. 412 v° et 413 v°); — députation à l'évêque de Carcassonne à l'occasion de l'élévation de M. de Rochebonne à l'évêché de Noyon, 11 janvier 1708 (f. 414); — acte contenant protestation de nullité et appelation des décisions à intervenir à l'assemblée générale du clergé du diocèse, à laquelle le chapitre n'a pas été convoqué, 3 février (f. 415); — élections consulaires de Villeveuve, 13 février (f. 415 v°); — emprunt de la somme de 1.000 livres à M^{me} de Morza, 19 mars (f. 422); — visite des terres de Mieudas par Jean Laroze, juge en la prévôté et connétablie de la Cité, et Guillaume Estruc, agrimenseur et haile de Cazillac, 30 juin (f. 424).

G. 278. (Registre.) — In-folio, 330 feuillets, papier.

1708-1718. — Délibérations du chapitre cathédral de Carcassonne. — Au sujet des contestations entre le chapitre et l'évêque; celui-ci offre « la pais au chapitre », et propose de remettre le jugement de toutes contestations à l'arbitrage de M. Dégua, de Saptès, Puget et de Costa, conseillers au parlement de Toulouse, à la condition que le chapitre concourra avec l'évêque à obtenir de ces personnages un arrêt d'attribution. De son côté, le chapitre est d'avis de faire au plutôt à l'évêque des propositions fermes d'accommodement, 3 juillet 1708 (f. 1); — sommation de la part du procureur de l'évêque d'avoir à *produire*, ce qui ouvre les débats et « n'est pas une véritable pais », 14 juillet (f. 3); — réception de M. Jean de Bélissend de Milhegrand, chanoine, à la dignité d'archidiaque, 16 juillet (f. 4); — bail de la construction de la charpente du couvert et d'autres réparations à faire à la cathédrale, 4 août (f. 5); — appel comme d'abus contre l'ordonnance rendue par l'évêque sur la *correction dans le chœur*; recreusement du ruisseau de Mieudas, 1^{er} septembre (f. 6); — constitution par le chapitre d'un procureur en la cour du métropolitain de Narbonne, contre le promoteur de ce diocèse, 26 septembre (f. 7); — M. de Belissens, archidiaque, demande et obtient « son tour de cheville et de semaine », 7 octobre (f. 8); —

bail de la réfection du couvent en plomb du clocher, 20 novembre (f. 9); — réception de Jean Marty à une prébende hebdomadaire, 20 novembre (f. 9 v°); — demande d'objets du culte pour les églises de Trèbes et de Cazilhac, 3 janvier 1709 (f. 11); — reprise du projet de construction d'un port de pierre à Gougens, 3 janvier (f. 13); — les chanoines Barqueis et Boucaid sont députés pour assister à la visite épiscopale des paroisses de la ville basse, « préalablement ayant esté faite la reverence audit seigneur evesque », 9 janvier (f. 13); — poursuites contre les curés ou prieurs de Banniac, Puichéric, Saint-Martin-le-Vieil, Villarlong, Gaure, Molières, Couffoulens, Malves, Flouie, Cabriac, Rieux, qui refusent le droit d'égleisage, 12 janvier (f. 13 v°); — lettres épiscopales de vicairie-général accordées à Jean Cazes, prêtre et docteur en théologie; l'évêque, « ayant fait sa résidence dans le college des Jesuites où il a prins son logement » et se trouvant incommodé, suspend la visite des églises; aumônes du chapitre par les mains des dames de la Miséricorde, 16 mai (f. 14) — l'archevêque de Narbonne, obéissant aux ordres du roi, invite le chapitre de Carcassonne à lui envoyer des délégués, avec instructions et pouvoirs nécessaires, pour terminer les contestations entre l'évêque et son chapitre, 1^{er} mai (f. 16); — réception de M. Daste comme doyen; — M. Boucaid et Mariae sont députés auprès de l'archevêque de Narbonne, 23 mai (f. 16 v°); — Despuy, prébendier, « est chargé de toucher et faire jouer l'orgue, à la retribution de 20 livres par an », 20 avril (f. 20 v°); — ferme de Gougens et de Montedon; achat de plomb pour achever le couvent du clocher de la cathédrale, 27 avril (f. 21); — M. Daste, doyen, a « dict que Monseigneur estant venu pour feire l'offree, voiant que ceux qui luy doibvent faire assistant ne s'estet (*sic*) pas randus auprès de luy, il a vet esté sur le point de quitter et s'ar retournér dire la messe basse dans la chapelle de l'evesché, et qu'il a tesmoigné du depuis estre faché de ce procedé; et, opinant le premier sur cest article, il est d'avis de prier Messieurs les sainditz d'aler tout presantement voir Monseigneur l'evesque et luy tesmoigner de la part de la compagnie qu'il n'a nulle part dans cest escandalle qui n'est arrivé qu'à cause que la plupart des chanoines sont sclopés (*sic*) ou absans, et luy tesmogner que pour éviter à l'avenir de pareils cas, le chapitre y a pourveu », 17 mai (f. 23); — sentence de l'archevêque de Narbonne imposant au chapitre de Carcassonne une aumône de 60 livres en faveur des pauvres de Villejeuve, 17 mai (f. 23 v°); — Mengaud, prébendier, « estant dans l'habitude de ne pas se tenir à sa place au chœur et de ne point chanter pendant les divins offices, quelques remontrances qui luy en aient esté faites, sera pointé *de lucratis*

« des deux premiers objets et cité de comparaitre en personne en chapitre pour y estre admonesté sur sa negligence », 19 mai (f. 26 v°); — en réponse à « un acte de messieurs les prebendiers », le chapitre délibère « qu'en attendant de nouveaux statuts et reglements, on affichera une carte dans le chœur par laquelle on ordonnera à messieurs les intitulés, de la part du chapitre, d'observer les mesmes choses qu'on mettroit dans cette carte », 29 mai (f. 28); — la part des pauvres sur les dîmes de la Cité, Saint-Jean-de-Ceille, Montlegun et Montedon est fixée à 300 livres par abonnement avec la communauté; — acte de M. Maillol signifié au sieur Daste, doyen du chapitre, par lequel « voulant remplir l'obligation où il seroit de dire la messe paroissiale tous les jours et par tout, en qualité de vicairie et conjointement avec M. Barre, aussi prebendier curé audit chapitre, il sommoit et requeroit ledit chapitre de luy fournir tous les jours trois messieurs lesdits prebandiers pour luy ayder à chanter sa grand messe; faute de quoy de la part du chapitre, il protextoit qu'il se retireroit devant qui il appartiendroit », 30 mai (f. 28 v°); — acte fait au syndic du cleigé du diocèse, à l'occasion de la subsistance des pauvres, 1^{er} juin (f. 29); — réparation à la métairie de Villemarcilly; pouvoir donné au procureur du chapitre de soutenir devant le sénéchal de Carcassonne les procès perdants contre le sieur Jacques Galibert, du lieu de La Tourette, au sujet de la banalité du four, et contre le curé de Malves, au sujet du droit d'égleisage, 1^{er} juin (f. 30); — aumônes faites aux pauvres des localités décimataires, 8 juin (f. 30 v°); — afferme de la métairie de Gougens à M. de La Laide, 15 juin (f. 31); — nomination d'un curateur à l'hérédité de M. de Calmès, chanoine, pour parvenir à la vente de la terre de Saint-Julia, sur laquelle avaient simultanément des créances les religieux réformés de Caures, le sieur de Lacombe, légataire de M. de Calmès, et le chapitre, au profit duquel avaient été faits « des lais pies », 23 juin (f. 32); — réception de M. Nègre, cleric tonsuré du diocèse de Carcassonne, en qualité de chanoine; le chapitre offre le *droit de vétéran* à M. Muraille, ancien chanoine, qui avait rendu des services considérables à la compagnie depuis environ quarante ans, 25 juin (f. 32 v°); — le chapitre accorde au sieur Cladel, procureur au parlement, une pension annuelle de 50 livres; recette de la rente annuelle de 13 livres pour l'entretien de la lampe de la chapelle Sainte-Croix dans l'église cathédrale, 25 juin (f. 34); — renouvellement des reconnaissances pour les fiefs du chapitre, 15 juillet (f. 35 v°); — réception de Jean-Henri Fournier, du diocèse de Lavaur, à une prébende sous-diaconale, 24 juillet (f. 36); — processions solennelles prescrites par l'évêque « pour demander la pluye pour

« faire venir le millet et autres grains »; elles furent célébrées : la première, dans l'église paroissiale de Saint-Sernin; la deuxième, dans l'église des Capucins; la troisième, dans l'église des Minimes; quatre prébendiers y portèrent le corps de saint Lupin, 3 août (f. 38); — lettres de vicairie-général accordées par l'évêque à Jean-Baptiste de Baradier, prieur de Saint-Andiol, prieur du diocèse d'Arles, 3 août (f. 38); — bail de la ferme des « eccleziages » au sieur Théron, maître-tisseur de la Barbacane, sur l'offre de 40 setiers d'oïge, 14 août (f. 40 v°); — le chapitre députe M. Boucaud pour assister au synode diocésain, 28 août (f. 41); — emprunt de 9.000 livres à M^{me} de Saint-Jean-Moussoulers, veuve de M. de Ginestet, 31 août (f. 41 v°); — le chapitre, conjointement avec les autres légataires et sous réserve de ses droits, signe l'acte de vente de la terre de Saint-Julia, 6 septembre (f. 43 v°); — estimation des cabaux de Gougens; opposition de la part du chapitre aux ordonnances du synode diocésain tenu le 10 septembre 1709, 12 septembre (f. 44); — bail de la vendange de Gougens, 21 septembre (f. 44 v°); — réponse à M. de la Vrillière, secrétaire d'État, touchant les contestations entre l'évêque et le chapitre, 2 octobre (f. 45 v°); — reconnaissance des fiefs de Carcassonne, 23 octobre (f. 46); — sur une invitation de la part de l'évêque « à venir lui parler des différends que le corps a « avec Sa Grandeur, . . . sans qu'il soit besoin ni de la « médiation de Mgr l'archevêque de Narbonne, des ordres « de Sa Majesté, ni des arrêts d'aucune cour souveraine », le chapitre donne pouvoir à quatre députés « d'examiner, « de discuter et de finir les affaires que le chapitre a avec « Sa Grandeur, avec promesse de la part de la compagnie « qu'elle tiendrait pour fait ce que lesdits députés auront « convenu avec Sa Grandeur », 30 octobre (f. 47 v°); — bail des terres hérites et abandonnées de Villeveuve, 31 octobre (f. 48 v°); — ratification par le chapitre des conventions arrêtées entre l'évêque et les quatre députés pour finir toute contestation, 31 octobre (ff. 49-52); — paiement de la pension de M. Samson, vicairie en régie de la paroisse Saint-Sernin, 9 novembre (f. 53); — bail à demi-tasque des terres de Villeveuve, 9 novembre (f. 53 v°); — accommodement avec les fermiers de Capeudu à propos des pertes occasionnées par les gelées, 23 novembre (f. 54); — renouvellement des reconnaissances de Mairac, 23 novembre (f. 54 v°); — obligation de 200 livres au profit du sieur Barthe, 23 novembre (f. 55); — dîmes du fief de Mieudas, 7 décembre (f. 57); — le sieur Marais, charoier, offre de faire l'avance des sommes nécessaires pour la construction du port de Gougens, 7 décembre (f. 58); — instance devant l'official de Carcassonne entre les syndics du chapitre et « le soy-disant syndic de certains prebendiers »,

18 janvier 1710 (f. 62); — l'évêque offre de prendre à sa charge la construction d'un autel de marbre dans le « cœur de la présente église », moyennant quoi, le chapitre décharge le prélat et ses héritiers du droit d'entrée et de chape, 19 mars (f. 65); — instance formée par le chapitre contre le sieur Pruel, seigneur de Palaja, au sujet d'une rente constituée de 400 livres pour la vente d'un fief à Cazilhac, 17 mai (f. 72); — le sieur Poulhariès propose de travailler les terres de Mieudas, « à raison de vingt sols « par journée, quoy qu'il s'en donne trente ordinairement »; — on écrivit à M. de Riquet pour obtenir « la mise à sec « du canal, afin de pouvoir jeter les fondements du port « de Gougens au commencement du mois prochain (juin 1710), » 17 mai (f. 72 v°); — reconnaissances de Capeudu et de Mairac, 31 mai (f. 75 v°) — quatre députés du chapitre sont envoyés à Trèbes pour saluer M. de Riquet, 4 juin (f. 76); — bail à ferme de la dime de Pomas en faveur de Jean Bariali, au prix de 140 livres, 1 setier 2 quartiers d'avoine et 2 paires de chapons; — de la dime des carnens de Mieudas au sieur Jean Fages, au prix de 66 livres, 1 setier sivadier d'avoine et 1 paire de chapons; — de l'hière de Voisins, pour 60 setiers de blé froment, 30 setiers de paumoule, 30 setiers de millet, 30 setiers d'avoine pour la première année, et pour les trois années suivantes : 110 setiers de blé, 6 setiers sivadiers d'avoine, 7 paires de chapons, 6 charges de vin pour chacune des dites années, le tout « porté et rendu où est accoutumé »; — bail du fief de Pieixan à Paul Mandou et Hyacinthe Vidal pour quatre années, à raison de 800 livres, 8 setiers sivadiers d'avoine, 8 paires de chapons pour la première année, et pour chacune des trois années suivantes, les fermiers ne paieront que la somme de 700 livres; — du fief d'Alairac à Pierre Lafon, dudit lieu, à raison de 100 setiers de blé froment, 100 setiers de paumoule, 30 setiers sivadiers d'avoine et 30 paires de chapons; — du fief de Fontès-Rive-d'Aude au sieur Bouteille, à raison pour la première année de 340 livres, et pour chacune des trois années suivantes, à raison de 430 livres, 5 setiers sivadier d'avoine et 5 paires de chapons; — de l'hière d'Alzonne, à raison de 250 setiers de blé froment, 34 setiers sivadiers d'avoine, 40 paires de chapons par an, aux sieurs André Béraud, Jean Larroche et Jacques Lagrange; — « des légumes de la Cité », pour 14 setiers de fèves, à Antoine Joulia, tisseur, et à Louis Algar, maçon; — des fermes d'Herminis et de Grèzes, à Madauie et Cezières, habitants de Carcassonne, pour une année à raison de 300 livres, et pour les trois années suivantes, à raison de 340 livres, 5 setiers sivadiers d'avoine et 5 paires de chapons, 2 juillet (f. 77); — les consuls du Nas-Cabardés, de Miraval et de La Tourette, « par l'intrigue du maire dudit Nas se-

« perpetuant dans ladite charge », le syndic du chapitre demeure chargé de les obliger à procéder tous les ans à une nouvelle mutation, et à faire prêter le « serement aux nouveaux élus », 2 juillet (f. 78); — réception de M. Bonn, à une prébende presbytérale, 8 juillet (f. 78 v°); — le sieur Pennavaire offre de fournir « sçavoir : le mouton à 8 sols 6 deniers, le bœuf à 6 sols et la brebis aussi à 6 sols, et de payer le jour du cortiat une somme de 400 livres »; banalité du four de La Tourette; vente des foirs de Gougens; bail des terres de Montredon, 30 juillet (f. 80); — emprunt de 1.000 livres et constitution de rente de 54 livres 11 sols 1 denier, à M^{lle} de Salva, veuve de Guillaume Cature, marchand droguiste de Carcassonne; laquelle somme sera employée « au paiement du secours extraordinaire tenant lieu de capitation », 12 août (f. 82); — bail et inféodation des terres de Miendas au sieur Pouilhariès, sous la rente de 80 livres et un droit d'entrée de 300 livres, 27 août (f. 84); — le canal ne pouvant être mis à sec « à cause du « grand commerce du vin dont tout le pays du haut « Languedoc se trouvoit en dizette et qu'il falloit necessai- « rement qu'il leur en feut fourny et qu'il vint se prendre « dans le bas Languedoc, qu'ainsin pour ne renvoyer pas « plus loin la construction du port (de Gougens) qui estoit « d'une necessité absolue, celluy de bois ne pouvant plus « subsister », le chapitre décide que l'archidiacre sera « prié de parler au sieur Perrin, ayant la direction du canal « en ces cartiers, pour tacher de faire en sorte de mettre à « sec la culée du canal depuis l'ecluse ditte de Foucaud « jusques à Vilaudi, pour que les sieurs entrepreneurs du « port puissent continuer leur travail; qu'en meme temps « il faudroit faire quelque present audit sieur Perrin », 27 août (f. 85); — à l'occasion du dommage causé par la grêle à Villeneuve, le chapitre fixe à 15 charges de vin la perte qu'il doit subir pour sa portion, 6 septembre (f. 86); — bail « à une honneste censive » des terres de Villeneuve qui sont à la demi-tasque, 6 septembre, (f. 85 v°); — titre de la cure de Saint-Vincent de Carcassonne fait au sieur Utroli, curé de Villalba, 24 septembre (f. 88); — assignation du curé de Grièzes devant l'official « en condamnation « de la remise du vin en especes ou d'en payer la legitime « valeur », 24 septembre (f. 89); — bail d'inféodation au sieur Poulhariès des terres nobles dépendantes de la seigneurie de Gougens et situées au nord du canal royal, 1^{er} octobre (f. 91); — requête du chapitre à l'évêque « pour oster la terre du cimetièrre, en priant Sa Grandeur « de laisser le cimetièrre là où il est, et par là conserver « toutes les murailles en l'estat qu'elles sont », 5 novembre (f. 93); — surdite du sieur Barbaza, meunier de Trèbes, au bail de la terre et seigneurie de Saint-Julia, 28 novembre (f. 96); — le chapitre décide de poursuivre « l'affaire contre

« Messieurs les prebendiers; à l'esgard de l'insulte faite à « M. Villa par le sieur Mengaud », celui-ci « sera cité « en chapitre le premier jour », 17 décembre (f. 97); — assignation donnée au sieur Mahul, du Mas-Cabardès, « en execution de l'apointement du séréal de Carcassonne « pour la demolition des creneaux que ledit sieur Mahul « avoit fait construire », 17 décembre (f. 97 v°); — l'évêque de Carcassonne fait présent au chapitre de la cathédrale « d'un sepulchre pour le monument du jour du « judy saint et d'un tapis de pied pour le santuere », 22 décembre (f. 98); — exploit de signification au sieur Jacques Mengaud, prébendier, de la privation prononcée contre lui de tous revenus, jusqu'à ce qu'il ait obéi à la citation qui lui a été donnée, 3 janvier 1711 (f. 100 v°); — lettre du roi à l'évêque, et par lui au chapitre, au sujet de la bataille remportée par Philippe V, roi d'Espagne, sur ses ennemis: « Les heureux succes des ennemis au combat de « Saragosse leur avoient facilité l'entrée de la Castille, et « ils se flattoient, apres s'estre emparés de Madrid et de « Toledé, de s'assujétir aisement le reste de la monarchie « espagnole; mais la fidelité inbranlable des peuples et la « marche de mon petit-fils le roy d'Espagne à la tete de « son armée, commandée par mon cousin le duc de Ver- « dosme, ont destruit leurs frivoles esperances et les ont « obligés à une retraite si precipitée que leur arriere-garde « commandée par le general Stanôhop a esté forcée l'épée à « la main dans Briewgha, et [le general] contraint à se rendre « prisonnier de guerre avec tous les officiers. Le jour sui- « vant, le reste de leur armée, sous les ordres du comte « d'Estarambert, a esté entierement défait. On leur a tué « dans ces deux actions plus de quatre mille hommes sur la « place, fait neuf mille prisonniers, et tout leur canon et « bagage a esté pris avec grand nombre de drapeaux, « etendars et timballes. Le glorieux evenement que l'on « peut attribuer au zele des sujets du roy d'Espagne, à la « valeur de ses troupes, à son propre couraige et à « l'experience du duc de Vendosme, devant aussi estre « regardé comme l'effet de la visible protection de Dieu, « souverain de la destinée des roys, le sentiment de « tendresse que j'ay pour mon petit-fils m'engagent à « concourir avec luy dans les actions de graces qui en sont « justement dues à la bonté divine. C'est pourquoy, je vous « écris cette lettre pour vous dire d'en faire chanter le « *Te Deum* dans votre eglise principale et autres de votre « diocèse qu'il conviendra, observant de votre part en « cette occasion les solemnités en tel cas requises et « accoutumées. . . Versailles; le 31^e jour de decembre 1710. « Signé Louis; et plus bas, Phelipeaux », 17 janvier (f. 101 v°); — nouveau *Te Deum* à l'occasion de la prise de Gironne, 14 mars (f. 105); — reddition des comptes de

M. Villa, 18 mai (f. 106); — élection des consuls du Mas-Cabardés; démolition des créneaux bâtis par le sieur Mahul, 4 avril (f. 108); — service funèbre à la cathédrale à l'occasion de la mort du Dauphin; les Capucins, les Minimes, les prêtres de la paroisse, le commandant de la place, le juge-mage et les consuls y assistent, 20 mai (f. 112); — l'évêque fait don d'une chaire à prêcher, 23 mai (f. 112 v°); — citation aux prébendiers Gleyzes et Blanquat d'avoir à comparaître devant le chapitre, « pour « etie ouys et ordonné ce que de raison », au sujet d'une inconfection à l'office et au chœur, 1^{er} août (f. 120); — nomination de M. Pullés à la prébende curiale, 28 octobre (f. 129); — réception de François Capelle, cleric tonsuré du diocèse de Narbonne, à une prébende presbytérale, 14 novembre (f. 130); — le théologal du chapitre se propose de faire une leçon d'écriture sainte tous les samedis, 23 novembre (f. 132); — l'évêque offre au chapitre de faire paver l'église cathédrale, sans qu'il en coûte quoi que ce soit audit chapitre, 3 décembre (f. 136); — le chapitre fait disposer une armoire à l'usage de l'évêque sous l'arceau de la porte qui conduit au cloître, 30 décembre (f. 137); — litie de précenteur fait à Bernard Boucaid, 31 décembre (f. 138); — réception de noble Pierre-Paul de Guilleminet, cleric du diocèse de Montpellier, comme chanoine, 7 janvier 1712 (f. 140); — démolition du vieux port de bois et achèvement du port de pierre à Gougens, 13 janvier (f. 142); — conférence des Bénédictins de Caunes, des délégués du chapitre et d'autres créanciers, au sujet de la vente de la terre de Saint-Julia, 13 février (f. 143 v°); — un service solennel est prescrit pour le repos de l'âme du Dauphin, 9 mars (f. 143 v°); — rétablissement de l'ancien usage des chapes et des dominos. A cet effet « il est délibéré qu'à commencer aux premières « vespres de la feste prochaine des Saints et jusques apres « les litanies du samedi saint suivant, et de meme toutes « les années à l'avenir pendant ledit temps, MM. les digui- « taires et chanoines porteroient, pendant les offices, des « chapes d'estamine rouge dont les bords sur le devant « seront doublés de velours rouge, et des dominos de « meme étoffe que la chape dont tout le jabot, bordé de « meme que la chape, sera couvert de peaux de petit gris « conforme à leurs aumusses; et que MM. les syndics « poursuiviroient l'autorisation de la presente deliberation « par Mgr. l'evêque », 9 mars (f. 146) (1); — réception de Jean Pinel, prêtre du diocèse de Carcassonne, maître ès arts et prébendier de la collégiale Saint-Vincent de Montréal, à la prébende curiale, 8 avril (f. 147); — le

chapitre accepte avec respect et reconnaissance la médiation de l'évêque dans les différends survenus entre chanoines et prébendiers, 13 avril (f. 148); — lettre de félicitations à l'évêque au sujet de la nomination de M. de Blancas, son neveu, à une abbaye; de Villalier, l'évêque répond le 31 mai qu'il prend plaisir à constater que « les biens de la « fortune ne sont pas toujours les plus agréables, et que « ceux que l'amitié produit le sont bien davantage, surtout « pour les cœurs bien nays » (f. 153); — élections consularies du Mas-Cabardés, 18 juin (f. 156); — l'évêque fait « accommoder la tapisserie de la Trinité d'une manière à « orner le chœur », 7 juillet (f. 158); — poursuite contre le sieur Lascastelles, curé de Sainte-Eulalie, au sujet des églisages, 9 juillet (f. 158 v°); — lettre du duc de Roquetaulle, commandant pour le roi en Languedoc, portant « ordie aux maires et consuls de Villeeneuve, de donner « incessamment au capitaine dont la compagnie est audit « lieu, un autre logement que celui qui luy a esté donné « dans le chateau dudit lieu », 9-20 juillet (f. 160); — sur lettres du roi, « prières d'actions de grace des avantages « remportés en Flandre sur les ennemis » (1), 20 août (f. 160); — le chapitre accepte les ordonnances synodales publiées le 11 septembre 1709 et signifiées à la compagnie, « sous la restriction toutefois des chapitres sous les titres « des sepultures, de l'usage de la perruque, des benefices « et des beneficiers, et de la defense d'aliener les biens de « l'église; qu'à la place des ordonnances contenues dans « lesdits chapitres, n'auront lieu que celles qui sont « contenues dans l'ordonnance d'interpretation rendue par « Mgr l'evêque le 17 courant sous les memes titres, sur « les tres humbles representations de la compagnie ». Suit le texte des dites ordonnances, du 12 septembre 1712, signifiées à la requête du promoteur du diocèse, par exploit de Jean Bédriens, huissier au sénéchal de Carcassonne, 22 août (f. 165); — chef de monitoire contre les individus de Caudebronde coupables d'avoir empoisonné le poisson du devés du chapitre, 3 septembre (f. 167 v°); — réception de Jean Fabie, cleric tonsuré de Carcassonne, à une prébende diaconale, 14 octobre (f. 171); — les syndics sont autorisés à recevoir de M^o Alquier « en capital et en « interets, le legat fait à la compagnie par feu M. de Calmès « Saint-Laurent », 13 novembre (f. 174); — defense aux officiers du Mas-Cabardés d'instruire aucune procédure criminelle sans en référer au chapitre, 16 novembre (f. 175); — « la dame d'Alquier ne tenant pas la parole qu'elle a « donnée, pouvoir est donné aux syndics de poursuivre le « jugement de cette affaire, meme de l'instance du conseil,

(1) Cette délibération capitulaire fut sanctionnée par ordonnance épiscopale du 16 avril 1712.

(1) Victoire de Denain, prise de Marchiennes et levée du camp de Landrecies.

« jusques à arrest definitif », 16 novembre (f. 175 v°); — accord avec Castel, curé de Cazilhac, au sujet des rovaies; établissement d'un « simetiere à l'endroit qui a esté marqué « et approuvé par Ngr l'éveque; sans quoi, le pavé « du cloître deperit journellement », 21 janvier 1713 (f. 178 v°); — réception de Guillaume Bélichon, cleric tonsuré de Carcassonne, à l'une des douze prébendes libres, 3 février (f. 179 v°); — M. Villa, premier syndic, est député par le chapitre à l'assemblée du synode fixée au 7 mars 1713 (f. 181); — sur le désir de l'évêque projetant d'effectuer la visite de son église cathédrale et du chapitre, deux chanoines sont députés pour se concerter avec le prélat au sujet des ordonnances à prendre à cette occasion, « quoique Sa Grandeur ait l'autorité de faire par elle-meme « des ordonnances », 10 mars (f. 181 v°); — vente des chapelles données par les évêques de Lestang et de Nogaret et de toute l'argenterie inutile, 10 mars (f. 182); — avis est donné au chapitre que la vente de ladite argenterie a été faite à Toulouse en présence de M. Marais, que la chapelle de M. de La Valette-Nogaret, « qui étoit poinçon « de Paris, avoit été vendue à raison de 39 livres le marc, « et l'autre de Ngr de Lestang qui n'étoit pas marquée « d'aucun poinçon, à 38 livres; que le paiement en a été « fait, savoir : 3.493 livres 4 sols 3 deniers en espèces sor- « rantes et 1.590 livres 11 sols 8 deniers en un billet du « directeur de la Monoye de Toulouse »; les dites sommes seroient gardées par le sieur Castanier, « jusques à ce que « la compagnie soit en estat de faire faire la chapelle qu'elle « a projetée », 29 mars (f. 185); — « les orgues n'estant « pas touchés depuis longtemps deperissent considéra- « blement; d'ailleurs, les offices ne se font pas avec toute « la magnificence que demande la dignité de cette eglise »; le sieur Vidal, cleric tonsuré de La Valette, offre de toucher l'orgue pour 50 écus, 19 avril (f. 186); — saisie du moulin de la Seigne au préjudice du sieur Alquier, 22 avril (f. 186 v°); — l'évêque offre au chapitre qui accepte, « de faire une porte qui repone à la dignité de l'église, en « ostant le pilier et faisant une grille vitrée au-dessus qui « rendra l'église et plus saine et plus claire, et de faire « tirer à ses depens toute la terre du cimetiére qui est « derrière le chœur, afin de rendre l'église encore plus « saine, et faire une petite place dans cet endroit »; en compensation de ces dépenses, l'évêque sollicite du chapitre la libre disposition du passage aboutissant au tinal, le long du cloître, afin que la muraille du cloître puisse servir de clôture au jardin de son palais. Il offre en outre de faire « une porte à ses depens à la muraille du cloître « qui aboutit au chemin qui est le long du clocher, et sous « une voute qui a esté demolie », 6 mai (f. 190); — les Capucins prient le chapitre « d'aller faire solennellement

« les offices dimanche prochain (21 mai) dans leur eglise, « pour celebier la fete de l'exaltation et canonisation de « saint Félix de Cantalice »; le chapitre accepte, à condi- tion que les religieux « viendroient en procession avec la « banniere du saint à neuf heures du matin prendre le « chapitre dans l'église cathedrale, et qu'au retour, ils « accompagneroient ledit chapitre avec la meme banniere, « qui ayant esté benite sera laissée dans l'église cathe- « drale »; de son côté, le chapitre accorde aux pères une aumône de 20 livres, 17 mai (f. 192 v°); — réception de M. Villa, curé de Pezers, à un canonicat, 13 juin (f. 194 v°); — élection consulaire de Miraval-Cabardès, 1^{er} juillet (f. 196 v°); — chant d'un *Te Deum* à l'occasion de la prise de Landau, 16 septembre (f. 200); — arrêts du parlement confirmant la sentence du sénéchal de Carcassonne, et demettant de l'appel le sieur Viguié, curé de Sainte-Eulalie, au sujet du droit d'égleisage, et le sieur Alquier touchant le prix du blé qu'il devait au chapitre, 19 septembre (f. 200); — vote de remerciement à l'évêque qui « a fait au chapitre « la grace de luy faire remettre quatre cayers des offices « de plusieurs saints et, entre autres, celui de saint « Nazaire qu'il avoit fait faire nouvellement, qui sont d'une « tres belle composition, et mon dit seigneur doit les faire « mettre sous la presse et faire composer le plein chant « par un musicien de Paris », 4 octobre (f. 201 v°); — emprunt de 4.000 livres à M^{lle} de Labastide au dernier vingt, 6 novembre (f. 205); — lettres de vicaire général et official données par l'évêque à Vital du Parc de Belle- garde, doyen de la collégiale de Montréal, 2 décembre (f. 207) — *Te Deum* pour la paix de Fribourg, 16 décembre (f. 209); — lettres de vicaire général accordées par l'évêque à Jean-Jacques Grandié, prêtre et docteur en théologie, 3-16 décembre (f. 207 v°); — clôture de l'affaire de Saint-Julia avec M^{me} d'Alquier, sous réserve du paiement imposé à cette dame, pour tout principal, intérêts et dépens, d'une somme de 7.200 livres, dont 2.000 reveroient au chapitre seroient consacrées à couvrir les frais d'une fon- dation de cinq messes hebdomadaires, faite par feu M. de Calmès Saint-Laurent, 23 février 1714 (f. 213 v°); — emprunt de 2.000 livres à la dame de Caillavel et consti- tution en sa faveur d'une rente au dernier vingt, 9 mars (f. 216); — bail de la réparation de l'horloge à Castaing, maître horloger de Limoux, qui s'oblige « de la mettre en « bon état, la faire en pendule et y faire sonner les demies, « moyennant la somme de 120 livres, et s'oblige à l'entre- « tenir pendant dix ans, moyennant 12 livres par an », 3 mai (f. 219); — réception de M. Déga, acolyte du diocèse de Narbonne, à une prébende sous-diaconale, 12 mai (f. 220 v°); — règlement en 31 articles pour les chanoines, hebdomadiers, prébendiers, clerics et sacristains,

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Antoine Lamarque, curé de Pennautier, docteur en théologie, à un canonicat vacant, 6 février (f. 284 v°); — de François Montagné, curé de Montredon, comme prébendier, 21 février (f. 286 v°); — cérémonie de la béatification du bienheureux François Régis dans l'église des Jésuites; le chapitre fut invité, à cette occasion, à célébrer les offices solennels le premier jour du *triduum*, 18 avril 1717 (f. 202); — inféodation des terres de Villeveuve, 12 mai (f. 295); — réception de Pierre Amier, cleric tonsuré, à la dignité de trésorier, 20 mai (f. 296); — de M. Alla, ancien curé de Capserviès, à une prébende, 17 août (f. 304); — droits de chasse et de pêche réservés au chapitre, 21 août (f. 305); — plainte contre les prébendiers Carbon et Fornier pour infraction aux règlements sur la déceinte au chœur, 10 novembre (f. 308); — lods de Rieux-en-Val et albergues de Cauettes-en-Val, 13 novembre (f. 309); — hommage reçu par le chapitre des Bénédictins de Lagrasse, à raison du quart de la seigneurie de Cauettes-en-Val, suivi du texte de la procuration faite pour cet objet à Bernard Fornier, délégué de la dite abbaye, 15 décembre (f. 312); — réception de M. Amalric, curé de Berniac, à une des « douze prebendes libres », 29 janvier 1718 (f. 316 v°); — placement sur le diocèse de la somme de 4.407 livres 2 sols 7 deniers provenant de la vente de l'argenterie capitulaire, 20 avril (f. 323); — réception de M. Follic, prêtre, à un canonicat vacant, 8 juin (f. 328).

G. 279. (Registre.) — In-folio, 459 feuillets, papier.

1718-1733. — Délibérations du chapitre cathédral de Carcassonne : « sur les moyens à prendre pour rétablir « les affaires du chapitre totalement dérangées par le « défaut du fonds de la bourse qui ne peut fournir au « paiement de tout ce qui est dû (1) », 6 juillet 1718 (f. 1); — choix des commissaires chargés de préparer un projet de règlement, 16 juillet (f. 2); — rapport de ladite commission constatant que le mauvais état des affaires est le résultat de causes diverses : en 1709, le froid extraordinaire ayant emporté la récolte, les fermiers et notamment celui de Gougens, résilièrent leur bail, ce qui provoqua des procès; cette même année, la misère des pauvres fut si grande que le chapitre fut contraint, par arrêt du parlement, de consacrer le sixième de ses revenus à leur subsistance, soit, pour l'année, une dépense extraordinaire de 6.417 livres 2 sols 1 denier; l'écroulement d'une muraille du tinal, la réparation du clocher de la cathédrale qui menaçait ruine occasionnèrent 3.402 livres 2 sols

(1) Il était dû notamment 5.633 livres 5 sols d'arrérages; 1.000 livres au sieur Déjean, cessionnaire de M^{lle} Canturo; plus 4.000 livres qui manquaient au trésorier en exercice pour acquitter les dépenses de son compte.

1 denier de frais. Après cet exposé, les commissaires proposent de diminuer les distributions, de restreindre le chiffre des présences, et de réduire les frais du culte solennel, 18 juillet (f. 3-5); — malgré les instances d'une délégation spéciale, l'évêque renvoie inapprouvée la délibération du chapitre, « ayant trouvé quelque terme qui ne « luy avoit pas convenu;... partant, il est unanimement « délibéré que la compagnie renonce absolument à tout « projet de réduction de service,... et pour remédier « aux affaires du chapitre, la compagnie a fixé la distribu- « tion du bled à quinze sestiers pour messieurs les cha- « noines, sept et demy pour messieurs les hebdomadiers, « et six pour les autres prebendiers,.... » 1^{er} août (f. 5 v°-7); — ratification desdits « retranchements », 12 août (f. 7 v°); — réception de M. Lacombe, prêtre du diocèse de Marseille, à la prébende de M. Alla, démissionnaire, 24 novembre (f. 9); — réparations à l'église de Gougens, 4 décembre (f. 10 v°); — réception de Pierre Villa, curé de Pezers, au canonicat de M. Villa, son cousin, résignataire en sa faveur en cour de Rome; réparations à Maisilly et à la métairie du Mas-Cabardés, 12 décembre (f. 11); — élections consulaires à Villeveuve; reconnaissances d'Alairac, 28 décembre (f. 12); — réception de M. Fabre, « à la prébende des douze libres dont monsieur « de Nigui étoit cy devant pourveu », 10 janvier 1717 (f. 12-13); — droits de La Fajolle, 14 janvier (f. 14); — remboursement de fonds par les habitants du Mas-Cabardés; — condamnation à l'amende du boucher capitulaire pour détention de fausses mesures, 23 janvier (f. 15-16); — lettres de vicairie général expédiées par l'évêque de Carcassonne à M. de Rochebonne, son coadjuteur, 27 mars-8 avril (f. 17); — diminution du droit de lods sur la terre de *la Mataleno*, 16 avril (f. 17 v°); — le chapitre, après consultation, refuse de recevoir les « cahiers du diocèse » (1) imprimés par ordre de l'évêque, tant qu'il n'aura pas été « ajouté à l'intitulation *de consensu capituli*, conformément aux cahiers imprimés du temps des seigneurs « évêques de Lestang et de Nogaret, et suivant même « l'usage de plusieurs autres chapitres et l'avis des avocats « de Toulouse », 26 avril (f. 18-20); — réception de Jean-Pierre Poulhairs, docteur en théologie, sous-diacre du diocèse de Mirepoix, à une prébende, 30 avril (f. 20-21); — nomination des syndics du chapitre, 1^{er} mai (f. 21); — des officiers du chapitre, 2 mai (f. 22); — il est imposé une caution aux trésorier, sacristain et grenetier, 7 mai (f. 23-25); — réception de François Signoles, prêtre, à la prébende sous-diaconale résignée en sa faveur par Armand Mengaud; envoi d'une députation à M. de Rochebonne, à

(1) Il s'agit du *Proptium sanctoium*.

l'occasion de la mort de sa mère, 27 mai (f. 27); — bail à ferme de Capendu, 2 juin (f. 27 v°); — de dimes d'Alairac et d'Alzonne, 24 juin (f. 29); — le précenteur est chargé de procurer au chapitre un maître pour les enfants de chœur, 10 août (f. 31); — la dime des verdaiges n'étant pas régulièrement payée, le chapitre comme les sieurs Signoles et Capelle « pour l'intendance des verdaiges », 16-20 février (f. 37 v° et 38); — don d'une remise aux fermiers de Pezers, à l'occasion du dommage occasionné par la grêle, 28 octobre (f. 40); — transaction amiable avec Lascastelle, curé de Sainte-Eulalie, 5 janvier 1720, (f. 42); — le curé de Saint-Hilaire demandant pour l'administration spirituelle des métairies dépendant du prieuré de Benausse, une rétribution jugée exorbitante, l'affaire est remise à un arbitrage, 17 janvier (f. 43); — réception de M. Pagès, prêtre du diocèse de Carcassonne, bachelier en théologie, à la prébende vacante par le décès de Pierre Amalric, 3 février (f. 44); — acceptation par le chapitre des cahiers des saints propres du diocèse, reliés en veau, et offerts par l'évêque « qui avoit fait retirer tous « les cahiers qui avoient été distribués dans tout le « dioceze », et fait ajouter à chaque exemplaire la formule : *de consensu capituli*, 17 février (f. 45); — vente du bois de la Grèze-basse (f. 46); — sépulture de M. Villa dans « la chapelle des Toussaints »; réparations à la chapelle de Saint-Pierre de Vic, dont l'évêque est fruit-prenant pour un tiers, 6 mars (f. 47); — emprunt de 3.000 livres fait par le chapitre à M. Castanier, seigneur de Couffoulens, 9 mars (f. 47); — réception de François Cambon, prébendier, à la prébende hebdomadaire vacante par la démission de M. Moreau, 16 mars (f. 48); — l'évêque étant gravement malade, le chapitre prend « toute la part possible aux « dangereuses indispositions du prelat, et par un billet « affiché à la sacristie avertit tous les celebrans de dire « l'oraison *pro infirmis*, en attendant de faire d'autres « prières publiques, si le mal augmentoit », 4 avril (f. 49); — M. de Fontiès désirant se libérer d'une dette envers le chapitre, offre de payer 12.000 livres pour tout capital, intérêts et dépens, s'il vient à vendre sa terre, et 8.000 livres seulement, s'il la garde, 7 avril (f. 50); — le chapitre donne plein pouvoir à M. Barquels, chanoine, pour traiter avec M. de Fontiès sur le pied de 12.000 livres, 29 mai (f. 55); — le doyen demande de « pointer » ceux des prébendiers ou prêtres qui avaient manqué au devoir de la communion le jour de la Pentecôte, 5 juin (f. 55 v°); — remboursement à M^{me} de Cailhavel d'une dette de 2.000 livres, 8 juin (f. 56); — bail de « l'hierre d'Alairac, à l'onzième »; règlement pour l'entretien des ornements et calices des chanoines et des prébendiers, pour les saintes huiles et les registres des baptêmes, mariages et sépultures,

28 juin (f. 58-59); — réparation à la chapelle Notre-Dame de Bonnes Nouvelles ou des Fonts baptismaux, 5 juillet (f. 59); — célébration d'une grand'messe du Saint-Esprit, à l'occasion du sacre de M. le coadjuteur (1); fondation de l'obit de feu M. de Lacadière, chanoine, 13 juillet (f. 61); — délégation de trois chanoines à la cérémonie du sacre du coadjuteur fixée au 21 courant, 16 juillet (f. 62); — autre délégation de quatre chanoines et deux prébendiers au-devant de M. de Rochebonne, attendu le lendemain à Villalier, 25 juillet (f. 62 v°); — arrivée du coadjuteur à Carcassonne les 27 et 28 juillet, à l'occasion de la solennité de saint Nazaire et saint Celse, en compagnie des évêques d'Alet et de Saint-Papoul (*ibid.*); — prières publiques et mesures d'hygiène pour éviter la contagion signalée à Marseille, 7 août (f. 63); — réception de M. Dumas, clerc tonsuré de Carcassonne, à une prébende vacante, 11 août (f. 64); — aumônes accordées par le chapitre aux indigents de Villeveuve, 17 août (*ibid.*); — réception de Guillaume Delanès, curé de Fontiès, à la prébende vacante par la mort de M. de Nigi; — « le mal contagieux étant arrivé », il est dressé une liste des chanoines valides pour la surveillance à la Trivalle haute, et des prébendiers valides pour la garde à la Barbacane, 27 août (f. 65-66); — adjonction éventuelle des syndics, du doyen et du précenteur au conseil de santé, « si le mal « contagieux de Marseille fait des progrès »; le chapitre accorde au sieur Vidal, organiste, un supplément de quatre setiers de blé, « pour cette année et sans conséquence, à cause de l'extrême cherté de toute sorte de denrées », 26 octobre (f. 67); — renouvellement des reconnaissances du Pech de Saint-Hilaire, 27 novembre (f. 68 v°); — réception de Bernard Bentajou, doctrinaire, à la prébende hebdomadaire de M. Dégua, abbé de Beaumont, 7 décembre (f. 69); — élection consulaire de Villeveuve, 21 décembre (f. 70 v°); — l'archidiacre se voit refuser la présence pour tout le temps qu'il a été malade à la campagne, « attendu « qu'il y avoit également resté comme les années piece- « dentes, pour vaquer à la recolte de messieurs ses « reveux », 24 décembre (f. 71); — l'archidiacre réitère les excuses présentées par M. Malves, en son nom, au dernier chapitre sur sa vivacité; il proteste en outre, à propos de la présence qu'on lui a refusée, que « son intention n'étoit pas de rester à la campagne le temps auquel « il tomba malade, de laquelle maladie il a de bons certifi- « cats; ainsi il ne croit pas que le chapitre puisse la lui « refuser », 28 décembre (f. 71 v°); — réception de

(1) Il s'agit ici de Louis-Joseph de Châteauneuf de Rochebonne, sacré à Toulouse, dans la chapelle du couvent de la Visitation, par l'archevêque de cette ville, d'après les auteurs du *Gallia* (VI, col. 927, B), par l'archevêque de Narbonne, assisté des évêques d'Alet et de Saint-Papoul, d'après le présent texte, (fol. 60 v°).

Antoine Pullés, curé de Villesèque, à la prébende de M. Bentajou, 24 janvier 1721 (f. 73 v°); — réparations aux bâtiments de Gougens, 24 janvier (f. 74); — participation du chapitre en corps à l'aumône générale proposée par le conseil de santé pour les pauvres de la ville, 12 février (f. 76); — réception de Bernard Boucard, prêtre de Carcassonne, à la prébende diaconale de Jean Fabre, 22 février (f. 76); — vote d'un règlement sur les droits et prérogatives du doyen et des membres du chapitre en matière de préséances, 19 avril (f. 80-82); — nomination des syndics; réparations à l'église d'Alzonne, 1^{er} mai (f. 82-83); — règlement en 63 articles sur l'ordre et les cérémonies du culte, la tenue et la présence au chœur et les diverses obligations de chaque officier capitulaire, 30 mai (f. 86-92 v°); — projet de règlement pour la réduction des obits et messes fondées, à soumettre à l'autorité épiscopale, 7 juin (f. 93); — serment des consuls de Miraval et de La Tourette, 14 juin (f. 94 v°); — injonction faite aux sieurs Siman et Camelières, de Miraval, d'avoir à démolir incessamment les fours construits par eux audit lieu, au préjudice du droit de banalité du chapitre, 4 juillet (f. 95 v°); — vente d'une cloche du château du Mas-Cabardés et affectation du prix aux réparations des prisons dudit lieu, 5 juillet (f. 96); — réception de François de Bézard, curé de Laderu, à la prébende diaconale vacante par la résignation d'Etienne Moreau, 16 juillet (f. 98); — traitement de l'organiste porté à 300 livres par an; bail de la dîme d'Alzonne, 16 juillet (f. 99); — lettres du régent tendant à obtenir des secours pour la Provence ravagée par la peste, 1^{er} août (f. 100); — renouvellement du contrat des églises sur le pied des années précédentes, 13 août (f. 102); — *Te Deum* pour la santé du roi, 17 août (f. 102); — « les nouvelles de la contagion sont toujours très mauvaises, « le mal fait de grands progrès, et cependant, la garde se « néglige par le mauvais exemple de plusieurs bénéficiers « qui marquent de la faire »; il est « délibéré que ceux qui « marquent de faire la garde chacun à leur tour, soient « pointés, sçavoir : messieurs les chanoines de six livres, « et messieurs les prébendiers de trois livres; et sera le « montant desdites pointes distribué aux pauvres », *date illisible* (fol. 103); — nouvelles conventions entre le chapitre et le sieur Julien, organiste, 20 août (f. 103 v°); — réception de Jacques Palaizi, curé des Ilhes, à une des douze prébendes libres, 13 septembre (f. 105); — de Paul de Mauléon de Narbonne, sous-diacre du diocèse d'Alet, au canonicat à lui conféré par le pape, sur la résignation faite en sa faveur par Pierre de Maireville, chanoine, 19 septembre (f. 106); — réparations à faire au château de Villeveuve, à Marsilly et au château de Villalbe; enquête par le juge de la temporalité du Mas-Cabardés sur le fait

de l'empoisonnement de la rivière, 27 septembre (f. 107); — « sera memoire que le lundy vingt-neuvieme septembre « 1721, jour et teste saint Michel, le chapitre, s'estant « rendu à l'hospital sur les neuf heures du matin, partit de « là en procession, et se rendit à l'église paroissiale Saint- « Michel de basse ville pour y faire l'office en qualité de « curé primitif. La grand'messe y fut chantée en musique « fait solennellement et célébrée par M. Daste, doyen, en « qualité de syndic; et l'après midy, le chapitre fit l'office « à vespres et donna la benediction, apres la predication », (f. 108); — réception de Jean Moreau, clerc tonsuré, à la prébende diaconale de M. de Bézard; en outre, le chapitre accorde un an au nouveau prébendier pour lui permettre de continuer ses études, « à la charge toutefois de servir « son benefice tous les jours de testes et dimanches, et de « remettre tous les six mois un certificat de son assiduité « et progres à l'étude », 4 octobre (f. 108-109); — choix d'arbitres pour le règlement des contestations relatives aux décimaires de Grièzes et de Caux, 8 octobre (f. 109 v°); — nomination de M. Nègre, avocat au parlement, en qualité de lieutenant du juge des seigneuries du Mas-Cabardés, Miraval et La Tourette, 25 octobre (f. 111); — bail du fief du Pech près Saint-Hilaire, à M. Sérié, avocat au parlement; M. Villa est pointé d'un jour *de lucratis* applicable aux pauvres de la Miséricorde, pour avoir refusé à deux reprises de faire l'office de sous-diacre, 29 novembre (f. 111 v°-113); — envoi d'une délégation de trois chanoines et deux prébendiers, sous la conduite du syndic, vers M. de Beauveau, récemment nommé archevêque de Narbonne, attendu le lendemain à Carcassonne, 15 novembre (f. 114); — « sera « memoire que le 29 du mois de novembre, teste de Saint- « Sernin, le chapitre alla processionnellement à la paroisse « et y chanta solennellement la grand'messe paroissiale du « patron qui fut célébrée par M. Mariane tenant la place « d'un de messieurs les syndics, et l'après midy, il alla de « meme chanter vespres et donna la benediction, apres la « predication de monsieur Fenier, prébendier, vicaire », (f. 114 v°); — autorisation au sieur Baithé, marchand du Mas-Cabardés, d'établir un banc réservé près de la chapelle Notre-Dame de Pitié dans l'église dudit lieu, « en considération du zèle respectueux que ledit sieur a toujours eu « pour les interets du chapitre », 3 décembre (f. 115); — « les consuls de Villeveuve ayant procédé, suivant « l'usage, à l'élection de quatre sujets pour consuls, ont « porté la liste pour que le chapitre en romme les deux « qu'il voudra choisir », 22 décembre (f. 116); — pouvoi au conseil du roi contre la prétention de la municipalité de la ville basse d'exiger des fermiers de l'évêque, du chapitre et des curés de la ville, à titre de subvention, le paiement de 5 sols pour chaque charge de vendange, « laquelle taxe

« étoit insoutenable, à cause des privilèges du clergé qui
 « s'étendent à la personne de leurs fermiers et receveurs,
 « et très nuisible pour la compagnie », 29 décembre
 (f. 116-117); — vente du bois mis en quit de réserve de
 la Grèze basse à Pierre Fraissé de Saptès, secrétaire du
 roi, pour le prix de 6.000 livres, 3 janvier 1722 (f. 118-
 120); — « le chapitre descendra le jour de Saint-Vincent
 « à la paroisse pour y célébrer la grand'messe, dire vespres
 « et donner la bénédiction, et se rendra à la chapelle de
 « l'hôpital », 14 janvier (f. 120); — « accommodement du
 « delit de la pêche et de l'empoisonnement de la rivière du
 « Mas, moyennant la somme de cinquante francs; les pièces
 « de la procédure seront enfermées dans les archives »,
 7 février (f. 122); — relation de la mort et des funérailles
 de M. de Guiguan, évêque de Carcassonne : le corps du
 prélat fut inhumé dans la chapelle Saint-Erasme de l'église
 Saint-Nazaire, en face le milieu de l'autel (1), 1^{er} mars
 (f. 123-129); — nomination en qualité de vicaires généraux
 pendant la vacance du siège, de M. Daste, doyen, et
 Fortic, chanoine; ce dernier est en outre nommé official;
 « pendant ledit temps, . . . ils ne pourront conférer les
 « bénéfices dépendans de la meuse épiscopale, lesquels
 « seront conférés par le chanoine tournaire, conformément
 « à l'indult, usage et possession du chapitre », 5 mars
 (f. 129 v^o-130); — serment du nouvel official, 7 mars
 (f. 131); — lettre du coadjuteur relative à différentes
 affaires du chapitre, 28 mars (f. 132); — prise de posses-
 sion du siège épiscopal de Carcassonne par M. Daste, doyen
 du chapitre, procureur fondé de M. de Chateaufort de Roche-
 bonne, le nouvel évêque, 4 avril (f. 133-139); — réception
 de Jean-Louis Delale, prêtre du diocèse de Lavaur, à la
 prébende dite des douze livres, vacante par le décès de
 M. Gleises, 13 avril (f. 139-140); — une messe solennelle
 du Saint-Esprit est célébrée par le nouvel évêque, 15 avril
 (f. 140); — réception de Bernard Macon à la prébende
 sous-diaconale vacante par le décès de M. Fournier, 22 avril
 (f. 141); — M. Grandier, vicaire général, propose de rece-
 voir l'évêque le jour de la Pentecôte, 16 mai (f. 143); —
 envoi des deux syndics en délégation à Castelnaudary pour
 saluer M. de Rochebonne, et l'accompagner jusqu'à Carcas-
 sonne, 19 mai (f. 144); — le chapitre en corps, « le chapeau
 « et manteau long, le bedeau en robe et avec sa masse »,
 se rend auprès de l'évêque dans la maison de Montbel
 21 mai (f. 124 v^o); — relation de la réception solennelle
 de M. de Rochebonne, 24 mai (f. 145-146 v^o); —
 procuration au sieur Malves, marchand drapier, pour prêter
 hommage au nouveau roi, au nom du chapitre, pour toutes
 les terres nobles énumérées dans les précédents « aveus

« et denombrements rendus en l'année 1688, à l'exception
 « du fief de Pech et terres nobles de Mieudas, que ledit
 « chapitre a infeodés, sous les alleuages nobles : ledit fief
 « en faveur de maître Seillé, avocat en parlement, et la
 « dame de la Masoie, son épouse, et ladite terre noble de
 « Mieudas, en faveur du sieur de Poulbairès, de Carcas-
 « sonne », 15 juin (f. 147 v^o); — le curé d'Alairac, aban-
 donne la portion congrue à laquelle il s'était réduit en 1716,
 et consent à percevoir le sixième des fruits, 17-19 juin
 (f. 148); — ordonnance épiscopale conférant la présidence
 des bureaux de l'hôpital de la Cité de Carcassonne et des
 dames de la Miséricorde, en l'absence de l'évêque, à « celui
 « qui se trouvera être le premier de l'église cathédrale »,
 29 août (f. 152 v^o); — remise en place de la plaque de
 bronze du tombeau de M. de Saint-André, qui n'a « pu se
 « vendre comme le chapitre l'auroit souhaité », 3 octobre
 (f. 154 v^o); — mandement de l'évêque de Carcassonne au
 sujet de la bulle *Unigenitus* : « . . . Tout considéré, le
 « saint nom de Dieu invoqué, avons dit, déclaré, disons et
 « déclarons que nous reconnaissons la doctrine de l'Eglise
 « dans ladite Constitution que nous acceptons avec respect
 « et soumission; — que nous condamnons le livre des
 « *Reflexions morales* et les cent une propositions qui en
 « ont été extraites, de la manière et avec les mêmes quali-
 « fications qu'elles ont été condamnées dans ladite consti-
 « tution; — que nous défendons à tous les fidèles de l'un
 « ou de l'autre sexe de notre diocèse d'enseigner, d'écrire
 « et de parler sur lesdites propositions, autrement qu'il
 « est marqué dans ladite bulle, de lire ou de garder tant
 « ledit livre des *Reflexions morales du nouveau Testa-
 « ment*, ainsi que celui qui a pour titre : *Exposition de
 « la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas
 « sur la grace efficace*, comme renouvelant les erreurs
 « condamnées dans ledit livre des *Reflexions morales*;
 « ensemble tous autres livres, libelles et mémoires imprimés
 « ou manuscrits qui ont paru ou qui pourroient paraître
 « dans la suite pour la défense du livre et propositions
 « condamnées, et contenant la même doctrine et les
 « mêmes sentimens, et d'en conseiller ou autoriser la
 « lecture; — leur ordonnons d'en rapporter ou envoyer
 « incessamment les exemplaires, aussi bien que des autres
 « livres cy-dessus marqués, à notre secrétariat, le tout
 « sous peine d'excommunication encourue par le seul fait,
 « réservant à notre personne le pouvoir d'en absoudre; —
 « que nous procéderons par les voyes de droit contre ceux
 « qui oseront parler, prêcher, enseigner ou écrire contre
 « la Constitution et soutenir ou insinuer la doctrine qui y
 « est condamnée, . . . » 28 septembre-3 octobre (f. 155-
 156); — service solennel en la chapelle des Pénitents rois
 de la ville basse pour feu M. de Guiguan, 7 octobre (f. 156 v^o);

(1) Aujourd'hui chapelle du Sacré-Cœur.

— procession d'actions de grâces pour les fruits de la terre, 10 octobre (f. 157); — vérification et réception des réparations de l'église de Gougens, 7 novembre (f. 158 v°); — délibération motivée fixant l'emploi projeté par le chapitre de la somme de 6.000 livres provenant de la vente du bois de la Grièze, « sans lequel employ, Sa Majesté n'accordera « pas la vente », 18 novembre (f. 160); — *Te Deum* pour le sacre du roi (f. 160); — autre *Te Deum* « en actions « de grâces de ce que Dieu vous a préservés du fleau de « la contagion, dont Marseille et plusieurs autres villes de « Provence et des provinces voisines ont esté affligées », 4 décembre (f. 161 v°); — projet d'accommodement avec le diocèse au sujet du chemin pratiqué dans les terres de Mijanet et appartenant au chapitre, 8 décembre (f. 162 v°-163); — procuration donnée à l'évêque qui est chargé de discuter et recevoir le remboursement des sommes dues au chapitre pour la dime des terres occupées par le canal, contre-canal ou aqueduc, 24 février 1723 (f. 164); — projet de bail de la levée des arrièrages dus au chapitre, 27 février (f. 165); — *Te Deum* « en actions de grâces de la cessa- « tion et délivrance de la contagion », 27 mars (f. 167); — M. Lacroix, aumônier de l'évêque, « ayant impétré la « trésorerie et poursuivant son impétration contre monsieur « Amieux qui est pourveu de ce benefice, prie le chapitre « de luy faire donner des extraits des statuts et huiles de « confirmation, concernant les droits et la dignité du « trésorier »; accordé, 3 avril (f. 168); — remboursement d'une créance de 1.000 livres à M^{lle} Marais, 22 mai (f. 172); — nouvelles conventions au sujet du chemin du Mijanet, 28 mai (f. 173-174); — vente de la croix et de la bague de M. de Guignat, autorisée par le chapitre; le produit en sera remis dans le coffre, 26 juin (f. 176); — échange de terrains contigus à l'enclos de la cathédrale entre le chapitre et l'évêque, 3 juillet (f. 177-178); — réparations au château du Mas-Cabardés; — poursuites contre un consul de La Tourette réfractaire à l'obligation du serment, 7 juillet, (f. 178); — en considération de « la cherté des vivres », le chapitre accorde à l'organiste une augmentation de 100 livres et l'usage de la maison vagnère occupée par M. Fournier, et qu'aucun prébendier n'a voulu accepter, 17 juillet (f. 179); — pour répondre au désir de l'évêque, la porte de l'ancien cimetière sera murée, 24 février (f. 182); — réception de François Baille, acolyte de Carcassonne, à la prébende de François Malves, 7 août (f. 183); — bail à locaterie perpétuelle, sous la rente de 13 livres, de la maison du prébendier Fournier, à Alexandre Limouzis, tisserand, 23 septembre (f. 186); — les syndics du chapitre sont chargés de vérifier si le fermier de Villalbe a contrevenu aux conditions du bail en mettant *récolte sur récolte*; ils devaient, le cas échéant, exercer contre lui des

poursuites en dommages, 16 octobre (f. 187); — les habitants de Villalbe forment « le projet de transporter « l'église paroissiale (1) qui est à présent batië entre « Villalbe-Haute et Villalbe-Basse, et la construire joignant « Villalbe-Haute », 13 novembre (f. 188); — visite du bois de la Grièze par les agents royaux des forêts, préalablement à toute vente, 26 novembre (f. 189); — aliénation des masures de l'ancienne église de Benausse, 4 décembre (f. 190); — ratification de l'accord conclu avec le curé de Capendu au sujet des rovaies (f. 191); — réception de Jean-François de Belissend, clerc tonsuré, au canonicat résilié en sa faveur par M. de Milhegrand, son oncle, 30 décembre (f. 192-193); — fixation, par abonnement, du droit d'entrée de M. de Rochebonne à 4.500 livres, somme destinée à faire partiellement les frais « tant d'un « ornement roi de velours ou de damas, au choix et « au gout de Monseigneur, composé de 5 pluviaux, deux « chasubles et deux dalmatiques, ornés de galon et franges « d'argent aux endroits nécessaires, et d'un diap mortuaire « de meme étoffe de velours ou damas coupé d'une croix « de satin blanc, que de six chandeliers d'argent du poids « au moins de dix marcs chacun et d'une croix à propor- « tion... », 18 mars 1724 (f. 197); — une ordonnance épiscopale annonce au chapitre la visite de l'église cathédrale pour le dimanche 30 avril suivant, 5 avril (f. 198 v°); — conflit entre l'évêque et les chanoines sur quelques points intéressant la police des rapports matériels entre le prélat et les membres du chapitre; à cette occasion, les syndics se rendent en délégation auprès de M. de Rochebonne, 2 mai (f. 200); — M. Barquels et Figeac exposent les résultats de cette entrevue. Le premier déclare qu'il « fut si surpris » de la réponse du prélat, « qu'il seroit « embarrassé d'en faire le détail ». Le second rapporte les réponses vives de l'évêque « bien différent de l'état de « douceur qui luy est ordinaire »; « ... qu'on luy avoit « bien dit que monsieur Barquels étoit un esprit difficile et « mal liant et qu'il le voyoit bien; qu'il vouloit le brouiller « avec le chapitre et qu'il y réussiroit; qu'il alloit mettre le « poignard entre les mains du chapitre, contre luy et que « si cela continuoit, il ne pourroit pas traiter avec luy »; enfin le prélat ajoutait qu'il examinerait la visite de M. de Lestang; « qu'il en donneroit un extrait tel qu'il luy plairoit; « qu'il vouloit que les prébendiers fussent presens; qu'ap- « pelés par son mandement de visite aussi bien que les « chanoines, ils avoient droit d'y être, de requérir et d'y « parler; qu'il ne s'opposoit pas que les chanoines fissent « porter des sieges, qu'ils fussent assis et couverts, et qu'à « l'égard des prébendiers, ils s'assoieroient s'ils le vouloient;

(1) On en voit encore les ruines dans l'ancien cimetière.

« que ce n'étoit pas son affaire, mais celle des chanoines
 « de l'empêcher, qu'on vouloit le mettre aux prises avec les
 « prébendiers et qu'il n'en ferait rien » ; le chapitre décide
 conformément au précédent créé par M. d'Auxillon, que la
 visite se fera par commissaires : « au lieu que jusqu'ici le
 « corps des chanoines alloit prendre et reconduire Mgr
 « l'évêque dans son palais, il n'y aura plus que quatre
 « députés », 3 mai (f. 201) ; — abus des usages du bois
 de la Grèze, qui, non contents de leurs droits, « coupent
 « du bois pour l'aller vendre et du charbon qu'ils vendent
 « aussi », 6 mai (f. 202) ; — admonestation faite par le
 président à M. de Mauléon, chanoine, inculpé d'avoir révélé
 le secret des délibérations du chapitre, et d'avoir abandonné
 les intérêts de la compagnie, en continuant d'assister à la
 visite épiscopale ; prières publiques pour demander la pluie ;
 bail des réparations de l'orgue pour le prix de 400 livres ; à
 l'occasion de la visite canonique de la paroisse Saint-Sernin
 de la Cité, nomination de deux délégués pour assister
 l'évêque et pour maintenir les droits dudit chapitre, en tant
 que curé primitif de ladite église, 13 mai (f. 203) ; — réponse
 du chapitre à une observation relative à la célébration de
 la grand'messe à neuf au lieu de dix heures : « mondit
 « seigneur ayant ordonné le rétablissement de l'usage de
 « dire matines à cinq heures tant l'hiver que l'esté, quoique
 « depuis plus de quarante ans, on dit matines à six heures
 « pendant l'hiver, c'étoit une nécessité au chapitre de
 « rétablir aussi la grand messe à neuf heures », 18 mai
 (f. 204) ; — réception de François de Bellissend, chanoine,
 à la dignité d'archidiacre, vacante par la mort de Jean de
 Bellissend de Milhegrand, son oncle, 2 juin (f. 209) ; —
 copie de la requête donnée par le chapitre à l'évêque,
 tendant « à reformer le verbal de visite » au sujet de la
 présence et assistance des prébendiers, et contenant une
 protestation de respect des chanoines envers l'évêque,
 3 juin (f. 210) ; — comme suite à la division des paroisses
 de Saint-Nazaire et de Saint-Sernin, règlement sur les
 offrandes et la cire reçues par les prébendiers vicaires,
 10 juin (f. 211) ; — pour recorder le zèle des paroissiens
 de la Barbacane, décision portant que la procession de
 l'octave de la Fête-Dieu se fera dans l'étendue de la paroisse ;
 itinéraire du cortège ; nomination de Jean Soullairac, « sujet
 « propre à bien instruire et élever la jeunesse, comme
 « regent de la seconde et troisième classe de cette ville »,
 17 juin (f. 211 v^o-212) ; — délégation du chanoine Figeac
 au synode diocésain, 24 juin (f. 212 v^o) ; — rapport de
 M. Figeac sur le synode : « Monseigneur l'évêque desirant
 « faire construire un séminaire pour son diocèse, le sieur
 « syndic auroit été d'avis de renvoyer à des temps plus
 « favorables cette erection du séminaire, sans le secours
 « duquel son diocèse s'était toujours soutenu et même

« distingué » ; mais l'évêque ayant insisté et voulu user
 du droit qu'il a de faire cette fondation, il est délibéré
 unanimement « d'emprunter 12.000 livres pour la construc-
 « tion d'un séminaire et pour la fourniture de toutes les
 « choses nécessaires, et d'imposer annuellement 600 livres
 « pour la dotation et entretien des quatre supérieurs, dont
 « l'un sera obligé d'enseigner la théologie *gratis*, à condi-
 « tion toutefois que ladite somme de 12.000 livres sera
 « suffisante, et que le clergé ne pourra plus être obligé à
 « aucune autre contribution en cas d'insuffisance, et que,
 « supposé que l'on fasse des unions des bénéfices audit
 « séminaire, les premières rentes dont il jouira au moyen
 « d'icelles cederont au profit du clergé qui sera déchargé
 « d'autant jusques à concurrence des 600 livres... »,
 5 juillet (f. 213-215) ; — règlement en douze articles sur
 les distributions quotidiennes, 25 juillet (f. 215-221) ; —
 fixation d'une assemblée du chapitre général, 29 juillet
 (f. 221) ; — poursuites contre les braccariens qui ont
 empoisonné la rivière d'Orbiel, au Mas-Cabardés, 26 août
 (f. 221 v^o) — réception de MM. Pullés et Anduze, aux
 prébendes hebdomadaire et vicariale à eux attribuées par le
 pape par forme de permutation, 23 septembre (f. 222-223) ;
 — délégation du syndic pour faire l'aveu et dénombrement
 des terres et biens du chapitre, 13 janvier 1725 (f. 226 v^o) ;
 — réception de M. Boucard, prébendier-diacre, à la cha-
 noinie théologique, résignée par le précenteur, son oncle,
 en sa faveur, 31 janvier (f. 228) ; — lettres de vicaire-
 général accordées à Jean-François Canavey, prêtre du
 diocèse de Lyon, docteur en théologie, 10 février (f. 229) ;
 — règlement en vingt-sept articles sur les distributions
 manuelles, 7 avril (f. 231-234) ; — ordonnance d'autori-
 sation dudit règlement, 5 mai (f. 236) ; — par acte signifié
 au chapitre, le sieur Sarraut, vicaire perpétuel de Saint-
 Sernin, déclare opter pour la portion congrue, 10 mai
 (f. 238) ; — délégation donnée au sieur Marane, chanoine,
 pour aller soutenir les divers procès du chapitre perdants
 au parlement de Toulouse, 19 mai (f. 239) ; — en recon-
 naissance du soin que s'est donné l'évêque de « faire faire
 « à Paris les ornements rois et la chapelle d'argent, et du
 « don gratuit qu'il a fait à cette église de la somme
 « d'environ 1.300 livres... », fondation par le chapitre
 d'un obit annuel et perpétuel pour feu M. de Guignan,
 évêque de Carcassonne, oncle du prélat, et pour tous les
 membres de sa famille, 30 mai (f. 240) ; — nomination de
 M. Abraham, juge en la prévôté et connétablie de Carcas-
 sonne, à la charge de juge de la temporalité du chapitre,
 23 juin (f. 242) ; — réception de M. Canevey, vicaire-
 général, au canonicat de M. Pelletier, 6 septembre (f. 245) ;
 — contestations entre le curé de Capendu et les fermiers
 du chapitre au sujet du tinal, 22 septembre (f. 247) ; —

Te Deum à l'occasion du mariage du roi, 29 septembre (f. 248); — réception de Louis Bertrand, prêtre, à la prébende diaconale de Bernard Boucard, 2 octobre (f. 249); — fixation par le chapitre de l'emplacement réservé au banc des consuls, savoir : « le fonds du chœur à l'endroit « où sont les chaises basses ou joignant icelles vis à vis le « lutrin », 5 décembre (f. 252); — élection des consuls de Villeveuve, 22 décembre (f. 252 v°); — règlement par arbitres des contestations survenues entre les communautés du Mas, Miraval et La Tourette, au sujet de la vente des bois; le procureur judiciaire du Mas-Cabardès obtient l'autorisation de placer un banc dans l'église, d'avoir la préséance sur les consuls du lieu et « des nouvelles « lettres de baille et procureur judiciaire à vie, sans « pouvoir être destitué que par forfaiture » 28 décembre (f. 252-254); — à la demande de l'évêque, le chapitre consent à ce que « le banc des consuls soit placé joignant « la grille du côté de la place de Monsieur le doyen et « joignant le lambris qui est derrière ladite place », 8 janvier 1726 (f. 254); — lettres de vicairie-général accordées à Jacques Dolmières, curé de Sainte-Eulalie, 26 avril (f. 261); — vérification des réparations à faire au pont de bois de Gougens, 8 mai (f. 263); — réception d'Antoine Mage, prêtre de ce diocèse, à la prébende des douze livres résignée en sa faveur par M. Palaizy, 24 mai (f. 264); — bail au sieur Serres de l'entretien des couverts de l'église, de la maîtrise et de l'intérieur du grenier, 1^{er} juin (f. 265); — citation de M. Capelle et Macou devant le chapitre pour contrevention à l'ordre des cérémonies le jour de l'Ascension, 1^{er} juin (f. 266-168); — requête des consuls touchant leur présence aux offices de la cathédrale, les cérémonies de la *paix* et de l'encensement, 22 juin (f. 269 v°); — nomination du sieur Clerc cadet comme second régent des écoles de la ville de Carcassonne, 3 juillet (f. 271); — prières publiques ordonnées par le roi, 6 juillet (f. 272); — sur le désir de l'évêque, il est décidé que dorénavant « les fonctions des clercs des « messes dans le chœur et dans le sanctuaire, seront faites « par les enfants de chœur » dont le nombre sera porté à six, 31 juillet (f. 273); — déclaration de l'évêque assumant les frais d'honoraires des deux enfants de chœur supplémentaires, 3 août (f. 274); — maintien de Lannes, organiste, pour une durée de quatre ans; bail à emphytéose au sieur Escapat, marchand de Carcassonne, de « quelques « terres rasses pierreuses qui sont à l'extrémité du terrain « de Saint-Martin de Poursan », 10 août (f. 275); — *Te Deum* pour la convalescence du roi; plaintes de l'évêque « qui a remarqué que déjà depuis longtemps les « intitulés non sacrés se dispensent souvent de faire leur « communion les jours de fêtes solennelles »; le chapitre

décide que les délinquants seront pointés, sauf le cas de dispense pour infirmité, 21 août (f. 276-277); — procession générale pour demander la pluie, 31 août (f. 278); — bail à M. Bélichon, clerc tonsuré et prébendier libre, de la maison de feu M. Ebraud, à charge par ledit Bélichon de faire « douze livres de plein-chant à la main pour toutes « les processions tant solennelles que communes de « l'année », 4 septembre (f. 278-279); — vérification des terres de Montedon, 23 novembre (f. 282); — réception d'Antoine Pigniol, clerc tonsuré du diocèse de Carcassonne, à une prébende dite des douze livres, 16 décembre (f. 283 v°); — nomination de M. Lassagne, avocat, comme juge capitulaire de Villeveuve, 1^{er} mars 1727 (f. 286); — décision du chapitre portant qu'au retour des Etats de la province, l'évêque sera visité « en deputation par les syndics, sans compliment », 22 mars (f. 286 v°-288); — acceptation de l'offre faite par l'évêque de remplacer la grande porte de l'église qui est en mauvais état, à condition qu'on laissera au prélat « les débris et ferrements de la vieille »; nouvelle proposition de l'évêque portant établissement d'une dotation fixe et perpétuelle de 150 livres pour l'entretien des deux enfants de chœur supplémentaires, et de 20 livres de fonds de récompenses, 26 mars (f. 288-289); — règlement pour les cierges de la Purification et pour ceux qui doivent être portés par tous les intitulés aux processions du saint Sacrement, 16 avril (f. 289 v°-290); — acceptation des cessions de créances offertes par M^{lle} de Maylié, sœur et héritière de M^{lle} de Boides, sur le sieur Justrobe et la demoiselle de Salles : la somme de 1.000 livres léguée par feu M. Boides, chanoine, devra servir à assumer les frais de la fondation de soixante messes basses; l'évêque propose de concourir par moitié à l'achat de quatre dalmatiques, 23 avril (f. 291-292); — contestations entre le chapitre et les communautés pour les bois du Mas, Miraval, La Tourette et Caudebionde; la congrégation des artisans est autorisée à venir processionnellement à la cathédrale demander la pluie par des prières publiques « et baiser la main de sainte Anne », 7 mai (f. 295-296); — mandement de l'évêque prescrivant une oraison de quarante heures « dans tout le diocèse pour la pluie », 14 mai (f. 296); — par suite du déplacement de l'autel et de la transformation du chœur de la cathédrale, les ossements de M. de Saint-André, évêque, mort en 1545, se sont trouvés précisément sous le maître-autel, et la plaque en bronze qui les recouvrait a été déposée dans l'église sous le marchepied d'un confessionnal; attendu l'impossibilité du transport des « ossements de M. de Saint-André et l'inutilité de cette « plaque », le chapitre est d'avis de la vendre, pour « le prix en provenant être employé sans divertissement à « l'achat d'une chapelle de laiton doré ou d'argent »,

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture à volonté
pour seulement
\$8.99/mois

[Continuer](#)

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



dîme, sous prétexte qu'elles étaient plantées depuis moins de six ans, 28 septembre (f. 337); — autorisation à la famille Figeac d'avoir un banc dans l'église paroissiale du Mas-Cabardès et le droit de sépulture dans ladite église; même autorisation à la famille Mialhe, à la « condition que « le sieur Mialhe aumôniera vingt-quatre livres à la paroisse », 19 octobre (f. 338); — afferme des terres de Gougens et du Mijanel; nomination de M. Vérieres, prêtre du diocèse de Narbonne, comme premier régent des écoles de Carcassonne, à la place du sieur Bouilhesque, prêtre, décédé; désignation de commissaires chargés d'examiner les prétentions du doyen du chapitre qui avait assigné la compagnie et lui avait « intenté un procès sans l'avoir prouvé de la moindre « honnêteté », 29 octobre (f. 339-340); — formalités pour parvenir au bail du port de Fresquel, 5 novembre (f. 341); — admission du P. Dupuy comme prédicateur du carême et de l'aveit à la cathédrale; aumône de 12 livres aux Mimes, 19 novembre (f. 342); — Bonnel, fermier à Villeneuve, assigne le chapitre devant la cour des aides, pour obtenir garantie sur une pièce de terre noble à lui inféodée par le chapitre, et sur laquelle la communauté de Villeneuve élevait une compétition, 30 novembre (f. 343); — oraison de quarante heures pour le rétablissement de la santé de l'évêque; élection des consuls de Villeneuve, 22 décembre (f. 345); — le syndic du chapitre annonce à la compagnie « la triste nouvelle de la mort de Mgr l'évêque « qui avoit expiré ce matin environ les deux heures après « minuit, et qu'il venoit d'assister à l'ouverture de son « testament, par lequel il institue ses héritiers les pauvres « de l'hôpital général et veut être enseveli à la chapelle « Sainte-Anne »; ordonnance des doyens, chanoines et chapitre de la cathédrale à l'occasion de la mort de M. de Rochebonne, prescrivant dans toutes les églises exemptes ou non exemptes du diocèse « un service solennel auquel les magistrats et le peuple soient invités « d'assister... », 31 décembre (f. 346); — ordonnance capitulaire fixant la sépulture de l'évêque au mardi 3 janvier, 1^{er} janvier 1730 (f. 347); — nomination des vicaires capitulaires et autres officiers ecclésiastiques, 4 janvier (f. 347-349); — réparations aux couvents et bâtiments de Gougens, 11 janvier (f. 350); — réponses aux « demandes, « la plus part captieuses et équivoques », du doyen du chapitre, notamment sur l'ordre de marche du chapitre en procession, sur l'entrée et la sortie du chœur, sur les jours d'assemblée capitulaire, sur l'ordonnancement des dépenses au-dessus de 10 livres, sur la garde des archives et le déplacement des pièces, enfin sur la correction des « fautes et manquements au chœur », 14 janvier (f. 351-353); — titre fait à M. Tardival, de la cure du Villa, par M. de Mauléon, chanoine de cheville, 27 janvier

(f. 355); — réception de M. de Lasset de Gaja à la prébende de M. Dumas, devenu curé de Lauze, 14 mars (f. 357); — réception de Jacques Jaubert, curé de Pennautier, au canonicat de M. Delbès, 18 mars (f. 359); — lettre de félicitations à l'abbé de Bezons, nommé à l'évêché de Carcassonne; un compromis ayant été passé avec les directeurs de l'hôpital au sujet de la croix et de la crosse de feu M. de Rochebonne, des arbitres sont nommés pour liquider cette affaire, 29 mars (f. 361-362); — bail des réparations des encoules de l'église; affiches pour le bail au rabais du port de Gougens, 15 avril (f. 362-363); — réception de M. Banquels-Pradières, curé d'Alairac, à la prébende curiale, sur démission de M. Ferrier, 22 avril (f. 364); — lettre écrite par l'abbé de Bezons nommé à l'évêché de Carcassonne au chapitre Saint-Nazaire, laquelle lettre « a été trouvée remplie de politesse »; le chapitre délibère « qu'il sera envoyé à Monsieur l'abbé de Bezons « des lettres de vicairie général avec l'entrée aux Etats »; autorisation à Claude Ruffel, enfant de chœur et clerc tonsuré, de porter la soutane noire, 29 avril (f. 364 v°); — élections des nouveaux officiers du chapitre, 1^{er} mai (f. 365); — prières publiques pour la pluie; messe solennelle d'actions de grâces pour la nomination de M. de Bezons à l'évêché de Carcassonne, 13 mai (f. 367); — l'« ensouchement » de la troisième cloche qui était tombé est remplacé, 24 mai (f. 368); — invitation adressée au chapitre par les directeurs de l'hôpital pour assister « au « service et à l'oraison funèbre qui se prononcera par le « père Beauvils, jésuite », dans l'église Saint-Michel, 3 juin (f. 369); — ratification par le chapitre des baux à ferme des fruits décimaux de Preixe, de Parellogue et du Mijanel, 7 juin (f. 369); — envoi du chanoine Foitic à Toulouse pour solliciter le jugement du procès contre le doyen du chapitre, 17 juin (f. 370); — lettres de M. Foitic et de M. Coste, procureur, annonçant la fin du procès, 5 juillet (f. 371); — règlement des dépenses à 1.512 livres 18 sols 4 deniers, 19 juillet (f. 371 v°); — renvoi à l'évêque des « demandes nouvelles présentées au chapitre pour M. Daste, doyen », 5 août (f. 374); — poursuites contre les sieurs Balista, consul, et Las Faisses, de Villeneuve, accusés de « quelque délit », 12 août (f. 375); — réfection de « l'essier pour faire tourner la grande cloche »; visite des nouveaux consuls de la ville basse à M. Figeac, vicaire capitulaire, *sede vacante*, 19 août (f. 376); — titre fait par M. Banquels, chanoine de cheville, de la cure de Grèzes, à M. Rigaud, curé d'Alairac, lui-même résignataire de ladite cure en faveur de M. Pouilhairiez; bail de la dîme du vin de Gougens pour 1.000 livres; le chapitre décide d'assister « en manteau long et le bedeau en tête » aux thèses soutenues par le sieur Festes, 2 septembre (f. 378)

— *Te Deum* pour la naissance du duc d'Anjou ; ajournement de l'examen d'une proposition d'arbitrage présentée par M. Daste, doyen, 23 septembre (f. 383) ; — autorisation au sieur Lacaze « de mettre un troupeau à Gougens, « sous certaines réserves, au prix de 150 livres par an » ; remise au président Murat du jugement des contestations en cours entre le doyen et le chapitre, 27 septembre (f. 384) ; — acte du sieur Rivals, procureur fondé de l'économiste sequestre de l'hôpital, pour obtenir du chapitre la délivrance de la « double portion canoniale des fruits du « seigneur évêque, qu'il prétend être en droit d'exiger « pendant la vacance du siège, prétendant encore que, « l'année épiscopale commençant au premier janvier, « l'hôpital n'avait rien à prétendre depuis ce jour, quoi- « qu'il ait succédé à feu Monseigneur l'évêque », 11 octobre (f. 387) ; — désignation comme grand vicair de M. Boucard, chanoine théologal, 21 octobre (f. 387 v°) ; — ratification du bail de Villeveuve ; révocation de la nomination de M. Boucard comme ayant été faite « par trois « capitulans, l'un desquels a même refusé d'opiner », 31 octobre (f. 389) ; — don au sieur Azéma d'« une figure « de pierre représentant la Vierge, pour la placer dans une « niche de la grande fontaine de la ville », 11 novembre (f. 390) ; — réception de M. Moreau à la prébende libre de feu M. Pech, 21 novembre (f. 392) ; — M. de Bezons n'ayant pas encore ses bulles, ne peut assister aux Etats ; le chapitre députe à sa place M. Figeac, le plus ancien des grands vicaires, 2 décembre (f. 392) ; — conventions entre le chapitre et le sieur Chieusse, maître des enfants de chœur ; engagement du sieur Lannes, organiste, pour six années, aux gages de 300 livres ; don au sieur Castor, médecin, d'une pension annuelle de cent livres, pour l'amener à se fixer en ville, 20 décembre (f. 393-395) ; — élection et serment des consuls de Villeveuve, 23 décembre (f. 395 v°) ; — réception de M. Bélichon, cleric tonsuré, au canonicat vacant par le décès de M. de Beliseid, archidiaque, 8 janvier 1731 (f. 396) ; — le chapitre délibère : 1° qu'une aumusse sera offerte à M. Prax, chanoine d'Alet, « au cas où il n'en ait point porté, pour s'en « servir en chère la jour de Saint-Vincent » ; 2° MM. le doyen et Banquels sont nommés commissaires « pour la « forme et le local des armoires pour les archives », préalablement à tout inventaire des titres, 10 janvier (f. 397) ; — dépôt des pièces du chapitre dans la grande sacristie, après avoir fait « des tiroirs sous et suivant toute la longueur de « la table », 13 janvier (f. 398) ; — messe et *Te Deum* d'actions de grâces à l'occasion du sacre de M. de Bezons, 20 janvier (f. 398 v°) ; — prise de possession du siège épiscopal de Carcassonne par M. Malves, procureur fondé du nouvel évêque, 25 janvier (f° 400-401) ; — réception de

M. Foucaud, cleric tonsuré, au canonicat vacant par le décès de M. de Saint-Martin, son oncle ; aumône de dix setiers de blé faite aux pauvres, au nom de l'évêque, par M. de Murat, 11 février (f. 404) ; — visite du château de Villeveuve, 17 février (f. 405) ; — aumône de 30 livres aux pauvres de Villeveuve, 4 avril (f. 407) ; — l'évêque devant arriver bientôt et défendant expressément d'aller le recevoir à Narbonne, « les syndics du chapitre sont priés d'aller, « avec le syndic des prebendiers, mercredi prochain à « Douzens qui est le premier lieu de son diocèse, pour luy « témoigner la joye que le chapitre a de son arrivée », 11 avril (f. 409) ; — visite du chapitre à M. de Bezons, nouvellement arrivé et logé dans la ville basse à la maison Villa, 17 avril (f. 409 v°) ; — assignation du sieur Fornier, propriétaire de la manufacture royale de la Trivalle, devant la Table de marbre, à raison d'un établissement indu de piquets dans la rivière d'Aude, « d'autant mieux que cette defense « jettoit l'eau dans les terres du Mijancl », 21 avril (f. 410) ; — réception solennelle de M. de Bezons, 22 avril (f. 410-411) ; — réparations à la métairie de Montrouch ; indemnité pour cause de dégâts au sieur Bonnet, ancien fermier de Villeveuve, 25 avril (f. 411-412) ; — adjudication au sieur Lannes, menuisier, moyennant 130 livres, de la fourniture des armoires pour les archives capitulaires, 1^{er} mai (f. 412) ; — règlement pour les heures des vêpres aux jours de solennités, 12 mai (f. 414) ; — procès-verbal de visite des château et terres de Villeveuve, 26 mai (f° 414 v°) ; — décision diverses : succession Pujol, réduction de la tasque des terres plantées en vignes, choix d'un arbitre pour régler le différend Fornier, 30 mai (f. 415-416) ; — abandon par l'évêque d'une partie des revenus de portions canonicales qu'il croyait tout d'abord pouvoir revendiquer pour la période écoulée « depuis le décès de « Mgr de Rochebonne, jusqu'à la prise de possession de « l'évêché », 6 juin (f. 416) ; — visite des localités frappées par la grêle ; ratification du bail à ferme de Benausse, au prix de 180 livres, pour un an seulement, 9 juin (f. 416 v°) ; — réception de M. Poulhariès, curé d'Alairac, au canonicat dont il avait été pourvu par le pape, « sur résignation faite « par M. Canavey, pour cause de permutation avec son « prieuré de Saint-Julien de Domnove », 13 juin (f. 417) ; — réception de Paul Daldebert à la prébende diaconale dont il avait été pourvu par le Saint-Siège, sur résignation consentie par M. Moreau, 13 juin (f. 418) ; — ratification de l'accord conclu entre M. Villa, syndic, et le fermier de Pezers, 23 juin (f. 419) ; — plein pouvoir est donné aux syndics du chapitre de traiter avec le bureau de l'hôpital pour les droits d'égleisages, de contribution aux portions congrues, aux réparations des églises où l'évêque est fruit prenant, à raison de la succession de M. de Rochebonne,

27 juin (f. 420) ; — estimation par experts des dommages causés par la grêle aux terroirs de Trèbes, Fontiès, Montiedon et Gougens, 30 juin (f. 421) ; — *idem*, aux « lieux « de la montagne et metairie de Montrouch », 7 juillet (f. 421 v°) ; — réception par le chapitre de l'armoire destinée aux archives, 27 juillet (f. 422) ; — demande de réparations pour l'église de Montiedon par le curé M. Dutilh, 14 août (f. 423 v°) ; — réparations aux bâtiments de Villalbe, 5 septembre (f. 425 v°) ; — délégation à M. Malves, syndic, pour assister à Castelnaudary à l'adjudication du bail du port de Gougens ; entérinement des lettres de vicairie général accordées par l'évêque à M. Figeac, chanoine, 22 septembre (f. 426 v°-427) ; — à Jean-Jacques Gardié, prêtre, 27 septembre (f. 427-428) ; — réception de Bernard Boucard, chanoine théologal, comme présenteur, 3 octobre (f. 428) ; — de M. de Bellegarde, doyen de Montréal, à l'archidiaconé vacant par le décès de M. Milhegrand, dont le roi l'avait pourvu en régale, « sans « qu'il puisse avoir voix délibérative ni séance en chapitre « que quand il sera pourvu d'un canonicat effectif » ; lettres de vicairie général accordées par l'évêque à M. Dupac de Bellegarde, doyen du chapitre de Montréal, 8 octobre (f. 429-431) ; — avant de procéder au classement des archives, il sera publié un monitoire pour le recouvrement des papiers égarés ; nomination de M. Malves pour surveiller les travaux du port de Gougens, 14 novembre (f. 433) ; — les bénédictins de Caures ayant résolu de poursuivre un décret sur la terre de Saint-Julia acquise par M^{me} d'Alquié, le chapitre décide à cette occasion de « se faire « adjuger ses hypothèques privilégiées », 1^{er} décembre (f. 433 v°) ; — autorisation au sieur Brail, marchand de Miraval-Cabardès, de placer un banc à dossier dans la chapelle de Saint-Jean qu'il a fait réparer, dans l'église paroissiale dudit lieu, 22 décembre (f. 435) ; — désignation d'un chanoine « pour avoir l'inspection et l'intendance de « la sacristie et de la maitrise », 5 janvier 1732 (f. 435 v°) ; — réception de M. Valent, prébendier du chapitre d'Alet, à la prébende libre de feu M. Barthe, 17 janvier (f. 436-437) ; — de Gabriel Escapat, curé de Gougens, à la prébende des douze livres résiliée en sa faveur par Antoine Escapat, son frère, 3 mars (f. 438 v°) ; — règlement pour la création d'un emploi de bedeau dans l'église de Saint-Sernin, 8 mars (f. 439) ; — le carillonneur est chargé de veiller à l'entretien et conservation des ouvertures qui donnent accès au clocher, et aussi d'empêcher toutes sortes de personnes d'aller sous le couvert, à peine d'une retenue de deux sols sur ses gages pour chaque fois, 29 mars (f. 440) ; — l'évêque ayant été sollicité de s'entremettre dans l'affaire que les communautés du Mas, Miraval, La Tourette et Caudebionde ont avec le chapitre au sujet

du bois, des commissaires sont nommés pour tâcher de conclure un arrangement à l'amiable, 16 avril (f. 441 v°) ; — sous la rétribution d'un setier de fèves par an, le bedeau du chapitre est chargé de nettoyer « l'aigle et « chapelle de laiton aux quatre festivités de l'année » ; réduction, sous condition, de 80 à 40 livres du taux de l'albergue des terres inféodées à noble Poulhàriès, écuyer, ancien capitoul, 26 avril (f. 442) ; — renouvellement des reconnaissances d'Alzonne, 31 mai (f. 444 v°) ; — sur le désir de l'évêque, le chapitre décide de descendre « pour assister à la procession qu'il desire faire à la ville « basse,.... chacun étant exorté de venir pour vespres, « après le diner que Monseigneur l'evêque a fait offrir « chez lui à tout le chapitre », 11 juin (f. 445) ; — vérification de la partie des terres de Villalbe, où l'on prétend faire passer le nouveau chemin de Carcassonne à Limoux, 20 août (f. 448) ; — accommodement des fermiers du vin de Gougens ; réparations au château du Mas et à la métairie du Montrouch, 27 septembre (f. 450) ; — délaissement du moulin de la Seigrie par les frères Alquier, 18 octobre (f. 450 v°) ; — réception de M. Delmas à la prébende des douze livres, dont était vagnère pourvu M. Valent, 3 novembre (f. 452) ; — remise par les entrepreneurs du port de Gougens des plans et devis de la grille et bâteadeau à établir au pillier du milieu, pièces à soumettre à l'ingénieur du canal à Trèbes, 8 novembre (f. 453) ; — réception de Simon Raynaud, cleric tonsuré, au canonicat vacant de feu M. Fortic, 11 décembre (f. 454) ; — mandement de 80 livres au profit du syndic pour réparations au pressoir de Villeneuve, 17 décembre (f. 455) ; — réception de M. Dupac de Bellegarde, archidiacre, au canonicat de M. Jambert, 5 janvier 1733 (f. 455 v°) ; — déclaration du sieur Imbert, curé de Trèbes, portant qu'il « abandonne la portion congrue et veut prendre les fruits « en espee », 10 janvier (f. 457) ; — procuration au sieur Laffon pour poursuivre l'assignation faite à Pierre Demaic, curé de Roullers, en condamnation des églesiages qu'il doit au chapitre, 21 janvier (f. 457) ; — délivrance de la somme de 30 livres léguée par feu le chanoine Fortic, pour la réparation de la chapelle de Sainte-Croix, 24 janvier (f. 457 v°) ; — pouvoir est donné au syndic de poursuivre « les riverains de la forêt de Gramentés qui avoient « fait des dégradations au bois du chapitre », 4 février (f. 457 v°) ; — bail du moulin de la Seigrie, sur l'offre de 78 setiers de blé, 15 livres pour la volaille et une charriée de foin, 14 mars (f. 458 v°) ; — réception d'Antoine Murailhe, curé de Montiedon, à la prébende hebdomadaire de feu M. Bon, 26 mars (f. 459) ; — lettres de vicairie général accordées par l'évêque à M. de Blanquesoit, prêtre, docteur de Paris, 4 avril (f. 459 v°).

G. 280. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1750-1756. — Délibérations du chapitre cathédral de Carcassonne. — Règlement épiscopal « pour la cérémonie de l'absoute tant du mercredi des Cendres que du jeudi « saint », 19 mars 1750 (f. 1) ⁽¹⁾; — poursuites contre les individus coupables de dévastation par le feu dans les bois de la Grièze; ordonnance épiscopale portant modification aux rubriques du nouveau missel, 21 mars (f. 2); — réception de François Roques, clerc tonsuré du diocèse de Carcassonne, à la prébende sous-diaconale de feu François Daide, prêtre, 28 mars (f. 2 v°); — élection des syndics et officiers capitulaires, 1^{er} mai (f. 3); — achat d'une nouvelle horloge, 16 mai (f. 4); — bail à ferme du lieu de Noize au sieur Daval, curé dudit lieu; aumône de 24 livres aux pauvres de Capendu; autoisiation au sieur Algar, adjudicataire des bois royaux de flottage sur la rivière d'Aude, d'attacher un ratelier pour arrêter ledit bois, au-dessous du pont, du côté de la manufacture royale de la Trivalle dont le bois appartient au chapitre, 3 juin (f. 5); — réparations à la métairie de Montrouch; nomination du sieur Bousquet comme procureur juridictionnel du Mas, au lieu et place du sieur Gazel; service funèbre pour M^{me} de Barbançon, nièce de l'évêque, 2 juillet (f. 7); — désistement du sieur Aribaud pour la vente du bois en quart de réserve dans le tenon de Miraval, 18 juillet (f. 8); — bail des rovaies des tenons de Montlegun et de Saint-Sernin de Carcassonne, 25 juillet (f. 8); — indemnité de 200 livres accordée aux fermiers de Villeveuve, 29 juillet (f. 9.); — la porte de la tour de Mieudas, « attendu qu'il « s'y commet une infinité de crime », sera murée; bail sous la rente annuelle de 3 livres, des terres de Villeveuve appelées *les Gadons*; achat de tuiles à crochet pour couvrir le clocher de la cathédrale, 3 septembre (f. 9.); — *Te Deum* en action de grâces « des heureuses accouches de « M^{me} la Dauphine et de la naissance de la princesse »; passage à Carcassonne de « M^{me} la princesse, comtesse de « Toulouse, venant des bains de Bagneres, accompagnée « de quelques dames de la cour, de son aumônier et de « nombre de domestiques », 12 septembre (f. 10); — messe solennelle « pour remercier la divine Providence « d'avoir bien voulu conserver Monseigneur notre évêque « dans la dernière maladie qu'il vient d'avoir »; bail des *carrens* et de la fourniture de la cire; destitution du sieur Cazarave, garde de Gougens, 5 décembre (f. 11); — réparations à l'église cathédrale; aumône de 18 livres pour

les pauvres des Martyrs; bail des églisages au sieur Boihomme, marchand, pour le prix de 230 livres, 12 décembre (f. 12); — nomination de commissaires chargés de faire les recherches nécessaires et préparer les matériaux pour dresser la déclaration des biens et revenus du chapitre, conformément à la déclaration royale du 17 août 1750; renouvellement du linge de la garde sacristie, 5 janvier 1751 (f. 13); — réparations à l'église d'Alzonne, 20 janvier (f. 13 v°); — règlements pour les fruits canoniaux et pour la pointe; visite des bâtiments appartenant au chapitre, préalablement à toute réparation; destitution du sieur Lannes, organiste, 3 février (f. 14-16); — pour remédier au mauvais état des divers bâtiments: église, clocher, cloître et autres, on propose de vendre le quart du bois de réserve dans la forêt de Gramentès; abonnement avec les Pénitents bleus au sujet de l'albergue et autres droits dus au chapitre à raison de la chapelle desdits Pénitents qui est de la directe dudit chapitre, 10 février (f. 16-19); — fermes de Trièbes, Preixan et Gougens; réparations aux églises d'Alzonne, Laderin et Blomac, 27 mars (f. 20); — acceptation par le chapitre des livres de chant écrits et composés par le charoier Poulhariès, 17 avril (f. 21); — élection des syndics annuels et nomination des officiers du chapitre, 1^{er} mai (f. 21); — legs de 1.200 livres fait par M. Malves, charoier, à charge d'obit; ouverture du jubilé, 22 mai (f. 22); — à la suite de quelques désordres survenus pendant la procession d'ouverture du jubilé, les sieurs Anduze et Murailhe, hebdomadiers, Mage et Gaja, prébendiers, sont cités à comparaitre devant le chapitre « pour y être entendus et rendre compte de leur conduite », 2 juin (f. 23); — renvoi à huitaine du jugement à intervenir sur cette affaire, 5 juin (f. 24); — sanctions: M. Anduze est pointé de 4 sols, et M. Murailhe, Mage et Gaja, de 30 sols chacun *de lucratis*; réparations au four de Gougens, 12 juin (f. 25); — bail des terres du Mijanel au sieur Sabarthés, pour 1.000 livres, 10 paies de chapors à 2 livres la paie, 10 setiers d'avoine, et le port du bois en fagots, 18 août (f. 26); — réparations à l'église de Voisins (Pezeis); Molleville, de Limoux, est nommé organiste à vie, moyennant l'honoraire de 450 livres par an, à la charge néanmoins qu'il se soumettra à être pointé à proportion de son honoraire, toutes les fois qu'il manquera de toucher l'orgue aux jours et offices marqués et qu'il tiendra l'orgue d'accord pour les jeux d'anche, *etc.*, 27 octobre (f. 27); — pouvoir est donné aux syndics de signer avec M. Ayrolles ou tout autre des anciens adjudicataires des bois de flottage sur l'Aude, une déclaration respective tendant à démolir le ratelier et autres ouvrages riverains; aumônes de 15 livres aux pauvres de Baders, de 24 livres aux pauvres d'Alairac (f. 29); — réception de Jean-Baptiste

(1) Ordonnance originale encartée dans le registre, signée: *Almand*, évêque de Carcassonne; cachet de cire aux armes du pape.

Thoron, curé de Villalier, au canonicat vacant par la démission de M. Malves, 20 décembre (f. 30); — mémoire des cérémonies du jubilé universel de 1750 (en France 1751), 23 mai-23 novembre (f. 30-33); — le chapitre refuse la maison léguée par feu M. Banquels, ancien chanoine, le legs lui paraissant contraire aux dispositions de l'édit de 1749 contre les gens de main-morte; don de cent livres au curé de Montlegun pour l'acquisition d'un autel en marbre, 31 décembre (f. 33); — aumônes aux pauvres d'Alairac, Trèbes, Grèzes, Alzonne, Corques, Capendu et Villalbe; plantation d'arbres au Mijanel, 29 janvier 1752 (f. 34); — les tuiles à crochets destinées à la couverture du clocher sont distribuées à chacun des intitulés, à titre de gratification; aumônes aux pauvres du Mas, Miraval, La Tourette, Martys, Corques, Preixe et Villeneuve; aumône supplémentaire et exceptionnelle de 50 livres pour les pauvres, et de 50 livres pour les ornements de l'église de Capendu; le chanoine Poulhariès se charge de réparer et d'embellir, à ses frais, la chapelle de Sainte-Croix, 26 février (f. 34 v°-35); — le chapitre renonce à la faculté de passage dans la maison presbytériale d'Alairac, pour ne pas avoir à contribuer aux réparations de ladite maison; aumône de six setiers de blé destinés « aux véritables pauvres d'Alairac », 1^{er} mars (f. 36); — ratification des baux à ferme de Blomac, Hermis et Benausse; nomination des sieurs Pullés comme secrétaire, et Peyre comme notaire du chapitre; ont notifié au chapitre leurs grades, dans le cours du dernier carême, les sieurs Céziers, Besaucèle, curé de Saint-Nichel, Cassaing, curé de Caudebort, Besaucèle, curé de Padern, Guitard, curé de Saint-Denis, Bonnel, Misse, Maillol et Sicard, 29 avril (f. 37); — élection des syndics annuels, nomination des officiers du chapitre, 1^{er} mai (f. 39); — réception d'Antoine Sarrot, curé de Saint-Rome de Buzerens, à la prébende sous-diaconale de feu François Roques-La Caulette, 22 juin (f. 41); — remise au sieur Renon, feudiste, de l'examen du litige en bornage forestier pendant entre le chapitre et les consuls de Cuxac, 12 juillet (f. 42); — réparations au sanctuaire de l'église de Trèbes; nomination de M. Macou comme greffier des lieux de Villeneuve, Villalbe et Gougens, 2 août (f. 43); — *Te Deum* pour la convalescence du Dauphin, 9 septembre (f. 43 v°); — procédure contre le nommé Lapeire, accusé d'avoir voulu empoisonner Camarei et sa famille, du Mas-Cabardès, et contre Bessière et autres, inculpés d'avoir empoisonné la rivière d'Orbiel; poursuites contre les consuls de Villeneuve, au sujet de plusieurs griefs préjudiciables au chapitre; nomination du sieur Justrube comme procureur judiciaire de Villeneuve, au lieu et place du sieur Combes, destitué; le litige du bois de Cuxac est confié à

l'examen du sieur Estruc, feudiste; le sieur Dissac, du diocèse de Cahors, est nommé régent des écoles, 23 octobre (f. 44); — peines contre les « empoisonneurs de la rivière d'Aude »; protection des terres du Mijanel contre les eaux de l'Aude; le soin des affaires de Villeneuve est remis à M. Boucard, chanoine précenteur, 20 décembre (f. 46); — réception des M. Chasotes, curé de Bagioles, à la prébende des douze livres de feu Pierre de Lasset de Gaja, dont M. Mariagon, curé de Montlegun, n'avait pas pris possession, 21 décembre (f. 46); — de Jean-Joseph Besaucèle, acolyte du diocèse de Carcassonne, à la prébende sous-diaconale résiliée par Antoine Sarrot, curé de Saint-Rome de Buzerens; aumône de 250 livres aux pauvres de la Cité, 4 janvier 1753 (f. 47); — le vicair perpétuel de Trèbes, se fondant sur une transaction de 1628, demande la sixième partie des fruits décimaux de sa paroisse: la question sera soumise à l'appréciation d'avocats, 14 avril (f. 48 v°); — renouvellement de syndics et officiers du chapitre, 1^{er} mai (f. 49); — constructions d'une sacristie et réparations au château de Gougens, 12 mai (f. 50); — poursuites contre ceux qui ont fait « une pêche générale au devez du chapitre » sur la rivière de Fresquel à Gougens; recherches dans les comptes des trésoriers au sujet des indemnités reçues de l'administration de la ville basse pour les terrains nécessaires à l'établissement des ouvrages de la fontaine (aqueduc des eaux de l'Aude), 25 juillet (f. 52-53); — vérification de la division des terroirs de Villalbe et de Cavaillac, 14 août (f. 53 v°); — réception de Jean-Louis Roulet, cleric tonsuré, à la prébende des douze livres résignée par M. Delale, 5 novembre (f. 55); — réduction de moitié sur le droit de leds exigible à l'occasion de la vente faite par M. Auque en faveur de l'hôpital de Montréal, 17 novembre (f. 56); — afferme du fief de Peyralbe au sieur Patot, 22 décembre (f. 57 v°); — le chapitre décide de faire l'office à l'église Saint-Vincent, 19 janvier 1754 (f. 58); — avec l'assentiment de l'évêque, l'administration des sacrements aux habitants des métairies dépendant de la paroisse de Montredon et situés sur la rive gauche de l'Aude, est confiée au curé de Gougens; désignation d'une commission chargée d'assister l'évêque dans la visite de l'église cathédrale, 16 avril (f. 59-60); — nomination de M. Ciocy, notaire, comme secrétaire du chapitre, à la place de M. Bélichon, décédé; — du sieur Champclos comme régent des écoles de la Cité, 27 avril (f. 60 v°); — nouvelle élection des syndics et des officiers du chapitre, 1^{er} mai (f. 61-62); — ordonnance épiscopale fixant la visite de la cathédrale au 12 mai suivant, 4 mai (f. 62-63); — demande des curés d'Alzonne et de Trèbes en faveur de leurs églises respectives dont le chapitre est fruit-prenant, 31 mai (f. 64); — baux de Saint-Genest, Villalbe, Preixan et

Baders; réparations aux couvert et clocher de la cathédrale; visite aux bois de la Montagne Noire; réparations à la métairie de Montrouch, 5 juin (f. 65-66); — réparations à la chaussée et au moulin de la Seigrie; nouvelles instances pour le paiement des indemnités dues à l'occasion des travaux d'aménagement des eaux de la ville, 26 juin (f. 46 v^o-67); — délégation du chanoine Foucaud pour assister à la visite épiscopale de l'église de Prèixan; décret de poursuites contre les habitants de la Montagne Noire « dont l'esprit de revolte est poussé si loin qu'ils ne gardent « plus aucune regie et qu'ils coupent indistinctement et en « tout temps dans toute l'étendue des bois », 10 juillet (f. 68); — autorisation au sieur Fairin, négociant à Carcassonne, adjudicataire des bois à flotter des forêts royales, d'établir un « ratellier » sur la rivière d'Aude au-dessous du pont vieux, sous une albeigie annuelle de cinq livres de cire jaune, 20 juillet (f. 69); — nomination du sieur Ramel fils comme baille de La Tourette à la place de son père; un sursis est accordé au sieur Rieublan, potier d'étain de Carcassonne, pour acquitter l'amende de cent livres prononcée contre lui pour délit de chasse, 24 juillet (f. 70-73); ordonnance et procès-verbal de visite de l'église cathédrale par Aimard Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne, les 12 et 13 mai (f. 76-92); le procès-verbal précise les dispositions du chœur, les vocables des diverses chapelles et l'état des sacristies; il mentionne les reliques contenues dans le grand sacraire, notamment: « la main droite de « sainte Anne, suivant une pieuse tradition, mais dont on « n'a aucun authentique; un autre relicaire d'argent dans « lequel, suivant la tradition, il y a une oreille de saint « Jean Baptiste; une chasse ancienne couverte de feuilles « d'argent et garnie de plusieurs pierres de couleur, dans « laquelle, suivant une tradition très ancienne, il y a un « peu de l'épaule de saint Nazaire, patron de ladite eglise; « *item*, une chasse de bois doré, à laquelle il y a quatre « places qui tiennent tout le devant et où reposent les « reliques de saint Lupin et de plusieurs autres saints, « selon la pieuse tradition; *item*, un buste d'argent où est « enfermée la tête de saint Gimer, évêque de Carcassonne, « et sur lequel on voit les armes de monsieur P. de « Rochefort, évêque de Carcassonne; *item*, une chasse « en forme de coffre garnie d'argent où reposent les « ossements dudit saint Gimer, dans laquelle se trouvaient « divers authentiques de Pierre d'Auxilion (1508), de « Chrystophe de Lestang (1616) et de P. de Rochebonne « (1724) »; — statuts du chapitre en 21 articles dressés en cours de visite et réglant l'assistance et assiduité aux offices, la réception des intitulés, l'habit du chœur et l'ordre qu'on y doit observer, « l'ordre qu'on doit suivre dans les différentes actions », le chant des antiphones, des

psaumes et des leçons, les offices canoniaux, les offices des chapiers, les offices du doyen, les droits du président de chœur, les messes capitulaires et les messes privées, l'office des morts, le petit office de la Vierge, les fonctions du punctuaire et des sacristains, le droit de chape ou de réception des intitulés, les heures pour les offices, les assemblées capitulaires et les chapitres généraux, les devoirs des syndics, enfin les gros fruits et les présences, avec un règlement pour la pointe (f. 93-109); — nécrologe ou liste des obits et autres fondations pieuses et annuelles de l'église cathédrale, 16 mai 1754 (f. 109-113); — visite des chapelles rurales de Sainte-Croix et de Saint-Jean (f. 114-115); — liste des fondations établies dans la chapelle de Saint-Gimer (f. 116); état des rentes du bureau de charité de la Cité de Carcassonne (f. 117-120); — des messes basses fondées dans l'église cathédrale et célébrées quotidiennement (f. 121-122); — bail des réparations à faire au moulin de la Seigrie, 30 juillet (f. 123); — protestation faite au nom de Louis-Joseph de Saptès, chanoine, contre la validité des délibérations prises à la suite d'une convocation irrégulière et contraire aux règlements, 3 août (f. 125); — réparations à l'église de Villeneuve, concurremment avec le curé, fruit prenant en partie: « attendu « que le chapitre qui est seigneur de Villeneuve, se trou- « veroit chargé de son fruit, cy /sic/ cette formalité n'étoit « pas remplie »; ordre aux syndics de « faire ouïr une « fille qui se trouve enceinte », 7 septembre (f. 126); — information contre certains particuliers auteurs de dégradations dans les bois capitulaires de Cuxac, nomination d'un garde assermenté, 25 septembre (f. 127); — liquidation à la somme de 368 livres des frais de réparations du moulin de la Seigrie, 9 octobre (f. 128 v^o); — l'évêque ayant fait part au chapitre « du dessein où il est de donner « incessamment une retraite aux ecclésiastiques de son « diocèse », le chapitre assure le prélat de sa respectueuse reconnaissance, et affirme vouloir « profiter des secours « spirituels que son zèle le porte à procurer à tout le clergé « de son diocèse », 12 octobre (f. 129); — rejet d'une proposition des prébendiers tendant à obtenir à leur usage la substitution dans le nécrologe de l'appellation *dominus* à l'appellation *magister*; fixation au 23 novembre suivant du chapitre général; le syndic Thoron est prié de se transporter à Toulouse, pour y défendre en parlement « jusques « à fin de cause » les droits du chapitre contre l'opposition des chanoines de Saptès, de Foucaud et de Molleville, 9 novembre (f. 130); — vérification des terres, cabaux et instruments aratoires de Villalbe; visite du bois en litige avec M. de Castanier, à Cuxac; réparations au plafond du cloître « qui manquoit en plusieurs endroits », 16 novembre (f. 131); — établissement d'un tambour à la sacristie;

traité en 20 articles pour « le fournissement de la cire », passé, pour quatre années, par le chapitre avec les sieurs Bernadet et Borhomme, prébendiers, au prix de 450 livres par an, 4 décembre (f. 132-133); — pour prévenir toutes difficultés ultérieures et régler les droits respectifs des différents dignitaires en matière d'office, ordie est donné de coucher sur le cahier des délibérations la liste de tous les intitulés décédés depuis l'origine des registres mortuaires et dont les obsèques ont été célébrées par le chapitre (1), 21 décembre (f. 133-136 v°); — accord général sur les difficultés soumises au parlement par le chapitre et MM. de Saptes, de Foucaud et de Molleville, 11 janvier 1755 (f. 137); — aumône extraordinaire de 40 livres aux pauvres de Capendu; estimation des terres de Villalbe, en vue du renouvellement du bail à ferme, 29 janvier (f. 138-139); — réclamations de l'ancien fermier de Villalbe à raison du préjudice par lui subi, lors de l'établissement de la conduite des eaux de la fontaine de Carcassonne, 8 mars (f. 139-140); — achat d'un autel en marbre pour l'église d'Alairac : le chapitre y contribue pour 100 livres, le curé pour 200, l'évêque et M. Banquels de Pradinas pour 50 livres respectivement, 15 mars (f. 140); — renouvellement des syndics et des officiers du chapitre, 15 mars (f. 141-142); — ordie au syndic de transiger avec les habitants syndiqués de la Montagne Noire, au sujet des bois de Cuxac, 21 mai (f. 144 v°); — bail à ferme de Voisins [Pezers], pour une année seulement, aux sieurs Pierre Ardier et Gabriel Bruyère, sur le pied de 712 livres; aumône extraordinaire aux pauvres de la paroisse de Trèbes; lettres de vicairie-général accordées par l'évêque à Henri Galibert, maître ès arts et chanoine de la collégiale de Montréal, 21 juin (f. 148-150); — réparations à l'église d'Alzonne : deux portions et demie de la dépense à la charge du chapitre, deux autres à la charge des bénédictins de Montolieu, et demi portion à la charge du vicarie perpétuel, conformément à la transaction de 1582; réparations à l'église de Blomac, 6 juillet (f. 153); — le sieur Fabie accusé d'être « le principal moteur des dezordres qui arrivent à la Montagne » et des dégradations qui ont été faites au bois du chapitre » sera « capturé », en exécution de la sentence des officiers de la maîtrise de Castelnaudary, 30 juillet (f. 154); — M. Foucaud, chanoine, mandataire du chapitre dans les poursuites dirigées contre les délinquants de la Montagne Noire, se refusant à rendre des comptes, sera assigné à ces fins, 2 août (f. 155-156); — les fonds du trésorier ayant

diminué, examiner des moyens pratiques pour remédier à l'état de la caisse, 9 août (f. 157); — réception de Pierre Cathala, prêtre, à la prébende hebdomadaire de François Camboi, 26 août (f. 158); — achat d'ornements pour les sacristies de Pezers et de Montlegun; liquidation des comptes du chanoine Foucaud, 28 août (f. 159); — continuation de poursuites contre les délinquants coupables de dégradations dans les bois des Martyrs et de Lapiade, 3 septembre (f. 160); — assignation du chapitre par devant le subdélégué de l'intendance, « à l'occasion de l'affaire des « egouts du Mijanel », 6 septembre (f. 162); — les réparations de l'église de Gougens incombant aux paroissiens et biens-tenants, le syndic est chargé d'en « conserver avec « les maires, consuls et principaux habitants de la ville « basse, et, en cas de refus de leur part, pouvoir lui est « donné de prendre les voyes de droit et en tel cas requises « pour les y obliger »; réparation à l'église de Cazilhac, 20 septembre (f. 162); — *idem* à l'église de Villeveuve et à la métairie de Maisilly; les intitulés qui ont droit d'aller chasser dans les terres de Gougens et ailleurs « doivent « trop facilement la permission à des laïques d'y aller « eux-mêmes, ce qui fait que ladite terre est entièrement « ruinée pour le gibier », il est décidé que les chanoines « vont eux seuls ou accompagnés tout au plus chacun « d'un seul particulier, afin d'en conserver et perpétuer « chaque espèce de gibier », 4 octobre (f. 163); — le curé de Capendu expose qu'un grand nombre de ses paroissiens sont hors d'état d'ensemencer leurs terres et qu'ils ne trouvent personne disposé à leur prêter les grains dont ils ont besoin; bail de deux coupes de bois à la Redonde, conjointement avec les députés du Mas, Miraval et La Tourette, 15 octobre (f. 164); — devis des réparations de Villeveuve et de Maisilly; acquisition par les sieurs Bezombes, Sicaud et Sabarthés de la coupe des bois de la Redonde, au prix de 200 livres payables par moitié au chapitre et aux communautés du Mas, Miraval et La Tourette, 15 novembre (f. 165); — acquisition d'une maison pour le métayer de Villalbe, 22 novembre (f. 166); — sur un long exposé des faits, est décidée la poursuite de l'instance soumise à la chambre des Eaux et Forêts de Toulouse contre les sieurs Borhomme et de Foucaud, au sujet d'une lisière d'arbres litigieuse dans les terres dépendant de la métairie de Montrouch, 26 novembre (f. 167-170); — bail au sieur Gillard, marbrier de Caures, de la fourniture d'un autel pour l'église de Villeveuve, au prix de 350 livres payables par moitié par le chapitre et par le curé du lieu; élection des consuls de Villeveuve, 20 décembre (f. 170-171); — réception de Paul Boides, curé de Cazilhac, à la prébende de feu M. Escapat, 15 janvier 1756 (f. 171).

(1) Ce nécrologe commence au 28 février 1657; il mentionne 78 inhumations d'intitulés, savoir : 26 dans l'église cathédrale, 38 dans le cloître capitulaire, 2 dans l'église Saint-Solnin, 1 dans le cloître dit de Saint-Sornin.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

droits de Villeneuve, de Preixé, du moulin de la Seigrie et des foirs de la Cité; remise des droits de lods sur une petite maison de la directe du chapitre que les pénitents bleus désirent acquérir pour l'agrandissement de leur chapelle; réparations aux églises de Montlegun, Voisins [Pezens] et Saint-Sernin; bail à ferme des fiefs de La Valette et Peyralbe, 26 mars (f. 39-41); — admission des droits du chapitre à la présentation pour la cure de Preixan, vacante par la mort de M. Caron; bail à ferme de Villeneuve, pour neuf ans, aux sieurs Pierre Gamel, Etienne Valette et Jacques Tallavignes, sur le pied de 2.955 livres par an et 20 paires de chapots, 13 avril (f. 41-43); — élection des nouveaux syndics, choix des officiers du chapitre, 1^{er} mai (f. 44); — réclamation du sieur Cazaintre, vicaire perpétuel de Trièbes, portant sur la sixième partie des fruits; aumône de 30 livres aux pauvres de Capendu, 14 mai (f. 47); — legs de feu M. Fotic applicable à l'embellissement de la chapelle Sainte-Croix, 15 juin (f. 58); — ferme du moulin de la Seigrie sur le pied de 72 setiers de blé; participation du chapitre aux frais de réparations de l'église de Corques, 25 juin (f. 49-51); — à suite d'un ouragan survenu les 27 et 30 juin, réparations au moulin à vent de la Seigrie, aux couverts de l'église, des greniers, du cloître, du tinal et du clocher, 9 juillet (f. 52-53); — aumône de 6 livres aux pauvres de Morze; élection consulaire du Mas-Cabardés, 23 juillet (f. 53-54); — conventions pour la levée de la vendange de la Cité conclues entre le chapitre et les sieurs Bernard Lacaze, de Montlegun, Guillaume Cios, du Mas-des-Cours, Pierre Gleizes, Jean Aveza, de Villefloure, Jean Contié et Jean Sicie dit Tambour, contractants solidaires; mandement de 40 livres au profit de M. Jouy, curé de Gougens, pour deux années de noales; accord au sujet des réparations à pratiquer au château de Gougens et ses dépendances, entre le chapitre et les sieurs Jean Bonnet dit Mongeix, maître-maçon, et Gabriel Sabatier, maître-charpentier; plan des réparations du clocher de la cathédrale, 10 août (f. 55-58); mandement de l'évêque prescrivant le chant d'un *Te Deum* « en action de grace de la victoire remportée en Westphalie « par l'armée du roy et celle de ses alliés commandées par monsieur le maréchal d'Etrées, sur celle des Hanovriens, « commandée par monsieur le duc de Cumberland, le « 26 juillet dernier »; suit la lettre de Louis XV: « Le roy « de Prusse ayant enfreint les loix de l'empire, en s'emparant de la Saxe au milieu de la paix, pour porter la « guerre en Bohême, j'ay du comme garant des traités de « Westphalie et pour satisfaire aux engagements que j'avois « pris avec l'impératrice régente de Hongrie et de Bohême, « et autres princes et états de l'Empire, faire marcher mes « troupes en Allemagne pour y rétablir la tranquillité; mais

« l'Electeur d'Hanovre, qui fomentoit ces troubles et qui « s'estoit refusé à la neutralité que je lui avois offerte, ayant « opozé ses forces à celles dont j'avois donné le commandement à mon cousin le maréchal d'Etrées, ces deux « armées se sont rencontrées près d'Hamelin le 26 de ce « mois; et quoique le camp que le duc de Cumberland, « commandant celle des Hanovriens, avoit choizy, appuyé « par sa droite au Vezèr, feroit inaccessible sur tout son « front, et couvert sur sa gauche par des montaignes « hérissées de bois, la valeur de mes troupes et de celles « de l'impératrice a seu surmonter la difficulté du terrain « et vaincre la résistance de l'ennemi qui a été mis en fuite « avec perte de plus de trois mille hommes tant tués que « blessés et de dix piéces de canons.... », 27 août (f. 59-60); — abonnement, moyennant 600 livres, pour les réparations à faire dans la paroisse de Preixan; bail à Astuc, feudiste, après renouvellement des reconnaissances, foi, hommages, aveux et dénombrements des seigneuries et fiefs capitulaires, de la levée des lods récélés, des arrérages des droits seigneuriaux et des droits d'emphytéotes dus au chapitre; affiches pour la ferme des fruits décimaux d'Hermis, de Paretlongue, de Blomac, de Corques ou pieurié de Saint-Pierre-de-Vic; délai accordé au sieur Cazaintre pour le paiement des lods dus à raison d'un récent achat de trois piéces de terre dépendant de la directe du chapitre, 7 septembre (f. 60-62); — réparations à faire à Villeneuve et à Marsilly, 1^{er} octobre (f. 62-64); — projet d'assignation contre le sieur Boubois, de Carcassonne, convaincu d'avoir fait « construire des fortifications en « forme de digue dans le lit de la rivière d'Aude, contre « toutes les règles »; projet de traité en neuf articles pour le bail à Astuc du renouvellement des reconnaissances, aveux et dénombrements des seigneuries du Mas-Cabardés, Miraval, La Tourette, Villeneuve-les-Chanoines, et de fiefs de Carcassonne, la Cité, Gougens, Villalbe, La Valette, Peyralbe, Alairac et autres lieux; nomination de deux délégués chargés de recueillir, conjointement avec les syndics, les aveux, dénombrements et reconnaissances, 12 octobre (f. 65-66); — assignation du sieur Combes, de Villeneuve, pour le contraindre à démolir « la digue considérable de la longueur de 36 cannes qu'il a établie « dans la rivière d'Aude, s'appropriant par ce moyen « presque tout l'ancien lit, et favorisant le chargement « dudit lit dans les possessions du chapitre »; aumône de 40 livres aux pauvres de Capendu; construction de cuves en pierre pouvant « couler environ 60 charges chacune »; commission adressée à Jean Vincens, de Caudébrondé, nommé sergent du Mas-Cabardés, Miraval et La Tourette, 15 octobre, (f. 67-68); — lettres royales et mandement épiscopal prescrivant le chant d'un *Te Deum* pour la

naissance du comte d'Artois; consécration de la pierre de maibie apposée sur le tombeau destiné à renfermer la chässe des reliques de Saint-Gimer et translation solennelle des dites reliques; décharge du droit de lods en faveur de Jean Plazolles, de la Cité, acquéreur d'une vigne située au-dessous de Brescou dans le terroir de la Cité, 2 novembre (f. 68-70); — autorisation aux frères Mialhe, du Mas-Cabardés, de placer un banc dans l'église paroissiale dudit lieu; bail à ferme des fruits décimaux de Paretlongue au sieur Cauqual, pour neuf années, à raison de 430 livres, 4 setiers d'avoine, 4 paires de chapons par an, et de la renonciation aux rovaies, 12 novembre (f. 70); — députation du chapitre vers le maréchal de Thoumond, commandant de la province, attendu incessamment à Carcassonne; bail à ferme des fruits décimaux de Blomac à Jean Soulayrac, méragier dudit lieu, pour une période de neuf années, à raison de 400 livres, 4 paires de chapons, 4 setiers d'avoine par an, et la renonciation aux rovaies; réparations aux églises de Noize et de Montlegun, 19 novembre (f. 71-72); — continuation de la procédure contre le sieur Combes, de Villeveuve, devant le sénéchal de Carcassonne, 30 novembre (f. 72-73); — bail de la fourniture de la cire au sieur Cassaing pour 24 livres, 7 décembre (f. 73); — révocation du sieur Lassaing, juge de Villeveuve, et nomination audit office de M. Besaucèle, avocat au parlement; aumône de 120 livres au bureau de charité à répartir par moitié entre les pauvres de la paroisse Saint-Serni, et ceux de la cathédrale; autorisation à Jean Durand et à Guillaume Larnolier, du Mas-Cabardés, d'établir un banc commun dans l'église dudit lieu, 17 décembre (f. 74); — consultation à prendre à l'effet de savoir « si certaines clauzes apposées » dans la délibération des consuls de Villeveuve, ne sont pas préjudiciables au droit du chapitre en matière d'élections consulaires; aumône de 18 livres aux pauvres de Noize; nomination de Marc-Antoine Cavayé, de Carcassonne, comme garde des bois et terres du chapitre, 28 décembre (f. 75); — récolement des coupes de bois dans les communautés du Mas, La Tourette, Miraval et Coudebronde; affiches et proclamations pour l'adjudication de la coupe du bois de la Grèze, 18 janvier 1758 (f. 76); — projet de requête en réponse à la réclamation présentée à l'évêque par le sieur Romieu, syndic des habitants de Gougens, 8 février (f. 77); — réception d'Antoine Muraille, hebdomadier, au canonicat vacant à suite de résignation de Louis Pagès, 14 février (f. 77); — nouvelles propositions pour les élections consulaires de Villeveuve; révocation du sieur Justrobe, procureur juridictionnel de Villeneuve, et nomination à l'office du sieur Crocy, secrétaire du chapitre; réparations à l'église de Grèzes, 18 février (f. 78-79); —

ordre aux syndics de poursuivre « un ariet de reglement « sur les droits honorifiques deus au seigneur, au juge et « à ses officiers, et de defendre à toutes les oppositions « qui pourroient etre faites » par la communauté de Villeveuve; examen par des experts des « fortifications » élevées par le sieur Combes, de Villeveuve, dans le lit de la rivière du Clamoux; réparations au moulin de la Seigrie, 8 mars (f. 79-80); — transport des officiers de justice, sur ordonnance de la cour des Comptes de Montpellier, à Villeveuve, à l'effet de recouvrer les titres et documents appartenant au chapitre et les réintégrer dans le « coffre à trois clefs « servant d'archives », 25 mars (f. 81); — bail à ferme des fruits décimaux d'Herminis aux sieurs Cailes et Fages, pour une période de neuf ans, sous la rente annuelle de 575 livres, 6 paires de chapons et 6 setiers d'avoine, 8 avril (f. 81-82); — « pour delivrer la communauté et « les habitants de Villeveuve de l'oppression du sieur « Combes et faire cesser ses prevarications », le chapitre décide de faire exécuter contre ledit Combes les ordonnances de la cour des Comptes; injonction au sieur Ducote, maître de musique, de s'excuser auprès du chapitre d'avoir tenté, sans autorisation préalable, de prendre des engagements avec le chapitre d'Agde; cela fait, l'assemblée examinera s'il convient de lui accorder une augmentation d'honoraires; vente du plomb provenant du couvent du clocher de la cathédrale; arrasement du château en ruines du Mas-Cabardés, 18 avril (f. 82-83); — gratification de 120 livres au sieur Crocy, secrétaire du chapitre, pour ses soins et voyages à l'occasion des affaires de Villeveuve, 22 avril (f. 84); — réception de Joseph Hudelle, cleric tonsuré du diocèse de Carcassonne, à la prébende hebdomadaire de M. Muraille, 27 avril (f. 84-85); — renouvellement des syndics et des officiers capitulaires, 1^{er} mai (f. 86-88); — visite au maréchal de Lautrec attendu incessamment à Carcassonne; le curé de Capendu prie le chapitre « d'avoir « egard à la misere qui est extreme dans sa paroisse »; consultation à prendre à Toulouse au sujet de la dime des luzernes refusée par les habitants aux fermiers de Capendu, Trièbes, Fortiers, Mieudas et la Cité, 20 mai (f. 89); — décret de prise de corps contre le sieur Combes père, de Villeveuve; secours de 30 livres aux indigents malades de Villeveuve, 31 mai (f. 90); — nomination de Joseph Laguna, originaire de Ria dans le Conflent, diocèse d'Elne, comme organiste pour six années, à 500 livres d'honoraires par an, 17 juin (f. 91); — augmentation de 150 livres au sieur Ducote, maître de musique, 28 juin (f. 91); — nomination du sieur Castan à la place du sieur Albisson, comme procureur du chapitre à la cour des Aides de Montpellier; affaire des dîmes des luzernes de Villalbe, 3 juillet (f. 92); — conclusion à l'amiable du procès poursuivi

contre le sieur Combes père, de Villeveuve, 17 juillet (f. 93); — réparations au sanctuaire de l'église de Trèbes, 22 juillet (f. 94); — envoi d'un délégué à Toulouse pour soutenir le procès pendant au parlement contre « le nommé Fabre, syndic des revoltés de la Montagne Noire », 26 juillet (f. 95); — amende « de la moitié de l'honoraire ou aumône » contre les jacobins arrivés en retard à la cérémonie des vèpres des saints Nazaire et Celse, 29 juillet (f. 96); — reprise des poursuites contre le sieur Combes, de Villeveuve; bail au peintre Nègre, pour 60 livres, de la commande d'un tableau destiné à l'église de Montredon; pour aider au soulagement des habitants de Villeveuve « qui se trouvent dans la plus triste situation tant par le manque des récoltes que par les maladies et hors d'état de payer les subsides des impositions », le chapitre décide de rembourser à ladite communauté une somme de 4.000 livres et les intérêts, 12 août (f. 97-98); — réception de Jacques Albert, curé de Villalier, à la prêbende sous-diaconale de Jacques Gazel, démissionnaire; emprunt de 3.100 livres au bureau de charité de la Cité pour rembourser de pareille somme à la communauté de Villeveuve; affiches pour le bail de la reconstruction du moulin de Saint-Nazaire, 29 septembre (f. 100-101); — *Te Deum* en actions de grâces des victoires remportées sur les Anglais au Canada par le marquis de Montcalm près du lac Champlain, et à Saint-Malo par le duc d'Aiguillon, le 11 septembre précédent; lettres du roi à ce sujet : « . . . quatre mille François ont combattu et vaincu vingt-deux mille hommes, dont plus de six mille tués », au Canada; d'autre part, à Saint-Malo, les vaisseaux ennemis étaient rangés en ligne dans l'anse de Saint-Cast, « leur perte est au moins de trois à quatre mille hommes, qui ont péri ou dans l'action ou dans la mer, trois bâtiments chargés de leurs soldats ayant été coulés à fonds; on leur a fait plus de huit cents prisonniers », 11 octobre (f. 103-104); — en conséquence des poursuites intentées aux sieurs Fournier, propriétaires de la manufacture de la Trivalle, et au sieur Bouillon, pouvoir est donné aux syndics de soumettre à un arbitrage les contestations réciproques touchant les « fortifications » établies dans la rivière d'Aude, 21 octobre (f. 106); — affiches pour la vente de quatre coupes de bois à la Grièze haute, la Grièze basse et le Carrol, 28 octobre (f. 106 v°); — aliénation du fief d'Alairac en faveur de M. Rivals, sous l'albergue annuelle de 36 livres de cire jaune; projet de recreusement des « fossés qui reçoivent les eaux de la ville, depuis le port de Tourtel jusques à la rivière d'Aude », présenté au chapitre par les consuls de Carcassonne, 29 novembre (f. 108); — sur commission de la cour des Comptes désignant M. de Montclair, conseiller, pour procéder au

récolement des témoignages produits contre le sieur Combes, de Villeveuve, ordie aux syndics de poursuivre l'affaire jusque à l'arrêt définitif, 2 décembre (f. 108 v°); — aumônes de 24 livres aux pauvres de Trèbes, Les Martys, Montlegun et Corques, 23 décembre (f. 109); — de 48 livres aux pauvres de Villeveuve, et de 18 livres à ceux de Preixan, 10 mais 1739 (f. 110 v°); — réparations à l'église Saint-Sernin de la Cité; résiliation des fermes de Cazilhac et de Voisins, 7 avril (f. 112-113); — remise des droits d'entrée à M. Danceau de Lavelaret, nommé à la théologale vacante sur démission de M. de Bellegarde, 18 avril (f. 113 v°); — afferme des fruits décimaux d'Alairac, Voisins, Cazilhac et Moize, 25 avril (f. 115); — renouvellement des syndics et des officiers du chapitre, 1^{er} mai (f. 115 v°-117); — bail des *carnens* de Mieudas au sieur Chabaud, moyennant 72 livres par an, 9 mai (f. 117); — procession d'ouverture du jubilé « dans les faubourgs de la Cité, en sortant par la porte d'Aude et rentrant par celle de Narbonne », 16 mai (f. 117 v°); — délégation à Louis-Hippolyte Danceau de Lavelaret, chanoine théologal, pour assister à la vente du quart de réserve des bois capitulaires, 26 août (f. 118 v°); — paiement par les sieurs Escapat et Fayin d'une somme de 110 livres pour « les dégradations et dommages occasionnés au Mijanel par le bois flotté »; nomination de François Calvet, de la Cité, comme garde des forêts du chapitre, 26 septembre (f. 119 v°); — emprunt de 1.200 livres pour fournir aux frais du procès soutenu à la cour des Aides contre Jean Combes, père; injonction au sieur Serres, propriétaire du moulin de Villaudy, d'avoir à relever la chaussée à la hauteur prévue par les règlements de 1732, 1^{er} octobre (f. 120); — en vue d'assurer la perception régulière des droits de lods, le chapitre dresse la liste des notaires qualifiés pour recevoir les contrats d'acquisition, 6 octobre (f. 122); — affiches pour les fermes du vin de Gougens et de Trèbes; lettres de vicairie-général accordées par l'évêque à Louis-Henry de Bruyères-Chalabrie, prêtre du diocèse de Saint-Papoul, abbé commendataire de l'abbaye d'Absis (1), 20 octobre (f. 122-124); — approbation par le chapitre des adjudications des fruits décimaux de Trèbes et du vin de Gougens; demande d'indemnité par Estribaud, fermier de Villalbe, à raison du terrain enlevé par les eaux de l'Aude, 10 novembre (f. 124 v°); — baux à ferme de Trèbes, Poimas, Cavaillac, Benausse, Mieudas, Gougens, Alzonne, Mijanel et Alairac; renouvellement de la ferme de Villesèque; refus par Estribaud d'acquiescer la ferme de

(1) Il existe en France deux abbayes de ce nom : Absis ou *Brinium*, au diocèse de Poitiers; et Absis, Apsis, ou Notre-Dame de l'Asie, au diocèse de La Rochelle. Nous pensons qu'il s'agit ici de la seconde.

Villalbe, en dédommagement des peites par lui subies à la suite d'une crue de l'Aude, 28 novembre (f. 125); — demande, sur lettres-royaux en date du 26 octobre 1759, d'un état de l'argenterie du chapitre (f. 126-128); — don au fermier Estribaud de la moitié de l'indemnité à allouer par la province et par le diocèse en paiement du terrain pris pour l'assiette du grand chemin (1); rejet de la requête du même quant au terrain emporté par les eaux de la rivière, en vertu de la renonciation expresse spécifiée à ce sujet par l'intéressé dans l'acte de bail, 10 décembre (f. 129); — procédures et mandement de frais exposés par le chapitre, à raison de cadavres trouvés dans les terroirs de Villeveuve et du Mijanel; aumônes à toutes les paroisses du décimaire; envoi de M. de Lavelaret à Montpellier pour suivre le procès pendant en la cour des Aides contre le sieur Combes, de Villeveuve, 19 janvier 1760 (f. 129-130); — consultation d'avocats sur un appel du sieur Tournadous contre une sentence de la maîtrise de Castelnaudary, 9 février (f. 130 v°); — communication aux prébendiers des comptes du trésorier de l'année précédente; acceptation d'un désistement du sieur Brier; autre désistement dans l'affaire contre Tournadous, auquel on offre de payer les frais exposés par lui dans cette cause, 5 mars (f. 131-132); — prorogation de délai accordée à la veuve Blanc, de Capendu, pour le paiement d'une dette de 205 livres, 19 mars (f. 133); — règlement sur les travaux à effectuer à l'église cathédrale et aux domaines en dépendant, 9 avril (f. 134-135); — don de 400 livres au bureau de charité de la Cité, 26 avril (f. 135-136); — élection des syndics et choix des officiers du chapitre, 1^{er} et 2 mai (f. 137-139); — après cassation de la procédure contre le sieur Combes, de Villeveuve, et, la plainte demeurant, ordie de procéder à une nouvelle consultation, 17 mai (f. 140); — renouvellement de la ferme du Mas-Cabardés, 25 mai (f. 141); — chapitre général tenu dans la chambre des comptes de l'église cathédrale: après le discours en latin du doyen et la lecture à haute voix des statuts et règlements, renvoi au prochain chapitre de la discussion des quatorze observations présentées, 31 mai (f. 141-142); — réception d'Etienne Alibert, prébendier, au canonicat vacant par la mort de Jacques Figeac; autorisation de nouvelles poursuites contre le sieur Combes, de Villeveuve; fixation des gages des bedeaux, 28 juin (f. 143-145); — admission, sur lettres épiscopales, de Jean-Pierre Banquels de Pradinas, chanoine et vicaire général de Carcassonne, à la dignité d'archidiacre vacante par le décès de Jacques Figeac, 1^{er} juillet (f. 145 v°); — contestation sur le service d'une charge vacante d'hebdomadier: consultation à prendre

à ce sujet, 2 et 5 juillet (f. 147-148); — bail à ferme des foins et fourrages de Celles; concession d'un banc dans l'église du Mas-Cabardés au sieur Guittard; bail à ferme du sol de la Cité, 5 juillet (f. 148-149); — réparations au grenier de Gougens; règlement par l'arbitrage de l'évêque des contestations survenues entre chanoines et prébendiers, 12 juillet (f. 150-151); — réception de François Massip, clerc tonsuré du diocèse de Carcassonne, à la prébende sous-diaconale résignée par Jacques Albert, 12 août (f. 152-153); — versement du prix de l'argenterie remise à la Monnaie, et s'élevant, tant en argent comptant qu'en inscription de rentes sur le trésor, à la somme de 6.379 livres 2 sols 1 denier; réparations à Villalbe, 14 août (f. 154-155); — réception de Jean Dutilh, prébendier de la collégiale de Montréal, à la prébende diaconale de feu Louis Bertard, 6 septembre (f. 156); — après discussion, adoption d'un règlement édictant l'obligation du scrutin secret dans toutes les affaires intéressant un tiers, 1^{er} octobre (f. 156-161); — députation du chapitre à Villalier pour saluer les évêques de Soissons et de Saint-Pons, en visite chez l'évêque de Carcassonne (1), 11 octobre (f. 162); — abrogation d'une précédente résolution et retour à l'ancien usage des « suffrages publics », 21 octobre (f. 163); — réception du prébendier Jacques Bonhomme, à la prébende hebdomadaire d'Etienne Alibert; actes signifiés au chapitre par les fermiers de Villesèque sur l'état de la maison et des terres de leur ferme, et par les tenanciers du four banal du Mas-Cabardés, 30 octobre (f. 164-165); — réception de Guillaume Lafon, curé de Villasavary, au canonicat de feu Paul de Foucaud; réparations à l'église de Grèzes, 7 novembre (f. 166); — projet d'agrandissement du chœur de l'église cathédrale: avis de l'évêque, 22, 24 et 26 novembre (f. 167-169); — l'exécution du plan dressé par le sieur Chevalier, architecte, et approuvé par l'évêque et le chapitre, est confiée au sieur Delpech, menuisier épiscopal, « homme très entendu et qui a déjà travaillé à la démolition du chœur » (2), 29 novembre (f. 170); — avis à prendre de l'évêque au sujet de l'installation de la chaise épiscopale dans le chœur, 3 décembre (f. 171); — adjudication de la maison canonicale vagnère occupée par M. de Foucaud; bail de la coupe du bois du Mijanel au sieur Combis; emprunt par le chapitre d'une somme de 5.800 livres, savoir: 3.000 à M^{lle} Darzens; 800 à M^{lle} Gottis, et 2.000 à M^{lle} Légise, 6 décembre (f. 172); — réception d'Henry-Constant Canongettes de Canecaude, clerc tonsuré

(1) Le premier était Henri-Joseph-Claude de Boutdeilles; le second Louis-Henri de Bruyères de Chalabre, évêque nommé, mais non encore sacré.

(2) Pendant les réparations, les offices furent célébrés d'abord à la chapelle des Pénitents noirs, puis dans une salle de l'évêché.

(1) On venait de construire la grande route de Carcassonne à Limoux.

du diocèse de Carcassonne, à la prébende diaconale de Jacques Bonhomme, 9 décembre (f. 173); — lettre de l'évêque au sujet de l'emplacement de la chaise épiscopale; déguerpissement du fief du Pech, près de Saint-Hilaire, par le sieur Sérié; réparations à la sacristie de Capendu; adjudication de la maison de M. de Foucaud à M. de Lavelaret, à titre viager, « à la charge de payer au chapitre la somme de 600 « livres, ... de faire toutes les réparations nécessaires tant « grosses que menues, ... et de payer annuellement les charges et impositions royales », 20 décembre (f. 174-175); — autre adjudication à M. Dutilh de la maison canoniale de feu M. Bor, à la charge d'en payer annuellement la censive forcière de 15 livres, ainsi que les impositions et les frais de réparations, 23 décembre (f. 176); — *idem* de la maison de feu Bertrand à M. de Canecaude, 7 janvier 1761 (f. 177); — consultation à prendre à Toulouse touchant le déguerpissement du fief du Pech, 17 janvier (f. 178); — réception de Jean-Jacques Maffre, prêtre du diocèse de Béziers, à la vicairie perpétuelle de l'église cathédrale, sur résignation volontaire d'Esprit Bouniol, prêtre du diocèse de Carcassonne; réparations à l'église de Gougens; poursuites contre Estribaud, fermier de Villalbe, en remboursement d'une somme de 200 livres dont il est débiteur reliquataire, 18 février (f. 179); — paiement de la dette Estribaud; plantation d'arbres à Villalbe; nomination de Combes comme garde des bois et forêts du chapitre, aux appointements de 24 livres; articles de l'arbitrage rendu par l'évêque dans l'affaire Combes, de Villeveuve : 1° les frais exposés par les plaideurs sont compensés de part et d'autre; 2° le sieur Combes s'oblige de payer à la communauté de Villeveuve, par forme de restitution, la somme de 116 livres 1 sol 11 deniers; 3° il s'en remet à la décision des commissaires du diocèse de Narbonne pour les sommes que ladite communauté pourrait avoir à répéter contre lui; 4° il s'engage à ne plus s'immiscer directement ou indirectement dans l'administration des affaires de Villeveuve, ni à exercer aucune charge municipale; 5° il s'oblige enfin à payer au chapitre la somme de 1.000 livres pour tous dommages et intérêts. Cette somme toutefois ne sera exigible que dans le cas seulement où le sieur Combes n'exécuterait pas ponctuellement et littéralement les conditions du traité, 26 février (f. 180-182); — aumônes aux pauvres de Pomas et à ceux des Martys; nomination de Jean Cavanier aux fonctions de garde à Villalbe, sur l'honoraire de 24 livres; compte-rendu des dépenses faites au nom du chapitre par M. de Lavelaret, député à Montpellier, qui se trouve redevable envers le chapitre de la somme 1.219 livres 10 sols 8 deniers, 28 mars (f. 183); — opposition au nom de Louis-Hippolyte Danceau de Lavelaret, théologal, à la concession d'un lopin de terre derrière la chapelle

Sainte-Croix, faite à M. Poulhariès; concession d'un banc dans l'église du Mas-Cabardés au sieur Valette; réparation de la « roze » de l'église, 11 avril (f. 184-185); — emploi d'une somme de 1.000 livres pour la dotation de l'obit de feu Pagès; adjudication à M. Hudelle de la maison canoniale de feu M. Bouniol; aumônes aux pauvres de Moize; *Te Deum* d'actions de grâces pour la « victoire remportée, « le 21 du mois dernier, sur le corps ennemi commandé « par le prince héréditaire de Brunswick, et autres avantages « remportés dans le pays de Hesse »; lettres du roi rendant hommage aux « talents et à l'activité » de son cousin, le maréchal duc de Broglie, et à la valeur de ses troupes (1), 22 avril (f. 186-187); — élection des nouveaux syndics et nomination des officiers; nomination d'un organiste intérimaire et de l'huissier de la temporalité; fixation du chapitre général au 19 mai prochain, 1-2 mai (f. 187-190); — sur actes signifiés au chapitre par les syndics des prébendiers, il est décidé que « Messieurs les syndics des prébendiers « sont encore priés, requis et sommés d'assembler leur « communauté tant pour etie par elle délibéré sur tout ce « qui fait l'objet des constestations qu'on affecte de former, « que pour s'expliquer sur la remise à laquelle lesdits « sieurs prébendiers ont été amiablement invités »; fournitures à l'église et à la sacristie de Capendu; réparations à Villeveuve, 16 mai (f. 190-191); — à l'occasion du chapitre général, lecture des règlements du chapitre et observations à ce sujet; dépense de 32 livres pour la sacristie de Blomac, 19 mai (f. 192); — réparations au tinal, achat d'une cuve neuve et vente de deux cuves vieilles; sur la plainte de M. Poulhariès, suppression de la pension en faveur de M. Besaucèle, avocat, et révocation dudit comme juge de Villeveuve (2), nomination du sieur Lassaigues, père, avocat au parlement; nouvelle adjudication à M. Hudelle de la maison canoniale de M. Bouniol, à charge d'entretien; réparations au moulin de la Seigrie et à l'église de Capendu; procession pendant trois jours consécutifs pour demander « un temps propre et serein pour la conservation des fruits « de la terre » gravement compromis à la suite de pluies continues, 3 juin (f. 192 v°- 193); — pouvoir donné aux syndics du chapitre de procéder, dans les formes prescrites, à l'aliénation du fief du Pech, en faveur du sieur Sérié, sous l'albergue annuelle d'une croix d'argent du poids de 18 livres; pouvoir aux syndics de traiter avec des ouvriers italiens pour le blanchissement de l'église cathédrale au prix de 700 livres, 27 juin (f. 193-196); — opposition des

(1) Allusion aux victoires de Zigonheim, de Göttingen, et de la levée des sièges de Cassel et de Harbourg.

(2) L'avocat Besaucèle, pensionné et homme de confiance du chapitre, avait accepté de défendre un particulier contre le sieur Poulhariès, syndic du chapitre, agissant en cette qualité.

préberdiens à l'achat d'une cuve neuve et à la vente de deux vieilles; honoraire au curé de Gougens pour le service spirituel des habitants de Saint-Jean, séparés par ordonnance épiscopale de la paroisse de Montredon et rattachés à celle de Gougens; devis à faire et éclaircissements à prendre au sujet du blanchiment de la cathédrale, 4 juillet (f. 196-197); — achat d'une cuve et réparations au tinal, moyennant la somme de 139 livres; distribution des pailles et grains, 18 juillet (f. 198); — règlement de contestations diverses concernant le Mas-Cabardés, Miraval, La Tourette et Montredon; réparations au moulin de la Seigrie; indemnité au meunier de Villaudy, 1^{er} août (f. 199-200); — adjudication et bail de la balle du sol de la Cité; indemnité accordée au sieur Borhomme, fermier des églisages; emprunt à contracter pour le paiement de diverses réparations, 12 août (f. 201-202); — adjudication à M. Hudelle de la maison de M. Bougniol, 19 août (f. 202-203); — réception de Jacques Camayou, curé de Saint-Sernin, au canonicat vacant par résignation de Louis-Joseph de Sapte; vérification des réparations prescrites par le grand maître des eaux et forêts, 29 août (f. 204); — emprunt de 1.500 livres au bureau de la charité de la Cité; réparations de batardeaux sur la rivière à Villalbe; réparations au tinal, 16 septembre (f. 205-206); — lettre au sieur Montaudry l'invitant à rendre au chapitre, pour être versée aux archives, l'expédition de la transaction passée entre le chapitre et le sieur Combes, de Villeveuve; réparations aux tentures du chœur de la cathédrale; bail à arrière-fief de la métairie du Pech au sieur Nardou; réparations à la chapelle Sainte-Croix, à l'église de Preixan, 23 septembre (f. 207-208); — permission d'inhumer M^{me} d'Alverny dans le cloître de la cathédrale « sans en tirer conséquence »; réparations au moulin de la Seigrie, 1^{er} octobre (f. 209); — protestation des préberdiens contre l'usage établi par le chapitre de « présenter la croix à l'offrande au lieu et place « de la patenne », 3 octobre (f. 210); — demande du curé de Trèbes au sujet des décimes; réparations à Montrouch et au Mas-Cabardés, 21 octobre (f. 211-212); — assignation contre Montraudry en remise de la transaction intervenue entre le chapitre et le sieur Combes, de Villeveuve; réparations aux tentures du chœur de la cathédrale, 31 octobre (f. 213); — nomination de commissaires pour terminer les contestations survenues entre chanoines et préberdiens, 18 novembre (f. 214); — participation du chapitre, en sa qualité de codécimateur, à la construction d'une nouvelle église à Montredon; la communauté de Villeveuve est mise en demeure de payer les arriérés de censive dus au chapitre; réparations à la maîtrise des enfants; dépôt aux archives de la transaction du 25 février précédent entre le

chapitre et le sieur Combes, de Villeveuve, 12 décembre (f. 216); — opposition des préberdiens à l'audition des comptes du chanoine Barascou, ancien trésorier; choix par le chapitre, seigneur justicier, des consuls de Villeveuve (1), 16 décembre (f. 217); — après comparution en chapitre des syndics des préberdiens, et, « après sommations répétées à eux faites de deduire leurs raisons, vu leur refus « constant à y satisfaire, ce qui denote une affectation « sensible de leur part », le chapitre décide *a majori* de continuer l'audition et la clôture des comptes du trésorier, tant en présence qu'en l'absence des syndics des préberdiens, 18 décembre (f. 218-219); — approbation des comptes du trésorier, envoi d'un extrait de ladite approbation aux syndics des préberdiens; construction d'un four banal du chapitre; réparations à faire aux terres capitulaires avoisinant la rivière d'Aude, 23 décembre (f. 219-221); — ferme de la coupe du bois du Mijanel; inféodation de la tour de Mieudas; assignation faite au chapitre par les syndics des préberdiens devant le sénéchal de Carcassonne, pour obtenir la révocation de l'acte de clôture des comptes du trésorier, 30 décembre (f. 221); — bail à arrière-fief de la tour de Mieudas à Marie Bousquet, veuve d'André Dupont, éclusier de Foucaud, sous l'albergue annuelle et perpétuelle de huit livres de cire jaune; évocation par le chapitre à la chambre des requêtes du parlement de Toulouse, de l'instance portée par les préberdiens devant le sénéchal de Carcassonne, 9 janvier 1762 (f. 222); — refus de délaissement de la maison canonicale occupée par M. de Sapte, chanoine résignataire; demande d'augmentation de congrue par le curé de Moize pour le service de Carbonac dont le chapitre était fruit-prenant; réparations à la sacristie de Villalbe, 23 janvier (f. 223); — réparations au moulin à eau de la Seigrie; proposition de transaction à l'amiable sur le fait des contestations survenues entre chanoines et préberdiens, 20 février (f. 224); — remise de l'affaire à la décision de six avocats, à raison de trois pour le chapitre et trois pour les préberdiens; en cas de discorde, il sera choisi un septième avocat pour vider le partage; réparations à la sacristie de Capendu, 27 février (f. 225-226); — consultation d'où résulte la légitimité des droits de M. de Sapte à la jouissance de sa maison canonicale, malgré la permutation par lui faite de son canonicat avec le prieuré de Millegrand, en conséquence du double maintien de son titre et de sa qualité de chanoine honoraire vétérain; contestation au sujet des biens du chapitre compris dans la répartition des vingtièmes; sermoice au régent des écoles

(1) Le conseil politique de cette communauté procédait à la nomination de six sujets en deux listes, sur lesquelles le chapitre choisissait les trois consuls nouveaux.

pour négligence de ses devoirs ; acceptation de la dédicace d'une thèse par les dominicains ; réparations à la sacristie de Trèbes ; honoraires de 200 livres accordés au sieur Chevalier, ingénieur, pour devis, plans et surveillance des travaux faits au chœur et aux stalles de l'église cathédrale, 6 mai (f. 227-228) ; — translation dans un tombeau ménagé dans le cloître de la cathédrale, du côté de la porte du réfectoire, des ossements des abbesses de Rieunette (1) ; transfert des ossements des religieuses dudit couvent dans une fosse du petit cimetière ; fixation du délai de renouvellement du bail de Fontiès-d'Aude au 8 mai suivant ; refus du paiement des censives au Mas-Cabardés ; réparations aux orgues de la cathédrale, 17 avril (f. 229-230) ; — décision du chapitre portant résolution de descendre en corps à la ville-basse pour assister à une soutenance de thèse chez les dominicains fixée au 2 mai suivant ; remboursement de la somme de 3.000 livres aux demoiselles d'Arzens, montant d'un prêt par elles consenti au chapitre par acte du 28 avril 1700 ; sur requête de plusieurs curés congruistes, notamment celui de Gougens, sollicitant une augmentation, prière à l'évêque de fixer à titre définitif pour l'avenir la rétribution desdits congruistes, 28 avril (f. 230-231) ; — choix des syndics du chapitre et nomination aux offices annuels, 1^{er}-2 mai (f. 231-232) ; — réparations à la sacristie et à l'église de Trèbes ; réparations à la sacristie de Pomas, 29 mai (f. 233-234) ; — protestation du chapitre contre le sieur Sélariès pour indue construction d'un four au Mas-Cabardés, au préjudice du four baral du chapitre, 12 juin (f. 234-235) ; — réparations à la métairie de Villesèque ; à la grande sacristie du chapitre ; remboursement d'un prêt de 800 livres à M^{lle} Gottis, et d'un prêt de 2.000 livres à M^{lle} Légise, 16 juin (f. 235) ; — réception de Jean-Gabriel-Lazare Giez, prêtre du diocèse de Toulouse, à la prébende sous-diaconale de Jean-Joseph Besaucèle ; nomination de François-Henri Abraham, conseiller et juge royal de la prévôté et connétablie de la Cité, en qualité de juge de toute la temporalité du chapitre, 23 juin (f. 236) ; — réception de Bertrand-Paul Grizon, prêtre du diocèse de Narbonne, à une prébende libre aux stalles hautes, sur résignation volontaire de Dominique Dutilh, et par permutation avec un canonicat de l'église collégiale de Capestay, déterminé par ledit Grizon, 30 juin (f. 236) ; — aumône aux pauvres de Montlegun ; acte fait au chapitre par le syndic des prébendiers pour faire procéder à l'adjudication de la maison occupée par M. Alibert ; envoi d'un certificat au chapitre de l'Isle-en-Jourdain au sujet des usages relatifs au chat et aux droits du précenteur dans le chapitre

Saint-Nazaire ; acceptation de l'indemnité de 400 livres payées par la province comme prix des terres de Villalbe incorporées au chemin de Carcassonne à Limoux ; ornements pour la sacristie d'Alzonne et pour celle de la cathédrale, 17 juillet (f. 237-238) ; — placet du curé de Moize à l'évêque de Carcassonne en vue d'obtenir du chapitre un honoraire pour le service religieux de Carbonac ; choix des consuls de la Tourette et de Miraval-Cabardés, 24 juillet (f. 238-239) ; — offres de M. de Sapte pour la cession de sa maison canonicale, et offres de M. Lafon pour se charger dudit immeuble, 31 juillet (f. 240) ; — ratification de cette double proposition, 7 août (f. 240-241) ; — refus des prébendiers d'accompagner dans ses visites le sieur Astie, pourvu d'un canonicat vacant ; inhumation dans le cloître de M. Pradinas, chanoine et archidiaque ; adjudication de la maison canonicale de M. Dutilh au prébendier Bernadet, 11 août (f. 241) ; — réception de Jacques Astie, prêtre du diocèse de Saint-Papoul, au canonicat vacant par le décès de M. Pradinas ; envoi à Toulouse aux fins de consultation du procès-verbal dressé sur le refus des prébendiers d'accompagner le sieur Astie dans ses visites ; constitution d'un fonds de réserve pour les affaires imprévues au moyen d'un prélèvement annuel de six livres sur chacun des chanoines, 12 août (f. 242) ; — « pour que l'exercice de la justice ne souffre aucun retardement », nomination en qualité de lieutenant de juge dans toute la temporalité, de Joseph Daubian de Lisle, avocat au parlement et postulant au sénéchal et présidial de Carcassonne ; réception d'Henry Galibert, vicaire général de Carcassonne, à la dignité d'archidiaque, 14 août (f. 243) ; de Jean-Guillaume Lannieu, prêtre du diocèse de Comminge, à la prébende libre dite des douze, ci-devant possédée par Antoine Montaudry ; réparations au greffier de Gougens ; réparations à la grande cloche de la cathédrale ; en attendant le règlement de l'assemblée du clergé de 1763 sur les honoraires des curés congruistes, don par l'évêque au curé de Moize d'une somme de 30 livres en augmentation de sa corgue ; arpentements à Montredon en vue d'établir plus sûrement les reconnaissances des fiefs capitulaires, à la suite des modifications occasionnées par les inondations de l'Aude, 22 septembre (f. 244) ; — *Te Deum* pour la victoire remportée par les troupes royales, le 30 août précédent, sur l'armée alliée de l'Angleterre, dans le pays de Hesse (1) ; réparations à la sacristie de Villeveuve, 23 septembre (f. 245) ; — refus du paiement de la dime du millet dit « ceille » par « les metayers de la Mairevielle », 1^{er} octobre (f. 246) ; — révocation au préjudice du théologal de

(1) Cette abbaye avait été transférée de Rieunette (commune de Molières) à la Cité de Carcassonne, et, plus tard, de la Cité à Lombez.

(1) Succès du prince de Condé et des maléchaux d'Estrées et de Soubise sur les troupes du duc de Brunswick.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture à volonté
pour seulement
\$8.99/mois

[Continuer](#)

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



droit accordée au feudiste Astruc, 27 avril (f. 273-275); — élection des syndics et choix des officiers annuels, 1^{er} et 2 mai (f. 275-276); délégation pour la vérification des coupes de bois en préparation à la Grèze-basse, à Prat-fiançés et au Cayrol; griefs de M. Lafon, charoier, contre M. de Molleville au sujet de l'affaire du Mijanel; vérification du dommage causé par la grêle à Cazilhac, 7 mai (f. 277-278); — estimation des pertes à « trente charges de vin, en sorte « que l'indemnité du fermier pour la portion du chapitre « se porte à deux charges »; injonction des marguilliers de l'église de Moize au chapitre pour obtenir la fourniture du luminaire; vérification des dommages causés par les inondations de l'Aude aux terres de Villalbe, 18 mai (f. 278); — paiement de 2.875 livres à l'adjudicataire des travaux de la cathédrale et des domaines de Villalbe et du Mijanel, 30 mai (f. 279); — après consultation d'avocat, mise à la charge du chapitre des frais de luminaire de l'église de Moize; visite des décimaires de Carbonac et de Comèles; députation à Villeveuve pour contraindre la communauté à se conformer à l'ordonnance de l'intendant au sujet de la brevete communale, 4 juin (f. 279-280); — décision portant résolution d'écrire à l'intendant de la province et d'adresser la requête et la délibération de la communauté de Villeveuve au sieur Castan, procureur à la cour des Aides, aux fins de présenter une requête touchant les fossés d'enceinte dudit lieu; réparations à la sacristie de Baders, 8 juin (f. 280-281); — injonction aux syndics des prébendiers de produire au prochain chapitre les motifs de leur opposition au don de 150 livres fait à M. Ducoté, organiste, 11 juin (f. 281); — mémoire en opposition des prébendiers; projet de consultation touchant le différend survenu entre le fermier du chapitre et le fermier du prieuré de Comèles au sujet de la dime du champ de la *Croisète*; réparations au sanctuaire et à la sacristie de l'église de Moize, 18 juin (f. 282-283); — sur l'avis du feudiste Vaieries, conclusion d'un accord avec le procureur-fondé du prieuré de Comèles; réparations aux couverts du cloître de la cathédrale; reconnaissances de Villeveuve; remise de lods aux sieurs Bousquet, Laporte et Guilhem; nomination de commissaires chargés de régler l'annexion, pour le spirituel, des habitants domiciliés sur la rive gauche de l'Aude à la paroisse de Gougens, 25 juin (f. 284-285); — sur nouvelle réclamation du curé de Moize, commission aux syndics de s'en remettre à l'arbitrage de l'avocat Rodier, 2 juillet (f. 286); — *Te Deum* pour la conclusion de la paix; assignation du curé de Moize devant le sénéchal de Carcassonne; acte complémentaire fait au prieuré de Comèles; nomination du sieur Chabbert à la charge de procureur judiciaire du chapitre à Villeveuve, 9 juillet (f. 286-287); — réparations à la sacristie de Gougens;

nomination du sieur Casteide comme organiste du chapitre, sous l'honoraire de 600 livres par an, 16 juillet (f. 288-289); — remboursement d'une somme de 835 livres 3 sols 9 deniers destinée, après taxation des décimes, à être distribuée aux prébendiers proportionnellement à leur revenu respectif, 27 juillet (f. 290-291); — confirmation, notwithstanding les motifs d'opposition des prébendiers, du don de 150 livres fait au sieur Ducoté, maître de chapelle de la cathédrale, 30 juillet (f. 292); — projet d'arbitrage dans l'affaire du four édifié par le sieur Sélariès au Mas-Cabardés, 8 août (f. 292); — construction de la sacristie de Moize, 13 août (f. 293); — octroi d'une indemnité de 27 livres 10 sols au fermier de Pieixan, à raison du dommage causé par la grêle le 14 août courant; mandement de 400 livres au profit de Joseph Molinier, dit Laroze, entrepreneur de la construction de l'église de Montredon; commission d'huisier de la temporalité du Mas-Cabardés en faveur de Pierre Vincent, habitant du lieu; inféodation d'un lopin de terre au terroir de Villeveuve au profit du sieur Escapat, négociant à Carcassonne; assignation du chapitre par les prébendiers en annulation de la délibération accordant une gratification de 150 livres au sieur Ducoté, et en reconnaissance des droits prétendus par les prébendiers à la confection et à la signature des nouvelles reconnaissances, le tout en vertu de la transaction du 1^{er} juillet 1762, 24 août (f. 294-295); — autorisation au syndic de se présenter, sur l'assignation des prébendiers, à la cour du sénéchal de Carcassonne, 27 août (f. 296); — prêt du diap pour « qui ne doit servir qu'à l'usage du « chapitre », pour une fois seulement et à titre exceptionnel, au curé de Saint-Sernin; distribution de 71 setiers 3 quartiers de blé aux membres du chapitre, 3 septembre (f. 297); envoi du syndic à Moize pour surveiller l'établissement des fondations de la sacristie, et faire participer aux frais de cette construction l'évêque de Carcassonne, en sa qualité de fruit-prieur pour l'honoraire de Carbonac; règlement sur la *présence* exigible par les bénéficiaires du chapitre, 14 septembre (f. 297-298); — réparations à l'église de Cazilhac; opposition du curé de Moize à la construction de la sacristie, motif pris de ce « qu'il étoit préalable « d'assembler la communauté pour savoir si on consentoit « que la sacristie fut faite à l'endroit indiqué par Mgr « l'évêque », 24 septembre (f. 299); — mise en demeure contre le sieur Sicard, adjudicataire de trois coupes de bois, en exécution de toutes les clauses de son contrat; réparations à la maison du chapitre à Alaiac, 1^{er} octobre (f. 300); — délégation du syndic Lafon à Castelnaudary, pour conférer avec le sieur Rogei, officier de la maîtrise des eaux et forêts, au sujet de l'affaire Sicard; mandement de 100 livres au profit de Joseph Molinier, dit Laroze,

entrepreneur de l'église de Montredon, 8 octobre (f. 301); — réparations à la sacristie de Voisins; demande des frères Pelletier, marchands à Carcassonne, tendant à obtenir communication des archives de la seigneurie de Montlegun, acquise par feu Jean Pelletier en 1577; envoi d'un mémoire à l'intendant de la province sur l'affaire de la sacristie de Moize; adjudication des réparations de la maison capitulaire à Alairac; rapport sur le récolement des bois du Cairol, du Prât-francés et de la Grièze-basse, et examen de la lisière divisoire entre les bois du Cairol et les bois de Cuxac-Cabardés; mémoire sur les droits de lods exigibles par le chapitre à Ville neuve, 22 octobre (f. 302-303); — remise d'un droit de lods au sieur Berlan, de Villalbe; déplacement de la cloche capitulaire pour remédier aux gouttières constatées dans le chœur; adjudication à Etienne Ormières, maître maçon, et Guillaume Vidal, maître charpentier, des réparations de la maison capitulaire d'Alairac, 29 octobre (f. 304-305); — admission de M. Lefry, prêtre de Saint-Victor de Marseille, en qualité de maître des enfants de chœur, 9 novembre (f. 305); — maintien des droits de présence au prébendier Biot, nommé, vu la pénurie de prêtres, vicarie de Palaja; réparations au lieu capitulaire; remise de lods à Tallavignes, fermier de Ville neuve, 30 novembre (f. 306-307); — remboursement des frais de voyage offert à M. Lefry, maître des enfants, pour le décider à se rendre à Carcassonne; aumône de 48 livres aux pauvres de Ville neuve; affiches pour le renouvellement de la ferme du four du chapitre; sommation au grenetier du chapitre en remise de ses comptes, 4 décembre (f. 308); — opposition de M. de Molleville au projet de réparations du lieu capitulaire et à la nomination de M. Lefry, comme maître des enfants de chœur; dépôt des comptes du grenetier acceptés sous bénéfice de corrections; remise des titres de la terre de Montlegun aux sieurs Pelletier, 17 décembre (f. 309-310); — confirmation du don de 72 livres fait à M. Lefry, notwithstanding l'opposition des prébendiers; rectification et ratification des comptes du grenetier; élection des consuls de Ville neuve; bail de la charge de maître des enfants de chœur à M. Lefry des Fontaines, 21 décembre (f. 311-312); — règlement pour la remise en bonne forme des comptes du grenetier et du trésorier, 24 décembre (f. 313); — protestations motivées du chapitre à l'occasion des élections consulaires de Carcassonne, 21 décembre (f. 314-316); — constitution de M^e Boyer, procureur au sécrétariat de Carcassonne, pour occuper au nom du chapitre contre les marguilliers de Moize, 7 janvier 1764 (f. 316); — paiement d'un compte de fournitures pour les réparations de la petite sacristie et des églises de Moize, Gougens et Alzonne; compliments adressés par le chapitre à l'abbé de Juigné nommé à l'évêché

de Châlons, 14 janvier (f. 317); — consignation d'une déclaration des prébendiers « comme quoy ils n'entendent « être en droit de délibérer sur aucun des objets énoncés « dans la délibération du chapitre du 31 décembre « dernier... »; procuration à M. Laffon pour défendre dans l'instance contre le curé de Moize, 28 janvier (f. 318); — don d'une gratification de 10 livres à M^{lle} Massé pour soins donnés aux enfants de chœur en l'absence du maître de la maîtrise; réparations à la sacristie d'Alairac et à la chapelle saint Michel de la cathédrale; mandement de 48 livres pour réparations au moulin de la Seigrie; réparations à l'autel de paroisse dans l'église cathédrale, 17 février (f. 319); — à la sacristie de l'église de Voisins; aumônes aux pauvres de Cazilhac, 29 février (f. 320); — aumône de vin aux dominicains de Carcassonne; nomination de Viguerie⁽¹⁾, premier commis au greffe du sécrétariat et présidial de Carcassonne, en qualité de greffier de la temporalité du chapitre pour les terres de Gougens, Villalbe et Ville neuve; renouvellement du confessionnal à l'usage du curé de la paroisse Saint-Nazaire, 17 mars (f. 320); — pouvoir au syndic de choisir deux avocats chargés, conjointement avec les deux avocats de Ville neuve, de régler la question des droits de lods dus pour les échanges, 21 mars (f. 321); — décision pour l'éducation en commun dans les locaux de la maîtrise des enfants chargés du service des messes et des enfants de chœur; bail à ferme des nouveaux défrichements du Mijanel, sur le pied de 55 livres de rente annuelle; réparations à la chapelle de paroisse, 4 avril (f. 321-322); — règlement pour les enfants de chœur; aumône aux pauvres de Villalbe; rapport du syndic sur l'affaire contre le curé de Moize; sentence arbitrale sur la question des lods de Ville neuve; autorisation de poursuites contre les anciens fermiers de Cape du, 14 avril (f. 323-324); — remise à M. de Lavelaret, théologal, de ses dettes envers le chapitre, 18 avril (f. 324); — aumônes aux pauvres du Mas-Cabardés et de Pomas; autorisation de poursuites contre Fabie, de Miraval-Cabardés, pour dégradations aux bois du chapitre et refus de consentir de nouvelles reconnaissances, 8 avril (f. 325); — élection des nouveaux syndics et choix des officiers annuels; opposition des prébendiers au dernier règlement sur les enfants de chœur, 1^{er}-2 mai (f. 325-327); — fin de non recevoir opposée par le chapitre à cette protestation et constitution de mandataires en défense, 9 mai (f. 328-329); — aumône aux pauvres de Voisins; réparations à la petite sacristie; constitution d'une délégation en défense sur l'assignation faite par les prébendiers devant le bureau diocésain, en

(1) Plus tard notaire et procureur au bailliage de Carcassonne, auteur des *Annales ou Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne*.

restitution d'arrérages de décimes perçus de 1756 à 1762, 12 mai (f. 329); — aumône aux pauvres de Montlegun; vérification des défrichements pratiqués à Montlegun; réclamation d'indemnité par David, de la Fajole, fermier du chapitre, pour frustration par lui supportée de la dîme des luzernes depuis 1758; don d'un secours aux marguilliers de la chapelle Saint-Jean d'Auriac pour insuffisance de revenus, 5 juin (f. 330); — don d'une indemnité de 24 livres au sieur Cazaintre pour réparation du chemin conduisant à la chapelle de Sainte-Croix; secours à l'église de Grièzes; réparations au moulin de la Seigrie, 23 juin (f. 331); — provision de la charge d'huissier de la temporalité du Mascabardés à Beroit Salesse, en remplacement du sieur Vincent révoqué; réparations à Gougens; nouveau règlement sur le droit de présence des intitulés, 21 juillet (f. 332-334); — élection des consuls de la Tourette; secours au sieur Bezombes, second carillonneur, 8 août (f. 335); — distribution de grains aux intitulés du chapitre; décision touchant les arriérages de rente à la charge de M. de Mouthomet, 11 août (f. 336); — comptes du grenetier et du trésorier du chapitre; augmentation de dépenses pour l'église de Montredon; accusation de vol à la charge du sieur Domerc, de Saint-Pierre-des-Vals, 25 août (f. 336-338); — remise au sieur Mauy de la surveillance des enfants de l'école publique pendant les vacances; commission au syndic pour la visite des immeubles de la meuse capitulaire, 1^{er} septembre (f. 338); — règlement sur la dîme des verdaiges, 29 septembre (f. 339); — paiement au commandeur de Douzens de la censive due pour la maison curiale de Montredon; réparations à la sacristie de l'église de Trièbes; mandement de 1.000 livres pour fournir aux frais des livres de chant; décision portant remboursement des arriérages des décimes aux prébendiers, à raison de 36 livres 15 sols pour chacun d'eux, 13 octobre (f. 340-341); — rapport du syndic sur la question des décimes, sur l'état de l'affaire de la communauté de Morze, et sur l'indemnité des luzernes réclamée par David, fermier des fruits décimaux du chapitre; plaintes contre Lanieu, maître du tinal, et Massip, 31 octobre (f. 341-343); — mandement de 200 livres au profit de l'entrepreneur de l'église de Montredon; remboursement de 3.000 livres à M. Chevalier, 17 novembre (f. 344); — plainte contre Sicaud, des Martyrs, pour coupe de baliveaux dans les bois du chapitre; réparations à l'église de Capendu, 21 novembre (f. 344-345); — suspension de l'examen des comptes du trésorier, en attendant une consultation d'avocats à l'étude, 24 novembre (f. 345); — aumône aux pauvres d'Alairac, 1^{er} décembre (f. 345); — élection des consuls de Villeneuve; aumône de 200 livres aux pauvres de la charité, 22 décembre (f. 346-347); — de 48 livres aux

pauvres de Villeneuve, 29 décembre (f. 347); — de 24 livres aux pauvres de Cazilhac; réparations à la sacristie de Saint-Sernin; proposition d'Estribaud, fermier de Villalbe, en vue d'un défrichement portant sur deux setérées de terre, 12 janvier 1765 (f. 347-348); — acceptation des propositions Estribaud, sous réserve d'une étude préalable des conditions d'irrigabilité des nouvelles terres; réparations à l'église de Cazilhac; aumône aux pauvres de Montlegun, 19 janvier (f. 348); — et de Montredon; nomination du sieur Le Cleic, cleic tonsuré du diocèse de Rieux, comme régent des écoles publiques, 6 février (f. 349); — traisfert du siège capitulaire depuis la Toussaint jusqu'à Pâques dans la chambre des comptes, par suite de l'extrême humidité du local ordinaire en hiver; aumônes aux pauvres de Pomas et de Grièzes; réparations aux églises de Cazilhac et de Montredon, 16 février (f. 349); — achat aux consuls de la Cité de deux chapaudines en bionze pesant 59 livres, à raison de 16 sols la livre, « par ce que « la compagnie peut en avoir besoin, le moins qu'on y « pensera, pour quelque cloche », 18 février (f. 350); — aumône de 48 livres aux pauvres de Corques; réparations de la sacristie d'Alzonne à frais communs avec les bénédictins de Montolieu, 23 février (f. 351); — rejet d'une proposition des prébendiers touchant la question des décimes; rejet de la demande d'indemnité présentée par le sieur David à propos de la dîme des luzernes, 27 février (f. 352); — envoi du syndic Laffon à Toulouse pour ester en justice contre les prébendiers; don de 96 livres aux capucins de Carcassonne pour la réparation de leur couvent, 9 mars (f. 353); — réparations aux possessions du chapitre sur la rivière d'Aude et au rec Mayral longeant le cimetière de Villalbe, 13 mars (f. 353).

G. 282. (Registre.) — In-folio, 249 feuillets, papier.

1765-1770. — Délibérations du chapitre cathédral de Carcassonne. — Réparations aux terres de Villalbe le long de la rivière d'Aude; établissement d'une porte en fer à l'appui de communion de la nouvelle chapelle de paroisse, 23 mai (f. 1); — affiches pour le renouvellement des fermes d'Alairac, Saint-Martin, Montredon, Morze et Carborac; aumône de 24 livres aux pauvres de Capendu; mandement de l'évêque prescrivant des prières publiques pour demander la pluie, 13 avril (f. 1 et 2); — adjudication de la ferme d'Alairac à Barthélemy Biau, sur le pied de 3.300 livres, 29 setiers d'avoine, 29 paires de chapons et 600 paires d'un livre pour les pauvres de la paroisse; adjudication de la ferme de Saint-Martin et de Montredon à André Fabie, Pierre Estève, Bertrand Camellier et Jean Romette agissant solidairement, au prix de 1.600 livres, 16 paires

de chapons, 16 setiers d'avoine et 8 charges de vin pour la maîtrise; de la ferme de Noize et de Carbonac à François Montlaur, de Flouze, au prix de 770 livres, 8 setiers d'avoine, 8 paires de chapons et 150 paires d'une livre pour les pauvres dudit lieu; élection des syndics et des officiers annuels, 1^{er} mai (f. 2-4); — réparations à la sacristie de Cavarac, à la sacristie du chapitre et à l'autel d'Alzonne; réparations aux orgues de la cathédrale, 18 mai (f. 5-7); — pavage du cloître; réparations au moulin de la Seigne, 29 mai (f. 7-8); — bail des réparations dudit moulin au maçon Chaussy, de Villemoustaussou, sur le prix de 94 livres; transfert de l'ancien autel de la chapelle de sainte Anne à la chapelle de saint Pierre, et dédicace de cet autel à cet apôtre, « en mémoire de ce que ladite « chapelle a été faite et construite par feu M. de Rochefort, « ancien évêque de cette église », 13 juin (f. 8); — injonction au juge de la temporalité du Mas-Cabardés de se rendre au siège de sa charge, à l'effet d'informer contre de nombreux malfaiteurs; fondation de deux obits en faveur de feu M. Daidé, prébendier, 26 mai (f. 9); — adjudication au prébendier Larnieu de la maison canoniale occupée par le sieur Bernadet, sur la rente annuelle de 19 livres outre les charges locales et municipales; élections des consuls de la Tourette et de Miraval, 10 juillet (f. 10-11); — confirmation des consuls du Mas-Cabardés, 13 juillet (f. 11); — devis de réparations à faire à la chapelle saint Pierre de la cathédrale et à la maison Bernadet; refus d'indemnité par le chapitre aux fermiers du Gougens, 24 juillet (f. 12); — lettres de vicairie général du diocèse accordées à Jacques Camayou, charoier et pieux de Bubas et de Gabriac; réception de Jacques Desalasc, prêtre du diocèse de Carcassonne, à la prébende libre des douze de M. Bernadet; attribution du droit de vétéran à M. Bernadet; présentation du titre de promoteur conféré par l'évêque à M. Dusalasc, tenu par ses nouvelles fonctions « d'assister deux fois la « semaine aux audiences de l'officialité et d'accompagner « l'évêque dans ses visites », 13 août (f. 14); — réclamation des prébendiers touchant les décimes pour les années 1763 et 1764; distribution des grains aux divers intitulés, 31 août (f. 14-15); — remise du jugement de la question des décimes à une assemblée d'avocats de Toulouse, 4 septembre (f. 15); — assignation au séréal faite au chapitre par les prébendiers en restitution d'une dette de 424 livres 14 sols 7 deniers sur les comptes des années 1763 et 1764; réparations au Mijanel, à Villalbe, 28 septembre (f. 15-17); — aux églises de Fontiès et de Cazilhac; nomination de Pierre Vincent comme huissier capitulaire de la temporalité du Mas-Cabardés, en remplacement de Benoît Salesses, 1^{er} octobre (f. 17-18); — répression de désordres au Mas-Cabardés; réparations à Villalbe, 12 octobre (f. 18);

— règlement pour les enfants chargés du service paroissial; établissement de défenses au Mijanel contre les crues de l'Aude; affiches pour la coupe du bois de Gramentés, 26 octobre (f. 19-20); — construction d'un vestiaire pour le chapitre, 30 octobre (f. 20); — don d'une indemnité de 250 livres au fermier du vin de Gougens, en dédommagement des pertes causées par la grêle; nomination du sieur Daley, clerc tonsuré du diocèse de Carcassonne, comme régent des écoles publiques de la Cité; refus par les prébendiers de soumettre l'affaire des décimes à l'arbitrage d'avocats; aumônes aux pauvres de Villeveuve et de Corques; envoi d'une délégation vers le prince de Beauveau, commandant en chef de la province, « qui doit passer « au premier jour »; vente des fiefs d'Alairac et de Villesèque-basse au sieur Port, pour la somme de 2.000 livres, 16 novembre (f. 21-22); — audition des comptes du sieur Macoy, trésorier, et réserves des prébendiers sur l'article touchant la dépense des enfants servant les messes; remboursement de 1.000 livres et *dividatur* de 72 livres pour chaque charoier et de 36 livres pour chaque prébendier; cession d'immeuble faite par le charoier Alibert au profit de M. Astie, son collègue, sous le bon plaisir du chapitre, 27 novembre (f. 22-23); — ordonnance épiscopale prescrivant l'oraison de quarante heures pendant trois jours à l'occasion de la maladie du Dauphin; aumône au sieur Ducoté, ancien maître de musique; consultation des avocats de Toulouse admettant comme fondée la réclamation des prébendiers contre le chapitre; mesures de police contre divers malfaiteurs du Mas-Cabardés; réparations au moulin de Gougens, 7 décembre (f. 23-24); — aumônes de 30 livres aux pauvres de Montlegun; de 600 livres aux pauvres de la Cité; empiétements de la communauté de Cuxac-Cabardés sur la garrigue de Montrouch; difficultés pour l'adjudication de la coupe du bois de Gramentés, 21 décembre (f. 24-25); — récusation des sujets présentés pour les charges consulaires de Villeveuve; provision de l'office de procureur juridictionnel en faveur du sieur Puel, de Villegly, pour le lieu de Villeveuve, 24 décembre (f. 25-26); — délibération sur les moyens à prendre pour contraindre la communauté de Villeveuve à présenter des candidats idoines aux fonctions de consuls, 28 décembre (f. 26); — élection des consuls de Villeveuve; distribution de millet aux pauvres de la Cité; aumônes aux pauvres de Montedon, Corques, Villeveuve, Trèbes, Cazilhac, Grèzes et Alairac; réparations à l'église d'Alairac; réduction à la demi-tasque des droits à payer par le sieur Joulia, de Villeveuve, pour un terrain inculte qu'il désire complanter en vigne, 4 janvier 1766 (f. 26-27); — réparations au grenier de Gougens; aumône de 18 livres aux pauvres de Pomas; projet d'un service funèbre pour le repos de l'âme du Dauphin; demande

de crédits supplémentaires pour la confection des livres de chant, 18 janvier (f. 28); — admission du projet de catalogue dressé par le sieur Passelat, tapissier, pour le service funèbre du dauphin, 25 janvier (f. 29); — enregistrement des lettres royales, en date du 24 décembre 1765, prescrivant des prières publiques à l'occasion de la mort du dauphin (f. 29-30); — aumônes de 60 livres aux pauvres de Capendu, et de 48 livres aux pauvres de Voisins; autorisation donnée au charoier Théron de faire célébrer un service solennel pour les bienfaiteurs du bureau de la charité de la Cité, 5 février (f. 30); — aumônes aux pauvres d'Alzonne et de Grèzes; appointment contre le sieur Fabie, de Miraval; décret de poursuites contre le sieur Sicard, inculpé de tentative d'assassinat sur le sieur Bouscat, garde des bois du chapitre, 15 février (f. 30-31); — aumônes aux pauvres de Gougens et des Martys; arrestation de l'inculpé Fabie; paiement de l'autel de marbre exécuté par le sieur Molinier, de Caures, pour l'église de Cazilhac, 12 mars (f. 32); — renouvellement des fermes des carnens et des foins de la Cité, des légumes de Montlegun; renouvellement de la ferme du moulin de la Seigrie; aumône d'un « gros pain par semaine » au sieur Ducoté jusqu'à fin juillet suivant; réparations au grenier de Gougens, 5 avril (f. 32-33); — *exeat* au sieur Lefry, maître des enfants de chœur, pour se rendre en Provence; don d'une avance de 400 livres au sieur Larnieu pour amortir la pension grevant sa prébende; permission aux maiguilliers de déposer les chaises dans un coin du *Preciosa*, 12 avril (f. 34); — examen des conditions avantageuses présentées par le charoier Poulhariès pour la confection des livres de chant; remise du droit de lods accordée à Antoinette Lagaidère, épouse Biscan; affiches pour le renouvellement des fermes, 19 avril (f. 35); — paiement de 72 livres d'honoraires au sieur Casteide pour une année de leçons d'orgue; assignation faite au chapitre à la requête des prébendiers en cassation du règlement en vigueur pour les enfants servants de messes, 26 avril (f. 36); — élection des syndics, choix des officiers annuels, 1^{er} mai (f. 37); — sentence arbitrale de l'évêque sur le différent survenu à raison du règlement concernant les enfants servants de messes; enregistrement des lettres épiscopales stipulant que « le règlement sera « exécuté suivant sa teneur, en faisant toutefois observer « au chapitre qu'entre les enfants des messes et les enfants « de chœur, il seroit convenable de distinguer ces enfants « par une soutane et bonnet violet, toutes les fois qu'ils « seroient appelés à quelque fonction curiale... »; dégâts à Villesèque à la suite du débordement du Fresquel, 10 mai (f. 38-41); — projet de règlement pour la sacristie; don d'une indemnité de 138 livres au fermier d'Alairac à raison du dégât causé par la grêle; projet de transformation

en prairies arrosables des terres du Mijanel; assignation faite au chapitre à la requête du sieur Biau, en cassation du bail à ferme des dîmes de Capendu, 31 mai (f. 41-42); — recherche des titres déterminant les obligations des fermiers de Villalbe et de Gougens; réparations à la soufflerie des orgues de la cathédrale; aumône de 24 livres aux pauvres de Villeveuve; mandement de la somme de 422 livres pour la part du chapitre dans les frais de réparations à l'église de Corques; don d'une indemnité de 40 livres aux fermiers de Trièbes à raison de la grêle, 7 juin (f. 43); — aumône de 24 livres aux pauvres de Fontiès; travaux préparatoires pour l'aménagement du sol en prairies au Mijanel, 14 juin (f. 44-45); — aumône temporaire de 2 livres 10 sols par mois et pendant huit mois, pour la subsistance d'un orphelin à la Tourette, 21 juin (f. 45 v°); — opposition des prébendiers au projet de la création de prairies au Mijanel; achat d'ornements pour l'église de Fontiès-d'Aude, à suite d'une ordonnance épiscopale; réquisition du sieur Négrat aux fins de faire procéder à l'inventaire des biens de feu M. Aragon, à Villeveuve, 5 juillet (f. 46-47); — rejet pur et simple des protestations des prébendiers sur la question du Mijanel, 7 juillet (f. 47 v°); — autorisation aux prébendiers de procéder à l'enlèvement des armoires leur appartenant et fixées au mur de la sacristie; suspension pour huit jours des poursuites intentées contre Pierre Sicard, inculpé de tentative de meurtre sur le sieur Bouscat; reconnaissance formelle des droits du commandeur de Douzens sur la presbytériale de Montredon; réparations aux terres de Villalbe longeant la rivière, 12 juillet (f. 48); — ordie aux syndics de faire par lettre à l'intendant de la province le récit des désordres provoqués journellement par le sieur Fabie à Miraval et dans les environs; choix des consuls de Miraval; relevé des dégâts causés par les jardiniers riverains aux arbres du Mijanel; différent entre le chapitre et la communauté de Villeveuve, à raison de la succession Aragon, 19 juillet (f. 49-50); — commission de garde-terre et chasse à Villeveuve délivrée à Baptiste Jammes, 9 août (f. 51); — réparations au moulin de la Seigrie, à la voûte de la cathédrale, 10 septembre (f. 52); — réclamation des prébendiers pour leur part sur les dîmes du terme d'octobre; injonction en production de comptes faite par les syndics à Cassaing, maître du sol; autre injonction à M. de Serviès d'avoir à rendre « foy et hommage » au chapitre; projet de réparations à la voûte de l'église Saint-Semin, 25 octobre (f. 53); — accord et règlement d'honoraires entre le chapitre et le cordelier Lefèvre, pour l'aménagement des prairies du Mijanel, 8 novembre (f. 55); — saisie des revenus de la prébende du sieur Massip, 21 novembre (f. 56); — extinction des lettres épiscopales de vicairie général

délivrées à Guillaume Besaucèle, pieu de Bubas et Cabriac, docteur *in utroque* (1); aliénation des terres rurales à Ville neuve; réparations à l'église d'Alairac; envoi d'un mémoire à l'évêque sur les désordres de Miraval; ratification de la transaction conclue le 31 octobre précédent entre le syndic du chapitre et les consuls de Carcassonne, pour la concession des eaux superflues de la fontaine de ladite ville, 6 décembre (f. 58-59); — aumônes aux pauvres de Corques et de Montedon; démarches pour obtenir du major de la Cité la présence à demeure, pendant les offices, d'un portier chargé de contenir la foule dans la cathédrale et de réprimer le désordre, 20 décembre (f. 60); — choix des consuls de Ville neuve; aumônes aux pauvres de Ville neuve, Voisins et Grièzes, 23 décembre (f. 61); — envoi du théologal à Toulouse pour soutenir au parlement le procès intenté par le curé de Monze; mémoire du curé de Saint-Nazaire en réclamation de divers droits, notamment celui de percevoir les roales paroissiales, 11 janvier 1767 (f. 61 v°); — aumônes aux pauvres de Cazilhac, Montlegun et Pomas; projet de réparations au sanctuaire et à la sacristie de Saint-Jean d'Auriac, 17 janvier (f. 62); — adjudication sur le pied de 4.443 livres des terres de Ville neuve; compte-rendu de la situation des travaux au Mijanel, 19 janvier (f. 62-64); réclamations diverses des prébendiers, 28 janvier (f. 65-66); — consultation à prendre à Toulouse sur les prétentions du curé de Saint-Nazaire; délaissement de la tour de Mieudas et du *sotoul* en dépendant par Marie Bousquet, veuve Dupont, 28 janvier (f. 67); — texte de l'accord conclu, sur la médiation de l'évêque, entre le chapitre et M. Roubichou, curé de Monze, 2 février (f. 67); — relèvement du salaire des fileuses en vue de remédier à la situation des classes pauvres et de combattre la mendicité; abonnement à 80 francs avec les maiguilliers pour la fourniture de la balustrade en fer de l'église d'Alairac, 14 février (f. 68); — remboursement à Jean Alary, marchand droguiste de Carcassonne, d'une somme de 56 livres 13 sols 4 deniers, perçue, à titre de lods, sur une pièce située à Saint-Salvy et dépendant du fief de l'hôpital et 101 du fief du chapitre; projet de réparations à la chapelle foiraine de Sainte-Croix; reprise de la procédure criminelle contre Pierre Sicard, inculpé de tentative d'assassinat sur le sieur Bouscat; projet d'aliénation du fief d'Auriac; supplément au processionnal imprimé par l'évêque, 18 février (f. 69); — adjudication de la première coupe du bois de Gramentès; affiches pour le renouvellement des fermes du chapitre à Preixe, Herminis, Corques ou pieué de Saint-Pierre de Vic, Blomac et Paretlongue; observations au sujet du supplément au processionnal, lequel est accepté en principe

pour toutes les processions propres au chapitre, 21 février (f. 70-71); — aumône de 42 livres aux pauvres d'Alairac; allocation des frais exposés par le théologal à Toulouse pour les affaires du chapitre; affichage de l'arrêt du parlement de Toulouse sur le respect et la décence à tenir dans les églises; analyse d'une consultation de droit sur les prétentions du curé de Saint-Nazaire; supplément de congrue aux curés de Cazilhac, Montedon et Gougens, 23 février (f. 72); — frais d'entretien et de garde de l'inculpé Fabie, prisonnier au château de la Cité; consultation au sujet du four banal du Mas-Cabardès, 26 février (f. 73); — déclaration des avocats sur les prétentions du curé Maffre; suppression de la distribution des aumônes de la semaine sainte pour cause d'abus reprochés aux communautés religieuses et dont le chapitre demande réparation; compte-rendu des opérations de plantation de mûriers et d'ensemencement pratiquées au Mijanel; achat d'ornements sacerdotaux pour la cathédrale, 11 mars (f. 74-75); — ratification des contrats d'adjudication de la coupe de bois de Gramentès et de la ferme de Preixe, Herminis et Saint-Pierre-de-Vic; emprunt de 1.200 livres pour les ouvrages du Mijanel; « révolte dans la montagne à raison de l'adjudication du bois de Gramentès »; achat de deux meules pour le moulin de la Seigre; sur un nouveau répartition des décimes fait par la chambre diocésaine du clergé, cotisation des canonicats à 1.426 livres, des hebdomades et prébendes à proportion, 21 mars (f. 76-77); — aumône de 66 livres aux pauvres d'Alzonne; consultation d'avocats sur la banalité du four du Mas-Cabardès; commission de garde bois de la montagne à Jean Vidal, de Carcassonne; autre commission d'huissier de la temporalité du chapitre au même, 28 mars (f. 78-79); — réparations au grenier d'Alairac; participation du chapitre aux frais de repavage des rues de Ville neuve; opposition des prébendiers aux travaux du Mijanel, 11 avril (f. 80-82); — emprunt de 3.000 livres pour lesdits travaux; aumônes aux pauvres de Ville neuve, Voisins et Capendu; achats d'ornements pour les églises de Capendu et de la Cité; remise entière des droits de lods à Jean-Arue Bonnet et à Pierre Pujet, 14 avril (f. 82-83); — pouvoir au syndic d'occuper en l'instance pendante au parlement au sujet de la banalité du four du Mas-Cabardès; aumônes diverses; extrait de la délibération des maiguilliers d'Alairac sur les réparations du chœur de leur église; prétentions du fermier de l'équivalent sur l'entrée du vin des intitulés; compte-rendu de la situation des travaux au Mijanel, 23 avril (f. 84-86); — achat de semence de foir pour le Mijanel, 29 avril (f. 87); — choix des syndics, élection des officiers annuels, 1^{er}-2 mai (f. 88-89); — résolution portant injonction au syndic des prébendiers d'avoir à se trouver présent au contrat

(1) Plus tard évêque constitutionnel de l'Aude, de 1791 à 1801.

d'emprunt de 3.000 livres pour les ouvrages du Mijanel, 4 mai (f. 89 v°); — opposition des prébendiers audit emprunt; aumônes à deux pauvres familles de Montredon; refus du major de la Cité touchant le paiement de la dîme, 9 mai (f. 90-91); — opposition des prébendiers à la continuation des ouvrages du Mijanel; refus par les mêmes de porter la relique de Sainte-Anne; relèvement des travaux effectués au Mijanel, avec sommation aux prébendiers d'avoir à présenter leurs observations sur le programme établi par les chanoines pour l'aménagement de cette terre, 2 juin (f. 93-97); — réparations à Gougens et à Villalbe; récolte de l'avoine au Mijanel, 5 juin (f. 97 v°); — refus des chanoines d'adhérer aux propositions des prébendiers tendant à soumettre la question du Mijanel à l'arbitrage d'avocats; nomination des commissaires chargés de recevoir « la foi et hommage » des seigneurs du Val-de-Daigne, 10 juin (f. 98-99); — refus du seigneur de Rieux de rendre foi et hommage au chapitre; projet de travaux de défense à Villalbe, le long de la rivière, 13 juin (f. 100); — réparations à l'église de Villeneuve; remise aux bénédictins de Lagiasse d'un registre de reconnaissances de 1377 pour la seigneurie de Caunettes-en-Val; recherche de la valeur des fruits décimaux appartenant au chapitre dans le prieuré de Saint-Pierre-de-Vic; fixation des honoraires pour la procession de Saint-Jean-de-Ceilhe; offres présentées au chapitre pour la levée de la récolte au Mijanel, 20 juin (f. 100-102); — après enquête, partage des dîmes de Saint-Pierre-de-Vic, à raison de deux tiers pour le chapitre et un tiers pour l'évêque; nomination de Jean-Baptiste Gleizes comme régent des écoles de la Cité; remise au chanoine Astie de la surveillance des travaux du Mijanel; renvoi aux agents généraux du clergé aux fins de consultation, de l'affaire du curé de Saint-Nazaire au sujet de la dîme des rovaies; assignation dudit au sénéchal pour dégradation aux plantations d'arbres de Saint-Jean-de-Ceilhe, 27 juin (f. 102-104); — renvoi aux agents généraux du clergé d'un mémoire circonstancié sur l'affaire des rovaies; prétentions du curé de Montredon à percevoir la dîme sur la partie du Mijanel ci-devant complantée d'arbres; acte de saisie entre les mains du chapitre par le promoteur de l'évêché, des revenus de la prébende du sieur Massip; réquisition des prébendiers (sur délibération encartée au registre) concernant la récolte du Mijanel, 4 juillet (f. 104-105); — constitution du syndic du chapitre sur l'assignation faite au sénéchal du sieur Maille au sujet des dégradations d'arbres pratiquées par lui à Saint-Jean-de-Ceilhe; honoraires du curé de Pernautier pour le service de Paretlongue; aumône au dèner Fabie et à sa famille; sur avis des avocats, reprise du programme des aménagements en cours au Mijanel et du projet d'emprunt

nécessaire à cet effet, 11 juillet (f. 106-108); — dédain affecté des prébendiers à la suite de la communication de la délibération capitulaire du 11 juillet relative au Mijanel, 22 juillet (f. 108); — acquiescement du chapitre à la suppression, en tant que prieurés, des domaines de Gaure, Fleix, Azac et Villeraze et à leur union au séminaire de Carcassonne; réparations à la Seigrie et à Gougens, 25 juillet (f. 109-110); — nouvelle opposition des prébendiers à la poursuite des travaux du Mijanel, 27 juillet (f. 110); — règlement pour le service et la tenue au chœur; paiement par le chapitre au juge Abraham, de 18 livres d'honoraires à lui dues à l'occasion du procès criminel Bouscat; choix du syndic pour la conclusion d'un accord amiable avec le curé Maffre dans l'affaire de Saint-Jean-de-Ceilhe; état des revenus du chapitre en grains et en argent pour 1767, savoir: blé, 216 setiers 2 quartiers; avoine, 336 setiers; seigle, 47 setiers 2 quartiers 2 punières; espèces, 10.880 livres, 12 août (f. 111-112); — intervention du chapitre dans l'instance pendante entre le fermier des dîmes de Trièbes et le sieur Veidier et consorts, réfractaires; poursuite de la procédure instruite au sénéchal contre les prébendiers dans l'affaire du Mijanel, 19 août (f. 113); — reprise des moyens de défense des chanoines dans cette instance, 23 août (f. 114); — sur jugement favorable aux chanoines, ordie aux syndics de reprendre les travaux et d'emprunter à cet effet jusqu'à concurrence de 12.000 livres, 2 septembre, (f. 116); — emprunt consécutif de 3.600 livres au doyen du chapitre; assignation faite aux enfants du sieur Combes, de Villeneuve, en paiement de droits de lods par eux dus; poursuites contre les chasseurs et les braconniers surpris dans les terres de Villalbe; achat aux bénédictins de Caunes de 300 mûriers destinés au Mijanel, 5 septembre (f. 117); — poursuites au sénéchal des héritiers Combes; mandement de 400 livres au frère Lefèvie à compte de ses honoraires, 23 septembre (f. 118); — projet de traité avec le sieur Teisseire pour le libre passage des eaux destinées au Mijanel; démolition de la tour de Mieudas; remise du droit de lods à Pierre Jambert, 30 septembre (f. 119); — propositions du syndic Lafion au sujet des graines fourragères nécessaires pour le Mijanel, 10 octobre (f. 121-122); — ratification du décret d'union au séminaire de Carcassonne des prieurés de Gaure, Fleix, Azac et Villeraze; plainte contre le sieur Hudelle, ancien grenetier du chapitre, pour négligence dans le paiement des rôles échus, 31 octobre (f. 123-124); — quittance au sieur Pont cadet, négociant à Carcassonne, d'un remboursement de dette de 2.100 livres; injonction aux sieurs Fournier, propriétaires de la manufacture royale de la Trivalle, pour l'enlèvement des « fortifications » établies par eux le long de la rivière d'Aude, qui causent un préjudice notable aux possessions

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Mas-Cabardés; choix des consuls de Villeveuve, 8 octobre (f. 157); — recherches à Montpellier sur la banalité du four du Mas-Cabardés, 22 octobre (f. 158); — réponse à différentes observations des prébendiers touchant l'administration temporelle, 2 novembre (f. 158 v°); — aumône aux pauvres de Montredon; ratification d'une constitution de rente de 480 livres au profit de M. de Blascafort; aumône de 24 livres aux pauvres de Trièbes, 3 décembre (f. 159); — amende de 12 sols contre le sieur Roulet coupable d'avoir « troublé par un murmure continuel l'office du chœur », 10 décembre (f. 160); — rapport du théologal sur son voyage à la montagne et ratification d'une transaction conclue par lui avec Pierre et Nicolas Seguiet, habitant le Cun, pour délit forestier commis dans le bois de Gramentès; règlement pour le service du chœur, 14 décembre (f. 160-163); — approbation des comptes du trésorier; supplément d'aumône pour les pauvres de Villeveuve; aumône de 12 livres à ceux de Cazilhac; rapport de M. Laffon sur l'état de la prairie du Mijanel; protestation des prébendiers au sujet du nouveau règlement du chœur, 31 décembre (f. 164 v°-166); — plantation « de pourrette » de mûriers; réponse du chapitre à la délibération des prébendiers du 31 décembre précédent, 4 janvier 1769 (f. 167); — accord du chapitre avec les bénédictins de Lagrasse au sujet d'une vigne sise dans le terroir de Corques, revendiquée par chaque partie comme étant une portion de son décimaire; envoi de M. de Lavèlaret à Toulouse pour l'affaire du four banal du Mas-Cabardés, 14 janvier (f. 168); — soumission, avant tout règlement, à un conseil d'avocats des mémoires de frais présentés par les prébendiers et par le curé Naffie; projet pour le transfert du lieu capitulaire dans la chambre des comptes, 21 janvier (f. 169); — acte du sieur Massip au sujet de sa pension imputée sur le bénéfice de M. Blanc; aumône de 48 livres aux pauvres de Capendu; rapport du charoier Alibert sur un ruisseau situé à Gougens, dont le creusement regarde le chapitre et non le sieur Bouchère; injonction au fermier de Gougens d'avoir à se défaire des chèvres nourries dans son troupeau qui ont fortement endommagé les nouvelles plantations d'arbres; embauchage d'ouvriers pour l'arrosage de la prairie du Mijanel; renouvellement de la ferme du Mas-Cabardés, 28 janvier (f. 169-171); — rapport de M. de Molleville sur la banalité du four du Mas-Cabardés concluant aux droits formels du chapitre; réparations à la ferme de Maisilly; jugement des Eaux et Forêts contre les syndiqués de la montagne; aumône de 100 livres aux fileuses, 21 février (f. 173-174); — mandement des vicaires généraux du diocèse prescrivant des prières à l'occasion de la mort du pape Clément XIII; démission de la charge de maître de musique par le sieur Laffy; silence injurieux des prébendiers, après communi-

cation, par pure condescendance, du mémoire d'avocats relatif au four du Mas-Cabardés, 11 mars (f. 175); — choix de l'église Saint-Sernin pour la bénédiction des Rameaux, 15 mars (f. 176); — réception de Guillaume Besaucèle à la dignité de doyen, au lieu et place de feu M. de Blascafort; règlement sur l'attribution des maisons canoniales; supplément d'aumône aux pauvres de Villeveuve, 18 mars (f. 176); — accord du chapitre avec les bénédictins de Lagrasse au sujet des limites respectives des prieurés de Montipèze et d'Azac, 1^{er} avril (f. 176 v°); — autre accord avec les censitaires du Mas-Cabardés au sujet du four banal; autorisation au sieur Gazel d'avoir un banc à dossier dans l'église du Mas-Cabardés, 12 avril (f. 177); — acompte de 300 livres donné par le chapitre aux censitaires du Mas-Cabardés, 13 avril (f. 177 v°); — nomination des syndics du chapitre et élection aux offices annuels, 1^{er}-2 mai (f. 178-179); — projet de vente de la plaque de bronze déposée primitivement sur le tombeau de M. de Saint-Ardié, 18 mai (f. 180); — fixation de l'itinéraire de la procession du *corpus Christi*; afferme de la cure, 31 mai (f. 180 v°); — réparations à la maison du sol de la Cité; nomination de l'organiste Casteide aux fonctions de maître de musique; réparations au moulin de la Seigne, 10 juin (f. 181); — prise de possession par Guillaume Camayou, de la prébende libre dite des douze de Jacques Desalasc, 29 juin (f. 182); — réception de noble Marie-Grégoire de Bertrand au canonicat et à l'office de précenteur délaissés par feu Pierre-Jean-Etienne Bélichon, son oncle; nomination d'exécuteurs testamentaires pour la succession Bélichon, 30 juin (f. 182); — nouvel emprunt du chapitre pour ses procès et délégation de M. de Molleville à Toulouse chargé d'occuper dans ces mêmes procès; lettres d'appel en cassation du « compiéement » des terres de Maisilly; révision de l'état des noales en conformité du nouvel édit de mai 1768 sur les congues; ordie au garde du chapitre de « tirer » sur les chèvres du fermier de Gougens, insoucieux des précédents avertissements à lui faits, 22 juillet (f. 183); — pétition du curé de Saint-Vincent pour obtenir la portion congue, sur reconnaissance par lui faite aux fruits décimaux; offre par le sieur Estribaud de prêter au chapitre 12.000 livres, sous bénéfice du renouvellement pur et simple de son contrat sur la ferme de Gougens; refus par les chanoines de reconnaître comme suppléant du syndic aucun prébendier sans délégation écrite du corps tout entier; projet d'emprunt pour les affaires du Mas et de Villeveuve, 1^{er} août (f. 184-185); — nouvelle réclamation du curé de Saint-Vincent au sujet de sa portion congue; présentation aux charges consulaires de la Tourette; emprunt de 2.000 livres au sieur Mage, prébendier; commission au théologal pour emprunter 8.000 livres à Toulouse, 2 août (f. 186); —

option du sieur Marragon, curé de Montlegun, pour la portion congrue; présentation aux charges consulaires de Miraval-Cabardés, 12 août (f. 187); — aumône à une « famille incendiée » d'Alairac; acceptation d'un remboursement de 3.400 livres par le clergé; réception de Jacques Contesat au canonicat de feu M. de Blancafort, 19 août (f. 187-188); — prétentions du curé de Moize à l'augmentation de sa congrue et au bénéfice des meures dépenses; réparations à l'église d'Alzonne, 26 août (f. 188); — nouvelle plainte du chanoine Astie contre le sieur Casteide, maître de musique; aumône aux pauvres de Montlegun; produit de la ferme des grains, 2 septembre (f. 188-189); — réparations au tinal de Trèbes; visite de la maison canoniale de feu M. Bélichon; nomination de commissaires pour l'audition des comptes du Mijanel, 13 septembre (f. 189-190); — constitution sur l'appel interjeté par les prébendiers d'une sentence du sénéchal, 16 septembre (f. 190); — opposition des prébendiers aux comptes du Mijanel, 20 septembre (f. 191); — requête au grand-maître des Eaux et Forêts pour obtenir l'exécution d'un arrêt du conseil portant assignation du sieur Bonhomme, adjudicataire du quart de réserve; procès-verbal sur la découverte du corps d'un enfant mort dans les terres du chapitre; opposition par les prébendiers à la réduction du legs fait au chapitre par feu M. Bélichon, 24 septembre (f. 191-192); — nomination du trésorier de la bourse; réparations au chemin de la Métairie-Grande; assignation du sieur Bonhomme, adjudicataire du quart de réserve; réparations aux bâtiments de Villesèque; vérification des roales à Alairac, 30 septembre (f. 192-193); — relation des dégâts commis aux bois du chapitre; lettre du chanoine Poulhariès de Grandchamp, sous-diacre, demandant à jouir des avantages accordés aux chanoines dans les ordres; offre d'une gille destinée à la chapelle Saint-Pierre par le chanoine Nègre, 7 octobre (f. 193); — ajournement de la décision à intervenir sur la requête du curé de Saint-Vincent relative à sa portion congrue; ordie aux syndics de prendre, de concert avec la veuve, les mesures nécessitées par le décès du feudiste Vairies, et d'obtenir la remise des titres appartenant à la compagnie; demande de réparations par le fermier de Villesèque; mandement de 1.000 écus au profit du sieur Baiou, directeur de la manufacture de Cuxac, fermier des biens capitulaires au Mas, à Miraval et à la Tourette, 31 octobre (f. 194-195); — avances au sieur Faubeau, prébendier, « ayant eu plusieurs maladies »; mort du sieur Bousquet, procureur judiciaire du chapitre; réparations à Villalbe, 4 novembre (f. 195 v°); — poursuite en appel de l'affaire du curé de Saint-Nazaire; réparations à Villalbe et plantation de « plansons », 8 novembre (f. 196-197); — attribution de la maison de

M. Lannieu à M. Rieux, 13 novembre (f. 197 v°); — nomination du sieur Cros, notaire du Mas, comme procureur judiciaire; délégation du chanoine Laffon à Toulouse, 18 novembre (f. 198); — remise par la veuve Vairies des titres détenus par son mari et liquidation par les syndics de la succession du défunt, en ce qui touche ses créances sur le chapitre; réquisitoire du précenteur sur les abus constatés au chœur et dans la pratique du chant; nomination du sieur Muraille à l'office de lieutenant du juge pour les seigneuries du Mas, Miraval et la Tourette, 22 novembre (f. 199-203); — achat de cuves pour Capendu et Gougens; fondation d'obit par le sieur Baiou, 25 novembre (f. 203-204); — aumône de 18 livres aux pauvres de Gougens; dénonciation de l'appel porté au parlement de l'appointement rendu par le sénéchal de Carcassonne dans l'affaire du curé de Saint-Vincent, 16 décembre (f. 205); — présentation au chapitre de neuf sujets pour les élections consulaires de Villeneuve, 20 décembre (f. 207); — aumône de 30 livres aux pauvres de Montrédon; réponse à une délibération des prébendiers formant opposition dans le procès en cours contre le curé de Saint-Vincent; articulats du précenteur sur les divers abus relevés dans l'exercice des différentes fonctions du chœur; prise à partie de l'évêque à l'occasion de l'affaire du curé de Saint-Vincent, 30 décembre (f. 207-210); — aumône de 27 livres aux pauvres de Montlegun; autre aumône de 150 livres pour le soulagement des fileuses; ratification des comptes de la sacristie et des travaux du Mijanel, 13 janvier 1770 (f. 210-211); — nomination du sieur Escapat comme procureur judiciaire du lieu de Villeneuve; acquiescement exprès de l'évêque à l'intervention à lui imposée dans la cause du curé de Saint-Vincent; réparations aux commodes de la petite sacristie de la cathédrale, 17 janvier (f. 211); — audition du compte du trésorier, 24 janvier (f. 212); — rejet de la candidature du sieur Besaucèle à un canonicat récemment attribué à M. Contesat; comparution du syndic des prébendiers à l'occasion de l'opposition faite la veille à l'audition des comptes du trésorier de la bourse; réponse motivée aux observations des prébendiers sur le service du chœur, 26 janvier (f. 213-217); — aumône de 36 livres aux pauvres de Villeneuve, 22 février (f. 217); — de 18 livres aux pauvres de Moize; accord avec le sieur Négial pour le classement des papiers retirés des mains de la veuve Vairies et pour la rédaction en double exemplaire des reconnaissances des fiefs capitulaires à Villegailherc et à Trèbes; réparations au Mijanel; récolement du linge de la maîtrise, 3 mars (f. 218-219); — propositions d'accommodement présentées par le sieur Combes, de Villeneuve, au sujet des droits de succession exigibles des habitants de Villeneuve en vertu de la transaction de 1319, 9 mars

(f. 220); — aumône de 36 livres aux pauvres de Capendu; création d'un gaude terre à Villalbe, 23 mars (f. 221); — ratification de l'adjudication de la coupe de bois de Grametès; réparation à la voûte du sanctuaire de la cathédrale; refus par la communauté de Blomac de payer la dime du millet, 28 mars (f. 221); — plaintes contre le sous-maître de la maîtrise, 7 avril (f. 222); — réparations aux terres du Mijanel et de Villalbe, 10 avril (f. 223); — opposition des prébendiers auxdites réparations; règlement sur les « exoines », 19 avril (f. 223-225); — commission au sieur Cros, notaire du Mas-Cabardés, pour faire la levée des droits de lods des terres de la montagne, avec pouvoir d'accorder la remise du liers du *foriscapium* pour toutes les acquisitions inférieures à 300 livres, la faveur de toute remise supérieure restant expressément réservée au chapitre; approbation, sous plusieurs conditions, de la cession faite par le prébendier Cauncaude à son collègue Blanc, de la maison canoniale située à l'angle du Plô des Bruyères, 28 avril (f. 225-226); — choix des syndics et officiers du chapitre pour le nouvel exercice financier, 1^{er}-2 mai (f. 227-229); — réponse en cinq articles à un acte des prébendiers au sujet du sol et du tinal; aumône de 24 livres aux pauvres de la paroisse des Martyrs; réparations à Villalbe; déplacement de la rigole maîtresse du Mijanel; aumône d'un setier de blé et de 2 setiers 1 quartier d'orge aux fileuses de la Cilé; rapport par M. de Lavelanet sur différentes missions à lui confiées par le chapitre; visite de la maison canoniale de cet intitulé; maintien en sa faveur du droit de présence jusqu'à son installation dans son nouveau bénéfice à Béziers, 19 mai (f. 230-231); — réponse à un acte signifié de la part des prébendiers au sujet des reconnaissances; précautions à observer pour le déplacement de la rigole maîtresse du Mijanel, 26 mai (f. 232-233); — commission à Puget, bedeau, pour surveiller la coupe des foins du Mijanel; fixation du prix de la vente du foin sur le pied de 25 à 30 sols le quintal; aumône de 36 livres aux pauvres de Voisins; réparations à Villalbe; réserve d'un local destiné à servir de lieu capitulaire dans l'acte de cession à vie de la maison canoniale de M. de Lavelanet; plainte contre le fermier de Gougens, pour avoir anaché une vigne sans le consentement du chapitre, 2 juin (f. 234-236); — affirmation et reconnaissance des droits du chapitre à l'occasion du nouveau jubilé, 10 juin (f. 236); — restriction dans certains cas des droits honorifiques du procureur judiciaire du Mas; réponse à un acte du syndic des prébendiers; réparations à la métairie de Montrouch; « pour cette « fois seulement et sans que la complaisance du chapitre « puisse tirer à conséquence, on ouvrira les grilles du « sanctuaire qui sont en face de l'autel, pour que les

« paroisses puissent faire leur station (du jubilé), mais le « chœur sera fermé et gardé de façon qu'on ne puisse y « entrer et pour cet effet, il sera placé dans le sanctuaire « des barres pour que le clergé puisse s'y placer... », 15 juin (f. 237-239); — projet de réparations au couvent du sanctuaire de l'église de Montredon; demandes diverses du curé de Gougens, 23 juin (f. 240); — nomination de Pierre Souillé comme régent des écoles en remplacement du sieur Olieu, 26 juin (f. 240 v°); — présentation du syndic des prébendiers; ajournement de la construction de la rigole du Mijanel, 27 juin (f. 241); — réception de Jean-Louis-François de Sales de Rolland « à la théologale »; achat de chaînes ou de cordes et de seaux pour le puits du cloître, 8 juillet (f. 242 v°); — cession à M. de Rolland de la maison canoniale délaissée par M. de Lavelanet, 11 juillet (f. 243); — observations du curé de Saint-Sernin sur la portée réelle de sa requête au sujet de la portion congrue; réparations aux ornements de l'église Saint-Sernin; intervention auprès des consuls en faveur du caillonneur du chapitre imposé, contre tous les usages, sur les rôles de la capitation; réparations au moulin de la Seigrie, 21 juillet (f. 244-245); — plaintes contre le sieur Casteide, maître de musique; contre le sieur Barou, fermier du Mas-Cabardés, pour retard dans la remise du cautionnement convenu; requête du sieur Danceau de Lavelanet, ancien théologal du chapitre de Carcassonne, actuellement grand vicaire à Béziers, tendant à obtenir « la présence pour tout le temps « qu'il a été tenu présent audit Béziers, et qu'il n'a pu « jouir de son nouveau bénéfice, suivant l'affiliation qu'il y « a entre les deux églises et suivant la délibération du « dix-neuvième mai dernier », 4 août (f. 246-247); — demande d'un crédit de 600 livres pour payer aux affaires pendantes devant le parlement et pour la reliure de livres de chant; legs du chanoine Nègre pour l'embellissement des chapelles Saint-Pierre et Sainte-Anne; réparations à la maisonnette du Mijanel, 7 août (f. 248); — au lutrin du chœur; présentation insuffisante de sujets soumis au choix du chapitre pour le consulat de Ville neuve, 11 août (f. 249); — relation du chanoine Laffon sur les différentes affaires à lui confiées par l'assemblée; mandatement d'une somme de 67 livres 14 sols 6 deniers au profit du charpentier Sabatier, pour travaux effectués au moulin de la Seigrie, 18 août (f. 249 v°).

G. 283. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1770-1778. — Délibérations du chapitre cathédral de Carcassonne. — Produit du sol de la Cité pour l'année 1770; réparations au sanctuaire de l'église de Trèbes; condoléances du chapitre à l'occasion de la mort de la

marquise de Bezons, nièce de l'évêque; protestation du trésorier sur « le tour de cheville », et dires de l'archidiacre et du chanoine Macor à l'occasion de l'attribution du droit de présence au sieur Contésat; afferme des herbes moites du Mijanel, 14 septembre 1770 (f. 1-3); — nouvelle délibération sur la demande de présence faite par le sieur Contésat, chanoine; avis des docteurs de Toulouse sur l'affaire Danceau de Lavelaret, 22 septembre (f. 4-5); — présence accordée au chanoine Bertrand rappelé par l'évêque de Rieux pour se préparer à la prêtrise, 29 septembre (f. 6); — visite de la maison canoniale de feu M. Bélichon, 6 octobre (f. 6 v°); — requête du curé de Gougens tendant à obtenir la jouissance d'un lopin de terre, sis près de la fontaine; nouvelles prétentions du curé de Saint-Vincent au sujet des noales; réparations à l'église d'Alzonne et aux prisons du Mas-Cabardés; demande du curé de Villeveuve au sujet des noales; propositions de Mandoul, de Villalbe, au sujet des travaux à exécuter le long de la rivière d'Aude, 10 octobre (f. 7-8); — remise au sieur Moutoumet de la rente qu'il doit au chapitre; répartition à charges égales entre le chapitre et le fermier des frais de réparations à pratiquer au château du Mas; remise du droit de lods au sieur Besombes; attribution de la maison de M. Bélichon à M. Cassaing, chanoine, 20 octobre (f. 8 v°); — lettre des agents généraux du clergé au sujet de la déclaration en interprétation de l'édit des congues; provisions de vicairie général accordées par l'évêque au sieur Desalasc, prieur de Caunettes, 17 novembre (f. 11); — renvoi aux fins de consultation à Toulouse du projet de poursuites à entamer contre le sieur Estribaud au sujet d'un délit de dépaissance commis par ses bêtes sur les terres du chapitre; délégation du chanoine Laffou pour procéder au renouvellement des reconnaissances de Villegailhenc, Trèbes et leurs dépendances; réparations à Villalbe concurremment avec les autres riverains de l'Aude; propositions d'accommodement avec l'évêque à propos de l'affaire du curé de Saint-Vincent, 24 novembre (f. 12); — sur consultation d'avocats, abandon de l'affaire Estribaud; aumônes de 24 livres aux pauvres de Pomas, de 30 livres à ceux de Preixan, et de 200 livres aux fileuses de Carcassonne; compte des réparations aux églises d'Alairac et de Preixan; projet d'inventaire des effets de la petite sacristie et de la maîtrise; enregistrement des lettres de vicairie général accordées au sieur Desalasc, 15 décembre (f. 13-14); aumônes aux pauvres de Corques et de Villeveuve; plantation d'arbres au Mijanel; règlement d'arrérages en faveur du sieur Nègrial, feudiste du chapitre; plantation de « bodules » aux fiefs de Miéudas et de Gougens, 22 novembre (f. 15); — sépulture de la demoiselle Nègrie, veuve Cassaing; entreprise illicite du curé de Saint-Nazaire à cette

occasion; consultation du chapitre sur cet objet, 27 et 28 décembre (f. 16-17); — résolution tendant à ester en justice sur l'assignation donnée au chapitre par le curé de Saint-Nazaire, 6 janvier 1771 (f. 17 v°); — opposition des prébendiers contre l'adjudication du bois coupé au Mijanel; aumônes aux pauvres de Trèbes, Grèzes et Salsigne, 19 janvier (f. 19); — comparution en chapitre du sieur Dutilh, syndic des prébendiers, faisant opposition à l'audition des comptes du trésorier; réparations à la chapelle de Saint-Pierre; projet d'édification d'une statue à la chapelle de Sainte-Anne, avec le produit du legs Boucaud, 9 février (f. 21); — sur nouvelle comparution des syndics des prébendiers et après débats, remise de l'affaire des comptes à l'arbitrage d'une assemblée d'avocats; renouvellement de la ferme du four de Saint-Nazaire, 13 février (f. 22); — nouvelles difficultés et opposition à l'audition des comptes du trésorier, 18 février (f. 23-24); — ratification de l'audition des comptes du trésorier; compte des réparations faites à Corques, Ladern et Badens, 27 février (f. 24-25); — demande des fermiers de Voisins en résiliation de leur bail, 16 mars (f. 25); — placement de bodules à Montredon, Villalier et Villemoustaussou; réception du sieur Cassaing au canonicat de feu M. Nègrie; placet du fermier du four de Saint-Nazaire pour obtenir des réparations, 13 mars (f. 26); — ratification de l'audition et clôture des comptes du trésorier Alibert; compte des réparations faites à Capeidu; aumônes de 48 livres aux pauvres de Capeidu et de 100 livres aux fileuses de la Cité, 20 mars (f. 26-27); — aumônes aux pauvres de Villeveuve et d'Alzonne; réparations au moulin de la Seigrie; opposition des prébendiers aux comptes de sieur Alibert, 6 avril (f. 27-29); — ratification desdits comptes; déclaration du syndic touchant le gain par le chapitre du procès relatif à la banalité du four du Mas-Cabardés; vérification, après jugement rendu par les commissaires du roi et des Etats, de la somme de 648 livres 3 deniers, due au chapitre par la communauté de Villeveuve, 27 avril (f. 30); — choix des nouveaux syndics, élection des officiers du chapitre, 1^{er}-2 mai (f. 31-32); — poursuites contre la dame de Foucaud en paiement de 225 livres d'arrérages de rentes en retard, 18 mai (f. 32); — refus par la dame de Blomac et la communauté dudit lieu de payer la dîme du gros millet et des grains grossiers; mise sous la surveillance d'un chanoine des chapelles dont les marguilliers n'ont pas encore produit leurs comptes, 24 mai (f. 33); — pouvoir aux syndics de passer transaction avec M. de Bezons au sujet de l'abandon fait par l'évêque de tous les droits à lui réservés dans les limites de la paroisse Saint-Vincent, 30 mai (f. 33); — remise pour un tiers du droit de lods au sieur Mauel, marchand de cuir, de Carcassonne; autre

remise pour le tout au sieur Délichon, secrétaire capitulaire; poursuites contre le sieur Darou, débiteur du chapitre, 1^{er} juin (f. 34); — entérinement des lettres de vicairie général accordées à Sébastien-Charles-Philibert de Roger de Cahuzac de Caux, chanoine de la collégiale Saint-Sébastien de Narbonne; dotation de deux obits par feu M. Dardé, prêtre et bénéficiaire de la cathédrale, 12 juin (f. 35); — ratification de la transaction conclue avec M. de Bezons au sujet de la cession des droits épiscopaux dans la paroisse de Saint-Vincent, 22 juin (f. 36); — acte d'abandon et de déguerpissement par les censitaires du four banal du Mas-Cabardés, 8 juillet (f. 36); — placement de bodules avant l'adjudication du bois de Gramentès; pouvoir au théologal de poursuivre l'annulation du bail de la ferme du Mas, 13 juillet (f. 37); — ratification du compte de dépenses à faire à la poêle du Mijanel; édification dans le cloître d'un monument funéraire à la mémoire de M. de Blancafort, chanoine; relation sur les travaux de l'assemblée du clergé par le chanoine Tholon, délégué du chapitre, 17 juillet (f. 38); — nomination des consuls de la Tourelle; requête des prébendiers au sujet de la présence; aumône de 24 livres aux pauvres des Martyrs, 20 juillet (f. 38); — accord avec le sieur Baron pour la ferme du Mas-Cabardés; plaintes contre Casteide, maître de musique; réparations au moulin de la Seigrie, 24 juillet (f. 40); — réparations à Villalbe et aux « rivages du Mijanel », 7 août (f. 41); — produit du sol de la Cité; réparations à la métairie de Montrouch, 17 août (f. 41-42); — ratification du bail de la prairie du Mijanel; projet de bornage des terres du chapitre avec celles du seigneur de Cavarac, 31 août (f. 42-43); — compte-rendu du chanoine Laffon, délégué à Toulouse pour diverses affaires, 28 septembre (f. 43-44); — signification des arrêts obtenus contre la communauté du Mas-Cabardés: plaintes contre deux enfants de la maîtrise, 5 octobre (f. 44-45); — recusement des aqueducs du Mijanel, 26 octobre (f. 46); — projet de police à passer avec les fermiers du Mijanel; sommation au chapitre et à son fermier d'avoir à abaisser la chaussée du moulin de la Seigrie, 9 novembre (f. 47); — refus par les prébendiers de signer la notification de certaines dépenses à eux faites par le chapitre, 16 novembre (f. 47); — réception du sieur Gaillardon, 28 novembre (f. 48); — requête au major de la Cité pour obtenir l'expulsion de « toutes personnes mal famées et dont la mauvaise conduite est généralement connue »; fondation de douze messes annuelles et perpétuelles par M^{lle} Fourtic sur constitution d'un capital de 500 livres, 30 novembre (f. 48-49); — aumône de 24 livres aux pauvres de Miraval-Cabardés; réparations à Villalbe, 14 décembre (f. 49-50); — aumônes de 200 livres aux fileuses, de 36 livres aux pauvres de Ville neuve;

nomination des consuls de Ville neuve; règlement pour les enterrements portant relèvement des tarifs, 18 décembre (f. 50-53); — plantation de *plansons* à Villalbe, 18 décembre (f. 53); — aumône de 30 livres à la paroisse de Voisins, 31 décembre (f. 53); — notification, pour approbation par l'évêque, d'un projet d'union du prieuré de Sainte-Marie à la paroisse de Rieux-en-Val, 17 octobre (1) (f. 54); — aumônes aux pauvres de Corques, Capendu, Montredon, Alzonne et Montlegun, 8 et 11 janvier 1772 (f. 54); — réparations à l'église de Gougens et au moulin de la Seigrie; audition et clôture des comptes du trésorier, 6 février (f. 55-56); — aumônes aux pauvres de Preixie et de Grèzes, 19 février (f. 56); — travaux de défense au Mijanel, 27 février (f. 57-58); — aumône de 200 livres aux fileuses; adjudication des réparations à faire au moulin de la Seigrie, 14 mars (f. 58-59); — avance de 150 livres au prébendier Faubeau, 17 mars (f. 59); — impôt d'une taxe de 201 livres sur chaque canonicat par le bureau diocésain; conventions avec le sieur Paramont pour l'entretien des mûriers du Mijanel, 23 mars (f. 59-60); — afferme du droit d'églisages sur le pied de 205 livres; aumône de 30 livres aux pauvres d'Alairac, 6 avril (f. 61); — conclusion d'un bail avec le sieur Dalmairac, maître de musique; projet de vente des terres de la montagne, 14 avril (f. 62-63); — ouverture d'une requête civile présentée par les prébendiers; accord avec le sieur Cavalier, facteur, pour la réparation des orgues de la cathédrale, 29 avril (f. 64); — nomination des syndics et élection aux offices annuels, 1^{er}-2 mai (f. 65-66); — réparations à l'orgue, au moulin de la Seigrie et au chemin y aboutissant, 16 mai (f. 66); — peintures à l'église de Preixan, 27 mai (f. 66); — bail de la ferme de Baders, 3 juin (f. 67); — réparations à l'orgue, 12 juin (f. 68); — assignation du sieur Combes, de Villeneuve, en paiement d'une dette de 1.000 livres; incendie au bois de Gramentès, 27 juin (f. 68-69); — bail au rotain Fouès du recouvrement des droits récelés dans la ville basse, sur un forfait de 3 sols par livre; renouvellement du règlement du chœur, 1^{er} juillet (f. 69); — acceptation d'un projet d'arbitrage présenté par le curé de Morze, 4 juillet (f. 70); — réception du sieur Ruffel à la prébende de feu M. Bayle; mission au sieur Anglade pour la visite des orgues de la cathédrale; attribution de la maison canoniale de feu M. Etienne Poulhariès au chanoine Alibert, 13 juillet (f. 71); — commission au sieur Nègre, bourgeois de Carcassonne, pour la vérification et l'estimation des terres relevant de la directe du chapitre au domaine de Charlemagne, 25 juillet (f. 72); — remise aux assemblées plénières du chapitre de la connaissance de

(1) Cette délibération n'avait pas été transcrite à sa date.

toutes les infractions aux règlements du chœur, 26 juillet (f. 72 v°); — copie d'une délibération des prébendiers portant affirmation de leurs droits, 23 septembre (f. 74) (1); — résolution du chapitre tendant à offrir au sieur Laguna le titre à vie d'organiste aux appointements annuels de 700 livres, 11 août (f. 75); — ajournement de la « passation » du bail de la Seigne » à Jean Valet jusqu'après la réception des ouvrages entrepris; Labadie, organiste de Saint-Just, de Narbonne, « qui doit venir voir l'ouvrage du sieur Cavallès, sera prié de procéder à la vérification du relevé « dudit orgue », 17 août (f. 75-76); — sur le rapport de Labadie qui a trouvé « la soufflerie très bien remontée, les « tuyaux très bien réparés et les jeux pris séparément ou « en corps très bien d'accord, le tout suivant les règles « de l'art et de l'harmonie et conformément à tous les « articles du devis », règlement du compte Cavallès sur le pied de 100 pistoles, plus 4 louis pour fournitures et 12 livres d'étrennes à l'aide, 19 août (f. 76-77); — consultation sur un acte de Roubichou, curé de Morze et de Carbonac, au sujet de la nouvelle portion congrue, 12 septembre (f. 78); — réponse à la délibération des prébendiers (voir plus haut) touchant leurs droits en matière d'audition et de clôture de comptes ainsi que pour les remises du droit de lods; abonnement pour une rente annuelle de six livres au droit de dîme dû par le sieur David pour une partie de l'enclos de la Fageole, 26 septembre (f. 79-80); — nomination d'arbitres pour trancher une contestation relative au droit de lods soulevée par le sieur Roubi, acquéreur du bien de Charlemagne; fondation par Guillaume Bélichon d'un obit annuel de trois messes, sur constitution d'un capital de 500 livres, 10 octobre (f. 80); — réparations à la métairie de Montrouch; afferme du four du Mas-Cabardès, 24 octobre (f. 82); — demande des fermiers du Mijanel à raison de l'incendie de la grange, 12 novembre (f. 83); — aumônes aux pauvres de Villeneuve, Voisins, Miraval et les Mailys, 21 novembre (f. 84); — bail au facteur Cavallès pour le prix de 3.300 livres payables en quatre annuités des travaux suivants à effectuer au grand orgue: disjonction du positif, accroissement du clavier et des jeux de trompette, 25 novembre (f. 85); — comparution des syndics des prébendiers au sujet de leur opposition à la clôture des comptes du grenetier; décharge au sieur Négral, avocat feudiste, des titres, papiers et reconnaissances à lui confiés depuis le décès du sieur Vaquieres, 4 décembre (f. 87); — aumône de 30 livres aux pauvres de Corques; établissement de défenses sur les bords de l'Aude au Mijanel, 22 décembre (f. 88); — aumône de 24 livres aux pauvres de Montleguñ, 7 janvier

1773 (f. 89); — règlement pour les offices dans les églises à la collation du chapitre; aumône aux pauvres de Pomas, 23 janvier (f. 90); — rejet des propositions d'arbitrage présentées par les prébendiers dans l'affaire de la distribution des fruits du Mijanel, 24 janvier (f. 91); — réception du sieur Joseph Ruffel à la prébende de son frère; collation d'un litte à vie au sieur Laguna, organiste de la cathédrale; accord avec le sieur David, de la Fageole, au sujet d'une partie de la dîme de l'enclos complanté en vigne; accord pour la portion de dîme exigible de quatre sétérées de terre converties en jardin par le sieur Bourbon, propriétaire de Bourriac, 25 janvier (f. 92-93); — aumônes de 24 livres aux pauvres de Montedon, de 48 livres à ceux d'Alzonne, et de 150 à ceux de la Cité; ratification des comptes du trésorier sur un reliquat de 1.399 livres 16 sols 4 deniers; avance au sieur Dalmairac d'un crédit de 280 livres pour l'habillement des enfants de la maîtrise, 6 février (f. 93); — aumône de 48 livres aux pauvres de Capendu; sur consultation, partage entre le chapitre et le fermier des frais de reconstruction de la grange incendiée au Mijanel; vente de la pépinière des mûriers de ce domaine; réparations aux propriétés riveraines de l'Aude, à Villalbe, 27 février (f. 94-95); — aumône de 24 livres aux pauvres de Pieixan; enregistrement des lettres royales portant provision de l'office de conseiller clerc au parlement de Paris en faveur de Marie-Griégoire de Bertrand de Molleville, charoier et précenteur; réponse aux motifs d'opposition invoqués par les prébendiers contre la démolition du plancher du tinal, 10 mars (f. 96-99); — assignation des prébendiers au séréchal en annulation de la susdite opposition, 18 mars (f. 99 v°); — réception du sieur Rey, curé de Saissac, au canonicat vacant de feu M. Bieysse, 19 mars (f. 100); — aumône de 24 livres aux pauvres de Villeneuve; arbitrage favorable au chapitre dans l'affaire de la démolition du tinal, 23 mars (f. 100); — distribution en argent du rôle de Pâques provenant des agriers de Villalbe, d'Alzonne, de Villesèque, du Mijanel et de Gougens, et s'élevant à la somme de 4.494 livres 10 sols; extrait du testament de Griégoire de Blancafort, ancien charoier et doyen, signifié au chapitre comme débiteur envers les pauvres de Carcassonne; règlement sur la convocation des chapitres, 17 avril (f. 102-104); — transcription de l'authentique de la relique de la vraie Croix obtenue du pape Clément XIV, 21 avril (f. 105); — assignation de la part du sieur Borhomme, de Lapiade, à l'effet de procéder au recoulement de la coupe du quart de réserve de la forêt de Gramentès, 24 avril (f. 105-106); — refus par Rieux, grenetier, de remettre les clefs du grenier, 26 avril (f. 106); — choix des syndics et des officiers annuels; copie de la lettre du grenetier s'excusant de n'avoir pu se rendre au chapitre, 1^{er}-4 mai

(1) Cette pièce n'a pas été oucartée à sa date.

(f. 107-109); — vérification du blé mis au grenier par Rieux, 8 mai (f. 110); — commission aux charoines Laffon et Alibert pour procéder à la vérification des roales à Villeveuve; assignation du sieur Combes, de Villeveuve, en paiement de 1.000 livres, 19 mai (f. 110); — aumône de 36 livres aux pauvres d'Alairac, 7 juin (f. 112); — règlement pour les processions du saint Sacrement, 14 juin (f. 112); — ratification de l'accord conclu avec le curé de Villeveuve au sujet des roales; « emute arrivée entre les « jeunes gens du Mas et ceux de Miraval et plaintes du « consul de Miraval, lequel ayant voulu arrêter le desordie « fut luy meme attaqué et eut son chapeau brisé »; transport de la terre de l'ancien cimetière de la Porte des Noirs dans le cimetière adossé au mur de la ville, 7 juillet (f. 115); — bénédiction d'une cloche du carrillon de Saint-Vincent dédiée aux saints Nazaire et Celse (1), 10 juillet (f. 116); — réponses du chapitre au sujet de l'usage des chapes rendues sur requête des prébendiers au juge mage, 15 juillet (f. 116-117); — appointment de relaxe sur le même sujet, 19 juillet (f. 117); — demandes du curé d'Alzonne au sujet des réparations ordonnées par l'évêque à l'église dudit lieu; réparations à la métairie de Montrouch, 24 juillet (f. 118); — remise des merues dépenses au curé de Villeveuve, en exécution de la nouvelle ordonnance, 7 août (f. 119); — fixation du rôle de la distribution du blé, 21 août (f. 120-121); — recreusement de la rigole du Mijanel, 4 septembre (f. 122); — pose par le sieur Casties d'une balustrade en fer à l'orgue de la cathédrale; dépôt derrière l'autel de la plaque de bronze de M. de Saint-Ardé; projet de construction d'un tour en bois au puits du cloître, 7 septembre (f. 123); — état des réparations à faire à la métairie de Montrouch, 11 septembre (f. 124); — aumône de 12 livres aux pauvres de Voisins, 18 septembre (f. 125); — creusement d'une rigole à Villesèque, 24 octobre (f. 126); — réception des ouvrages pratiqués au moulin de la Seigne; sur ordonnance épiscopale du 24 juin précédent, don de 10 livres au curé de Montredon pour le service spirituel du Mijanel; don de 30 livres à la fabrique de Gougens privée de tout revenu, 30 octobre (f. 126-127); — construction d'un bâtardeau au Mijanel; assignation du sieur Saisset en paiement de la ferme de Villesèque; recreusement de l'ancien cimetière et transport des terres et ossements dans le cimetière situé derrière l'église, 3 novembre (f. 127-128); — remise des merues dépenses à la fabrique de Montlegun, privée de toute espèce de revenu; déguerpissement du four banal de Miraval par le sieur Joulia, de la Toulette; présentation des comptes du secrétariat, 6 novembre (f. 128-129); — invocation de

(1) Cf. Mahul, VI, 1^{re} partie, p. 375.

l'instance formée par le sieur Dardé au sujet de la ferme du four du Mas-Cabardés; requête du fermier du moulin de la Seigne tendant à obtenir d'acquitter en argent le montant de sa ferme, 4 décembre (f. 130); — attestation du chapitre au sujet des désordres qui surviennent journellement en ville et dans la campagne, 11 décembre (f. 131); — avance de 200 livres au prébendier Hudelle; fondation d'un obit par feu M. Nègre, charoier, 15 janvier 1774 (f. 132); — recherches pour établir la « nobilité » des terres du Mijanel, 29 janvier (f. 133); — propositions de l'ingénieur Mathieu pour augmenter le débit des eaux au Mijanel; aumônes de 36 livres aux pauvres d'Alzonne et de 60 livres à ceux de Villeveuve; sur présentation de l'esquisse, commande au peintre Gamelin, de Carcassonne, d'un tableau de sainte Anne; injonction aux marguilliers de Saint-Gimer et de Sainte-Croix d'avoir à rendre leurs comptes, 19 février (f. 134); — réception des travaux faits à l'orgue de la cathédrale, sur le rapport du sieur Laguna, et vote d'un fonds supplémentaire de 480 livres en faveur du facteur Cavallès pour la fourniture d'un jeu de voix humaine supérieur au jeu actuellement en place, 1^{er} mars (f. 134-135); — renouvellement des fermes d'Alairac, Voisins, Saint-Martin-de-Montredon et Noize; consultation à prendre à propos des droits prétendus par la ville basse sur le Mijanel, 29 mars (f. 136); — nomination des nouveaux syndics et des officiers annuels, 1^{er}-2 mai (f. 136-137); — oraison de quarante heures à l'occasion de la maladie du roi, 7 mai (f. 138); — réparations à Alairac; arrêt du parlement sur les congues; adjudication de la sacristie d'Alzonne, 20 mai (f. 138); — ordonnance épiscopale sur la pompe funèbre du roi Louis XV (1), 28 mai (f. 139); — relation de ladite cérémonie funèbre, 4 juin (f. 140); — décision réglant les prérogatives honorifiques du prébendier Samary, curé de Saint-Nazaire, 6 juillet (f. 142); — autre décision accordant la « place de charoier honoraire » au sieur Poulhariès, 13 juillet (f. 142); — envoi du syndic Laffon à Montpellier pour occuper dans l'instance formée par les consuls de Carcassonne en vue de soumettre à la taille les terres du Mijanel; choix du sieur Portalès comme procureur du chapitre à Toulouse, en remplacement du sieur Sabatier, décédé; protestation motivée des charoines Astie, Cassaing et de Rollard contre l'attribution de l'aumusse grise au sieur Samary, prébendier vicarie, 15 juillet (f. 143); — consultation sur le refus par M. d'Alzau d'acquitter la dime des agreaux, 30 juillet (f. 144); — compte-rendu du produit des grains levés au sol de la Cité et du blé du moulin de la Seigne; ordonnance des vicaires généraux du diocèse prescrivant des prières publiques contre la séche-

(1) Cette cérémonie eut lieu à la cathédrale le lundi 30 mai.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture à volonté
pour seulement
\$8.99/mois

[Continuer](#)

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



réception de Basile Muraille, prébendier, au canonicat d'Antoine Muraille, son oncle, résignataire en sa faveur; collation du titre de « charoine vétérain » à Antoine Muraille; réponse au factum de la veuve Estribaud au sujet de la vente des haies de la femme de Gougens, 22 novembre (f. 182); — réparations à Alairac et à Villeuve; nouvelle ferme des cabaux de Gougens, 25 novembre (f. 183); — répartition de l'indemnité des terres prises à Gougens et s'élevant au chiffre total de 183 livres 16 sols 5 deniers, à raison de 48 livres 16 sols 6 deniers pour le chapitre et le reste pour les fermiers; poursuites au sécrétariat contre la veuve Estribaud, obstinément réfractaire à l'accomplissement de ses obligations; réponse au sieur Fourès sollicitant la remise des reconnaissances à lui nécessaires pour la levée des lods et censives, 6 décembre (f. 184); — envoi du syndic Laffon à Montpellier pour occuper dans les différentes affaires pendantes à la cour des Aides, 13 décembre (f. 185); — paiement de la somme de 240 livres au sieur Cavaillès pour la pose d'un jeu de voix humaine à l'orgue, 20 décembre (f. 186); — aumône de 30 livres aux pauvres de Villeuve; remboursement au chapitre par la communauté de Trièbes d'une somme de 2.525 livres, en exécution d'un jugement des commissaires du roi et des États, 3 janvier 1776 (f. 186); — défrichements au terroir de Gougens; demande des consuls du Mas tendant à l'établissement de conventions fixes pour le paiement du droit de fournage dans cette localité, 11 janvier (f. 187); — propositions d'arbitrage de la veuve Estribaud; aumône de 30 livres aux pauvres d'Alairac, 20 janvier (f. 188); — réception d'André David à la prébende de Basile Muraille, 31 janvier (*ibid.*); — clôture des comptes du sieur Cassaing, ancien trésorier, sur un reliquat à recouvrer de 2.781 livres 6 deniers, 10 février (*ibid.*); — déclarations du syndic Laffon sur l'injustice des prétentions de la ville de Carcassonne touchant la taille du Mijanel; aumônes aux pauvres de Voisins et de Montlegun, 17 février (f. 189); — autorisation au prébendier curé Samary d'utiliser la chaire du chapitre pour faire des conférences au peuple, « la nef étant plus propre que le « lieu où est fixée la chaire de paroisse », 12 mars (f. 190); — remise à la décision d'arbitres du règlement de l'affaire de la dime des agreaux de Voisins et d'Alzau, 23 mars (f. 191); — communication au chapitre du mandement épiscopal du grand jubilé; aumône de 36 livres aux pauvres de Capeidu, 10 avril (f. 191); — arbitrage avec la veuve Estribaud au sujet de la femme de Gougens, 17 avril (f. 192); — sentence du sécrétariat contre la communauté de Villeuve à propos du droit de quête; commission au sieur Boidel pour la levée du droit de lods à Villeuve, 24 avril (f. 192); — nomination des nouveaux syndics,

élection des divers officiers annuels, 1^{er}-2 mai (f. 193-194); — ratification de l'arbitrage proposé avec le marquis d'Alzau, et des contrats des fermes de Capeidu, Corques, Preixe, Blomac, Fontiès-rive-d'Aude, Herminis et Paretlongue; vidange du puits de la maîtrise, 8 mai (f. 195-196); — ordonnance épiscopale pour le jubilé universel; réparations à Villeuve; ordonnance de la cour des Aides prescrivant la remise de certains titres à la communauté de Carcassonne, « lesquels seront retirés après quinzaine », 18 mai (f. 197); — lettre du sieur Migeoule, du Mas-Cabardés, au sujet d'un droit de lods dû au chapitre sur une maison, 22 mai (f. 198-199); — jugement de la cour des Comptes sur l'opposition du chapitre à un décombrement produit par la ville basse, 12 juin (f. 200); — attribution de cabaux à la femme de Gougens, 24 juin (f. 201); — accord avec le curé de Moize au sujet de la congue et des rovaies; état des dommages occasionnés par la grêle à Herminis; aumône de deux louis aux pauvres d'Alzonne, 10 juillet (f. 201-202); — vérification des terres de Gougens, 20 juillet (f. 203); — acceptation de l'accommodement proposé par la veuve Estribaud, 7 août (f. 204); — compte-rendu du produit des grains du sol de la Cité, 21 août (f. 205); — plainte contre le sieur Montpellier, vicaire perpétuel de Gougens, pour usurpation de l'aumusse grise, 18 septembre (f. 207); — présentation, avec délibération de la communauté, des nouveaux consuls de la Tourette; plainte contre le fermier de Capeidu, 25 septembre (f. 210); — règlement épiscopal sur la police des inhumations, 28 septembre (f. 211); — réparations à Villeuve et au chemin du moulin de la Seigrie, 5 octobre (f. 212); — difficultés avec le présenteur Bertrand de Molleville au sujet de la pointe en blanc, 30 octobre et 9 novembre (f. 213-215); — réponse au digne de l'archidiacre sur l'affaire Bertrand de Molleville; demande des consuls de Gougens et du procureur du roi à Carcassonne tendant à obtenir une demi-sétérée de terre pour la création d'un cimetière à Gougens, 13 novembre (f. 216); — mise sous sequestre des fruits de la prébende du sieur de Bélissens, jusqu'à production par lui d'un certificat d'études théologiques; commission à M. Cassaing et Desalasc pour veiller à l'exécution de la sentence arbitrale rendue entre le chapitre et le sieur Boubois, 20 novembre (f. 217); — honoraire de 60 livres à l'ingénieur Chevalier pour l'exécution des plans et devis du retable de l'église de Trièbes, 23 novembre (*ibid.*); — produit de la récolte du vin et compte-rendu de la distribution, 4 décembre (f. 219); — nomination des consuls de Miaval et de Villeuve, 14 et 24 décembre (f. 220-222); — aumône de 36 livres aux pauvres d'Alairac; ratification des comptes du sieur Alibert, ancien trésorier, 31 décembre (f. 223); — réponse des agents généraux du clergé sur les droits du présenteur

à la présence, droits nuls en cas d'absence, sauf pour le temps où le titulaire est censé siéger au grand conseil en sa qualité de conseiller clerc; aumônes de 48 livres aux pauvres de Villeveuve et de 100 livres à ceux de la Cité, 4 janvier 1777 (f. 223-224); — mort du prébendier Jacques Bonhomme, 11 janvier (f. 224); — bail de la maison voisine du tinal au charoier Laffon sous la rente annuelle de 36 livres, 13 janvier (f. 225); — inféodation au potier Saurel de deux sétérées de terre à Villeveuve; paiement pour un sixième des frais de réparations de l'église de Grèzes, 29 janvier (f. 226); — réparations au sanctuaire de l'église de Trièbes; nivellement du terrain du Mijanel pour l'installation d'une machine hydraulique, 30 janvier (f. 226); — aumône de 12 livres aux pauvres de Montlegun; achat d'une balustrade de fer pour le sanctuaire de l'église de Gougens; affiches pour l'adjudication d'une coupe de bois à Gramentès, 22 février (f. 227); — nomination d'un second vicaire à la paroisse Saint-Vincent, en considération de l'âge avancé du curé Raucoule; réparations au sanctuaire de l'église de Montredon; consentement à l'union à la cure de Villemoustaussou des cinq chapelles de Saint-Pierre de Vitrac à la collation de l'évêque, ainsi qu'à la distribution des dîmes de la paroisse de Villemoustaussou dans laquelle l'évêque et le doyen du chapitre étaient codécimateurs (1), 28 février (f. 228-229); — aumône de 42 livres aux pauvres de Capeidu, 22 mars (f. 230); — propositions de l'évêque au sujet de la translation de la cure de Saint-Semin; représentations du chapitre à ce sujet, 2 avril (f. 231-234); — compte-rendu par les chanoines Astie, Thoron, Laffon et Rey de leur députation auprès de l'évêque au sujet de la translation des paroisses, 5 avril (f. 235); — nomination des syndics et des officiers annuels, 1^{er}-2 mai (f. 236); — réparations au moulin à vent de la Seigrie; renouvellement de la ferme des églisages, 14 juin (f. 239); — programme pour la réception de « Monsieur » attendu à Carcassonne le 24 courant, 21 juin (f. 240); — règlement au sujet des emprunts de titres faits par les prébendiers au secrétariat; envoi de M. de Bélissens au séminaire de la Dalbade, à Toulouse, pour s'y préparer au diacolat et à la prêtrise; bail de la ferme des églisages au charoier Basile Muraille, sur le pied d'un sol par livre, 28 juin (f. 240-241); — vérification des terres du Mijanel dont la ferme expire; devis des réparations à faire à Gougens, 5 juillet (f. 241); — nouvelles demandes du précenteur Bertrand de Molleville, conseiller clerc au grand conseil, relativement à son droit

de présence durant toute l'année, 19 juillet (f. 242); — consultation à prendre sur la qualité du tribunal compétent en la matière, 26 juillet (f. 244); — nomination des premier et deuxième consuls de Miraval, 30 juillet (f. 244 v^o); — abandon des eaux superflues de la ville, 6 août (f. 245); — nivellement du lit de l'Aude, de la chaussée du moulin du Roi au pont de Carcassonne, et dudit pont à la prairie du Mijanel, 8 août (f. 245 v^o); — réparations au sanctuaire de l'église de Voisins; plainte des consuls de la ville basse contre le fermier de Gougens (1), pour cause de dégradation à la canalisation municipale; réparations au chemin du moulin de la Seigrie; achat du lambis du réfectoire des moines pour l'église de Montredon; renouvellement de la ferme du Mijanel; nomination des consuls de la Tourette, 16 août (f. 246-248); — produit du sol de la Cité en avoine, seigle, orge et blé, 6 septembre (f. 249); — projet de reconstruction du moulin de Saint-Nazaire, 17 septembre (f. 250); — don d'une croix d'argent à la paroisse de Saint-Nazaire; réparations à Villeveuve, 20 septembre (f. 251-252); — renvoi du sieur Dalmairac, maître de musique, 31 octobre (f. 253); — nouvelle plainte des consuls de la ville basse au sujet des dégradations faites aux aqueducs de la fontaine par le fermier de Villalbe; déclaration des fermiers de Gougens pour mettre fin aux contestations élevées entre eux et le chapitre; produit du vin de Gougens, 8 novembre (f. 254-258); — traité en dix articles avec le sieur Saurain, nommé maître de musique, 12 novembre (f. 259-261); — approbation des comptes du grenetier; nouvel acquiescement du chapitre à l'utilisation des eaux superflues de la ville pour l'arrosage du Mijanel, 26 novembre (f. 262); — réception du prébendier André David aux canonicat et prébende de Jean-Baptiste Thoron, 28 novembre (f. 262); — adjudication du moulin de la Seigrie; renouvellement de diverses fermes; travaux de défense du Mijanel, 29 novembre (f. 263); — aumône de 36 livres aux pauvres de Montredon, 3 décembre (f. 263); — présentation du sieur Gaillardon comme syndic des prébendiers, en remplacement du sieur David, nommé charoier, 6 décembre (f. 263 v^o); — remboursement d'un droit de lods indûment perçu; aumônes de 60 livres aux pauvres de Villeveuve, 10 décembre (f. 264); — de 12 livres aux pauvres de Pomas; réparations à l'église de ce lieu ainsi qu'à Gougens, 13 décembre (f. 264 v^o); — nomination des consuls de Villeveuve; aumône de 160 livres aux pauvres de la Cité, 21 décembre (f. 265-266); — ratification des comptes de l'ancien trésorier Laffon; acte signifié par le chapitre au sieur Lacaze, chargé de l'entretien des fossés, 3 janvier 1778 (f. 267); — aumône de 36 livres

(1) Cette modification avait pour but de constituer une dotation suffisante pour établir dans la paroisse un vicaire résident. A compter de cette date, la cure de Villemoustaussou fut alternativement à la présentation de l'évêque et du doyen.

(1) Erreur du rédacteur: lisez *Villalbe basse* au lieu de *Gougens*.

aux pauvres d'Alairac, 17 janvier (f. 267 v°); — demande d'un droit d'amortissement au sujet « des eaux graduées » acquises par le chapitre (1), 24 janvier (f. 268); — bail à la demi-tasque des terres de Villeneuve; ratification du bail à ferme du Mijanel au sieur Bels, de Carcassonne, sous la rente annuelle de 4.000 livres et du bail du moulin de la Seigie pour neuf ans, moyennant la rente annuelle de 90 setiers de blé mesure du chapitre; mort du prébendier Lazare Rieux; aumônes de 72 livres aux pauvres de Capendu, 31 janvier (f. 269); — aux pauvres de Douzens, les Martyrs et Alzonne; mort du prébendier Guillaume Bélichon, 25 février (f. 270); — aumônes aux pauvres de Cazilhac, Corques, Trièbes et Preixan, 14 mars (f. 271); — commission de garde terre à Georges Mandoul; aliénation du capital de 500 livres placé sur les biens du sieur Justrobe, 29 mars (f. 272); — observations respectueuses en réponse à une lettre de M. de Miroménil, garde des sceaux, favorable en principe aux réclamations de M. de Molleville, présenteur, touchant ses droits à la présence, 8 avril (f. 273); — règlement au sujet des fournitures de remèdes à la maîtrise; établissement d'un tour par charoie pour veiller à l'exécution de l'arrêt du parlement sur le respect des églises et la décence des offices, 11 avril (f. 274); — bail au sieur Cavallès de l'entretien et réparation des orgues de la cathédrale, 20 avril (f. 275); — propositions du feudiste Fabie pour le renouvellement des reconnaissances du fief de Marestiol, enclavé dans la mouvance du roi; arrêt du parlement sur la mendicité et création d'un bureau des pauvres à Alzonne; consultation au sujet de la reconstruction du moulin de Saint-Nazaire, 25 avril (f. 275-276); — nomination des nouveaux syndics et choix des officiers annuels, 1^{er}-2 mai (f. 276-277); — administration des deniers sacrements à l'évêque, 28 avril (f. 278); — mort de M. de Bezons; ordonnance du chapitre déclarant la vacance du siège épiscopal et prescrivant des prières dans tout le diocèse, 11 mai (f. 278-279); — autre ordonnance fixant au samedi, 16 courant, la sépulture de l'évêque défunt, 12 mai (f. 280); — élection des grands dignitaires de l'évêché et de l'officialité, 14 mai (f. 281-283); — procès-verbal de la cérémonie des funérailles de l'évêque de Carcassonne, 16 mai (f. 284-285); — consultation prise auprès de l'avocat Piales, de Paris, sur l'affaire du présenteur; aumône de 24 livres aux capucins de Carcassonne; ouverture du testament de M. de Bezons portant constitution en faveur du chapitre d'un legs de 6.000 livres, à charge de services religieux à perpétuité et d'affectation d'un fonds de 2.000 livres à l'achat d'un dais, 20 mai (f. 286); — nomination du sieur Bonnet, prébendier de la collégiale de

Monttréal, à la charge de secrétaire des vicaires capitulaires, en remplacement du sieur Bélichon; réparation à « l'ensouvement » de la grande cloche de la cathédrale, 3 juin (f. 287-288); — renouvellement en faveur du sieur Estribaud de la ferme de Villalbe; ratification de la ferme des droits seigneuriaux du Mas, Miraval, la Tourette, Montipèze, Marestiol et Montrouch, à Jean Marty, du Mas-Cabardès, pour le prix de 4.100 livres, 16 juin (f. 289); — compliments du chapitre, officieusement informé, à M. de Puy-ségur, évêque de Saint-Omer, transféré à l'évêché de Carcassonne; aumône de 24 livres aux pauvres d'Alzonne, 27 juin (f. 290); — lettre de remerciements de M. de Puy-ségur, évêque nommé de Carcassonne; réponse à une lettre du chapitre de Montréal demandant un « certificat » qui établisse le rang que prennent les intitulés qui ne « sont pas prières dans le chapitre de Carcassonne », 14 juillet (f. 290-291); — gratification de 100 livres au maître de musique; réparations au four de Saint-Nazaire, 29 juillet (f. 291-292); — bail au notaire Godard de la levée des lods arriérés, sous la rétribution de 3 sols par livre; nomination d'une commission pour la vérification des fondations récentes, 12 août (f. 292); — règlement au sujet des bénéficiaires réfractaires aux fonctions de leurs bénéfices, 14 août (f. 293); — refus de la présence au présenteur, 19 août (f. 294); — produit des grains de la Cité pour l'année 1778 en blé, seigle, avoine et orge; dime de l'archidiacre sur l'affaire du présenteur, son revenu; réparations au lieu capitulaire, 26 août (f. 294-296); — réception de M. Séré de Rivières, diacre du diocèse d'Albi, au canonicat vacant de feu M. Bernard Macou; réclamation de la communauté de Carcassonne au sujet d'un dommage causé à la conduite d'eau de la ville, 6 septembre (f. 296); — réception de Mathieu Berdou, curé de Montégut, diocèse de Toulouse, au canonicat vacant par la mort de Jacques Contézat, 12 septembre (f. 297); — réparations au sanctuaire de l'église Saint-Vincent; ordre aux intitulés de remettre aux archives tous les titres pouvant se trouver dans leurs mains et notamment l'inventaire des archives du chapitre dressé par le charoie Poulhariès, 19 septembre (f. 298); — envoi d'une députation formée de quatre chanoines et deux prébendiers pour saluer M. de Puy-ségur incessamment attendu; vérification par le plâtrier Dardène et le ferronnier-Casties des réparations à faire à l'église Saint-Vincent; réparations à l'église de Badens pour la part du chapitre; lettres de l'office de vicaire général pour M. Fizelier de la Feuillie, 3 octobre (f. 299-300); — lettre du nouvel évêque annonçant son arrivée et fixant au 18 octobre la cérémonie de la prise de possession du siège; procès-verbal de la réception de M. Jean-Auguste de Chastenet de Puy-ségur au siège épiscopal de Carcassonne,

(1) Et destinées à la plaine du Mijanel.

19 octobre (f. 301); — présentation de leurs lettres de provision à l'office de vicaire général par M. Dupac de Bellegarde, comte de Lyon, et Thoin, charoine vétéran de Carcassonne; remise à l'arbitrage du garde des sceaux et de l'évêque de Carcassonne du jugement de l'affaire du précenteur, 24 octobre (f. 304); — estimation des dommages causés aux arbres du Mijanel; — convocation d'un chapitre général pour le jeudi 26 courant, 18 novembre (f. 304); — mandement en faveur du dominicain Talagros chargé de prêcher l'Avent à la cathédrale, 28 novembre (f. 304 v°).

G. 284. (Registie.) — In-folio, 266 feuillets, papier.

1756-1783. — Actes et contrats du chapitre cathédral de Carcassonne. — Bail pour six années à Gabriel Paul, d'Arzens, du « recurement et entretien » des canaux d'irrigation de la prairie du chapitre au prix annuel de 119 livres 16 sols, payables proportionnellement par le chapitre et les autres riverains, 15 novembre 1782 (f. 1-4); — bail à ferme pour neuf années à Louis Ressayeur, agent du sieur David de la Fageole, des dîmes de Saint-Martin et Montedon, sous la rente annuelle de 1.600 livres, 16 paires de chapons, 16 setiers d'avoine et 8 charges de vin, 12 avril 1756 (f. 5); — *idem* à Antoine Blanc, marchand des faubourgs de la Cité, des dîmes de Cazilhac, sous la rente annuelle de 800 livres, 15 setiers d'avoine, 15 paires de chapons et 4 paires de perdrix, 14 avril 1756 (f. 6); — *idem* pour six années à Antoine Blanc, de la Cité, et Pierre Vasserot, marchand de Carcassonne, procédant solidairement, des dîmes de Voisins ou Pezers, sous la rente annuelle de 1.430 livres, 9 paires de chapons et 9 setiers d'avoine, 25 avril 1756 (f. 7); — acte portant réduction d'un demi en faveur de François Valette, du Mas-Cabardés, de la tasque pesant sur un champ nouvellement planté en vigne, sis au lieu dit Terre Rouge, à Villeueuve, 29 novembre 1756 (f. 8-9); — bail à ferme pour neuf années à Charles Estribaud, bourgeois des faubourgs de Carcassonne, du château, de la seigneurie et des dîmes de Gougens, à l'exception du décimaire de Paretlongue, des terres du Mijanel, des carreus de Miéudas et de la dime du vin de Gougens, tous revenus affermés séparément, ainsi que des albergues, censives, droits de lods et autres droits seigneuriaux de Gougens, de Miéudas et du moulin de la Seigrie expressement réservés dans l'acte, sous la rente annuelle de 3.500 livres en espèces, 35 paires de chapons en nature ou à 40 sols la paire et 15 setiers d'avoine, 13 janvier 1757 (f. 10-12); — *idem* des carnens de la Cité et des légumes de Montedon pour

neuf ans, à Pierre Gamel et Etienne Valette, de Cabrespine, et à Jacques Taillevignes, de Caures, agissant solidairement, des terres et seigneurie de Villeueuve et de la métairie de Maisilly, sous la rente annuelle de 2.955 livres et 20 paires de chapons, 5 avril 1757 (f. 17-21); — réduction de la demi-tasque en faveur du sieur Valette, du Mas-Cabardés (f. 22); — bail à ferme pour neuf ans à Jean Massios dit Majou, et Jean Niquel dit Grazaille, habitants des faubourgs de la Cité, de la levée des foins et fourrages de la Cité, sous la rente de 160 livres, 2 setiers d'avoine et 2 paires de chapons pour la première année, et de 180 livres, 2 setiers d'avoine et 2 paires de chapons pour les huit années suivantes, 25 avril 1757 (f. 23); — bail à arrière-fief au charoine Thoin des *camériens* (1) de Lavalette et du fief de Peyralbe, sous l'albergue d'une croix d'argent de 42 livres pour les camériens de Lavalette, et de 18 livres de cire jaune pour le fief de Peyralbe, le tout payable annuellement au 1^{er} novembre, 25 avril 1756 (f. 24-25); — bail à ferme pour neuf ans à Jean Cézères fils, marchand des faubourgs de Carcassonne, des dîmes de Preixan, sous la rente annuelle de 950 livres, 13 paires de chapons, 13 setiers d'avoine et 2 setiers d'oïge, 17 mai 1757 (f. 25-26); — *idem* à Guillaume Doumerc du moulin de la Seigrie avec ses dépendances, sous la rente annuelle de 72 setiers de blé, 6 paires de chapons, 6 paires de poulaines et 9 livres représentant la valeur d'une charretée de foin, 22 juillet 1757 (f. 27); — *idem* à Guillaume Thore, de Fabiezan, des dîmes de Capendu, sous la rente annuelle de 2.560 livres, 24 setiers d'avoine et 24 paires de chapons, 17 août 1757 (f. 28-29); — *idem* à Guillaume Carqual, cabaretier de Pennautier, des dîmes de Paretlongue, sous la rente annuelle de 430 livres, 4 setiers d'avoine et 4 paires de chapons en nature ou bien à 40 sols la paire, à l'option du chapitre, 12 novembre 1757 (f. 29-30); — *idem* à Jean Soulairac, des dîmes de Blomac, sous la rente annuelle de 400 livres et 4 setiers civadiers d'avoine, 19 novembre 1757 (f. 31); — *idem* à Jean Depayre et Joseph Bernède, de Corques, des dîmes du prieuré de Saint-Pierre-de-Vic-les-Corques, sous la rente annuelle de 1.645 livres et 16 paires de chapons, 10 décembre 1757 (f. 32-33); — *idem* à Jean Carles, maître chirurgien de la Cité, et Paul

(1) *Alias* « cambriors », cf. La Curne de Sainte-Palaye et le Glossaire de Laurière.

Fages, brassier de Grèzes, de dîmes d'Herminis, sous la rente annuelle de 375 livres et 6 paires de chapors, 11 mars 1758 (f. 33-34); — contrat d'emprunt par le chapitre d'une somme de 4.400 livres au bureau de charité de la Cité, 12 septembre 1758 (f. 34-35); — remboursement par le chapitre d'une dette de 4.130 livres 11 sols 4 deniers à la communauté de Villeneuve-les-Chanoines, 17 septembre 1758 (f. 36-37); — adjudication de coupes de bois à pratiquer à la Grèze-Basse, Prat-Francés et Le Cayrol à Pierre Sicard, des Martyrs, pour le prix de 1.150 livres à partager par moitié entre le chapitre d'une part, et les communautés de Miraval, la Tourette, Mas-Cabardés et Caudebriode d'autre part, 8 janvier 1759 (f. 37-39); — constitution d'une rente annuelle de 150 livres au profit de Jean-Baptiste Chevalier, ingénieur de la province de Foix, habitant de Carcassonne, en garantie d'un prêt de 3.000 livres fait par lui au chapitre, 11 avril 1759 (f. 39-40); — résiliation par Jean Massios dit Majou et Jean Niquel dit Grazaille, de la ferme à eux consentie par le chapitre de la dime des foins et fourrages de la Cité, 17 avril 1759 (f. 41); — autre résiliation par Guillaume Cazaintre, bourgeois, Antoine Blanc, marchand, Pierre Vasserot, aussi marchand, et Mathieu Sélariès, aubergisté, de la ferme des dîmes de Voisins, 28 avril 1759 (f. 41-42); — autre résiliation par Antoine Vasserot, marchand de la Cité, de la ferme des dîmes de Cazilhac, 18 avril 1759 (f. 42-43); — bail à ferme pour neuf ans des dîmes de Voisins, à Pierre Clergue et Vitalis Vidal, dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.430 livres, 9 paires de chapors et 9 setiers d'avoine, 19 avril 1759 (f. 44); — *idem* pour six ans des dîmes d'Alairac, à Pierre Beilan et Alexis Roques, de Villalbe, sous la rente annuelle de 3.100 livres, 27 paires de chapors et 27 setiers d'avoine, 19 avril 1759 (f. 45-46); — *idem* des dîmes de Noize et Carborae à Joseph Lanue, curé de Noize, sous la rente annuelle de 600 livres, 6 paires de chapors et 6 setiers d'avoine, 19 avril 1759 (f. 47); — contrat d'emprunt de 1.000 livres aux demoiselles Anne et Marguerite de Saint-Julien, sœurs, de la Cité, 21 avril 1759 (f. 48); — bail à ferme pour neuf ans des dîmes de Cazilhac à Jean Sévérac, dudit lieu, sous la rente annuelle de 800 livres, 12 setiers d'avoine, 15 paires de chapors et 4 paires de perdrix, 21 avril 1759 (f. 49-50); — emprunt de 2.000 livres aux clarisses de Lézignan, et constitution à leur profit d'une rente annuelle de 100 livres, 20 septembre 1759 (f. 50-51); — emprunt de 1.200 livres à Jean-Baptiste-Bernard Crocy, négociant des faubourgs de la Cité, et constitution à son profit d'une rente annuelle de 60 livres, 27 septembre 1759 (f. 51-52); — bail à ferme pour neuf ans des carnens de Mieudas à Barthélemy Chabaud dit Poussoy, de Carcassonne, sous la rente

annuelle de 80 livres, 1 paire de chapors et 1 setier d'avoine, 11 octobre (f. 52); — *idem* des dîmes du terroir de Gougens et Mieudas et de toutes les vignes en deçà et au delà du canal royal, à l'exception du terroir de Paretlongue, sous la rente annuelle de 800 livres, 8 paires de chapors et 24 charges de vin, 9 novembre 1759 (f. 53-54); — *idem* des dîmes de Pomas à Antoine et Armand Fenier, père et fils, dudit lieu, sous la rente annuelle de 170 livres, 2 setiers d'avoine et 4 paires de chapors, 17 novembre 1759 (f. 55); — *idem* des dîmes du prieuré de Benausse à Pierre Rey, fils cadet, de Saint-Hilaire, sous la rente annuelle de 510 livres, 6 paires de chapors, 6 setiers d'avoine et 1 setier 2 quartiers de blé, 17 novembre 1759, (f. 56); — *idem* des dîmes de Cavaillac à Jean-Raymond Estribaud, négociant à Carcassonne, sous la rente annuelle de 123 livres, 2 paires de chapors, 1 setier d'avoine et 150 marques de pain d'une livre pour les pauvres dudit lieu, 16 novembre 1759 (f. 57-58); — *idem* des dîmes de Trèbes au sieur Laffon fils, négociant des faubourgs de la Cité, sauf un sixième réservé au vicaire perpétuel, sous la rente annuelle de 2.400 livres, 21 paires de chapors, 21 setiers d'avoine, 3 setiers d'orge et 6 setiers de blé, 26 novembre 1759 (f. 59); — *idem* des dîmes et des carnens d'Alzonne à Vincent Saisset, avocat au parlement, à Antoine et François Saisset, père et fils, d'Alzonne, et à Joseph Mofre, de Carcassonne, sous la rente annuelle de 3.900 livres, 23 setiers d'avoine et 43 paires de chapors, 26 novembre 1759 (f. 60-61); — *idem* des censives du fief d'Alairac à Jean Pastre, régent des écoles dudit lieu, sous la rente annuelle de 23 livres, 27 novembre 1759, (f. 61); — *idem* des terres nobles du Mijanel à Bernard Sabarthès aîné, de Carcassonne, sous la rente annuelle de 1.155 livres, 11 setiers d'avoine et 11 paires de chapors, 6 décembre 1759 (f. 62-63); — *idem* de tout le produit du droit capitulaire d'égleisage dans le diocèse à Joseph Borhomme, de Lapiade, sous la rente annuelle de 205 livres et 2 paires de chapors, 19 avril 1760 (f. 64); — contrat d'emprunt de 2.000 livres aux dames Jeanne et Anne Darzens, cette dernière épouse Coignet, imprimeur aux faubourgs de la Cité, et constitution à leur profit d'une rente annuelle de 150 livres, 28 avril 1760 (f. 65); — bail à ferme pour neuf ans de la dime des foins et fourrages de la Cité à Louis Celles, voiturier des faubourgs de la Cité, sous la rente annuelle de 80 livres, 2 setiers d'avoine et 2 paires de chapors, 30 avril 1760 (f. 66); — contrat d'emprunt de 800 livres à Anne Gottis, de la Cité, et constitution en sa faveur d'une rente annuelle de 40 livres, 6 juin 1760 (f. 67-68); — bail à ferme pour neuf ans des dîmes, château et seigneuries du Mas-Cabardés, Miraval, la Tourette, etc., à Louis Mialhe, marchand du Mas-Cabardés,

Noël Gally, bourgeois de Labastide-Esparbairénque et Jean Verdiei, pareur de draps du Mas-Cabardès, sous la rente annuelle de 2.750 livres, 25 paires de chapons et 2 charrettes de charbon pour la sacristie, 7 juin 1760 (f. 68-70); — *idem*, du fief de Villesèquelande à Jean Capel et Jean Gélis, dudit lieu, sous la rente annuelle de 925 livres, 5 paires de chapons et 5 paires de poules, 17 juin 1760 (f. 71-72); — contrat d'emprunt de 2.000 livres à Béatrix Légise, de Carcassonne, et constitution en sa faveur d'une rente annuelle de 100 livres, 17 novembre 1760 (f. 72-73); — emprunt de 3.500 livres et constitution d'une rente annuelle de 75 livres en faveur de Pierre Nègie, charoier de Carcassonne; et de 50 livres au profit respectivement de Guillaume Bélichon, prébendier, et des pauvres du bureau de la Cité, 25 avril 1761 (f. 73-74); — bail, pour 6 années, du produit de la *balle* de la Cité à Hyacinthe Salières et Barthélemy Benajean, « retorseurs » de la Cité, sous la rente annuelle de 80 livres, 4 août 1761 (f. 74-75); — bail à arrière-fief à Jean Naudou, bourgeois de Saint-Hilaire, de la terre noble de Pech près ledit lieu, sous l'albergue annuelle de 25 livres de cire jaune, 22 septembre 1761 (f. 75-76); — bail à arrière-fief à Marie Bousquet, veuve d'André Dupont, garde-écluse à Foucaud, de la tour de Mieudas et du « sotoul » en dépendant, sous l'albergue annuelle de 8 livres de cire jaune, 15 janvier 1762 (f. 76-77); — remboursement d'une dette de 3.150 livres aux demoiselles Darzens, 27 avril 1762 (f. 77); — bail à ferme, pour neuf ans, des dimes de Fortiès-d'Aude, à Pierre Vaquier, dudit lieu, 13 mai 1762 (f. 78-79); — bail à arrière-fief à Pierre Lalleman, maréchal à foige de Maquens, d'un lopin de terre à Villalbe-basse près du vieux chemin de Limoux, sous l'albergue annuelle de 5 livres de cire jaune, 29 mars 1763 (f. 80); — bail à ferme, pour neuf ans, à Jean Cousteaux, de Carcassonne, des château et terres de Villalbe et des dimes du prieuré de Saint-Genest, sous la rente annuelle de 4.200 livres, 20 setiers d'avoine, 20 paires de chapons, 20 paires de poules et 800 fagots de bois de saule ou peuplier, 21 juin 1763 (f. 81-83); — *idem*, des dimes de la Cité à Jean Massios dit Majou, charcutier aux faubourgs de la Cité, sous la rente annuelle de 66 livres, 21 juin 1763 (f. 83-84); — *idem*, des dimes de Baders à Jacques Poussenq, notaire royal de Lauce, sous la rente annuelle de 250 livres, 3 paires de chapons, 3 setiers d'avoine et 1 setier d'oïge, 15 juillet 1763 (f. 84-85); — *idem*, du four de Saint-Nazaire à André Fabie, maître boulanger de la Cité, sous la rente annuelle de 130 livres, 16 janvier 1764 (f. 85-86); — *idem*, des dimes de l'bière d'Alairac à Barthélemy Biau, négociant aux faubourgs de la Cité, sous la rente annuelle de 3.300 livres, 29 setiers d'avoine et 29 paires de chapons, 27 avril

1763 (f. 86-87); — *idem*, des dimes de Saint-Martin et Montedon à André Fabie, fourrier, à Pierre Estève, maître-boulangier, et à Bertrand Cammelié, brassier, tous habitants de la Cité, sous la rente annuelle de 1.600 livres, 16 paires de chapons et 16 setiers d'avoine, 13 mai 1765 (f. 87-88); — *idem*, des dimes de Monze et Carbonac à François Montlaur, bourgeois de Flouie, sous la rente annuelle de 770 livres, 8 paires de chapons et 8 setiers d'avoine, 13 juin 1765 (f. 88-89); — vente pour 2.000 livres à Jean Port, négociant, procureur du roi et syndic de la ville de Carcassonne, des fiefs d'Alairac et de Villesèque-basse, sous réserve des foi et hommage au chapitre, 4 novembre 1765 (f. 89-90); — bail à ferme, pour neuf ans, des château et terres de Gougens à Charles Estribaud père, négociant à Carcassonne, sous la rente annuelle de 3.950 livres, 39 paires de chapons et 19 setiers d'avoine, 24 décembre 1765 (f. 91-92); — *idem*, pour six ans, à Marie Pois, veuve de Guillaume Doumerc, meunier à Gougens, du moulin à eau de la Seigrie et du moulin à vent de Peyreplantade, sous la rente annuelle de 864 livres, 6 paires de chapons et 6 paires de poulaines, 9 mai 1766 (f. 93-94); — *idem*, pour neuf ans, à Pierre Gamel, de Cabrespine, et Jacques Tallavignes, de Caures, de la seigneurie de Villeveuve et de la métairie de Maisilly, sous la rente annuelle de 3.400 livres et 20 paires de chapons, 10 mai 1766 (f. 94-98); — *idem*, à Raymond Blanc, traicteur des faubourgs de la Cité, de la dime des carneus de la Cité et des légumes de Montlegun, sous la rente annuelle de 400 livres, 5 setiers d'avoine et 5 chapons, 14 mai 1766 (f. 98); — *idem*, pour six ans, à Louis Celles, voiturier des faubourgs de la Cité, de la dime des foins et fourrages de la Cité, sous la rente annuelle de 80 livres, 1 setier d'avoine et 2 paires de chapons, 27 mai 1766 (f. 99); — accord entre les charoiers et la ville de Carcassonne sur l'emploi réservé au chapitre des « eaux superflues » de la porte des Carnes et des aqueducs des rues Mage, Saint-Antoine et Sainte-Eulalie, sous la redevance annuelle de 180 livres, 6 novembre 1766 (f. 100-101); — adjudication par les délégués du chapitre et des communautés de Miraval, Caudebionde, Mas-Cabardès et la Tourette, à Jean Manuel, Noël Mahoux, de Caudebionde, Jacques Bonafous, du masage d'al Cunq, de la première coupe du bois de Gramentès, au prix de 256 livres, 7 mars 1767 (f. 102-103); — bail à ferme, pour neuf ans, à Jean Pullès, de Puichéric, des dimes de Capendu, sous la rente annuelle de 3.125 livres, 31 setiers d'avoine et 31 paires de chapons en nature ou comptés à raison de 40 sols la paire, à l'option du chapitre, 14 mars 1767 (f. 104); — *idem*, à Pierre Guilhem, dit Vidal, de Preixan, des dimes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.145 livres, 14 paires de chapons,

14 setiers d'avoine et 2 setiers d'oïge, 17 mars 1767 (f. 105-106); — *idem*, à Jean Embry, garde-écluse de la Douce, à Grèzes, des dîmes d'Herminis, sous la rente annuelle de 750 livres, 7 paires de chapons et 7 setiers d'avoine, 17 mars 1767 (f. 106-107); — *idem*, à Pierre Routi, des faubourgs de la Cité, de dilues de Saint-Pierre de Vic, près Corques, sous la rente annuelle de 1.560 livres, 16 paires de chapons, 16 setiers d'avoine, 2 migères d'huile bonne et trois setiers de blé, 2 avril 1767 (f. 106-107); — *idem*, à Jean Soulairac, de Blomac, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 380 livres, 4 paires de chapons, 4 setiers d'avoine, plus 50 marques de pain d'une livre pour les pauvres de Blomac, 5 mai 1767 (f. 109-110); — hommage pour les seigneuries de Serviès et de Taurize-en-Val prêté par Bernard Bédrines, procureur au sénéchal et présidial de Carcassonne, au nom de Blaise de Vic, baron de Laval, seigneur desdits lieux, sous l'alberge annuelle d'une livre un quart de cire, 19 juin 1767 (f. 111); — autre hommage pour un quart de la seigneurie de Caurettes-en-Val, rendu par les bénédictins de Lagrasse, sous l'alberge annuelle d'un quart de livre de cire, 26 juin 1767 (f. 112); — bail à ferme, pour neuf ans, à Jean-Pierre Reboulh aîné, marchand apothicaire de Carcassonne, des dîmes de Paretlongue, sous la rente annuelle de 710 livres, 6 setiers d'avoine et 6 paires de chapons, 7 juillet 1767 (f. 113-114); — acquisition par le chapitre du droit d'écoulement des eaux du Mijanel à travers le jardin de Jean Teisseire, bourgeois de Carcassonne, pour le prix de 1.200 livres, 20 février 1768 (f. 114-115); — déguerpissement par Jacques Montpellier, tisserand de Carcassonne, d'une pièce de terre à Mieudas, et bail à fief de ladite pièce à Jean Douradou, marchand droguiste de Carcassonne, sous l'alberge de 6 livres de cire jaune, 16 mars 1768 (f. 115-116); — autre déguerpissement par Anne Bonnel, d'une pièce de terre au lieu dit à las Longes à Gougens, et bail à fief de ladite pièce à Anne Caderat, femme d'Arnaud Danjard, de Carcassonne, sous l'alberge de 3 livres demi-quart de cire jaune, 28 mars 1768 (f. 116-117); — constitution d'une rente de cent livres sur un capital délaissé de 2.500 au profit de Catherine Biuret, de Carcassonne, 19 avril 1768 (f. 117-118); — rachat d'une rente de 75 livres payée à Pierre Nègre, chanoine de Carcassonne, sur remboursement à lui fait d'un capital de 1.500 livres, 26 avril 1768 (f. 118); — constitution d'une rente de 120 livres sur un capital délaissé de 3.000 au profit de Grégoire de Blancfort, official et vicarie général du diocèse, 26 avril 1768 (f. 119); — bail à ferme, pour neuf ans, à Antoine Bru et Jean Catié, de Lerc, des dîmes de Cazilhac, sous la rente annuelle de 1.070 livres, 3 setiers de blé, 14 setiers d'avoine, 17 paires de chapons

et 4 paires de peudix, 26 avril 1768 (f. 120); — *idem*, pour six années, à Pierre et François Joucla frères, menuisiers à Pennautier, et à François Baibe, tisserand de la Barbacane, des dîmes de Voisins, sous la rente annuelle de 1.640 livres, 4 setiers de blé, 9 setiers d'avoine et 9 paires de chapons, 29 avril 1768 (f. 121); — *idem*, pour neuf ans, à Hyacinthe Salières et Barthélemy Benajean, de la Cité, de la balle du sol de la Cité, sous la rente annuelle de 80 livres, 5 mai 1768 (f. 122); — *idem*, pour six ans, à Antoine Pouillès et Jean Milhau, de Trèbes, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 2.125 livres, 21 paires de chapons, 21 setiers d'avoine, 3 setiers d'oïge et 6 setiers de blé, 11 mai 1769 (f. 123-124); — *idem*, pour sept ans, des carneus de Mieudas, à Guillaume Barrau, affineur de draps, sous la rente annuelle de 139 livres 10 sols, 1 paire de chapons et 1 setier d'avoine, 12 mai 1769 (f. 125); — *idem*, pour neuf ans, du fief de Villesèque, à Vincent Saisset, d'Alzonne, avocat au parlement, sous la rente annuelle de 1.000 livres, 10 paires de chapons et 3 setiers de blé, 16 mai 1769 (f. 126-127); — *idem*, au même, de « l'hîère d'Alzonne et des carneus dudit lieu », sous la rente annuelle de 3.025 livres, 34 setiers d'avoine et 34 paires de chapons, 16 mai 1769 (f. 128-129); — *idem*, à Louis Baron, directeur de la manufacture de Cuxac, des revenus seigneuriaux du Mas-Cabardès, Miraval, La Tourette, Saint-Etienne de Montipèze, Mönestrol, Montrouch, et droits d'égleisages aux dits lieux, sous la rente annuelle de 3.225 livres, 30 paires de chapons et 2 charrettées de charbon pour la sacristie, 22 mai 1769 (f. 129-131); — *idem*, à Antoine Rives, de Pomas, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 240 livres, 3 setiers d'avoine, 1 setier de blé mesure du chapitre et 4 paires de chapons, 27 mai 1769 (f. 131-132); — *idem*, à Jacques Belmas, de Laden, et Jean-Antoine Rey, de Saint-Hilaire, conjointement, des dîmes du prieuré de Benausse, sous la rente annuelle de 660 livres, 4 setiers et 2 quartiers de blé, 8 setiers d'avoine et 8 paires de chapons, 27 mai 1769 (f. 132-133); — *idem*, à Jean Annaudy, de Cavanac, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 170 livres, 2 paires de chapons, 1 setier de blé, 1 setier d'avoine et 1 setier d'orge, 28 mai 1769 (f. 134); — *idem*, pour sept ans, à Jean Arnal, maître boulanger, et Pierre Dourmières, maître pareur de Carcassonne, des dîmes du vin de Gougens et de Mieudas, sous la rente annuelle de 650 livres et 24 charges de bon vin, 20 juin 1769 (f. 135-136); — *idem*, pour cinq ans, à Jacques Alric, de Montlegu, de la dime des foins et fourrages dudit lieu, sous la rente annuelle de 10 livres, 7 juin 1770 (f. 137); — dépôt par Antoine Aglès, de Salsigne, d'une somme de 3.000 livres comme garantie du bail consenti le 22 mai 1769 à Louis

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

de Pech de Bauzels, sous la rente annuelle de 775 livres et 7 paires de chapois, 3 avril 1775 (f. 174-175); — *idem*, pour neuf ans, à Dominique Alboize, marchand de bois à Carcassonne, des châteaux, terres et dîmes de Gougens, sous la rente annuelle de 8.100 livres, 46 setiers d'avoine et 71 paires de chapois, 3 mai 1775 (f. 176-179); — *idem*, pour six ans, à François Montlaur, bourgeois de Floure, des dîmes de Trièbes, 101 comprise la portion du vicairie perpétuel dudit lieu, sous la rente annuelle de 3.100 livres, 6 setiers d'orge, 6 setiers de blé et 31 paires de chapois, 5 mai 1775 (f. 179-180); — *idem*, pour neuf ans, à Jean Sautou, marchand blancher de Carcassonne, de la dime du vin de Gougens et de Mieudas seulement, sous la rente annuelle de 800 livres et 24 charges de vin, 6 mai 1775 (f. 181-182); — *idem*, pour six ans, à Louis Lignières, bourgeois d'Hautpoul-Félines, des dîmes de Villeveuve, sous la rente annuelle de 5.800 livres et 58 paires de chapois, 22 janvier 1776 (f. 183-186); — *idem*, pour neuf ans, à Guillaume Barrau, affineur de draps à Carcassonne, des carnens de Mieudas, sous la rente annuelle de 300 livres, 3 setiers d'avoine et 3 paires de chapois, 9 février 1776 (f. 186-187); — *idem*, pour six ans, à Antoine Dhoms, maître tisseur de draps, et François Joucla, maître menuisier de Pennautier, des dîmes de Paretlongue, sous la rente annuelle de 800 livres, 8 setiers d'avoine et 8 paires de chapois, 10 mai 1776 (f. 187-188); — *idem*, à Germain Astie, négociant de Carcassonne, des dîmes de Blomac, sous la rente annuelle de 445 livres, 4 setiers d'avoine et 4 paires de chapois, 13 mai 1776 (f. 189-190); — *idem*, pour neuf ans, à Jean-Antoine Combes aîné, bourgeois de Capendu, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 4.000 livres, 40 setiers d'avoine et 40 paires de chapois, 25 mai 1776 (f. 190-191); — *idem*, à Jean Baisalou, teinturier aux Saptés, et Antoine Fabie, ménager de Corques, des dîmes du prieuré de Saint-Pierre de Vic, sous la rente annuelle de 2.750 livres, 27 setiers d'avoine, 27 paires de chapois et 2 migères d'huile d'olive, 4 juin 1776 (f. 192-193); — *idem*, pour six ans, à François Bonnacaze, de Fontiès-d'Aude, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.300 livres, 13 setiers d'avoine et 13 paires de chapois, (f. 193-195); — *idem*, pour deux ans, à Joseph Carles, maître chirurgien de la Cité, des dîmes d'Herminis, sous la rente annuelle de 1.100 livres, 11 setiers d'avoine et 11 paires de chapois, 4 juillet 1776 (f. 195-196); — *idem*, pour six ans, à Pierre Guilhem dit Vidal, de Preixas, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.325 livres, 13 setiers d'avoine et 13 paires de chapois, plus 300 paires d'une livre pour les pauvres de Preixas, 14 juillet 1776 (196-197); — *idem*, à Jean et Pierre Boyer frères, de Cazilhac,

des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.020 livres, 3 setiers de blé, 10 setiers d'avoine, 10 paires de chapois et 4 paires de peudix, plus 150 paires d'une livre pour les pauvres de la paroisse, 21 mai 1777 (f. 198-199); — *idem*, pour neuf ans, à Alexis Baux et François Carrié, retorseurs de laines à la Cité, de toute la balle du sol de la Cité, sous la rente annuelle de 115 livres, 27 mai 1777 (f. 199-200); — adjudication par le chapitre, concurremment avec les représentants des communautés de Caudehroude, Miraval, La Tourette et Nas-Cabardès, d'une coupe de bois dans la forêt de Gramentès, pour la somme de 1.450 livres dont 725 pour le chapitre, 25 novembre 1777 (f. 199-201); — bail à ferme, pour neuf ans, à Jean Micheu, meunier, des deux moulins à eau et à vent de la Seigrie, sous la rente annuelle de 90 setiers de blé, 12 paires de chapois et une charrettée de foin ou 9 livres, 26 janvier 1778 (f. 202-203); — *idem*, pour six ans, à François Bez, négociant de Carcassonne, de la prairie du Mijanel et de ses dépendances, sous la rente annuelle de 3.900 livres, 36 setiers d'avoine et 28 paires de chapois, 29 janvier 1778 (f. 203-205); — *idem*, pour neuf ans, à Louis Paloque, maître maçon de Ladeu, et Louis Castel, tisseur de draps de Veizeille, des dîmes du prieuré de Benausse, sous la rente annuelle de 945 livres, 9 paires de chapois, 9 setiers d'avoine, plus 1 setier et demi pour les pauvres de Saint-Hilaire, 24 mars 1778 (f. 206); — *idem*, à Jean Portal, marchand drapier de Carcassonne, des dîmes d'Herminis, sous la rente annuelle de 920 livres, 9 setiers d'avoine et 9 paires de chapois, 26 mars 1778 (f. 207-208); — *idem*, à Antoine Sournie, de Montlaur, et Guillaume Anguille, de Roullers, des dîmes de Baders, sous la rente annuelle de 460 livres, 5 setiers d'avoine et 4 paires de chapois, plus 100 marques de pain d'une livre pour les pauvres dudit lieu, 28 mars 1778 (f. 208-209); — *idem*, aux mêmes, des dîmes de Cavarac, sous la rente annuelle de 220 livres, 3 setiers d'avoine et 3 paires de chapois, plus 50 livres de pain pour les pauvres dudit lieu, 28 mars 1778 (f. 210-211); — *idem*, à Jacques Denille, bourgeois d'Alzonne, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 5.950 livres, 43 setiers d'avoine, 12 setiers de blé, 63 paires de chapois, 17 setiers de blé pour l'aumône des pauvres et 45 livres pour le prédicateur du carême, 2 avril 1778 (f. 211-212); — *idem*, à Germain Gélis, maître maçon de Villesèque-laide, des dîmes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.350 livres, 13 setiers d'avoine, 3 setiers de blé et 13 paires de chapois, 15 avril 1778 (f. 213-214); — *idem*, à Jean-Baptiste Moulins, meunier de Saint-Hilaire, des dîmes de Pomas, sous la rente annuelle de 300 livres, 4 setiers d'avoine et 5 paires de chapois, 18 avril 1778

(f. 214-215); — *idem*, à Jean-Antoine Martin, de la Tou Cabardès (*sic*), des droits et terres du chapitre à Miraval, Mas-Cabardès, la Touette, Saint-Etienne de Montipèze, Mostiol et Montrouch, sous la rente annuelle de 4.100 livres, 41 paires de chapons et 2 charrettées de charbon, 9 juin 1778 (f. 216-218); — *idem*, à Etienne Cessou, bourgeois, du domaine de Villalbe, sous la rente annuelle de 5.600 livres, 53 paires de chapons, 28 setiers d'avoine et 6 setiers de blé, 22 juin 1778 (f. 218-221); — *idem*, pour six ans, à Louis Celles, de la dime des foins et fourrages de la Cité, sous la rente annuelle de 135 livres, 1 setier d'avoine et deux paires de chapons, 5 mai 1779 (f. 221-222); — *idem*, à Jean Masslos dit Majou, des droits perçus sur la vente « en vent » des légumes et fourrages dans le terroir de la Cité, sous la rente annuelle de 60 livres, 6 mai 1779 (f. 222-223); — bail à fief à Jacques Gios, marchand de Carcassonne, sous réserve de la suzeraineté et de tous droits nobles, d'une pièce de terre dans le terroir de Mieudas, moyennant une albergue de 48 livres de cire jaune, 14 janvier 1779 (f. 223-224); — doubles des baux à ferme consentis plus haut à Louis Celles et à Jean Masslos dit Majou, de la Cité (1) (f. 226); — bail à ferme, pour neuf ans, à François Luguel fils, boulanger aux faubourgs de la Cité, du four de Saint-Nazaire, sous la rente annuelle de 206 livres, 7 mai 1780 (f. 227-228); — *idem*, pour six ans, à Pierre Montlaur, de Moize, des dimes de Moize et Carbonac, sous la rente annuelle de 1.170 livres, 12 setiers d'avoine, 12 paires de chapons et 150 paires d'une livre pour les pauvres dudit lieu, 26 avril 1780 (f. 229-230); — *idem*, à Thomas Pons dit Bayonne, Pierre et François Bernier, de Montredon, des dimes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.650 livres, 16 setiers d'avoine, 16 paires de chapons et 8 charges de bon vin, 4 mai 1780 (f. 230-231); — *idem*, à Marc Bruguière, de Voisins, des dimes dudit lieu, sous la rente annuelle de 2.400 livres, 4 setiers de blé, 17 setiers d'avoine, 17 paires de chapons et 5 charges de bon vin, 9 mai 1780 (f. 232-233); — *idem*, à François Gourg cadet, procureur au sécrétariat de Carcassonne, Arnaud Manzot aîné, bourgeois de Carcassonne, et Jean Mardoul, bourgeois de Voisins, des dimes d'Alairac, sous la rente annuelle de 5.300 livres, 13 mai 1780 (f. 233-235); — *idem*, à Jacques Sélariès et Jean Bousquet, du Mas-Cabardès, du four banal dudit lieu, sous la rente annuelle de 156 livres, 23 mai 1780 (f. 235-236); — *idem*, pour cinq ans, à Pierre Ormières, pareur de draps de Carcassonne, de la dime du vin de Gougens et de Mieudas, sous la rente annuelle de 400 livres et 24 charges

de bon vin, 25 septembre 1780 (f. 237-238); — adjudication par le chapitre, concurremment avec les délégués des communautés copropriétaires, à Jean Semat et Jean Vidal, de trois coupes de bois à pratiquer dans la forêt de Gramentès, pour le prix de 1.925 livres dont 962 livres 10 sols pour le chapitre, 18 janvier 1781 (f. 238-240); — bail à ferme, pour six ans, à Germain Astie, négociant de Carcassonne, des dimes de la paroisse Saint-Vincent de ladite ville, sous la rente annuelle de 675 livres, 6 setiers d'avoine et 6 paires de chapons, 20 mars 1781 (f. 240-241); — *idem*, aux sieurs Griffé père et fils, caudeurs, Barthélemy Arguille et Narcisse Faugère, tous de Trèbes, des dimes dudit lieu, sous la rente annuelle de 3.200 livres, 32 sels d'avoine, 6 setiers d'orge, 6 setiers de blé pour l'aumône et 32 paires de chapons, 24 mars 1781 (f. 242-243); — autorisation à Germain Guilhem, beiger de Villalbe-basse, d'élever un mur de clôture et d'appuyer sa construction au mur de la beigerie du chapitre, 29 avril 1781 (f. 243-244); — bail à ferme, pour six ans, à Barthélemy Biau, négociant de la Cité, de la dime des carnens dudit lieu et de la dime des foins, fourrages et légumes de la paroisse de Montlegun, sous la rente annuelle de 813 livres, 6 sols, 8 deniers, 21 mai 1781 (f. 244-245); — *idem*, à Jean Cassagnol, de Villeveuve, de la seigneurie dudit lieu et de la rétairie de Maisilly, sous la rente annuelle de 4.925 livres et 49 paires de chapons, 23 février 1782 (f. 245-249); — *idem*, à Jean Delmas fils, maréchal-ferrant de Ladern, des dimes de Benausse, sous la rente annuelle de 700 livres, 7 paires de chapons, 7 setiers d'avoine et 1 setier et demi de blé, 2 mai 1782 (f. 249-251); — *idem*, à Pierre Cazaben fils, négociant de Pennautier, des dimes de Paretlongue, sous la rente annuelle de 600 livres, 6 setiers d'avoine et 6 paires de chapons, 7 mai 1782 (f. 251-253); — *idem*, à Germain Astie, de Carcassonne, des dimes de Blomac, sous la rente annuelle de 460 livres, 4 paires de chapons, 4 setiers d'avoine et 50 livres de pain pour les pauvres dudit lieu, 15 juin 1782 (f. 253-254); — *idem*, à Germain Gélis, maître ragon de Villesèquelande, des dimes de Fontiès-d'Aude, sous la rente annuelle de 1.300 livres, 13 paires de chapons et 13 setiers d'avoine, 24 juin 1782 (f. 254-256); — *idem*, à Jean-Jacques Guilhem dit Vidal fils, de Preixan, des dimes dudit lieu, sous la rente annuelle de 1.470 livres, 14 paires de chapons, 14 setiers d'avoine et 300 paires d'une livre pour les pauvres dudit lieu, 7 juillet 1782 (f. 256-257); — rétrocession de la ferme des dimes de Benausse, précédemment adjugée à Louis Castel, de Verzeille, à Louis Paloque, de Ladern, 27 avril 1782 (f. 257); — bail à ferme, pour six ans, à Charles Peyraudel, maître chirurgien de la Cité, des dimes de Cazilhac, sous la rente annuelle de

(1) Cf. fol. 221-222 et 222-223.

1.650 livres, 16 setiers et demi d'avoine, 16 paires et demie de chapors, 4 paires de perdrix et 150 pains d'une livre pour les pauvres dudit lieu, 12 juin 1783 (f. 259-260).

G. 285. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1530. — Reconnaissances rendues au chapitre cathédral de Carcassonne par les tenanciers forciers du Mas-Cabardès et reçues par Coste, notaire royal, en présence de Pierre Boyer, doyen et commissaire dudit chapitre (20-28 novembre 1530) : — « Secuntur recognitiones terminalis loci de Maso Cabardesii venerabilis capituli ecclesie cathedralis sancti Nazarii civitatis Carcassone, domini temporalis ejusdem loci in solidum » : Les déclarations étaient de 170 tenanciers établis dans le lieu même (f. 1-207 v°), et de 26 tenanciers forains (*recognitiones foratanerum*) (f. 213-230); tables alphabétiques des forains (f. 231) et des tenanciers originaires du lieu (f. 232-233).

G. 286. (Registre.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1608-1626. — Autres reconnaissances pour le fief de la Tourette reçues par Chapelh, notaire royal, en présence de Jean de Pech et Vincent de Pujol, chanoines, commissaires à ce députés, (15 mars 1608 — 29 juin 1626) : 84 déclarations.

G. 287. (Registre.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

1611-1619. — Autres reconnaissances des fiefs nobles de Sallèles et Limousis (f. 3-23 v°), — de Salsigne et Marestiol (f. 27-78), reçues par ledit Chapelh, en présence de Jean de Pech, chanoine et commissaire du chapitre, (12 octobre 1611 — 3 août 1619) : 47 déclarations.

G. 288. (Registre.) — In-4°, 174 feuillets, parchemin.

XIV^e siècle. — Evangélaire du chapitre cathédral de Carcassonne (1). Beau manuscrit sur velin de la première moitié du XIV^e siècle (260 × 192^{mm}), à deux colonnes; minuscule gothique soignée; rubriques, initiales peintes et lettrines ornées. — Fol. 2 v°, d'une main moderne : « Ce manuscrit contenant les évangiles des dimanches et des fêtes étoit couvert en argent et conservé au tombeau des reliques dans le sacraire de l'église cathédrale de la Cité de Carcassonne; il fut réservé lors de la Révolution en

(1) Cf. *Rapport du Préfet au Conseil général de l'Aude*, août 1907, p. 240-243, et *L'Intérêt général de l'Aude*, n° du 1^{er} août 1907.

« 1793. — *Nota.* La couverture fut envoyée à la Monnoye « avec toute l'autre argenterie de ladite église, 1793. »

Et au-dessous : « On conserve à Aix-la-Chapelle un manuscrit semblable à celui-cy; il est du septième siècle (!) ». — Quinze miniatures, d'une belle et délicate facture : l'Entrée de Jésus à Jérusalem (fol. 3); — la Nativité (fol. 10 v°); — l'Adoration des Rois mages (fol. 13 v°); — Jésus portant sa croix (fol. 56 v°); la Flagellation (fol. 79); — la Résurrection (fol. 84); — l'Ascension (fol. 93 v°); — la Descente du saint Esprit sur les Apôtres (fol. 96); — la sainte Trinité (fol. 131 v°); — la Lapidation de saint Etienne (fol. 139); — la Visitation (fol. 152 v°); — le Martyre des saints Nazaire et Celse (fol. 158); — l'Assomption de la Vierge (fol. 162 v°); — saint Michel et le dragon (fol. 167); — l'Eglise triomphante (fol. 169). — Reliure de la première moitié du XIX^e siècle, marges légèrement rognées.

G. 289. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, parchemin. (1)

1727. — « Processionale ad usum insignis ecclesie cathedralis Carcassonnensis pro singulis totius anni dominicis et solemnitatibus, jussu capituli de novo editum et emendatum. Opera Guillelmi Belichon, prebendarii ejusdem ecclesie. Anno Domini 1727. » Belle minuscule romaine; offices notés. Index *in fine*.

G. 290. (Registre.) — In-4°, 77 feuillets, parchemin.

1729. — « Proprium sanctorum cum Commune ad processiones per claustium ecclesie Carcassonæ. Opera G. Belichon, prebendarii dictæ ecclesie. Anno Domini 1729. » Proprium sanctorum (pages 1-111); — Commune sanctorum (pages I-XXXVII); — index *in fine*. Minuscule romaine; offices notés.

G. 291. (Registre.) — In-folio, 311 feuillets, papier (2).

1417-1450. — Comptes de recettes et dépenses rendus par les jurés de l'œuvre paroissiale Saint-Michel de Carcassonne. — Exercice du 28 septembre 1417 au 2 juillet 1419 (f. 1-22) : produit des quêtes des dimanches et fêtes (f. 1-4); — des legs (f. 4-6); — de la location des

(1) Cet article ainsi que le suivant sont recouverts de leur reliure originale, aujourd'hui en fort mauvais état; les plats sont détachés du corps du volume, l'un d'eux même a disparu dans G. 290.

(2) A rapprocher de G. 263 *in fine*. — Le registre a été publié dans ses parties principales par le chanoine Barthe (*Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, II, p. 262 à 369), autour des additions ou corrections en surcharge du texte original, et, sur l'édition de M. Barthe, par Mahul (*Cartulaire*, VI, 2^e partie, p. 325 à 360). La chronologie du document littéralement conservée ou mal interprétée par ces deux éditeurs a été ramenée ici au nouveau style.

diaps mortuaires (f. 6 v^o-7); — dépenses ordinaires, frais du culte et autres (f. 8 v^o-16 v^o); — produit de la vente des biens de feu Simon Celhier, vicaire perpétuel de Villemoustaussou, en conséquence du legs fait par lui à l'œuvre du quart de ses biens (f. 17-18); — de la vente des biens de feu Jean Amourous, fils de Guilhem, drapier de Carcassonne, en conséquence du legs fait par lui à l'œuvre du quart de ses biens (f. 20); — de la vente des biens de feu Rabassa, brassier, en conséquence du legs fait par lui à l'œuvre de la moitié de ses biens (f. 21-22).

Du 9 juillet 1419 au 8 mai 1421 (f. 23-27) : « Dimenge, « a xvij. de maitz, no. aguem sero xliij. d. t., car « mósseñhor lo Dalphi era ensta vialha (1), e cascu guar- « dava son hostel » (f. 24 v^o); — reçu trois livres tournois de Gaufre de Merlières, pélicier, donateur de « las tres « emagenas que son a la porta de la gliyza » (2); — reçu dix livres tournois « per j diap d'aur que baylem als « senhois cossols d'esta viala, per fai honor a la rovera de « mossenhor l'avesque de Carcassona (3) a xxviij. d'aost » (f. 28); — reçu de maître Guilhem Jean, notaire de la Cité, et autres héritiers de Guilhem Amourous, 30 livres tournois « en doblas de xx d. t. la pessa, autrament apelatz « coronatz » (f. 29); — payé à Bernard-Jean Agiel, fustier, « per fai la premieyra arcada de la cuberta [de la « gliyza], que montec xiiij. l. t. » (f. 33); — « paguem « a ij. homes que loguem per descobrir la gliyza et per « obrar las dos arquadas a viij. de novembre, j. l. » (f. 33 v^o).

Du 8 mai 1421 au 25 octobre 1422 (f. 38-56) : contribution volontaire des paroissiens, dite du lumine, « qu'es acostumada de levar, cascun an, le jorn benezeit « de Pasqas » (f. 43 v^o-47 v^o); — dépenses « per l'obra « dalas (sic) orgenas » (f. 53), œuvre de Jean de Pila et Pierre de Riu, auxquels « tant dels canos cant de fusta, per « so que lor fouc piomes a pies fayt, et fouc lor paguat per « tot C motos d'aur »; — dépense « per le cobrir de la « capela de sant Berthomiu, laqual fouc cuberta de lauza » (f. 54); — recette spéciale, sous forme de souscription, pour les orgues de l'église (f. 55-56).

Du 25 octobre 1422 au 6 janvier 1424 (n. st.), (f. 58-73) : « dimenge, a xxij. de novembre, 101 res [de acapte], « car fouc fait lo cantar del Rey, nostre subiran senhor, de sa « mort à presicados », (f. 58 v^o) (4); — total de la recette : « soman los escutz d'aur que avem ressenbutz : setze escutz

« d'aur, sieys grosses, ij. d. bos; soman los motos « d'aur que avem ressenbutz : novanta (sic) sinc motos « d'aur; soman las monedas de doblas de la coroneta : « lutanta tres lieuras, nau sols, iij. d. t.; soman los « grosses de xx. d. t. pessa, dit guillems : sincanta dos « lieuras, j. s. t. », (f. 69 v^o); — total de la dépense : « soman los escutz d'aur : vint e set escutz d'aur; soman « los motos d'aur : lutanta sinc motos d'or; soman las « doblas de la corona : saisanta set lieuras, hueyt sols, « iij. d. t.; soman los grosses de xx. d. pessa ditz guil- « leus : sieys lieuras, sieys sols, viij. d. t. », (f. 73).

Du 7 janvier 1424 (n. st.) au 18 mars 1425 (f. 75-85) : payé une livre à Savari, fustier, et à son compaignon, « per « ij. jorns que esteior al cloquer per adobar lo cent devers « la villa que no podia rodar, a iij. gros cascun jorn per « hoie » (f. 83 v^o); — « paguem a Peire Mi et a son fil, « fustiers, per ij. jors qu'esteran a la gleisa per adobar « lo sen devers lo simenteri (au midi de l'église) et per far « estagas a las esquilhas del corti et per repaia lo soler « detras lo retaula et per adobar la roda de las petitas « esquilhetas, a v. grosses per jorn, que son iij. jorns, que « mouta j. l. v. s. », (f. 85).

Du 18 mars 1425 (n. st.) au 16 mars 1426 (f. 88-100).

Du 17 mars 1426 (n. st.) au 6 avril 1427 (f. 102-112).

Du 7 avril 1427 (n. st.) au 19 avril 1429 (f. 115-134) : recette sur imposition spéciale des consuls de la paroisse et après l'aide de l'évêque, de 340 moutons d'or « per la reparacio del cloquier de la dita gliyza », (f. 124 v^o); — dépense pour le même objet (f. 130 v^o-132).

Du 23 avril 1429 au 30 septembre 1431 (f. 130-150).

Du 7 octobre 1431 au 23 novembre 1432 (f. 152-158).

Du 30 novembre 1432 au 2 février 1434 (f. 160-173) : legs de six écus d'or vieux par feu Raimonde, épouse de Jaufre Ravols, drapier de Carcassonne, pour la réparation de l'église; — autre legs d'un mouton d'or par Jean Rougayrou, coutelier (f. 162); — recettes pour la réparation du clocher (f. 164); — vente au profit, par égales parts, de l'œuvre paroissiale et du bassin du puigatoire, des biens de la succession de feu Guillaume Tenne, après le décès de Pierre Fabre, usufruitier (f. 164 v^o); — dépenses pour la réparation de l'église (f. 169-173).

Du 11 avril 1434 au 25 mars 1435 (f. 175-181).

Du 3 avril 1435 au 22 juin 1436 (f. 182-191).

Du 1^{er} juillet 1436 au 21 juillet 1437 (f. 193-198).

Du 28 juillet 1437 au 17 août 1438 (f. 199-202) : « paguem a Johan Aventurier, per tres jorns que vaquec a « recobrir las capellas de la Trinitat, de las orguenas, de « sant Blazer, de saut Andrieu, de saut Aloy, de la Balma « et de la sacristania, a for de iij. s. iij. d. per jorn, monta « tot am lo despens, xv s. t. » (f. 192).

(1) Il est fait allusion aux troubles proposés par le duc de Bourgogne; le dauphin Charles avait convoqué à Carcassonne les Etats de Languedoc.

(2) Les statues ont disparu; mais les consoles se voient encore sur le tympan de la porte ouest.

(3) Géraud du Puy (1413-1421).

(4) Charles VI, mort le 21 octobre précédent.

Du 17 août 1438 au 17 avril 1440 (f. 203-209).

Du 12 juin 1440 au 24 mars 1441 (*n. st.*) (f. 210-216).

Du 1^{er} mai 1441 au 1^{er} janvier 1443 (*n. st.*) (f. 217-228).

Du 13 janvier 1443 ⁽¹⁾ au 16 janvier 1444 (f. 228 v^o-236).

Du 16 février 1444 (*n. st.*) ⁽²⁾ au 14 février 1445 (*n. st.*) (f. 237-242).

Du 14 février 1445 (*n. st.*) au 20 février 1446 (*n. st.*) (f. 242 v^o-245).

Du 20 février 1446 (*n. st.*) au 9 mars 1449 (f. 259-262). Inventaire des biens de feu maître Pierre-Raimond Maurelh, notaire du bouig de Carcassonne, situés dans cette ville et à Alzonne (f. 263-281); — vente desdits biens, à l'encant et en plusieurs séances, par les jurés de l'œuvre, les 14 septembre 1448 et 28 janvier 1449 (*n. st.*) (f. 282-

(1) Le rédacteur adopte ici le nouveau stylo, et c'est par erreur que le chanoine Bailhe a interligné le millésime 1444 en tête du mois d'avril suivant. Mais, de son côté, le rédacteur, après avoir écrit que le vendredi saint était, cette année-là, le 19 avril, fixe la date de Pâques au 22 avril, qui ne pourrait convenir qu'à l'année 1470. C'est en réalité le 24 avril qu'il aurait dû écrire, et c'est bien en définitive de l'année 1443 qu'il est ici question.

(2) Le comptable revient à l'ancien stylo, et M. Bartho a encore indûment interligné le millésime 1445 au mois d'avril suivant, puisque la fête de Pâques tombait, comme il rapport plus bas, le 12 de ce mois d'avril.

294); — recette du produit de ladite vente (f. 295-206) et dépense pour le même objet (f. 290 v^o-304); — dépense faite par Pierre de Tholosa pour la croix de Saint-Nichel (f. 304 v^o-305 v^o).

Recettes et dépenses ordinaires de l'œuvre, du 12 mars 1449 ⁽³⁾ au 8 mars 1450 (f. 306-311).

G. 292. (Cahier.) — In-4^o, 14 feuillets, papier ⁽⁴⁾.

1708. — État de la paroisse de Cailhau en 1708 : dédicace et patron, corps de l'église, chœur, sanctuaire, tabernacle, réserve eucharistique, lampe, autels, fonts baptismaux, saintes huiles, reliques, sacristie, ornements, linge, argenterie, croix et chandeliers, livres, registres, chaire, confessionnaux, bancs, peintures, bénitier, clocher, cimetière, presbytère, sépultures, œuvre, legs, fondations, chapellenies, pieux, archives, annexes, etc.; curé, offices et instructions, limites et population en feux de la paroisse, seigneur, officiers municipaux, marguilliers, confréries, sociétés pieuses, pauvres, écoles, etc.

(3) Le rédacteur revient encore au nouveau stylo, Pâques tombant en 1449 le 13 avril.

(4) Don de M. F. Alieu, archiviste adjoint, le 6 septembre 1908.



Département de l'Aude.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE H. (Additions.)

Clergé régulier. — Ordres religieux d'hommes; ordres religieux de femmes; ordres militaires religieux; Hospices, Maladreries, etc.

ABBAYE DE LAGRASSE. (1)

(Bénédictins.)

H. 452. (Liasso.) — 1 pièce papier; 9 parchemins.

1079-1404. — Vente par Ermengard, Gila et Ermenède, mère et filles, au monastère de Saint-Martin-de-Montedon, d'un alleu situé dans le comté de Narbonne: (2)
« In nomine Domini. Ego Ermengard femina et filias meas nomine Gila et Ermesen, venditores sumus ad domum Sancti Martini de Monte rotundo qui est fundatus super ripam Urbionem et ad Ponciouem abbatem et ad cuncta congregacione de illo loco alodem nostrum que nobis advenit de parentorum nostrorum[m], et est ipse alodus in comitatu Narbonense, in villa que vocant Sobiraz et a casal de Maurel et in agecencias earum. Sic vendimus vobis terras, vineas, pratis, pascuis, silvis, garricis, arboribus pomiferis vel impomiferis, aquis, aquarumve (3) ductibus vel reductibus, casas, casalibus, ortis, ortalibus, cum exsis et regressis, et adfro[n]tat de circi in fluvio Urbionem et ad ipsa roca de Montodal, et de meridie ad Fontem Valrrana et ad ipso campo Rumal et ad Pereirol campo .j. et de altano in careira qui discurrit de Pereirol et ad ipsa Roda et ad ipsa careira de Prad, et de aquilone in casals de Sobiraz et ad Fontem de Maxme. Quantum infra istas adfron-tacione includunt, hoc quod abemus vel abere debemus sic vendimus vobis propter precium quod inter nos et vos

placuit, id sunt solidos xij., et de isto precio apud vos emtores non remansit, sane quod fieri credimus esse venturum. Quod si nos venditores aut ullus de ereditibus nostris aut ullus homo aut ulla femina contra ista carta vindicionis ad dirrupendum venerit, in duplo vobis componere faciamus, et in autea ista carta vindicionis firma et stabilis permaneat omniquo tempore. Facta carta vindicionis anno xx°, regnante Filipo rege. Signum Ermengard, signum Gila, signum Ermesen, qui ista carta fieri jussimus, et testes firmare rogavimus. Signum Gilelmi, signum Poncii, signum Bernardi. *Plus bas* : Poncius, presbiter, qui ista carta rogatus scripsit, die et anno quod supra ». — Bail par l'abbé Guillaume d'une vigne au terroir de Saint-Genés, aux époux R. Ermengaud, de Barbairano, sur la redevance de la dime et des prémices (19 juin 1211) : « Anno Kristi nativitatis m. cc° xi, feria prima, xiii kalendas julii. Notum sit cunctis hec audientibus quod ego, dominus G., Dei gratia abbas Grasse, per me et per omnes successores meos, consilio tamen et auctoritate nostri conventus, scilicet Guillelmi Carbonelli, prioris, et Berengarii, sacriste, et Aimerici, chamerarii, et Raimundi Ferrachanis, et Petri Rogerii, prepositi Sancti Michaelis, et magistri Salomonis, infirmarii, et Udalguerii, ortolani, et P. G., prepositi Cominiani, et Bertrandi de Jonqueriis, et G. Suavis, et G. de Palatio, et R. Massilie, et Blanqui, et P. de Leco, et Olibe, et G. de Torrosela, comendamus tibi R. Ermengaudi de Barbairano, uxori que tue Geraude, tantum in vitas vestras, unam vineam nostram quam habemus in terminio Sancti Genesii, ad capud nostre cordamine. Que vinea

(1) A rapprocher de H. 7-H. 491.

(2) Devenu plus tard simple prieuré de l'abbaye de Lagrasse.

(3) Vie, à l'original.

affrontat de altar in nostra hereditate, de meridie in honore Sancti Michaelis, de circio in nostra condamina jam dicta, de aquilone in via. Vineam sciens includitur de affrontationibus, cum suis exitibus et introitibus et rebus ei pertinentibus, vobis in vita vestra comendamus, tali quidem pactione quod de omni vindemia inde exiente donetis sacriste nostre domus fideliter decimam et primiciam, et sub tali modo vobis duobus illam come[n]damus vineam ut ipsam non possitis dare, dimittere, vendere aut impignorare alicui, sed de omnibus usufuctibus tamen procedentibus omnem vestram faciatis voluntatem, omnibus diebus vite vestre. Post descensionem autem vestram, predicta vinea cum omnibus suis pertinentiis nobis et nostre domus sine omni debiti impedimento remaneat ac revertatur. Hujus rei sunt testes : Arnaldus G. de Barbairano, et Villanova de Tribus Malis, et Berengarius Alberandi, et R. Crassus, et P. de Roca regada, vicarius burgi Crasse. Jussu quorum et predicti domini Guillelmi abbatis et jamdictorum dominorum monachorum, P., scriptor, hoc scripsit, regante Philippo rege. » — Bail par Guiraud de Villetravers, sacristain de Lagrasse, à Pierre Richei, Bernard Gosse et Jean Traginier, de Lagrasse, du moulin de Ribaute, sous la rente annuelle de 12 setiers de froment et 12 setiers d'orge, payables à la saint Michel de septembre (28 juin 1305). — Accensement par Jean Pagès, fils de Bernard, de Lagrasse, à Jacques, fils de Pierre Bernard, de Saint-Pierre-des-Champs, d'une terre au terroir dudit Saint-Pierre, lieu dit *ad Torrentem Sigarrii* (13 août 1305). — Lauzime par Bernard, abbé de Saint-André de Sorède, de la vente faite par Raymond Veiger, de Lagrasse, à Jean Roquefort, dudit lieu, d'une pièce de terre au terroir de Montlaur, lieu dit à *Salamas de Valhorquière*, sous l'obligation de la tasque envers le monastère de Lagrasse, et d'une peidix chaque année à la fête de la Noël (12 avril 1314). — Extrait de la sentence rendue par Guillaume Pastre, juge de Lagrasse, portant règlement au profit des habitants de Talairan pour la dépaissance de leurs bestiaux et la coupe des bois dans les terroirs de Saint-Laurent, Tournissan, Prats, Forodones, Saint-Pierre-des-Champs, Tréviac et Cazecouverte, avec stipulation des mêmes droits dans le terroir de Talairan au profit des habitants des dits lieux (1318). — Bail du moulin sis au lieu dit *ad molendinum de Canalibus* à Ribaute, par Guiraud de Villetravers, sacristain de l'abbaye de Lagrasse, à Jean Traginier, Bernard Adalbert, Bernard Benoît et Raymond Gilles, de Lagrasse, sous la rente annuelle de 18 setiers de blé (29 janvier 1322 *n. st.*). — Testament d'Aude, veuve de Guillaume de Villeeneuve, coseigneur de Palaja, portant élection de sépulture par la testatrice dans le cimetière de l'église Notre-Dame de Saint-Foulc, et mentionnant divers legs pieux (23 juillet 1328). — Bail à Bélangier Grégoire

du moulin sis au lieu dit *ad gradam de Favario in flumine Urbionis* à Lagrasse, sous la redevance annuelle de 11 setiers de blé *tercenq* (1) (15 juillet 1335). — Bulle de Benoît XIII portant collation du prieuré de Carion en faveur de Bernard Laroque, religieux de Saint-Pons-de-Thomières (26 janvier 1404).

II. 453. (Liasso.) — 9 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1237-1723. — Déclaration d'Olivier de Teimes portant désaveu des prétendus droits seigneuriaux par lui usurpés de vive force et indûment exercés aux lieux de Palairac, Gouise, Bousserac, Lainière, Tréviac, Quintillan, Mayonnes, Montrouch, Taïx, Saint-Pierre-des-Champs, Blanes, Cazecouverte, Saint-Martin-du-Puy, Jorquières, Lacamp-de-Linas et Prats (20 mars 1238 *n. st.*). — Abandon par Olivier de Teimes, en son nom propre et au nom des siens, de diverses terres et possessions de l'abbaye de Lagrasse, suivi du texte de l'accord conclu entre parties, par l'arbitrage de Tésidius, évêque d'Agde, d'Isnard d'Aragon, archidiacre de Carcassonne, de Guillaume Annaud, de Soupex et de Pierre Martin, de Castelnau (24 avril 1253). — Accord sur la question du maintien du château de Montlaur dans la mouvance de l'abbaye de Lagrasse, moyennant le paiement au roi d'une somme de 300 livres (29 août 1285). — Sentence rendue par Annaud de Villais, chanoine de Cahors, Pierre de Prades, chapelain majeur de Saint-Etienne de Toulouse, et Guillaume de Trocha, clerc de l'église de Chartres, juges à ce commis par le pape et par le roi de France, prescrivant à Raymond Thomas, prieur de Souplazens, d'acquitter l'entier montant de ses dettes en argent et en grains envers Bertrand et Hugues, évêques de Toulouse, ainsi qu'envers la chambre apostolique (1299) (2). — Reconnaissance par Fosca, épouse de Créti de Capendu, de la somme de 20 florins d'or, au profit d'Auger de Villeeneuve (20 octobre 1348). — Codicille de Raymond de Villeeneuve, chevalier, seigneur du Villain-en-Val (6 août 1361). — Quittance par Annaud Andié, doyen du chapitre d'Angoulême, nonce et collecteur apostolique dans la province de Narbonne, de diverses sommes payées par Pierre de Salanbac, chanoine de Mirepoix, pour le compte de l'abbé de Lagrasse, savoir : 1° 158 francs d'or 7 sols et 20 deniers tournois ; 2° 30 francs d'or au coin du roi de France (22 novembre 1375). — Sentence arbitrale entre l'évêque d'Elne et l'abbé de Lagrasse pour la nomination des notaires de la ville de Prades-en-Conflent (26 septem-

(1) Mélange de deux parties d'orge et d'une partie de froment.

(2) De l'étude de ce document, il résulte que la chancellerie romaine comptait les années du pontificat de Boniface VIII, du jour de son sacre (2 janvier 1295), tandis qu'en France on comptait du jour de son élection (24 décembre 1294).

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture à volonté
pour seulement
\$8.99/mois

[Continuer](#)

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



« et le second par M. de Lamoignon... Je ne vous dirai
 « pas les raisons et les causes de ces deux démissions,
 « mais seulement que cette révolution du ministère fait la
 « plus grande sensation dans le moment présent. Mais,
 « réflexion faite, on croit que le gouvernement est trop
 « vigilant et éclairé pour ne point remédier aux moyens les
 « plus efficaces de pouvoir à la félicité publique dont
 « l'assemblée des notables s'est occupée jusqu'ici avec un
 « zèle noble et patriotique. L'attention publique se porte
 « dans ce moment sur un écrit bien consolant pour les
 « vrais patriotes, c'est une justification du compte rendu
 « par M. Necker en 1781. Suivant le résultat de ce compte,
 « les recelles ordinaires excédaient de 10.200.000 livres
 « les dépenses ordinaires, et les bonifications s'élevaient à
 « 84 millions annuellement... Les ennemis de la France
 « ne venoit pas ce mémoire sans lever du préjugé qui
 « leur faisait croire à notre état de détresse... M. Necker
 « vient d'être exilé à 20 lieues de Paris, mais cet exil ne
 « sera pas de longue durée; on dit que sous peu de jours
 « il sera rappelé. Il n'en sera pas de même de M. de Calonne
 « qui vient d'être exilé en Lorraine ». — Requête adressée
 à l'intendant de la province par les consuls de Tuchan,
 contre la prétention des religieux tendant à exercer la
 justice audit lieu, et à obliger les habitants à passer de
 nouvelles reconnaissances (1788). — Inventaire des livres
 et papiers concernant les terres de Tuchan, Paziols et
 Domnove expédiés par le directoire du district de Narbonne
 au département de l'Aude (1791).

DOMINICAINS DE CARCASSONNE. (1)

H. 459. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1334. — Sur autorisation spéciale de F. Hugon, maître-général de l'ordre, F. André de Briat, dominicain de Carcassonne, donne ses livres et ses biens personnels au couvent de ladite ville (20 septembre 1334).

DOMINICAINS DE FANJEAUX. (2)

H. 460. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1209-1791. — Copie moderne en un cahier des actes suivants : donation de l'église paroissiale de Notre-Dame de Fanjeaux par Foulques, évêque de Toulouse, à saint Dominique (1221); — amortissement accordé par le roi au couvent des dominicains de Fanjeaux, sur la maison dite du Miracle (1325); — restitution de finance laïe aux religieux par le receveur de Jean le Bon (1353); — dona-

tion par le roi de deux arpents de terre (1364); — lettres de Jean de Cogordan, évêque de Mirepôix, commissaire délégué du pape Innocent VI (1355), autorisant la translation du couvent de Fanjeaux fondé par Raymond Terren, du lieu vulgairement appelé le *Bouquet de Saint-Dominique* au lieu dit *la chapelle de Saint-Dominique dans la rue des Chevaliers* (1358); — lettre de Simon de Montfort aux sénéchaux de Carcassonne et Agenois en faveur de saint Dominique (1217); — notes informes sur la Croisade et sur le comte de Montfort (1209, 1210, 1213 et 1218). — Répertoire incomplet (p. 13-142) d'actes concernant le monastère : pièces de procédure de 1662 (p. 13); — privilèges des réguliers, règles pour la quête (p. 14); — sauvegarde du comte d'Armagnac, protection du Saint-Siège; bibliothèque; défense faite aux religieux de voyager (p. 15); — logement des gens de guerre (p. 16); — donations et testaments (p. 16-18); — amortissements (p. 19-23); — impositions royales (p. 24-25); — reconnaissances seigneuriales (p. 25-28); — objets divers (p. 28-30); — nomenclature des 105 obits fondés dans le couvent (p. 31-124); — actes de locaterie perpétuelle ou d'accensement sur différentes terres à Canérou, Fontpicou, chemin de la Bulle longue (p. 125-127), al Rocatel (p. 128), à la Teulière, al Prunanel (p. 129), à Corpols (p. 130-142), etc. (XVIII^e siècle). — Lettres patentes portant amortissement par le roi de la maison du Miracle appartenant à Raymond de Durfort, chevalier, où l'on se proposait de construire une chapelle (octobre 1325) : « Karolus, Dei gratia Francorum et Navarre rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos, ad supplicationem dilectorum nostrorum consulum castri nostri Fanijevis, dyocesis Mirapicis, ac sindici monasterii Proliani asserencium quod, dudum, tempore beati Domini confessoris disputantis de fide catholica contra nunnullos hereticos qui tunc in illis partibus multipliciter pululabant, libris super ipsa fide confectis, libris etiam ipsorum hereticorum in igne de utrorumque voluntate projectis, tandem sicut Altissimo placuit qui se ipse est in suis sanctis mirabilis et mirabilia operatur, ubique libris dictorum hereticorum in igne renaentibus et combustis, libri orthodoxe fidei, licet bis vel ter in igne projecti, exierunt inde semper integri et illesi, cujusmodi miraculum in quadam domo sila in castro nostro predicto que nunc esse dicitur Raymundi de Duroforti, domicelli, fuit Dominus operatus, prefatis supplicantibus tam ipsorum et aliorum habitancium in dicto loco quam religiosarum dicti monasterii Proliani nomine volencium, ut asserunt, emere dictam domum, ac in tanti memoria miraculi quandam ibidem edificare capellam seu ecclesiam in qua divinum officium perpetuo celebretur, de speciali gratia concedimus per presentes, ob vostre ac

(1) A rapprocher de H. 259-H. 261.

(2) A rapprocher de H. 265-H. 292.

Marie quorundam et Johanne tunc consortum nostrarum reginarum, necnon parentum et germanorum dudum nostrorum remedium animarum, quod ipsi domum predictam erigere et in ea construere et edificari facere possint ecclesiam seu capellam, absque eo quod ministri seu persone alie que instituentur ibidem ad divinum officium faciendum, compelli possint imposterum ad vendendum vel ponendum extra suam matrem locum ipsum in quo predicta fuerit edificata ecclesia seu capella, vel ad prestandum inde financiam qualemcumque, quinimo dictum locum tenere possint et teneant imperpetuum pacifice et quiete. Quod ut ratum et stabile perpetuis futuris temporibus permaneat, rostrum presentibus litteris fecimus apponi sigillum, nostro in aliis et alio in omnibus jure salvo. Actum apud Petrafontem, anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo quinto, mese octobris. *Sur le repli* : Per dominum Regem ad relationem domini Andree de Florencia. J. Barr... » (1). — Lettres du roi prescrivant la remise au monastère de Piouille des 140 livres perçues par la couvorie pour l'amortissement de la chapelle de Saint-Dominique dans la ville de Fanjeaux (22 décembre 1353) : « Johannes, Dei gracia Francorum rex, receptori Tholose et commissariis quibuslibet deputatis et deputandis in senescallia Tholose super financiis acquiritorum, salutem. Querelam priorisse et conventus de Pruliano, ordinis sancti Domini, recepimus continentem quod, cum dudum in quadam domo situata apud Fanum Jovis que fuit quorundam Raymundi de Duroforti, scutiferi, beatus Dominicus de fide catholica contra quosdam hereticos disputaret, contigit quod libri utriusque partis fuerunt in igne projecti, quodque libri hereticorum remanserunt in combustionem et cibum ignis, libri vero catholice fide *(sic)* de igne hujusmodi miraculose exierunt illesi, operante Domino qui ubi vult mirabilia operatur. Unde clare memorie carissimus quorundam consanguineus et dominus voster Carolus, rex Francie et Navarre, gracie concessit dictis religiosis quod in dicta domo quam adquisierant vel acquirere volebant, possent oratorium seu capellam construere, in quo posset perpetuo divinum officium celebrari, quodque dicte religiose eam possent tenere perpetuo pacifice et quiete, absque coactione eam vendendi vel extra matrem suam ponendi seu prestandi financiam pro eadem, prout in ipsius consanguinei nostri litteris plenius videbitis contineri. Nichilominus vos, receptor, aut alii commissarii ex parte vestra super financiis hujusmodi deputati, dictas religiosas compulistis ad solvendum certum quadraginta libras pro financia dicte domus, contra tenorem litterarum dicti consanguinei vestri et in ipsarum religiosarum prejudicium, sicut dicunt; quod vobis

displicet, si sit ita. Quare mandamus et precipimus vobis et vestrum cuilibet, ut ad eum pertinuerit, quot, *(sic)* si ita est, predictam pecunie summam sic injuste receptam vel exactam eidem religiosis restituatis, vel eam in equipollenti moneta seu valore de financiis in quibus vobis tenentur aut teneri poterunt pro aliis per eas acquisitis vel acquirendis defalcetis et deducatis, sine contradictione qualibet et alterius expectatione mandati, et eam in compotis illius vel illorum cujus vel quorum intererit, precipimus allocari. Datum Parisius, die xxii^a decembris, anno Domini millesimo ccc^o quinquagesimo tercio. *Sous le repli* : Per regem, presente consilio. J. Matheus. » — Bulle d'Innocent VI autorisant le provincial de Toulouse à transférer le couvent de Fanjeaux près de la chapelle de Saint-Dominique (1^{er} octobre 1355). — Vidimus par Pierre de la Bonne, prieur de Puivert, vicaire général de Mirepoix, du bref de Sixte IV, accordant une indulgence aux fidèles qui visiteront l'église des dominicains de Fanjeaux aux quatre fêtes annuelles (1482). — Vente d'une vigne sise à *Rieu Peyrous* par Amaud Rieux à Bernard Rieux, de Fanjeaux, à charge d'acquitter la rente forcée de 10 livres grevant cette terre entre les mains des dominicains de Fanjeaux (1615). — Bref d'Urbain VIII attachant une indulgence spéciale à la visite des sept autels de l'église de Fanjeaux (1644). — Actes du chapitre provincial tenu à Rieux (1657). — Actes du chapitre intermédiaire tenu à Limoux (1657). — Actes du chapitre provincial tenu à Hautvillar (1762). — Acte contre Laurent Baisalou, vicaire perpétuel de Fanjeaux, résolu à supprimer la procession des Rogations, si les religieux y assistent (1662). — Bref du pape Clément IX désignant Jean-Baptiste de Marais, général des dominicains, comme réformateur en France de tous les couvents de l'ordre (1669). — Règlement des commissaires du roi pour les impositions de la communauté de Fanjeaux (1672). — Ordonnances de l'évêque de Mirepoix sur la célébration de la fête de saint Dominique (1685). — Constitution par Antoine de Cazamajou, sieur de Saint-Gaudéric et du Carla, d'une rente annuelle d'un setier de blé au profit des dominicains de Fanjeaux (1703). — Délibération informelle portant nomination du syndic de la communauté (1711). — Tableau des fondations pieuses du couvent de Fanjeaux, après la réduction pratiquée par le général de l'ordre, conformément aux instructions pontificales de 1723 (1729). — Fondation d'un obit par Dauphine de Montfaucon sur une vigne *as Corpouls* (1599), suivie d'un extrait du cadastre de la ville de Fanjeaux de 1670, et d'un certificat du collecteur de cette ville (1755). — Décret du pape Clément XIII sur l'office du bienheureux dominicain Antoine Neyrot, de Rivoli, martyr (1767). — Tableau des religieux des couvents de Fanjeaux et de Piouille (1791).

(1) Le sceau a disparu; restent les lacs de Soie rouge et velle.

H. 461. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

XVII^e siècle. — Mémoires envoyés par le prieur du couvent de Farjeaux au dominicain Jean de Sainte-Marie, historien général de l'ordre, à Paris. Premier cahier : notes historiques sur saint Dominique; sur la fondation des couvents de Toulouse, Carcassonne, Limoges, Bayonne, Cahors, Bordeaux, Périgueux, Agen, Orlhès, Montauban, Figeac, Castels, Cordom, Biives, Saint-Emilion, Pamiers, Moilas, Rieux, Hautvillar, Albi, Saint-Sever, Rodez, Lectoure, Saint-Gaudens, Saint-Giron, Montpellier, Narbonne, Béziers, Milhau, Collioure. Puyserda, Saint-Maximin, Génolhac, Diaguignan, Toulon, Buisson, Tarascon, Nîmes, Aubenas, Orange, Aix, Grasse, etc.; copie de différentes bulles en faveur de l'ordre de Saint-Dominique; notes historiques sur les rois, le parlement, les évêques et les archevêques de Toulouse; actes divers concernant l'église Saint-Martin de Limoux; liste des prieurs et des prieures de Prouille; liste, par ordre chronologique de fondation, des diverses maisons de l'ordre, de 1206 à 1377 (1). — Deuxième cahier (anc. collection Nauziel, A¹) : relevé, sous forme d'extraits du cadastre, des fiefs du monastère à Farjeaux, Lasserre, La Force, Fenouillet, Carcassonne, Limoux, Toulouse, Oisais, etc. (1670). — Troisième cahier (anc. collection Nauziel, A²) : acte d'acquisition, en 1323, de la maison où fut construite, à Farjeaux, la chapelle de Saint-Dominique; restitution de la taxe indûment perçue sur cette maison (fol. 2); agrandissement du couvent de Farjeaux en 1364 (f. 3); acte concernant la métairie de Brézilhac (f. 4); vidimus de l'acte de donation de l'église de Farjeaux, par Foulques, évêque de Toulouse (1323), (f. 4); actes concernant les métairies de Laujac-le-Grand (f. 6), de Rahou (f. 7 v^o), de Rascous (f. 9), les terres de Fontpicou (f. 9 v^o) et autres (f. 10 à f. 25), etc. — Quatrième cahier (anc. collection Nauziel, A³) : tableau des droits et possessions du couvent dans le territoire de Farjeaux (XVII^e siècle).

DOMINICAINES DE PROUILLE. (2)

Privilèges par les papes.

H. 462. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1210-1259. — Bulle d'Innocent III prescrivant aux évêques d'Auxerre et d'Orléans et au doyen d'Auxerre de faire restituer au comte de Montfort une somme de 3000 livres à lui volée, lors du siège de Carcassonne (9 novembre 1210) : « Innocentius episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus Autisiodorensi et Aurelianensi episcopis et dilecto filio decano Altisiodorensi, salutem et

(1) On en compte 131, manquent les domaines fouillots.

(2) A l'applochet de H. 317-H. 420.

apostolicam benedictionem. Porrecta vobis dilecti filii nobilis viri S., comitis de Monteforti, petitio continebat quod, cum principes qui adversus perfidos Abigeos (*sic*) prelium Domini preliantes Carcassoniam (*sic*) expugnarunt, pecuniam et alia que inventa fuerunt ibidem sustentationi ejusdem comitis et aliorum secum remanentium deputassent, quidam ad ea fideliter observanda, prestito juramento, fuerunt electi, qui ad valentiam quique milium librarum de illis surripere presumpserunt. Quapropter, tam a legatis nostris quam ab episcopis qui fuerunt cum ipsis, sententia meruerunt excommunicationis astingi. Ideoque discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatinus sententiam ipsam rationabiliter promulgatam usque ad satisfactionem idoneam faciatis, appellatione remota, firmiter observari. Quod si non omnes hiis exequendis potueritis interesse, duo vestrum ea nichilominus exequantur. Datum Laterani v idus novembris, pontificatus nostri anno duodecimo ». — Autre bulle d'Innocent III invitant l'archevêque de Narbonne et ses suffragants à prêter aide et assistance au comte de Montfort (11 février 1210). — Double copie d'une bulle d'Honorius III confirmant au monastère de Prouille la possession des biens lui appartenant à Farjeaux, Sauzers, Villasavary, Laredorte, Puivert, Biam, Alzonne et Torrens (30 mars 1218). — Bulle de Grégoire IX enjoignant au général de l'ordre de reprendre le monastère de Prouille sous sa juridiction, comme était le premier établissement de l'ordre de saint Dominique (22 mars 1237). — Vidimus par le parlement de Toulouse (15 juin 1526) de la bulle d'Innocent IV confirmative des règlements donnés au monastère par saint Dominique (18 août 1248). — Bulle d'Innocent IV plaçant sous la tutelle de l'ordre de saint Dominique les religieuses de Prouille soustraites à la juridiction de l'ordinaire (27 avril 1248). — Bulle d'Alexandre IV portant exemption de la dîme en faveur du monastère de Prouille, aussi longtemps que durera son union à l'ordre de saint Dominique (24 février 1257). — Bulles d'Alexandre IV exemptant les religieuses de Prouille des dîmes exigibles d'elles, à raison des terres qu'elles font valoir à leurs frais (26 octobre 1259). — Confirmation par Clément VI, le 5 avril 1343, de la bulle d'Alexandre IV du 9 mars 1258, en faveur du monastère de Prouille.

H. 463. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1258-1634. — Vidimus par l'évêque de Toulouse de deux privilèges d'Alexandre IV; le premier dispense les dominicains de toute contribution envers les rois et légats du Saint-Siège (18 février 1258); le second associe les moriales de Prouille aux privilèges et indulgences accordés audit ordre de Saint-Dominique (12 mars 1258).

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Mandement de Charles IV pour l'exécution de la sentence touchant le local de Saint-Rome à Toulouse (15 septembre 1327). — Autres lettres du même pour le même objet (18 septembre 1327). — Mandement de Philippe VI au sénéchal de Toulouse pour l'exécution de la sentence du local de Saint-Rome, nonobstant tout appel (6 août 1328). — Autres lettres du même pour le même objet (24 avril 1329). — Commission de Philippe VI au sénéchal de Toulouse pour connaître brièvement de l'affaire entre l'abbaye de Prouille et le chapitre Saint-Etienne de Toulouse, au sujet de plusieurs immeubles (5 mars 1330). — Dispense accordée par Jean, évêque de Beauvais, lieutenant du roi en Languedoc, aux religieuses de se conformer aux usages et statuts locaux pour l'achat des vivres et des provisions (5 août 1341). — Injonction de la part du conseil du roi à la prieure d'avoir à produire ses titres par devant le greffe dudit conseil (5 février 1328). — Lettres exécutoires de la sentence de confiscation prononcée par les juges de la temporalité de Prouille au profit de Germaine et d'Antoinette Sableyroles, sœurs, de Cazalieroux (15 avril 1536). — Arrêt de renvoi par devant le lieutenant criminel de Carcassonne de la procédure faite à la requête de Jeanne de Lorraine, prieure, contre Jean Vaize, Bernard Besacelle et Signares (9 décembre 1606). — Arrêt du grand conseil portant règlement pour le monastère de Prouille (1628). — Lettres d'évocation d'appel délivrées par le grand conseil à la prieure Marie de Lévis-Ventadour, cousine du roi, contre Isabeau de Roquetaillade, soi disant prieure (1632). — Arrêt du conseil privé du roi confirmant la sentence obtenue par le syndic du monastère le 18 avril 1633 contre Jean de Lévis de Lomagne, sieur de Roquefort (1634). — Arrêt du grand conseil prescrivant l'enregistrement de la déclaration du roi au sujet de la nomination au prieuré de Prouille (1640). — Arrêt (imprimé) du conseil d'État touchant la vente de divers domaines de la couronne (1646). — Sauf-conduit du roi à M^{me} de Lorraine, abbesse, pour se rendre de Saintes à son abbaye (1651). — Lettres du roi en faveur de son « amée et féale cousine » l'abbesse Jeanne-Antoinette d'Albret (1672). — Provision par le roi de la dignité de prieure en faveur de Madeleine d'Aubeterre, à charge pour la bénéficiaire d'obtenir ses bulles d'institution (1683). — Copie de l'arrêt du grand conseil obtenu par M^{me} d'Aubeterre et signifié par elle aux dames de Prouille, suivie de trois lettres adressées auxdites dames (1684). — Ordonnance du roi prescrivant de reconnaître M^{me} de Boysseuil comme prieure de Saint-Paidoux (1687). — Règlement dressé par les religieuses et autorisé par le conseil du roi et par le P. Cloche, général des dominicains (1696). — Lettre de l'évêque de Saint-Papoul et de M. Le Mazuyer à la prieure de Prouille portant remise d'une lettre de

cachet (1696). — Commission du roi à l'évêque de Saint-Papoul et à M. Le Mazuyer pour procéder sur place à la vérification de l'état du monastère (1704).

Amortissements.

H. 465. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1269-1383. — Remise par saint Louis à G. de Lévis, maréchal d'Albigeois, du droit d'amortissement exigible par la couronne, à l'occasion d'un don de dix ou vingt livres de rente fait par ledit maréchal aux religieuses (21 mai 1269). — Remboursement au moyen de remises d'amortissements fait par le roi au monastère de Prouille, d'une somme de 4.483 livres 7 sols prêtée à la couronne pour les affaires d'Aquitaine (29 mai 1298). — Amortissement par Philippe le Bel de plusieurs biens dépendant du monastère à Biam, Farjeaux, Vibiam, Baisa, Villefranche, Castelnaudary, Limoux, Ferouillet, Montgradail, Cumiès et Ramondens (septembre 1298) (1). — Vidimus par le lieutenant du garde-seel de la sénéchaussée et viguerie de Toulouse (30 mars 1302) de lettres royales portant exemption du droit d'amortissement en faveur du monastère (septembre 1298). — Inventaire des amortissements royaux de 1274 à 1457. — Tableau des amortissements royaux portant sur les localités suivantes : Prouille, Farjeaux et la Hille (de 1274 à 1276) ; Villefranche, Montclair, Villeneuve, Goudourville, Peyriers, Bauteville, Montgaillard, Renneville (de 1274 à 1339) ; Ramondens (1274) ; Biam, Ville-sisclé et Montérial (de 1274 à 1382) ; Villasavary (de 1274 à 1382) ; Cazalieroux (de 1274 à 1339) ; La Cassaigne et le Montier (de 1277 à 1376) ; Limoux (de 1290 à 1383) ; La Bezole, Fontazelles et Mirémont (de 1294 à 1351) ; Lauriac (de 1309 à 1382) ; Vibiam et Fonters (1309 à 1351) ; Besplas et Pexiora (de 1309 à 1382) ; Laurabuc (de 1309 à 1371) ; Fendeille (de 1309 à 1371) ; Ferouillet, Le Mazet et La Courtète (de 1314 à 1351) ; Brézilhac, Lasserre, Villeneuve et Torrens (de 1314 à 1348) ; Alzonne (de 1314 à 1379) ; Miréval, Villeneuve-la-Comptal (de 1315 à 1371) ; Mas-Saintes-Puelles et Cumiès (de 1315 à 1378) ; Gaja-la-Selve, Aiboieus, Lanerville (de 1315 à 1339) ; Saint-Estèphe et Baisa (de 1315 à 1339) ; Lauraguel, Saint-Martin-Lalande, Saint-Martin-de-Vals, Auzil et Brézil (1315) ; Rascous, La Force-Ramond-Ferraud, La Force-Terrade, Souplazens et Val des Rousses (de 1320 à 1332) ; Montgradail et Massebrac (de 1339 à 1349) ; Toulouse et Gardouch (de 1339 à 1353) ; Gerebrières, Payranel et Antioque (de 1351 à 1362) ; Ricaud (de 1351 à 1362).

(1) Ce document est en mauvais état.

H. 466. — Rouleau, parchemin.

1371. — Amortissement de diverses possessions du monastère à Villasavary, Laurabuc, Mireval, Ferdeille, Farjeaux, La Cassaigne, La Force et Mas-Saintes-Puelles.

Prieures.

H. 467. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1608-1690. — Lettre d'Henri IV à la prieure Eléonore de Bourbon lui désignant M. Motron pour l'assister dans l'administration du prieuré (1608). — Consultation par Bestier et F. de Ferrières sur le droit de la prieure de Prouille à « corriger » la prieure de Saint-Guilhem de Montpellier (1613). — Règlement et ordonnance faits par M. de Frémin, seigneur des Couronnes, conseiller du roi, intendant de Jeanne de Lorraine, abbesse de Jouarre et prieure de Prouille, pour la reddition des comptes du monastère (1627). — Opposition faite au sécrétaire de Castelnaudary par M^{me} de Lévis de Ventadour contre la saisie du bétail du prieuré (1630). — Autre opposition de M^{me} de Lévis de Ventadour contre M^{me} d'Espina ou tout autre prétendante éventuelle à la dignité de prieure (1630). — Permission accordée à M. Ribeyran, chanoine de Montréal, d'entendre en confession M^{me} de Ventadour (1633). — Acte d'opposition signifié par M^{me} de Ventadour aux religieuses, leur interdisant de recevoir aucune profession « et de faire d'autres actes de juridiction, mesmes « de dissiper les grains dudit prieuré » (1633). — Arrêt du Conseil du roi prescrivant la réintégration de M^{me} de Ventadour en qualité de prieure (26 août 1633). — Acte d'appel par Pierre Baron, agent de M^{me} de Ventadour, contre M^{me} de Villelisses, soi-disant prieure de Prouille (1634). — Requête au Conseil pour M^{me} de Villelisses contre M^{me} de Ventadour (1634). — Arrêt du Conseil du roi prononçant le maintien en qualité de prieure d'Anne de Villelisses et adjugeant à M^{me} de Ventadour une pension viagère de 2.000 livres (27 août 1634). — Protestation de M^{me} de Ventadour contre l'élection de Delphine du Mortier en qualité de prieure (1636). — Concordat passé entre la prieure Jeanne-Antoinette d'Albret et M^{me} de Ventadour (1630). — Procès-verbal de prise d'habit et d'installation de M^{me} d'Albret, suivi de l'acte de fulmination des bulles de provision de ladite prieure (1640). — Accord portant cession du prieuré par M^{me} de Ventadour à M^{me} d'Albret (1640). — Consultation signée Bernac, de Northolon, Daudiguier et de Massac, de Paris, pour M^{me} d'Albret contre M^{me} de Ventadour sur la question du prieuré (1644). — Arrêt interlocutoire du Grand Conseil entre M^{me} d'Albret et M^{me} de Ventadour prescrivant aux parties de faire leurs

communications sans « rien attenter contre la juridiction du « Grand Conseil » (1644). — Inventaire sommaire des communications de Jean Guillaume, procureur de M^{me} d'Albret (1644). — Autre inventaire additionnel (1644). — Arrêt du Grand Conseil adjugeant à M^{me} d'Albret le possessoire du prieuré, à la charge de payer 3.000 livres de pension à M^{me} de Ventadour (juin 1644). — Edit du roi réservant à la couronne le droit de collation au prieuré (1649). — Déclaration faite *in extremis* par M^{me} d'Albret, abbesse, au sujet des affaires temporelles du monastère (1682). — Autre déclaration de ladite abbesse en faveur de Charles Dutitre, son écuyer, et de ses nièces (1682). — Collation du prieuré à Catherine-Angélique Desparbès de Lussan d'Aubeterre de la Serre par Dominique Serres, doyen de l'université de Cahors, délégué du général des dominicains (1690).

H. 468. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1717-1767. — Procuration donnée par M^{me} de Rennes, sous-prieure, et les dames du conseil à l'économé Blaquiète pour la vente d'une certaine quantité d'arbres de Randondeus (1717). — Serment prêté par la prieure, M^{me} de Choiseul-Beaupré, dans l'église de Saint-Papoul, entre les mains de l'official du diocèse (1718). — Installation de M^{me} de Choiseul-Beaupré en qualité de prieure (1718). — Réception et profession de ladite dame, « volontairement professe » (8 juin 1719). — Profession de M^{me} de la Blache, prieure (1725). — Confirmation de M^{me} d'Artagnan comme prieure, sur démission de M^{me} de la Blache, par Thomas Ripoll, général des dominicains (1729). — Installation de M^{me} d'Artagnan en qualité de prieure par l'official de Saint-Papoul (1729). — Notes informées sur la généalogie de la maison de Montesquiou-d'Artagnan avec lettre d'envoi signée Calages (1729). — Certificat de vie de M^{me} de la Blache, ancienne prieure, délivré par Jean-Baptiste Moyre, conseiller au bailliage de Bugéy (1737). — Serment prêté par Françoise de Bellegarde, prieure, entre les mains de Mariéjol, official du diocèse de Saint-Papoul (1752). — Désignation par Françoise de Bellegarde du dominicain Pie Lamaïque pour prêcher le carême dans l'église de Brai (1767).

H. 469. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1633-1732. — Offre à M^{me} de Lévis-Ventadour d'un don de 600 livres pour son *viaticum* (1633). — Arrêt du parlement de Toulouse accordant à ladite dame 2.000 livres de pension sur les revenus du monastère (1633). — Ordonnance du Conseil du roi fixant, à titre provisoire, au chiffre de 300 livres par mois la pension de la prieure Marie de

Lévis (19 août 1633). — Procuration faite par M^{me} de Lévis à Pierre Baiot, son agent, pour toucher les mensualités de sa pension (1633); — 27 quittances de paiement des années 1633 à 1644. — Consignation par Dominique Médaille, syndic du monastère, d'une somme de 300 livres entre les mains dudit Baiot, pour le paiement de la pension de M^{me} de Lévis (1634). — Inventaire de production au sénéchal de Carcassonne pour le syndic de Piouille contre M^{me} de Lévis (1635). — Acte de protestation de ladite dame contre « un religieux dominicain, soy disant supérieur de la maison de Piouille », concernant la pension de 2.000 livres (1635). — Acte de réquisition fait à M^{me} de Lévis lui enjoignant de venir retirer du monastère 2.000 livres d'arrérages de sa pension, sous peine de voir consigner ladite somme par le syndic (1636). — Cession par M^{me} de Lévis à M^{me} d'Albret de tous ses droits sur le prieuré, sous réserve d'une pension viagère de 3.000 livres (1639). — Protestation de M^{me} de Lévis à propos de la réduction du chiffre de sa pension (1643). — Inventaire de production additionnelle pour Jeanne-Antoinette d'Albret contre Marie de Lévis-Ventadour (7 et 16 mai 1644). — Ordonnance de l'évêque de Saint-Papoul et du commissaire Le Mazuyer pour le paiement, par quartiers de 500 livres, de la pension de M^{me} de Lévis (1709). — Quittance de M^{me} de Lasseigne, prieure, pour sa pension (1712). — Demande de M. Saint-Florentin tendant à obtenir des religieuses le bénéfice d'une pension viagère au profit de M^{me} de la Blache (1729). — Mémoire informé sur la pension de ladite dame (1730). — Quittances de trois quartiers de la pension de M^{me} de la Blache (1729 et 1732).

Religieuses.

H. 470. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1341-1791. — Quittance d'une somme de 20 livres payée par le monastère de Piouille au couvent de Biive, à l'occasion de la réunion du chapitre provincial (16 juillet 1341). — Fondation d'un obit perpétuel en faveur d'Arnaud-Jean de Villeveuve, chanoine de Valence, secrétaire apostolique, et du cardinal évêque de Préneste, bienfaiteurs du monastère (1353). — Supplique de 91 religieuses de Piouille tendant à obtenir du pape le maintien du monastère sous l'autorité directe du général de l'ordre (1637). — Lettres du roi en faveur de M^{me} d'Albret (1640). — Acte fait par le sieur Leutard, praticien de Limoux, au nom de quelques dames malades désireuses « d'aller prendre les remèdes » prescrits par les médecins Delpoy et Arnoulier (1677). — Autorisation accordée par l'évêque de Saint-Papoul et par la prieure à M^{me} d'Issel pour sortir du monastère, sur l'attestation du médecin (1680). — Autre

autorisation des mêmes à M^{me} de la Serpent pour aller aux eaux, sur une attestation conforme des médecins (1690). — Requête des religieuses à M. de Lamoignon, intendant de la province, au sujet des vexations reprochées aux parents de M^{me} de Lasseigne et de divers autres objets (1690). — Testament de dame Hippolyte d'Hélie de Villazel, religieuse (1712). — *Exeat* pour M^{me} d'Aussepan d'Escueillens (1713). — État du monastère dressé en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 29 avril 1727. Personnel : 43 religieuses professes, 12 sœurs conversees et 3 petites pensionnaires. Revenu annuel : 34.097 livres 10 sols. Charges et dettes : 34.247 livres 9 sols 10 deniers; soit un déficit annuel de 149 livres 19 sols 10 deniers (1727). — Tableau des religieuses du monastère avec l'âge, la date de la profession religieuse de chacune ainsi que la déclaration collective pour continuer la vie en communauté : 63 personnes, savoir : 43 religieuses, 20 sœurs données portant l'habit, et 2 sœurs données ne portant pas l'habit (1791).

Réformation du monastère.

H. 471. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier.

1423-1767. — Lettre du général de l'ordre sur le partage par égales parts des dépouilles des religieux décédés entre la maison mère et le monastère de résidence (1^{er} juin 1423). — Ordonnances de Nicolas Rodolphe, général de l'ordre (1637). — Lettre du P. Marais, compagnon du père général, au P. Carquet, prieur de Piouille, sur la question des prieures perpétuelles (1639). — Lettre de François Galasiny, procureur général de l'ordre des dominicains, à la prieure de Piouille sur la concorde, l'union et le repos du monastère (1640). — Lettre de Nicolas Rodolphe, général de l'ordre, à Gabriel Raquet, inquisiteur de Toulouse, au sujet de la renonciation par M^{me} d'Albret au titre et aux droits de prieure (1640). — Ordonnance de Thomas Tuic, général de l'ordre, sur les droits et devoirs respectifs du prieur et de la prieure (1647). — Lettre de Bonaventure de Roquaberty, maître général de l'ordre; aux dames de Piouille au sujet des affaires de cette maison et de la nomination de la prieure (1672). — Lettre d'Antoine Cloche au sujet des bulles de M^{me} d'Aubeterre nommée prieure (1684). — Ordonnance d'Antoine de Montoy, professeur en théologie et maître général de l'ordre, sur le dépôt entre les mains de M^{me} d'Albret d'une somme de 2.000 livres appartenant à M^{me} de Ferrières et à ses nièces (1689). — Commission donnée à Catherine-Angélique d'Esparbez de Lussan, prieure nommée, par Dominique Serres, doyen de la faculté de Cahors, commissaire du général de l'ordre, pour rétablir « le bon ordre, la discipline et l'observance régulière » dans le monastère

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



nauzas, e pratz, esses, e oblias, e acaptes, e totas autias senhorias, e omes, e femnas, e tot quant eilh avio ni aver devo, dessaoutra Avairo, davas Montalba, ni delaoutra el territori ni en la oror apelada de Logajac. E douero mai l'avandigz n'Uc del Poig essa molber na Blancaflors à las sobriedichas seiors e aldig prior, aqui present e resebent per nom de lor, la mitat de la juradicxio auta e bassa e del mei e mixt emperi que eilh an ni aver devo el castel de Cos, ni en la ouoi, ni en las apertenensas. Et aquestas cauzas sobriedichas, cascuna essenglas, an donadas e autrejadas lo digz n'Uc del Puig e na Blancaflors à las sobriedichas seiors e aldig prior, en nom de lor, aichi cossebredig es, à far et per far e bastir, eldig territori de Logajac, mostier et maiho de religio, erque abito e estio esservisco à Dio doias religiosas segou l'orde et la regla, els establimens, el abit, e la maneria, e las costumaz de las seiors de Prolhas; e derevesten lor mezeiches de tot lo dieg de las sobriedichas cauzas, revestirone lodig prior per nom de las dichas seiors, el n'establirò posezidor de las dichas cauzas et de cascuna per nom de las dichas seiors, e conogero e autregero que eilh o terio e o possezio precari de las dichas seiors, e volgero e autregero quel prior davandigz, per nom de las dichas seiors, per sa propria auctoritat puesca perdre e tener la possezio de las dichas cauzas, totas oras e qualque oia à lor seia vist fazedor, e per mai de fermetat arie amdoi e cascus de lor en tot mandada e promessa faie portar bona e ferma guirentia de totz homes e de totas femnas que re i demandesso ni i ampresso, salva e retenguda l'assenhoria ellauzament de nostre senhor lo rei de Fransa, en aitant quant à lui s'aparte per razo d'aquesta donacio. E an mandad e promes que tota aquesta donacio dessus dicha aio e tergo ferm per totz temps; e per so que la dicha donacios aio mai de valor e que per lor ni per autie no puesca esser revocada, de lor sert saber essertifat de lo dieg, renunciaron *legi Julie, de fundo dotali*, e ad aquel dieg que ditz que la cauza dotal nos pot alianar, e ad aquel dieg que ditz que donacios facha outia de sols o de direis d'aur no val ses inssinuacio, et à tot autie dieg ab local o per local poguessò venir encortia, en tot o en part, e à tota exepcio de fag o de dieg e d'erger e de barzia, e à tot privilegi empetrat o [à] empetrar et à tot for et à tota costuma e [à] tot us de terra e generalment à tot dieg e à tot ajutori per que encortia poguessò venir, volentz que aquesta general renunciacios valha aitant cossi en sengles fosso expressat ni nomnat en aquesta present carta. E dichero e confessero cascus de lor que eilh no an fag ni dig l'unha cauza per que aquesta donacios facha dessus aio meings de valor, e mandero e promeio ambedoi e cascus per si que eilh no faran ni diran d'aissi anant cauza, alianan ni trasportan en deguna persona per que la dicha

donacios ni alcuna cauza contenguda en aquesta present carta aio meings de fermetat. Essi s'en devenia per degu cas que eilh amdoi o la us ses l'autie, duran lo matrimoni o sout lo matrimoni, fesso e dichesso, so que Dios no volha, deguna cauza per que la donacios dessus facha fos meings ferma, alianan o trasportan per degu titol de alianacio las cauzas dessus dichas o deguna, volgro e dichero espresament que aitals alianacios no valgues, ans fos nulha e no agies l'unha valor ni l'unha establiment. E per so que tota aquesta donacios é totas las cauzas contengudas en aquesta present carta aio mais de valor e d'establiment, e que per l'un temps per lor no puesca esser revocada, mandero e promeio cascus juran los sauts iiii evangelis de Dio tocatz de lois proprias mas, que tota la avandicha donacios e totas las cauzas essenglas contengudas en aquesta present carta gardaran e tendran fermas e establiment per totz temps, e que encortia no vendran per lor ni per autias personas, de fag ni de dieg, ni en deguna autia maneria. Locals territoris de Logajac dicho qu'essassignava en aquesta maneria : que ster de la una part, en davas Valaribos, ab lo rio dal Gavel e ab la terra d'en Bertran de Picacos, aichi comassen dichei tro en Avairo, e tesse ab lo rio de Geisa d'ambas ribas, e d'autra part, tesse ab lo rio de Macarel, et d'autra part, tesse ab lo cami veilh del ga d'Avairo et en davas Montalba, aichi cossenclau entrel port, el rio de Port Peire e la Graveira à entrel flum d'Avairo e aquel de Tan. Vezentz e testimonis nesso de tot en aichi eran dessobrescrites : fraire P. Bertran, sotz priors dels prezicadors de Montalba, e fraire P. Escriva, e fraire Bertran Omenel, et fraire B. de Pis, en Ar. Paicho, en W. Ha. R. de Montaide. Et ego Johannes, clericus, publicus Montisalbani notarius, qui hanc cartam scripsi. Hoc fuit actum apud Montemalbarum ij. die introitus octobris anno Domini M^o CC^o LXXIII^o, regnante Philippo, Francorum rege, sede Catuscensi episcopo vacante.

Plus bas : Et nos consules ville Montisalbani, ad instanciam prioris et conventus Pruliani, in testimonium quod dictus Johannes, clericus, est notarius publicus ville Montisalbani et scripsit dictum instrumentum, et ad majorem omnium firmitatem, presenti instrumento sigillum nostrum duximus apponendum (1). — Rétrocession de créance au monastère par Pierre Adhémar, chevalier de Montpellier, (30 juillet 1281). — Remise par l'abbé d'Alet aux monastères de Piouille et de Pontvert de biens lui appartenant aux diocèses d'Auch, de Lectoure et d'Agen, en échange d'autres fonds situés à la *Devèze* et à *Combe Gousine* près de Couranel (29 avril 1283). — Vente au monastère par

(1) Le sceau manque.

Etienne Constantin, bourgeois de Toulouse, de biens lui appartenant à Cumiès, Laujac, Mireval, Mas-Saintes-Puelles et Besplas (30 décembre 1287). — Nomination par le prieur de Bernard *de Cercleris* pour le service de l'obit fondé dans le monastère par Jean d'Auréliac, notaire de Fanjeaux (21 août 1299). — Testament de Raymond *de Sancto-miaco*, de Fanjeaux, portant institution de legs divers en faveur de la fabrique, du chapelain, de l'écolâtre de Fanjeaux, ainsi que du monastère de Prouillè et de divers hôpitaux (20 juillet 1311). — Prêt de cent livres consenti par les dames de Prouille au couvent des dominicains de Toulouse (23 juin 1321). — Reconnaissance par la prieure de Pontvert d'un prêt de 69 florins d'or souscrit en sa faveur par les dames de Prouille (30 juillet 1331). — Donation au monastère par Arnaud-Jean de Ville neuve, chanoine de Valence, de censives au Mas-Saintes-Puelles, Castelhaudary, Mireval, Villasavary, Fennar, Belvèze; de maisons et de terres à Mireval, et de deux près à Saint-Martin-Lalande (25 novembre 1353).

Domaines et fiefs.

H. 473. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1223-1772. — Vente par Miron de Camploig à Bernard de Saint-Martin de la bastide de Genibrières moyennant 1.700 sous melgoriens (1223). — Lettres d'autorisation par Raimond, évêque de Toulouse, du transfert de l'église Saint-Martin dans l'enceinte du monastère (30 décembre 1246) : « Frater Ramundus, permissione divina Tholosanus episcopus, viro venerabili, dilecto in Christo, priori de Prulliano, ordinis Predicatorum, salutem et sinceram in Domino caritatem. Cum ecclesia sancti Martini, juxta domum vestram sita, quasi destructa sit et debito honore et reverentia destituta, nec possit ibi debite divinum officium exerceri, nos, volentes tam vobis quam dicte ecclesie valiter providere, eam infra clausuram domus vestre damus et concedimus licentiam transferendi. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Datum Tholose, tertio kalendas mensis januarii anno Domini M^o CC^o XLVI. » — Contrat entre Pierre dit de Teime, maître d'œuvre, d'une part, et les chapelain et consuls de Limoux, d'autre part, pour la réparation de l'église Saint-Martin « in parietibus, arcubus, testitudinibus, veyrialibus, pilisque » (15 septembre 1261). — Don par Bertrand de l'Île-Jourdain, évêque de Toulouse, aux religieuses de l'église Notre-Dame de Venastville et de la chapelle de Villefranche (18 et 19 août 1274). — Donation au profit de l'église Saint-Martin de Limoux de divers revenus perçus par les religieuses sur le vieux marché (mercatale vetus, in terminio sancti Martini de Limoso),

ainsi que sur « la leude de la rivière » et sur plusieurs immeubles dans la ville (4 novembre 1277). — Vente par Bernard et Pois de Saint-Martin à Pierre Vaure de Genibrières d'une censive d'un denier sur une maison sise audit lieu de Genibrières (9 mai 1286). — Ratification par Pierre de Balégia, provincial des dominicains, de la transaction passée entre Arnaud Séguier, prieur, et les consuls de Limoux, à raison de l'église Saint-Martin de la dite ville et des honoraires des prêtres servants (7 mars 1276 *n. st.* — 4 octobre 1290). — Ratification par la prieure de la transaction conclue le 7 mars 1276 (*n. st.*), avec les consuls de Limoux, au sujet des droits réclamés par le couvent sur les dépouilles des morts et sur la nourriture des religieux; — autre ratification de la dite convention par l'official du Razès (octobre 1290). — Procuration de Jean, comte de Vendôme, à Henri Selley pour retirer des mains du prieur le montant de la vente des domaines de Fontazelles et de la Bezole (1^{er} septembre 1295) : « A tous ceus qui venoient et orront cestes presentes lestres, Jehan, comte de Vendome, saluz en Nostre Seigneur. Sachent touz que nos establisson et faines nostre proquarator Henri de Selley, porteur de cestes presentes lestres, quant à recevoir et à demander au prior de Prouillan et as suens encluses dedenz celui lieu, trois mille cent et xxv livres de tornoy, lesquex il[s] nos doyvent par reson de la vendicion que nous lor avon feiste des chouses que nous avien à Fontazelles et à la Vezolle en Rezoys, et quant à requerre le sereschal de Carcassonne ou son lieu tenant de mestre ledit prior et les suens desus distis en possession des leus desus diz; et prometon, en bonne foy, avoir toustes les chouses faites par ledit Henri conpertenanz as chouses desus dites, fermes et estables, aussi comme se nous les fesion en nostre propre persone, et de nos venir à l'encontre nous obligon nos et nos hois et touz nos biens presenz et à venir. E en tesmoi[n]g de laquelle chouse, nos avon données cestes lestres (*sic*) sellées de nostre sael en tesmoi[n]g de verité. Ce fut fait et donné à Levignac en Tholosan, le vendredi en pres la decolacion saint Jehan Baptiste, an l'an de grace mil cc quatrevingz et quinze ». — Procès-verbaux contre divers habitants de Saissac pour délit de dépaissance dans la forêt de Ramondens (1294-1299). — Donation par Braida, femme de Gailhard de Bruquel et fille de Pierre de Castillon de Fontcouverte, à Ugo, Pois et Guillaume de Castillon, frères, de Barbaira, de terres lui appartenant à Saissac (29 février 1268 *n. st.*). — Vente du moulin de Massabiac par Guillaume Domege, Pois de Bram et consorts à Jean Carbonel, charpentier de Villasavary (6 décembre 1299). — Reconnaissance au profit du monastère par Raimond, Etienne et Pierre Brézet frères, de Villasavary, de censives diverses aux lieux dits

ad Crozas, ad Podium Alperici, à Massabrac, dans le décimaire de Prouille, et au lieu dit *ad Agales*, dans le décimaire de Saint-Pierre de Terre Clapade (20 septembre 1304). — Vérification aux fins de suppression par les consuls de Farjeaux d'une digue sur la rivière de Bezantou et d'une plantation d'arbres, le tout indûment établi, selon eux (1^{er} mai 1313). — Vente pour 4.100 livres du cammas d'Enbonnes aux religieuses par Michel et Antoine Bonhomme, frères (1496). — Quittance par Raimond de l'Abbaye, prieur, et Jean Charles, syndic du monastère, d'une somme de 179 livres tournois payée par Gaufréd Carlini, notaire royal de Carcassonne, à l'occasion d'un procès mû au sénéchal de cette ville à propos de la seigneurie de la Bezole (1531). — Vente pour 600 livres de la coupe de bois de Genibrières (1635). — Commission du conseil du monastère au sieur Blaquière pour faire réparer le moulin de Limoux (1719). — Vente de la coupe du bois de Genibrières au sieur Chazottes, de Carcassonne, pour le prix de 1.260 livres (1721). — Devis des réparations nécessaires à la grange de Sauzers (1728). — Plan de Piquemoure dressé par M. Ressayguier, arpenteur (1733). — Compte des fermiers de Fouloubare (1734). — Boisage du bois de Piquemoure avec le bois de M. d'Hautpoul (1745). — Vente de la coupe de bois de Genibrières aux sieurs Lamy et Foissac pour la somme de 4.150 livres (1745). — Sommation en résiliation de bail pour les terres de Farjeaux et de Biam, faite au nom du fermier Peytavy (1772).

H. 474. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1235-1477. — Vente au monastère par Raymonde-Jeanne, épouse de Ponce Bernard de Laure, de la moitié d'une terre au lieu dit *al Romengar*, au territoire de Farjeaux, pour le prix de 41 sous tournois ; — par Richard de la Hille et Ponce de Montlaur, d'une pièce de terre au lieu dit *als Arrendats*, au territoire de Farjeaux, pour le prix de 300 sous melgoriens ; — par Véziade Béragère, épouse de Ponce de Montlaur, d'une moitié d'autre terre, au même lieu (octobre-novembre 1235). — Vente d'un fonds au lieu dit *Amasa Brac*, pour le prix de 55 sous toulousains, par Bernard Feste à Etienne Bomege, de Villasavary (avril 1247). — Autre vente de terre au lieu dit *Masabrac*, par Pierre-Roger Picarelle à Etienne Domenge, de Villasavary (octobre 1249). — Procuration générale en matière temporelle baillée par l'archevêque de Narbonne à Roger de Durfort, pour les pays du Razès et du Ferrouillèdes (19 mars 1274 *n. st.*) : « Petrus, miseracione divina archiepiscopus Narbonensis, universis fidelibus nostris per Narbonensem civitatem et diocesim constitutis,

salutem in Domino. Noveritis quod nos facimus et ordinamus procuratorem et vicarium nostrum Rogerium Durforti in Redesio et Penolladesio ad faciendum et ordinandum ibidem in temporalibus illa omnia que nos tam circa jurisdictionem quam alia que per nos fieri deberent et possent sive per quemlibet commissarium nostrum, volentes ut quicquid per eum seu ejus commissarios ibi super hiis factum fuerit, ratum permaneat atque firmum. Datum Carcassonne, quarto decimo kalendas aprilis, anno a nativitate Christi m. cc. lxx. iij » (1). — Lausime d'une vente de terre faite le 7 mars 1318 *n. st.* par Thomas de Vignevieille, de Bellegaude, à Bernard Etienne de Montgradail, au lieu dit *ad Pratum del Santz*, dans le terroir de Montgradail, sous réserve des droits du roi, du monastère de Prouille et de noble Raimond Arnaud de Vintrone, damoiseau de Montgradail, respectivement représentés par Jean de la Mote, chatelain royal de Montréal (30 mai 1319), F. Bernard Béranger (17 mars 1319 *n. st.*) et Bernard Hugon, damoiseau de Farjeaux (29 janvier 1320 *n. st.*) ; — autre lausime par les mêmes de la vente d'une maison faite, sous les mêmes réserves, le 23 août 1318, par Guillaume Fabie jeune, de Montgradail, à Bernard Etienne dudit lieu (17 mars et 30 mai 1319, 29 janvier 1320 *n. st.*) ; — *idem* par les mêmes de la vente d'un fonds au lieu dit *à la Coste sous le cimetière* par Saurine, épouse de Jean Séguier, boucher de Montgradail, à Bernard Etienne dudit lieu (5 octobre 1319) ; — autre lausime d'une vente de terre au terroir de Montgradail, lieu dit *ad Podium Garini* (1320-1321). — Vente par Pierre Gallhard, de Mireval, à Raimond et Bernard de Val-Rous de censives portant sur une pièce de terre au lieu dit *ad Ecclesiam*, dans le décimaire de Saint-Sernin de Mireval (18 mai 1329). — Autre vente de censives au terroir de Mazerolles, lieu dit *ad Septem Capias* (24 septembre 1340). — Lausime d'une vente de terre sise au décimaire de Saint-Martin de Lauraguel, lieu dit *à las Clausadas*, faite à Pierre Bella, de Besplas, par Ponce Brezeyt, donat du monastère de Prouille (5 février 1383 *n. st.*). — Autre lausime de la vente d'une maison sise à Farjeaux « in camera vocata à *Costa Freja* » (10 août 1418). — Vente pour 6 livres tournois d'un pré à Miramont, lieu dit *à Maderlas*, par Bertrand Sabatier, de Farjeaux, à Pierre Gaufrid, marchand de Carcassonne, sous réserve des droits du monastère de Prouille (13 janvier 1478 *n. st.*).

H. 475. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1248-1777. — Pactes de mariage entre Guilhelme Rosta et Bérenger Bergue, portant cession par Ricsende

(1) Au dos de la pièce, de la main du rédacteur de l'inventaire de Prouille : « Roger de Durfort en vertu de cette procuracion vendit quelques terres au monastère en 1281. »

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

(1772). — Sommation faite à la requête du syndic de Prouille à Jean Ricalens, régager de Ferouillet, pour l'amener à se démettre des fermes de Ferouillet et de Fontazelles (1772). — Déclaration conforme dudit Ricalens (1772). — Sommation faite à Raymond Marty, de la grange d'Agassens, pour le contraindre à passer le bail de la grange de Genevrières, dépendant des biens du monastère (1772). — Assignation faite à Marie-Anne de Montant-Miglos, prieure, de la part de Pierre Pleit, de Ferouillet, au sujet du bail à ferme de la métairie d'Antaux, paroisse de Ferouillet (1773). — Autre sommation à la requête de Claude Calbet, meunier de la Foïce, pour contraindre les dames de Prouille à mettre aux enchères les moulins à eau et à vent du domaine d'Enbonnes (1773). — Actes d'abandon de la ferme de la grange du Mazet par Jean Robert, de Ferouillet (1773); — de la ferme des moulins d'Enbonnes par Jean Rigaud (1773). — Sommation aux dames de Prouille pour les contraindre à mettre aux enchères la grange du Mazet (1773). — Acte de tiercement sur les enchères de la grange du Mazet fait par Jean Rieux, de Ferouillet (1773). — Acte de tiercement et demi-tiercement sur l'affermé de la Bourdète de Baisa, fait par Jean et Etienne Foit (1774). — Relation de Jean-Pierre Gayde, bourgeois de La Foïce, tiers expert, sur la vérification et estimation des terres de la métairie de Fontazelles (1787).

H. 477. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1627-1789. — Arrentement des domaines de Prouille pour les années 1627 à 1631. — Etat des nouvelles fermes des dits domaines avec la durée et le prix des baux, de 1717 à 1730. — Copies de baux à ferme concernant la boulangerie de Prouille, les granges d'En-Marie, Enbonnes, La Foïce, La Pointe et la métairie des Rougeis, près d'Antaux (1727). — Etat général des revenus du monastère de Prouille (1729). — Bail à ferme du moulin et de la boulangerie du monastère à François Marty, boulanger de Castelnaudary (1746); — de la boucherie du monastère et de la grange de Ferouillet à Bazile Richard, de Brézilhac (1746). — Bail des fournitures de boucherie pour l'usage des religieuses à Jacques Mesplé, de Mirepoix (1747). — Etat des droits de lods perçus dans Villefranche par le monastère, du 29 avril 1787 au 15 décembre 1789. — Etat des droits de lods dus aux religieuses aux lieux de Villefranche et Avignonet (1789).

H. 478. (Liasse.) — 7 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1408-1785. — Copie des reconnaissances consenties au monastère de Prouille par Jean Rostauh, de Laujac, *loco vocato à Montgauzi* (1408); — par Etienne Astorg

et Pierre Fochier, de Laujac, *loco vocato al Ausil* (1408); — par Jean Ricard, de Laujac, *loco vocato ad Montem Gaudium* (1408); — par Pierre Talabas, de Laujac-le-Grand, *loco dicto al Ausilh* (1470); — par Blaise Fabie, de Laujac-le-Grand, *loco dicto al Ausilh* (1470); — par le syndic des dominicains de Farjeaux et plusieurs habitants, pour diverses terres et maisons dudit lieu (1604). — Arrêt du parlement de Toulouse pour procéder à de nouvelles reconnaissances en faveur du monastère (27 avril 1715). — Reconnaissances de Sicaud Fabie et Salvat Bergonho, de Laujac-le-Grand, en 1491, suivies d'un acte de signification par le syndic des religieuses au sieur Talabas (1785).

H. 479. (Registre.) — In-folio; 230 feuillet, papier, dont 5 blancs.

1468. — Livre des reconnaissances reçues par Corbairan, notaire de Biam, en faveur du monastère de Prouille, aux lieux de La Cassaigne (p. 1); La Foïce (p. 93); Ferouillet (p. 137); La Serre (p. 223); Brézilhac (p. 253) et Villasavary (p. 277).

H. 480. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 cahiers, papier.

1426-1724. — Nomination des syndics pour l'administration du temporel (1426). — Liève des revenus du monastère pour les années 1713 à 1718; — pour l'année 1724.

H. 481. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1692-1791. — Etat général des revenus du monastère pour l'année 1692. — Autre état général des revenus et des charges (1692). — Etats des revenus et des charges pour les années 1718 et 1724. — Déclaration des revenus perçus par le monastère dans le diocèse de Mirepoix, suivant le nouveau règlement de l'Assemblée générale du Clergé de France (1726). — Règlements dressés par François de Bocaud, évêque d'Alet, et Jean de Rességuier, conseiller au parlement de Toulouse, commissaires royaux, pour l'administration temporelle du monastère, suivis de l'ordonnance commettant M^e Bar, avocat, juge de la temporalité, pour veiller à l'observation desdits règlements (1727). — Déclaration des revenus de Prouille produite par Anne de Falcoz de la Blache, prieure perpétuelle (22 avril 1729). — Modèle (imprimé) de déclaration des biens et revenus ecclésiastiques exigible des bénéficiers du diocèse de Narbonne (1756). — Liève des rentes en argent, blé et avoine, avec l'état des annuages au profit du monastère (1758). — Cahier des dépenses du temporel (1^{er} octobre 1762-février 1763). — Etat général du montant des

biens fonds (sans date). — Mémoire des revenus du monastère (sans date). — État des décimes payés par le couvent aux diocèses de Saint-Papoul, Mirepoix, Narbonne et Toulouse (sans date). — État des revenus et des dépenses du monastère (sans date). — État des dettes actives et des cabaux pour l'établissement des traitements des religieux (4 juillet 1791).

H. 482. — Cahier, papier; 46 feuillets dont 14 blancs.

1791. — État sommaire des revenus du monastère dressé en exécution des décrets de l'Assemblée nationale (4 juillet 1791).

Comptes.

H. 483. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1296-1759. — Quittauce de la somme de 300 livres tournois faite par les religieuses dominicaines de Montpellier à leurs sœurs de Prouille (2 novembre 1296); — autre quittauce de la somme de 150 livres par Bernard, prieur des dominicains de Pamiers, au monastère de Prouille (18 juillet 1300). — Sur mandement de Jean, vicomte d'Amiens, seigneur de Picquigny, commissaire du roi, à Jean de Longpérier, chevalier, châtelain de Montsurs (1), pour saisir les biens de l'évêque de Pamiers (14 juillet 1301); sur commission donnée par le juge de Lauragais au châtelain de Montréal et à son seigneur de procéder à l'inventaire et à la saisie du dépôt de fonds fait par l'évêque à Prouille (23 juillet 1301); après inventaire de ladite saisie fait au monastère le 24 juillet 1301; convocation audit lieu de Pierre de Coussi, régisseur du temporel de l'évêque de Pamiers (26 août 1302), et commission auxdits Pierre de Chartres et Pierre de Coussi pour opérer, au nom du roi, la main-mise sur le dépôt en question (17 mai 1303); acte est donné par les susdits de l'enlèvement des sommes déposées par l'évêque, notwithstanding les protestations du prieur de Prouille (mardi après la Pentecôte, 28 mai 1303). — Partagé de livres, effets et créances entre les provinciaux de Toulouse et de Provence (2 juin 1304). — Reconnaissance envers le monastère d'une dette de 200 livres tournois par Pierre, vicomte de Lautrec, seigneur de La Gardiole, Frédol de Lobingues, Pierre-Raimond de la Gressol, de Montredon, et Pierre de Lavau, de Lautrec (10 juin 1318). — Quittauce d'un remboursement de 4.000 doubles d'or sur 4.000 confiés au prieur de Prouille par les procureurs fondés du cardinal-évêque de Sabine (20 février 1324 *n. st.*). — Déclaration desdits procureurs constatant le retrait de cette somme de 4.000 doubles d'or sur le fonds de 4.000 doubles destiné par le cardinal-évêque à la construction de l'église des dominicains de Toulouse (23 juillet

1324). — Quittauce finale du remboursement intégral des 4.000 doubles d'or provenant du dépôt en question (3 février 1325, *n. st.*). — Autre dépôt au nom du susdit cardinal-évêque d'une somme de 170 écus d'or fait par le prieur du couvent de Toulouse entre les mains du prieur de Prouille (20 avril 1338). — Obligation de 30 livres par le syndic de Prouille au profit de Guillaume de La Tou, commandeur de Montsaunès (1) (26 août 1339). — Quittauce de diverses sommes remises par Hélie de Ferrières, prieur de Prouille, au couvent de Belvèze (16 février 1343, *n. st.*). — Quittauce de la somme de 200 livres par Guillaume, archevêque de Toulouse, au trésorier royal de Toulouse (2 novembre 1343). — Cession d'une créance de 4.000 livres sur le monastère de Prouille par M. Dubuc au profit de Pinaud, bourgeois de Limoux (1636). — Acte d'emprunt de 2.000 livres par M^{me} d'Aubeterre, prieure, à la communauté de Prouille (1684). — Transaction entre le monastère et Pierre et Mathieu Domeic, portant obligation au profit des religieuses de la somme de 2.000 livres payable dans quatre ans (1759).

H. 484. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1617-1718. — Mandement sur le monastère d'une somme de 169 livres 3 sols 4 deniers pour la dépense des députés aux États généraux (1617). — Transaction, accord et quittauce entre les religieuses et le sieur Moreau, administrateur du temporel du monastère (1630). — Compte en crédit et débit présenté par Annaud Valette, notaire de Farjeaux, pour les années 1654 à 1657. — Ordonnance d'Antoine de Montoy, général des dominicains, enjoignant aux dames de Prouille de placer la somme de 2.000 livres en rente constituée (1683). — Extrait de l'état des gages des domestiques de Prouille arrêté par M. de Peyralade, économiste, et M^{me} d'Aubeterre, prieure (1706). — Délibération du conseil des religieuses et procuration faite au sieur Blaquièrre, économiste, pour emprunter la somme de 18.000 livres et en opérer la remise au sieur Soubairan, receveur du diocèse de Saint-Papoul (1713). — Procuration donnée sur délibération par le conseil des religieuses au sieur Blaquièrre, économiste du temporel, pour contracter un emprunt de 800 livres destiné à la « construction du « nouveau bâtiment dudit monastère de Prouille, l'ancien « ayant été entièrement consommé (*sic*) par l'incendie « arrivée en l'année mil sept cent quatorze » (1716). — Seconde « mayr courante tenere » par l'économiste Paul Blaquièrre (1718).

(1) Montsaunès, ancienne commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, canton de Salies, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

(1) Aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Laval (Mayenne).

H. 485. — Cahier, papier.

1700. — Compte des recettes (26.506 livres) et des dépenses (26.493 livres 15 sols 7 deniers) rendu par l'économe Domerc et approuvé par les religieuses et le syndic (1700).

H. 486. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1720-1786. — Compte des sieurs Faure et Cousin, fermiers du monastère (1720). — Contrat de règlement avec lesdits fermiers (1720), et quittance à leur profit d'une somme de 3.000 livres par l'économe Blaquièrre (1723). — Autre quittance par Comps, de la Bessière, d'une somme de 79 livres pour une fourniture de cerceaux au monastère (1732). — Compte de la dépense faite par l'économe Domerc à Ramondens et autres lieux (1732). — Compte de recettes et dépenses faites par l'économe Domerc en 1732, 1733, 1741. — Mémoire en forme de compte pour les enfants de feu Paul Blaquièrre, économe (1744). — Comptes et quittances du sieur Bonelli, marchand de Castelnaudary et fournisseur du monastère (1751). — État des aumônes faites au mendicants porteurs d'ordres (1) (1780-1786).

Correspondance.

H. 487. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1670-1727. — Lettre de Farjonnel, prêtre de Narbonne, au sujet de l'albergue de Jonquairolles et autres objets (1670). — Le P. Antonio Cloche à M^{me} de Pallepral, religieuse, au sujet d'une somme de 2.000 livres destinée à une constitution de rente (Rome, 1683). — Le P. de La Chaise à M^{me} de Boisseuil, prieure de Saint-Pardoux, portant déclaration que l'administration du temporel de ce monastère doit s'effectuer selon la règle et les constitutions de l'ordre de saint Dominique (Paris, 1685). — Le Mazuyer, procureur général, à l'économe Blaquièrre, au sujet de M. de Soubeiran, receveur du diocèse (Toulouse, 1717). — L'évêque de Saint-Pons à la prieure de Prouille, excipant de sa disgrâce à la cour pour s'excuser de sa non intervention dans l'affaire de l'économat (Saint-Pons, 1709). — Le Mazuyer, procureur général, à M^{me} de Prouille, pour protester de son dévouement à sa personne et à son monastère, en dépit du ton déplaisant des lettres de ladite dame

(1) Les ordres étaient signés par l'intendant de la province au profit de pauvres venant d'un dépôt de mendicité et se rendant à leur pays d'origine ou de résidence.

(29 juillet 1710) (1). — Le même à la même, au sujet de l'économe indélicat Beigeon (26 avril 1715); — sur une affaire de paiement de pension religieuse (10 juin 1715); — sur l'admission d'un trop grand nombre de pensionnaires, malgré l'insuffisance des logements (5 juillet 1715); — pour le rétablissement du sieur Valette comme procureur du temporel (8 juillet 1716). — Le Mazurier à l'économe Blaquièrre : il le prie de lui écrire tous les jours pour l'informer de ce qui se passe au monastère et l'invite à dresser un inventaire et à veiller au bien de la communauté (2 avril 1717); — il le prie de notifier à la sous-prieure et aux religieuses une ordonnance du roi au sujet de la nomination d'une prieure triennale (23 juin 1717). — Lettre de M. de Ressayguier, conseiller au parlement de Toulouse et commissaire du roi conjointement avec l'évêque d'Alet, réglant avec l'économe divers points de réforme matérielle (15 novembre 1727). — M. Coste à M. de Bar, avocat à Castelnaudary, au sujet des nouveaux règlements établis pour le temporel de Prouille (19 novembre 1727). — Mémoire établi par M. de Ressayguier sur les dépenses à faire à Prouille pour l'exécution desdits règlements. — Le même au même annonçant l'envoi des règlements de Prouille : « Vous avez la bonté, s'il vous plaît, d'y faire vos observations et de nous en faire part » (21 novembre 1727). — M. de Ressayguier à M. de Bar pour l'engager à trouver des fermiers à Piquemoure : « On glose beaucoup, dit-il, sur certaines fermes que nous avons faites; mais sur quoi se glose-t-on pas? et comment éviter ces discours dans une communauté de filles? » (4 décembre 1727) (2). — Le même au même (?) touchant l'exécution des règlements des commissaires royaux, malgré les plaintes de la prieure (6 décembre 1727). — Le même au même, pour lui recommander des plaideurs de son voisinage qui se rendent à Castelnaudary (14 décembre 1727). — M. J. Coste à M. de Bar, lui conseillant, en l'absence de M. de Ressayguier, de faire vendre du seigle et du millet pour payer aux dépenses les plus urgentes à faire au monastère (16 novembre 1727). — M. de Ressayguier à M. de Bar pour le mettre en garde contre M. Valette, intendant des dames de Prouille, lui recommander le choix d'un inspecteur pour la forêt de Ramondens, et s'occuper du renvoi du cuisinier personnel de la prieure (20 décembre 1727). — Le même au même, pour lui recommander la fermeté contre la prieure dont il connaît le caractère et les dispositions; suivent divers détails d'administration temporelle (22 décembre 1727).

(1) Quelques lettres de ce magistrat, qui était en même temps commissaire du roi pour l'administration temporelle de Prouille, portent ses armes imprimées sur un cachet de cire.

(2) Quelques lettres de M. de Ressayguier sont cachetées à ses armes : « d'or au pin de sinople, au chef d'azur, chargé de trois trèfles d'argent », avec la couronne de comte.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture à volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



somme de 3.000 livres, comme cessionnaire de Blaquièze (29 mai 1728).

H. 489. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1728-1791. — M. de Rességuier à M. de Bar : « Après avoir bien pensé à tout ce qui s'est passé à Prouille « en dernier lieu, j'ay cru qu'il ne convenait pas de dissi- « muler des entreprises aussi éclatantes et sujettes à de si « dangereuses conséquences. Je vous envoie une ordon- « nance que vous aurez la bonté de faire signifier à Madame « de Prouille et à Cayrol et Lombard, au nom du procureur « juridictionnel, du mandement de Messieurs les commis- « saires. Elle doit aussi être affichée à la porte du monastère « et à La Cassaigne (1). Vous y trouverez un article « concernant l'information des faits en question.... (2) » (6 juin 1728). — M. de Pochat à M. de Bar, au sujet des réparations nécessaires à Fontazèles, au clocher de Prouille et à Ramondens (9 juin 1728). — J. Coste à M. de Bar : il avoue : « que le désordre est grand à Prouille et il y a « beaucoup d'apparence qu'il y règnera autant que la dame « (prieure) y présidera; de sorte que n'ayant plus rien à « ménager, il faut espérer que l'on frappera bientôt le coup « dont vous parlez; sans cela, les personnes les mieux « intentionnées se rebutteraient infailliblement. » Il ajoute que la prieure a reçu une lettre de M. de Saint-Florentin (3), mais elle ne s'en vante pas. « Je vous envoie la lettre de « cachet qui ordonne l'exécution des règlements.... Nous « faisons imprimer ces règlements avec la lettre du roi...., « un exemplaire en sera remis à chaque religieuse, aux « religieux et aux officiers. Si M. d'Alet pouvait un peu « faire le mauvais, nous venions bientôt de belles choses, « mais je crains son indolence.... » (16 juin 1728). — Le même au même : il fait allusion à la lettre de cachet et conclut : « Nous devons attendre de voir bientôt du « changement, sans cela il n'y aurait plus moyen de « rien entreprendre » (18 juin 1728). — M. de Rességuier à M. de Bar : il lui expédie la copie de la lettre qu'il a reçue le 31 mai précédent de M. de Saint-Florentin : « Sa Majesté m'a chargé de marquer à cette prieure « de cesser ses oppositions et qu'elle ait à exécuter de « point en point le règlement que vous avez jugé à propos « de faire pour le bon ordre de cette maison, de révoquer

(1) Siège de la justice de Prouille.

(2) La prieure avait, de sa propre autorité et sans participation des commissaires royaux, contrairement aux intentions de Sa Majesté et des intérêts de Prouille, destitué le sieur de Bar, de sa fonction de juge, et le sieur Lamote de celle de garde de la forêt de Piquemoure, nommant à leurs places les sieurs Cayrol et Lombard. Cayrol avait même entrepris de tenir audience à La Cassaigne.

(3) Louis Phéliepeaux, comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière (1705-1777), secrétaire d'Etat.

« à cet effet le sieur Cayrol qu'elle avait institué juge de la « temporalité de Prouille » (Versailles, 31 mai; Toulouse, 11 juin 1728). — Le même au même : « Il est très néces- « saire que les dames bien intentionnées écrivent à M. d'Alet « que les accusations qu'on a portées contre Lamote n'ayant « point été accompagnées des preuves nécessaires pour jus- « tifier sa mauvaise conduite et cet officier étant d'ailleurs « affectionné au service du monastère, tout ce qu'on a fait « contre luy n'est qu'un simple complot.... » (17 juin 1728). — Autre lettre : « Il est surprenant que tout le monde se « prête à donner du dégoût aux commissaires tandis qu'ils « se travaillent qu'à rétablir les affaires de la maison » (2 juillet 1728). — Autre lettre touchant les nombreuses plaintes reçues contre le garde de Piquemoure : « Vous lui « ferez signifier une défense de venir à Farjeaux ou du « moins d'y coucher et de mettre le pied dans la maison « qui luy a été interdite, à peine de destitution et d'être « privé de ses appointemens ». Le sieur Jouy sera commis à la levée des grains de Piquemoure et du Cammas (9 août 1728). — Autre lettre au sujet du moulin à papier que le sieur Gaillardon se propose d'établir à Ramondens (28 août 1728). — J. Coste à M. de Bar, le pressant de donner un avis favorable à la demande Gaillardon (28 août 1728). — M. de Rességuier à M. de Bar, au sujet de l'instruction de la pétition Gaillardon et de la ferme du moulin de Limoux (30 août 1728, 8 septembre 1728). — J. Coste à M. de Bar, au sujet des réparations du moulin de Limoux. Il ajoute : « M. d'Alet écrit que les choses sont sur un bon « pied au sujet de l'expulsion de la prieure et qu'il ne reste « plus qu'à régler sa pension. On voudrait bien luy procurer « une abbaye de son ordre, mais il n'y en a pas de vacante; « elle demande 4 ou 5.000 livres de pension, et je crois « qu'on agit auprès de M. le Cardinal pour luy en faire « établir une sur l'un des deux ou trois évêchés qui sont « vacants. M. d'Alet doit solliciter fortement pour l'établis- « sement d'une loterie de 300.000 livres, ce qui produirait, « sur le pied de 15 pour cent, environ 40.000 livres; sans « cela, il n'y a pas moyen de libérer la maison ni d'achever « de la mettre en état » (22 septembre 1728). — M. Lombard à M. de Bar, au sujet des bois nécessaires pour Limoux, du procès des vicaires et des détériorations faites aux chambres de Saint-Martin (14 octobre 1728). — M. de Rességuier à M. de Bar, au sujet d'un billet de 578 livres 11 sols 6 deniers que les dames de Prouille ont souscrit à Fabarel, marchand à Toulouse. « Les nouvelles de Paris « vont à merveille; j'en écris le détail à Monsieur l'évêque « de Saint-Papoul » (15 octobre 1728). — Le même au même, pour lui annoncer sa prochaine venue à Prouille et le prier de mettre en état diverses affaires à régler (28 octobre 1728). — Le même au même : le voyage à Prouille est

retardé (16 novembre 1728). — Le même au même, touchant la candidature des sieurs Carrière, père et fils, à la ferme du moulin de Limoux (19 février 1729). — Envoi par le même au même de la formule portant déclaration par les dames de Prouille des biens leur appartenant dans les divers diocèses (21 février 1729). — M. Valette à M. de Bar, pour lui transmettre les offres d'un meunier de profession, candidat à la ferme du moulin de Limoux (22 février 1729). — Baidou à M^{mes} de Rennes et de Nébias, dépositaires de Prouille, au sujet du moulin de Limoux (23 février 1729). — Lesdites dames audit sieur Baidou, lui donnant quittance d'un paiement de 30 livres (23 mai 1730). — Envoi de pièces par Périlhé, de Castelnaudary, à M^{me} de Soupets, religieuse (19 décembre 1771). — Compte-rendu par le sieur Reilhac au P. Laspales, syndic, des grains, de la laine et des verdaiges du domaine de Marion (3 octobre 1785). — Le même au même, au sujet de l'affaire contre la dame Cabriol (11, 13 et 25 octobre 1795), et pour lui annoncer que « le verbal de nomination de tutelle du sieur « Thouron » ne paraît pas en règle (27 octobre 1785). — Le sieur Sablet au P. Laspales, syndic, pour lui annoncer la « finale » de l'affaire contre les consuls de Niepoix, ainsi que la procédure à suivre si les consuls « s'assemblent » et prennent une délibération aux fins de l'emprunt de ce « qui est dû à l'abbaye de Prouille » (9 octobre 1786). — Lettre de M^{me} de Montault-Niglos, prieure, en réponse à une demande de renseignements au sujet des baux conclus depuis la Saint-Martin (11 novembre 1789). Elle demande en outre que le Directoire du département s'occupe du traitement des religieuses et en fixe définitivement le chiffre (30 mai 1791). — La même au sieur Picard, administrateur du Directoire du district de Castelnaudary : elle regrette de ne pouvoir satisfaire à l'ordonnance du département; elle croit très fermement avoir rempli toute obligation à cet égard, en produisant l'arrêté du compte du 28 mai 1790; et pour donner des preuves de sa bonne volonté, elle demande qu'un délégué de l'administration vienne à Prouille; on verra combien peu « nous sommes au fait des affaires, « dit-elle, depuis le départ du guide que nous avions pour « cette partie » (17 juin 1791). — Lettre du sieur Picard annonçant l'envoi des pièces relatives au traitement des religieuses de Prouille, ainsi que les lettres écrites par la prieure (4 juillet 1791).

Procédures générales.

H. 490. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1475-1602. — Extrait informé de sentence arbitrale rendue entre noble Guillaume de Fontaines, seigneur de Fendeille, Payranel, Bésil et autres lieux, et les religieuses

de Prouille, pour le bornage des terres de Payranel, de Bésil et de la grange d'Agassens (25 octobre 1475). — Lettres d'ajournement obtenues par le syndic de Prouille contre Guillaume Ivaud, charoier régulier, et consorts, à l'occasion de quelques excès commis contre le monastère (14 février 1484). — Requête civile présentée au parlement de Toulouse par le syndic de Prouille contre le lieutenant du sénéchal de Carcassonne (1^{er} février 1527). — Ordonnance de compulsoire pour ledit syndic contre François de Duibar, écuyer (27 août 1530). — Lettres d'ajournement obtenues par Jeanne de Séveriac, prieure, contre Antoine Valadery et autres, soi-disant syndics du monastère de Prouille (1530). — Arrêt du parlement de Toulouse rejetant l'appel formé contre le syndic de Prouille par Antoine de Saint-Jean (21 novembre 1533). — Lettres d'appel pour le syndic de Prouille contre l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Saint-Papoul, au sujet de la taxe imposée sur le monastère pour les deniers ecclésiastiques (18 décembre 1536). — Contrainte contre les fermiers de Prouille décernée par le commissaire chargé d'exécuter les lettres royaux concernant le temporel du monastère (9 décembre 1539). — Commission pour procéder à la recherche des titres du monastère chez les rotaires détenteurs des minutes originales (27 mai 1541). — Ordonnance de la chambre des requêtes du parlement de Toulouse faisant défense à Gillis Renier, curé de Farjeaux, ancien grainetier de Prouille, de rien entreprendre contre l'instance pendante en ladite cour entre le monastère et lui, et enjoignant au sénéchal de Castelnaudary de s'abstenir entièrement de toute intervention dans la procédure, sous peine de 500 livres d'amende (7 novembre 1558). — Mainlevée par la chambre ecclésiastique de Toulouse de la saisie pratiquée par le syndic de Saint-Papoul sur les fruits et revenus du monastère en paiement de la taxe des décimes (3 septembre 1602).

H. 491. — Rouleau, parchemin (1).

1518. — Transaction (copie de 1536) réglant le chiffre de la censive annuelle et des droits de mutation exigibles par le monastère de Prouille de la confrérie Notre-Dame de Farjeaux pour le moulin de Massabrac et les terres qui en dépendent (10 août 1518).

H. 492. — Rouleau, parchemin (2).

1531-1532. — Transaction au sujet de la dime entre le syndic de Prouille et la communauté de Farjeaux. Il est arrêté qu'à l'avenir, les habitants ne paieront pas la dime des fruits, jardinage, poulets, oisons ou canards, moyennant

(1) Longuoul : 1^m 37.

(2) Formé de 11 pages, le rouleau mesure 7^m 20.

l'exemption pure et simple pour toutes les possessions rurales du monastère situées dans le décimaire de Fanjeaux des contributions, charges et subsides imposés sur la communauté (1532).

H. 493. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1524-1697. — Ajournement au parlement obtenu par le syndic de Prouille contre Gérard de Valbaria, notaire de Toulouse (16 février 1524). — Vidimus des lettres exécutoires du sénéchal de Toulouse et d'Albigeois et des lettres patentes de Louis XI (27 octobre 1467), Charles VI (octobre 1408) et Philippe le Bel (février 1303), portant exemption en faveur du monastère des tailles, décimes et autres subsides (1524) ⁽¹⁾. — Lettres de committimus délivrées au monastère de Prouille (24 mars 1532) et visées par le sénéchal de Carcassonne (8 avril 1532) ⁽²⁾. — Sentence du juge mage de Carcassonne ordonnant la vente aux enchères des biens du fermier épiscopal de Mirepoix, pour défaut de paiement de la taxe des décimes (19 juillet 1542). — Arrêt du parlement de Toulouse enjoignant aux cours subalternes d'exiger le paiement régulier des dîmes ecclésiastiques (20 juin 1582). — Enquête sur l'exemption de la dîme pour les métairies de La Forçate et En-Marie (1600). — Arrêt du parlement annulant l'appel interjeté par Jeanne de Lorraine, prieure, contre Guillaume, économe du monastère (15 septembre 1617). — Autre arrêt condamnant Jean Viannes, procureur audit parlement, de restituer à la prieure Marie de Lévis de Ventadour, un dépôt de 500 livres effectué entre ses mains (20 juin 1633). — Sentence du clergé de France pour le syndic du monastère contre M. de la Balme, receveur des décimes au diocèse de Mirepoix (8 février 1634). — Arrêt du Conseil du roi condamnant Pierre de Lévis à restituer au monastère de Prouille la somme de 20.000 livres avec amende et dépens (10 octobre 1634) ⁽³⁾. — Inventaire de production par M^{me} de Ventadour pour M^{me} de Miossens, prieure (1639). — Jugement de la chambre du clergé de Toulouse dans le procès entre la prieure Antoinette d'Albret et les syndics du clergé des diocèses de Mirepoix et Saint-Papoul (21 juillet 1668). — Lettres royales de committimus en faveur du monastère (14 avril 1674). — Exécutoire de dépens obtenu par Claude Amieux contre le syndic de Prouille (8 juin 1686). — Placet (informe) présenté aux commissaires royaux, suivi d'un acte d'opposition de plusieurs religieuses de Prouille contre l'évêque de Saint-Papoul, à l'occasion

des vols reprochés à l'économe Beigeion (21 janvier 1697). — Placet adressé au roi par les religieuses contre l'économe Beigeion (s. date). — État des livres et papiers reçus par le sieur Beigeion, intendant de M^{me} d'Aubeterre, prieure (s. date). — Mémoires informes sur l'administration dudit Beigeion (s. date).

H. 494. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1597-1611. — Procès du monastère contre le syndic du chapitre de Castelnaudary au sujet des dîmes de Ville-sisle ; contre le prieur du collège de Saint-Martial, à Toulouse, pour la dîme de Villejeuve-la-Comptal ⁽¹⁾. Brevet pour M^{me} de Prouille concernant les granges d'Agassens, La Forçate et En-Marie ; diu par écrit ; objet et reproches de témoins ; inventaire de production pour M^{me} d'Ambres, prieure ; requête en jonction d'instance (1600) ; requête en remontrations (1602) ; faits contraires opposés par la prieure (1610) ; enquête objective (1611) ; enquête salvative (1611) ; salvations de témoins produits par la prieure (1611).

H. 495. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1611-1612. — Suite du procès. — Requête au parlement de Toulouse contre le syndic du collège de Saint-Martial ; autre requête de la prieure tendant à faire admettre par la cour un « contredire » en opposition « d'un grand diu » présenté au nom du chapitre de Castelnaudary ; requête remontrative de la même pour redressement de la procédure ; répliques en parlement ; requêtes en forclusion (s. date). — Inventaire de production (1611). — Requête de Jeanne de Lorraine, prieure, ayant fait appel « en la cour par la collusion et intelligence que les agents « de ladite dame avoit (*sic*) avec le syndic » du collège de Saint-Martial, tendant à faire ordonner « que ledit scindic « et ledit curé viendront déclarer s'ils prétendent à leur « intérêt dans ladite instance et s'ils veulent s'ayder de « ladite sentence (du sénéchal de Castelnaudary) pour le « présent ny à l'advenir » (1611). — Copie de bulles de Jean XXIII (28 juin 1412) et Paul II (13 juin 1468) confirmant les droits, privilèges et indulgences accordés par leurs prédécesseurs aux religieuses de Prouille (1611). — Copie de divers arrêts du parlement de Toulouse de 1574, 1594 et 1605 rendus dans des causes similaires et destinés

(1) Cette pièce était jointe primitivement à la liasse du procès soutenu par le monastère contre la communauté de Fanjeaux.

(2) Le sceau royal, sur simple queue, est à moitié rompu.

(3) Cachet royal bien conservé.

(1) Ce long procès examiné en première instance au sénéchal de Castelnaudary, fut ensuite porté au parlement de Toulouse, et dura pour le moins cinq ans. Il se déroula sous l'administration successive des plicules Antoinette d'Ambres (1598-1605) et Jeanne de Lorraine de Guise (1605-1617). Le dossier qui fait l'objet des articles H 494 et 495 n'est pas complet et contient des pièces non datées ; celles-ci sont énumérées au début de chaque article correspondant.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

de Lauriac, débiteur saisi, et Pierre-Michel Rodière, débiteur banni (14 et 27 novembre 1783). — Appointement dudlt sénéchal condamnant Raymond Vayssièrre, de Lauriac, à payer au syndic de Prouille la somme de 69 livres 2 sols et autres frais (13 décembre 1783). — Autre appointement condamnant Pierre Bareil, charpentier de Lauriac, à payer audit syndic la somme de 92 livres 4 sols 3 deniers et autres frais (31 juillet 1784). — Attestation produite par le syndic du monastère contre la communauté de Mirepoix pour justifier le droit conféré aux religieuses d'acheter partout, librement et à toute heure, leurs provisions de bouche (16 janvier 1785). — Appointement du sénéchal du Lauraguais, condamnant solidairement les héritiers de feu Germain Gayde, habitant de La Force, à payer aux religieuses la somme de 380 livres, plus trois setiers, trois quartiers d'avoine et trois pains et demie de chapons (10 septembre 1785). — Injonction par voie d'huissier faite à Pierre Bareil, charpentier de Lauriac, d'avoir à payer au syndic de Prouille la somme de 92 livres et autres frais, en exécution de la sentence du 31 juillet 1784 (9 août 1786).

Forêt de Ramondens.

H. 499. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 27 pièces, papier.

1250-1696. — Vente de la moitié de la forêt de Ramondens faite à Pierre de Grave, chevalier, seigneur de Peyriac, et à son épouse Brunissende, par Guilabert de Cossilla, moyennant 5.500 livres tolzas (1250 — copie du xvii^e siècle). — Partage de la forêt de Ramondens entre Arnaud Séguier, prieur de Prouille, et Arnaud de Grave, damoiseau, fils de feu Béranger de Grave, chevalier (1283 — copie du xvii^e siècle). — Déclaration d'Arnaud de Grave, co-seigneur de Peyriac-Mirepoix, donnant quittance du prix de la moitié de la forêt de Ramondens, vendue au monastère de Prouille (19 février 1298, *n. st.*). — Extrait de sentences du juge de Prouille tendant à établir le droit de justice du monastère sur la forêt de Ramondens (16 juin 1322 — copie de 1699). — Original et copie (xvii^e siècle) du procès-verbal des assises de justice tenues à Ramondens le 13 janvier 1340, *n. st.* — Hommage rendu au roi par Raimond d'Abbadie (*de Abbatia*), professeur d'écriture sainte, inquisiteur de la foi en Languedoc, prieur et syndic du monastère de Prouille, pour les biens du monastère situés dans la sénéchaussée de Toulouse et la judicature royale de Villelongue : « . . . Et primo, quosdam census, « oblias, feuda, dominationes et directitates in loco et « consulatu seu jurisdictione Sancti Pauli de Cadajove et « de Texandro. . . . Item tenet. . . . grangiam montaneam « seu forestam de Ramondenx, cum suis juribus et

« pertinentiis, francam et liberam ab omni prestatione, « cum omni jurisdictione alta, media et bassa, meo et « mixto imperio, . . . bajulum sive grangerium, notarium « similiter et alios officarios qui cognoscunt, nomine dicti « monasterii, de omnibus causis tam civilibus quam crimi- « nalibus. . . » (22 avril 1534). — Procuration donnée par M^{me} de Villelisses, prieure, au dominicain Bernard Barbieu, pour la vente de coupes de bois de la forêt de Ramondens (1635). — Bulle d'Urbain VIII confirmant la constitution de Clément VIII « de largitione munerum regularibus utriusque sexus interdicta » (1640, copie). — Vente de bois provenant de la forêt de Ramondens pour servir à payer la taxe imposée sur le monastère par l'assemblée du clergé de France (1642). — Sommation faite aux sieurs Escourrou, La Treille, Basset et Cios au nom des religieuses, en paiement à M^{me} de Capmartin, de Toulouse, d'une créance dont ils sont solidairement responsables (1657). — Lettre du roi invitant la prieure de Prouille à faciliter, sur ses terres, les travaux du canal de navigation dirigés par Riquet (18 novembre 1666). — Mémoire informé à M. de Froidour, réformateur des eaux et forêts en Languedoc, suivi d'une lettre du même touchant le bois de Ramondens (17 juin 1669). — Ordonnance de Claude Basin de Bezons, intendant de Languedoc, et de Louis de Froidour faisant interdiction au sieur Hubac, entrepreneur des mines et fonderies royales, de prendre de gré à gré le charbon du monastère dans la forêt de Ramondens, ainsi qu'audit monastère de couper des bois de futaie pour ses meules à charbon (5 décembre 1669). — Ordonnance des commissaires de la réformation réglant les coupes de bois du monastère (2 mai 1670). — Vente par Jeanne-Antoinette d'Albret, prieure, à Jean Guitard, d'Arfons, du bois du district de La Dardène, dans la forêt de Ramondens (8 août 1670). — Commandement fait au syndic de Prouille en paiement d'une amende de 300 livres pour dégradations constatées dans les bois du monastère (11 octobre 1670). — Vente par Jeanne-Antoinette d'Albret, prieure, à Guillaume et à Antoine Cals, frères, du bois du quartier de Las Izoules (29 octobre 1670). — Mémoire des frais de vente de dix arpents de bois à Sompayrac et coisoits, d'Arfons (9 novembre 1670). — Décret de prise de corps décerné par Jean de Domeio, juge de la temporalité, contre Pierre Tisseire dit Gaspard, de Saissac (18 octobre 1688). — Inventaire de la production faite au sénéchal de Toulouse par Jean Ferroul, d'Escoussens, au nom de Jean Carnière appelant contre Toinette de Pujol, veuve de Jean Sablayrolles, et ses fils Bernard et Jacques Sablayrolles, assignés au sujet d'une coupe de bois dans la forêt de Ramondens (24 août 1672). — Conclusions de Ferroul dans ladite affaire (24 août 1672). — Vente d'une

portion de bois dans la forêt de Ramondens à Guillaume Gasc, charbonnier d'Arfons, moyennant 120 livres payables le 8 juillet 1675 (8 juillet 1674). — Acte de société entre Guillaume Gasc, Pierre Viver et Jean Escarde, charbonniers d'Arfons, pour la coupe du bois de la Bartassade, dans la forêt de Ramondens, vendue par le monastère à Picarel, d'Arfons (12 juillet 1676). — Rapport du procureur du roi en la maîtrise de Castelnaudary sur les forêts dépendant de l'abbaye de Prouille (24 mai 1691). — Condamnation du monastère à 500 livres d'amende, pour ventes de bois excédant le chiffre des coupes ordinaires dans les forêts de Piquemoure, Genebrières, La Barthe et Ramondens (6 juillet 1691). — Lettre du syndic du diocèse de Saint-Papoul sur les déclarations exigibles des ecclésiastiques propriétaires de bois; modèle imprimé de déclaration (21 juin 1693). — Déclaration de Catherine-Angélique d'Esparbès de Lussan de la Seine Aubeterre, prieure, touchant l'étendue des bois du monastère: forêt de Ramondens, 2.740 arpents, 576 peches; bois de Piquemoure, 223 arpents; bois de Genebrières, 55 arpents (28 juin 1693). — Amende de 18 livres et confiscation d'une jument, prononcées par le maître particulier de la maîtrise de Castelnaudary contre Mandicourt et ses deux fils, de Lafage, surpris en contrevention dans le bois royal de La Selve (20 janvier 1696).

H. 500. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1700-1709. — Confirmation par le parlement de Toulouse d'une sentence du juge de Prouille condamnant Michel Claverie, garde de Ramondens, convaincu de vol domestique, à être « perdu figurativement » (26 janvier-3 février 1700). — Requête présentée au roi pour obtenir le droit de vendre le quart de réserve du bois de Ramondens (1704). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts interdisant aux conducteurs de bestiaux l'entrée de la forêt de Ramondens (6 octobre 1705). — État du bois de ladite forêt vendu de 1696 à 1706. — Arrêt du Conseil du roi autorisant la coupe du quart de réserve dans la forêt de Ramondens (13 juillet 1706). — Copie du même arrêt (15 juillet 1706). — Ordonnance du grand maître des Eaux et forêts en Languedoc touchant la coupe du bois de Ramondens (4 mars 1707). — Requête pour obtenir l'enregistrement au parlement des lettres du Conseil du roi (21 octobre 1704) autorisant la vente du bois de Ramondens (2 mars 1707). — Arrêt du parlement autorisant la vente de 750 arpents de bois avec affectation du produit aux bâtiments du monastère (2 mars 1707). — Ordonnance du maître particulier des Eaux et forêts de Castelnaudary pour l'enregistrement des lettres patentes données à

Versailles le 14 septembre précédent (11 mars 1707). — Relevé (en double expédition) des taxations faites par le grand maître des Eaux et forêts en Languedoc, pour la vente du quart de réserve du bois de Ramondens (3-11 janvier 1708). — Rapport présenté à M^{me} de La Serre, prieure, par Bénazet, fermier de Ramondens, au sujet de l'entrée du bétail des chartreux de Saix dans ladite forêt (22 septembre 1708). — Délibération de la communauté de Prouille tendant à obtenir l'affectation d'une partie du quart en réserve du bois de Ramondens (s'élevant à 40.000 livres) au paiement des dettes du monastère (6 mars 1708). — Ordonnance de François de Grammont, évêque de Saint-Papoul, et Marie-Joseph Le Mazuyer, procureur du roi au parlement de Toulouse, commissaires royaux pour la visite du monastère et de la forêt de Ramondens, prescrivant « qu'à dater de ce jour, il ne sera vendu, ni « exploité aucune sorte de bois dans la forêt de Ramondens autre que celui du quart de réserve » (12 mars 1709).

H. 501. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1712-1718. — Ordonnance de M. Le Mazuyer, commis par le roi à l'administration du temporel de Prouille, portant défense de couper dans les bois du monastère plus qu'il n'est nécessaire pour le chauffage de la maison (1712). — Arrêt interdisant aux habitants d'Arfons, Escoussers, Saissac, Fontiès, Cuxac, Fanjeaux, La Cassaigne, Saint-Martin et autres lieux l'entrée des bois de Ramondens et de Piquemoure pour la dépouissance de leur bétail (24 mai 1714). — Règlement du procureur général du roi sur la forme des procès-verbaux en matière de délit forestier dressés par les gardes de Prouille (12 juillet 1714). — Ordonnance du même pour le renouvellement des reconnaissances générales (4 juillet 1714). — Minute d'« impugnation aux comptes » de Blaquièrre Pais, directeur de la forêt de Ramondens (1716). — Procès-verbal de récolement de ladite forêt (22 septembre 1716). — Procès-verbal de « remesurage » d'une vente de bois dans la forêt de Ramondens, aux triages de *Bernassonne*, des *Bouissounades* et des *Razigades* (2 octobre 1716). — Extrait du procès-verbal de visite générale des forêts de Haute-Niboule et de Ramondens (25 novembre 1716), suivi d'un exploit d'assignation aux dames de Prouille, dans la personne de leur syndic et économe, pour répondre le 22 janvier 1717 devant le grand maître des Eaux et forêts de divers abus, malversations, dégradations et défrichements constatés dans le bois de Ramondens (1717). — Réponses et défenses opposées par les religieuses à la susdite assignation (21 janvier 1717). — Copie d'arrêt du Conseil du roi octroyant aux dames de Prouille le droit de coupe et d'exploitation

du restant de l'ancien quart de réserve de Ramondens (26 juillet 1718).

H. 502. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1721-1730. — Procès-verbal du garde de la forêt de Ramondens contre Pierre Pradié et Joseph Cornac, bûcherons d'Arfons, pour délit forestier (2 janvier 1721). — Plan géométrique du bois de Ramondens; triage de las Teissonnières et du Mas (9 juin 1722). — Récolement de la coupe du sieur Cailhassou, dans l'ancien quart de réserve de Ramondens; s'élevant à 52 arpents et demi (14 et 19 avril 1723). — Récolement et arpentement de la coupe du sieur Rouch, contenant 31 arpents et demi (22 et 23 avril 1723). — Consultation de M. Huleau et d'Aiguesplas, avocats au parlement, au sujet des coupes de bois au triage de Roudille et ailleurs, adjugées aux sieurs Sire, Gaillardou et Bourlat (18 janvier 1724). — État d'une vente d'arbres à Ramondens s'élevant à 1.376 livres (2 septembre 1729). — Vente de huit arpents de bois dans la forêt de Ramondens au sieur Bonnafoux (30 octobre 1724). — Autre vente de 34 arpents au sieur Ouradou, d'Arfons (26 mars 1725). — Placard de l'arrêt défendant aux habitants des lieux voisins de Ramondens de chasser et de conduire les bestiaux dans ladite forêt (5 mai 1726). — Vente de bois au triage des Izoules, à Ramondens, à Annaud Pois, moyennant 1.760 livres, y compris les deux sols par livre (21 octobre 1726). — Procès-verbal de la découverte d'un cadavre dévoré par les bêtes dans la forêt de Ramondens (15 janvier 1727). — Assignation faite à François Cailhassou et Bertrand Izaid, marchands de Sorèze, pour répondre devant le juge de la temporalité de déprédations par eux commises dans les bois de Ramondens (12 avril 1728). — Traité conclu avec Mathieu Bieysse, curé d'Arfons, pour le service religieux des métairies de Ramondens, Le Cairol et la Boie Neuve (28 juin 1729). — Exploit d'assignation contre le sieur Descorbiac, prévenu de délits forestiers à Ramondens (12 janvier 1730). — Lettre du délinquant à la prière pour obtenir un règlement à l'amiable (14 février 1730).

H. 503. (Liasse.) — 38 pièces, papiers.

1732-1739. — Procès entre le monastère de Piouille, d'une part, et les sieurs Marabail, de Saissac, et Saisset, d'Alzonne, d'autre, au sujet de la vente de 28 arpents deux tiers de bois dans la forêt de Ramondens, aux triages de La Peau, Bernassonne et le Tail de Marchal : contrat de vente, état des coupes, requête, mémoire, répliques, etc. (mai-juin 1732). — Assignation faite à Guillaume Bertrand et Jean Robert, d'Arfons, en paiement de 240 livres, prix d'une vente de bois à Ramondens (10 juin 1732). —

Assiette de vente de bois aux triages du Martel, Fonblanque, Tail du Mas, les Bouissonades basses et Bernassonne (31 août 1732). — Rapport de l'arpentement fait par le sieur Marquier au bois de Ramondens, lieux dits Le Martel, le Tail du Mas, la Bouissonade basse, Fonblanque, Bernassonne (9 septembre 1732). — Exploit de surenchère aux ventes du bois de Ramondens (23 novembre 1732). — Consultation par M. Villebrun au sujet d'une vente de bois à Ramondens, consentie par les religieuses au sieur Bonnefoux, de Cazelles (21 février 1733). — Signification d'une sentence par défaut du juge de la temporalité, condamnant les sieurs Cailhassou et Izaid à payer solidairement 1.200 livres de dommages et intérêts au monastère, représentant les frais d'un récolement de bois qui leur avait été vendu (28 mai 1732). — Exploit de commandement fait auxdits sieurs Cailhassou et Izaid, en exécution de la sentence ci-dessus (25 août et 5 septembre 1732). — Relevé du produit des coupes et bois taillis de la forêt de Ramondens (1732-1733). — Plan des adjudications de bois à Las Bouissonades et au Rec de Cordière (1733). — État des frais de procédure exposés pour Ramondens (1733). — Assiette de coupes de bois aux triages de Las Razigades et Bouissonades (7 août 1733). — Ventes à la criée des coupes de bois de Las Razigades et Bouissonades (2 septembre 1733); — autres ventes aux triages du Terrié, de la Fonblanque, du Martel (30 septembre 1733); — autres ventes à las Bouissonades et à Cazabaï (12 octobre 1733). — Adjudication de la coupe de las Razigades à Jean Combrié, charbonnier des Escousseis, sous la caution de Jean Cournac, voiturier d'Arfons (12 octobre 1733). — Contrat d'obligation de 412 livres par Cécile Bonnafoux, femme de Barthélemy Bonnafoux, en garantie d'une vente de bois faite à Ramondens par les religieuses à Benoît Bonnafoux, de Cazelles (22 mars 1735). — Ratification par Barthélemy Bonnafoux du précédent contrat, à la décharge de Benoît Bonnafoux, son cousin (25 mars 1735). — Assiette des coupes de l'Homme-mort, Rec du Pesquié, Las Arzades, rives de l'Alzau et La Martelière (30 septembre-13 octobre 1735). — Enchères des susdites coupes (24 octobre 1735). — Vente de bois à Ramondens au profit de Barthélemy Cayrac, charbonnier d'Arfons, de Jacques Béteille, de Fontiers, de Jean-François Cazabaï, marchand de Carcassonne, et d'Antoine Gaillardou, marchand de Briousses. (7-18 novembre 1735). — Requête au parlement pour le syndic de Piouille contre le procureur du roi près la maîtrise de Castelnaudary, en annulation d'une amende de 500 livres prononcée par le grand maître contre les religieuses pour marque de baliveaux, défrichements et autres délits au bois de Ramondens (8 mars 1736). — Lettre de M. de Bai à M. Domeio, juge de la temporalité,

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Montoulieu, du Rec de las Gautes et de Rietgé (13 juin 1757). — Plan des coupes pour l'ordinaire de 1757, aux lieux dits à la Croix de Casties, à la Sagie del Miech, à Lampy, à Roquecave, al Roc del Buscadier et al Rec de Laujol (1757). — Adjudication de la coupe des bois de Ramondens au sieur Aigniel, de Castelnaudary (23 août 1757). — Cahier des charges pour l'ordinaire de 1759. — Adjudication des coupes nos 1, 2 et 4 des bois taillis de Ramondens à Simon Aigniel, de Castelnaudary (30 août 1759); — de la coupe n° 3 à Pierre Amiel, du hameau des Bastouls (1759).

H. 507. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1760-1762. — Plan des coupes pour l'ordinaire de 1760 aux triages de Martel, Lampy, Rec del Nespoulier et le Pouteau (juillet 1760). — Récolement des coupes de 1757 et 1758 (septembre 1760). — Assiette des coupes de l'année courante (2 septembre 1760). — Adjudication des coupes à Pierre Biuel, habitant des Cammazes, sous la caution de Jacques Madaule et Jean Couzinié, d'Arfons (5 septembre 1760). — Addition à la dernière coupe de l'ordinaire de 1760 au triage du Rec du Nespoulier (1^{er} octobre 1760). — Cahier des charges pour les coupes de 1761. — Vente de la coupe des bois taillis de Ramondens à Pierre Miquel dit Nérelle, moyennant 1.316 livres 8 sols 9 deniers (8 mai 1761). — Plan des coupes de 1761. — Martelage des coupes au triage de la Peau (août 1761). — Assiette des coupes aux triages de la Peau et de Bernassonne (3 septembre 1761). — Adjudication de la coupe n° 8 à Antoine Barthe, charbonnier du masage des Escudiers (5 septembre 1761); — de la coupe n° 4 à Jean Raynaud, charbonnier du masage des Bastouls (6 septembre 1761). — Plan, récolement, cahier des charges et assiette des coupes pour l'ordinaire de 1762 (28 avril-24 septembre 1762). — Adjudication des coupes nos 1 et 9 à Pierre Blanc dit le Sabie, bûcheron d'Arfons; — de la coupe n° 4 à Antoine Barthe, bûcheron des Escudiers; — des coupes nos 6, 7 et 8 à Jean Cavayé, d'Arfons; — des coupes nos 2 et 3 à Jean Gasc, des Cammazes; — de la coupe n° 5 à Gabriel Cassaing, bûcheron du masage des Bastouls (26 septembre 1762).

H. 508. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1763-1766. — Plan du martelage de sept coupes dans la forêt de Ramondens (1763). — Plan figuratif du triage de la Garrigue (1763). — Arpentement pour le récolement des coupes de l'ordinaire de 1761 (1^{er} au 4 juillet 1763). — Cahier des charges et assiette des coupes (11 septembre 1763). — Estimation des sept coupes de 1763.

— Assiette de la lisière de bois située au-dessus du pié de Ramondens (1763). — Adjudication de la coupe n° 8 à Pierre Blanc, d'Arfons, pour 840 livres; — de la coupe n° 9 à Guillaume Cauquil, des Bastouls, pour 1.877 livres 2 sols; — d'une lisière bois taillis à Antoine Alquié, bûcheron des Bastouls, pour 646 livres 16 sols (12 et 13 septembre 1763). — Plan des huit coupes de 1764. — Récolement des neuf coupes de l'ordinaire de 1762 au triage de Bernassonne (16 juin 1764). — Cahier des charges, assiette et adjudication des coupes de 1764 (25-27 septembre 1764). — Martelage des coupes de 1765. — Récolement des sept coupes de 1763 aux triages de Prat-Audié, les Bouissonades, le Rec de Gordière et la Garrigue, en 2 plans (1765). — Cahier des charges de 1765. — Récolement des baliveaux rompus ou déracinés par les vents ou le veiglas dans la forêt de Ramondens (1766). — Martelage, arpentement, estimation, assiette et cahier des charges des deux coupes de l'ordinaire de 1766.

H. 509. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1767-1771. — Récolement des baliveaux rompus ou déracinés à Ramondens; — des coupes adjudgées en 1765 (1767). — Assiette, martelage en 2 plans et cahier des charges des neuf coupes de 1767 (5-12 août 1767). — Adjudication des coupes à Antoine Simezier, marchand d'Arfons, Antoine Barthe, bûcheron des Escudiers, Pierre Garric, maréchal aux Cammazes (27 septembre 1767). — Cahier des charges, plan et assiette des coupes pour 1769. — Adjudication de deux coupes bois taillis à Antoine Alquié, du masage des Bastouls, pour 690 livres; — de deux autres coupes à Antoine Barthe, du masage des Escudiers, pour 1.400 livres; — d'une coupe de bois taillis à Guillaume Entioque, d'Arfons, pour 1.840 livres (29, 30 septembre 1768); — d'une coupe à Jacques Serres, charbonnier des Bastouls, pour 34 livres 15 sols (24 août 1769); — de la coupe n° 12 à Pierre Blanc dit le Sabie, d'Arfons, pour 1.589 livres 2 sols 6 deniers (25 août 1769). — Assiette des coupes de 1770. — Contrat d'achat de deux lisières de bois, l'une à Pech Pélat, l'autre à las Aunades (4 octobre 1770). — Vente pour 45 livres à Simezier, d'une « randure » de la forêt de Ramondens (5 octobre 1770). — Adjudication des coupes nos 7, 8 et 9 du bois taillis à Philippe-Louis Depujol, d'Arfons, moyennant 2.447 livres; — de la coupe n° 1 à Germain Tribouillet, bûcheron des Bastouls, moyennant 1.264 livres 14 sols 6 deniers; — d'une autre coupe à Antoine Simezier, d'Arfons (5 octobre 1770). — Plan, assiette et cahier des charges des coupes de 1771. — Adjudication d'une coupe de bois taillis à Antoine Alquié, du masage des Bastouls, pour 997 livres

10 sols; — d'une autre coupe à Antoine Raynaud, du masage des Bastouls, pour 490 livres (3 octobre 1771).

H. 510. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1772-1775. — Cahier des charges, assiette et plan des coupes de 1772. — Adjudication d'une coupe de 14 arpents à Germain Tribouillet moyennant 476 livres; — d'une seconde coupe à Antoine Albert, du masage des Escudiès, moyennant 490 livres 5 sols; — d'une troisième coupe à Barthélemy Bès, charbonnier des Escudiès, moyennant 395 livres (25 septembre 1772). — Plan des adjudications de 1773. — Plan, cahier des charges et assiette des coupes de 1774. — Adjudication des coupes n^{os} 1 et 4 des bois taillis à François Astruc, bûcheur du hameau de Cals, pour 725 livres 19 sols 5 deniers; — des coupes n^{os} 2 et 3 à Antoine Viguié, demeurant à la prise d'Alzau, pour 915 livres 4 sols; — de la coupe n^o 5 à Barthélemy Bès, du hameau des Escudiès, pour 648 livres 16 sols; — de la coupe n^o 8 à Jean Alquié, d'Arfons, pour 762 livres 10 sols; — de la coupe n^o 10 à Pierre-Jean Pouilles, bûcheur d'Arfons, pour 488 livres 15 sols; — de la coupe n^o 12 à Joseph Albert, du hameau des Escudiès, pour 451 livres 10 sols (2 septembre 1774). — Plan de coupes de 1775 (1774). — Injonction de la part du syndic de Prouille à Louis Andrieu, Antoine Simetiès et Antioque en paiement d'un reliquat de créance de 420 livres (14 mars 1775). — Plan et cahier des charges des coupes de 1776 (9 avril 1775). — Adjudications des coupes n^{os} 5, 6 et 7 du bois taillis à Pierre Blanc dit le Sabie, d'Arfons, pour la somme de 1.347 livres 16 sols 10 deniers (10 août 1775). — Vérification des arriérés dus par les adjudicataires des coupes de Ramondens de 1763 à 1775.

H. 511. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1783-1787. — Plan des coupes particulières de Ramondens vendues en 1783. — Extrait du cadastre de Saissac, articles de la métairie du Fajal (1783). — Ventes aux enchères des coupes de bois de Ramondens, du 2 octobre 1783 au 7 octobre 1784. — Plan et cahier des charges des coupes de bois taillis en 1784 et 1785. — Plan, assiette et cahier des charges des coupes de 1787. — Recueil des adjudications de coupes du 14 septembre 1786 au 4 octobre 1787.

H. 512. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1787-1789. — Procès-verbal du garde de Ramondens contre Guillaume Gaston, de la métairie du Cayrol, pour délit de dépaissance (1787). — Plan et cahier des charges

des coupes de 1788. — Plans et contenances des coupes des triages des Izoules, Bernassonne, la Garrigue et Bordeuue (1788-1789). — Cahier des charges des coupes de 1789 (22 septembre 1789).

Inventaires.

H. 513. (Registre.) — In-folio; 512 feuillets, papier, dont 6 blancs (1).

1776. — « Brevet et répertoire des titres, papiers et « documens contenus dans les Archives du Royal Moiras- « tère de Prouille; tome II, contenant les titres de Laurac- « le-Grand, du dimaire St-Jean-de-Lauraguel, de Vitbram « et Laurabuc, ensemble ceux de l'échange fait avec M. de « Cumiès dans lesdits Laurac et Laurabuc; M. DCC. « LXXVI. » — Table, p. I-XXXII; — paroisse de Laurac, p. 1-346; — dimaire de Vitbram dans les appartenances de Laurac, p. 347-587; — paroisse de Laurabuc, p. 589-951; — fiefs dans Laurac provenant de l'échange fait avec M. de Cumiès, p. 952-977.

H. 514. (Registre.) — In-folio; 492 feuillets, papier, dont 9 blancs.

1788. — « Brevet et répertoire des titres, papiers et « documens contenus dans les Archives du Royal Moiras- « tère de Prouille; tome III, contenant les titres de Limoux, « de Lasseine, Tonens, Brézillac et Villeueuve près Mont- « réal; M. DCC. LXXXVIII. » — Tables, p. I-XXII; — Limoux, p. 1-699; — Lasseine et Tonens, p. 703-853; — Brézillac, p. 857-933; — Villeueuve près Montréal, p. 935-937; — baux à ferme des fiefs de Lasseine, Brézillac, Tonens et Villeueuve, p. 938, 939.

Temporalité (2).

H. 515. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1716-1790. — Fragments de registres de présentations portant les noms des parties assignées avec ou non mention des procureurs (4 février 1716 au 17 février 1717; 26 février 1719 à 1790, lacune du 1^{er} mai 1745 au 16 octobre 1768). — Cahier du garde-bois de Piquemoure (1747-1749).

H. 516. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1740-1754. — Cartels d'audience avec dire sommaire des procureurs, conclusions du procureur judiciaire ainsi que les décisions consécutives: Bernard Sicre, de la Cassaigne, contre Hyacinthe Valette dudit lieu; Jean-Pierre

(1) Cet inventaire dont le tome I paraît perdu, est cité par M. Jean Guiraud dans la bibliographie du *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille*, t. I, p. cccxlix. Il était conservé au palais épiscopal de Carcassonne, d'où il fut transporté aux archives départementales, au mois de mars 1907.

(2) Le siège de la justice était à La Cassaigne.

Laffont, curé de Ferouillet, contre Pierre-Marie Brassier, dudit lieu (1740); — Jean Belmas, laboureur à la métairie de La Bade, contre Simon Sales, voiturier de La Cassaigne; Marie Devezis, veuve de Guillaume Escarguel, du masage de la Capelle, contre Géraud Lacroix, tailleur d'habits de La Cassaigne; Paule Audouy, veuve de Paul Lombard, hôtesse à Prouille, contre Géraud Lacroix, tailleur d'habits à La Cassaigne (3 février 1741); — Bernard Murat, marchand de Carcassonne, contre Françoise Murat, fille et héritière de feu Jean Murat; Thoinette Driard contre Françoise Murat; Jean Andrieu, de La Cassaigne, contre Germain Andrieu, son frère; Isabeau Sablairolles et Guillaume Sompairac, d'Arfons, contre Jean Maugis, à la Seignoure; Jérôme Lombard, de Fanjeaux, contre Pierre Boutet, marchand de Bram; Marie Ardignac, veuve de Jacques Tisseire, contre Jean Tisseire, son fils; Jacques Gleizes, de Montréal, contre Bernard Valette, charpentier de La Cassaigne (4 avril 1742); — Gilles Pierre contre Bernard Valette, charpentier, tous deux de La Cassaigne; Gabrielle Cassignol, de Montréal, contre Mathieu et François Rouzaut, du hameau de Rivière; François Bêteille, marchand de bois de Fontiès, contre François Fabie, demeurant à la Péramonde, consulat de Cuxac-Cabardès; Joseph Bonnefous, meunier, François et Jacques Bêteille, frères, de Fontiès, contre Jean Bonhomme, de La Prade (31 août 1741); — Jérôme Lombard, de Fanjeaux, contre Pierre Boutet, de Bram; Jean-Pierre Poullhariès, de Castans, contre les héritiers de Jacques Coste, chirurgien de La Cassaigne; Caribenc, curé de Malegoude, contre les héritiers de Jacques Coste, de La Cassaigne; Jacques Bousquet, de Fanjeaux, contre Pierre Doulsou, de Fanjeaux; Marie et Pierre Escourrou contre les héritiers de Jean Milhau, tous de Cazalrenoux; Louis Viguier, marchand de Fanjeaux, contre Barthélemy Roubeau, laboureur de La Cassaigne; le procureur juridictionnel contre Jacques, Jean et Pierre Cals, tous trois du hameau de Lacombe, consulat de Fontiès, pour délits forestiers à Ramondens; Jean Mario, fermier de la métairie de La Lèze, contre Pierre Rouzaut, du masage de Rivière; le procureur juridictionnel du siège contre Louis Bastié, métayer de Ramondens (15 novembre 1742); — les héritiers de Gabrielle Cassignol, de Montréal, contre Mathieu et François Rouzaut, frères; Alexandre Lastiapes, marchand de Castelnaudary, contre Simon Sales; Marie et Pierre Escourrou, héritiers de Jean Escourrou et de Marie Gibel, contre les héritiers de Jean Milhau, de Cazalrenoux; Jean Mario, fermier à La Lèze, contre Jean Brassier, de Ferouillet; Maugis contre Simon Sales, de La Cassaigne; Maugis, marchand de Fanjeaux, contre Dominique Dumui, tisserand à La Cassaigne; Jean Audouy, marchand de Fanjeaux, contre Simon Salles, voiturier de

La Cassaigne (7 mai 1743); — entérinement des lettres de la prieure de Prouille du 25 août 1743, confiant le service religieux des terres et dépendances de Ramondens à Antoine Fraissé, curé de La Prade, diocèse de Carcassonne (27 août 1743); — Jacques Bousquet, de Fanjeaux, époux de Gabrielle Roubeau, contre Barthélemy Roubeau, fils et héritier de Henri Roubeau (27 avril 1743); — Tourtiol et Dagniac, fermiers des dîmes de Cazalrenoux, contre Etienne Boulzia, dudit lieu; Marie Ladevèze, tutrice de ses enfants mineurs, contre Pierre Milhau; Antoine Saigres, ancien aubergiste de Prouille, contre Géraud Lacroix, tailleur d'habits de La Cassaigne (27 juillet 1745); — Balthazar Gouzens de Fontaines, seigneur de Montalibet, contre Simon Sales, voiturier de La Cassaigne; Etienne Cabanier, maître boulanger de Fanjeaux, époux de Rose Coste, contre Paul Coste dudit lieu; François Rouzaut, de Cazalrenoux, contre Marie Dauderc, de La Cassaigne; Antoine Tourtrot et Antoine Dagniac, de Ribouisse, contre Estève Boulsia, de Cazalrenoux; Pierre Loubat des Plas, trésorier de la confrérie des Pénitents blancs de Castelnaudary, contre Simon Sales; Dominique Lanta, de Fanjeaux, contre Jean Lapasset, métayer du Mouilla, juridiction du Mortier; Marie Douradou contre François Rouzaut; Philippe et Pierre Coste contre Philippe Andrieu; Louis Andrieu contre Germain Audrieu; Maugis, marchand de Fanjeaux, contre Antoine Castel; Maugis, marchand de Fanjeaux, contre Jean Bonnaves, de Barou; Alexandre Lastiapes, marchand de Castelnaudary, contre Philippe Coste, sequestre, et Simon Salles, débiteur (12 mai 1746); — Jean et Guillaume Bonnaves contre Jean Castel; Guillaume Fauré, maître boulanger de Castelnaudary, contre Louis Fauré, voiturier de La Cassaigne; Gaspard de Villeveuve, chevalier, seigneur de La Croizille et de Saint-Serrin, contre les consuls de Génerville; Jeanne Toulza, femme en premières noces d'Etienne Alga, en secondes noces de Raymond Mercier, et Jeanne Alga, épouse Deloi, mercier de Pexiora, contre Raymond Lauzet et Claire Alga, mariés, de La Cassaigne; François Cassaing, épouse Gély, de la ville d'Agde, et Jeanne Cassaing, épouse Boyer, de Béziers, contre Jean Mario, de Génerville, (4 avril 1748); — attestatoires de saisie par le syndic du monastère de Prouille contre Guillaume Cauquil, du masage des Bastouls, consulat d'Arfons; *idem*, contre Jean Azémat dit Joly, habitant des Escudiès, juridiction d'Arfons; *idem*, contre Jean Robert, d'Arfons; *idem*, contre Jean Cournac, d'Arfons; Françoise Cassaing, épouse Gély, d'Agde, Jeanne Cassaing, épouse Louis Boyer, de Béziers, contre Jean Mario dit Rascanier, demeurant à la métairie de La Lèze, consulat de Génerville, et contre Jean-Baptiste Maugis, marchand de Fanjeaux; attestatoire de saisie par le syndic du

monastère de
Bastouls de
Louis Aumat
Mathieu Escou
Etienne Coste
Coste, de La
poux, contre
Trévillet de
Paul Coste, v
neuve, seigne
consuls de G
de La Cassai
Thomas Geyr
Siere contr
Pierre Milha
Pierre Bouca
Fort, maître
François Rou
diction de La
Villasarant
La Cassaigne
Simon Sales.
boulanger de
à la métairie
Loup Bouca
Frère, ch
brassier, cont
taire, tous d
Pierre Fauré
contre Pierre
consulat de La
Salles; Ca
contre Paul C
dans l'instan
Vieilles. B
La Cassaigne
ancien curé de
La Cassaigne
contre Jean Cas
Guillaume Gey
sens, contre H
diction de S
Valette, de La
Commas de la P
de Castans, c
Antoine Jamm
voiturier de La
Maurt contre A
Cassaigne; les
Rouger no...

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

H. 517. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1755-1759. — Cartels d'audience avec dite sommaire des procureurs, conclusions du procureur judiciaire et décisions consécutives : Louise Lapasset, veuve de Barthélemy Carivenq, de La Cassaigne, contre Pierre Dourliac, brassier dudit lieu ; Lastiapes, marchand de Castelnaudary, contre Jean Bonnaves, de La Cassaigne ; le même contre les héritiers de Louis Amat, de La Cassaigne ; Moreau, avocat feudiste de Toulouse, contre Louis Andrieu, tailleur d'habits de La Cassaigne ; le même contre Pierre Coste, boulanger de La Cassaigne ; François Barrau, de Saint-Julien-de-Briola, contre Paul Maisal, de Ferouillet ; Marguerite Calibenc, épouse de Germain Cambes, de Brézilhac, contre Jacques Carbène, de La Cassaigne ; Germain Cambes, de Brézilhac, contre Paul Mazet, de La Cassaigne ; Lastiapes, marchand de Castelnaudary, contre Bernard Castel, boulanger de La Cassaigne ; Jean Soulaire, prêtre de Chalabie, contre les héritiers de Germain et Louis Fauré, de La Cassaigne ; André Carivenq, curé de Malegoude, contre Pierre Carivenq et Louise Lapasset, de La Cassaigne ; Philippe Constan, époux de Madeleine Dubois, et Jean Constan, époux de Jeanne Dubois, laboureurs à la métairie de Boderave, juridiction de Belpech, contre François Fabie, demeurant à la tuilerie de Piquemoure (20 février 1755) ; — Moreau, feudiste de Toulouse, contre Antoine Belmas, fermier de la métairie de La Bade ; le même contre Joseph Dorliac, du masage Dorliac, juridiction de La Cassaigne ; Jean-Baptiste Veigé, tailleur d'habits à Villasavay, contre Jean Bonnaves dit le Mongé, de La Cassaigne ; le syndic de Prouille contre Jean Dumurs, fils de Dominique, Paul Espeine, fils de Louis, Bernard Fauré, fils de Germain, et Gilles Frontil, tous de La Cassaigne ; Philippe Rieux, de Belfoit de Saint-Amais, diocèse de Mirepoix, héritier de François de Morthiver, curé de Pieusse, contre Lieussou, bourgeois de Cazalrieux ; Pierre Dourliac, brassier, contre Louise Lapasset, veuve de Barthélemy Carivenq, de La Cassaigne ; Moreau, feudiste de Toulouse, contre Louis Andrieu, tailleur de La Cassaigne ; Guillaume Frontil, de Farjeaux, contre Guillaume Bonnaves, de La Cassaigne ; Jean-Pierre Poulhariès, prêtre de Chalabie, contre les héritiers de Germain et Louis Fauré, frères, de La Cassaigne (6 juin 1755) ; — François Deloi, chirurgien de Villasavay, contre Rabaut, de La Cassaigne ; Jean-Baptiste Veigé, maître tailleur d'habits de Villasavay, contre Jean Bonnaves dit le Mongé, de La Cassaigne ; François Deloi, chirurgien de Villasavay, contre Barthélemy Falcou, maréchal-ferrant de La Cassaigne ; Olivier Lieussou, bourgeois de Cazalrieux, contre Grégoire de Calouin, seigneur de Tréville ; le procureur judiciaire

du siège contre Guillaume Jalabert, du hameau des Marquiès, consulat d'Orsans ; Jean-Pierre Poulhariès, prêtre de Chalabie, est déclaré bénéficiaire du décret de saisie des biens de Germain et Louis Fauré (26 septembre 1755) ; — André Carivenq, curé de Malegoude, contre Raymond Estanave, meunier de la Malhole, juridiction de La Cassaigne ; Jean Mario, dit Rasquanier, de la métairie de La Lèze, contre Mathieu Andrieu, de La Cassaigne ; Jean-Rodolphe de Frétaz, feudiste du monastère de Prouille, contre Anne Fajolle, veuve de Pierre Roussaud, du hameau d'En Rivière, juridiction de Cazalrieux ; le même contre Etienne Rey, Germain Gibel et Jean Escourrou, maiguilliers de Notre-Dame de Cazalrieux ; André Carivenq, de La Cassaigne, résidant à Malegoude, contre Louise Lapasset, veuve de Barthélemy Carivenq, de La Cassaigne ; décret du juge fixant à quinzaine la vente aux enchères des biens de Germain et Louis Fauré, saisis au profit de Jean Poulhariès, de Chalabre (4 décembre 1755) ; — décret adjugeant à titre définitif audit sieur Poulhariès les biens de Germain et Louis Fauré, de La Cassaigne (21 janvier 1756) ; — Maient et Dainard, marchands de Mirepoix, contre Fauré, de La Cassaigne ; Jean Goutte, procureur au sénéchal de Castelnaudary, contre Etienne Ancely, soigneur de La Cassaigne (13 avril 1756) ; — Philippe Bosc, notaire à Laurabuc, contre Etienne Ancely, maréchal de La Cassaigne ; le même contre Antoine Pech, de La Cassaigne ; Etienne Cabanier, boulanger, contre Pierre Coste, tous deux de La Cassaigne (18 mai 1756) ; — François Rouch et Pétronille Rabeau, mariés, de Montréal, contre Barthélemy Rabeau, habitant à la métairie de ce nom (1), consulat du Mortier, juridiction de La Cassaigne ; François Peyré, chirurgien de Villasavay, contre Jacques Sales, dit Fortaravie, de La Cassaigne ; Mathieu Lassus, garde de Piquemoure, contre Jean Castel, de La Cassaigne ; Claude Moussel, tisseur de draps, contre Antoine Puech et Antoinette Cassigol, de La Cassaigne (23 septembre 1756) ; — Jean Bonnaves dit Feuret, maiguillier de La Cassaigne, contre Jalabert, habitant à la métairie de Pechibert (2) ; Germa, marchand de Mirepoix, contre Barthélemy Lasserre, laboureur au Cuig (3) ; François Cabanier, curé de La Cassaigne, contre Claude Fort, de Cazalrieux ; Guillaume Esquirol, garçon boucher de Mirepoix, contre Marguerite Amat, veuve et héritière de Louis Amat ; Pierre Bonnem, penuquier de Limoux, contre Jacques Jalabert, demeurant à la métairie de Libéal, à La Cassaigne ; François Rouch et Pétronille Rabeau, de Montréal, contre Barthélemy

(1) Lire Robeau, aujourd'hui Roubeau.

(2) Jalabert, commune de La Cassaigne.

(3) Le Cuig, commune de Saint-Gaudéric.

Rabeau, demeurant à la métairie de ce nom; Catherine Cèbe, veuve de Pierre Cabanier, de Fanjeaux, contre Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne (3 mars 1757); — Françoise Frontil, veuve de Roch Milhau, de Fanjeaux, contre Serny Gauget, fermier de la métairie de Toscane, appartenant aux dames de Prouille; les consuls de La Cassaigne contre Thomas Guinaud, collecteur dudit lieu; Pierre Domerc, négociant de Saissac, contre le syndic de Prouille; Jean Bonnaves dit Furet, de La Cassaigne, contre Jalabert, habitant la métairie de Pech-Veit (1), et Géraud Lacroix, de La Cassaigne (24 mars 1757); — François Deloi, maître chirurgien à Saint-Félix de Caraman, contre Françoise Mauviel, de La Cassaigne; le procureur judiciaire au siège contre François Lieussou, bourgeois de Cazalrenoux; Françoise Pélissié, veuve de Jean Bareil, de Lauriac-le-Grand, contre Antoine Rieulès, tisseur de toile à La Cassaigne; la même contre Pierre Fauré dit le Pincé, et Marie Bonnaves, sa femme, de La Cassaigne; Bernard Peyrotte, de Gaja, contre Léonard Cassagnol dit la Cascaille, de Cazalrenoux (3 mai 1757); — Pierre Doumenc, négociant de Saissac, contre le syndic du monastère de Prouille; Olivier Lieussou, de Cazalrenoux, contre Grégoire de Calouin, seigneur de Tréville; le procureur judiciaire au siège contre Pierre Doumenc, de Saissac (2 juin 1757); — Lacombe, marchand de Revel, contre Bernard Bastié, métayer à Ramondens; noble Joseph-Alexandre de Pradines, de Laurabuc, contre Jacques Fréjevize la Peirière, de Prouille; Françoise Pélissié, veuve de Jean Bareil, de Lauriac, contre Antoine Rieules, tisseur de toile de La Cassaigne; Pierre Fauré et Marie Bonnaves, sa femme, de La Cassaigne, contre Françoise Pélissié, Germain, Louis et Jeanne Bonnaves, héritiers d'Anne Bonnaves, leur mère (4 août 1757); — Mathieu Lassus, agent du monastère à Piquemoure, contre Guillaume Fréré, maître chirurgien de La Cassaigne; demoiselle Cèbe, veuve Cabanier, de Fanjeaux, contre Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne; le syndic du monastère contre Etienne Mirebal et Jean Castel, brassiers de La Cassaigne; noble de Pradines, de Laurabuc, contre Lapeyrière, de Prouille; Louis Borhomme, d'Arfons, contre Joseph Langeard, du Cammas, consulat de Saissac; Jean Marié, de Gènerville, contre Jacques Cassagnol, de Rivière; Philippe Rieux, de Belflou, contre François Pagé, de La Cassaigne (15 décembre 1757); — le syndic du monastère contre Jean et Paul Furié, frères, de La Cassaigne; Catherine Cèbe, veuve Cabanier, de Fanjeaux, contre Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne; de Frétaz, feudiste de Prouille, contre Raymond Lasset, de La Cassaigne; noble de Pradines, de Laurabuc, contre Lapeyrière,

de Prouille; Jean Bonnaves, marguillier de La Cassaigne, contre Géraud Lacroix, dudit lieu; François Mercier contre Antoine Escargueil dit La Capelle, de La Cassaigne (12 janvier 1758); — Jean Mathieu et Jeanne Boyer, sa femme, de Fanjeaux, contre Antoine Cazanave, brassier de La Cassaigne; Louis Fauré, marchand de La Cassaigne, contre Pierre Caribenc, fils de feu Barthélemy; Jean Bonnaves, voiturier, contre Mathieu Audrieu, tous deux de La Cassaigne; Louis Boubouie, d'Arfons, contre Joseph Langeard, métayer au Cammas; François Barrau, de Saint-Julia, contre Paul Maisal, de Ferouillet; noble Joseph-Alexandre de Pradines, de Laurabuc, contre Lapeyrière, de Prouille; Jeanne Doudiès et Marie Vidal, sa fille, de Fanjeaux, contre Peyronne Doudiès, de La Cassaigne; Jean-Paul Maugis, vicairie de Villasavary, contre Jean Borhomme, hôte de La Prade (2 juin 1758); — Jeanne Doudiès, veuve de Laurent Vidal, de Fanjeaux, contre Peyronne Doudiès, de La Cassaigne; François Barrau, de Saint-Julia, contre Paul Maisal, de Ferouillet; Philippe Rieux, de Belfoit, contre François Page, de La Cassaigne; Léon Mercier et Jeanne Dalga, mariés, de Pexiora, contre Joseph Durliac, de La Cassaigne (30 juin 1758); — Jean Bonnaves, voiturier de La Cassaigne, contre Mathieu Andrieu, dudit lieu; Pierre Milhau, de Lavalette, contre Jacques Cassagnol, du lieu de Rivière; Jeanne Doudiès et Marie Vidal, sa fille, épouse d'Arnaud Germa, de Fanjeaux, contre Peyronne Doudiès, de La Cassaigne; Jacques Fortvieille, tisserand à Villasavary, contre Louis Fauré, voiturier de La Cassaigne; Maugis, vicairie de Villasavary, contre Jean Borhomme, hôte de La Prade, et Domerc, avocat au parlement, habitant à Castelhaudary (1) (27 juillet 1758); — Jacqueline Carivenc, de La Cassaigne, contre Louis Fauré, dudit lieu, et réciproquement (17 novembre 1758); — Jean-Pierre Lacoume, brassier de la métairie de Piquet, consulat de La Calvière, contre le procureur judiciaire au siège; Léon Mercier et Jeanne Dalga, de Pexiora, contre Joseph Durliac, de La Cassaigne, et contre Raymond Alazet et Claire Alga, dudit lieu; Géraud Peyré, voiturier de Pexiora, contre Pierre Piquemal, maréchal de Prouille (18 janvier 1759); — Gabriel Fau, de La Bezole, contre François Reigier, de Villelongue; Philippe Rieux, de Belfoit, contre Antoine et Jean Vigroles, père et fils, de La Cassaigne (22 février 1759); — Gabriel-Florent Subia, receveur du grenier à sel de Belcaire, habitant de Castelhaudary, contre Hyacinthe Valette, ménager de La Cassaigne; Henri Bonnelly, marchand de Castelhaudary, contre Jean Trille, bourgeois d'Arfons;

(1) Variante de Péchibert, Pech-Ibeit, commune de La Cassaigne.

(1) A raison de la présence de ce personnage en la cause, le juge ordinaire s'abstient et cède la présidence à André Selres, avocat au parlement.

Jean Trille, d'Arfons, contre Guillaume Cournac, charbonnier dudit lieu; le même contre Jacques Escarde, charbonnier à Peyres Blanches, paroisse d'Arfons (5 avril 1759); — Gabriel Fau, de La Bezole, contre les héritiers de Gaspard Fau, dudit lieu; Jeanne Doudiès, veuve Laurent Vidal, et sa fille Marie, épouse d'Arnaud Germa, de Fanjeaux, contre Peyronne Doudiès, de La Cassaigne; Martial et Michel Fau, frères, de La Bezole, contre Gabriel Fau et contre Marie Sicie, veuve et usufruitière de Jean Baillies et Jeanne-Marie Fau, veuve de Pierre Baillies et tutrice de son enfant (31 mai 1759); — Guillaume Cournac, charbonnier d'Arfons, contre François Bêteille, voiturier à Bernadou, terroir de Fontiers (28 juin 1759); — François Jalabert, de La Cassaigne, contre Catherine Cèbe, veuve Cabanier, de Fanjeaux; Paul Rives, marchand de Miépoix, Marguerite et Jeanne David, Nives, d'Alet, époux de ladite Marguerite David, Madeleine-Jeanne Liouzou, de Miépoix, et Claudine Liouzou, d'Hounous, contre Barthélemy et Olivier Liouzou, fils et héritiers de feu Olivier, de Cazalrenoux, leur père; Galdéric Lacoume, habitant à la métairie du Piquet, contre Bertrand Nivesduab et Jeanne David (20 décembre 1759).

H. 518. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1760-1769. — Cartels d'audience, dires des procureurs, conclusions du procureur juridictionnel et décisions consécutives du juge : Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, résidant à Chalabie, contre Antoine Coumes, cordonnier de La Cassaigne; François Rouch, tisserand de draps à Montréal, contre Barthélemy Ronheau, ménager à la métairie de ce nom; Jean-Pierre Poulhariès contre Jean Valette, de La Cassaigne; le même contre les héritiers de Paul Vigoles dit Mandaret, de La Cassaigne; le même contre les héritiers de Jean Doudiès, de La Cassaigne; le même contre Raymond Lasset dit Ginesta, de La Cassaigne; le même contre les héritiers de Paul et Arnaud Ancely, de La Cassaigne; le même contre Bernard Cistel, boulanger de La Cassaigne; le même contre Antoine Rieulès, de La Cassaigne; le même contre Etienne Gayard, héritier de Française Escargueil, sa grand'mère, de La Cassaigne; le même contre Antoine Vigoles, de La Cassaigne; Louis Andrieu, tailleur d'habits, de La Cassaigne, contre Bernard Castel, boulanger dudit lieu; Galdéric Lacoume, de la métairie du Piquet, juridiction de La Cassaigne, contre Bertrand Nivesduab et Jeanne David, sa belle-sœur; Antoine Frontil, négociant de Fanjeaux, contre Pierre Carivenc, de La Cassaigne (17 janvier 1760); — Pierre Laffon, marchand à Mazères, contre Naugis, de Prouille; Claude Mousset, tisserand de draps à Montréal, contre

Antoine Pech, de La Cassaigne; Etienne Moreau, bourgeois de Fanjeaux, contre Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne; Paul Rives, marchand de Miépoix, contre Barthélemy et Olivier Lieussou, fils et héritiers d'Olivier Lieussou; Etienne Moreau, bourgeois de Fanjeaux, contre Pierre Rouzaut, du masage de Rivière; le même contre Etienne Rey, ménager de Cazalrenoux; Paul Cios, laboureur au hameau des Crozès, consulat de Castelnaudary, contre Jacques Salles, de La Cassaigne, et Jeanne Saint-Félix, veuve d'André Salles, dudit lieu (11 mars 1760); — Paul Rives, marchand de Miépoix, contre Barthélemy et Olivier Lieussou; François Barrau, de Saint-Julien-de-Biola, contre Paul Maisal, de Ferouillet, Guilhaumette Rougei, de Montréal, Antoine, Joseph et Pétronille Rougei, frères et sœur, de Fanjeaux; Paul Cios, laboureur aux Crozès, contre Jeanne Saint-Félix, veuve d'André Salles, de La Cassaigne (17 avril 1760); — François Barrau, de Saint-Julien-de-Biola, contre Paul Maisal, de Ferouillet, Guilbette Rougei, de Montréal, Antoine, Joseph et Pétronille Rougei, frères et sœur, de Fanjeaux; Paul Cios, du hameau des Crozès, contre Jacques Salles, de La Cassaigne; Paul Rives, marchand de Miépoix, contre Barthélemy et Olivier Lieussou, de Cazalrenoux (19 juin 1760); — Léon Mercier et Jeanne Alga, mariés, de Pexiora, contre Joseph Dourliac, de La Cassaigne; Joseph Viguier, marchand de Castelnaudary, contre Bernard Vigolles dit Beulaigue, brassier de La Cassaigne; les sieurs Perriès, cousins, marchands de Castelnaudary, contre Guillaume Furé, maître chirurgien de La Cassaigne; Galdéric Lacoume, habitant au Piquet, contre Jacques et Jean-Baptiste Derat, de Miépoix, concessionnaires des demoiselles David, et contre Nivesduab, tuteur de Thérèse David; Joseph Viguier, marchand de Castelnaudary, contre les enfants et héritiers de Louise Lapasset, veuve de Guillaume-Barthélemy Carivenc, de La Cassaigne; François-Noé Carcanade, négociant de Saissac, contre Luttes, métayer à la métairie du Cairol; Henri Bonnelly, marchand de Castelnaudary, contre Bernard Montaigne, métayer au masage de La Foide, consulat d'Arfons (12 mars 1761); — Léon Mercier et Jeanne Alga, de Pexiora, contre Joseph Dourliac, Alazet et Claire Alga, de La Cassaigne; le syndic du monastère contre Jean Salles, fils de Simon, potier de La Cassaigne; le même contre Jean Valette dit Labrufe, de La Cassaigne; François Delpoux, époux de Germaine Rey, du masage des Bonnérès (1), contre Eugène Rey, de Cazalrenoux; Jean Boirel Dat, de Castelnaudary, contre Jean Gouttes, fermier du domaine d'Arbonens, et noble Joseph-Alexandre de Pradines, de Laurabuc (23 avril 1761); — Léon Mercier

(1) Commune de Saint-Julien-de-Biola.

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture à volonté
pour seulement
\$8.99/mois

[Continuer](#)

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Cammasés, contre Pierre Garric, maréchal dudit lieu; Guillaume Furé, maître-chirurgien de La Cassaigne, contre Antoine Cazanave dudit lieu (28 février 1765); — Barthélemy Caiac, d'Arfons, contre Trilhe, dudit lieu; noble d'Orbessan, seigneur de la Chevalinière, contre Falcou, maréchal de La Cassaigne (1^{er} août 1765); — François Faure, fils de Jean, de La Cassaigne, contre Elisabeth Vigioles, de Castelnaudary; Marie Faure, veuve de Simon Sicre, ménager de La Cassaigne, contre Bernard Sicre, résidant à la métairie de Bertenfeuille; Gilles Sicre, collecteur des tailles à La Cassaigne, contre Simon Salles, dudit lieu (8 août 1765); — Paule Anglade, veuve de Jean Colomiès, de Saint-Amans, contre Ainaud Colomiès, laboureur à la grange de Genevrières; Anne Taillefer, épouse de François Mario, contre Jean Taillefer, tous deux de Ferouillet; Joseph Fraisse, marchand de Castelnaudary, contre Dominique et Paul Demuis, père et fils, de La Cassaigne; noble d'Orbessan contre Falcon, de La Cassaigne; Jean Brustier, marchand de Mirepoix, contre Louis Ruilh, de La Cassaigne; Pierre Paga, bourgeois des Cammasés de Roquefort, contre Simon Silné, de La Cassaigne; le même contre G. Silné, de La Cassaigne; Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, résidant à Chalabie, contre Louis Andrieu, tailleur d'habits à La Cassaigne; le même contre Andié Mirevail, fils et héritier de Gabriel, de La Cassaigne; le même contre Jean Viguiet jeune dit *Cap d'Auzel*, du hameau des Andrieux, juridiction de La Cassaigne; Jean Virolizier, cessionnaire de François et Jean-Antoine Sérié, frères, de Saint-Julien-de-Briola, contre François Barrau, dudit lieu; ledit François Barrau contre Paul Maisal et Bernard Boyer, de Ferouillet; Jacques Teyssere, négociant de Lasserre, contre Jean Bonnéry dit *Jean-petit*, de Ferouillet; Jean Mercier, premier consul de Fanjeaux, Jacqueline Mercier, épouse de Jérôme Hardy, de Castelnaudary, et Marie, Marie-Anne et Elisabeth Mercier, de Fanjeaux, tous enfants légitimes de feu François Mercier, contre Simon Salles, de La Cassaigne; Joseph Fraisse, marchand de Castelnaudary, contre Sicre, bourgeois de La Cassaigne; François Cuxac, tisserand de draps de Montréal, et Jeanne Bonnaves, mariés, contre Jean Bonnaves, de La Cassaigne (11 décembre 1766); — Françoise Fauré, de Castelnaudary, contre Jean-Pierre Boyer, de La Cassaigne; Olivier Lieussou, de Carcassonne, contre Guillaume Chambeit, de Cazalrenoux; noble de Calouin, seigneur de Tréville, contre Guillaume Chambeit, de Cazalrenoux; Antoinette Laure, veuve de Guillaume Sompayrac, d'Arfons, tutrice de ses enfants mineurs, contre les frères Carles, métayers à la métairie du Cairol; Jean Tailhan, de Castelnaudary, contre a dame Carivenc, veuve Gleises, et Andié Gleises, meunier

à La Mailhole, consulat de La Cassaigne; Jean Brustier, marchand de Mirepoix, contre Pierre Bonnaves dit *Pélat*, brassier de La Cassaigne; Gilles Sicre, collecteur de La Cassaigne, contre Jean, Elisabeth et Jacqueline Salles, épouse de Paul Vigioles, enfants et héritiers de Simon Salles, tous dudit lieu; Mercier, ancien premier consul de Fanjeaux; Jacqueline Mercier, épouse Jérôme Hardy, de Castelnaudary, Marie, Marianne et Elisabeth Mercier, frère et sœurs, tous enfants et héritiers de feu François Mercier, bourgeois de Fanjeaux, contre les enfants et héritiers de feu Simon Salles, de La Cassaigne; Bernard de Calouin, seigneur de Tréville, contre Guillaume Chambeit dit *Nouvel*, de Cazalrenoux (27 août 1767); — Gille Sicre, collecteur de La Cassaigne, contre Jean, Elisabeth et Jacqueline Salles, épouse Vigioles, dudit lieu; Françoise Fauré, veuve de Jean Escargueil, de Castelnaudary, contre Jean-Pierre Boyer, boulanger de La Cassaigne (19 novembre 1767); — Pierre Rouch, curé de Cazalrenoux, contre Jean Vigioles dit *Beuzé*; Gilles Sicre, collecteur de La Cassaigne, contre Jean, Jacqueline et Elisabeth Salles, enfants et héritiers de Simon Salles, et contre Valette, procureur de Pierre Laffon, créancier; Olivier Lieussou, de Cazalrenoux, contre Guillaume Chambeit dit *Nouvel*, brassier dudit lieu (10 décembre 1767); — Jacques Salles et Jeanne Lannes, mariés, contre Jacques Lannes, de La Cassaigne; Fraissé, marchand de Castelnaudary, contre Antoine Sicre, brassier de La Cassaigne; Gilles Sicre, collecteur de La Cassaigne, contre Jean, Jacqueline et Elisabeth Salles, fils et héritiers de Simon Salles, contre Valette, procureur de Pierre Laffon, de Pexiora, contre Paul Esquieu, ancien collecteur de la Cassaigne pour l'année 1760-1761, et contre Bernard Fauré, ancien curé d'Orsans, demeurant à Mazères (16 juin 1768); — Andié Sicre, Raymond Boyer et Jean Bonnaves, de La Cassaigne, contre Jean et Guillaume Escargueil, frères, du masage de La Capelle; Jean-Paul Maugis, prêtre, Jean-François Maugis, Jean-Antoine Maugis, Marie Maugis, de Biam, et Barthélemy Maugis, de Villepinte, frères et sœur, héritiers de Jean Maugis, leur père, contre les héritiers de Pierre Doumenc, de Saissac, et contre Philippe Cat, marchand dudit lieu; les mêmes contre les héritiers de Pierre Doumenc et Mathieu Brunel, hôte de Saissac (18 août 1768); — Samail aîné, marchand à Montréal, contre Jean Vigioles dit *Vieux* et sa femme, parties solidaires; Jean Bonnéry, chanoine de Villepinte, contre Jean Vigioles, ménager dudit lieu; demoiselles Penis et Sabatié, marchandes de Castelnaudary, contre Pierre Boyer, boulanger à La Cassaigne; Raimond Boyer, boulanger, contre François Mimard, brassier, tous de La Cassaigne; Hugues Laffon, marchand de Castelnaudary, contre Jean Salles, voiturier de La Cassaigne; Jacques

Salles et Jeanne Lannes, mariés, contre Jacques Lannes, de La Cassaigne; Raymond Boyer, boulanger, contre Jean Vigioles dit *Beuzé*, tous de La Cassaigne; demoiselles Perris sœurs, marchandes de Castelnaudary, contre Jean Castel, collecteur de La Cassaigne (13 avril 1769); — Marie Chalet, veuve de Jacques Cassignol, contre Germain Cassignol, tous du hameau de Rivière, consulat de Cazalrenoux; Pierre Ganic, des Campmasés, contre Pierre Bourniquel, dudit lieu; Pierre Ganic contre Pierre Brunet, des Campmasés; Anne Falcon, épouse Jean Périès, de La Serre, contre Gilles Mirevail, brassier de La Cassaigne; Germain Gibel, ménager de Cazalheroux, contre Bernard Cathala, veuve de Germain Gibel (22 juin 1769); — demoiselles Perris et Sabatier, de Castelnaudary, contre les héritiers d'Arnaud Colomiès, de la grange de Genebrières; Pierre Cassignol contre Germain Cassignol, du hameau de Rivière; Jean Castel, collecteur de La Cassaigne pour 1768, contre Louis Esquieu, voiturier, collecteur dudit lieu pour 1769; Jean Audouy, notaire de Farjeaux, contre Pierre Bonnaves dit *Pélat*, de La Cassaigne; Gilles Furé, négociant de La Cassaigne, contre Jean Vigioles, fils et héritier d'Antoine Vigioles et de Marie Castel, dudit lieu; Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, contre les héritiers d'Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne (7 décembre 1769).

H. 519. (Liasso.) — 154 pièces, papier.

1770-1774. — Cartels d'audience, dires des procureurs, conclusions du procureur judiciaire et décisions consécutives du juge : Jacques Salles et Jeanne Lannes, mariés, de La Cassaigne, contre Jacques Lannes, fils et donataire contractuel d'Antoine Lannes, dudit lieu; Basset, négociant de Lérans, contre Virolizier, de Prouille; le père contre Jean Régaud, de Prouille; Mathieu Lassus, agent du monastère à Piquemoure, contre Jean-Pierre Boyer, boulanger de La Cassaigne; le même contre Antoine Vigioles dit *Pistoulet*, de La Cassaigne (2 août 1770); — Gleizes, boulanger de Villasavary, contre Bor Fil, maître chirurgien de La Cassaigne; Guichumant, curé de Ferouillet, contre Pierre et François Boyer, père et fils, dudit lieu; Jean Audouy, notaire de Farjeaux, contre Jean Vigioles dit *Beuzé*, de La Cassaigne; Paul Vigioles, fils et héritier de Jean Vigioles, de La Cassaigne, contre Paul Vigioles, meunier, et les frères Ruil, de La Cassaigne; Jean-Baptiste Jalabert, meunier d'Alaigne, contre François Saint-Félix, au Coudounié; Jacques Rouquette, de La Serre, contre Jean Rieulles dit *La Crabe*, de La Cassaigne; Antoine Escarde brassier à Mérignan, paroisse d'Orsans, contre François Viver, maître-valet à la métairie de

Fontazelles; Guichumant, curé de Ferouillet, contre Pierre Plait et Charles Teisseire, dudit lieu; Paul Vigioles, meunier de Farjeaux, contre Gleizes, meunier au moulin de La Mailhole, juridiction de La Cassaigne; Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, contre Antoine Pech, brassier de La Cassaigne; le même contre Louis Ruilh, fils et héritier de François Ruilh, de La Cassaigne (14 mars 1771); — Jean-Pierre Poulhariès contre Etienne Ancely, maréchal, et Jacqueline Ancely, femme de Paul Gairaud, de La Cassaigne; Jacques et Jean-Baptiste Derat, frères, bourgeois de Miropoix, contre Jean-Pierre Lacoume, veuve, de la métairie de Piquet, consulat de La Calvière (20 juin 1771); — Antoinette Bouillac, femme de Jacques Cathala, de Farjeaux, contre Bernard Serère, dudit lieu; Holier, docteur en médecine à Farjeaux, contre Jean Cabanier, négociant du même lieu (29 août 1771); — le syndic du monastère, à la requête de Blaise Chavard, ancien fermier des droits seigneuriaux à La Cassaigne, contre Jacques Boyer, meunier dudit lieu; Barthélemy Mazet, négociant de Laurac, contre Jean Vigioles dit *Beuzé*, de La Cassaigne; André Plait, de Ferouillet, contre Bernard Astourg, dudit lieu; François Roussaud, meunier du Moulin-Neuf, contre Jean-Pierre Lacoume, du hameau de Piquet; Paul Mairoc, marchand de Miropoix, contre Etienne Ancely, de La Cassaigne; le même contre Pierre Bonnaves, charpentier de La Cassaigne; Mathieu Andrieu contre François Fauré, tous deux de La Cassaigne; Jean Audouy, notaire de Farjeaux, contre Pierre Cassignol, brassier du hameau de Rivière; Mathieu Lassus, de Piquemoure, contre Antoine et François Vigioles, père et fils, de La Cassaigne; Jacques Lannes, voiturier, contre Jean Vigioles, tous deux de La Cassaigne; Jean Salles, voiturier, contre Hugues Laffon, marchand de Castelnaudary; Holier, docteur en médecine à Farjeaux, contre Jean Cabanier négociant dudit lieu; Bernard Delestaing, raçon de Villasavary, contre Henri Escarguel, ménager du hameau de La Capelle; Philippe-Jean Marty et Jean Marty, père et fils, du hameau de Gouguisse, consulat du Mas-Saintes-Puelles, contre Raymond Marty, de la grange d'Agassens; Antoine Buphel de Biarcas, comte de Biarcas, marquis de Silly, ancien colonel d'infanterie, demeurant à Paris, requiert au nom et comme cessionnaire de Jean Meurier, de Paris, « lecture de la saisie réelle du domaine et comté de Lauraguais », contre Louis de Biarcas, duc de Villais, débiteur saisi; Holier, docteur en médecine de Farjeaux, contre Jean Cabanier, négociant dudit lieu; le syndic du monastère de Prouille, à la requête de Blaise Chavard, ancien fermier des droits seigneuriaux, contre Etienne Ancely, de La Cassaigne; Blaise Chavard contre Jacqueline Dondiès, veuve de Jacques Viver, de La Cassaigne;

Holier, docteur-médecin de Faijeaux, contre Jacques Sénègre, maître-valet à la métairie du Gat, et contre Jean Cabanier, propriétaire de ladite métairie, tous deux de Faijeaux; le syndic du monastère, à la requête de Blaise Chavard, contre Simon Sicie, voiturier de La Cassaigne (30 janvier 1772); — Jean Bareil, boucher de Lauriac, contre Jean Vigioles, de La Cassaigne; Philippe-Charles Marty et Jean, son fils, du Mas-Saintes-Puelles, contre Raymond Marty, demeurant à la grange d'Agassens; le syndic du monastère, à la requête de Blaise Chavard, contre Jean Sales, de La Cassaigne; Paul Rives, marchand de Mirepoix, contre Antoine Andrieu, collecteur des tailles de La Calvière pour l'année 1771; François Viver, brassier de Villeveuve-les-Montéal, contre Antoine Escarde, brassier à Mérignan, juridiction d'Orsans; Chambert cadet, marchand de Faijeaux, contre Pierre Bonnaves dit *le Pélat*, de La Cassaigne; le même contre Jean et Pierre Fauré, père et fils, de La Cassaigne; Mathieu Lassus, de Piquemoure, contre Antoine Vigioles dit *Pistoulet*, de La Cassaigne; Françoise Saily et son mari Antoine Rous, chartre à la collégiale de Saint-Michel de Castelnaudary, contre Jeanne At, veuve de Bernard Sicie, fille et héritière de Jean At, de La Cassaigne; François Cabanier, ancien curé de La Cassaigne, demeurant à Faijeaux, contre François Mimart, de La Cassaigne; Jacques Lannes, ménager de La Cassaigne, contre Jean Vigioles, dudit lieu (9 avril 1772); — Marie Ploit et Bernard Astoury, de Ferouillet, contre Jean Ricalens, dudit lieu; Barascou, marchand de Castelnaudary, contre Etienne Ancely, maréchal-ferrant de La Cassaigne; Clavel, marchand de Castelnaudary, contre Jean Vigioles dit *le Veuf*, de La Cassaigne; le même contre les héritiers de Jean Castel; Antoine Andrieu, collecteur de La Calvière, contre Paul Rives, marchand de Mirepoix; Hugues Huc, négociant de Montréal, contre Marc Domeie, de Ferouillet; Jacques Tesseyre, négociant de Lasseine, contre François Furé et Jacqueline Bardiès, veuve de Jacques Viver, sa belle-mère, du masage de Jean-Bourthoumieu, paroisse de La Cassaigne; Louis Andrieu, négociant et garde du bassin de Lampy, contre Jean Bêteille, métayer aux Picarets, consulat de Saissac (30 juillet 1772); — Sicie, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, contre Paul Boyer et Louis Babilée, sennuier dudit lieu; Hugues Laffon, marchand de Castelnaudary, contre Barthélemy Falcoi, maréchal-ferrant de La Cassaigne; Philippe Coste, marchand de La Cassaigne, contre Jean Vigioles dit *Beuzé*, brassier dudit lieu; Antoine Andrieu, collecteur de La Calvière pour 1771, contre Rives, marchand de Mirepoix (10 septembre 1772); — François Feilus, marchand de Castelnaudary, contre Paul Ourliac, ménager de La Cassaigne; Marguerite Fauré,

veuve de Géraud Saint-Jean, de Montréal, contre Bernard Péliissier jeune, brassier de La Cassaigne; François Feilus, marchand de Castelnaudary, contre Jean Salles, de La Cassaigne; François Cabanier, ancien curé de La Cassaigne, contre Jean Vigioles dit *Beuzé*, dudit lieu; Hugues Lavoye, maître tourneur de Faijeaux, contre Barthélemy Falcoi, maréchal-ferrant de La Cassaigne; Sicie, arpenteur-géomètre, de La Cassaigne, contre Boyer et Babilée, dudit lieu; Jacques Tesseyre, négociant de Lasseine, contre François Furé et Jacqueline Bardiès, de La Cassaigne; Jean Bouraves dit *Furet*, de La Cassaigne, contre Holier, docteur-médecin à Faijeaux; Jean Audouy, notaire à Faijeaux, contre François Furé, de La Cassaigne; Jacques Rouquette, boulaiger à La Serre, contre Joseph Ourliac, de La Cassaigne; Pierre Marchai, demeurant à la métairie de Marc, paroisse d'Orsans, contre Paul Rouger, tailleur d'habits, de Ferouillet; Jean-Pierre Polastron, maître en chirurgie d'Ancizan (1), au diocèse de Comminges, héritier de Bertrand Polastron, son oncle, bourgeois de Ferdeille, contre les enfants et héritiers d'Antoine Gourry, de Cazalrenoux; Jean Holier, docteur en médecine de Faijeaux, contre Jean Vigioles, de La Cassaigne; Jeanne Marty, veuve de Jean Boyer, de Castelnaudary, contre Raymond Marty, son frère, fermier du domaine d'Agassens; Antoine Andrieu, collecteur de La Calvière pour 1771, contre Rives, marchand de Mirepoix; Bertrand Reynier, de Ferdeille, contre demoiselle Rieutoit, veuve François Jalabert, de La Cassaigne; Bernard Joulia, du hameau de L'Abançat, contre Marty Poulaid, de Ferouillet; Lassus, agent du monastère à Piquemoure, contre les héritiers de Jean Melet, de Cazalrenoux; Antoine Calmet, chasseur de M. de Villazet, contre Bernard Bezombes, de la métairie de Toscane, juridiction de Ferouillet (4 mars 1773); — Blaise Chavard, marchand de Villasavay, contre Jacques Jalabert, du Mortier; Jean Cabanier, négociant de Faijeaux, contre Bertrand Audouy, de Prouille; Jean Tesseyre, négociant de Lasseine, contre François Furé et Jacqueline Doudiès, veuve de Jean Viver, de La Cassaigne; Jean Ricalens, de Ferouillet, contre Jean Bonnery, dudit lieu; Hugues Lavoye, maître tourneur de Faijeaux, contre Barthélemy Falcoi, maréchal à foige, de La Cassaigne; Antoine Calmet, chasseur de M. de Villazet, contre Bernard Bezombes, habitant à la métairie de Toscane (1^{er} août 1773); — le syndic du monastère de Prouille, à la requête de Blaise Chavard, contre Jean Vigioles fils dit *Beuzé*, de La Cassaigne; Sicie, arpenteur-géomètre, contre Boyer, brassier, et Babilée, sennuier, tous de La Cassaigne; Jacques Tesseyre, négociant de Lasseine, contre François

(1) Ancizan, commune du canton d'Arreau (Hautes-Pyrénées).

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Jean Audouy, notaire de Farjeaux, contre les héritiers de Blaise Pas, de Ferouillet; Gaudéic Rives, maréchal d'Hounous, contre Denis Jalade, du hameau de Franc; Jeanne Bonafoux, épouse de Jean Ricalens, contre Jeanne Fau, veuve d'André Plait, tous de Ferouillet; Bernard Péliissier, syndic de l'œuvre mage de La Cassaigne, contre Jean Bonnaves dit *Furet*, dudit lieu; François Delpoy, meunier du Moulin-Neuf, contre Pierre Lacoume, méragier de La Calvière (19 janvier 1775); — Jacqueline Doudiès, veuve de Jacques Viver, contre François Furé, tous de La Cassaigne; Pierre Cabanier, boulanger de Farjeaux, contre Jacqueline Boudiès, veuve de Jacques Viver, de La Cassaigne; Jean Guilhemat, marchand de Mirepoix, contre Guillaume Joffres, tuilier à Razou, consulat de Generville; les héritiers de Gilbert Gastou, Paul Mir et François Lacoume, habitant à Tourret, contre Marie Goudou, épouse de Gaubert, de Mirepoix; Paul Lacoume, laboureur de La Calvière, contre Jean Gastou, de Tourret; Pétronille Gleises, veuve de Gilles Sicre, de La Cassaigne, contre Jean Sicre, arpenteur dudit lieu; Jean Dejean, marchand de Chalabre, contre Jean-Pierre Lacoume, brassier au hameau de Piquet; le même contre Marie Séguier, veuve de Pierre Gastou, de Tourret (9 février 1775); — Jean-Pierre Lacoume, du hameau de Piquet, contre Galdéric Lacoume, dudit lieu; François et Géraud Fauré, père et fils, de La Cassaigne, contre Pierre Bonnaves dit *le Pélât*, du même lieu; Jean Périès et Jacqueline Rouquette, boulangers de Lasseine, contre Jacques Dussau, de La Cassaigne; les mêmes contre Etienne Ancelly, maréchal-ferrant dudit lieu; les mêmes contre André Gleizes, meunier au moulin de la Mailhole; Marianne Seranne, veuve et héritière de Philippe Lastripes, de Farjeaux, contre Jalabert, de la métairie de Libéral, consulat de La Cassaigne; les héritiers de Gilbert Gastou, Paul Mir et François Lacoume, à Tourret, contre demoiselle Goudou, veuve Gaubert, de Mirepoix; Antoinette Escarguel et Paul Cassignol, mère et fils, de Villasavay, contre Léonard Cassignol, brassier de Cazalreux; François Germa, maréchal d'Orsans, contre Etienne Ancelly, aussi maréchal à foige, et Jacques Escarguel, de La Cassaigne; Moreau, notaire à Farjeaux, contre Jean Gairaud, meunier de La Cassaigne; Saint-Antonin, chirurgien à Prouille, contre Baptiste Escarguel, charpentier de La Cassaigne; Marie Cassignol, veuve de Pierre Mérignan, tisserand de toile, contre Jalabert, de la métairie de Libéral; les héritiers de Paul Guilhem, de Belvèze, contre les héritiers de Simon Salles, de La Cassaigne; Pierre Cabanier, boulanger de Farjeaux, contre les héritiers de Jacques Viver et la dame Doudiès, sa veuve; Jean-Pierre Lacoume, de la métairie de Piquet, et Antoine Tourtiol, maître en chirurgie de Mirepoix, contre Galdéric Lacoume,

dudit Piquet, les héritiers de Gilbert Gastou, Paul Mir et François Lacoume, contre Jeanne-Marie Goudome, épouse Gaubert, de Mirepoix; Martin Sipolip, de La Force, contre Aimard Ruilh, du hameau de la Paule, consulat de La Cassaigne; Paul Malroc, marchand de Mirepoix, contre Jean Bonnaves, charpentier de La Cassaigne; Bertrand Bousquet, voiturier de Laurabuc, contre Sicre dit *l'Avesqué*, brassier de La Cassaigne; Paul Bosc, notaire de Laurabuc, contre Barthélemy Valette, cordonnier de La Cassaigne; François Goudilou et Toïnette Laurans, de Pamiers, contre Jacques Jalabert, de la métairie de Libéral; Jean Holier, médecin de Farjeaux, et ses fermiers de la Teulière et du Morilla, Jean Périès et Etienne Fort, contre Pierre Bonnaves dit *Pélai*, brassier de La Cassaigne; Jean Guilhaumat, marchand de Mirepoix, contre Antoine Bousquet, maître-valet à la grange de Piquemoure; Pierre Rouzard, laboureur au hameau de Rivière, contre Jacques Cassignol, dudit hameau (18 avril 1776); — Simon Thuriès-Lagarrigue, curé de Saint-Julien-de-Briola, contre les héritiers Paul Vignoles, menuisier de La Cassaigne; la veuve Lassus, tutrice d'Olivier, Raymond et Jeanne Lassus, ses enfants, Bertrand et Anne Lassus, co-héritiers de Mathieu Lassus, leur frère, tous de La Cassaigne, contre Jean Castel dit *l'Espagnol*, dudit lieu; Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, contre Jean Bonnaves dit *Barrau*, dudit lieu; Jacques Bonnaves dit *Bounet*, syndic de l'œuvre-mage de La Cassaigne, contre Jean Dorliac, dudit lieu; le même contre Pierre Bonnaves dit *Pélât*, de La Cassaigne; Deloi, chirurgien de Villasavay, contre Thomas Viver, de La Cassaigne; Paul Dourliac, de La Cassaigne, contre François Pech, brassier dudit lieu; Louis Fages, maréchal-ferrant à Ribouisse, contre Jean Virolizier, maréchal-ferrant à Prouille, et Philippe Marty, fermier de Piquemoure; Brustier, curé de Saint-Amais, contre Pierre Escarguel et son gendre, au hameau de la Capelle; Pierre et Louis Espérou frères, brassiers à la métairie du Clot, juridiction de Saint-Gaudéric, contre Barthélemy Séguier, de la métairie de Raffégue, consulat d'Orsans; Hugues Laffon, marchand de Castelnaudary, contre Raymond Marty, de la grange d'Agassens; Jean-François Fraisse, marchand de Castelnaudary, contre ledit Raymond Marty; Joseph Martin-Dauch, avocat au parlement, de Castelnaudary, contre Louis Faure, de La Cassaigne; Paul Boyé et Peyronne Salles, de La Cassaigne, contre Jacques Salles, dudit lieu; Carivenc, négociant de La Cassaigne, contre Jacques et François Viver, dudit lieu; Deloi, maître en chirurgie de Villasavay, contre Germain Garrigues, maréchal-ferrant de Cazalreux; Carivenc, praticien de Toulouse, contre Jean Lacroix, de La Cassaigne; François et Jean-Antoine Sérié frères, contre François Barrau, de Saint-Julien;

André Mirevail contre Simon Sicre, tous deux de La Cassaigne; Saint-Arroman, chirurgien à Prouille, contre Jean Gairaud, menuisier de La Cassaigne; Delor, chirurgien du Villasavay, contre Paul Cassignol, brassier de Gazalrenoux; le même contre Jean Gairaud, menuisier de La Cassaigne; le syndic et trésorier de la direction des Pauvres de la Miséricorde de Castelnaudary contre Raymond Marty, fermier de la grange d'Agassens; François Farabosc, notaire de Montréal, contre Jean Gairaud, menuisier de La Cassaigne; Delor, chirurgien du Villasavay, contre Pierre Rouzard, brassier du hameau de Rivière; Antoine Simezier, négociant d'Arfons, contre Guillaume Antioque, hôte, et Guillaume Cournac, bûcheron d'Arfons (12 décembre 1776); — Hippolyte Viguié, avocat de Farjeaux, contre Jacqueline Bardiès et Thomas Viver, son fils, du hameau de Jean-Bertoumieu; Deguichement, curé de Ferouillet, contre les héritiers de Mathieu Lassus, de La Cassaigne; Pierre Comenay, valet de labour à la métairie d'En-David, consulat de Villeveuve-la-Comptal, contre Raymond Marty, fermier de la grange d'Agassens; Bertrand Moureau, fils et héritier d'Etienne, de Farjeaux, contre les héritiers d'Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne; Pierre Bonnaves dit *Pélat*, de La Cassaigne, contre Paul Vigioles, syndic de l'œuvre mage dudit lieu; Joseph Dourliac jeune, brassier de La Cassaigne, contre Paul Vigioles, syndic de l'œuvre mage dudit lieu; dame Lassus et ses enfants contre Jean Castel, ménager, tous de Lacassaigne; Sicre, arpenteur-géomètre, contre Jean Bonnaves dit *Barrau*, tous de La Cassaigne; dame Lassus et ses enfants contre Jean Bonnaves dit *Barrau*, tous de La Cassaigne; Anne Falcon, femme de Jean Périès, de Lasserre, contre Jacques Boyer, menuisier de La Cassaigne; les héritiers de Jean Pouillés, d'Arfons, contre Barthélemy Falcon, de La Cassaigne; André Gleizes, meunier au moulin de la Mailhole, contre Pétronille Gleizes, veuve de Gilles Sicre, dudit lieu; Louis Fages, maréchal à soie à Ribouisse, contre Jean Virolizier, hôte à Prouille; Giles Frontil, de La Cassaigne, contre André Mirevail, dudit lieu; les héritiers de Paul Guilhem, de Belvèze, contre les héritiers de Simon Salles, de La Cassaigne; Philippe et Jean Coste père et fils, marchands de La Cassaigne, contre Baptiste et Jean Escargueil père et fils, charpentiers dudit lieu (15 mai 1777); — le procureur judiciaire du siège contre Jean Belot père et fils, charbonniers d'Arfons; les héritiers de Jean Pouillés, d'Arfons, contre Barthélemy Falcon, maréchal de La Cassaigne; Aimégaud, ancien pieux de Cumiès, charoier de Saint-Félix, contre Raymond Marty, fermier de la grange d'Agassens; Lambert, prêtre obituaire de Farjeaux, contre Catherine Bonnaves, veuve Lassus, mère et tutrice d'Olivier, Raymond et Jeanne Lassus, et Bernard et Anne

Lassus, cohéritiers du sieur Lassus, et contre Jean Bonnaves et Jean Castel, de La Cassaigne; Mathieu Lassus contre Jean Bonnaves dit *Barraa* et consorts; Rose Griffé, veuve de Mathieu Canier, de Ricaud, et tutrice de Jean Canier, son fils, contre Bernard Escargueil, de La Cassaigne (17 juillet 1777); — Louis Rustang, de Farjeaux, contre le procureur judiciaire du siège, pour être admis à prêter le serment d'avocat postulant; Jean Cabanier, de Farjeaux, contre Holier, docteur-médecin dudit lieu (16 octobre 1777); — les héritiers de Vigiolles dit *Ristol*, contre Bernard Gout et Gérard Fauré, tous de La Cassaigne; Jean Cabanier, de Farjeaux, contre Holier, médecin dudit lieu (13, 27 novembre 1777).

II. 521. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

1778-1779. — Cartels d'audience avec dires des procureurs, conclusions du procureur judiciaire et décisions consécutives du juge: François Rouger et Jeanne Pleit, mariés, Bernard Astoury et Marie Pleit, aussi mariés, de Ferouillet, contre Pierre Pleit, de la Grangette, domaine des dames de Prouille; Jean-Pierre Bonnet, prêtre desservant de l'obit de Guterel, contre Marie Boyer, veuve de Jean Barrau, de Ferouillet; Antoine Mélix, marchand de Farjeaux, contre Louis Fauré, négociant de La Cassaigne; Sabatier, ménager à la métairie de Guillermiss, consulat de Montréal, contre Jean et Etienne Vigioles père et fils, de La Cassaigne; Brustier, curé de Saint-Amais, contre Gairaud, menuisier de La Cassaigne; Joseph Totabel de Fregavisse, bourgeois de Montgeard, contre Pierre Boyer, brassier du Cammas de la Paule, consulat de La Cassaigne; Jean Bonnaves dit *Barrau* et Jean Castel, ménagers de La Cassaigne, contre Catherine Bonnaves, veuve Lassus; Etienne Cabanier, négociant de Farjeaux, contre Jean Virolizier, maréchal et aubergiste à Prouille; Jean Bonnaves dit *Barrau*, de La Cassaigne, contre Jean Castel, dudit lieu; Anne Falcon, épouse de Jean Périès, de Lasserre, contre Jacques Boyer, de La Cassaigne; la même contre Jean Bonnaves dit *Théza*, de La Cassaigne; Pétronille Gleizes, veuve de Giles Sicre, contre Jean Sicre, arpenteur, Simon Sicre, voiturier, tous de La Cassaigne; Paul Reilhac et Comu, marchands de Toulouse, contre Pierre Marty, d'Agassens; Jean Biézet, négociant de Lauriac, contre Rigaud dit *Farine*, au moulin d'En-Bornes; Louis-Jean Banière, marchand au port du canal de Castelnaudary, contre Louis Marty aîné, de la grange d'Agassens; Aimégaud, ancien pieux de Cumiès, charoier de Saint-Félix, contre Raymond Marty, fermier de la grange d'Agassens; Guillaume Pech fils, de Castelnaudary, époux de Jeanne Escudier, contre Jean Marty dit *Grangé*,

ménager à la grange de Carers; Jacques Pech, brassier de La Cassaigne, contre Thomas Gairaud et Jacques Dussa, dudit lieu; François Mario, de Ferouillet, contre Jean Teisseyre, laboureur dudit lieu; Anne Falcon, fille et héritière de feu Arnaud et épouse de Jean Périès, de Lasseine, contre Jean Bonnaves, brassier de La Cassaigne; Guillaume Bonnel, marchand-colporteur de Tanabelle, en Auvergne, contre Jean-François Boyer, de Ferouillet (15 janvier 1778); — Anne Serny, servante chez Moreau, bourgeois de Farjeaux, contre Mathieu Andrieu et Jacques Falcon, son beau-fils, de La Cassaigne; Etienne Cabanier, négociant de Farjeaux, contre Jean Virolizier, maréchal et aubergiste dudit lieu; Philippe Mir, de Tourret, résidant à Malegoude, contre Gaston Tournier, de la métairie de Tourret; Louis Fages, maréchal à foige à Ribouisse, contre Philippe Marty, fermier de Piquemoure; François Furé, de La Cassaigne, contre Déjou, fils de feu Antoine, chaudronnier à Montréal; François Rougé et Jeanne Pleit, mariés, à Lardit, contre Bernard Astoury et Marie Pleit, mariés, à Ferouillet; Sudie, marchand de Castelnaudary, contre Antoine et François Cazanave, de La Cassaigne; Chambert cadet, marchand de Farjeaux, contre Pierre Escarguel et son beau-fils, au hameau de La Capelle; le syndic et trésorier de la direction des Pauvres de la Miséricorde de Castelnaudary contre Raymond Marty, fermier de la grange d'Agassens; Paul Deguichement, curé de Ferouillet, contre Paul Dorliac, de La Cassaigne; Pétronille Gleizes, veuve de Gilles Sicre, contre Jean Sicre, arpenteur, tous de La Cassaigne; Lombard, prêtre obituaire de Farjeaux, contre les héritiers Lassus, de La Cassaigne; Jean Mercier, avocat à Farjeaux, contre Raymond Lasset, de La Cassaigne; le même contre Pierre Escarguel, de La Cassaigne; Jean Bonnaves dit *Barrau*, de La Cassaigne, contre Sicre, arpenteur-géomètre dudit lieu (26 mars 1778); — Gayard Fauré contre Paul Esquieu, tous deux de La Cassaigne; Jean Audouy, notaire de Farjeaux, contre Paul Vigrolles dit *Beuzé*, de La Cassaigne; Philippe Mir, laboureur de Tourret, résidant à Malegoude, contre Gaston Tournier, de ladite métairie de Tourret; Jean et Guillaume Jammes père et fils, métayers à la métairie du Gat, contre Bernard Goui, meunier au moulin de Radel; Chambert cadet, marchand de Farjeaux, contre Jean Joffre et Anne Astie, son épouse, de Ferouillet; le même contre Jean-François Boyer, brassier de Ferouillet; le même contre Jean Taillefer, brassier de Ferouillet; Jean Rieux, maréchal-ferrant de Farjeaux, contre Jeanne Fau, veuve d'André Pleit, et contre Jean Journes, maréchal-ferrant de Ferouillet; les héritiers de Siméon Salles, potier de La Cassaigne, contre Bernard et Jean Gout, Pierre Bonnaves et consorts, dudit lieu; Louis Fages, maréchal-ferrant de Ribouisse, contre

Jean Virolizier, maréchal-ferrant à Prouille, et contre Philippe Marty, fermier de la grange de Piquemoure; Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, contre Pétronille Gleizes et Siméon Sicre, dudit lieu; Jean Mais, maréchal à foige de Belvèze, contre François Faur, à la métairie de Nordésin, près La Bézole (9 avril 1778); — Jean Castel contre Jean Bonnaves dit *Barrau* et Jean Sicre, arpenteur, tous de La Cassaigne; Jean Salles, voiturier, contre Paul Esquieu, tous deux de La Cassaigne; Paul Chambert, de Cazalioux, contre Jacques et Anne Cassignol frère et sœur, habitant le premier à Rivière, la seconde à Farjeaux; Jean Rieux, maréchal-ferrant de Farjeaux, contre Jeanne Fau, de Fontazelles, et Jean Journet, maréchal de Ferouillet; Delon, avocat de Mirepoix, contre Pierre Ibrard dit *Jean-Péchou*, métayer du Mouilla; François Mario, de Ferouillet, contre Jean Tisseire, laboureur dudit lieu; Jeanne Escourrou, veuve de Jean Gias, de Mireval, et François Bousquet, brassier de Travals, consulat de Lauriac, contre Jean et Géraud Escourrou frères, de Cazalioux (21 mai 1778); — François Cabanier, ancien curé de La Cassaigne, contre Jean-Jacques Marty et Jean Vigroles, son beau-frère, dudit lieu; Antoine Furé, brassier de La Cassaigne, contre Pierre Roques, tailleur d'habits dudit lieu; Jean Rieux, maréchal à foige de Farjeaux, contre Jeanne Fau, veuve d'André Pleit, fermier de la grange de Fontazelles, et contre Jean Journes, maréchal à foige de Ferouillet; Jacques Bonnaves, syndic de l'œuvre mage de l'église de La Cassaigne, contre Pierre Bonnaves dit *Pélat*, dudit lieu; Jean Ibrard dit *Jean-Péchou*, métayer de Mouilla, contre Jean Delon, avocat de Mirepoix; Marguerite Chamayou, de Farjeaux, contre François Mimart, de La Cassaigne (16 juillet 1778); — les époux Rouger et les époux Astoury contre Pierre Pleit, de la Grangette; Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, contre Pétronille Gleizes et Simon Sicre, dudit lieu; Jean-Baptiste Caussidières, maître-cordonnier de Castelnaudary, contre François Furé, brassier, et Jacqueline Doudiès, veuve de Jacques Viver, du hameau de Jean-Berthoumieu; les héritiers de Guilhem, de Belvèze, contre Jean Salles, héritier de Simon, de La Cassaigne; Antoine Simeteis, négociant d'Arfons, contre Vitalis Langlade, ancien garde du monastère pour la forêt de Ramondens, de Saissac; Jean Bonnaves dit *Barrau*, contre Sicre, arpenteur, tous deux de La Cassaigne; le procureur judiciaire du siège contre Guillaume Cornac, Joseph Guiraud dit *Couital*, charbonnier d'Arfons, et François et Barthélemy Pujol, métayers dudit lieu (13 août 1778); — Barthélemy Rolland cadet, négociant de Rivel, et Rives-Large, marchand de Mirepoix, contre les héritiers d'Arnaud Ancelli, brassier de La Cassaigne; les mêmes contre Pierre Bounabos (*sic*), charpentier de La Cassaigne;

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture à volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



la veuve Ancelly contre Simon Sicre, de La Cassaigne; la même contre Paul Douliac, de La Cassaigne; la même contre Germain Anglade, de La Cassaigne; Antoine Salles contre Thérèse Salles, épouse d'Etienne Esquieu, et Françoise Salles, tous de La Cassaigne; Antoine Furé aîné contre Jean Bighioles dit *Janil*, de La Cassaigne; Jacqueline et Rose Esquieu contre Etienne, leur frère, de La Cassaigne; les héritiers d'Antoine Renil, du hameau de la Paule, contre André Gleyzes, meunier de la Mailhole; Jacques Pech contre Louis et François Ruil, de La Cassaigne; Barthélemy Fauré, boulanger, contre Antoine Furé, brassier de La Cassaigne; Germaine Joulia, veuve de Pierre Marty, et Bernard Marty, son fils, de Castelnaudary, contre Bernard Escarguel, du hameau de La Capelle, paroisse de La Cassaigne; Jean Jalabert, négociant de Pamiers, contre Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne; Jacques Tisseyre, négociant de Lasserre, contre Pierre Clavel, brassier de Ferouillet; le même contre Jean Marty dit *Poulard*, de Ferouillet (1^{er} juillet 1779); — Jean Melet contre Léonard Cassagnol, tous deux brassiers de Cazalroux; Paul Douliac, Mathieu Andrieu, Jean Lacroix et les héritiers de Guillaume Furé, ancien séquestre des biens saisis sur Jalavert, contre Gilles Guit, Jacques Carivenc et les héritiers de Paul Mazet, de La Cassaigne; Jacques Pech contre Louis et François Ruil, de La Cassaigne; Louis Audieu, négociant d'Arsons, contre Langlade, de Saissac; Jean Guilhem, fils et héritier de Jean-Paul Guilhem, de Belvèze, contre Jacqueline et Elisabeth Salles, sœurs, de La Cassaigne; Antoine Salles contre Thérèse et Françoise Salles, tous de La Cassaigne; Pierre Pons et Jeanne Saint-Félix, mariés, du hameau des Béziats, contre Jean Saint-Félix dit *le Soldat*, du hameau del Coudougné, consulat de Ferouillet; Carivenc, négociant, contre la veuve Ancelly et ses enfants, tous de La Cassaigne; demoiselle Seranne, veuve de Philippe Lastripes, de Farjeaux, contre Marc Marty, fermier de Fontazelles; Barascou, marchand de Castelnaudary, contre Simon Sicre, voiturier de La Cassaigne; Rougei, Astoury et Pleit, de Tardil, consulat de Ferouillet, contre Pierre Pleit, fermier de la Griagette, domaine du couvent de Piouille au consulat de La Courtète; Pierre et Jean Lacome, brassiers, contre Philippe Mir et Gaston Tournier, du hameau de Turret, consulat de Saint-Gaudéric; Paul Gairaud et Catherine Ruil, mariés, du Cammas de la Paule, contre André Gleizes, meunier à La Mailhole; Jacqueline et Rose Esquieu contre Etienne Esquieu, tous de La Cassaigne; Pierre Rouch, curé de Cazalroux, contre André Gleizes, meunier de La Mailhole; Paul Malroc, marchand de Mirepoix, contre Jean Bonnaves, charpentier de La Cassaigne; Jean, Pierre, Marie, Toïnette et Germaine Rey, frères et sœurs, de Villelongue, contre

Raymond Guinaud, ancien métayer de Saint-Martin, près d'Orsans; François Fau, fils et héritier de feu Gaspard, de la métairie de Mondésir, consulat de La Bezole, contre Jacques Rolland, de Villelongue; le syndic du monastère de Piouille contre Catherine Bonnaves, veuve de Mathieu Lassus, et Bertrand Lassus, son fils, de La Cassaigne; Louise Boutonnier, veuve de Jean-Paul Estève, marchand de Mirepoix, contre les héritiers d'Antoine Ancelly, de La Cassaigne (16 septembre 1779); — Jean-Pierre Poulbaniès, ancien curé de Castans, domicilié à Chalabrie, contre Louis Faure, voiturier de La Cassaigne; le même contre Guillaume Gayraud, de La Cassaigne; le même contre les héritiers de Mathieu Lassus, de La Cassaigne; le même contre Etienne Gayraud et Peyronne Bardiès, de La Cassaigne; Moreau, notaire de Farjeaux, contre François Saint-Félix, du hameau del Coudougné, consulat de Ferouillet; le même contre Bernard Astoury et Marie Pleit, sa femme, de Ferouillet; Jean Germain, meunier de Farjeaux, contre Jean de Curiège, du hameau de La Capelle; Jean Audouy, notaire de Farjeaux, contre Barthélemy Séguier, du hameau du Guin, consulat de Saint-Gaudéric; le même contre François et Bernard Saint-Félix, del Coudougné; Jean Martrette, de Lasserre, contre Jean Doudiès et Thomas Vivei, de La Cassaigne; Jean Jalabert, négociant de Pamiers, contre Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne; Philippe Mir et Gaston Tournier, de Turret, contre Pierre et Jean Lacome, père et fils, dudit lieu; Jean Saint-Félix dit *le Soldat*, contre Pierre Pons et Jeanne Saint-Félix, mariés, du hameau des Béziats; Jean Gardes, boulanger de Gaja-la-Selve, contre Lassus, de La Cassaigne; Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, contre Peyronne Gleyzes et Simon Sicre, voiturier dudit lieu; Viguier, père et fils, marchands de Farjeaux, contre Pierre Jean dit *Domerc* et Jean-François Boyei, de Ferouillet; Cabanier cadet, négociant de Farjeaux, contre Guillaume Gayraud, de La Cassaigne; Viguier, père et fils, négociants de Farjeaux, contre Henri Escarguel, du hameau de La Capelle (9 décembre 1779); — dame Seranne, veuve Lastripes, de Farjeaux, contre Marc Marty, fermier de Fontazelles; Joseph Martin-Dauch, avocat de Castelnaudary, contre Louis Fauré, de La Cassaigne; Jeanne Castel, veuve de Jean Rieulès, contre Pierre Vigiolles, fils de Paul, tous de La Cassaigne; Joseph Carosse, brassier de Ferouillet, contre Jean Rougei et Paul Esquieu, dudit lieu; Jean Jalabert, négociant de Pamiers, contre Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne; Bertrand Rougei, négociant, ancien hôtelier de Brézilhac, contre Antoine Furé, de La Cassaigne; Jean Fauré dit *Mélix*, de La Cassaigne, contre Antoine Mélix, de Farjeaux; Joseph Pech, brassier de La Cassaigne, contre Louis et François Ruil, dudit lieu;

Jean Vigolles dit *Janil* contre Antoine Furé, tous deux de La Cassaigne (16 décembre 1779).

H. 522. (Liasso.) — 168 pièces, papier.

1780-1782. — Cartels d'audience, dites des procureurs, conclusions du procureur juridictionnel et décisions consécutives du juge : Viguiet, père et fils, marchands de Fanjeaux, contre François Furé, de La Cassaigne; Pierre Bordiès, maçon de La Cassaigne, contre Gilles Frontil-Ourliac, oncle et veuve, dudit lieu; Blaise Chavard et Gabriel Deloid, négociants du Villasavary, contre Louis Furé dit *Mounicou*, de La Cassaigne; Jean Lacoume, méragier à Tourret, contre Marie Séguier et Elisabeth Gastou, dudit lieu; Guillaume Chambert dit *Nouvel*, de Cazalrenoux, contre Bernard de Calouin, sire de Tréville, de Castelnaudary (7 février 1780); — Hippolyte Viguiet, avocat de Fanjeaux, contre Jacqueline Bordiès et Thomas Viver, son fils, de La Cassaigne; Simon Sicre, méragier de La Cassaigne, contre Marguerite Vigolles, veuve d'Etienne Ancelly, dudit lieu; Paul Delor, maître en chirurgie du Villasavary, contre Etienne Vigolles, de La Cassaigne; Jacqueline et Rose Esquieu, sœurs, de La Cassaigne, contre Etienne, leur frère; Germain Dourliac, méragier de La Cassaigne, contre Pierre Bonnaves dit *le Pélat*, dudit lieu; Moreau, avocat de Montauban, contre Antoinette Fouché et ses enfants, de La Cassaigne; Joseph Carosse, méragier de Ferouillet, contre Jean Rouger et Paul Esquieu, dudit lieu; Jean Fauré dit *Mélix*, de La Cassaigne, contre Antoine Mélix, négociant de Fanjeaux; Pierre et Jean Lacoume, père et fils, du hameau de Tourret, contre Philippe Mir et Gaston Tournier, dudit lieu; Jacques Pech contre Louis et François Ruil, tous de La Cassaigne; Blaise Chavard, marchand du Villasavary, fermier des droits seigneuriaux du monastère à La Cassaigne, contre les consuls dudit lieu; Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, contre les héritiers de Mathieu Rouzaut, du hameau de Rivière; Jacqueline Doudiès et Thomas Viver, mère et fils, au hameau de Jean-Berthoumieu, contre Antoine Amiel dit Martrette, de Lasserre; Gabriel Delor, marchand-droguiste du Villasavary, contre Antoine Rigaud dit *Faine*, au moulin d'En-Bonnes; Barthélemy Fauré, boulanger de La Cassaigne, contre les héritiers de Jean Bonnaves dit *Furet*; le même contre Pierre Bonnaves dit *Pélat*, du même lieu; Guilhem et Jean Bonnel, marchands-colpoiteurs de Fanjeaux, contre Louis Faure, négociant de La Cassaigne; réception de Dominique Toulza, notaire du Villasavary, avec lettres de Marianne de Moutault-Migos, prieure de Prouille, du 20 décembre 1779, portant institution dudit Toulza en qualité de procureur juridictionnel du monastère; Jean Castel, méragier de La Cassai-

gne, contre Jean Bonnaves dit *Barrau*, et Sicre, arpenteur dudit lieu (6 avril 1780); — Jean Castel, de La Cassaigne, contre Lombard, prêtre obituaire de Fanjeaux; Catherine Bonnaves, veuve Lassus, tutrice de ses enfants, contre Jean Bonnaves dit *Barrau*, tous de La Cassaigne; Jacqueline et Rose Esquieu, sœurs, contre Etienne Esquieu, leur frère, tous de La Cassaigne; Pierre et Jean Lacoume, père et fils, contre Philippe Mir et Gaston Tournier, tous du hameau de Tourret; Jean Fauré dit *Mélix*, de La Cassaigne, contre Antoine Mélix, de Fanjeaux; Jean Chambert, valet à la métairie d'En-Senni près Fanjeaux, contre Guillaume-Nouvel Chambert, brassier de Cazalrenoux; Barthélemy Faure, boulanger de La Cassaigne, contre la veuve de Jean Bonnaves, dit *Furet*, dudit lieu; Paul Delor, chirurgien du Villasavary, contre Etienne Vigolles dit *Beuzé*, de La Cassaigne; Jeanne Castel, veuve de Jean Rieulès, de La Cassaigne, contre Pierre Vigolles, fils de Paul, dudit lieu; Jean Castel, méragier de La Cassaigne, contre Jean Bonnaves dit *Barrau*, dudit lieu; Jean Vigolles, méragier, contre Antoine Furé aîné, brassier, tous deux de La Cassaigne; le procureur juridictionnel du siège contre Guillaume Cournac et Joseph Guiraud, d'Arfons, et contre Barthélemy Pujol, de la métairie de Fauré, et François Pujol, de la métairie de Fouraguel, consulat d'Arfons; Jean-Pierre Poulhariès, prêtre, ancien curé de La Cassaigne et de Castans, à Chalabre, contre Joseph, Jean et Paul Dourliac, oncle et neveux, de la métairie d'Ourliac, juridiction de La Cassaigne; le même contre Germain Garrigues, maréchal à foige de Cazalrenoux (27 juillet 1780); — Jacques Pech contre Louis Pech, son frère, tous deux brassiers de La Cassaigne; Guillaume Gairaud, méragier, contre Jacques Lanes, méragier, tous deux de La Cassaigne; Jean Vigolles dit *Janil* contre Antoine Furé, tous deux de La Cassaigne; Louis Rouzaud, brassier de Villepinte, Jeanne Rouzaud, épouse de Guillaume Simon, de la métairie de Biagot près Miropoix, Paule Rouzaud, épouse de Géraud Fort, de Cazalrenoux, Marie Rouzaud, épouse de Jean Jambert, de Fanjeaux, et Pierre Rouzaud, de la métairie de Rivière près Cazalrenoux, contre Pierre Rouch, curé dudit lieu (31 août 1780); — Jean Chambert, valet à la métairie d'En-Senni, contre Guillaume-Nouvel Chambert, de Cazalrenoux; Saint-Arroman, chirurgien à Prouille, contre Jacques Boyer, charpentier de La Cassaigne; le même contre Louis Babilée, serrurier de La Cassaigne; Jean-Antoine Courounel, valet à la métairie de Fleyre, contre Michel-François et Mathieu Beret, père et fils, métayers à ladite métairie; Jean-Baptiste Rivet, marchand de Miropoix, contre Claire Andrieu, veuve de Jean Bonnaves dit *Furet*, Louis et Paul Fauré, de La Cassaigne; Jean Malet, négociant de Miropoix, contre les héritiers de Paul Vigolles, voiturier

de La Cassaigne; Thomas Valette, marchand de Farjeaux, contre Joseph Bonnet, métayer à Sauzers; Jean Vigiolles dit *Janil* contre Antoine Furé aîné, tous deux de La Cassaigne; Louis Pech contre Jacques Pech, tous deux de La Cassaigne; Jacques Lannes contre Guillaume Gayraud, tous deux de La Cassaigne; Moreau, notaire de Farjeaux, contre Antoine Furé, de La Cassaigne; Saint-Annomai, chirurgien à Piouille, contre la veuve de Vigiolles dit *Madré* et ses enfants, de La Cassaigne; le même contre la veuve de Jean Bonnaves dit *Fuiet* et ses enfants, de La Cassaigne; le même contre Jean Vigiolles dit *Pistoulet*, de La Cassaigne; le même contre Antoine Furé, de La Cassaigne; Bernard Sicie, ménager à Bertaufeuille, contre François Cazanave, de La Cassaigne; Jean Malot, négociant de Mirepoix, contre Barthélemy Escarguel et François Furé, de La Cassaigne; Rivel, négociant de Mirepoix, contre Barthélemy Viguiet, de La Cassaigne; Antoine Mélix, négociant à Farjeaux, contre Jean Fauré dit *Mélix*, de La Cassaigne; Viguiet, père et fils, de Farjeaux, contre Etienne Vigiolles dit *le Beuzé*, de La Cassaigne; Rodière aîné, de Castelnaudary, contre Andié Gleizes, de La Mailhole, juridiction de La Cassaigne; Jean Castel, ménager, contre Catherine Bonnaves, veuve de Mathieu Lassus, et ses enfants mineurs, et contre Jean Bonnaves dit *Barran*, tous de La Cassaigne, et Lombard, prêtre obituaire de Farjeaux (1^{er} février 1781); — Antoine Mélix, négociant de Farjeaux, contre François Furé, de La Cassaigne; Guillaume Gayraud contre Jacques Lannes, tous deux de La Cassaigne; Chambert cadet, de Farjeaux, contre Etienne Bonnaves dit *Fuiet*, de La Cassaigne; le même contre François Gout, de La Cassaigne; Jean Cassignol et Jean Ourteit, de Cazalrenoux, contre Jeanne Lafitte, veuve Lieussou, de Carcassonne; Rives, de Mirepoix, contre Barthélemy Viguiet, de La Cassaigne; Jean Malot, négociant de Mirepoix, contre Baptiste Escarguel et François Furé, de La Cassaigne; Jean-Raymond Dubois, hôte de Cazalrenoux, contre Pierre Ourliac, cordonnier à La Cassaigne; Gaudéric Lacoume, de la métairie de Piquet, contre Jean-Gaudéric Bieysse, de Saint-Gaudéric; ledit Bieysse, de Saint-Gaudéric, contre Jean, Elisabeth et Marie Delpoux, de Roumégas, paroisse de Saint-Gaudéric, et contre Gaudéric Lacoume, de Piquet; Jean Cros, valet au domaine du Fajal, contre Antoine Bonnafoux, métayer à la Borionovo, à Ramondens; Raymond Géraud, brassier de Farjeaux, contre Léonard Cassignol, de Cazalrenoux; Saint-Annomai, chirurgien à Piouille, contre François Vigiolles dit *Pistoulet*, de La Cassaigne; Géraud Bonnel, marchand colporteur de Lanavelle, diocèse de Saint-Flouren Auveigne, contre Jean Bertrand, de Ferouillet; Raymond Géraud, de Farjeaux, contre Pierre Melet, de Cazalrenoux;

Joseph Pech contre Louis et François Ruil, tous de La Cassaigne; Claire Andrier, veuve de Jean Bonnaves dit *Fuiet*, et Rose Bonnaves, mère et fille, contre Anne Mauviel, toutes de La Cassaigne; Rivel, négociant de Mirepoix, contre Barthélemy Viguiet, de La Cassaigne; Paul Deguichement, curé de Ferouillet, contre Catherine Bonnaves, veuve de Mathieu Lassus, de La Cassaigne; Louis Bestrem, négociant de Farjeaux, contre Isabeau Salles, de La Cassaigne; le même contre Jean Salles, de La Cassaigne; le même pour Simon Sicie, de La Cassaigne, et Marthe Poulhariès, héritière de feu Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castans, contre Guillaume Gayraud, fils de Jacques, de La Cassaigne; Jean Sicie, arpenteur de La Cassaigne, contre la communauté dudit lieu; Antoine Mélix, négociant de Farjeaux, contre Jean Fauré dit *Mélix*, de La Cassaigne (31 mai 1781); — Marthe Poulhariès, de Chalabrie, contre Pierre Fauré dit *Garrot*, du Cammas de La Paule; Jean Bussau, ménager de Lasseine, contre Claire Andrier, veuve de Jean Bonnaves, de La Cassaigne; Marthe Poulhariès, de Chalabrie, contre Jean Vigiolles dit *Couca-reillat*, de La Cassaigne; la même contre Jean Bonnaves dit *Gounesse*, de La Cassaigne; la même contre Joseph Durliac, de La Cassaigne; la même contre Antoine Seire dit *l'Avesqué*, de La Cassaigne; Grégoire Bonnaves, maçon, contre Jean Falco, tous deux de La Cassaigne; Guillaume Chambert dit *Nouvel*, de Cazalrenoux, contre Bernard de Calouin, seigneur de Tréville; Jean Lacoume contre Marie Séguier et Elisabeth Gaston, mère et fille, tous du hameau de Tourret; Viguiet père et fils, marchands de Farjeaux, contre Joseph Carosse, de Ferouillet; les mêmes contre Jean Joffre, de Ferouillet; les mêmes contre les héritiers de Jacques Poutard, de Ferouillet; Chambert cadet, marchand de Farjeaux, contre Jean Palosse, métayer à Rivière; Jacques Pech contre Louis et François Ruil, père et fils, tous de La Cassaigne; Bernard Sicie, de Bertaufeuille, contre François, Paul et Joseph Ourliac, ménagers à Ourliac; Charles Tisseire, Jeanne Fau et François Boyer, de Ferouillet, contre Jean Gouic, Prax et autres, d'Escueillens et d'Estassy; Jean-Raymond Dubois, hôte de Cazalrenoux, contre Pierre Ourliac, cordonnier de La Cassaigne; Jean Fauré dit *Mélix*, voiturier de La Cassaigne, contre Antoine Mélix, négociant de Farjeaux; Pierre Fauré dit *Garrot*, du Cammas de La Paule, contre les héritiers Ruil; Destrem fils, négociant de Farjeaux, contre Jean Salles, de La Cassaigne; François, Paul et Joseph Durliac, de La Cassaigne, contre Bernard Sicie, de la métairie de Bertaufeuille; Louis Destrem, négociant de Farjeaux, contre Isabeau Salles, de La Cassaigne (24 janvier 1782); — le même contre Simon Sicie, de La Cassaigne; Françoise Escarguel et François Mimart, mariés, contre

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Lacoume, tous deux du hameau de Tourret; Pierre Pleit, fermier de la Griquette, contre Bernard Astoury et Marie Pleit, sa femme, de Ferouillet; Jean Castel, collecteur de la communauté de La Cassaigne, contre Sicre, arpenteur dudit lieu; Jean Veiger, praticien de Farjeaux, contre le procureur judiciaire du siège en demande d'admission au serment d'avocat; Viguiet, père et fils, de Farjeaux, contre François Furé, brassier de La Cassaigne; les mêmes contre François Vignolle dit *Pistoulet*, de La Cassaigne; les mêmes contre Cazanave fils, de La Cassaigne; les mêmes contre la veuve de Jean Bonnaves dit *Carrière*, tous deux de La Cassaigne; Jean Ricalens, négociant de Ferouillet, contre Jeanne Fau, veuve Pleit, dudit lieu, et contre Pierre Pleit, du Mazet; Jean-Pierre Pech et Catherine Bonnaves, sa femme, Jean Bonnaves dit *Barrau* et Izabeau Bonnaves, sa femme, tous de La Cassaigne, contre Jean, Marie Bonnaves, Jean Mirebail dit le *Bascou* et Anne Bonnaves, son épouse, tous de La Cassaigne; Marty Bruet meunier d'Hounous, contre Jean Pouzens, métayer à Antaux; Bestrem fils, de Farjeaux, contre Simon Sicre, de La Cassaigne (30 janvier 1783); — François Cazanave contre Antoine Furé, brassier, tous deux de La Cassaigne; Baptiste Serène, de Farjeaux, contre François Manuel, de La Cassaigne; Jean Sicre, arpenteur, contre Carivenc, Louis Pech, Bernard Péliissier, consuls, Pierre Bonnaves, Philippe Coste, François Manuel, François Gout, Jean-Pierre Doudiès, Jean Castel, conseillers politiques de La Cassaigne, et Gougens de Fontaines, syndic forain; Sicre, arpenteur, contre Jean Castel fils, collecteur de La Cassaigne; Jean Lacoume contre Pierre Lacoume, tous deux du hameau de Tourret, consulat de La Calvière; Jean Holier, charpentier de Villepinte, contre Jean Bonnaves dit *Bou- nesse*, maçon de La Cassaigne; attestation d'encan pour François-Tristan de Cambon, évêque de Mirepoix, poursuivant la saisie des biens de Géraud Mario et des héritiers de Guillaume Mario, du lieu de La Lèze, au consulat d'Arbonens ou Generville; Destrem fils, négociant de Farjeaux, contre Simon Sicre, de La Cassaigne; François Cazanave contre Antoine Fauré, brassier, tous deux de La Cassaigne; Jean Sicre, arpenteur, contre Jacques Lannes et Simon Sicre, tous de La Cassaigne (6 février 1783); — Françoise Escarguel et François Mimart, de La Cassaigne, contre Rose Griffé, veuve de Mathieu Cartier, et Jean Cartier, son fils, de Ricaud; la communauté de La Cassaigne contre Sicre, arpenteur-géomètre dudit lieu; Brustier, curé de Saint-Amais, contre Léonard Cassignol, de Cazalrenoux; Jean Castel, collecteur de La Cassaigne pour l'année 1782, contre Sicre, arpenteur dudit lieu; Jean-Pierre Doudiès contre Gilles Frontil, Dourliac et consorts, tous de La Cassaigne; Gabriel Rouger, de Farjeaux, contre

Macaire Sicre, de Bertaufeuille; Jean-Pierre Pech et Catherine Bonnaves, sa femme, et Jean Bonnaves dit *Barou* et Izabeau Bonnaves, sa femme, contre Jean Bonnaves dit *Carrière* et consorts, tous de La Cassaigne; Jean Ricalens, négociant de Ferouillet, contre Jeanne Fau, veuve d'André Pleit, dudit lieu, et Pierre Pleit, du Mazet (17 février 1783); — Brustier, curé de Saint-Amais, contre Léonard Cassignol, de Cazalrenoux; Françoise Escarguel et François Mimart, de La Cassaigne, contre Jean Escarguel, de Ricaud; Jean Sicre, arpenteur de La Cassaigne, contre les consuls et conseillers politiques dudit lieu; le même contre Jean Castel fils, collecteur de La Cassaigne; Françoise Escarguel et François Mimart, de La Cassaigne, contre Rose Griffé, veuve de Mathieu Cartier, et Jean Cartier, son fils, de Ricaud (6 mars 1783); — Bardou, notaire de Chalabre, contre Pierre Melet, de Cazalrenoux; Pierre Boudiès, maçon, contre Gilles Frontil dit *Calinat* et Dourliac, oncle et veuve, tous de La Cassaigne; Dominique Fabie, tuilier de Mirepoix, contre Macaire Sicre, de la métairie de Bertaufeuille; Paul Teuillié et Jacqueline Reuil, sa femme, de la métairie de la Motte, contre Pétronille Reuil, du Cammas de la Paule; Jean-Gaudéric Biesse, de Saint-Gaudéric, contre Jean, Elisabeth et Marie Delpoux, frère et sœurs, de Roumégas; de Gouzens-Fontaines contre Sicre, arpenteur de La Cassaigne (27 mars 1783); — les conjoints Françoise Escarguel et François Mimart, de La Cassaigne, contre Jean Castel dit l'*Espagnol*, dudit lieu, et Rose Griffé et Jean Castel, son fils, de Ricaud; Barthélemy Fages, valet de labour de La Cassaigne, contre Jean Cassignol dit *le Seignou*, du hameau de Rivière, consulat de Cazalrenoux; Rivel et Dufrière, négociants de Mirepoix, contre Bernard Moreau, de Farjeaux; Pierre Doudiès, maçon, contre Gilles Frontil et Dourliac, oncle et veuve, tous de La Cassaigne; Paul Teuillié et Jacqueline Reuil, sa femme, de la Motte, contre Pétronille Reuil, du Cammas de la Paule; Louis Audrieu, Simon Sicre, Jean Bonnaves et consorts, contre les héritiers de Siméon Salles, tous de La Cassaigne; Macaire Sicre, ménageur de Bertaufeuille, contre Dominique Fabie, tuilier de Mirepoix; Jean Lannes fils aîné, de la métairie d'En-Lares, consulat du Villasavary, contre Jean Lares, de La Cassaigne; Jean Ricalens, négociant de Ferouillet, contre Jeanne Fau, veuve d'André Pleit, dudit lieu, et Pierre Pleit, de la Griquette (5 juin 1783); — Martin Singlar, menuisier de Bellegarde, contre Jean-Jacques Bêteille, du hameau de Tourret; Joseph Valette, de La Cassaigne, contre Sicre, ménageur à Bertaufeuille; Bernard Gout, meunier de Lignairolles, contre Jean et Guillaume Jammes, métayers à Gasparou; Escoursamil, de Mirepoix, contre François Furé, de La Cassaigne; Louis Audrieu, Simon Sicre, Jean

Bonnaves contre les héritiers de Simon Salles, tous de La Cassaigne; Françoise Escaraguel et François Mimart, de La Cassaigne, contre Jean Castel dit *l'Espagnol*, dudit lieu, et contre Rose Griffé et Jean Cartier, son fils, de Ricaud; François Germa, négociant d'Orsans, contre Jean Gleizes fils, meunier à La Mailhole; Jean Lanes fils, de la métairie d'En-Lanes, contre Jacques Lanes, de La Cassaigne; Bernard Gout, meunier de Lignairolles, contre Guillaume et Jean Jammes, de Gasparou; bail judiciaire à Boyer, menuisier de La Cassaigne, des biens saisis sur Géraud Mario et Anne Jalabert, veuve de Guillaume Mario, avec le titre d'encan desdits biens au profit de François-Tristan de Cambon, évêque de Mirepoix; Jacques et Paul Morcla, fermiers du Moulin-Neuf, contre Pierre Lacoume, du hameau de Tourret (31 juillet 1783). — Paul Douliac, de La Cassaigne, contre Barthélemy Roubeau; Jacques Tisseyre, négociant de Lasserre, contre Marc Sourès et les héritiers de Jean Marty, de Fenouillet (4 septembre 1783). — Certificat d'encan sur les biens saisis à la requête du chapitre cathédral de Mirepoix, au préjudice de Seriès; autre certificat d'encan sur les biens saisis par l'évêque de Mirepoix, au préjudice de Jean Bousquet, de Saint-Gaudéac, fermier des dîmes de Saint-Julien-de-Briola et Gaja-la-Selve; Louis Andrieu et consorts, de La Cassaigne, contre les héritiers de Simon Salles, dudit lieu; Jacques Mimart fils, de La Cassaigne, contre Macaire Sicre, de Bertaufeuille; Hustang, greffier consulaire de la communauté du Mortier, habitant de Fanjeaux, contre Macaire Sicre, de Bertaufeuille; Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre François Mimart, de La Cassaigne; le même contre Pierre Melet, de Cazalrenoux; Jean Bonnaves dit *Carrière* contre Jean Bonnaves, charpentier, tous deux de La Cassaigne; Jacqueline Dondiès, de La Cassaigne, contre Nicolas Veiger, de Fanjeaux; Jean-Ferniol Tournier, de Ville-Dieu, contre les héritiers de Pierre Melet, de Cazalrenoux; Géraud, de Fanjeaux, contre lesdits héritiers de Pierre Melet; Carivenc et Castel, de La Cassaigne, contre Jean Bonnaves dit *Carrière*, dudit lieu; Escoursamil, de Mirepoix, contre François Furé, brassier de La Cassaigne; Antoine Mélix, négociant de Fanjeaux, contre Arnaud Taillefer, de Cazalrenoux; Jean-Baptiste-Gaston Alizet, négociant de Lérans, contre les héritiers de Pierre Mario, de Fenouillet; bail judiciaire des biens de Louis et Paul Faure, de La Cassaigne, saisis à la requête de la dame Toursier, veuve Fontanilles, de Toulouse (18 décembre 1783). — Jean Bonnéry, cordonnier de Fanjeaux, contre Arnaud Taillefer, de Cazalrenoux; Antoine-Jean Aliey, négociant de Mirepoix, contre François Saint-Félix, de la métairie du Coudougné; Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre Jean Rougé, de

de La Cassaigne; Pierre Bonnaves, ménager de La Cassaigne, contre Pierre Douliac et Pierre Vigrolles, dudit lieu; Jean Guilhem, de Belvèze, contre Jean Salles, de La Cassaigne; l'hôpital de Notre-Dame de la Gaude, de Pamiers, contre Charles Tisseyre, de Fenouillet; François Germa, d'Orsans, contre François Mario, maréchal de Fenouillet; Paul Esquieu, ménager de La Cassaigne, contre Etienne Vignollès, charretier dudit lieu; Pierre-Gaston Dufrène, négociant de Mirepoix, contre Jean Bertrand, de Fenouillet; le même contre Pierre Ruil, de La Capelle, juridiction de La Cassaigne; le même contre Paul Guinaud, du Cammas de la Paule, et Guillaume Guinaud, son frère, du hameau de Jean-Berthomieu près La Cassaigne; le même contre Pierre Bonnaves, de La Cassaigne; François Mimart contre Barthélemy Valette, tous deux de La Cassaigne; Clément Brustier, marchand de Mirepoix, contre Pierre Lacoume, du hameau de Tourret; la dame Rassignier, veuve Castel, marchand de cuis de Castelnau-dary, contre Douliac, cordonnier de La Cassaigne; Marguerite Cassigol, femme de Bernard Escaraguel, de la métairie de Marmuret, contre Jean Cassigol, ménager de Rivière, paroisse de Cazalrenoux; Barthélemy Valette, cordonnier de La Cassaigne, contre Sicre, ménager à Bertaufeuille; Hugues Dolier, bachelier en droit de Fanjeaux, contre Simon Sicre, de La Cassaigne; Etienne Duvilla, ménager de Fanjeaux, contre Macaire Sicre, ménager de Bertaufeuille; Rustang, avocat postulant de Fanjeaux, contre Joseph Cazanave, tailleur de La Cassaigne; réception et serment d'Avignon, avocat au parlement; Lacoume cadet, du hameau de Tourret, contre la dame Moreau, veuve Moreau, notaire de Fanjeaux; Catherine Bonnaves et Jean-Pierre Pech, son mari, contre Jean Bonnaves dit *Carrière*, tous de La Cassaigne; Jacques Mimart, brassier de La Cassaigne, contre Jean Mirebail et Gabrielle Mimart, sa femme, du même lieu; Grégoire Vigrolles dit *l'Apouticaire* contre Barthélemy Falco, maréchal à loige, tous de La Cassaigne; André Mirebail dit *Sarraillé*, de La Cassaigne, contre Nicolas Veiger, de Fanjeaux; Simon Sicre, fils d'André, contre Mirebail dit *Sarraillé*, tous deux de La Cassaigne; Jean Lacoume aîné contre Jean Lacoume cadet, tous deux du hameau de Tourret; Raymond-Louis de Calages, curé de Fanjeaux, contre Jean Taillefer, de Fenouillet; le même contre Jean Mario, de Fenouillet; le même contre François Mario, ancien forgeron d'Orsans, à Fenouillet; Thomas Valette, marchand de Fanjeaux, contre Germain Reverdy, de Cazalrenoux; le même contre François Mélix, ménager au Coudougné; le même contre Pierre Dailes, fils et héritier de Joseph Dailes, de Fenouillet; Jacques Lanes, de La Cassaigne, contre Arnaud Taillefer dit *le Vicain*, de

Saint-Gaudéric ; le même contre Jean Mirabal dit *le Bascou*, de Cazalieroux ; le même contre François Garrigues, de Cazalieroux ; le même contre Jean Taillefer, de Ferouillet ; le même contre François Natio, maréchal à foige de Ferouillet ; Germain Guilhem, ménager du Villasavay, contre Etienne Bonnaves, ménager de La Cassaigne ; le même contre Guillaume Gairaud, ménager au Cammas, paroisse de La Cassaigne ; le même contre Jean Bonnaves dit *Baiou*, charpentier de La Cassaigne ; le même contre Jean Escaraguel, charpentier de La Cassaigne ; Escaraguel aîné, de Ferdeille, contre Arnaud Taillefer dit *Vicary*, de Cazalieroux ; Pierre Canière, colporteur de Fanjeaux, contre Léonard Cassignol, meunier de Cazalieroux ; Jeanne Marty, veuve de Barthélemy Arcizet, de Mirepoix, contre Marc Marty, fermier de Fontazelles ; Joseph Cazanave, tailleur de La Cassaigne, contre Rustang, avocat postulant de Fanjeaux (23 mars 1786). — Clouzet, bourgeois de Castelnaudary, contre Jean et Etienne Vigrolles, père et fils, ménagers de La Cassaigne ; Françoise Escaraguel, veuve de François Mimart, de La Cassaigne, contre Jean Escaraguel, de Ricaud ; la même contre Jean Castel dit *l'Espagnol*, de La Cassaigne ; Clouzet, de Castelnaudary, contre Simon Sicie et Jean Vigrolles, de La Cassaigne ; la veuve Sudie, marchande de Castelnaudary, contre Barthélemy Falcon, maréchal à foige de La Cassaigne ; Rustang, avocat postulant de Fanjeaux, contre Jean Bonnaves dit *Bounesse*, maçon de La Cassaigne ; Marie Séguy, veuve Mailhol, de Fanjeaux, contre Raymond Boyer, de La Cassaigne ; Guillaume Bossuge, au domaine de Piquemoure, contre Jean Escaraguel dit *la Platine* et Etienne Coste, tous deux maçons de La Cassaigne ; Guinaud Marie, ménager à la métairie de Calvairac, consulat de Geneville, contre Jean Faure, ménager de La Cassaigne ; Jacques Tisseyre, négociant de Lasserre, contre Pierre Dormeie, de Ferouillet ; Rieux, bourgeois de Belfort, contre Antoine Cazanave, de La Cassaigne ; Jacques Tisseyre, négociant de Lasserre, contre François Aliey, de Ferouillet ; Rives, marchand de Mirepoix, contre Jean Marie, de Ferouillet ; Jean Foit, de la Boudette, paroisse de Cazalieroux, contre Taillefer, de la même paroisse ; Jean-Pierre Falcon, fermier du Cammas-del-Castel, paroisse de Cazalieroux, contre les héritiers de Jean Coratié, de la même paroisse, et contre Louis Cassignol, du hameau de Rivière, héritier de Paul, son père ; Jean Audouy, notaire de Fanjeaux, contre Jean Escaraguel, charpentier de La Cassaigne ; François Germa, ancien maréchal à foige d'Orsans, contre Barthélemy Falcon, maréchal à foige de La Cassaigne ; Catherine Esquieu et Guinaud Faure contre Paul Esquieu, tous de La Cassaigne ; Jacques Lames dit *Lirou* contre Etienne Vigrolles et François Gout, tous de La Cassaigne ; André

Mirebail dit *Sarraillé* contre Simon Sicie, tous de La Cassaigne ; Jean-Pierre Pech, de La Cassaigne, contre Guillaume Escaraguel, de La Capelle ; Alexandre Mir, maréchal de Lérans, contre Jean Bonnaves, charpentier de La Cassaigne ; Jean Bonnaves dit *Théza* contre François Gout, meunier, tous deux de La Cassaigne ; Jacques Delanis, du Cammas, paroisse de La Cassaigne, contre Pierre Pech, dudit lieu ; François Germa, maréchal à foige d'Orsans, contre François Marie, maréchal à foige de Ferouillet (12 octobre 1786).

H. 524. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1787-1788. — Cartels d'audience, dires des procureurs, conclusions du procureur judiciaire et décisions consécutives du juge : Jean Lacoume aîné, du hameau de Tourret, contre Jean Lacoume cadet, dudit lieu ; Paule Natio, veuve de Baptiste Castilla, de la métairie de Calvairac, consulat de Genevrières, contre l'évêque de Mirepoix, en annulation de la saisie pratiquée sur les biens de Géraud Natio ; autres poursuites pour le même objet d'André Natio, cordonnier de Ribouisse ; de Marion de Gaja, au château de Courtines ; de Paul Saint-Amaïs, en qualité de tuteur des enfants de feu François Saint-Amaïs et d'Anne Natio, de Pech-Luna ; de Joseph Bosc, notaire de Peyrefitte-du-Razés ; Antoine Furé et Gabrielle Bonnaves contre Jacques Bonnaves dit *Gounet* ; Chambert cadet, marchand de Fanjeaux, contre Germain Dourliac dit *Luquet*, de La Cassaigne ; le même contre Jacques Pech, de La Cassaigne ; François Germa, ancien maréchal d'Orsans, contre Pierre Viguié dit *Capdauzel*, de La Cassaigne ; Marie Chalet, femme de Léonard Cassignol, de Cazalieroux, contre Jean-Baptiste Bousquet, dudit lieu ; Baptiste Savay, maçon de Fanjeaux, contre les héritiers de Pierre Coste, de La Cassaigne ; Jean Mirabail et Gabrielle Mimart, sa femme, de La Cassaigne, contre Jacques Mimart, dudit lieu ; Pierre Bonnaves, ménager, contre François Gout et Simon Boiel, tous de La Cassaigne ; Jean Sicre cadet dit *Laganit*, de La Cassaigne, contre Jacques Mimart, dudit lieu ; François-Tristan de Cambor, évêque de Mirepoix, poursuivant la vente par décret des biens de feu Guillaume Mario, contre la dame Jalabert, son épouse (15 mars 1787). — Jean-Pierre Pech, fils de Jacques, de La Cassaigne, contre Guillaume Escaraguel, de La Capelle ; Jean Bonnaves dit *Théza petit*, ménager de La Cassaigne, contre François Gout, meunier dudit lieu ; Marguerite Cassignol, femme de Bernard Escaraguel, de Marmuret, paroisse de Rascous, contre Jean Cassignol, du hameau de Rivière, paroisse de Cazalieroux ; Paul Furé, de Fanjeaux, contre Antoine Furé, de La Cassaigne ; François Mir, foigeon de Fanjeaux, contre Simon Sicie, de La Cassaigne ; André Mario, cordonnier

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture à volonté
pour seulement
\$8.99/mois

[Continuer](#)

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Augustin Lassus, soldat au régiment de Cordé, à Lille en Flandre, et les conjoints Anne Lassus et Bernard Marty, de Mirepoix, contre Bertrand Lassus, leur frère et beau-frère, de La Cassaigne; Jacques Peitavi, maître boulanger de Farjeaux, contre Etienne Vigiolles, de La Cassaigne; Gensou, marchand de Mirepoix contre Paul Guiraud, du Cammas de la Paule; Thomas Valette, négociant de Farjeaux, contre Jean Lacoume, du hameau de Turret; le même contre Jacques Furié, brassier de La Cassaigne; Barthélemy Faure, boulanger de La Cassaigne, contre Bertrand, dudit lieu; le même contre Taillefer dit *Vicary*, de Cazalieroux; Etienne Coste, maçon de La Cassaigne, contre Grégoire Vigiolles dit *l'Apouticaire*, dudit lieu; Gaudéric Lacoume, du hameau de Piquet au consulat de La Calvière, contre Louis Espérou, du masage du Clot, même consulat; Thomas Valette, de Farjeaux, contre Vital Carral, tisserand, et Jeanne Boyer, sa femme, de La Cassaigne, et contre Louis Babilée, serrurier, et Claire Boyer, sa femme, dudit lieu; Jacques Mimart, de La Cassaigne, contre Barthélemy Valette, dudit lieu (14 février 1788). — Pierre-Gaston Dufrene, de Mirepoix, contre Etienne Vigiolles, de La Cassaigne, et Macaire Sicre, de Bertaufeuille; le même contre Pierre Viguiet et Jean Faure dit *Mélix*, de La Cassaigne; Carut, tourneur de Mirepoix, contre Salles, de La Cassaigne; Jean Bonnaves dit *Théza petit*, contre François Gout, meunier, tous deux de La Cassaigne; Maguerite Cassignol, femme de Bernard Escaraguel, de Marmuret, paroisse de Rascous, et Chambert cadet, marchand de Farjeaux, contre Raymond Dubois, de Cazalieroux; Fabie aîné, aubergiste de Castelnaudary, contre Alexis Senène, négociant de Toulouse; Thomas, chirurgien de Montfort, contre Vigiolles dit *Benzé*, de La Cassaigne; Moreau, receveur des domaines et bois du roi à Montauban, contre les héritiers de feu Pierre Coste, de La Cassaigne; Hugues Rougei, fermier de la métairie du Baille, contre Etienne Vigiolles dit *Beuzé*, de La Cassaigne; Marie Félix, femme de Gabriel Garouste, de Gaja, contre autre Félix, du Coudougné; Pierre Bazieux, colporteur de Farjeaux, contre André Mirabail, de La Cassaigne; Pierre Peitavi, marchand de Farjeaux, contre Jean Salles, de La Cassaigne; Pierre-Dominique Rives, marchand de Mirepoix, contre Taillefer, de Cazalieroux; Gensou, marchand de Mirepoix, contre Guillaume Gairaud du Cammas de Jean-Berthoumieu; Jean Canière, huissier de Farjeaux, contre Salles, négociant de La Cassaigne; Tréboul dit *Raymond*, bourgeois de Villepinte, contre l'arpenteur Sicre, de La Cassaigne; les consorts Marianne Pouchon et Jean Rieux, de Mirepoix, contre Louis Vilanou, fermier de la métairie de Denis; Louis Cassignol dit *Sauzet*, de Rivière, contre Jean-Pierre Falcou, fermier du Cammas

de Castel, consulat de Cazalieroux; Pierre Tisseyre, d'Hounoux, contre Etienne Vigiolles dit *Beuzé* et Antoine Bonnaves dit *Pélat*, de La Cassaigne; certificat d'encan pour Jean-Baptiste Derat, de Mirepoix, contre Etienne Rougei, curateur de la succession de feu Antoine Toutiol, chirurgien de Mirepoix; Raymond Rieux fils, bourgeois de Belfort, au consulat de Fortets, contre Salles, de La Cassaigne; Raymond Rougei, de Farjeaux, contre Gleizes, meunier de La Mailhole; le même contre Etienne Vigiolles, de La Cassaigne; Pierre Faure dit *Garrot*, du Cammas de la Paule, contre les héritiers d'Antoine Ruil, dudit lieu; Louise Sicre et Antoine Bonnaves dit *Pélat*, de La Cassaigne, contre Macaire Sicre, de Bertaufeuille; François Mimart contre Barthélemy Valette, de La Cassaigne; Boudouresque jeune, marchand de Mirepoix, contre Louis Vilanou, fermier de la métairie de Denis; Thomas Valette, de Farjeaux, contre Vital Carral, tisserand de La Cassaigne; Augustin Lassus, soldat à Lille en Flandre, et Anne Lassus, contre Bernard Lassus, leur frère, de La Cassaigne (12 juin 1788). — Gensou, marchand de Mirepoix, contre Guiraud, du Cammas de la Paule; Jean Antoine, négociant d'Hounoux, contre Jean-François Boyer, de Ferouillet; Chambert cadet, marchand de Farjeaux, contre Jean-Raymond Dubois, de Cazalieroux; Antoine Sicre, de La Cassaigne, contre Paul Furié, dudit lieu (24 juillet 1788). — Marie Vilanou, veuve de Jean Pouchon, de Lérans, et Marie-Anne Pouchon, sa fille, contre Etienne Rougei, avocat, curateur de la succession de feu Antoine Toutiol, chirurgien, et contre Jean-Baptiste Derat, tous deux de Mirepoix; Anne Fortes, veuve de Rives, marchand de Mirepoix, contre Jean Escaraguel, charpentier de La Cassaigne; Paul Bousquet, de Courtauly, contre François Rougei, de la métairie de Denis; Gilles Sicre, maître charon de Caudeval, contre Macaire Sicre, de Bertaufeuille; des Guillots de Labatud, du Villarsavay, contre Etienne Vigiolles dit *Beuzé* et Jacques Marty dit *Belségure*, de La Cassaigne; Thomas Valette, de Farjeaux, contre les conjoints Vital Carral et Jeanne Boyer, Louis Babilée et Claire Boyer, de La Cassaigne; Jean-Baptiste Derat, de Mirepoix, contre Etienne Rougei, noble Alexis de Laverdun, bénéficiaire du chapitre de Mirepoix, Boudouresque, marchand, Mathieu Bilhard, apothicaire, Marie Vilanou, veuve de Jean Pouchon, et Marie-Anne Pouchon, sa fille; Mathieu Bilhard, apothicaire de Mirepoix, contre Etienne Rougei, curateur de la succession d'Antoine Toutiol, chirurgien, et contre Jean-Baptiste Derat, de Mirepoix; François Boudouresque, marchand de Mirepoix, contre Rougei, avocat, et Jean-Baptiste Derat; noble Alexis de Laverdun, prêtre bénéficiaire de Mirepoix, contre les mêmes; Louis Martoy, menuisier de Farjeaux, contre François Furié, de La Cassaigne; dame Villeveuve,

marchaude de Mirépoix, contre Bertrand Lassus, de La Cassaigne (21 août 1788). — Simon Lombart, de Farjeaux, contre les héritiers de feu Gilles Miraval, de La Cassaigne; des Guilhots de Labatud, du Villasavary, contre Marty dit *Belségure* et Étienne Vigiolles dit *Beuzé*, de La Cassaigne; Paul Adgei, de Farjeaux, contre Pierre Roubeau, de La Cassaigne; Guillaume Gairaud, du hameau du Cammas, contre Jacques Delanis, dudit hameau; Antoine Furé, de La Cassaigne, contre Paul Furé, de Farjeaux; Raymond Couloumié, de la métairie de Bertegail, paroisse de Saint-Amans, contre Jean Cassignol dit *Seignou*, du hameau de Rivière, paroisse de Cazalieroux; Tréboul dit *Raymond*, bourgeois de Villepinte, contre Sicie, arpenteur de La Cassaigne; Jean Escaraguel dit *Blanquet*, et Jeanne-Marie Barrau, sa femme, d'Orsans, contre Jean Rougei dit *Peyrié*, tuteur de Françoise Rougei, de Ferouillet; Pierre Bonnaves dit *Pélat*, de La Cassaigne, contre François Mauel, syndic de l'œuvre mage de la paroisse de La Cassaigne; Vital Carral, tisserand, contre Étienne Vigiolles dit *Beuzé*, tous de La Cassaigne; Jean Trésariou, chevrier de Sorèze, contre Guillaume Caux dit *Daudelle*, métayer à Ramondens (30 novembre 1788).

H. 525. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1789-1790. — Cartels d'audience, dires des procureurs, conclusions du procureur judiciaire et décisions consécutives du juge : Pierre Bazieux, colporteur du pays d'Auvergne, contre André Mirabail, de La Cassaigne; Jean Gaston, de Montgaillard, contre Jean Lacoume, du hameau de Tourret; Guillaume Rouch, seigneur de La Courtète, contre Jacques Laguzou, de la métairie de Sibrou; Paul Penavayre, de la métairie de Belfoit, consulat de Saint-Cristol⁽¹⁾, contre Guillaume Guinaud, de La Cassaigne (29 janvier 1789). — Dufrene, négociant de Mirépoix, contre Jean Salles, marchand de La Cassaigne; Lieussou, notaire de Farjeaux, contre Barthélemy Cuilhé, de Ferouillet; Dufrene, négociant de Mirépoix, contre les héritiers de Pierre Rouzaud dit *Montagnol*, du hameau de Rivière, paroisse de Cazalieroux; Gouzers de Fontaines, seigneur de Montoulivet, contre Jalabert, à la métairie de ce nom près La Cassaigne; Henri-Nouvel Lastiapes, bourgeois de Farjeaux, contre Bêteille cadet, de Tourret; Sabatier, bourgeois de Pexiora, et Jacques Lannes, fermier des dîmes de La Cassaigne, contre Étienne Vigiolles, de La Cassaigne; Pierre Millet, de Ferouillet, contre Charles Tisseyre dit *Charlou*, dudit lieu; Antoine Reuilles, agent des fermes royales à Puivent, contre Jacques Escaraguel, de

La Cassaigne; Jean-Pierre Ratabouil, à Charlet, paroisse de Fonters, contre Jalabert, à la métairie de Pechibert⁽¹⁾, consulat de La Cassaigne; Jean Castel, cardeur de laines de La Cassaigne, contre Françoise Escaraguel et François Mimart, dudit lieu; Guinaud Bonnel, marchand de Farjeaux, contre Antoine Rouzaud, de Rivière; Macaire Sicie, de La Cassaigne, contre Gilles Sicie, charroi de Caudeval; Jean Fort, de Cazalieroux, contre Crébasse, de Laurabuc; Françoise Rougé, fille de François Rougé, et Marguerite Rougé, épouse de Marc Lebiand, de Ferouillet, contre Guillaume Marquié et Jean Rougei, dudit lieu; Jean Lacoume cadet, du hameau de Tourret, consulat de La Calvière, contre Gaston Tournier, dudit hameau; Rougei, notaire de Mirépoix, contre Bêteille, du hameau de Tourret; Jean-Pierre Gibelot, docteur-médecin de Mirépoix, contre Pierre, Guillaume et Jacques Escaraguel, de La Cassaigne; Léonard Cassignol et Guillaume Lévis, de Cazalieroux, contre Jean-Raymond Dubois, aubergiste dudit lieu; Marianne, Paul et Barthélemy Pouchou, fille et fils de Marie Vilanou, de Mirépoix, contre Jean-Baptiste Denat et Rougei, curateur de la succession du chirurgien Toutiol, de Mirépoix; Pierre Millet, de Ferouillet, contre Jean Mario, dudit lieu; Barthélemy Fauré, boulaiger de La Cassaigne, contre André Mirabail, dudit lieu; François Gout, meunier de La Cassaigne, contre Marie Gout, épouse de Jean Bonnaves dit *Thèza-pichou*, dudit lieu; Jean Ancely, garçon maréchal à Lauriac, contre Louis Babilée, serrurier de La Cassaigne (12 février 1789). — Rouch, curé de Cazalieroux, contre Ambroise Avigou, négociant de Sainte-Colombe; François dit *le Marquis*, tailleur de pierres de La Cassaigne, contre les héritiers de feu Jean Rieulès, tisserand de La Cassaigne; le syndic de l'hôpital de Pamiers contre Jean Mario dit *Mariata*, de Ferouillet; Barthélemy Falcoi, maréchal à foige de La Cassaigne, contre Grégoire Vigiolles dit *l'Apouticaire*, dudit lieu; Lignères, négociant de Carcassonne, contre Pierre Roubeau, de La Cassaigne; Antoine Ricalens contre Dominique Roubeau, de La Cassaigne; Jean Ancely, garçon maréchal à Lauriac, contre Louis Babilée, serrurier dudit lieu; Guillaume Bossuge, garde à Piquemoure, contre Jacques Pech et Louis Castel, de La Cassaigne; Françoise Escaraguel, veuve de François Mimart, de La Cassaigne, contre Jean Castel, cardeur de laines dudit lieu; François Cabanier, ancien curé de La Cassaigne, contre Jean Castel dit *l'Espagnol*, cardeur de laines dudit lieu; admission à la prestation de serment de M^e Saitie, avocat postulant à la cour royale de Farjeaux (28 mai 1789). — Paul Sabatier, de Pexiora, fermier des droits seigneuriaux du monastère de Prouille à Cazalieroux,

(1) Annexe de Fonters-du-Razés.

(1) Auj. Jalabert.

contre Charreau, maçon d'Hounous; le même contre Arnaud Taillefer, de Cazalioux; le même contre Jean Abat dit *le Gourry*, de Cazalioux; le même contre les héritiers de Marie Taillefer, veuve de Pierre Mélet, de Cazalioux; le même contre les héritiers de Géraud Escourrou, de Cazalioux; le même contre les héritiers de Pierre Mélet, de Cazalioux; le même contre Jacques Fuié, de La Cassaigne, époux de Marie-Anne Viver, fille et héritière de Jacqueline Doudiès; le même contre les héritiers de feu Labatut dit *Vinagre*, de Farjeaux; Thomas Valette, de Farjeaux, contre François Lanes, métayer à Fontazelles, près Ferouillet (13 août 1789). — Pierre Escaraguel, fils et héritier d'Henri, du hameau de La Capelle, consulat de La Cassaigne, contre Jacques Esquieu, de La Cassaigne; le même contre Guillaume Escaraguel, de La Capelle; Catherine Lastiapes contre François Rougei, fils de Jean, métayer à la métairie de Denis; Pierre Millet, de Ferouillet, contre Jean Mario, dudit lieu; Jean-Pierre Viguier, de Farjeaux, contre Paul et Rose Esquieu, père et fille, de La Cassaigne; Gabriel Lasserre, serviteur du curé de Cazalioux, contre François Gout, meunier de La Cassaigne; Cabanier, prête consorciste de Farjeaux, contre Jean Castel dit *l'Espagnol*, de La Cassaigne; des Guillots de Labatut, du Villasavay, contre Etienne Vigolles et Jacques Marty dit *Belségure*, de La Cassaigne; Barthélemy Fau, marchand de Limoux, contre François Fau, de la métairie de Mondésir, consulat de La Bezolle; Dufrene, négociant de Miépoix, contre Elise Gerson, épouse de Jean Barrière, métayer à Curiège; Pierre Cathala, de Laurac-le-Grand, contre Gleize fils, meunier de La Mailhole; Toulza, notaire du Villasavay, contre Bousquet, métayer de La Cassaigne; François Bauzil, bourgeois à Fontorbe, tuteur des enfants de son frère Jean-Joseph, négociant de Miépoix, contre Guiraud Fauré, de La Cassaigne; Paul Sabatier, de Pexiora, contre les héritiers de Mathieu Lassus, de La Cassaigne; Géraud Bonnel, colporteur du pays d'Auvergne, demeurant à Farjeaux, contre Rotheau, à la métairie de ce nom, près La Cassaigne (17 septembre 1789). — Pierre Millet, de Ferouillet, contre Jean Mario, brassier dudit lieu; Barthélemy Fauré, boulanger de La Cassaigne, contre Jean Bonnaves dit *Pélat*, dudit lieu; Thomas Valette, marchand de Farjeaux, contre François Sicre, de La Cassaigne; le même contre Jean Escaraguel, charpentier de La Cassaigne; le même contre André et Jean Gleizes, père et fils, meuniers à La Mailhole; Pierre Gathala, de Laurac, contre Gleizes fils, à La Mailhole; Baptiste Sérane et Pierre Sylvestre dit *Courset*, de Farjeaux, fermiers des droits seigneuriaux de Prouille à Ferouillet, contre Barthélemy Cuiller, dudit lieu; Rigaud, au moulin de Pichevaque, contre Etienne Vigolles, de La

Cassaigne; Jean Rougei, d'Escueillens, contre François Rougei, de Denis, paroisse de Saint-Gaudéric; Boudouresque, marchand de Miépoix, contre Bêteille cadet et Jeanne Nic, sa femme, de Tourret, juridiction de La Calvière; Baptiste Méric, boulanger de Miépoix, contre Jean Salles, marchand de La Cassaigne (19 novembre 1789). — Falcon, négociant de Castelnaudary, contre Furé, père et fils, de La Cassaigne; Paul Sabatier, de Pexiora, contre Louis Castel, de La Cassaigne; Baptiste Mic, boulanger de Miépoix, contre Jean Salles, marchand de La Cassaigne; Pierre-Gaston Dufrene, négociant de Miépoix, contre Avignon; Gaillard, syndic des frères prêcheurs de Farjeaux, contre Arnaud, Paul Rieulès et Guiraud, du Cammas de la Paule; dame Lastiapes, épouse Poirier, contre Jean et autre Jean Lacoume, de Tourret; Goutes, procureur de Castelnaudary, contre Jean Jalabert, de La Cassaigne; Antoine Barascou, négociant de Castelnaudary, contre Guillaume Gairaud, métayer à Saint-Barthélemy, consulat de La Cassaigne; Rouch, curé de Cazalioux, contre Verries, régager dudit lieu; Paul Sabatier, de Pexiora, contre Jean Escaraguel, charpentier de La Cassaigne; les héritiers de Lassus, de La Cassaigne, contre Jacques Lanes, ménager dudit lieu; Laverdun cadet, bénéficiaire de Miépoix, contre Basthouil, à Pechivert, et contre Brustier, curé de Saint-Amans; Barascou, négociant de Castelnaudary, contre Sevens, négociant de Toulouse, créancier de Gleizes, de La Mailhole; Sabatier, de Pexiora, contre Germain Anglade, de La Cassaigne; Barascou, négociant de Castelnaudary, contre François Vigolles, de La Cassaigne; les conjoints Rose Gairaud et Jacques Delanis, du Cammas de la Paule, contre Pierre Dourliac, cordonnier dudit lieu; Bertrand Bosc, aubergiste à Saissac, contre Cors dit *Daudèle*, de Ramondens; Raymond Rigail, de Pech-Luna, contre Taillefer dit *Vicari*, de Cazalioux; Louis Espérou, fermier des censives de la communauté de La Calvière, contre Jean Andrieu, de Boyers, consulat de Saint-Gaudéric; Pierre Talabas, de Laurac-le-Grand, contre Jean et Baptiste Escaraguel père et fils, charpentiers de La Cassaigne; Jean et autre Jean Barrau père et fils, de Ferouillet, contre Paul Carosse, brassier dudit lieu; Alexandre Ricalens et sa sœur Françoise Ricalens, épouse de Joseph Gairal, de Farjeaux, contre les héritiers Amat, de La Cassaigne (2 septembre 1790). — Audouy, notaire à Farjeaux, contre André Miraval, de La Cassaigne; Macaire Sicre, à Bertaufeulle, contre Paul Boyer, à la Bade, et contre Faure dit *Mélix*, de La Cassaigne; Destiem, négociant de Farjeaux, contre la veuve Marty, de Ferouillet; Jacques Carivenc, bourgeois de La Cassaigne, contre Paul Guiraud, de la Paule, près La Cassaigne; le même contre Jean Castel, de La Cassaigne; Pierre Amouïoux,

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

de la succession de Jean Escaraguel et de Jean Faure, dudit lieu (26 août 1751). — Sentence pour les consuls et communauté de Ferouillet contre Jacques Rouger, opposant aux opérations de cotisation parcellaire pratiquées sur les biens de Jacques Pradier, de la métairie de Tardil (26 août 1751). — Sentence portant maintenance de la veuve de Jacques Gleizes, de Laurabuc, en possession et jouissance des biens provenant de la succession maternelle (9 septembre 1751). — Condamnation de François Fabie, tuilier à Piquemoure, à un double paiement de 220 livres, plus les intérêts, envers Philippe et Jean Courtieu frères, de la Boide-Neuve, juridiction de Belpech (20 février 1754). — Autre condamnation à un paiement de 200 livres contre Paul Mazet, de La Cassaigne, pour Germain Cambos, de Brézilhac (5 mars 1755). — Autre condamnation à un paiement de 1142 livres contre Olivier Lieussou, bourgeois de Cazalioux, au profit de Philippe Rieux, de la métairie de Belfort, héritier de Moilhon, curé de Pieusse (6 juin 1755). — Ordonnance de saisie et vente judiciaire rendue à la requête de Jean-Pierre Poulharès, ancien curé de Castars, habitant de Chalabie, contre Germain et Louis Fabie, de La Cassaigne (6 juin 1755). — Sentence sur requête de Carivenc, curé de Malegoude, prescrivant le partage en quatre portions égales des biens successoraux de Raymond Saint-Félix, sauf les droits des tiers (26 juin 1755). — Condamnation en dommages de Gilles Sicie père, de La Cassaigne, pour injures et diffamation de Louise Lapasset, veuve de Barthélemy Carivenc (4 décembre 1755). — Adjudication judiciaire à Jean-Pierre Poulhariès, ancien curé de Castars, des biens saisis par lui sur la succession de Germain et Louis Faure, frères (21 janvier 1756). — Sentence portant condamnation contre Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne, en paiement d'arrérages de pension au profit de Catherine Cèbe, veuve Cabanier, de Farjeaux (15 décembre 1757). — Sentence condamnant le sieur Calouin de Tréville à déguerpir le champ dit de *la Pointe* au profit d'Olivier Lieussou (2 juin 1758). — Sentence de relaxe en faveur de Marie Carivenc et de condamnation contre Louis Faure à 25 livres de dommages au profit de Jacqueline Carivenc, à titre de réparation civile (18 janvier 1759). — Sentence ordonnant à Jacques Salles, de La Cassaigne, de payer à Paul Cros la somme de 550 livres à titre de constitution dotale de Claire Salles, sa femme (4 août 1760). — Sentence en paiement d'une caution de garantie rendue contre Raymond Alazet et Claire Alga, à la requête de Joseph Dourliac, créancier substitué des époux Léon Mercier et Jeanne Alga, de Pexiora (30 août 1760). — Sentence portant cassation de testament de Laurent Maisal, de Ferouillet, et attribution des biens du défunt à François Barrau, de Saint-Julien (30 août 1760). —

Sentence portant condamnation de Jean Bonnel-Dat, de Castelnaudary, à un remboursement de dette envers Jean Gouttes, fermier du domaine d'Arbonens, et Joseph-Alexandre de Pradières (29 avril 1762). — Sentence en remboursement de créance contre Gaudéric Lacoume au profit des frères Derat, de Miépoix, et des conjoints Bertrand Niveduab et Marguerite David (28 mars 1763). — Sentence ordonnant le partage par expert des biens de Germaine Pech, au profit des conjoints Rives, d'une part, et d'Olivier Lieussou, d'autre part (22 décembre 1766). — Ordonnance prescrivant, à la requête de Gilles Sicie, collecteur de La Cassaigne, la vente judiciaire des biens saisis sur Simon Salles, dudit lieu (18 août 1768). — Sentence portant condamnation des héritiers de Pierre Doumenc, de Saissac, et des héritiers de Bernard Estribaut, marchand de Carcassonne, à payer solidairement aux héritiers de Jean Maugis, adjudicataire du quart en réserve de la forêt de Ramondens, la somme totale de 43.835 livres pour prix de ventes de bois (19 août 1768).

H. 527. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1747-1778. — Ordonnance de contrainte rendue contre Simon Salles, voiturier de La Cassaigne, pour souscrire une nouvelle reconnaissance à Balthazar Goussens (*sic*) de Fontaines, seigneur de Montoulivet, et héritier de noble Grégoire de Calouin, pour une pièce de terre au lieu dit *Villestoupe*, dans la juridiction de La Cassaigne (13 février 1747). — Condamnation de Louise Lapasset, veuve de Barthélemy Carivenc, à un paiement de 200 livres envers les conjoints Simon Sicie et Jeanne-Marie Carivenc, de La Cassaigne (9 septembre 1751). — Sentence admettant François Barrau, de Saint-Julien-de-Biola, à prouver son lien de consanguinité avec Laurent Maisal décédé *ab intestat* (1^{er} juillet 1758). — Condamnation à 25 livres de dommages de Mathieu Andrieu, de La Cassaigne, sur requête de Jean Bonnaves, voiturier dudit lieu (5 avril 1759). — Ordonnance prescrivant l'enquête demandée par Françoise Pélassié, veuve de Jean Baniel, de Laurac-le-Grand, pour établir la non exécution du contrat alimentaire souscrit au profit de sa mère par Antoine Rieulès, tisseur de La Cassaigne (5 août 1759). — Sentence portant cassation de vente et condamnation de Simon Salles, de La Cassaigne, à un paiement de 580 livres envers Bernard Fauré, curé d'Orsans (27 janvier 1763). — Condamnation de Jacques Lannes à délivrer à Antoine Salles, agissant au nom de Jeanne Lannes, sa mère, de La Cassaigne, la part d'héritage lui revenant du chef de son aïeul Antoine Lannes (28 juin 1771). — Condamnation de Bernard Serène, brassier de Farjeaux, à déguerpir au profit d'Antoinette Bournac, femme de Jacques

Catbala, une vigne à lui vendue par feu Catherine Cassagnol, mère de ladite Bouriac (5 septembre 1771). — Ordonnance portant commission de vérification par experts de l'allivrement des biens de Paul Rives, marchand de Mirepoix, à La Calvière (7 mars 1773). — Ordonnance portant commission d'estimation par experts de la métairie du Gat, dans l'instance pendante entre Jean Cabanier, négociant de Fanjeaux, et Bertrand Audouy, habitant de Prouille (15 avril 1773). — Ordonnance portant admission de la demoiselle Seranne, veuve et héritière de Philippe Lastrapes, de Fanjeaux, à procéder à l'inventaire contradictoire du cheptel des métairies de Rau et des Arrendiès (9 septembre 1773). — Ordonnance portant annulation de la précédente et condamnant le fermier André Pleit aux dépens de l'instance (10 décembre 1773). — Condamnation d'Etienne Duvila, fermier de la métairie de la Coifférie, à déguerpir au profit de Marie Catala, femme de Jacques Labatut, une vigne sise à *Rechonis*, dans le consulat du Montier (1^{er} avril 1774). — Sentence portant annulation de la vente de la métairie du Gat avec injonction à Jean Cabanier, de Fanjeaux, de déguerpir la partie de la métairie qu'il occupe, à charge pour Bertrand Audouy d'indemniser ledit Cabanier (9 septembre 1774). — Ordonnance d'enquête sur le droit de dépaissance et d'abreuvoir du bétail de la métairie du Mouilla dans les terres de la métairie de Four-del-Buc (17 juillet 1777). — Condamnation de Jean Virolizier en remboursement d'une somme de 77 livres 17 sols 6 deniers à Etienne Cabanier, négociant de Fanjeaux (26 mars 1778). — Condamnation de Jean Sicre, arpenteur-géomètre de La Cassaigne, en paiement de 100 livres de pension alimentaire à Pétronille Gleyzes, veuve de Gilles Sicre, sa mère (8 avril 1778). — Ordonnance portant admission de François Furé et Jacqueline Doudiès, veuve de Jacques Viver, à faire la preuve d'un paiement d'obligation à Paul Balinguier, négociant de La Garde (24 septembre 1778). — Ordonnance prescrivant l'estimation par experts des biens de la succession de Jean Pleit, de Fenouillet (26 septembre 1778).

H. 528. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1779-1790. — Condamnation de Jean Rieux, maréchal-ferrant de Fanjeaux, à un remboursement de fermages envers Jeanne Fau, veuve d'André Pleit, fermière de la grange de Fontazelles (20 mai 1779). — Condamnation de Jacqueline et Elisabeth Salles, à payer aux héritiers de Jean-Paul Guilhem le montant d'un billet souscrit par Simon Salles le 10 août 1748 (20 septembre 1779). — Condamnation de Louis et Barthélemy Fauré, père et fils, à 25 livres de dommages au profit de Jean Escarguel, de

La Cassaigne, pour sévices et voies de fait (9 novembre 1779). — Ordonnance prescrivant l'estimation par experts des droits respectifs de Jean Sicre, arpenteur, et de Jean Bonnaves dit *Bairau*, tous de La Cassaigne, sur une *hyère* au tènement *del Sauzel* (18 novembre 1779). — Condamnation de Jean Sicre, arpenteur de La Cassaigne, à déguerpir au profit de Jean Jalabert, dudit lieu, la moitié d'une pièce de terre sise *al Pont Peralbo*, dans le taillable de La Cassaigne (9 mars 1780). — Sentence prescrivant une enquête contradictoire sur les droits respectifs de Jacques Pech, Louis et François Ruil sur une pièce de terre contiguë à l'église de La Cassaigne (21 février 1781). — Condamnation de Guillaume Cournac, Joseph Guinaud dit *Courtal*, charbonniers, François et Barthélemy Pujol, métayers, tous d'Arfons, à une amende de 30 livres envers le monastère de Prouille pour délit forestier commis dans la forêt de Ramondens (21 février 1781). — Sentence portant admission de Pierre et Jean Lacoume, brassiers du hameau de Tourret, à faire la preuve d'un droit d'occupation trentenaire sur une pièce de terre située au terroir de *la Barthe*, près dudit hameau (21 février 1781). — Condamnation de Jacques Lanes, de La Cassaigne, à rembourser à Guillaume Gairaud, ménage, un solde de créance s'élevant à 13 sols 6 deniers (9 août 1781). — Admission de Pierre Doudiès, maçon de La Cassaigne, à faire administrer la preuve des entreprises faites par Gilles Frontil et Doulliac, oncle et neveu, sur le fossé dit *Rec mayral* (1^{er} mars 1783). — Condamnation de Pierre Pleit, habitant du Mazet, à couvrir les trois quarts de la caution par lui souscrite en faveur de Jeanne Fau, veuve d'André Pleit, de Fenouillet, le dernier quart restant à la charge de ladite dame (5 mars 1783). — Sentence portant liquidation entre ayant-droits des biens provenant de la succession des conjoints Jean Bonnaves dit *Carrière* et Catherine Vigrolles (5 mars 1783). — Condamnation des consuls et conseillers politiques de La Cassaigne à un remboursement d'avances faites par Jean Sicre, arpenteur-géomètre dudit lieu (20 mars 1783). — Ordonnance de liquidation de dépens d'instance rendue contre Jean Castel fils, collecteur de La Cassaigne, à la requête de Jean Sicre, arpenteur dudit lieu (21 mars 1783). — Condamnation de Jean Sicre, arpenteur de La Cassaigne, à une réparation publique envers Gouzers de Fontaines, coseigneur dudit lieu, pour cause d'injures et de diffamation (6 juin 1783). — Sentence confirmative d'une ordonnance du 27 février précédent, portant condamnation contre Pierre Pleit à un remboursement de dépens exposés par Jean Ricalens, négociant de Fenouillet, et par Jeanne Fau, veuve Pleit (18 décembre 1783). — Sentence prescrivant l'étude par experts d'un avant-projet de recreusement du *Req mairal*

de las Masquières vieilles, juridiction de La Cassaigne (18 décembre 1783). — Liquidation des dépeis dus par Paul Dourliac et Jacques Falcon, héritiers de Jean Lacroix, de La Cassaigne, au sieur Carivenc (16 octobre 1786). — Sentence portant relaxe de l'assignation donnée à Jacques Bonnaves, de La Cassaigne, par les conjoints Antoine Furé et Gabrielle Bonnaves (8 juillet 1787). — Sentence accordant une provision alimentaire de 50 livres à André Mario, cordonnier à Ribouisse, sur les biens saisis par l'évêque de Mirepoix de Guiraud Mario, son frère, et dépendant de la succession de Pierre Mario, leur père commun (4 août 1787). — Autre sentence se référant à la même affaire et accordant également des fonds de provision à Paul de Saint-Amais, de Pech-Luna (4 août 1787). — Condamnation de Jean-Raymond Dubois et Catherine Chambert, veuve de Jacques Virolizier, à un remboursement de créance envers Chambert cadet, marchand de Farjeaux, pour frais d'achat de marchandises (24 juillet 1788). — Sentence confirmant contre Gleyzes fils, meunier de La Mailhole, l'ordonnance du 8 novembre 1787 rendue au profit de Pierre Cathala (26 mai 1790).

H. 529. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1729-1732. — Enquête contradictoire par devant le juge de la temporalité pour Jean et Louis Esquieu, père et fils, de La Cassaigne, contre André Salles, dudit lieu, inculpé d'injures verbales (26 avril 1729). — Enquête pour Etienne Moreau, fils, de Pierre, maître apothicaire de Farjeaux, contre Louis Reynier et Raymonde Vivens, pour coups et blessures; certificat d'Arnaud Huc, maître chirurgien de Farjeaux (31 octobre 1730). — Autre affaire de coups et blessures instruite sur la plainte de Raymond Audrieu, maître maréchal de La Cassaigne, contre Jean Fauré dit *La Mounègue*; certificat du chirurgien Arnaud Huc (18 avril 1731). — Affaire de menaces et injures instruite sur la plainte de Jean Fauré dit *Monègue* contre Raymond Andrieu (21 avril 1731). — Affaire de coups et blessures instruite sur la plainte de Jean Escaraguel, du hameau de La Capelle, contre Bernard Escaraguel et les père et mère du plaignant; certificat du chirurgien Arnaud Huc (30 septembre 1731). — Poursuites du procureur de la temporalité contre Mainard fils et Carmantran fils, du Mazet, pour délit de chasse sur les terres du monastère (8 mars 1732). — Prestation de serment de Guillaume Escarde, d'Orsans, et de Pierre Labadie, de Nay-en-Béarn, le premier garde à Ramondens, le second à Piquemoure (12 décembre 1731). — Information contre Abadie, garde des bois de Piquemoure et Fonloubane, inculpé de prévarication et abus de pouvoir (8 février 1732). — Information pour

le même objet contre Layton, domestique du monastère (7 février 1732). — Interrogatoire de Pierre, Jean et Jacques Milhau, oncle et neveux, de Cazaliereux, inculpés de coups et blessures sur la personne de Marc Cambon, de La Cassaigne, et conclusions du procureur judiciaire (30 avril 1732). — Procès-verbal de constat relatif à des dégradations faites au bois de la Bezole (25 avril 1732). — Autre procès-verbal pour des dégradations constatées au bois de Balségure, dans le consulat de Villefranche-de-Languagais (1^{er} mai 1732). — Procès-verbal du garde de la forêt de Ramondens contre Michel Bastié et son fils aîné, de la métairie d'Espérou, consulat de Saint-Denis, inculpés de délit de chasse; interrogatoire et ajournement des délinquants (20 mai 1732). — Procès-verbal de récolement du quartier des Bouissonnades Hautes et Basses, dans la forêt de Ramondens, avec les pièces de l'inculpation à la charge de Barthélemy Aribaut, de Saissac, et Louis Gout, de Fontiers-Cabardés, pour enlèvement de bois (29 et 30 mai 1732). — Poursuites contre Guillaume Escarde, garde de Ramondens, et Gaillardou, de la papeterie de Cals, inculpés d'enlèvement de bois (10 juin 1732). — Poursuites pour une inculpation du même ordre contre Bertrand Robert, Jacques Madaule, Jean Amiel et Antoine Ouradou, bûcherons d'Arfons (11 juin 1732); — contre Guillaume Brac et Etienne Sompairac, d'Arfons (14 juin 1732); — contre Azéma, de Saint-Denis (14 juin 1732); — contre Maravail, marchand de Saissac, et Saisset, marchand d'Alzonne (26 mars-2 octobre 1732); — contre Antoine Bêteille, laboureur à la métairie de La Rouge, terroir de Saissac, et contre le nommé Gamine, d'Alzonne (30 août 1732).

H. 530. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1733-1736. — Inculpation pour enlèvement de bois dans la forêt de Ramondens contre Antoine Verdié, de Saissac (2 septembre 1733). — Prestations de serment de François Deumié, de Feideille, son frère garde d'Agassens et Genevrière (17 octobre 1733); — de Germain Espieute, successeur dudit Deumié (1^{er} février 1734). — Assignation en partage d'héritage au nom des conjoints Germain Andrieu et Marie Dorliac, contre Germain et Françoise Dorliac, frère et sœur, tous de La Cassaigne (1^{er} mars 1734). — Procédures contre Jean Escargueil dit *Torolore*, inculpé de vol de grains et autres effets dans le moulin de la Mailhole (27 mars 1734). — Pièces d'un procès instruit à la requête de Pierre At, boulanger à Prouille, contre André Guilhot, meunier de Farjeaux (15 janvier-24 septembre 1734). — Prestation de serment de François Berthomieu, du hameau des Peyrounels, juridiction de Dourgnes, nommé garde de la forêt de Ramondens (22 mai 1734). — Mise sous scellés

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



H. 532. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1741-1744. — Procédures contre Jean Marty dit *Amans*, fils de Marty Amans, métayer à la métairie de Gaillardet, consulat d'Arfons, inculpé d'incendie volontaire dans la forêt de Ramondens (24 août 1741); — contre Raimond et Pierre, fils de Gaspard, métayer à la Grangette, consulat de Besplas, inculpés de délit de dépaissance dans un champ ensencé en millet (31 août 1741); — contre Géraud Lacroix, tailleur de La Cassaigne, en remboursement de dette envers Paule Audouy (31 août 1741); — contre Marie Calvairac, femme de Jean Vignolles, de La Cassaigne, inculpée conjointement avec son mari et son fils, de coups et blessures sur la personne de Philippe (*sic*) Vignolles, épouse d'Antoine Cazanave, dudit lieu (11 novembre 1741). — Prestation de serment de Jean Cuxac, nommé garde de Fontazelles (26 mars 1742). — Procédures contre Domenc, Borhomme et Estribaut, ce dernier marchand du faubourg de Carcassonne, inculpés d'incendie volontaire dans le quart en réserve de la forêt de Ramondens (11 avril 1742); — contre les héritiers de Jean Fort, résidant à la métairie d'Arbonens, en remboursement de dette envers Jean de Cabannes, ancien capitaine d'infanterie, de Pexiora (7 mai 1743); — contre Gilles et Simon Sicre, père et fils, inculpés d'injures et de coups et blessures sur la personne de Jean Escarguel, ménager de La Cassaigne (27 août 1743). — Prestation de serment des consuls nouvellement élus de Cazalioux (27 août 1743). — Procédures contre Françoise Faure, femme de Jean Escarguel, inculpée d'insultes et de coups et blessures sur la personne de Simon Sicre, tous de La Cassaigne (27 août 1743). — Prestation de serment de Guillaume Nouvel, de Mazerolètes, nommé baile de Cazalioux (7 janvier 1744); — de François Poulaille, de Mourvilles-Hautes, nommé garde domanial et forestier de Valségure (29 janvier 1744); — de Antoine Bonnes, de Fanjeaux, nommé baile de La Calvière (5 mai 1744); — de Pierre Molinier, de Fontiers-Cabardés, nommé garde des coupes des sieurs Estribaut et Domere dans la forêt de Ramondens (14 octobre 1744).

H. 533. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1745-1749. — Procédures contre Paul Esquieu, de Ferouillet, inculpé de dégradations à une haie au préjudice de Pierre Pois, métayer à La Courtète (25 février 1745); — contre les conjoints Jean Pleit et Madeleine Huc, fermiers de la grange de Fontazelles, inculpés d'injures verbales contre Pierre Marie, de Ferouillet (27 juillet 1745); — contre Jean Andrillon, inculpé de vol de *millasse* dans le champ de Pierre Huc, de Villelongue (15 septembre 1745).

— Prestations de serment de Pierre Béziat, d'Orsans, nommé garde du domaine du Mazet (17 septembre 1745); — de Jean Rieux, de Fanjeaux, nommé garde des domaines de la Boudette et Mazerolètes (30 octobre 1745). — Mainlevée de la saisie pratiquée sur des coupes de bois appartenant à Estribaut, Doumenc et la veuve Maugis, adjudicataires, avec la prestation de serment de Guillaume Gasc, négociant de Saissac, chargé de la vente desdites coupes (17 avril 1748). — Procédures contre Etienne Esquieu, Jean Bertrand, Pierre Cassaing et François Marie, de Ferouillet, inculpés du délit de coupe de bois dans la forêt de Meu (25 mai 1748); — contre Antoine Gibel, de Cazalioux, inculpé du délit de dépaissance et de coupe d'herbages sur les terres de Jérôme Lombard, de Fanjeaux, fermier du domaine de Piquemoure (11 juillet 1748); — contre Pierre et Paul Rougei, Pierre Jean dit *Caudra*, inculpés du délit d'injures sur la plainte de Paul Guichemans, curé de Ferouillet (17 septembre-19 novembre 1748); — contre Paul Rougé, de Fenouillet, à la requête de Pierre Marie, son voisin, pour dommages causés à la propriété du plaigrant (10 octobre 1748). — Procédure en relaxe de l'inculpé Paul Rougé (20 novembre 1748). — Poursuites contre inconnu pour crime de coups et blessures graves sur la personne de Ladouceur, maçon du monastère de Piouille (9 janvier 1749). — Exploit d'assignation signifié à Jean Viguier, de Laurabuc, à la requête de Louis Amat, de La Cassaigne (21 février 1749).

H. 534. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1750-1755. — Prestations de serment de Jean Falcoi, nommé garde du domaine de Piquemoure (23 janvier 1750); — de Raymond Lajugne, de Montréal, nommé garde de Meu et Fontazelles (26 janvier 1750). — Procédures contre les conjoints Jean Bonnaves et Catherine Vigioles et contre Rose Faure, mère de ladite Vigioles, de La Cassaigne, inculpés d'injures verbales envers François Cabanier, curé dudit lieu (20 août 1750). — Assignation de Guillaume Fort, de Cazalioux, en remboursement de dette, à la requête d'Olivier Lieussou, dudit lieu (30 août 1750). — Procédures contre Pierre Fabet et Arnaud Fraissé, de Villepinte, inculpés d'un vol d'herbages dans les prés de Sauzers au préjudice des fermiers Guillaume Frontil et Grégoire Holier, de Fanjeaux (16 juillet 1751); — contre François Cassagnol et consorts surpris en flagrant délit de vol de blé dans un champ du domaine de Piquemoure (26 juillet 1751); — contre Dominique Boyer, forgeron, inculpé de sévices et violences sur la personne de son frère Pierre Boyer, charpentier, tous deux de Ferouillet (9 septembre 1751); — contre le fils Courtesole,

berger à la métairie Moula, Pierre Escudié dit *Pourgo-binade*, Pierre Escarde dit *Titala* et Germain Embry, inculpés d'un délit de dépaissance sur les terres de Sauzers et de violences sur le Berger dudit domaine (6 janvier 1752); — contre Louis Andrieu, tailleur d'habits de La Cassaigne, inculpé d'injures verbales sur la plainte de Catherine Alère, veuve de François Gout, et les conjoints Jean Gout et Catherine Vigiolles (18 juillet 1752); — contre Barthélemy Alibert, de Villepinte, inculpé de coups et blessures sur la personne de François Auriac, du domaine de Sauzers (13 septembre 1752); — contre Jean Bonnaves dit *Furet*, inculpé de coups et blessures sur la personne d'Angélique Castel, femme de Barthélemy Roubaud, de La Cassaigne (17 septembre 1752). — Assignation en remboursement de dette signifiée à Pierre Milhau, de Farjeaux, à la requête d'Antoine Bauzit, notaire royal de Castelnaudary (11 novembre 1752). — Procédures contre Pierre Bonnaves, charpentier de La Cassaigne, inculpé de vol de blé au préjudice de Louis Faure, voiturier dudit lieu (22 février 1753); — contre Olivier Lieussou, consul de Cazalieroux, inculpé d'injures verbales à l'adresse de Jean Cassagnol, son administré (12 juillet 1752); — contre Bernard Gavalda, du masage de Rouquet, paroisse de Saint-Jullia, et Pierre Nadal fils, de Cazalieroux, inculpés de violation de propriété et de vol de foin (30 août 1753); — contre François Lieussou, fils d'Olivier, de Cazalieroux, inculpé de délit de chasse dans les terres du monastère (6 mars 1754). — Prestation de serment de Gilles Guy, de La Cassaigne, nommé garde des terres de La Cassaigne et du Mortier (8 mars 1754). — Procédures contre André Sicre, inculpé d'injures verbales envers Simon Sicre, tous deux de La Cassaigne (6 juin 1755); — contre ledit Simon Sicre, pour un vol de foin dans un champ appartenant à André Sicre, son oncle (6 juin 1755); — contre Françoise Marty, femme d'Etienne Barthe, menuisier de Villefranche-de-Lauragais, poursuivie pour enlèvement de gerbes au préjudice de Philippe Marty demeurant à la grange de Valségure (7 août 1755); — contre Gilles Sicre, sa femme et sa fille, tous de La Cassaigne, inculpés d'injures et outrages envers Louise Lapasset, dudit lieu (20 septembre 1755); — contre Paul Esquieu, Antoine Ancely, François et Antoine Furié, frères, de La Cassaigne, inculpés de vol de bois et de coups et blessures sur la personne de Mathieu Lassus, garde du domaine de Piquemoure (26 septembre 1755); — contre Antoine Salles dit *Barrot*, Jean Bonnaves, de La Cassaigne, inculpés de sévices et injures sur la plainte de Antoine Bareil, de Laurac-le-Grand (26 septembre-24 octobre 1755); — contre Louise Lapasset, veuve Carivenc, et autres inculpés, poursuivis pour violation de propriété et sévices sur la personne de Gilles et Marie Sicre, père et

filis, tous de La Cassaigne (27 septembre 1755); — contre Antoine Bareil, de Laurac-le-Grand, accusé d'injures et diffamation par Antoine Salles, Lacroix, Vigioles et consorts, de La Cassaigne (24 octobre 1755). — Prestation de serment de François Chavard, de Mireval, nommé garde du domaine de Genevrière (10 décembre 1755).

H. 535. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1756-1758. — Minute de la commission de garde-terre de la seigneurie d'Agassens souscrite par la pieuve Françoise Dupac de Bellegarde en faveur d'Henry Colomiès (23 janvier 1756). — Procédures contre Bernard Carivenc, de La Cassaigne, inculpé de menaces à l'adresse de Pierre Sicre, dudit lieu (23 septembre 1756). — Commission de garde domaniale de Piquemoure souscrite par la pieuve Jeanne de Montesquiou d'Artaignan en faveur de Mathieu Lassus, originaire de Serro en Bigorre, diocèse de Tarbes, et scellée de ses armes; prestation de serment du nouveau titulaire (25-31 octobre 1756). — Enquête pour un recouvrement de créance poursuivi par la veuve de Pierre Cabanier contre Hippolyte Jalabert, de La Cassaigne (24 mars 1757). — Procédures pour le règlement de la succession de feu Louis Bonnaves au profit des ayant-droit les conjoints Pierre Faure et Marie Bonnaves, de La Cassaigne (5 août 1757). — Procédures contre Jean Bonnaves, voiturier, inculpé de vol d'effets au préjudice de Mathieu Audieu, de La Cassaigne (9 novembre 1757-30 juin 1758); — contre Joseph Dourliac, de La Cassaigne, en déguerpissement d'une pièce de terre revendiquée par les conjoints Léon Mercier et Claire Alga, dudit lieu (5 janvier 1758-26 janvier 1759); — contre Louis Fauré, voiturier à La Cassaigne, inculpé d'un vol de toile au préjudice de Jacques Fortvieille vieux, maître tisserand du Villasavary (13 janvier 1758). — Procès-verbal de réception des consuls nouvellement élus de La Cassaigne (13 janvier 1758). — Enregistrement des commissions de Jean Sabathe, de Sauzers, nommé garde chasse du domaine de Sauzers et de Géraud Foit, nommé garde des domaines de Piquemoure et de Fontazelles (18 janvier 1768). — Enquête de notoriété sur la date du décès à Prouille de Françoise Valette (30 juin 1758). — Procédures contre Olivier Lieussou, de Cazalieroux, poursuivi pour injures et diffamation à la mémoire de feu Puech, curé de Cazalieroux (24 juillet 1758); — contre Louis Faure dit *Marchan*, de La Cassaigne, poursuivi pour injures verbales à la requête de Jacqueline Carivenc, dudit lieu (31 juillet 1758). — Procédures en réplique de l'inculpé Louis Faure (2 août 1758). — Procédures contre les conjoints Raymond Alazet et Claire Alga, de La Cassaigne, en déguerpissement d'une pièce de

terre située dans le consulat de La Cassaigne au lieu dit *Las Masquières* (21 août 1758); — contre Jean Bonnaves dit *Furet*, de La Cassaigne, inculpé de vol de gerbes au préjudice de Mathieu Andrieu, dudit lieu (31 août 1758).

H. 536. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1759-1762. — Procédures contre inconnu pour vol de sacs à Cazalroux au préjudice d'Olivier Lieusson, bourgeois de Carcassonne (24 octobre 1759); — contre Louis Faure dit *Marchant* et Paul Vignolles, inculpés de coups et blessures sur la personne de Jacques Carivenc, consul de La Cassaigne (4 janvier 1760); — contre Jacques Carivenc, consul de La Cassaigne, inculpé de blessures sur la personne de Louis Faure, voiturier dudit lieu (15 janvier 1760). — Prestation de serment de Jean Peyrotte, de Gaja-la-Selve, nommé garde du domaine de Genevrière (3 mai 1760). — Suite de la procédure instruite à la requête de Jacques Carivenc contre Louis Faure, de La Cassaigne (29 mars-8 avril 1760). — Enquête de parenté contre François Barran, de Saint-Julien-de-Biola, et feu Laurent Maisal (24 avril 1760). — Procédures contre Jean Bonnaves dit *Furet*, de La Cassaigne, inculpé de coups et blessures sur la plainte de Jacques Carivenc, sa victime (6 juin 1760); — contre Antoine Salles, de Mireval, accusé d'un vol de cerises au préjudice de François Fauré, de La Cassaigne (3 juillet 1760). — Prestation de serment de Jean Marty, de Villefranche-de-Lauragais, nommé garde du domaine de Valségure (4 novembre 1760). — Procédures contre Gabiel Faur et consorts, inculpés d'excès et sévices graves sur la personne de François Faur, de La Bezole (12 mars 1761); — contre Jean Sicre, de La Cassaigne, accusé de dol et séduction par Elisabeth Salles (28 janvier-9 avril 1762); — contre Louis Fauré, de La Cassaigne, inculpé d'injures graves à l'adresse de Jacques Carivenc, consul dudit lieu (15 juillet 1762).

H. 537. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1763-1765. — Interrogatoire de Dominique Barthe, de Fanjeaux, prévenu de vol au préjudice de Saint-Arroman, apothicaire de monastère de Prouille (26 janvier 1763). — Procédures contre Marty Poutard père et fils, Pierre Jean dit *Doumerc*, Blaise Pas, tisserand, Antoine Boyer, Antoinette Ricalens, d'Ajac, et consorts, inculpés de coups et blessures sur les personnes de Pierre, Jean-Pierre, Marie et Jean Mario, de Ferouillet (20 juillet 1763); — contre Jean Sicre, de La Cassaigne, inculpé de violences sur la plainte d'Antoinette Amiel, femme de Simon Salles, dudit lieu (21 juillet 1763); — contre Simon Sicre, de La

Cassaigne, pour délit de dépaissance sur les terres de son voisin Jean Riuelles (11 août 1763). — Visite et estimation par experts de la métairie de Rivière, dans le consulat de Cazalroux, appartenant à Dejean, chanoine de la collégiale de Castelnaudary (14 octobre 1763). — Procédures contre Bernard Carivenc, clerc tonsuré du château de Mortalivet, et Jacques Jalabert, demeurant à Libéral, consulat du Mortier, pour délit de chasse sur les terres du monastère de Prouille (25 octobre 1763); — contre inconnus pour délit de dépaissance dans le bois de Ramondens (15 juin 1764); — contre Jean Furié dit *La Panse*, de La Cassaigne, pour délit de coupe de bois dans la forêt de Piquemoure (19 août 1764); — contre la femme de Germain Barrau, fermier d'Arbonens, pour délit de dépaissance sur les terres de Jean Falcon, de Generville (15 septembre 1764); — contre François Fauré, consul, et plusieurs habitants de La Cassaigne, pour vol de fagots et incendie volontaire dans le bois de Piquemoure (15 mars 1765); — contre Jacques Carivenc, de La Cassaigne, inculpé de coups et blessures sur la personne de Louis Fauré, voiturier dudit lieu (25 avril 1765); — contre Louis Fauré dit *Marchant*, inculpé de coups et blessures sur la personne de Jacques Carivenc, tous deux de La Cassaigne (25 avril 1765); — contre Jacques, François et Jean Furié, frères, inculpés d'injures verbales sur la plainte de Paul Mazet, consul, et de Jacques Carivenc, son beau-frère, tous de La Cassaigne (26 avril 1765); — contre Simon Salles, Antoinette Amiel, Elisabeth Salles, fille de Simon, et François Amat, inculpés de menaces et injures sur la plainte de Jean Sicre, tous de La Cassaigne (8 août 1765); — contre Jean Sicre, inculpé d'injures et menaces sur la plainte de Simon Salles, voiturier, tous deux de La Cassaigne (12 août 1765); — contre Jean Salles, négociant, et Jean Furié dit *La Panse*, inculpés de menaces graves sur la plainte de Jean et Marie Sicre, tous habitants de La Cassaigne (19 septembre 1765); — contre Jean Sicre, fils de Gilles, inculpé de coups sur la personne de Guillaume Furié, tous de La Cassaigne (19 septembre 1765). — Poursuites et contraintes du collecteur Gilles Sicre contre Simon Salles, de La Cassaigne (6 octobre 1765).

H. 538. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1767-1772. — Procédures contre Antoine Sibia, de Parrasse, paroisse de Mazerolles, pour délit de coupe d'arbres dans la forêt de Miramont (19 novembre 1767); — contre Jean-Pierre Boyer, boulanger de La Cassaigne, inculpé de délit forestier sur la plainte de Françoise Faure, veuve Escarguel, de Castelnaudary (11 décembre 1767); — contre François et André Reynès frères, inculpés de

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

— Rapport du garde Horiol sur des tentatives de vol et d'incendie criminel dans la forêt de Ramondens (10 mai 1778). — Poursuites en délit de dépaissance au terme de *Lavelanet* contre Jean Tisseyre, ménager de Ferouillet, sur la plainte de François Marie, dudit lieu (4 juin 1778). — Poursuites en délit de dépaissance dans un « tréflier » appartenant à Sicre, arpenteur de La Cassaigne, contre Simon Sicre, frère du poursuivant (16 juillet 1778). — Procédures contre François Ganigues, maréchal-ferrant de Cazalrenoux, inculpé d'imputation calomnieuse de vol envers Paul Cassagnol, ménager au hameau de Rivière, consulat de Cazalrenoux (13 août 1778). — Rapport du garde Horiol sur un incendie allumé dans la forêt de Ramondens (20 février 1779). — Notification d'une sentence condamnant par défaut Guillaume Barcelier et les héritiers de feu Guillaume Escarde, de la métairie de Pierron, consulat d'Arfons, à une amende de 300 livres et à une somme équivalente à titre de dommages, pour délit de dépaissance dans la forêt de Ramondens (4 mars 1779). — Enquête sur la légitimité d'une créance souscrite en faveur de Jacqueline Doudiès et François Furé, de La Cassaigne, par Jean-Baptiste Caussidières, cordonnier dudit lieu (4 mars 1779). — Estimation par experts, à la requête de Pierre et Jeanne Pleit, frère et sœur, de la valeur de la récolte sur pied au moment du décès de leur auteur commun (4 mars 1779). — Consignation au greffe de la justice par Antoine Furé, de La Cassaigne, d'un fonds de dette par lui reconnue de 8 livres 2 sols (20 mai 1779). — Acte d'authentification d'une obligation de 98 livres souscrite au profit de Jean Guilhem, de Belvèze, par feu Simon Salles (1^{er} juillet 1779). — Procédures du procureur juridictionnel contre Guillaume Barcelier et les héritiers de Guillaume Escarde, d'Arfons (7 juillet-4 août 1779); — contre Jean Faure dit *Mélix*, Etienne Coste, Louis Pech et Jean Bonnaves dit *Furet*, inculpés d'un délit de dépaissance dans un « tréflier » appartenant à l'arpenteur Jean Sicre (8 novembre 1779). — Autres procédures du procureur juridictionnel contre Guillaume Barcelier et consorts, d'Arfons (11 décembre 1779).

H. 541. (Liasso.) — 86 pièces, papier.

1780-1783. — Acte de comparution et de prestation de serment dressé à la requête de Moreau, notaire royal de Fanjeaux, et des conjoints Bernard Astoury et Marie Pleit (6 avril 1780). — Procédures contre Jean Sicre, arpenteur, inculpé de propos diffamatoires envers les consuls et conseillers politiques de La Cassaigne (28 août 1781); — contre Jean Germain, menuisier de Fanjeaux, inculpé de coups sur la personne de Germain Cassagnol, de Cazalrenoux (5 septembre 1781); — contre Louis Rouzaud,

jouatier, inculpé d'injures et de menaces sur la plainte de Pierre Rouch, curé de Cazalrenoux (13 septembre 1781); — contre Paul Gairaud, brassier du Cammas de la Paule, consulat de La Cassaigne, inculpé de coups et blessures sur la personne de Jacqueline Esquieu, épouse de Pierre Fauré dit *Garrot*, dudit lieu (27 décembre 1781); — contre Pierre et Jean Fauré dit *Garrot* et Jacqueline Esquieu, accusés de propos diffamatoires par Paul Gairaud (18 janvier 1782). — Ajournement d'une demande de vérification par experts du *Req mayral*, dans l'affaire pendante entre Pierre Doudiès, d'une part, Gilles Frontil, Joseph Besson et Paul Dourliac, d'autre part, tous de La Cassaigne (24 janvier 1782). — Ordonnance d'inscription au rôle de l'affaire du *Req mayral*, à la requête de Gilles Frontil et consorts contre Pierre Doudiès (28 janvier 1782). — Nomination d'experts pour le mesurage d'une pièce de terre à la requête de François-Paul et Joseph Dourliac contre Bernard Sicre, tous de La Cassaigne (7 février 1782). — Enquête sur une plainte en dommages introduite par Grégoire Bonnaves, de La Cassaigne, contre Jean Falcon, dudit lieu (7 février 1782). — Interrogatoire de Charles-Joseph Gouzens de Fontaines, demeurant au château de Montalibet, accusé de paroles blessantes envers Sicre, arpenteur de La Cassaigne (6 mars 1782). — Affirmation par Rastaing d'une obligation de 16 livres souscrite à son profit par Jean Vigiolles dit *Janil*, de La Cassaigne (5 septembre 1782). — Vérification par experts du *Req mayral*, dans l'instance de Pierre Doudiès contre Gilles Frontil et consorts (5 septembre 1782). — Procédures contre Jean Sicre, arpenteur, inculpé de « jactances, menaces et propos insultants » dans l'église de La Cassaigne, contre Charles-Joseph Gouzens de Fontaines, co seigneur dudit lieu (31 décembre 1782). — Procédures en défense contre noble Charles-Joseph Gouzens de Fontaines, accusé, à son tour, d'insultes et de scandale public par l'arpenteur Jean Sicre (2 février 1783). — Suite de l'affaire du *Req mayral* entre Jean-Pierre Doudiès et Gilles Frontil et consorts (6 mars 1783). — Rapport du garde Sirven sur une coupe frauduleuse de bois dans la forêt de Ramondens (8 mars 1783). — Procédures contre Jean Sicre, arpenteur, pour recreusement illicite d'un fossé bordant sa propriété et mitoyen avec les terres de Jean Veignes, des Balances, et de Pierre Veignes, de Troye (31 juillet 1783); — contre Jean-Baptiste Bousquet dit *le Bègue*, et François Bousquet cadet, de Fanjeaux, inculpés de sévices sur la personne de Jean Favet, cordonnier, leur compatriote (10 septembre 1783). — Validation de la saisie pratiquée sur les biens de Géraud Mario et Anne Jalabert, d'Arbonens, à la requête de l'évêque de Mirepoix, pour cause de non paiement de la ferme des fruits décimaux de Laujac-le-Grand, Vibram et Arbonens (13 septembre 1783).

— Bail judiciaire des terres de Louis et Paul Fauré, père et fils, de La Cassaigne, à François Salettes, sous le cautionnement de Bertrand Lassus, dudit lieu (18 décembre 1783). — Nouvelles procédures dans l'affaire du *Req mayral*, entre Doudiès et Gilles Frontil et consorts (28 décembre 1783).

H. 542. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1784-1790. — Rapport du garde Siveri sur des vols de bois dans la forêt de Ramondens (mars 1784). — Procédures contre Gilles Sicre, charroi, Jean et Madeleine Reix, frère et sœur, de Caudeval, inculpés de coups et blessures sur la personne de Macary Sicre, de la métairie de Bertaufeuille (18 juin 1784). — Délévation de créance faite sous serment par Barthélemy Falcon, maréchal-ferrant, sur réclamation de François Gout dit *Mouton*, de La Cassaigne (26 août 1784). — Rapport du garde Siveri sur un vol de bois dans la forêt de Ramondens (4 janvier 1785). — Déclaration sous serment par Pierre Rustang, bourgeois de Farjeaux, qu'il n'a reçu d'autre du fils Lassus, de La Cassaigne, qu'un lapin et une bécasse (12 mai 1785). — Procédures contre Macaire Sicre, de la métairie de Bertaufeuille, inculpé de vol de bois au préjudice de Durand de Monestrol, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, au château du Montier (10 mars 1785). — Interrogatoire de Jacques Carivenc au sujet d'une obligation de 600 livres (24 août 1789). — Procédures contre plusieurs habitants de Ferouillet, accusés d'injures et moqueries par les consuls dudit lieu (3 novembre 1786). — Adjudication des métairies de la Lèze et de Calvairac au profit d'Etienne Jacquet (3 juillet 1787). — Procédures contre Catherine Bonnaves, femme de Jean-Pierre Pech, de La Cassaigne, accusée d'injures grossières par Marie Faure, épouse d'Antoine Sales, dudit lieu (14 juillet 1787). — Adjudication des biens de feu Antoine Tourtrol, chirurgien de Mirpoix, à Saint-Gaudéric et à Malegoude, sur saisie ordonnée à la requête de Dénat, bourgeois de Mirpoix (12 juin 1788). — Procédures contre inconnus à la requête de Paul Esquieu, de La Cassaigne, pour dégradation d'un four à poterie (17 octobre 1788); — contre Guillaume Gayard et sa femme, du hameau de Jean-Berthomieu, consulat de La Cassaigne, inculpés de menaces graves à l'adresse de Jacques Delannis, dudit hameau (28 janvier 1788); — contre Gaston Tournier, du hameau de Turret, consulat de La Calvière, inculpé de menaces contre Jean Lacoume cadet, dudit hameau (3 novembre 1788-12 février 1789); — contre Bernard Gabalda fils, Bernard Sicron fils, Baptiste Deloncle fils, François Bonnéry fils et consorts, tous du hameau de Bonnéry, juridiction de Saint-Julien-de-Briola, poursuivis par le

procureur judiciaire pour scandale et désordres pendant les offices dans l'église de Cazalieroux (27 août 1789); — contre Pierre Jean père, Jean-Pierre Jean fils et consorts, de Ferouillet, inculpés de menaces, coups et blessures sur les personnes de Jean Millet et Pierre Daumier, dudit lieu (28 août 1789). — Nomination d'experts en la cause pendante entre Françoise Rouger, femme de Jean Rouger, Marguerite Rouger, femme de Marc Lebraut, de Ferouillet, et Guillaume Marquine, de Carabin, paroisse de Caudeval, pour l'attribution de la succession de feu Jacques Rouger (17 septembre 1789). — Rapport du garde Boussuge sur les dégâts causés dans la forêt de Piquemoure par une abondante chute de neige (4 novembre 1789). — Autre rapport du même sur l'état précaire et favorable aux vols de bois du domaine de La Grange, dans la paroisse d'Auriac, diocèse de Toulouse (28 février 1790).

H. 543. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1761-1791. — Cahier des dépenses du monastère pour le vestiaire des religieuses, les émoluments des officiers et les gages des domestiques (1761-1762). — Inventaire des meubles et effets du monastère dressé par la municipalité de Farjeaux (24 mai 1790). — Arrêté du directoire du département prescrivant l'addition au compte du monastère du montant des loyers et fermages perçus depuis le 11 novembre 1789, accompagné d'un extrait des baux et titres (20 mai 1791). — Mémoire additionnel au compte des recettes des loyers et fermages perçus depuis la Saint-Martin 1789 jusqu'au 1^{er} janvier 1791 (30 septembre 1791). — Etat de la dépense du monastère entre le 11 novembre 1789 et le 1^{er} janvier 1791 (28 novembre 1791). — Compte en régie des revenus agricoles du monastère en 1790 (30 novembre 1791).

H. 544. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin. (1)

1296-1753. — Accensement par Bérengère, veuve de Bérenger de Dufoit, chevalier de Farjeaux, tutrice de Roger et de Guillaume-Pierre, ses enfants, et par Gaillard de Camplong et Guillaume Aolric, damoiseaux de Lauriac, à Pierre Marma, pareur de Farjeaux, d'une pièce de terre lieu dit à *Hille* (13 janvier 1296 *n. st.*). — Vente par Thomas de Vinca, de Bellegarde, à Bernard-Etienne de Montgradail, d'une pièce de terre sise audit Montgradail, lieu dit *ad Costam* (1318). — Lausime par frère Nicolas, de Farjeaux, d'une pièce de terre sise au territoire de Montgradail,

(1) Les articles H. 544 et 545 sont formés de pièces entrées tardivement dans le fonds. La liasse H. 544 doit être rapprochée de l'article H. 475; la liasse H. 545 de l'article H. 489.

lieu dit *ad Gampum Bernardi* (25 avril 1324). — Vente par Bertrand Olier, fils de feu Bernard, de Montgradail, à Bernard Etienne, dudit lieu, d'une pièce de terre au lieu dit *ad Pratum de Ulmo* (11 août 1324). — Lausime par Bernard Hugo, damoiseau de Farjeaux, d'une pièce de terre dans le décimaire de Notre-Dame de Prouille, lieu dit *ad Condaminas* (1327). — Inféodation par Arnoul de Chalabie, procureur du monastère de Prouille, d'une pièce de terre située dans le décimaire de Montgradail, sous la redevance annuelle d'une quatrième de fument « bon, beau, sec et nouveau », mesurée de Montgradail, payable au terme du 15 août (1339). — Lausime de deux pièces de terre au décimaire de Saint-Jacques du Villasa-vary, l'une à *La Cosla Rogayrenca*, l'autre à *La Coma*, et autre lausime d'une troisième pièce de terre au décimaire de Saint-Pierre du même lieu, lieu dit à *Coma Jorda* (1364). — Lausime de deux pièces de terre, l'une à *Payssiril*, l'autre à *Payregail*, au décimaire de Saint-Martin de la Salle (1371). — Lausime d'une maison dans la ville de Farjeaux, quartier dit *ad Cortillum* (26 juillet 1398). — Testament d'Etienne, douat de Prouille, portant institution de legs en faveur de l'église paroissiale, du curé de Farjeaux, des Dominicains de la même ville et des Augustins de Limoux (1419). — Lausime au profit du monastère d'une pièce de terre au décimaire de Prouille, lieu dit *ad Columerios* (1431). — Inféodation par le monastère à Jean Séguier, de Saint-Gaudéric, d'une pièce de terre sise au terroir de La Calvière (1509). — Lettres de sauvegarde octroyées par Louis XV au monastère (14 juin 1753).

H. 545. (Registre.) — 41 pièces, papier.

1605-1767. — Copies de lettres patentes du roi Henri IV en faveur de la duchesse de Guise et de Lorraine, abbesse de Prouille (1605). — Ordonnances de frère Jacques-Raymond Robert, commissaire du maître-général de l'ordre des Frères prêcheurs, pour la discipline du monastère (12 avril 1633). — Copie d'une lettre (en latin) de l'évêque de Saint-Papoul à l'évêque de Lisieux sur les désordres du monastère (1639). — Déclaration de M^{me} de Lévis tendant à annuler la cession par elle faite de l'office de prieure à M^{me} d'Albret, pour cause de non paiement de la pension de 3000 livres qui lui avait été souscrite en échange (5 mai 1639). — Copie de la bulle d'institution du pape Urbain VIII, obtenue par la prieure Jeanne-Antoinette d'Albret (5 septembre 1639). — Copie d'une lettre (non signée, datée de Saint-Papoul) annonçant au P. Raquet à Toulouse l'arrivée de la nouvelle prieure (22 février 1640). — Lettres de M^{me} de Lévis, accompagnées

d'une obligation de M^{me} d'Albret touchant la pension de 3000 livres (1640, 1641, 1642). — Double protestation de Marie de Lévis-Ventadour tendant à faire annuler la cession de l'office de prieure par elle souscrite au profit de M^{me} d'Albret (5 janvier et 16 juillet 1643). — Arrêt du Conseil privé restituant à M^{me} de Lévis-Ventadour l'office de prieure de Prouille (19 octobre 1643). — Déclaration des religieuses affirmant la fidélité de Jeanne-Antoinette d'Albret au devoir de résidence ainsi que le désir très vif de la communauté de la conserver comme prieure (20 mai 1644) (1). — Arrêt du grand Conseil confirmant au profit de M^{me} d'Albret la cession du titre de prieure souscrite par M^{me} de Lévis-Ventadour, sous l'obligation pour la bénéficiaire d'acquitter exactement la pension de 3000 livres (14 juin 1644). — Copie d'autre arrêt du grand Conseil en faveur de M^{me} d'Albret (15 juillet 1644). — Lettre du P. Thomas Turco, maître-général de l'ordre, aux dames de Prouille sur le rétablissement de la vie régulière dans la communauté (26 juillet 1644). — Déclaration faite par les religieuses en présence du délégué commis par le maître-général en faveur de M^{me} d'Albret, leur prieure (4 juin 1646). — Sauf-conduit délivré par Louis de Bourbon, gouverneur de Guyenne et de Berry, à la prieure de Prouille pour se rendre de Saintes à son monastère (26 novembre 1651). — Copie de lettres royales attachée à la patente délivrée par le général des Frères prêcheurs au commissaire par lui subdélégué en vertu d'un bref apostolique (15 décembre 1668-7 janvier 1669). — Lettre du père général Jean de Rocaberti portant maintenue en la charge de prieur de Prouille du P. Buig, notwithstanding la règle de l'ordre (21 avril 1671). — Lettre de Cazanove, prêtre de Limoux, relative au choix fait par la prieure de Prouille d'un desservant pour la cure de Saint-Martin de Limoux (18 janvier 1672). — Lettre du général de l'ordre accueillant avec faveur les bonnes dispositions de la prieure de Prouille en vue de faire régner l'ordre et la discipline dans le monastère (2 juillet 1672). — Compte de la dépense des religieuses (3 mai 1683). — Copie d'une lettre du P. de La Chaise exhortant M^{me} de Boisseul, prieure de Saint-Pardoux, à administrer le temporel

(1) Etat des 49 religieuses du monastère à cette date : Anne de Sérignan, vicair et conseillère; Claire de Bellegarde, conseillère; Hélène de Mireval, conseillère; Germaine de Badens, conseillère; Françoise de Castignoles, Anne de Monpapou, Jeanne de Saint-André, portière; Marguerite de La Font, Marthe de Malves, Marguerite de Roquetaillade, maîtresse des novices; Elisabeth de Salinier, Claire de Bisinet, Renée de Ségure, Jeanne de Verdale, Marie de Ferrières, Marguerite de Boulénac, Marguerite de Salignac, Jeanne de Come, Germaine de Montrabech, Marguerite de Ferrals, Catherine de la Recuquette, Marguerite de Mouthoumet, Paule de Ferrières; Jeanne de Lasrives, Hélène de Bellegarde, Jeanne de Villesèque, Jeanne de Castignoles, Marie de Nercus, Gabrielle du Vivier, Louise de Monlès, Anne de Mireval, Louise de Voisins, Jeanne du Cros, Bourguine de Pallaprat, Catherine de Castel, Ursule de Loubens, Marguerite de Treilles, Marie du Cros, Françoise de Lescales, Madeleine de Salinier, Andrée Dambes, Anne de Pompadour, Isabeau de Jures, Jeanne d'Azam, Lucrèce de Mireval, Isabeau de Rocles, Gabrielle de Belvéze, Germaine de Niort, Françoise d'Issel.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



en la séréchaussée de Lauragais (30 octobre 1677). — Consultations d'avocats sur l'instance pendante entre Marguerite de Domada et les religieuses augustines (20 et 23 décembre 1677). — Manlevée du « baniment » souscrit par Marguerite de Domada au profit desdites religieuses (27 juillet 1680). — Saisie, sur requête de l'abbesse des Augustines, des biens de Grégoire Dorjat, marchand de Toulouse (6 juillet 1683). — Procédures faites à la diligence de l'abbesse des Augustines de Castelnaudary, pour contraindre certains propriétaires riverains de la rivière de Bram à participer aux frais de recreusement du lit du cours d'eau (24 août 1683). — Exécutoire de dépens rendu par le séréchal de Lauragais contre Jean de Lacombe, conseiller au séréchal de Toulouse, redevable envers les Augustines d'une somme de 2 écus 3 livres 11 sols 6 deniers (15 juillet 1684).

H. 547. (Liassé.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1693-1748. — Contestations entre les Augustines de Castelnaudary et le fermier des biens du couvent à Villerouvelle, Jean Barrière, hôtelier de l'auberge de Négra, sur le canal des deux meys (5 février 1694). — Opposition à l'appel porté au parlement de Toulouse par ledit Jean Barrière condamné par une sentence du séréchal de Lauragais du 5 février précédent (30 avril 1694). — Authentification par le lieutenant principal du séréchal de Lauragais de deux quittances souscrites par Louis Deyme, bourgeois de Villerouvelle, au profit des Augustines de Castelnaudary (12 décembre 1696). — Ordonnance d'inhibition signifiée à Jean Dusaut, gardien de l'hôpital de Villefranche, au nom des Augustines, au sujet de leur métairie du consulat de Renneville (19 août 1697). — Poursuites soutenues devant le présidial de Castelnaudary par Raymond Calvel, meunier de cette ville, pour contraindre lesdites religieuses à endosser un billet de 129 livres 19 sols, souscrit par leur ancienne abbesse M^{me} de Sainte-Croix (20 septembre 1703). — Défenses présentées au présidial par le syndic des religieuses, agissant au nom de Trilhon, prieur de la collégiale Saint-Michel, contre Jean Lombart, de Salles, fermier du couvent (25 janvier 1732). — Assignation à la cour du présidial de Jean Marquier dit *le Dragon*, de Salles, en paiement aux religieuses d'une rente annuelle de 8 setiers et demi de blé (8 mai 1728). — Assignation par Denis Escaffre, marchand de Castelnaudary, des religieuses augustines en paiement d'un billet de 50 livres 5 sols par elles souscrit, suivie d'une sentence conforme à la requête et de l'exploit d'exécution (8-30 juillet 1728). — Sentence du présidial de Carcassonne portant condamnation de Jean Cazaban, marchand de Carcassonne, à un

remboursement de dette envers les Augustines de Castelnaudary (5 septembre 1729). — Procédures sur le même objet à suite d'une requête en appel portée devant le parlement de Toulouse (14 février 1732-13 avril 1733). — Publication judiciaire de l'aveu et dénombrement fait par les Augustines de Castelnaudary pour leurs terres et possessions de Villerouvelle (28 novembre 1740). — Poursuites intentées devant le présidial de Lauragais par lesdites religieuses contre Jacques Subia, en paiement de la pension viagère par lui promise à sœur Marie Vives, de Sainte-Catherine, religieuse (20 mars 1747-25 janvier 1748).

H. 548. (Liassé.) — 1 pièce, parchemin ; 39 pièces, papier.

1707-1768. — Mandement de 24 livres 9 sols sur Suzanne Laitare (6 novembre 1707). — Mandat de contrainte contre François Causse, laboureur, en paiement aux Augustines d'une rente foncière de 6 setiers de blé (25 août 1708). — Reconnaissance par M^{me} d'Astruc, abbesse, de la délivrance de deux billets de 300 livres tirés sur la recette des finances royales (1^{er} avril 1709). — Reçu d'un paiement de 50 livres pour la ferme des biens de Villerouvelle (2 novembre 1714). — Bail à ferme par l'abbesse Madeleine d'Astruc de la métairie de Villerouvelle à Hugues Bousquet (15 octobre 1713). — Extrait du cadastre des lieux de Peyrens et de Mauremont ⁽¹⁾ (1720). — Sommation faite sur requête du procureur du roi au bureau des finances et domaine en la généralité de Toulouse, aux Augustines de Castelnaudary de prêter hommage pour le fief noble de Villerouvelle (11 juin 1723). — Marché conclu par l'abbesse Marie de Fieubet de Sainte-Marguerite avec Raymond Teulé et Jean Desplatz, pour une fourniture de chaux destinée aux réparations du couvent de Castelnaudary (31 août 1723). — Marché pour les travaux de maçonnerie avec Jean Barrière et Jean Peironet, de Castelnaudary (20 septembre 1723). — Marché pour la menuiserie avec Laurent Roy, de Castelnaudary (21 septembre 1723). — Marché pour la serrurerie avec Georges Roquefort, de Castelnaudary (21 septembre 1723). — Bail à ferme des biens de Villerouvelle à Jean Mailhol, maréchal, cautionné par Raymond Teulé, de Castelnaudary (26 septembre 1726). — Toisé des ouvrages de charpenterie exécutés par Lautrec, maître charpentier, au couvent de Castelnaudary (mars 1727). — Devis des réparations à faire dans l'ancien immeuble Sérignol, acquis par les religieuses (26 novembre 1727). — Reçu de 30 livres 8 sols souscrit par Jean Canière, fournisseur du couvent (29 novembre 1727). — Carriage des « budgets » exécutés dans le monastère par

(1) Mauremont, commune du canton de Villefranche-Lauragais ; — Peyrens, ferme, commune de Mauremont (Haute-Garonne).

Peironet et Barrière entre la date du bail Perrin et le 13 décembre 1727. — Mémoire de travaux exécutés au couvent de Castelnaudary par le serrurier Roquefort (15 janvier 1728). — Mémoire du menuisier Puis (15 janvier 1728). — Compte d'une fourniture de placards livrés aux religieuses (15 janvier 1728). — Quittances de Boyer dit *Lautrec* pour travaux exécutés au monastère (13 mars 1729). — Bail à ferme par Bernard Albert, carreur de laines à Villegailherc, sequestre des biens de Jean Cazaban et procureur des religieuses, à André Laboide, dudit Villegailherc, des biens dudit Cazaban situés dans le territoire de Villegailherc et Azao (14 février 1733). — Marché conclu par les religieuses avec Denis Testut et Jean Barrière, maçons, pour la construction du portail d'entrée du couvent (2 septembre 1734). — Quittance par Laroque, notaire de Castelnaudary, de remboursements d'avances par lui souscrites aux Augustines de Castelnaudary (17 février 1735). — Bail à ferme de la métairie de Villerouvelle à Jean Mailhol, dudit lieu (10 juillet 1735). — Engagement souscrit par Paule Subia, épouse Cazaban, d'acquitter les frais du procès poursuivi au sénéchal de Carcassonne par les Augustines de Castelnaudary contre Catherine Cazaban (27 août 1735). — Nomination d'experts chargés d'estimer les dégâts causés par l'Hers aux terres de Villerouvelle (27 mai 1736). — Devis des travaux pour la construction d'un nouveau chœur conventuel avec les quittances de l'entrepreneur J. Boyer (16 décembre 1736-20 mai 1737). — Aveu et dénombrement des Augustines de Castelnaudary pour leur fief noble de Villerouvelle (24 août 1740). — Déclaration des consuls de Villerouvelle reconnaissant aux Augustines la possession dans les limites du consulat de deux arpents et demi de pré noble, exempts de la taille (3 février 1741). — Comptes de la dépense des religieuses affectant les quatre premiers mois de l'année 1748. — Bail à ferme à Joseph Valette, bourgeois de Castelnaudary, de la moitié de la métairie de Baylot, dans le consulat de Biam (18 juin 1743). — Compte de fournitures de Parayre, marchand de Castelnaudary (1^{er} février 1754). — Quittance d'un paiement en espèces se référant à la liquidation de la succession du sieur Mauillac, ancien écuyer du couvent (2 décembre 1756). — Quittance aux religieuses d'un paiement de 30 livres reçu par Jean Carrière et Jean Demuis, pour travaux exécutés au champ de *La Boulvène* sur le chemin de Villerouvelle à Négra (3 septembre 1757). — Sommation faite à Henriette Marquié, héritière de Guilhemette d'Azam, religieuse augustine, pour obtenir le paiement des annuages de la rente constituée à ladite religieuse par le contrat du 4 décembre 1731 (4 décembre 1763). — Reçu des taxes fiscales acquittées par le couvent des Augustines de Castelnaudary en exécution de l'édit du

mois d'août 1720 (30 juin 1765). — Constitution sur le cleigé d'une rente de 40 livres au capital de 2000 livres au profit des religieuses augustines de Castelnaudary (16 mars 1768).

H. 549. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1752-1769. — Soixante-seize comptes de fournitures faites par Borrelly père et fils, marchands de Castelnaudary, du 1^{er} septembre 1752 au 29 décembre 1769. — Trois mémoires de l'apothicaire Roux pour les périodes allant du 7 mars au 11 juillet 1759, du 21 juillet 1766 au 16 février 1768, du 12 avril au 26 septembre 1769.

H. 550. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier.

1559-1703. — Vente au comtant par noble François de Montesquieu, baron de Salles, à noble Guillaume de Durand, sire de Montjeard, habitant de Toulouse, de la métairie noble de Ganeville dans la juridiction dudit Salles, séchéchaussée de Lauragais, pour le prix de 2325 livres tournois (10 juillet 1559). — Compte en recettes et dépenses se rapportant à la gestion de la succession Francis par M^{me} de Saint-Etienne, abbesse, pendant l'année 1611. — Oidie à la fermière de la métairie de Baylot de payer à Gaidelle, maître boulanger de Castelnaudary, une rente de 25 setiers de blé échue le 15 août précédent (1628). — Vente par Jean Fourés, de Peyriers, à André de François, avocat, d'une terre de labour au lieu dit *à las Salièges*, dans la juridiction de Villerouvelle (1^{er} février 1637). — Procès-verbal de visite de la métairie de Française, veuve Bertrand (16 novembre 1639). — Lettres du roi portant institution d'un économome pour la régie du temporel du couvent des Augustines de Castelnaudary (4 février 1746). — Reconnaissance souscrite par André de François, avocat au parlement, au profit du collège de Narbonne à Toulouse pour un certain nombre de terres féodales nobles situées dans les juridictions de Villerouvelle et de Peyriers (1^{er} octobre 1647). — Mémoire acquitté de l'apothicaire Laurans, de Castelnaudary (6 avril 1660). — Etat général des dettes de la communauté de Villefranche de Lauragais à la vérification des Etats de Languedoc (8 avril 1661). — Vente d'une maison sise « au port de la Place » à Castelnaudary par François de Ricard, sieur de Villerouvelle, à Marguerite de la Messan de Lahas de Saint-Etienne, abbesse fondatrice du couvent des Augustines, pour le prix de 2000 livres, avec subrogation de vente d'un immeuble voisin de la maison cédée (17 mars 1662). — Compte acquitté de l'apothicaire Laurans (3 juin 1663). — Annulation d'un legs souscrit au profit des Augustines de Castelnaudary par

l'abbé Vidal (28 mai 1669). — Factum imprimé pour Marguerite de Lahas de la Messal de Saint-Etienne, abbesse des Augustines, contre François Cantalauze, François du Tour et autres détenteurs de biens substitués (s. d., après 1673). — Bail à rente au sieur Saverolles de 35 sesterées de terre au lieu dit à *Cristofe*, dans la juridiction de La Besole (26 décembre 1674). — Désignation de François de Latou, notaire à Villerouvelle, pour dresser au nom des religieuses la reconnaissance générale des biens tenus en fief par le couvent (21 février 1680). — Règlement par compensation de dettes liquidées entre M^{me} de Saint-Etienne et Jacqueline Domerc (23 avril 1680). — Rôle des frais exposés pour le compte de l'abbesse des Augustines au bureau des dérombiements (21 octobre 1681). — Mémoire acquitté de l'apothicaire Durand, de Castelnaudary (8 juin 1682). — Quittance de 350 livres souscrite par Jacqueline Domerc à Marguerite de Lahas de La Messal, abbesse (16 juin 1682). — Compte acquitté de Bonnelly jeune, marchand de Castelnaudary, pour fournitures effectuées pendant le carême de 1682 (28 mai 1683). — Compte de Jean Milhu, pour fournitures d'articles en fer (31 décembre 1683). — Autre compte de Bonnelly jeune (21 mars 1684). — Compte acquitté de Pierre Lacaze, marchand à Castelnaudary (2 juillet 1685). — Délibération de la communauté des religieuses donnant pouvoir à M^{lle} de Fay d'emprunter 2000 livres pour les besoins du couvent (1^{er} mai 1685). — Bail à colocation partielle de la métairie de Baylot à Peyronne Lanes, veuve de Roch Castel, et à ses deux fils (24 août 1689). — Mémoire de fournitures portant l'acquit de Gaisy et Carassus, marchands de Castelnaudary (23 novembre 1689). — Quittance de taxes diverses payées par le couvent : censives de 1689 et 1690 (11 septembre 1690), don gratuit (28 avril 1692). — Compte de fournitures de la veuve Gaisy et Carassus, marchands (novembre 1699). — Bail à ferme à Jean Aimaud, de Villerouvelle, « de deux granges et un petit carreau de terre », sous la rente annuelle de 13 livres (26 octobre 1699). — Déclarations du syndic du collège de Narbonne à Toulouse portant quittance des censives payées de 1652 à 1703 audit collège par les Augustines de Castelnaudary.

H. 551. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1679-1777. — Lettres de M. Belom, de Villerouvelle, à M^{me} de Saint-Etienne, abbesse, au sujet d'un envoi à lui fait de deux quittances originales (2 juillet 1679); — de M. de Castelet à la même au sujet de la perception de la taille sur les fonds occupés pour la construction du canal (4 octobre 1679); — de M. Serres, de Montpellier, à la

même sur l'exécution d'un arrêt obtenu contre le sieur de Cornae (20 mars 1680); — de M. de Mauremon à la même, sa cousine, pour lui recommander de s'entourer d'avis éclairés et désintéressés dans l'affaire en instance entre M^{lle} de Domada et la communauté (13 juin 1683); — de M. Granier, de Toulouse, à M^{me} de Foyssac, abbesse, au sujet du procès contre Canière (17 juillet 1694); — de M. de Monet, de Paris, au syndic de la communauté au sujet d'un paiement d'arrérages de rentes (17 décembre 1695); — de M. Laroque, de Castelnaudary, à Mailhol, maréchal à Villerouvelle, pour une production de pièces se rapportant à la succession de feu M. François (10 juillet 1727); — de M. du Puget-Villerouvelle à M^{me} de Bar, abbesse, au sujet de la reconnaissance des biens appartenant au couvent dans la seigneurie de Villerouvelle (23 février 1737); — de M. Moreau, avocat de Faizeaux, à M^{me} de Huguesot, prieure, au sujet de reconnaissances souscrites au profit du monastère de Prouille et dont le compte est en liquidation (25 février 1758); — de M. Darquier fils, de Toulouse, à l'abbé Gauzy, vicaire général du diocèse de Saint-Papoul, à Castelnaudary, pour accuser réception de pièces à lui communiquées par les Augustines de Castelnaudary (19 février 1777).

CLARISSES DES CASSÉS (1).

H. 552. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1272-1792. — Ventes par Hugues Lagleise et Béranger, son frère, à Raymond Estaca, de Scopont (2), d'une pièce de terre dépendant du décimaire de Saint-Jean de Scopont (1272); — par Bertrand de Caraman et Bertrade, sa femme, de Maurens (2), à Arnaud de Messal d'une pièce de terre située « el deymari de Nostria Dona de Maurens, el loc apelat al *Pueg del Cossol* » (5 mars 1305 n. st.). — Lausimes par Raymond Bérengier, damoiseau de Cambon (3), à Arnaud de Messal, de Maurens, d'une pièce de terre « el deymari de Santa Maria de Maurens, el loc apelat *al Cossol* » (11 avril 1308); — par Guillaume de Messal et ses fils, de Lavau, à Bernard Fau, de Cambon, d'une maison que ledit Bernard occupait audit lieu (11 avril 1308); — par les mêmes à Arnaud de Messal, de Maurens, d'une terre et d'une maison « el loc apelat *al Cossol* » (15 avril 1308). — Reconnaissances par Jean de Caraman, mandataire d'Amiel de Vilar, chevalier, seigneur de Beuteville (4), en faveur de Guillaume de Messal, de

(1) A rapprocher de H. 421 à H. 432.

(2) Maurens-Scopont, commune du canton de Cuq-Toulza (Tarn).

(3) Cambon, commune du canton de Cuq-Toulza (Tarn).

(4) Commune du canton de Villefranche-Lauragais (Hte-Garonne).

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

« licentiam de benignitate apostolica concedere digna-
 « remur. Nos igitur attendentes quod non licet vos que sub
 « clausura manere consuevistis per seculum evagari, sed
 « in clausura reduci, vobisque pateo compascentes affectu
 « huiusmodi supplicationibus inclinati, vobis recipiendi
 « locum huiusmodi, si vobis pia fidelium largitione dona-
 « tum aut alias illum justo titulo acquiratis, recipiendi
 « ac ibi fundandi et construendi novum monasterium
 « ejusdem ordinis cum ecclesia in honore et sub vocabulo
 « predictis, necnon campanili, campana, simeterio, domibus
 « ac aliis necessariis officinis, locumque ipsum inhabitandi,
 « jure tamen parochialis ecclesie et cujuslibet alterius in
 « omnibus semper salvo, auctoritate apostolica, plenam
 « et liberam tenore presentium licentiam elargimur. Vobis
 « nichilominus concedentes quod vos et alie persone que
 « vobis in dicto monasterio de novo construendo succedent,
 « gaudeatis et gaudeant omnibus privilegiis, gratiis, liberi-
 « tatibus, immunitatibus et exemptionibus quibus in dicto
 « priori loco antea gaudebatis, proviso quod locus in quo
 « dictum primum monasterium existebat ad profanos usus
 « velut hereditas minime transferatur. Nulli ergo omnino
 « hominum liceat etc.... Datum Avinionis, xi kalendas
 « novembris, pontificatus vestri anno secundo ». — Fol. 3.
 Lettres du dauphin Charles faisant remise aux Clairisses de
 Carcassonne de tout cens annuel jusqu'à concurrence de 20
 sols tournois pour l'emplacement de leur nouveau couvent
 dans l'intérieur de la ville basse (Paris, septembre 1358) :
 « Caiolus, regis Francorum primogenitus, regum regis,
 « dux Normandie et daphinus Viennensis. Regalis provi-
 « dentia cujus curam nunc gerimus libenter studia
 « solitudinis regie dignitatis in hiis exhibere consuevit ex
 « quibus amor supernus acquiritur et que proficere nos-
 « cuntur ad salutem animarum. Nos igitur attendentes
 « quod pia et devota erogatio devotarumque religiosarum
 « personarum preces apud Deum multum ad salutem
 « animarum proficiunt impetrandam, votum facimus uni-
 « versis tam presentibus quam futuris quod cum dilecte
 « vestre abbatissa et conventus sororum minorum, ordinis
 « sancte Clare, inclusarum burgi Carcassone, vobis fecerunt
 « exponi quod olim Petrus Tornalli, civis dicti burgi, in
 « suo ultimo testamento et in pura elemosina, pro
 « constructione earum monasterii donavit et legavit eisdem
 « certam partem cujusdam hospicii sciti in dicto burgo,
 « vocati *La Pomme*, quod quidem hospicium super per
 « inimicos dieti domini vestri et nostros, qui dictum
 « burgum combuxerunt, fuit combustum et destructum,
 « dicteque religiose domum suam habent extra clausuram
 « ipsius burgi propter quod plura sinistra et escandala
 « evenisse dicuntur et evenire possent, et ob hoc propo-
 « suerunt construere et rehedificare seu constriui et rehedifi-

« ficari facere abbatiam, domum et ecclesiam earum in
 « predicta parte hospicii ac etiam in certis plateis seu
 « domibus, juxta dictam partem contiguas, per dictas reli-
 « giosas pia largitione seu erogatione fidelium vel alias
 « propter hoc acquisitis vel acquirendis infra clausuram et
 « fortalissia ipsius burgi, ad finem ut possint et valeant in
 « pace et tranquillitate in ea Deo famulari. Quequidem pars
 « hospicii erga dictum dominum vestrum et nos in summa
 « novem solidorum turonencium cum obolo recti et annui
 « census et dicte platee acquirende usque ad summam
 « viginti solidorum turonensium census annui consimilis
 « tenentur, supplicant humiliter ut dictum censum eisdem
 « donare et quitare et admortissare perpetuo dignemur.
 « Nos vero, huiusmodi supplicationi pie et favorabiliter
 « annuentes consideratione premissorum et intuitu pietatis
 « prefatis religiosis ad hoc quod dictus dominus vestrum, nos
 « et successores vestri missis et orationum suffragiis per
 « dictas abbatissam et religiosas et aliis in dictis abbatia
 « et ecclesia celebrandis et faciendis ad salutem animarum
 « et viam peccatorum impetrandam participes effici
 « mereamur, predictos novem solidos quique denarios
 « cum obolo turonencium et usque ad predictam summam
 « viginti solidorum turonencium de censu dictarum platea-
 « rum in puram elemosinam donamus et quitamus per
 « presentes, de gratia speciali, certa scientia et auctoritate
 « regia qua fungimur, eisque ex ampliori gratia concedentes
 « ut prefatas domos et plateas ac census predictos perpetuo
 « tenere valeant absque eo quod ipse possint de cetero
 « aliquo compelli ipsas vendere seu alias extra manus
 « suas portare vel aliquam propter hoc financiam nunc vel
 « in futurum dicto domino vestro vobis aut successoribus
 « nostrisolvere vel prestare teneantur. Quam quidem
 « financiam, religiosis predictis, de dictis gratia et certa
 « scientia, amore Christi et intuitu pietatis remitimus et
 « quitamus per presentes, non obstantibus quod premissa
 « sint de dominio regio ac etiam ordinationibus aut estatutis
 « in contrarium factis vel faciendis quibuscumque, man-
 « dantes receptori et clavario Carcassone qui nunc sunt et
 « pro tempore fuerint aut eorum locumtenentibus et cuique
 « eorundem quatenus dictas religiosas de summa predicta
 « quietas et liberas teneant et observent inviolabiliter
 « absque aliqua exactione ob hoc super hoc facienda et
 « eam a registris dictarum recepte et clavarie detrahant
 « et amoveant visis presentibus qua sic detracta per dilectas
 « et fideles gentes compotorum Parisius dicti domini vestri
 « et vestras in compotis predictorum receptoris et clavarii
 « volumus allocari et de recepta eorum deduci. Quod ut
 « firmum et stabile permaneat in futurum, presentibus
 « litteris sigillum vestrum duximus apponendum, jure
 « regio in aliis et alieno in omnibus salvo. Datum Parisius,

« anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo octavo, mense septembris. Per Dominum regentem, « presente elemosinario. Gontier. Contentor. Pio Deo in « parte. » — Fol. 3 : Attribution au jugement du sénéchal de Carcassonne par mandement de Jean, comte de Poitiers, lieutenant du roi en Languedoc (Castelsarrazin, 1^{er} septembre 1359), de l'instance pendante entre le trésorier de Carcassonne et les Clairesses de cette ville au sujet de l'imposition du droit de forscape, auquel les religieuses prétendaient se soustraire pour les biens dépendant de leur monastère (7 septembre 1359). — Fol. 7 : Lettres du comte de Poitiers confirmant une sentence du sénéchal et portant fixation à 200 florins d'or du montant de la forscape et des droits féodaux exigibles des Clairesses, pour leurs possessions de la ville de Carcassonne confinées comme suit : « de aquilone, in recta camera Mercerie; de circio, in traversiis carreriarum Majoris et Mercerie predicte; de altario, in tenenciis liberorum magistri Bernardi Cachinari, Raymundi Canaerii et Guilhermi Sardani de Carcassona; de meridie, in tenenciis liberorum predictorum » (Carcassonne, juillet 1360). — Fol. 9 : Vidimus par Amaud de Montespai, sénéchal de Carcassonne, des lettres d'exemption de Charles, duc de Normandie, dauphin de Viennois (septembre 1358), en faveur des Clairesses (Carcassonne, 18 mai 1379). — Fol. 11 : Vidimus des mêmes lettres de Charles de Normandie par Louis, duc d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc (Carcassonne, 7 avril 1380). — Fol. 13 : Autre vidimus par Pierre de Monnay, sénéchal de Carcassonne (Carcassonne, 4 février 1394 *n. st.*).

MISÉRICORDE DE CARCASSONNE.

H. 554. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1742-1783. — Acte de constitution d'une rente de 35 livres en faveur de la Miséricorde de la Cité par noble Christophe de Sapte de Montblanc, major de la Cité de Carcassonne (16 janvier 1742). — Autre constitution de 25 livres de rente par Jean Montaudry, bourgeois des faubourgs de la Cité, au profit de Marie Pech, veuve de Jean Sirven, accompagnée d'une déclaration de ladite veuve rétrocédant le capital de cette rente à raison de 350 livres aux pauvres de la Miséricorde et 100 livres à la paroisse Saint-Sernin de la Cité; acquiescement du sieur Montlaur, héritier de la veuve Siver, sa cousine (1745-1746). — Constitution de 25 livres de rente, au capital de 500 livres, faite par Jean Fabie, prieur de l'église cathédrale Saint-Nazaire, au profit des pauvres de la Miséricorde (1743). — Autre constitution de rente, au capital de 150 livres, faite en faveur desdits pauvres par Pierre Sicre,

bourgeois de la Cité (1749). — Obligation d'une somme de 445 livres souscrite par les consuls de Trèbes au profit des pauvres de la Miséricorde de la Cité (1758). — Procédure en paiement d'arrérages de rente instruite à la requête du syndic desdits pauvres contre Pierre Sicre, bourgeois de la Cité (1761). — Obligation d'une somme de 400 livres souscrite en faveur des pauvres de la Cité par les consuls de Villemoustaussou (1761). — Constitution d'une rente de 50 livres, au capital de 1.000 livres, faite par le chapitre de Carcassonne au profit du bureau des pauvres de la Charité de la Cité (1761). — Emprunt de 1.300 livres fait audit bureau par les consuls de Miraval-Cabardés (1762). — Procédure en remboursement d'un capital de 300 livres, instruite à la requête du syndic des pauvres de la Cité contre la corporation des plâtriers (gipiers) de Carcassonne (1767). — Deux rôles de frais acquittés par le charrier Thoria, syndic des pauvres de la Cité, entre les mains de Fenier, procureur (1774 et 1775). — Exploit d'assignation à la cour du prévôt-comtable de Félix Cassagnol, Antoine Carroset et Jean Jouglas, de la Cité, en paiement d'arrérages de rente au bureau des pauvres de la Cité (21 mai 1777). — Constitution d'une rente de 97 livres 10 sols en garantie d'un emprunt de 1.950 livres, souscrite par le diocèse de Carcassonne au profit du bureau de la Charité de la Cité (1782). — Poursuites dudit bureau contre François Fabie, de Cuxac-Cabardés, en paiement d'une rente de 15 livres (1783).

MISÉRICORDE DE CASTELNAUDARY.

H. 555. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1693-1748. — Achat d'une pièce de terre au lieudit *al Trécou*, consulat de Castelnaudary, par Guillaume Bernard à Barthéleme de Rouge, femme de noble François d'Auriol, sieur de La Torre (1694). — Donation de 200 livres par Jeanne Dauch à la confrérie des dames de la Miséricorde de Castelnaudary (1695). — Vente d'une maison à Castelnaudary par Jean et Raymond Ruhl, de Toulouse, à Guillaume Bernard, de Castelnaudary (1700). — Quittance d'une somme de 267 livres 1 sol 9 deniers souscrite par Germain Ruhl, maître cordonnier, au profit de Guillaume Bernard, l'un et l'autre de Castelnaudary (1701). — Acte de donation par Joseph Bousquet, curé de Saint-Martin-Lalande, aux pauvres de la Miséricorde de Castelnaudary et pièces annexes à l'appui de la donation (1693-1745). — Vente d'une maison et d'une grange à Castelnaudary par Jean Sauret, avocat, aux conjoints Gabriel Pinhat, apothicaire, et Jacqueline Jalabert, moyennant 1.200 livres (1710). — Donation à la chapelle Saint-Joseph ainsi qu'à la chapelle, siège de la confrérie de la

Miséricorde, par François Dubouig, charoier doyer de Castelnaudary (1711). — Donation de 500 livres aux dames de la Miséricorde par Grégoire Taurines (31 octobre 1722). — Contrat d'obligation d'une somme de 500 livres souscrit par Pierre Lafont, bourgeois de Villepinte, à Jean Marty, conseiller et secrétaire du roi (1723). — Extrait du testament de François Dubouig, doyer du chapitre de Castelnaudary, portant constitution d'un legs en faveur des pauvres de la ville (1723). — Etats des revenus de la Miséricorde en espèces et en nature (1723). — Inventaire des biens meubles et immeubles de la confrérie des dames de la Miséricorde de Castelnaudary (1723). — Testament de Pierre Sicard, de Castelnaudary, portant constitution de legs en faveur des pauvres de la Miséricorde (13 février 1724), avec l'acte de vente par Jacques Loupiac, bourgeois de Fendeille, à Pierre Sicard, de Castelnaudary, de pièces de terre situées dans le consulat de Mireval, aux lieuxdits à *la Peyre* et à *Pech Fendeille* (1733). — Extrait du testament d'Hélène d'Auriol de Roubignol, portant constitution d'un legs de 500 livres en faveur des pauvres de la Miséricorde de Castelnaudary (1725). — Constitution d'une rente de 5 livres, au capital de cent livres, souscrite au profit desdits pauvres par M^{lle} de Foissac de Vaierres (26 novembre 1726). — Bail à locaterie perpétuelle par Modeste de Four, veuve de noble Jean-François de Brun, sieur de Lassalle, à Jean Delestain, maître chirurgien de Moutierard, d'un pré au lieudit *as Agassens* (4 mai 1727). — Notification par Dejean du Périer au bureau de la Miséricorde, d'un acte testamentaire de la dame de Soulatge, sa mère, léguant aux pauvres la somme de 60 livres (12 septembre 1728). — Acte d'abandon par Jacques Codderens, de Saint-Martin-Lalande, au profit de la Miséricorde de l'usufruit d'un capital de 60 livres à lui légué par Isabeau Codderens, sa femme (1729). — Constitution d'une rente de 10 livres, au capital de 200 livres, au profit des pauvres de la Miséricorde par Jean Tardive, de Castelnaudary (1730). — Vente d'une maison sise à Castelnaudary par Jeanne Tardieu à Jean Ras, de ladite ville, à charge d'acquitter au bureau de la Miséricorde une rente annuelle de 10 livres (1730). — Donation audit bureau d'un immeuble par Bernard Lamy, de Castelnaudary (1731). — Bail à locaterie perpétuelle d'un fonds de terre au terroir de Mireval, lieudit *Las Béguades*, souscrit par Pierre Sicard, marchand de Castelnaudary, à Jean et Barthélemy Chabard, de Mireval-Lauragais, sous la rente annuelle d'un setier de blé (1732). — Autre bail à locaterie perpétuelle de deux pièces de terre, dans la juridiction de Mireval, lieudit *Come Lambert*, souscrit par Pierre Sicard, marchand, à Aynard, sous la rente annuelle d'un setier de blé (1733). — Délibération du bureau de la Miséricorde de Castelnaudary

portant acceptation d'un capital de 500 livres cédé par Joachim Bousquet, marchand, en échange de biens fonds promis à l'œuvre par Joseph Bousquet, prêtre (1733). — Cession d'une créance de 328 livres à prendre sur le sieur Sauret, avocat, faite au bureau de la Miséricorde par Bernard Veiger, bourgeois de Castelnaudary (1733). — Amortissement par ledit bureau d'une somme de 310 livres (1735). — Legs d'un capital de 60 livres aux pauvres de la Miséricorde par M. de Fernand de Puginier (1736). — Attestation par l'évêque de Saint-Papoul que le bureau des pauvres de la Miséricorde est une assemblée de personnes pieuses, sans institution régulière des pouvoirs publics et fonctionnant sous la surveillance de l'autorité diocésaine pour procurer des secours aux pauvres malades de la paroisse de Castelnaudary (cachet rouge aux armes de Georges-Lazare Beiger de Charancy : *d'azur à un mouton d'argent passant, surmonté de trois étoiles de même*) (1736). — Protestation de Pierre Gauzy, syndic et trésorier de la Miséricorde, contre la saisie pratiquée par les sous-fermiers des droits du roi sur les biens des pauvres, à l'effet de contraindre le bureau à payer les droits d'amortissement (1736). — Quittance de 21 livres souscrite à Claude Saint-Amaïs, brassier de Castelnaudary, héritier de Jeanne Izar, sa femme, en paiement d'un legs fait aux pauvres de la Miséricorde (1737). — Acte de remise des taxes d'amortissement au profit du bureau de la Miséricorde (1738). — Testament de Jacqueline Jalabert, veuve de Gabriel Pinhac, apothicaire de Castelnaudary, portant constitution de legs en faveur des pauvres de la Miséricorde (1738). — Legs de 200 livres fait auxdits pauvres par Marie Trinquier, veuve de Germain Dejean, conseiller au présidial de Lauragais (1740). — Inventaire des effets de la succession Albigés dévolue à la Miséricorde en vertu du testament du 13 août 1746. — Reconnaissance d'une dette de 55 livres d'arrérages de rente souscrite au profit des pauvres de la Miséricorde par la dame de Foissac-Vaierres (1748). — Délibération du conseil politique de Saint-Martin-Lalande faisant injonction au syndic de la Miséricorde pris en tant qu'héritier de Joseph Bousquet, ancien curé, d'effectuer les réparations nécessaires au presbytère dudit lieu (1749). — Etat des messes d'obit fondées par Jacqueline Pezet, veuve d'Arnaud Albigés, marchand de Castelnaudary, par son testament du 17 août 1746 (1747). — Testament de Philippine Laffon, veuve de Jean Coste, cordonnier de Castelnaudary, instituant pour héritier le bureau des pauvres de la Miséricorde (1748).

H. 556. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1750-1785. — Echange de fonds de terre entre Antoine Delestain, marchand de Castelnaudary, et Pierre

CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture à volonté
pour seulement
\$8.99/mois

[Continuer](#)

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



d'insinuation, présentée par le bureau de la Miséricorde à l'occasion de l'enregistrement du testament de Philippine Lafon, veuve de Jean Coste (1748). — Lettre de l'abbé Guirail dénonçant au trésorier des pauvres une dette pour fourniture de bois à la charge de feu l'abbé Bousquet (1750.) — Le même au même à l'appui d'un envoi de « papiers ou billets » ainsi que d'un mémoire autographe à lui remis par l'abbé Bousquet, avant sa mort (1750). — Lettre de M. Cavalier, de Toulouse, à M. Mary, sacristain du chapitre Saint-Michel de Castelnaudary, à l'appui de l'envoi du texte d'une consultation rendue par M. Dézirat dans la cause pendante entre le syndic de la Miséricorde et la demoiselle Lefort (1761). — Le même au même pour protester de son zèle à suivre le procès engagé entre le bureau de la Miséricorde et la demoiselle Lefort (1761). — Lettre du P. Lacassagné, prieur des Augustins de Caudiès, à M. Faure, feudiste à Castelnaudary, assumant la charge d'un remboursement de dépenses faites par le P. Cahuzac (1778). — Lettre de M. Le Grand de Saint-Arts, de Paris, à M. de Tréville, trésorier des pauvres de la Miséricorde, au sujet des créances de la Miséricorde sur la succession d'Antoine Roques (cachet en cire rouge : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef d'une étoile et de deux croissants du même, en pointe d'une gerbe liée, surmontée d'une étoile du même*; 1779). — Lettre de M. de Roquecourbe, de Carcassonne, à M. de Tréville au sujet des créances présumées du feudiste Fauré sur la marquise de Poulpiy (1779). — Lettre de M. Anthony à M. Boyer, directeur de l'entrepôt du tabac et syndic des pauvres de la Miséricorde, au sujet d'une remise proposée par M. de Catellan de Caumont sur un fonds de dette de 800 livres à la charge du bureau de la Miséricorde, après liquidation des biens de Claire de Bar (1784). — Le même au même fixant à 200 livres le montant de la remise acceptée par ledit créancier (1784). — Lettre de M. de Catellan de Caumont confirmant ladite remise de 200 livres (Toulouse, 10 décembre 1784).

CONFRÉRIE NOTRE-DAME DE FANJEAUX.

H. 538. (Liasse.) — 1 cahier et 12 pièces, parchemin.

1266-1312. — Premiers statuts, en langue romane, de la confrérie de Fanjeaux (1266) ⁽¹⁾. — Bail à emphytéose par Saurimonde, veuve de Guillaume de Durfort, damoiseau de Fanjeaux, à Pierre Martin jeune, dudit lieu, d'un fonds de terre au lieudit *ad Costam calidam*, sous la rente annuelle d'une émine de froment (19 avril 1294). — Testament de Guillaume Martin, de Fanjeaux, comportant divers

legs aux églises de Fanjeaux, de Saint-Antoin de Pamiers, de Piouille, aux hôpitaux de Fanjeaux, de Rocevaux, de *Viana*, de Montpellier, à Notre-Dame de Gratelause, à Saint-Pierre du Villasavary, à la confrérie de Fanjeaux (25 septembre 1300). — Lausime d'une vente de terre au lieudit *ad Costam calidam* par Cyprien Sicard dit Porcelh, de Fanjeaux, à Pierre Mercier dudit lieu (18 mars 1302 *n. st.*). — Trois reconnaissances faites à Raimond Terren, marchand de Fanjeaux, pour des fonds de terres au lieudit *ad Rivum tortum*, la première du 3 décembre, la deuxième du 11 décembre, la troisième du 16 décembre 1302; acte du bail emphytéotique audit Raimond Terren des droits appartenant au roi sur un pré situé au même lieu (11 juin 1303). — Vente par Pierre du Montier à Bernard d'Alanhan, l'un et l'autre de Fanjeaux, d'un vignoble au lieudit *Corbols*, dans le territoire de Fanjeaux (22 novembre 1306). — Testament de Pons Thomas, de Fanjeaux, instituant pour légataire universelle la confrérie de Fanjeaux, à charge de distributions pieuses à l'église N.-D. de Fanjeaux, à Saint-Etienne de Toulouse et à divers hôpitaux (11 juin 1308). — Lausime par Amauri de Thury, damoiseau, seigneur de Villelongue et de Montgaillard, d'une donation faite par Hélix, veuve de Pierre Mir des Boides *alias* de Laurac et fille de Pierre de Bruniquel, à Thomas et Jean Gain, marchands de Fanjeaux (6 juillet 1308). — Lausime par Jean *de Machermo*, châtelain de Montréal, de la vente d'un fonds de terre sis à Montgradail, lieudit *ad Campum Marase*, vente faite à Jacques de Vallobière, de Montréal, par Rixende Gaiga, de Montgradail (12 décembre 1308). — Vente par Pierre d'Orsans, d'Houmous, et Rixende, sa femme, à Bernard Etienne, de Montgradail, d'une pièce de terre sise à Montgradail, au lieudit *ad Passum lause* (5 mai 1310). — Lausime par Pierre de Castillon, damoiseau de Fanjeaux, d'une vente de deux pièces de terre au lieudit *ad Eream Emplorum*, près Fanjeaux, vente souscrite par Guillemme, veuve de G. de Courtaulin, de Saint-Martin, à Jean et à Bernard Safont (25 juillet 1311). — Vente par Raimonde, veuve de Raimond Salvat, notaire de Fanjeaux, et par Guillaume Salvat, son fils, à Raimond Terren, dudit lieu, d'une pièce de terre sise au lieudit *ad Fortiam Hugonis de Rivis* (23 février 1312 *n. st.*).

H. 539. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1313-1320. — Vente par Bernard Aimeigaud et Bernard, damoiseau des Boides, à Raimond Dominique, marchand de Fanjeaux, de censives grevant les terres forcières du Mazet, aux lieuxdits *ad Podium Rhonos*, *ad Casaletum*, *ad Fajam*, *à Monar*, *al Seguelar*, *ad*

(1) Publiés dans *Mémoires de la Société des arts et sciences de Carcassonne*, t. II, 1858-1859, p. 248 à 261.

Campum Baulo (1313) ⁽¹⁾. — Lausime par Bernard Hugo et Bernard Raimond, frères, damoiseaux de Fanjeaux, de la vente d'un fonds de terre au lieudit *ad Pratum* dans le décimaire de Piouille, vente faite par Bernarde, veuve de Garin Rossel, à Jacques Rossel, de la Force de Montferriard (13 juillet 1313). — Donation par Bernard de Brézilhac à Jacques Marin (?) d'un champ situé dans le décimaire de Saint-Martin de Brézilhac (3 janvier 1314 *n. st.*). — Lausime de l'échange d'une « aie avec casal », sise au décimaire de Saint-André de Montgradail, lieudit *à las Carantenas*, contre deux pièces de terre, situées l'une à *Comanbero*, et l'autre *ad Carantenas* (2 janvier 1315 *n. st.*). — Vente d'une maison sise au lieu de Montgradail, faite par Bernard et Pierre Arnal, frères, du lieu de Saint-Martin, à Bernard Etienne, de Montgradail (29 juillet 1315). — Reconnaissances souscrites par des censitaires forciés de la Force au profit de Bernard Hugo de Feste, et Bernard Raimond, frères, damoiseaux de Fanjeaux (20 avril 1316). — Vente par Amelin et Mérou de Camplong, aux bailes de la confrérie de Fanjeaux du produit des censives provenant de terres situées à *Monte Corio, ad Comam Baiam, ad Passum Got, à la Foltz* (28 août 1317). — Lausime de la vente d'une pièce de terre à Montgradail, lieudit *ad Villam veterem* (7 mars 1319 *n. st.*). — Lausime de la vente faite par Hugues Déodat, cordonnier de Fanjeaux, à Guillaume Béranger, dudit lieu, d'un fonds de terre au lieudit *ad Cavam de Castello* (5 novembre 1318). — Lausime de la vente faite par Thomas de Vignevieille, de Bellegarde, à Bernard Etienne, de Montgradail, d'une pièce de terre sise au lieudit *ad Pratum del Sotz* (7 mars 1319 *n. st.*). — Lausime de biens vendus aux bailes de la confrérie de Fanjeaux au lieudit *ad Hospitale* (27 décembre 1319). — Reconnaissances pour des tenues forcières sises au décimaire de Notre-Dame de Gramazie, lieudit *ad Septem Capias* (2 janvier 1320 *n. st.*)

H. 560. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1320-1323. — Lausime de la vente par Jean de Fages, de Lauriac, d'une terre sise au décimaire de Saint-Jean-de-Laval, lieudit *als Croses* (1320). — Inventaire des droits du roi, des consuls et de l'hôpital de Fanjeaux au lieu d'Orsans (1321). — Lausime de la vente d'une maison de Montgradail, vente souscrite par Raimond Palussa, de Mazerolles, Elis, sa sœur, de Montgradail, et Guillaume de Corques, de Couffoulens (23 juin 1321). — Lausime d'une vente de terre au lieudit *ad Planetum*, près Montgradail,

vente souscrite par Michel Léon, de Montréal, à Bernard Etienne, de Montgradail (27 janvier 1322 *n. st.*). — Autre lausime par Bernard Hugo, damoiseau de Fanjeaux, de la vente faite au profit de Bernard Etienne, de Montgradail, d'une aie au lieudit *ad Planetum* (16 février 1322 *n. st.*). — Vente par Bernard de Dufoit, damoiseau de Fanjeaux, de droits et censives au terroir de Miramont, lieux dits *ad Bosquetum, ad Costam, ad Casaletum, ad Algar* (22 mai 1322). — Lausime de la vente d'un jardin sis *ad Gostam calidam*, près Fanjeaux, vente souscrite par Raimond Mérod, du barri de Fanjeaux, à Guillaume Guiraud, dudit lieu (3 avril 1323). — Autre lausime par les bailes de la confrérie de Fanjeaux d'une vente de terre au lieudit *ad Comam Baiam*, près Fanjeaux (5 octobre 1323). — Testament de Raimond Etienne, de Montgradail, portant constitution de legs pieux en faveur des églises de Montgradail, Ferouillet, Le Mazet, Saint-Just, des Dominicains de Carcassonne, des frères Mineus de Limoux et de Mirepoix, des Augustins de Limoux, des Carmes de Montréal et des pauvres de Montgradail (21 novembre 1323). — Reconnaissance par Guillaume Roger et Jeanne, son épouse, au profit de Raimond Terren, d'une pièce de terre sise au terroir de Fanjeaux, lieudit *ad Fontem Sancti Martini* (31 décembre 1323).

H. 561. — Rouleau, parchemin.

1324. — Reconnaissances faites par divers censitaires de Fanjeaux, en présence de Raimond Gilabert, notaire dudit lieu.

H. 562. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin.

1324-1327. — Inventaire des biens légués par Pois Gari à la confrérie de Fanjeaux (1324). — Testament de Paule, épouse d'Arnaud Fabie, de Fanjeaux, instituant pour légataire Marc, son fils, et stipulant divers legs à la confrérie de Notre-Dame de Fanjeaux et à plusieurs églises et hôpitaux (20 novembre 1324). — Vente par Germain Siguier, de Montgradail, à Bernard Etienne, dudit lieu, d'une pièce de terre sise à Montgradail, lieudit *ad Riperias* (11 août 1324). — Testament de Jean Safont, fils de feu Bernard, de Fanjeaux, comportant, entre autres libéralités, un legs à la confrérie Notre-Dame (25 mai 1325). — Testament de Raimonde, femme de Guillaume de Saint-Julien, de Fanjeaux, autre bienfaitrice de la confrérie (6 octobre 1325). — Vente par noble Guillaume de Baraigne, chevalier, coseigneur de Gardouch, à Arnaud Terren de trois setiers de blé de censives à prendre au décimaire de Saint-Martin de la Salle, lieudit *à Cabrenx* (4 janvier 1326 *n. st.*). — Lausime de la vente d'un jardin sis à

(1) Le quantième a disparu de la pièce lacérée.

Farjeaux, lieudit *ad Costam calidam*, vente souscrite par Raimond de Faris, de Farjeaux, en faveur d'Arnaud Bels, dudit lieu (2 mars 1326 *n. st.*). — Reconnaissance par Paul et Jeanne Guilha, héritiers de Jean d'Antioque, de Mireval, en faveur de la confrérie de N.-D. de Farjeaux, pour une maison sise au décimaire de Saint-Saturnin de Mireval, lieudit *ad Casale Raynerii* (21 septembre 1326). — Autre reconnaissance par Pierre Vésian aîné, de Mireval, en faveur de ladite confrérie pour une pièce de terre sise au décimaire de Saint-Saturnin de Mireval, lieudit *ad Cumbam Proliani* (18 novembre 1326). — Reconnaissance par Paul Guilha, de Mireval, en faveur de la confrérie pour une pièce de terre dépendant du décimaire Saint-Saturnin de Mireval, au lieudit *ad Costam Gozi* (27 décembre 1326). — Vente par Bernard de Gramazie damoiseau, à Raimond Arnaud, de Caudeval, de deux pièces de terre sises à Montgradail, l'une au lieudit *ad Fontem*, l'autre au lieudit *ad Comam almelam* (2 janvier 1327 *n. st.*). — Reconnaissance par Bertrand Pojet, de Lauriac, en faveur de la confrérie pour une pièce de terre dépendant du décimaire de Saint-Martin de Lauraguel, au lieudit *ad Corberias* (16 janvier 1327 *n. st.*). — Vente par Arnaud de Gramazie, damoiseau, à Bernard Etienne, de Montgradail, de sept pièces de terre au terroir de Montgradail, lieuxdits *ad Recum dels dames et ad Comam armelam* (26 janvier 1327 *n. st.*). — Donation par Germain Jean, de Mireval, aux bailes de la confrérie de Farjeaux d'un setier de froment de censive à prendre sur une pièce de terre dépendant du décimaire de Saint-Saturnin de Mireval, au lieudit *ad Pishavinum* (7 février 1327 *n. st.*)

H. 563. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1328-1331. — Vente par Pierre Boyer et Fabrice, sa femme, de Montgradail, à Raimond Etienne, dudit lieu, d'une pièce de terre sise au lieudit *ad Campum Bernardi* (4 juin 1328). — Vente par Arnaud Guillaume et ses fils, de Montgradail, à Raimond et Jean Etienne frères, dudit lieu, d'une pièce de terre au lieudit *ad Comam almellam* (25 janvier 1328 *n. st.*). — Cession par Thomas Garin aîné, marchand de Farjeaux, à la confrérie d'un droit de censive de trois quartiers de froment à prendre sur le terroir de Ferdeille (28 janvier 1328 *n. st.*). — Autre cession par Raimond Vitalis, tailleur de Farjeaux, à Raimond Terren, d'une censive d'un denier tournois grevant une pièce de terre du décimaire de Notre-Dame de Piouille, au lieudit *ad Careriam cavam* (26 mai 1329). — Cession par Pierre de Canal de quinze pugnères de froment, mesure de Mireval, censive grevant deux pièces de terre du

décimaire de Saint-Saturnin de Mireval au lieudit *ad Podium grès* (29 juin 1329). — Lausime de la vente faite par Raimond Ségné, fils de feu Bernard, de Fontazelles, à Guillaume Limousi, de La Courtète, d'une pièce de terre relevant du terroir de La Courtète au lieudit *al Pomas* ou *ad Condaminas* (29 juin 1329). — Testament de Laurent Pasteur, de Farjeaux, comportant divers legs en faveur de la confrérie de Farjeaux et de plusieurs églises et hôpitaux (13 septembre 1329). — Vente de censives au décimaire de Saint-Martin de Lauraguel lieudit *à la Fendelha*, à Laurabuc et autres lieux (31 août 1330). — Vente par Poïce Julien et Brayde, son épouse, à Raimond Terren, fils d'autre Raimond, de Farjeaux, d'une pièce de terre sise au décimaire de Saint-Saturnin de Mireval, lieudit *ad Combam Pradelli* (15 septembre 1330). — Testament de Guilhelme, femme de Raimond Fort, comportant divers legs pieux dont un à l'hôpital de Farjeaux (4 avril 1331 *n. st.*). — Lausime d'une vente de pièce de terre sise au terroir de Farjeaux, lieudit *ad Costam frigidam*, vente faite par Guillaume Villa, notaire, à Pierre Courtaulin, tous de Farjeaux (31 mai 1331). — Réduction de censive souscrite au profit de Guillaume Rigaud, de La Hille, sur un fonds sis au décimaire de Saint-Pierre du Villa, au lieudit *ad Podium acutum* (22 juillet 1331). — Vente, par Peirone Sabbatier, de Ferrand, à Sabbatier, de Mazetolles, d'une pièce de terre sise au décimaire de Notre-Dame de Gramazie, lieudit *ad Septem capras* (1331). — Vente au profit de la confrérie de Notre-Dame de Farjeaux par Pierre Amiel, fils de feu Bernard, d'une censive annuelle de cinq quartiers de froment, à prélever au décimaire de Saint-Saturnin de Mireval, lieudit *à Nausa redonda* (1331).

H. 564. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1331-1334. — Testament d'Elix, épouse Terren, de Farjeaux, comportant un legs à la confrérie de Farjeaux (133 ?). — Reconnaissance par Pierre Beroit, de Mireval, en faveur de ladite confrérie, d'une vigne sise au décimaire Saint-Saturnin de Mireval *à Nausa* (16 juin 1331). — Lausime de la vente d'un jardin sis à Farjeaux, lieudit *ad Costam calidam*, vente souscrite par Jourdain de Saint-Martin, notaire, en faveur de Pierre de Ferouillet, fils de feu Guillaume, tous de Farjeaux (8 janvier 1332 *n. st.*). — Vente de censives au décimaire de Saint-Pierre de Rébenty, lieudit *ad Campum leonis* (16 septembre 1332). — Autre vente de censives au décimaire de Notre-Dame de Farjeaux, lieuxdits *à Signaut et ad Passum Ricaut* (23 octobre 1332). — Accensement par Philippe de la Rivière, coseigneur de La Courtète, à Raimond

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

de deux pugnères de froment grevait un fonds sis au lieudit *ad Costam calidam* (18 août 1345). — Lausime par Raimond Terren de la vente d'un *mailheul* au décimaire de Fanjeaux, lieudit *ad Comam tolzanam*, vente souscrite par Guillaume Sabatier à Adalaïx, veuve de Pierre Rougé (31 janvier 1346 *n. st.*). — Reconnaissance en faveur de la confrérie par Pierre de Bosc, fils de Guillaume, de Lauriac, d'une pièce de terre au décimaire de Saint-Jean de Laval, lieudit *als Rivals* (6 février 1347 *n. st.*). — Vente par Jacques Boyer, de La Force de Raimond-Ferrand, à Raimond Terren, damoiseau de Fanjeaux, d'une émine de froment de censive au décimaire de Prouille, lieudit *ad Passam* (7 avril 1347 *n. st.*).

H. 567. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1347-1348. — Testament de Pierre Fabie, de Fanjeaux (1347). — Lausime par Raimond et Jacques de Amellan frères, fils de feu Raimond, de la vente faite à Raimond Terren, damoiseau de Fanjeaux, par la dame de Amellan, leur mère, d'une pièce de terre au décimaire de Saint-Estèphe, lieudit *ad Bellum forte* (3 avril 1347). — Reconnaissance par Roger de Dufoit, damoiseau, et Riche, son épouse, habitants de Mazerolles, au profit de Raimond Terren, damoiseau de Fanjeaux, d'une censive annuelle de 24 livres tournois (26 avril 1347). — Reconnaissance par Pierre Safont, de la Hille, d'une pièce de terre à Saint-Martin de la Capelle, lieudit *ad Brugerias* (10 mai 1347). — Lausime par les bailes de la confrérie de la vente d'une métairie et d'une aie à Fanjeaux, lieudit *ad Costam frigidam* (4 août 1347). — Acquisition de censives diverses aux décimaires de Saint-Sernin de la Hille (lieuxdits : *ad Bellam Solam, ad Comam Aude, ad Mostairollus*), Saint-Martin de la Capelle (lieuxdits : *ad Capellam, ad Brugerias*), Saint-Pierre du Villasavary (lieudit *à Tres eminas*) (22 février 1348 *n. st.*). — Reconnaissances par divers habitants de la Hille, censitaires de Raimond Terren au décimaire de Saint-Sernin, lieuxdits *ad Bellam Salam, ad Besanto, ad Tres eminas* (10 mars 1348 *n. st.*). — Testament de Naude, épouse de Pois de Belœil, de Fanjeaux, comportant des legs pieux dont un à l'hôpital Saint-Jacques et l'autre à la confrérie N.-D. de Fanjeaux (21 juin 1348). — Inventaire par les bailes de la confrérie des biens provenant de la succession d'Arnaud Bels, de Fanjeaux (20 juillet 1348). — Testament de Jean Bels comportant, entre autre legs, la fondation d'une chapellenie sur le produit de sa succession à Biam (23 juillet 1348). — Testament de Pois Bels stipulant une donation de 20 setiers de blé pour la même fondation (1348).

H. 568. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1351-1360. — Lausime d'une vente de fonds de terre au terroir du Mazet, lieuxdits *à las Cortadas, à Cazal Jorda* (28 mai 1351). — Vente par Guillaume du Puy, damoiseau, coseigneur de Peyriers, à Amiel, de Fanjeaux, d'une censive d'une pugnère et demie de froment à prendre sur un jardin à Fanjeaux, lieudit *ad Costam calidam* (21 juin 1351). — Reconnaissance par Jean Guillaume, de Mireval, bourgeois de Castelnaudary, au profit de la confrérie d'une pièce de terre sise au terroir de Mireval, lieudit *ad Troyam* (24 septembre 1351). — Lausime d'une vente de vigne sise à Fanjeaux, lieudit *ad Condaminas* (13 août 1352). — Reconnaissance par Bertrand Carboirel, fils de Bernard, de Villesisclé, d'un verger au décimaire de Villesisclé, lieudit *ad Comam veterem* (20 août 1353). — Lausime d'une vente de fonds au décimaire de Saint-Sernin de la Hille, lieudit *al Cunh* (6 février 1357 *n. st.*). — Donation par Pierre Dominique de censives à prendre aux terroirs de Mireval et de Rascous (30 janvier 1358 *n. st.*). — Lausime d'une vente de fonds de terre à Fanjeaux, lieudit *ad Gostam calidam* (13 février 1358 *n. st.*). — Autre lausime par Bernard-Raimond de Dufoit, chevalier, d'une vente de terre au décimaire de Prouille, lieudit *ad Condaminam Galhardi* (10 février 1359 *n. st.*). — Quatorze reconnaissances de censitaires de Fendeille pour des terres dépendant des décimaires de Saint-Martin (lieuxdits *ad Pinassiam, ad Gariciam, ad Olmellos, als Sauzes, ad Comunals, ad Pratos, ad Careyrillum*) et Saint-Sernin de Font-Sigurre, lieudit *ad Nauzam* (1359). — Lausime d'une vente d'immeuble à Fanjeaux, lieudit *ad Carreriam mililum* (11 janvier 1360 *n. st.*).

H. 569. — Rouleau, parchemin.

1361. — Reconnaissances de tenanciers férieurs de Lauriac pour les fonds de terres des décimaires de Saint-Martin, Saint-Laurent, Saint-Jean de Laval, Saint-Pierre de Laurabuc et Saint-André de Lausil.

H. 570. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1361-1370. — Autres reconnaissances des tenanciers du Mazet, lieuxdits *ad Casale Jordani et al Monar* (5 août 1361); — par les tenanciers de Laurabuc pour les fonds du décimaire aux lieuxdits *al Nogayrit, ad Vaucam, al Vinier, ad Condaminas* et pour ceux du décimaire de N.-D. de Bagnères, lieudit *al Rivel* (17 octobre 1361). — Trois reconnaissances de tenanciers du Villasavary pour des pièces de terre au lieudit *ad Costam*

Amelii (20 février 1363 *n. st.*). — Vente de censives au terroir de la Hille, lieuxdits *ad Pontem de Insula, ad Prunianellum* (1364). — Reconnaissance par Guillaume Audouy pour un immeuble à Feudeille *ad Baulam Philomene*, et par Guilhelme, veuve de Paul Servat pour une pièce de terre au décimaire de Saint-Martin de Gavarre, lieudit *ad Olmellos* (1366). — Reconnaissances par plusieurs tenanciers indivis d'une maison à Feudeille *ad Baulam Philomene* et pour des terres sises à la Gavarre, lieuxdits *ad Fontanellas, ad Forquas* et au décimaire de Saint-Martin, lieudit *ad Pinassiam* (1366). — Testament de Jacques Bonnet portant constitution de legs en faveur de l'hôpital Notre-Dame de Fanjeaux (1366). — Lausime par les bailes de la confrérie d'une cession de fonds de terre à Jean Coste, de Besplas, au décimaire de Saint-Martin de la Salle, lieudit *ad Podiolum* (27 décembre 1366). — Testament de Jeanne, épouse de François Cazal, comportant divers legs à l'église, aux hôpitaux, aux communautés religieuses et aux pauvres de Fanjeaux (1368). — Accensement par les bailes de la confrérie à Raimond Saxi, du Mazet, d'une pièce de terre au lieudit *ad Combam na Oliva* (15 mars 1370 *n. st.*).

H. 571. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1370-1371. — Six reconnaissances faites à Adalaix, épouse de noble Bernard Daure, coseigneur d'Orsans, par des tenanciers de fonds de terres sis dans le district de Fanjeaux, lieuxdits *ad Passam Fontis Lobane, al Cunh Johannet, ad Podium Monerii, à Picavent, ad Rivalem Audier* (1370). — Reconnaissance faite aux bailes de la confrérie par Amaud Radica, du Villasavary, tenancier d'un fonds de terre au lieudit *als Agals* (22 octobre 1370). — Accensement par les bailes de la confrérie à Pierre Dura, marchand de Fanjeaux, de deux pièces de terre au décimaire de Villesisclé, lieuxdits *ad Forciam domini Rogerii de Duroforti et ad Villam Cisculum* (6 janvier 1371 *n. st.*). — Testament d'Isabeau, épouse de Guillaume Rolland, comportant divers legs à l'église et au clergé de Fanjeaux, aux hôpitaux de N.-D. de Roncevaux, du Saint-Esprit, de Saint-Jacques du Haut-Pas, de Notre-Dame du Puy et au prieuré de Camon (22 février 1371 *n. st.*). — Reconnaissance souscrite par Jacques Coqui, de Laurac, en faveur de la confrérie N.-D. de Fanjeaux pour une pièce de terre au décimaire de Laurabuc, lieudit *ad Podium de Malamort* (17 septembre 1371).

H. 572. — Rouleau, parchemin.

1371. — Dix-huit reconnaissances par divers tenanciers de fonds dépendant de la confrérie de Fanjeaux aux

décimaires de Besplas, Saint-Julien de Rascous, Saint-Martin de la Salle et Saint-Martin de Lauraguel.

H. 573. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1372-1376. — Dix reconnaissances souscrites au profit de la confrérie par des tenanciers forciers de Fanjeaux et de Villesisclé (7 janvier 1372 *n. st.*). — Lausime par les bailes de la confrérie d'une vente de fonds de terre à Fanjeaux, lieudit *à la Misayria alias al Baus* (20 janvier 1372 *n. st.*). — Neuf reconnaissances au profit de la confrérie par des tenanciers forciers de Fanjeaux et de Villesisclé (21 janvier 1372 *n. st.*). — Vingt-deux autres reconnaissances émanant d'autres tenanciers de pièces de terre et de maisons à Fanjeaux (26 janvier 1372 *n. st.*). — Dix reconnaissances en deux actes (l'un de sept, l'autre de trois) émanant des tenanciers de la confrérie au Mazet (22 octobre 1372). — Reconnaissance par Oliba, de Fanjeaux, d'un cens annuel de deux pugnères de blé grevant un fonds de terre au lieudit *ad Canalem* (13 février 1373 *n. st.*). — Lausime par les bailes de la confrérie d'une aliénation de fonds de terre au lieudit *à la Val* dans le décimaire de Villesisclé (2 octobre 1373). — Testament de Grazide, veuve de Jacques Bonnet, comportant des legs pieux aux églises Notre-Dame et Sainte-Marie-Madeleine de Fanjeaux, aux Dominicains de ladite ville et aux établissements hospitaliers de Roncevaux, Saint-Jacques du Haut Pas, Saint-Esprit et Notre-Dame du Puy (31 janvier 1374 *n. st.*). — Lausime par les bailes de la confrérie d'une vente de fonds de terre au Mazet, lieudit *ad Casalem* (26 novembre 1375). — Reconnaissances par Guiraud Ladarsa, de Rascous, au profit de la confrérie pour une setérée de terre au lieudit *al Pla Bonaffilha* (20 mai 1376); — par Blanche, fille de feu Bernard Botet et veuve de Jean Pascal, de Bram, pour une pièce de terre au décimaire de Buzarens, lieudit *ad Fisculum* (17 juin 1376); — par la même Blanche Botet, de Bram, pour d'autres tenures forcieres au même décimaire de Buzarens, lieuxdits *al Canier et al Riel* (17 juin 1376); — par Jean Emperenti, de Bram, pour une pièce de terre à Villelissés (13 juin 1376); — par divers pour des tenures forcieres à Besplas et à Rascous (3 décembre 1376).

H. 574. — Rouleau, parchemin. (1)

1377. — Neuf reconnaissances de tenanciers de fonds de terres et d'immeubles dépendant de la confrérie au décimaire de Saint-Julien de Rascous (2 mai 1377).

(1) Très incomplet; contenait au moins, à l'état primitif, 35 reconnaissances.

H. 575. — Rouleau, parchemin.

1378. — Vingt-une reconnaissances d'autres tenanciers de la confrérie à Besplas et à Rascous (5 février 1378 *n. st.*).

H. 576. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1377-1389. — Lausime par Rixende, veuve de noble Bernard Dame, seigneur de Peyrefitte, de la vente d'une maison à Farjeaux *in carreria de Costa Calida* (29 mai 1377). — Lausime par les bailes de la confrérie de la vente d'une vigne au Villasavary, lieudit *al Dolvent* (22 juillet 1377). — Accensement par Adalaïx, veuve de Raimond Bels, de Farjeaux, d'un fonds de terre à Farjeaux, lieudit *ad Rivallum* (12 mai 1378). — Lausimes de la cession à Germain Gairaud, de Farjeaux, d'une pièce de terre au lieudit *ad Columerios* (4 octobre 1378); — par les bailes de la confrérie de la cession à Pierre Bels, de Besplas, d'une pièce de terre au décimaire de Saint-Martin de Lauraguel, lieudit *ad Lauraguellum* (28 janvier 1383 *n. st.*). — Donation par Pierre Sabatier à la confrérie de censives grevant un fonds de vigne au décimaire de Prouille, lieudit *à Corbols* (4 août 1385). — Lausime par les bailes de la confrérie de la vente à Joseph Raimond, du Villa, d'un fonds de terre au décimaire de Saint-Jacques du Villasavary, lieudit *ad Sanctum Jacobum* (4 février 1387 *n. st.*). — Testament de Guillaume Fabie, de Saint-Julien-de-Briola, comportant des legs pieux aux églises de Farjeaux et de Saint-Julien, aux Dominicains de Farjeaux, aux Frères mineurs de Mirepoix, aux Carmes de Castelnau-dary et aux Augustins de Limoux (13 juin 1387). — Trois reconnaissances par des tenanciers de fonds relevant des biens de la confrérie au décimaire de Saint-André de Ferouillet, lieuxdits *ad Barreriam* et *ad Casalia sancti Saturnini* (17 mars 1389 *n. st.*)

H. 577. — Rouleau, parchemin.

1389. — Reconnaissances des tenanciers forciers de la confrérie au Villasavary (16 mai 1389).

H. 578. — Rouleau, parchemin.

1389. — Trente-cinq reconnaissances de tenanciers forciers de la confrérie au Villasavary et à Rascous.

H. 579. — Rouleau, parchemin.

1391. — Onze reconnaissances de tenanciers forciers de la confrérie au Villasavary et à Rascous (22 février 1391 *n. st.*).

H. 580. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1390-1406. — Don de 20 francs d'or à la confrérie par Fabrice, veuve d'Arnaud Serres (21 avril 1390). — Vingt-une reconnaissances de tenanciers forciers de la confrérie à Farjeaux (1392). — Autre reconnaissance pour une pièce de terre au décimaire de Saint-Etienne de Torrens, lieudit *ad Condaminam* (avril 1393), et pour deux pièces de terre à Prouille, l'une au lieudit *à Besanto*, l'autre au lieudit *ad Brolium de Prulhiano* (3 février 1399 *n. st.*). — Lausimes par les bailes de la confrérie de l'achat fait par Philippe de Cailhavel et portant sur une pièce de terre à Farjeaux, lieudit *ad Castrum vetus* (20 juin 1401); — de l'achat par Pierre Boyer d'une pièce de terre à Farjeaux, lieudit *ad Costam Calidam* (9 janvier 1402 *n. st.*); — de la vente par Arnaud Donat, du Villasavary, d'une pièce de terre sise au lieudit *ad Sanctum Jacobum* (14 avril 1404 *n. st.*). — Reconnaissance par indivis au profit de la confrérie de Farjeaux et du monastère de Prouille pour des terres forcieres au terroir de Farjeaux, lieudit *ad Condaminas* (26 janvier 1405 *n. st.*). — Vente par Jean Gilabert à Guilhelme, fille de Jean Vinas, de deux pièces de terre à Farjeaux, lieuxdits *ad Canales*, *ad Planas* (6 mars 1406 *n. st.*).

H. 581. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1410-1424. — Testament et codicille de Raimond Estève, de Farjeaux, comportant un certain nombre de legs pieux dont un à la confrérie de Notre-Dame (20 août 1410-1^{er} janvier 1416 *n. st.*). — Vente par les époux Gain, du Villasavary, établis à Farjeaux, à Raimond Roca, du Villasavary, d'une pièce de terre au lieudit *ad Podium Banc* (20 octobre 1411). — Lausimes par les bailes de la confrérie d'une vente de terre au décimaire de Saint-Martin de la Salle, lieudit *ad Prunianellum* (1413); — de la vente d'une « boide » à Farjeaux, lieudit *ad Carreriam militam* (1413). — Sentence du juge de Lauragais au sujet de la vente du susdit immeuble (14 juin 1413). — Cession par Jeanne, femme de Jean Séguier, de Farjeaux, d'une partie de ses biens patrimoniaux à l'église paroissiale Notre-Dame et à l'œuvre de la Madeleine de Farjeaux, à l'église Saint-Martin de Moleville et aux quatre ordres mendiants (7 janvier 1420 *n. st.*). — Testament de Jean Sassala, chanoine de Béziers et de Mirepoix, comportant, entre autres legs pieux, un don à la confrérie de Farjeaux (1423). — Testament de noble Guillaume Delpech comportant un don analogue (1423). — Lausime par les bailes de la confrérie de la vente d'une pièce de terre à Farjeaux, lieudit *ad Carreriam cavam* (29 décembre 1423). —

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture a volonté
pour seulement
\$8.99/mois

Continuer

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



Dominique de Pech, de Cazalieroux, d'une pièce de terre à Saint-Julien-de-Briola, lieudit à *la Balanda* (6 janvier 1497 *n. st.*). — Vente par Jean Jean, de Ferouillet, à Astrugue, veuve de noble Pierre Gaufred, d'un champ et d'un pré à La Courtète, lieudit à *las Conquas* (6 novembre 1498).

H. 586. (Liasso.) — 10 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1501-1529. — Donation par Salvat de Brotayra, de Farjeaux, à la consorce des prêtres de l'église paroissiale dudit lieu (1) d'un pré à Farjeaux, lieudit *al pas de Sant Jolla* (13 décembre 1501). — Vente par Jean Calvet, de Lauriac, à Dominique de Pech, de Cazalieroux, d'une pièce de terre au lieudit à *Sant Peyre* (1504). — Accord conclu par les consuls de Farjeaux et les bailes de la confrérie avec Laurent Suriès, pour la cession par ce dernier des censives d'Orsans et la fondation d'une messe (1504). — Fondation par Raimond Sabatier, marchand de Farjeaux, de douze messes chantées, en échange d'un moulin à eau à Villepinte (1506). — Vente par Arnaud et Bernard Jean, père et fils, de Farjeaux, à Laurent Biasset, leur compatriote, d'une pièce de terre à la Hille (2 septembre 1514). — Vente par Gilabert Bonaves, de La Cassaigne, à Laurent Biasset, de Farjeaux, d'une pièce de terre au Moitier, lieudit *al Pech del Cunh* (16 février 1515 *n. st.*). — Testament de noble Denis de Fontaines portant fondation d'obits gagés sur les biens de Canast (22 août 1520; copie du 7 avril 1666). — Vente par Jean Berenha, marchand de Carcassonne, aux bailes de la confrérie de sept pièces de terre à Villesisclé, lieuxdits à *Pansa Marti, al Espinal, à las Clotas* et à *la Forssata* (11 février 1524 *n. st.*). — Vente par Bernard Ramon jeune, de Cazalieroux, à Jean Trosielh, son voisin, d'un champ à Cazalieroux, lieudit à *la Coma des Andrias alias al Rivali* (28 février 1528 *n. st.*). — Donation par Raimonde, veuve de Pierre de Cugro, et Marie, sa sœur, épouse de Peironet Patsons, à la consorce des prêtres de l'église de Farjeaux d'un pré sis audit tenon, lieudit à *la Fount* (1^{er} janvier 1529 *n. st.*). — Accord entre Jean Gayard, prêtre, et Guillaume et Pierre Gayard, ses frères, au sujet des biens provenant de la succession de leur auteur commun (22 août 1529).

H. 587. (Liasso.) — 7 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1533-1787. — Testament de noble Hugues de Fontaines, seigneur de Fendeille et de Palamini, comportant diverses fondations pies (1533; copie du XVIII^e siècle). — Transaction entre les marguilliers de l'oratoire du « divin

(1) *Sindicatus ecclesie parochialis beate Marie*, à l'original.

Crucifié » hors des murs de Farjeaux et les frères Pierre et Hugues Rahou au sujet de la succession de Guynot Noyret, de Farjeaux (31 août 1533). — Fragments (en deux pièces) de sentence relative aux droits et aux nouveaux règlements de la confrérie (10 mars 1548). — Testament de Gabrielle de Tersac, veuve de noble Hugues de Fontaines (30 novembre 1572; copie du 23 mars 1666). — Vente par noble Jean de Ba..... (1), écuyer, sieur de Saint-Rome, à Jean Tailhon, de Carcassonne, d'un fonds de labour à Biam, lieudit à *la Palauque* (1^{er} mars 1584). — Aliénation par les bailes de la confrérie d'un immeuble *in carreria dieta de Pruliano*, à Farjeaux (1^{er} mars 1585). — Testament et codicilles d'Antoine Saison, maître tailleur de Farjeaux, instituant la confrérie pour légataire universelle (6 février 1610). — Lettres de committimus accordées à Grégoire Hollier, administrateur de l'hôpital de la confrérie (30 octobre 1787).

H. 588. (Registre.) — In-fol.; 323 feuillets, papier.

1614-1641. — Actes et délibérations des bailes et administrateurs de la Maison Dieu et confrérie de Notre-Dame de Farjeaux. — Fol. 1^{vo} : institution du syndic; — fol. 2 : institution du grainetier; confirmation de Jean Jean en qualité d'hospitalier; — fol. 2^{vo} : accord pour règlement de comptes entre Henry et Françoise Rudelle et les bailes de l'hôpital; — fol. 6 : bail à rente des prés; — fol. 7 : accord entre les bailes de l'hôpital et les héritiers de Dominique Jacob, de Mirepoix; — fol. 9 : quittance d'une somme de 100 livres souscrite par Catherine Bartés, fille de feu Antoine et de Delphine Girotte, aux bailes de la confrérie; — fol. 10^{vo} : bail à rente des revenus seigneuriaux de Laforce; création et confirmation de Pierre Roussel, prêtre, en qualité de vicaire de l'hôpital (1615); — fol. 11 : institution du trésorier Jean Pierre; — fol. 12 : institution du grainetier Pierre Sicre et du baile et syndic Noël Luillier; — fol. 13 : choix de Jean Baidou comme apothicaire; de Mattias Baroudes comme médecin; de Louis d'Aubigné et Laurent Bertrand comme chirurgiens de l'hôpital; — fol. 15^{vo} : confirmation de pension perpétuelle faite par les bailes de l'hôpital à Pierre Planques, prêtre obituaire de l'obit de Jean Arnaud; — fol. 18 : transaction entre les bailes de l'hôpital et Roger Bertrand, de Farjeaux, au sujet des censives de plusieurs localités; — fol. 21 : bail des réparations de l'hôpital à Pierre Sicre, maître charpentier; bail à locaterie perpétuelle des immeubles de l'hôpital aux frères Rollard, meuniers de Farjeaux, sous la rente annuelle de 11 cartières et demie pugnère

(1) Déchirure à l'original.

de blé et une livre de cire ; — fol. 23 v° : bail des biens de l'hôpital aux lieuxdits *al Trauc* et à *la Mandre* à Bernard Azéma, couturier de Fanjeaux ; — fol. 25 v° : bail à ferme de la métairie de Massabrac à Raimond Rogues, laboureur de Biam ; — fol. 26 v° : bail à ferme à Jean Babes, marchand du Villasavary, des censives de l'hôpital à Fanjeaux, Laforce, Montréal, Brézilhac, Biam, Villesisle, Le Mazet, Mazerolles, Laurac le Grand, Laurabuc, Ferdeille, Mireval, Pexiora, Besplas et Villasavary ; — fol. 28 v° : bail à ferme de la métairie dite « de mosse Jean Arnaud » à Montgradail à Samson Julha, laboureur ; bail à rente perpétuelle à Guillaume Bonnel, marchand de Carcassonne, « des quatre metteryes unies et conjointes à ung sul labourage » au lieudit à *Rieutort* près Fanjeaux ; — fol. 37 v° : procès-verbal de visite des bâtiments des métairies faisant l'objet du précédent contrat ; — fol. 38 v° : bail à rente à Antoine Sortes, meunier de Fanjeaux, de pièces de terre au lieuxdits *al Trauc*, à *la Mandre* près Fanjeaux ; — fol. 41 : renouvellement des bailes et régeants de l'hôpital (7 février 1616) ; récolement et inventaire des biens meubles ; — fol. 42 v° : délibération portant nomination du grainetier et autres officiers ; — fol. 43 v° : bail de l'herbe provenant du grand pré *al Fraissé*, près *Rieutort*, à Jacques Jean, voiturier de Fanjeaux ; — fol. 44 : bail de l'herbe du pré des *Cabosses* à Bertrand Oulard, maître couturier de Fanjeaux ; bail à locaterie perpétuelle à Bernard Jean, de Fanjeaux, d'un jardin au « lieu communément appelé au marché hors ladite ville » ; — fol. 46 : afferme des revenus seigneuriaux de l'hôpital dans diverses localités à Bertrand Gattines et à Pierre Plaques, prêtres obituaires à Fanjeaux ; — fol. 47 v° : afferme des droits seigneuriaux de Fanjeaux à Etienne Jot, huissier ; des droits seigneuriaux et censives de Brézilhac à Jacques Jean, de Fanjeaux ; bail à ferme à Arnaud Rougei, maréchal de Fanjeaux, d'un champ de l'hôpital voisin du jardin potager du monastère de Piouille ; — fol. 50 : cession, sur accord, à l'hôpital de l'usufruit des biens de feu Antoine Saison par Germain Guérigut, prêtre de Fanjeaux, héritier usufruitier ; — fol. 51 v° : institution des officiers de l'hôpital (1617) ; — fol. 52 v° : quittance par Pierre Sauzière, marchand de Mirepoix, créancier de l'hôpital ; — fol. 54 : transaction entre l'hôpital et François Bosquet, fermier des quatre métairies ; — fol. 55 : bail à rente du grand pré à Jacques Soris, voiturier de Fanjeaux ; — fol. 55 v° : confirmation du contrat conclu par les consuls de Fanjeaux pour la régence des écoles ; — fol. 56 : bail à rente des revenus seigneuriaux de la confrérie à Fanjeaux ; — fol. 57 : accord entre l'hôpital et Jean Mondin, de Mirepoix, au sujet d'une maison léguée aux pauvres par Françoise Rudelle, maison sise audit Mirepoix, rue dite de Cornamiel ; —

fol. 58 : accord des bailes de l'hôpital avec Jeanne Raynaud, veuve de Pierre Houlaud, de Fanjeaux, désireuse de reprendre à sa charge une fille naturelle confiée par elle à l'hôpital ; — fol. 59 : accord entre les bailes de l'hôpital et les consuls de Fanjeaux au sujet du bail des écoles ; — fol. 60 : bail à ferme des droits seigneuriaux de l'hôpital à Brézilhac ; — fol. 61 : bail à ferme des mêmes droits à Biam, Villesisle, Buzarens, Besplas, Pexiora et Villasavary ; — fol. 62 v° : institution des nouveaux bailes (4 février 1618) ; — fol. 63 : nomination des officiers ordinaires ; — fol. 64 : récolement et inventaire des meubles et titres de l'hôpital ; — fol. 65 v° : lausime par les bailes de l'hôpital de l'acquisition par Jean Sarrazin, bourgeois de Castelnaudary, de la métairie de Terrissou ; — fol. 66 v° : bail à ferme de la métairie provenant de l'obit de Jean Arnaud à Montgradail ; — fol. 67 : bail de la grande métairie et de la maison de Montgradail à Gabriel-Dominique Arnaud ; — fol. 69 : bail à ferme des revenus seigneuriaux et des dimes à Fanjeaux ; — fol. 70 : autres baux à ferme des droits seigneuriaux à la Force, Saint-Pierre de Rébenty, Mazerolles, Ferrat, Brézilhac, Lasserre, Torrens, Montbajou, Besplas, Pexiora, Villasavary, Laurac, Laurabuc, Mireval et Ferdeille ; — fol. 70 v° : rétablissement de la charge d'appariteur à veige ou veiger de la confrérie ; — fol. 72 : sentence arbitrale entre les bailes de l'hôpital et Samson Julha au sujet de la métairie dite de Jean-Arnaud à Montgradail ; — fol. 74 : bail à locaterie perpétuelle à Bernard Azéma, couturier de Fanjeaux, d'un champ au lieudit *aulx Rivals* ; — fol. 75 v° : bail à ferme des censives et droits seigneuriaux de l'hôpital aux Béziats ; — fol. 79 v° : bail à Jean Vernet, de Fanjeaux, d'un jardin hors les murs de la ville (1619) ; — fol. 81 v° : reconnaissance souscrite en faveur de l'hôpital par Guillaume Bonnel, marchand de Fanjeaux, tenancier de la métairie de la Gardiole ; — fol. 85 : bail de la métairie de Villesisle à Jean Crébassa, laboureur de Saint-Julien-de-Briola ; — fol. 87 v° : afferme des revenus seigneuriaux de l'hôpital à Gaja et à Saint-Estèphe ; — fol. 88 v° : accord entre les bailes de l'hôpital et Guillaume Bonnel, marchand, fermier des quatre métairies de *Rieutort* ; — fol. 90 v° : prise de possession d'un champ donné à l'hôpital par Pierre Reverdy, de Fanjeaux ; — fol. 100 : renouvellement des reconnaissances par les tenanciers fonciers de l'hôpital (1620) ; — fol. 113 : création des nouveaux officiers de la confrérie (1622) ; — fol. 114 v° : reconnaissance par Arnaud Cassagnol, métayer à Massabrac, d'une dette de 23 setiers de blé en faveur de l'hôpital ; — fol. 118 : bail à ferme d'un « sottoul » de maison à Jean Olmières, de Fanjeaux ; — fol. 120 : inventaire des meubles et effets de l'hôpital (1623) ; accord entre les hailes et Claire Vian, fille

de René Viau, ancien baile et grainetier de l'hôpital; — fol. 129 v° : règlement sur l'escandillonage⁽¹⁾ de la « migère » de l'hôpital; — fol. 131 : bail des réparations à faire « du costé du ceis » à l'immeuble siège de la confrérie, souscrit par Abauzit, charpentier de Fanjeaux; — fol. 137 : renouvellement du bail à ferme de la métairie grande de Montgradail à Gabriel et à Dominique Arnaud, frères, d'Hounoux; — fol. 138 : renouvellement du bail à ferme de la hoide dite de Mosser-Arnaud à Samson Bonne, couturier de Montgradail; — fol. 139 : bail de la métairie de Rieutoit à Jean Crébassa, laboureur de Saint-Julien-de-Briola; — fol. 140 : bail de la métairie dite le Campmas de la Confrérie, près Montréal, à Arcis Poutines, laboureur de Laforce; — fol. 143 v° : bail de la métairie de Massabrac à Jean Sallat; — fol. 146 à 166 : institution du syndic et des nouveaux officiers en 1625, 1626 et 1627; — fol. 167 v° : bail à ferme des censives de l'hôpital; — fol. 169 à 173 : institution du syndic et des nouveaux officiers en 1628 et 1629; — fol. 173 v° : contrat conclu par les bailes de l'hôpital avec Jacques Andon, apothicaire de Fanjeaux; — fol. 176 : délibération des administrateurs de l'hôpital au sujet de l'abandon de deux enfants; — fol. 178 v° : estimation de la maison de la rue « Na Catalogne » à Fanjeaux, appartenant à l'hôpital; — fol. 182 : bail à Jean Crébassa des quatre métairies de Rieutoit; — fol. 191 v° : acte concernant les orgues de l'église paroissiale Notre-Dame de Fanjeaux; — fol. 192 : institution des nouveaux officiers (1630); — fol. 202 : prorogation du bail à ferme de la métairie de Montgradail à Gabriel et Dominique Arnaud; — fol. 210 v° : rénnion plénière des bailes de l'hôpital et des consuls de Fanjeaux pour délibérer sur la question de l'office d'hospitalier; — fol. 213 : institution des nouveaux officiers de l'hôpital (1631); — fol. 216 : délibération traitant de l'hommage au roi, d'arrérages de créances, de la question des orgues de l'église; — fol. 222 : traité avec le P. Baptiste Algans⁽²⁾, religieux augustin du couvent de Caudiès, maintenu dans la charge d'organiste; — fol. 223 : injonction aux chirurgiens de remplir assidûment leur office pendant la peste qui désole la ville de Fanjeaux; — fol. 224 : dettes et obligations diverses de l'hôpital envers certains particuliers; — fol. 225 v° : bail de la métairie de Massabrac à Antoine Barrau; — fol. 226 : bail de la métairie dite de Jean-Arnaud à Antoine Rebelle, de Montgradail; — fol. 227 : délibération portant autorisation d'ester en justice, sur l'assignation donnée aux « vieux balles » en reddition de comptes (1632); — fol.

228 v° : nouveau règlement sur les rapports du grainetier avec les « rentiers » de l'hôpital; — fol. 229 : décharge donnée à André Tholouse, hospitalier, après remise des ornements de la chapelle de l'hôpital; — fol. 233 v°-237 : contrats divers pour l'année 1632; — fol. 237 v° : création des nouveaux officiers de l'hôpital pour l'année 1633; — fol. 239 : inventaire des meubles de la maison appartenant à l'hôpital hors des murs de Fanjeaux; — fol. 241 : procuration faite au syndic Audouin pour emprunter 60 livres et passer le contrat nécessaire; — fol. 242-244 : contrats divers pour l'année 1633; — fol. 245 : envoi d'une délégation du conseil aux prêtres pour leur rappeler l'obligation de la résidence; — fol. 246 : institution de nouveaux bailes pour 1634; — fol. 247 v°-250 : récolement et inventaire des effets mobiliers; — fol. 251 v° : création des officiers; — fol. 257 v°-259 : contrats pour l'année 1634; — fol. 264 : institution des nouveaux bailes et création des officiers pour l'année 1635; — fol. 262 : baux à ferme pour l'année; — fol. 265 v° : délibération prorogeant le délai de « publication d'un moratoire sur l'exposition d'un enfant bastard »; — fol. 267 : bail de la métairie de Laforce à Arcis Poinctives dudit lieu; — fol. 270 : institution des bailes et création des officiers ordinaires de l'hôpital pour 1636; — fol. 271 : récolement et inventaire des effets mobiliers; — fol. 272 : bail à rente pour 1636 des grand et petit prés de l'hôpital; achat par les bailes d'une pièce de terre à Montgradail, lieudit *als Plas*; — fol. 273 : bail à rente de la hoide de Montgradail; — fol. 276 : bail à locaterie perpétuelle d'une vigne au Mortier, lieudit *al Gang* et d'un « ferratgeal » atterant au cimetière de Laforce; — fol. 277 v° : bail d'un jardin à Laforce; — fol. 282 : délibération portant délégation au syndic pour produire le dénombrement des biens de l'hôpital dans Montréal; — fol. 282 v° : bail de l'entreprise des réparations de la maison de l'hôpital, en maçonnerie et en charpenterie; — fol. 284 v° : institution et confirmation des officiers de l'hôpital pour l'année 1637; — fol. 286 v° : bail à ferme des droits seigneuriaux à Pierre Nouvel et Jean Biuret, de Fanjeaux; bail de la métairie de Rieutoit; — fol. 287 : bail à Paul Galoppe d'une maison à Fanjeaux; bail de la métairie de Villesisclé; — fol. 288 v° : bail de la métairie de Massabrac; — fol. 289 v° : bail de la métairie de Laforce; — fol. 290 v° : bail à locaterie perpétuelle d'une maison contiguë à l'hôpital dans la rue de Porte en Rivière; — fol. 291 : délégation au syndic pour publier la mise à ferme d'une pièce de terre à Brézilhac, lieudit *à la Crose*; — fol. 292 : bail de la terre de Brézilhac; — fol. 293 : bail à locaterie perpétuelle à Pierre Audouin, de Fanjeaux, d'une pièce de terre au lieudit *à la Gardiole*; — fol. 294 : extrait d'un acte du parlement de Toulouse relatif à l'élection des bailes de

(1) *Escandillonage*, droit perçu par le seigneur féodal pour la Visite, l'examen et l'étalonnage des mesures.

(2) *Baptiste Algans* du texte de la délibération se change en *fra Baptista Arquer, organista*, dans la souscription originale du titre, au bas du traité.

CETTE PAGE EST VERROUILLEE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à
Forgotten Books donne accès
à 797,885 livre anciens et
modernes, de fiction
et de non-fiction.

Continuer

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

pour faire fixer l'honoraire de l'obit fondé par le sieur d'Amiel à l'hôpital du Villasavary, et faire prononcer la translation dudit obit à l'hôpital de Castelnaudary (1740). — Note de Ribeyran, prêtre obituaire, en réponse à l'enquête préalable prescrite sur cet objet par l'évêque (24 avril 1741). — Note du sieur Rigaud, consul du Villasavary, témoignant dans ladite enquête (1741). — Lettre du sieur Tholose, de Castelnaudary, à l'évêque de Saint-Papoul pour lui dévoiler les agissements de la communauté du Villasavary dans l'affaire en instance contre l'hôpital de Castelnaudary (1769). — Lettre de M. de Tréville, de Castelnaudary, exposant audit évêque le détail de deux délibérations prises par la communauté du Villasavary sur le même objet (1769).

ABBAYE DE LAGRASSE (1).

H. 592. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

882-1787. — Donation par Floranus et Anséria à l'abbaye de Lagrasse d'une maison sise au *castellare* de la Cité de Carcassonne et de terres dépendant des districts de Cazilhac et de Villalbe (de 882 à 899) (2). — Reconnaissance par Raimond-Guillaume et Béranger, damoiseaux, seigneurs de Fabiezan, d'une redevance fixe due à l'abbaye de Lagrasse en échange de la libre dépaissance du menu bétail à corne et à laine dans les territoires de Fabiezan et de Ferrals (19 septembre 1295). — Bail de la métairie de Castias, à Bouilhonnac, à Guillaume Raffy (27 novembre 1604). — Inventaire dressé en 1668 des fiefs, titres et documents de l'abbaye. — Inventaire des papiers de la messe abbatiale commune (1727). — Cahier des actes de vêture et de profession des novices de l'abbaye, du 18 avril 1772 au 8 avril 1777 (3). — Autre cahier similaire pour la période allant du 1^{er} juillet 1782 au 5 juin 1787.

H. 593. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1778-1781. — Inventaire des papiers trouvés dans le cabinet de l'abbé commandataire, à la mort de M. de Bezons (1778). — Procès-verbal de la mise sous scellés des meubles, effets, titres et documents de l'abbaye, à la suite du décès précité (13-15 mai 1778). — Procès-verbal de vente aux enchères des meubles et effets dépendant de la succession de M. de Bezons (1^{er} octobre 1778). — Arrêt du Conseil du roi sur les réparations nécessaires aux bâtiments de l'abbaye (7 mai 1779). — Procès-verbal de la mise sous sequestre des biens dépendant de la messe

abbatiale de Lagrasse (12 mai 1779). — Procès-verbal de visite des églises dépendant de l'abbaye, dressé à la diligence de l'économe-sequestre (17 mai 1779). — Procès-verbal de la levée des scellés et de la vérification des papiers, titres et documents de la messe abbatiale, en présence du syndic de l'hôpital général de Carcassonne, héritier de M. de Bezons, et du procureur fondé de M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, nouvel abbé de Lagrasse (7 juillet 1781).

ABBAYE DE SAINT-HILAIRE (1).

H. 594. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1262-1732. — Transaction entre le sénéchal de Carcassonne, commissaire du roi, et l'abbé de Lagrasse au sujet du bois de Crausse (6 mai 1253 *n. st.*) (2). — Pièces de la mise sous scellés des effets de l'abbaye de Saint-Hilaire dépendant de la succession de feu l'évêque de Carcassonne, abbé commandataire de ladite abbaye (mai 1722). — Procès-verbal de vérification et d'estimation des biens de l'abbaye, au décès de M. de Rochebonne, évêque de Carcassonne, abbé commandataire (1732).

ABBAYE DE FONTFROIDE (3).

H. 595. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1303-1538. — Vidimus par le sénéchal de Carcassonne d'une déclaration authentique d'Olivier de Termes sur l'état de la justice et des fiefs dans différentes localités du Termenès, antérieurement à la prise de possession de Tuchan par l'abbaye de Fontfroide (24 octobre 1303). — Confirmation par Philippe IV le Bel de la vente par Olivier de Termes à l'abbaye de Fontfroide de la justice des lieux de Tuchan et de Paziols (1308). — Appel de sentence pour le syndic du monastère de Fontfroide contre Noël Cassayre, de Paziols, inculpé de vol (25 novembre 1316). — Recherches des lieux de Paziols et de Tuchan (1538).

DOMINICAINS DE FANJEAUX (4).

H. 596. — Rouleau, parchemin.

1328. — Vingt-sept reconnaissances de tenanciers forciens de Fanjeaux en faveur du couvent des Dominicains de Carcassonne.

(1) A rapprocher de H. 7-H. 191, et de H. 452-H. 454.

(2) Cf. *Bull. historique et philologique*, 1903, p. 41 et *Mém. de la Soc. des arts et sciences de Carcassonne*, t. X, 1901-1904, p. 253.

(3) La réplique de ce document de vail être déposée tous les cinq ans au greffe de la sénéchaussée de Carcassonne.

(1) A rapprocher de H. 201-H. 203 et de H. 457.

(2) Mahul (*Cartul.*, v. 127-128) en publiant ce document le date à tort de 1272.

(3) A rapprocher de H. 206-H. 216 et de H. 458.

(4) A rapprocher de H. 265-H. 292 et de H. 460.

H. 597. — Rouleau, parchemin.

1348. — Testament de Raymond Tenen, damoiseau de Farjeaux, portant donation aux Frères prêcheurs d'immeubles avec leurs jardins et verges, pour édifier dans la ville un couvent de leur ordre (30 avril 1348).

H. 598. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1388-1790. — Testament de Guilhelme, veuve de Pierre Saisi, de Farjeaux, portant élection de sépulture dans la chapelle de Saint-Martial du couvent des Dominicains de Farjeaux et constitution par la testatrice de legs divers aux églises et chapelles de Farjeaux, à la cathédrale de Mirepoix et aux quatre ordres mendiants (12 décembre 1388). — Testament de Jeanne de Glat, épouse de Jacques-Jean Batalhe, fustier de Farjeaux, portant élection de sépulture dans le couvent des Dominicains de cette ville et constitution par la testatrice de legs pieux aux églises et chapelles de Farjeaux (4 février 1462 *n. st.*). — Actes du chapitre provincial de la province de Languedoc tenu à Narbonne (15 mai 1620). — Titre de profession de frère Vincent Pradier dans le couvent de Farjeaux (1644). — Bref du pape Alexandre VI accordant des indulgences à la chapelle des Dominicains de Farjeaux (21 mai 1656). — Arrêt du parlement de Toulouse, sur appel comme d'abus, condamnant l'évêque de Mirepoix à lever l'excommunication et l'interdit par lui prononcés contre les Dominicains de Farjeaux (8 mars 1662). — Acte informel de la fondation d'une messe basse hebdomadaire dans la chapelle du couvent par Jean Roiland, marchand de Farjeaux (20 février 1688). — Bail à ferme par le prieur de Farjeaux à Jean Boiret, sergent royal de ladite ville, d'une pièce de terre au lieu dit *à la Rise*, dans la juridiction *del Carla Mossieu Tibaut* (1) (1677). — Catalogue des livres achetés par frère Laurent Thoulouse pour la bibliothèque du couvent de Farjeaux (1765). (2) — Inventaire (en double exemplaire) des meubles et effets du couvent des Dominicains de Farjeaux (22 mai 1790).

H. 599. — Rouleau, parchemin.

1439. — Vente par Aimard Sazi, curé de Verdun et de Villemagne, agissant en son nom et au nom du monastère de Piouille, à Guilhelme Sernine, femme d'Imbert Bruget,

(1) Hameau, commune d'Orsans.

(2) Au total 362 vol., se rapportant pour partie aux matières ecclésiastiques, (scripturaire, historique et hagiographique) et pour autre partie aux sciences mathématiques, astronomiques, médicales, voire même à la chiromancie.

de Farjeaux, de censives aux lieux de Fendeille, Saint-Martin-la-Larde, Besplas, Saint-Gaudéric, Le Carla, La Calvière, Saint-Julien (8 avril 1439).

GLANURES DIVERSES. (1)

G. 293. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1254-1448. — Abandon des droits sur la succession des personnes décédées *ab intestat*, consenti par l'abbé et les religieux de Saint-Papoul aux habitants de ladite ville (16 mars 1254 *n. st.*; copie de 1769). — Délibération capitulaire ramenant de 17 à 15 le nombre des religieux du couvent de Saint-Papoul (1353). — Copie de la susdite délibération (s. date). — Sentence arbitrale entre le chapitre de Saint-Papoul et le chapitre collégial de Castelnaudary touchant l'élection de l'évêque du diocèse (1412). — Acte de protestation élevée par l'évêque de Saint-Papoul contre la prétention des consuls de ladite ville à exercer la juridiction temporelle (1431). — Fragments de statuts (marquent les 2 premiers feuillets), publiés par Pierre Soybert, évêque de Saint-Papoul (28 janvier 1440 *n. st.*). — Traduction française, incomplète, des susdits statuts (s. date). — Copie informelle d'une transaction entre l'évêque et les consuls de Saint-Papoul, au sujet du bois du Carla (1443). — Fulmination de la bulle du pape Nicolas V portant union de l'église Saint-Julien de Rascous à la messe capitulaire de Saint-Papoul (1448).

G. 294. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1507-1631. — Accord entre l'évêque et le chapitre de Saint-Papoul touchant la redevance dite du « carnenc » à prendre sur les bêtes à laine et autres (4 avril 1507). — Accord entre l'évêque, le chapitre et les habitants de Saint-Papoul au sujet des dimes (15 avril 1507). — Transaction entre l'évêque et le chapitre pour la collation d'un titre canonial vacant (1526). — Acte de reconnaissance du fief de *Bellefogasse* à Lasboides, uni à la sacristie de l'église de Saint-Papoul (1528). — Dénombrément produit par le syndic de l'église cathédrale, à raison de certaines possessions de la messe de Saint-Papoul (29 mars 1544). — Attestation par Jean Duilhe, juge du paréage de Saint-Papoul, que les religieux sont frustrés par la présence des huguenots de la jouissance des dimes à Saint-Papoul, Lasboides, Rascous et Saint-Jean de Boides (1537). — Arrêt du parlement de Toulouse dans le procès pendant

(1) Documents égarés dans d'autres séries et retrouvés en cours d'inventaire ; ils font suite à G. 292, ci-dessus, p. 88.

entre le syndic de l'église de Saint-Papoul et Jean Martin vieux, de Castelnaudary, au sujet de la métairie des Pujols (23 mai 1607). — Ordonnance de Jean Rougier, provincial de l'ordre des Bénédictins dans les provinces de Narbonne et de Toulouse, au sujet de certains abus reprochés à quelques religieux de Saint-Papoul en matière de distributions et de privilèges honorifiques dans les processions, au chœur et en assemblée capitulaire (24 octobre 1607). — Extrait des statuts de M. de Donadieu, évêque de Saint-Papoul, sur l'ordre de préséance des religieux, à régler d'après l'ordre de réception (vers 1612). — Jugement de la Chambre des requêtes condamnant le chapitre de Sorèze à payer un legs de 200 livres fait par M. de Donadieu au chapitre de Saint-Papoul (27 août 1631). — Minute de requête pour la sécularisation dudit chapitre (s. date).

G. 295. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1453-1619. — Procès-verbaux d'élections des consuls de Saint-Papoul pour les années 1453, 1464. — Listes d'émargements pour le scrutin consulaire de 1473. — Autres listes d'émargements et procès-verbaux d'élections pour les années 1485, 1486. — Autres procès-verbaux d'élections pour les années 1487, 1488, 1489, 1490 et 1491. — Mémoire sur les élections consulaires à Saint-Papoul (1615). — Délibération du corps consulaire et de la communauté relative au même objet (1619). — Cahier contenant le détail des élections consulaires en 1453, 1458, 1464, 1485, 1486, 1488, 1490 et 1619 (26 juin 1619).



CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

FORGOTTEN BOOKS

ABONNEMENT COMPLET

797,885 livres!
Lecture à volonté
pour seulement
\$8.99/mois

[Continuer](#)

*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



CORRIGENDA

<u>Page</u>	<u>Colonne</u>	<u>Ligne</u>				
2	2	note 2	au lieu de :	Hennot de Bornoville	lire :	Hennet de Bernoville
12	1	27	—	Cuguels	—	Cuquels
22	1	dern.	—	69	—	89
89	1	2	—	Ermenende	—	Ermessende
108	1	35	—	Feyssam	—	Fayssam
115	2	24	—	Bouberte	—	Rouberte
119	2	28	—	Beulaigne	—	Beulaigne
120	2	43	—	Bonnem	—	Bonneri
125	2	38	—	Gouguise	—	Ganguise
126	1	27	—	Ploit	—	Pleit
134	2	35	—	Bertaufeuille	—	Bertanfeuille
et plusieurs fois dans les feuilles 17, 18 et 20			}			
164	2	26	—	Machermo	—	Macherino
167	2	28	—	ad Forcias	—	ad Forciam
172	1	11	—	Dorique	—	Dominique
—	1	29	—	a Pansa	—	a Pausa
—	2	10	—	la Palauque	—	la Palanque.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction		1
--------------------	--	---

SÉRIE G. (Additions).

Clergé séculier

		PAGES.
Archevêché de Narbonne.....	G. 219.....	1
Evêché d'Alet.....	G. 220-223.....	1
Chapitre d'Alet.....	G. 224.....	1
Evêché de Mirepoix.....	G. 225.....	1
Evêché de Carcassonne.....	G. 226-229.....	2
Chapitre cathédral de Carcassonne.....	G. 230-232.....	2
	G. 276-291.....	21
Evêché de Saint-Papoul.....	G. 233-238.....	2
	G. 293-295.....	177
Temporalité de l'évêché de Saint-Papoul.....	G. 239-240.....	4
Promoteur de l'évêché de Saint-Papoul.....	G. 241.....	4
Officialité de l'évêché de Saint-Papoul.....	G. 242-243.....	5
Chapitre cathédral de Saint-Papoul.....	G. 244-252.....	5
Collégiale Saint-Michel de Castelnaudary.....	G. 253-261.....	9
EGLISES PAROISSIALES, CHAPELLES :		
— Carcassonne : Saint-Sernin de la Cité, Saint-Nazaire de la Cité, Saint-Michel de de la Ville Basse, Villegailhenc.....	G. 263.....	12-14
— Montolieu.....	G. 264.....	14
— Verzeille.....	G. 265.....	14
— Limoux (Saint-Martin).....	G. 266.....	14
— Airoux, Baraigne et Molleville, Besplas, Biam, Cailipa, Les Cassés, Diulhe...	G. 267.....	14
— Ferdeille et Saint-Martin-de-la-Gavarre.....	G. 268-270.....	15
— Fenials (annexe de Verdun), La Force, Issel.....	G. 270.....	17
— Labastide-d'Anjou, Lasbordes, Laurabuc, Mas-Saintes-Puelles, Molleville (annexe de Baraigne), Montferriard, Montmaur, Pechbusque (annexe de Verdun), Pexiora, Peyrens, Puginier.....	G. 271.....	17
— Rascouès, Ricaud, Saint-Assisclé, Saint-Brès, Saint-Martin-la-Lande, Saint- Papoul, Saint-Sauveur, Souilhe, Soupex, Villepinte, Villespy.....	G. 272.....	18
— Verdun, Villarzens, Villasavary, Villemagne, Ville neuve-la-Comptal, Villepinte, Villesisclé.....	G. 273.....	19
— Villespy.....	G. 274.....	20
— Cailhau (diocèse de Narbonne).....	G. 292.....	88
— Périteits blancs de Castelnaudary, Périteits gris de Castelnaudary, Périteits de Villespy, Miséricorde de Villespy, Hôpital de Villespy.....	G. 275.....	21

SÉRIE H. (Additions).

Clergé régulier.

		PAGES.
Abbaye de Lagrasse.....	{ H. 452-454..... {	89
	{ H. 592-593..... {	176
Abbaye de Montolieu.....	H. 455.....	91
Abbaye de Villelongue.....	H. 456.....	91
Abbaye de Saint-Hilaire.....	{ H. 457..... {	91
	{ H. 594..... {	176
Abbaye de Fontfroide.....	{ H. 458..... {	91
	{ H. 595..... {	176
Dominicains de Carcassonne.....	H. 459.....	92
Dominicains de Fanjeaux.....	{ H. 460-461..... {	92
	{ H. 596-599..... {	176
Dominicaines de Prouille.....		94
Privilèges par les papes.....	H. 462-463.....	94
Privilèges par les rois.....	H. 464.....	95
Amortissements.....	H. 465-466.....	96
Prieures.....	H. 467-469.....	97
Religieuses.....	H. 470.....	98
Réformation du monastère.....	H. 471.....	98
Contrats.....	H. 472.....	99
Domaines et fiefs.....	{ H. 473-482..... {	101
	{ H. 544..... {	153
Comptes.....	{ H. 483-486..... {	105
	{ H. 543..... {	153
Correspondances.....	{ H. 487-489..... {	106
	{ H. 545..... {	154
Procédures générales.....	H. 490-498.....	109
Forêt de Ramondens.....	{ H. 499-512..... {	112
	{ H. 542..... {	153
Inventaires.....	H. 513-514.....	117
Temporalité.....	H. 515-541.....	117
Augustines de Castelnaudary.....	H. 546-551.....	155
Clarisses des Cassés.....	H. 552.....	158
Clarisses de Carcassonne.....	H. 553.....	159
Miséricorde de Carcassonne.....	H. 554.....	161
Miséricorde de Castelnaudary.....	H. 555-557.....	161
Confrérie Notre-Dame de Fanjeaux.....	H. 558-588.....	164
Confrérie du Villasavary.....	H. 589.....	175
Miséricorde de Trèbes.....	H. 590.....	175
Hôpital de Castelnaudary.....	H. 591.....	175
Corrigenda.....		180
Table des matières.....		181